

# Forgotten Books

— [www.forgottenbooks.com](http://www.forgottenbooks.com) —

Copyright © 2016 FB &c Ltd.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, distributed, or transmitted in any form or by any means, including photocopying, recording, or other electronic or mechanical methods, without the prior written permission of the publisher, except in the case of brief quotations embodied in critical reviews and certain other noncommercial uses permitted by copyright law.

PL. I.

**Portrait de Simon Goulart**

Grav. sur bois du XVII<sup>e</sup> siècle

D'après l'exemplaire de la collection du Docteur H. Maillart-Gosse.

Autre exemplaire

Genève, Bibliothèque publique et universitaire, collection Rigaud,  
portraits, n<sup>o</sup> 148.



# SIMON GOULART

1543-1628

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

PAR

LEONARD CHESTER JONES, B. S., M. A.

Special Fellow in History of Princeton University 1908-9

Fellow in History 1909-10

Docteur ès lettres de l'Université de Genève

---

GENÈVE

GEORG & Cie, ÉDITEURS

10, Corraterie

PARIS

Librairie Ancienne Honoré Champion

ÉDOUARD CHAMPION

5, Quai Malaquais

1917

UNIVERSITY OF TORONTO

808972

*A mes amis genevois.*

« *Les Genevois ont l'esprit bon, solide, pénétrant, ils sont habiles dans les affaires, et propres pour toutes sortes d'employs, surtout lorsque par leurs voyages ils se sont un peu polis et ont acquis quelque expérience. Ils sont d'ailleurs modestes, civils envers les étrangers, ils ont du cœur et ils aiment passionnément leur liberté et leur religion.* »

*Papiers Edouard Mallet, n° 13.*

*Genève, Bibliothèque publique et universitaire.*



## AVANT-PROPOS

En entreprenant l'étude de la vie et de l'œuvre de Simon Goulart, j'ai été frappé dès le début du grand nombre d'ouvrages qui lui étaient attribués ou attribuables et qu'il fallait soumettre à un examen critique. C'est donc par des recherches dans les bibliographies, puis dans les bibliothèques que j'ai commencé mon travail. La liste la plus considérable des œuvres de Goulart est celle que donne Haag dans *La France protestante*, où il en indique quarante-huit, plus une dizaine d'autres qui sont inédites, perdues ou dont l'attribution paraît douteuse. La liste que je présente aujourd'hui en compte soixante-quinze. Il y en a que je n'ai pu retrouver.

La personnalité de Simon Goulart, sur laquelle l'*Histoire de l'Université de Genève* a récemment attiré l'attention, était restée jusqu'ici dans l'ombre,



parce que ses ouvrages, malgré leur vogue remarquable et l'influence considérable qu'ils ont exercée de son temps, sont anonymes en grande partie. Collectionneur et éditeur de pièces historiques, ce fut un vulgarisateur. J'ai étudié sa vie pour expliquer ses œuvres, et non ses œuvres pour expliquer sa vie. Les incidents historiques contemporains auxquels Goulart a été mêlé, ou qui l'ont touché de très près, ont été exposés en détail ; les autres ont été simplement omis. Je n'ai pas tenté de faire l'histoire de Genève. Pour l'histoire politique, on peut consulter l'ouvrage de J.-A. Gautier ; pour l'histoire de l'Université, le livre de M. Charles Borgeaud, et pour l'histoire ecclésiastique, ceux de MM. Eugène Choisy et Henri Heyer. J'ai exposé avec beaucoup de détails les luttes entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel qui suivirent la mort de Théodore de Bèze, parce que *L'Etat chrétien calviniste* de M. Choisy s'arrête à la mort du réformateur.

J'ai essayé de mettre en lumière la personnalité presque inconnue de Simon Goulart, d'étudier son activité littéraire et ses relations avec les grands hommes du temps, en cherchant aussi à présenter clairement certains événements de cette époque troublée. Je n'ai pas complètement atteint mon but. Cependant j'ai pu élucider certains points d'histoire, en préciser quelques-uns et en expliquer

d'autres. J'ai rassemblé beaucoup de faits disséminés, et parmi les soixante-deux pièces annexes que je publie, il en est dont on reconnaîtra sans doute le grand intérêt. L'ambition de ce travail était de défricher le terrain.

Je crois avoir fixé en particulier l'origine des *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX* et établi par des preuves concluantes que l'attribution qu'on en a faite, de nos jours, à Goulart, est justifiée.

Les principales sources qui ont servi de base à cette étude se trouvent à Genève. Ce sont, aux archives d'Etat, les Registres du Conseil, les Manuscrits historiques, les Pièces historiques, les Procès criminels, les Registres de l'Etat civil, les Actes notariés (et divers autres manuscrits).

Aux Archives de la Compagnie des Pasteurs, les Registres de la Vénérable Compagnie, que l'amabilité de M. Henry Heyer et de M. Eugène Pallard m'a permis de consulter à maintes reprises, ont fourni un grand nombre de renseignements, surtout en ce qui concerne la fin de la vie de Goulart. Les registres du Consistoire, qui sont déposés dans ses Archives, ne m'ont rien fourni.

A la Bibliothèque publique j'ai fait des emprunts aux manuscrits français, surtout à la Correspondance ecclésiastique, dont je publie quatre lettres,

au Livre du Recteur, aux mss. Edouard Mallet et à d'autres pièces encore. J'ai également mis à contribution le dépôt des cartes et musée cartographique.

A la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, l'Inventaire manuscrit des actes notariés m'a permis de constater des faits intéressants, et les œuvres manuscrites de Sordet et de Roget m'ont aussi été très utiles.

Grâce à l'obligeance de M. Théophile Dufour, Directeur honoraire des Archives et de la Bibliothèque de Genève, les fiches Herminjard du Musée historique de la Réformation ont été mises à ma disposition, et j'ai pu me servir de ses notes et d'un manuscrit de sa propre bibliothèque.

Je désire aussi remercier M. le D<sup>r</sup> Frédéric Rilliet, qui m'a prêté le manuscrit Rilliet de Jean Goulart.

A Lausanne, j'ai consulté les Archives cantonales vaudoises, et l'amabilité de M. le D<sup>r</sup> Langie m'a permis de me servir de notes manuscrites appartenant à la Bibliothèque de la Faculté libre de Théologie.

A Fribourg, j'ai consulté les Archives d'Etat et la Bibliothèque cantonale, mais sans résultat.

La Stadtbibliothek de Berne, au contraire, m'a apporté des renseignements utiles tirés des Manuscrits historiques helvétiques.

Une des lettres de Goulart que je publie est due à l'obligeance de MM. C. Roth et F. Heusler, bibliothécaires de l'Universitäts-Bibliothek de Bâle.

La Stadtbibliothek de Zurich est particulièrement riche en manuscrits de la Réforme : de la Hottingersammlung et de la Simlersammlung j'ai tiré un grand nombre de pièces du plus haut intérêt.

Pour terminer la liste des dépôts suisses, je mentionne la Stadtbibliothek Vadania à Saint-Gall. La complaisance de M. le D<sup>r</sup> Schiess m'a permis d'utiliser quatre lettres inédites de Goulart contenues dans un recueil non répertorié ; il m'a aussi donné des renseignements de la plus grande valeur.

A la Bibliothèque nationale, à Paris, j'ai consulté le fonds Dupuy, mais trop hâtivement, et à un moment où mon ouvrage était trop peu avancé pour me permettre de travailler avec avantage.

A la Bibliothèque de l'Histoire du protestantisme français, M. N. Weiss a obligeamment mis à ma disposition le dossier que M. le professeur Auguste Bernus avait formé de ses propres papiers et de ceux de Haag pour le volume VII de la seconde édition de *La France protestante*. Le catalogue manuscrit de Schmidt et Bernus m'a aussi été très utile.

Trois lettres de Goulart à Casaubon sont publiées

d'après les originaux des Burney mss. au British Museum à Londres.

Je suis persuadé que des recherches dans les Bibliothèques de Lambeth, d'Oxford et de Cambridge donneraient des résultats ; en outre, Anvers, Amsterdam et surtout Leyde, ont de riches collections. Mais la guerre m'a empêché de poursuivre des recherches que j'avais remises à cette année.

Quant aux sources imprimées, je me suis servi de pamphlets et d'autres pièces du temps, comme la *Saphoische historia* et la *Savoisienne*, surtout des publications de Goulart. La Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, a fourni des exemplaires uniques de deux brochures anonymes de Goulart ; la Bibliothèque de Munich, deux recueils de musique qu'il a publiés ; la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, aux administrateurs de laquelle — le regretté Charles Kohler et M. Charles Mortet — je dois une grande reconnaissance, beaucoup d'éditions des travaux de Goulart dans le domaine des classiques, et spécialement le *Xénophon* publié par de Candolle, en 1613 ; la Landesbibliothek, à Berne, une traduction en romanche du *Martyrologe* de Crespin. La Bibliothèque de la Faculté libre de théologie de Lausanne est extrêmement riche en œuvres du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle : je n'en cite que le *Doctrinae Christianae Compendium* d'Ursinus, que je n'ai retrouvé nulle part

ailleurs, et les *Quatrains tirés de Sénèque*. La Bibliothèque de Fribourg a fourni une édition rare de l'*Histoire des Suisses* de Simler, et la Bibliothèque de Strasbourg la première édition de l'*Excellent discours de Jean de l'Espine*, qu'on ne pouvait trouver autre part avant la publication du dernier volume du catalogue de la Bibliothèque nationale. La Kantonal-Bibliothek à Zurich, l'Universitäts-Bibliothek de Bâle et la New-York Public Library ont ajouté à la liste des éditions, mais les bibliothèques qui possèdent le plus grand nombre d'œuvres de Goulart sont la Nationale et la Bibliothèque de la Société du protestantisme français à Paris, la Stadtbibliothek de Zurich, la Bibliothèque publique de Genève et le British Museum à Londres, ce dernier renfermant aussi bien des éditions latines et françaises que des traductions anglaises, dont je n'ai pu trouver d'exemplaires sur le continent.

Pour certains livres rares dont il m'a été donné de me servir, je désire remercier M. Théophile Dufour, qui non seulement m'a communiqué le *Métanoëa* de Timothée Poterat et une édition de Sénèque, mais qui m'a aidé de précieux conseils ; M. le conseiller d'Etat Henry Fazy, le *Jus belli Sabaudici* ; M. Henri Turrettini, *Le Tombeau de Claire Turrettini*, et M. le D<sup>r</sup> Eugène Revilliod, qui m'a permis de me servir de la *Pastorale* de

Goulart et du *Salomonis Certonis Geneva*, à la Société de Lecture.

Je me suis aussi servi de sources générales, comme les *Epistres françoises à M. de la Scala*, de Reves, et le *Præstantium ac Eruditorum Virorum Epistolæ*, Amsterdam. 1704 ; des biographies comme la vie d'*Isaac Casaubon*, par Marc Patisson ; des publications comme le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, dont j'ai parcouru les soixante volumes ; les publications de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, et le *Bulletin de l'Institut national genevois*. Je me suis beaucoup servi également de l'*Histoire de Genève*, de J.-A. Gautier, de l'*Eglise de Genève*, de M. Henri Heyer, et de l'*Etat chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, de M. le professeur Eugène Choisy. C'est ce dernier ouvrage et la *Bibliographie Lipsienne* qui, plus que tous les autres, ont déterminé le plan de ce travail.

Il me reste à remercier un grand nombre de personnes dont la collaboration m'a été précieuse. J'aurais voulu faire plus que citer simplement leurs noms en tête de cet ouvrage, mais le manque de place me contraint d'abrégéer ; ma reconnaissance envers eux n'en est cependant pas moins profonde : M. Frédéric Gardy, directeur de la Bibliothèque publique de Genève, et ses colla-

borateurs MM. Henri Delarue et Fernand Aubert ; M. Ernest Chaponnière, bibliothécaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, M. Frédéric-Th. Dubois, de la Bibliothèque cantonale de Fribourg, le regretté W.-F. von Mülinen, directeur de la Stadtbibliothek de Berne, M. le D<sup>r</sup> Ernest Jenny, bibliothécaire de la Stadtbibliothek de Zofingue, et M. N. Weiss, secrétaire-bibliothécaire de la Société d'Histoire du protestantisme français, qui m'ont grandement facilité les recherches.

M. Henri Clouzot, conservateur de la Bibliothèque Forney à Paris, M. Georges Servant, assistant à la Bibliothèque nationale à Paris, Frederick Church, Esq., W. H. Blake, Esq., D<sup>r</sup> Elmer S. S. Johnson, rédacteur du *Corpus Schwenckfeldianorum*, et M. Maurice Thudichum, qui ont fait des recherches pour moi à l'étranger, M. le professeur Charles Bally, qui a revu les lettres latines. M. Paul E. Martin, archiviste d'Etat à Genève, et M. Charles-A. Roch, commis des Archives d'Etat, qui pendant 3 ans m'ont constamment aidé et encouragé ; M<sup>lle</sup> Mercier, M. le professeur Charles Seitz et MM. Lucien Cramer, Albert Choisy et Victor van Berchem, qui m'ont signalé différents points intéressants, comme aussi M. le D<sup>r</sup> Léon Gautier, dont la perte est si vivement ressentie à Genève, et surtout MM. les



professeurs Francis De Crue, Charles Borgeaud et Eugène Choisy, qui avec une grande sollicitude m'ont entouré de leurs conseils.

Je dois une très grande reconnaissance à trois de mes amis : M. Robert Bouvier, pour l'empressement qu'il a mis à revoir et à discuter le texte de la biographie, M. Egmond d'Arcis, qui n'a cessé de me seconder, aussi bien pour la rédaction du texte que pour la collation des manuscrits. et M. Etienne Clouzot, archiviste-paléographe, qui a révisé la bibliographie et les tables et surveillé leur impression.

Enfin je désire remercier M. Jules Carrara de l'aide qu'il m'a prêtée dans la correction des épreuves et M<sup>lles</sup> H. Foster et K. Crosley de leur concours pour l'établissement de l'index.

---

## LISTE

*des bibliothèques et des ouvrages cités dans la Bibliographie  
des œuvres de Simon Goulart.*

---

Bâle. — Universitätsbibliothek.

Berne. — Schweiz. Landesbibliothek.

» — Stadtbibliothek.

Fribourg. — Bibliothèque cantonale et universitaire.

Genève. — Bibliothèque publique et universitaire.

» — Bibliothèque de la Société d'histoire et d'archéologie.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

- JÖCHER (Christian-Gottlieb). — *Allgemeines Gelehrten-Lexicon...* — Leipzig, 1750-1751, 4 vol. in-4°.
- LA CROIX-DU-MAINE. — *La Bibliothèque qui est un catalogue général de toutes sortes d'auteurs qui ont écrit en français.* — Paris, 1584, in-fol.
- LANSON (Gustave). *Manuel bibliographique de la littérature française moderne.* — Paris, 1909-1912. 4 vol. in-8°.
- MONTET (Albert de). — *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois...* — Lausanne, G. Bridel, 1877, 2 vol. in-8°.
- NICERON (LE P.). *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres.* — Paris, 1727-1745, 43 vol. in-12.
- SENEBIER (J.). — *Histoire littéraire de Genève.* — Genève, 1786, 3 vol. in-8°.

---

### ABRÉVIATIONS

- R. C. = Registres du Conseil, Genève, Archives d'Etat.
- R. V. C. = Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève.  
Genève, Archives de la Compagnie des pasteurs.
- Ms. hist. = Manuscrits historiques, Genève, Archives d'Etat.
- P. H. = Pièces historiques, Genève, Archives d'Etat.
- Bull. Soc. Prot. = Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français.

Tout manuscrit dont le dépôt n'est pas indiqué se trouve aux Archives d'Etat, Genève.

# BIOGRAPHIE

---

## CHAPITRE PREMIER

### **Jeunesse et débuts.**

On éprouve une difficulté toute particulière à raconter les premières années de la vie de Simon Goulart. Depuis sa naissance jusqu'à son arrivée à Genève en 1566, les matériaux biographiques manquent presque complètement, et jusqu'en 1581, les détails sont assez rares. Un jeune réfugié de France, pasteur de campagne, voire même auxiliaire à une des églises en ville, comme il le fut plus tard, ne figure que rarement dans les documents officiels. Inconnu, ayant tout à apprendre, il a naturellement laissé peu de traces de sa vie pendant ces années. En 1574, il commence une des plus intéressantes correspondances qui aient été

conservées. Elle révèle, comme ses premiers livres, un esprit assoiffé de lettres et de théologie. Pendant la dernière décade de cette période, il fera ses premiers essais dans des genres littéraires très divers.

Simon Goulart (ou Coulard) est né à Senlis, le 20 octobre 1543<sup>1</sup>. On ne sait rien sur son père, sinon qu'il s'appelait Jaques Goulart et qu'il vécut jusqu'en 1572. Il n'y a aucune mention de sa mère. Son frère, Jean Goulart, pour lequel il a eu une grande affection, fut « esleu et controlleur des Aides » à Senlis à partir d'environ 1596<sup>2</sup> et vivait encore en 1625<sup>3</sup>. Il avait aussi un neveu qui, en 1606, demeurait à Metz<sup>4</sup>, et, dans une préface sans date d'une édition des *Histoires mémorables*, une sœur est aussi mentionnée.

Une des principales difficultés dans la recherche des œuvres de Goulart est le nombre des différentes signatures qu'il employa. Ses lettres sont

<sup>1</sup> TRONCHIN, *Oratio funebris Venerandi senis Simonis Goulartii*, 1628, p. 5. L'année 1544 est indiquée par Jaques GOULART dans sa *Chorographica Tabula Lacus Lemanni*, faite vers 1602, et publiée dans l'Atlas de Mercator 1607, — Genève, Dépôt des cartes et musée cartographique, cote XIII, I a. o.

<sup>2</sup> Adhelm BERNIER, *Monuments inédits de l'histoire de France, 1400-1600, Mémoires originaux concernant principalement... les villes d'Amiens, de Beauvais, de Clermont-Oise, de Compiègne, de Crépy, de Noyon, de Senlis et leurs environs, publiés pour la première fois d'après les manuscrits*. Paris, 1835.

<sup>3</sup> Actes notariés, Genève, Philibert II Blondel, vol. IV, f° 36 v°, 12 juillet 1625.

<sup>4</sup> R. V. C., 31 octobre 1606.

toujours signées, les françaises Simon Goulart, et les latines *Simon Goulartius*; les imprimés : Simon Goulart, Senlisien, ou *Simon Goulartius Silvanectinus*, mais le plus souvent simplement S. G. S. On trouve, en 1570, S. G. F. (Simon Goulart fecit) et S. G. Comme pseudonyme, il employa Samuel du Lis, D. H. B. C. et, pour beaucoup de pièces liminaires, la curieuse devise « ou bien ou rien ». Bon nombre de ses œuvres ne portent pas même des initiales. Son fils, qui portait le même prénom, signait ses lettres « le fils Simon Goulart », ou simplement Simon Goulart, et ses écrits S. G. G., pour Simon Goulart Genevois, ou *Simon Goulartius Genevensis*. On n'a confondu les écrits de ces deux hommes que depuis leur mort. De leur vivant, il y avait peu de danger de prendre l'un pour l'autre l'orthodoxe pasteur de Genève et le prédicateur Remontrant d'Amsterdam, d'Anvers, de Calais et de Friedrichstadt<sup>1</sup>.

De la jeunesse de Simon Goulart on sait peu de chose. Tronchin résume sa vie avant son arrivée à Genève en quelques mots : « Doué par la nature d'une intelligence vive et d'un corps qui supportait les plus grandes fatigues, après s'être donné à l'étude des bonnes disciplines en commençant par les éléments de la jurisprudence, par la grâce de Dieu il fut éclairé dans la fleur de sa jeunesse par la connaissance de l'Évangile, et s'appliqua avec ardeur à la lecture des

<sup>1</sup> En Prusse, province de Schleswig-Holstein, au confluent de la Treene et de l'Eider.

saintes écritures, et à la recherche de la vérité qui est selon la piété <sup>1</sup>. »

Goulart fréquenta le barreau du Parlement de Paris, mais en quelle qualité, il serait difficile de le dire. Joly <sup>2</sup>, par une longue argumentation fondée sur

<sup>1</sup> TRONCHIN, *ouvr. cit.*, p. 7. « Acri ingenio à natura præditus et corpore laborum patientissimo, cùm se studiis consecrasset bonarum disciplinarum, jurisprudentiæ per initia inprimis, in ipso juventutis flore Evangelii cognitione per Dei gratiam illustratus, sacrarum literarum lectioni ardentè incubuit et cognitioni veritatis quæ est secundùm pietatem. »

<sup>2</sup> *Remarques critiques sur le dictionnaire de Bayle*. — Paris et Dijon. Première partie 1752. Seconde partie 1748.

L'auteur des notes critiques sur Bayle (éd. 1734) vol. III, p. 85 cite « In Scaligeranis, pag. 97, 98 », et Joly reproduit cet extrait (*ouvr. cit.*, p. 400) pour prouver que Goulart ne savait pas le latin avant son arrivée à Genève. Je donne le passage d'après *Scaligerana... Colonia Agrippinæ... Apud Gerbrandum Scagen, 1667, p. 97* (par erreur 79). On le retrouve aussi à la p. 128 de l'éd. de 1668, La Haye (avec une omission), et aux p. 354-355 de *Scaligerana, Thuana, Perroniana... Amsterdam, 1740*: « Monsieur Goulart a fait imprimer Osorius qu'il a tourné en François; il a bien travaillé sur son Cyprien. C'est un gentil personnage qui a tout appris de soy mesme, et a commencé tard au Latin, lors que j'estois à Genève [i. e. aug. 1572-sept. 1574]. On dit que son fils contente bien son Eglise. Monsieur Goulart a si bien et si joliment travaillé sur son Cyprien; je l'ay lû tout du long, Il faisoit ses presches bien clairs. Il a fait chastrer les œuvres de Montagnes; quæ audacia in scripta aliena! non putassem Goulartium quod serius incoepit, tam bene posse scribere, ut fecit. »

On ne peut guère conclure de ceci que Goulart ne savait pas le latin avant 1572. Scaliger avait obtenu la permission de quitter Genève le 20 septembre 1574 (R. C. ad diem), et puisque l'extrait parle du fils de Goulart qui « contente » son église, cette remarque date au moins de vingt ans plus tard. Simon fils n'obtint l'Eglise de Wesel que peu avant 1601 (Haag, vol. V, p. 336). Les lettres de Goulart à Simler, qui commencent en 1574, montrent qu'il n'était pas un débutant. Il est beau-

une citation de Scaliger, veut prouver qu'il était cleric de procureur, mais, pour arriver à cette conclusion, il faudrait admettre que Goulart ne savait pas le latin. Il paraît plus probable, d'après l'extrait suivant d'une de ses lettres, que Goulart se préparait à la profession d'homme de loi :

« J'ai passé tristement presque toute ma jeunesse avec les mauvais avocats de la Cour et des places publiques, par la volonté de mes parents <sup>1</sup>. »

C'est pendant son séjour à Paris qu'ayant entendu des prédications réformées, il se convertit. Il quitta son pays au commencement de 1566, prit le chemin de Genève et s'y installa le 25 mars, logeant chez Jean Ragueau, le notaire, près de l'Auditoire<sup>2</sup>. Son nom ne figure pas dans la liste des étudiants au *Livre du Recteur*.

coup plus probable que Goulart, dès son enfance, savait le latin, mais, comme beaucoup d'autres, seulement assez pour le lire.

Scaliger était le plus grand humaniste de son époque, et non seulement son approbation du latin de Goulart était à l'éloge de celui-ci, mais quand il dit qu'il le commença tard, cela peut très bien signifier que Goulart n'acquît la maîtrise dans cette langue qu'après avoir été appelé à Saint-Gervais. Goulart, dans les premières lettres à Simler, se plaint de s'être mis très tardivement à l'étude de la théologie et des belles-lettres. Il est plus que probable que c'est l'amitié de Scaliger, dont parle Tronchin (*ouvr. cit.*, p. 8), qui fit naître les enthousiasmes littéraires qui s'expriment dans sa correspondance et dont les vers et les traductions de sa première période sont les fruits.

<sup>1</sup> Lettre à Simler, 12 déc. 1574. Pièce annexe n° II.

<sup>2</sup> Livre du recteur, f° 19, Genève, Bibliothèque publique, cote Ms. h. g. 155<sup>ca</sup>. « Simon Goulart de Senlis en l'Isle de France, est arrivé à Genève le 25 jour de mars 1566 et a prins logis chez M<sup>e</sup> Jean Ragueau, auprès de l'Auditoire. »



Il fut consacré pasteur le 20 octobre de la même année<sup>1</sup>, le jour de son anniversaire<sup>2</sup> ; le lendemain, les conseillers Chevalier et Roset furent désignés pour l'entendre<sup>3</sup> ; leur rapport fut favorable, et, le 24, il prêta serment au Conseil<sup>4</sup>. Un poste fut vite trouvé : le 28, de Bèze et Chauvet<sup>5</sup> proposèrent au Conseil d'appeler Corneille Bertram<sup>6</sup> en ville et de donner la

<sup>1</sup> Joly a longuement disserté pour prouver que Tronchin s'est trompé en affirmant que Goulart était à Genève déjà en 1566. Les registres du Conseil détruisent cette argumentation. Avec une grande ingénuité, Joly cite un passage des *Histoires admirables* où Goulart dit qu'il vit plusieurs fois une démoniaque, et ajoute : « La trouvant un jour dans une autre maison du *village* où elle demeurait, je l'exhortais à patience... je fusse lors à l'âge de vingt-sept ans... Extrait de mes mémoires. » Joly insiste sur ce que Goulart demeurait lui-même dans ce village, ce qui est probable, mais non prouvé, et conclut qu'il n'était pas à Genève. L'explication est très simple. En 1570, Goulart était ministre à Chancy et Cartigny, et demeurait bien dans un village, mais en même temps faisait partie de la Compagnie des pasteurs de Genève. Ce ne fut qu'en août 1571 qu'il fut nommé en ville, à Saint-Gervais.

<sup>2</sup> TRONCHIN, *ouvr. cit.*, p. 5.

<sup>3</sup> R. C., 21 octobre 1566.

<sup>4</sup> R. C., 24 octobre 1566.

<sup>5</sup> Le nom au R. C. est *Raymond*. Il n'y avait pas à Genève de pasteur de ce nom. Reymond ou Raymond Chauvet est né à Saint-Celli en Gévaudan (Saint-Chély-d'Apcher, Lozère, arr. de Marvejols), et est mort en 1570. Ancien cordelier, rencontra Calvin à Strasbourg de 1535-1541 ; prisonnier à Beaucaire 1544 ; pasteur à Genève (Saint-Gervais) 1545-70 ; Bourgeois de Genève 1556. H. HEYER, *L'Eglise de Genève*, p. 490 et 439.

<sup>6</sup> Bonaventure Bertram, dit Corneille, 1531-94, né à Thouars, en Poitou. Etudiant en droit à Toulouse, à Cahors ; réfugié à Genève vers 1562 ; pasteur à Chancy 1562, à Genève 1566 ; professeur d'hébreu 1566 ; professeur en théologie 1567-87 ; Bour-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

quinze ans, et de sa personnalité on ne sait rien. Ce fut Théodore de Bèze qui bénit le mariage à la Madeleine.

La première production littéraire de Goulart, à laquelle j'ai fait allusion, est une traduction en vers français du *Votum Deo Maximo Sacrum*, signée I. T. F., (Jean Tagaut fecit) à laquelle il donna le titre de *Vœu pour les Martyrs à Dieu tout bon et tout puissant*. Les deux versions du poème sont publiées en parallèle aux pages 19-20 de l'*Histoire des Vrais Témoins* de Crespin<sup>1</sup>. Il est intéressant de noter que sa première publication fut une traduction, et, comme l'indique la note à la page 18, une traduction faite pour permettre à ceux qui ne savaient pas les langues savantes de comprendre le contenu du livre. Dès le début, Goulart fut un vulgarisateur.

Le 24 août 1571, un peu plus d'un an après son mariage, Goulart fut appelé en ville ; Arnaud<sup>2</sup> le remplaçait à Chancy<sup>3</sup>. La peste sévissait, et les pasteurs se trouvaient très occupés, car le grand nombre des malades avait beaucoup ajouté à la charge des visites. Dans une situation pareille<sup>4</sup>, un travailleur acharné était précieux. La Compagnie procéda bientôt à la répartition des charges ; Goulart fut désigné

<sup>1</sup> Ed. 1570, Genève.

<sup>2</sup> Jean Arnaud, né à Nîmes, mort le 20 octobre 1572. Étudiant à Genève 1563 ; envoyé par la Compagnie à Saint-Marcelle-Rance en Vivarais 1565 ; pasteur à Chancy 1571. H. HEVER, *ouvr. cit.*, p. 419-20.

<sup>3</sup> R. C., 24 août 1571.

<sup>4</sup> Cf. R. C., 7 septembre 1571, après dîner.

pour collaborer avec Jean Trembley<sup>1</sup>, et commença sa longue activité dans la paroisse de Saint-Gervais. Quand on distribua de nouveau des logis, Trembley s'installa dans la maison que Le Gagneulx<sup>2</sup> venait de quitter, et laissa sa demeure, le « château de Cornavin », à son nouvel assistant.

Goulart était pasteur en ville, et allié par son mariage à une famille genevoise. Il demanda la bourgeoisie, et, à titre de pasteur, la reçut gratuitement le 16 novembre<sup>3</sup>.

Le 11 avril 1572, Goulart alla pour la première fois au Conseil, délégué par la Compagnie, ainsi que les pasteurs de Bèze, Trembley, Pinault, Perrot, Chausse et Chauve<sup>4</sup>, à propos de l'affaire Le Gagneulx. Cette affaire est trop complexe pour être exposée en détail. Ce pasteur fougueux avait attaqué la Seigneurie, et s'était soustrait par la fuite à la discipline de la Compagnie ; il revint cependant pour se disculper, et fut alors destitué<sup>5</sup>. En général, deux ou

<sup>1</sup> Jean Trembley, né en 1519, mort le 13 mai 1599. Bourgeois de Genève 1555 ; pasteur dans le Pays de Gex, puis pasteur à Peney 1560, à Genève 1564-96 ; recteur 1566-68, consolateur des pestiférés 1568.

<sup>2</sup> Ou Legagneux, Le Gaigneux. M. H. HEYER, *ouvr. cit.*, p. 481 donne les renseignements suivants : Jean Le Gaigneux, de Tours, mort à Yverdon 1580. Pasteur à Lausanne ; bourgeois de Genève 1562 ; pasteur à Genève 1562 ; recteur 1568-71 ; consolateur des pestiférés 1564, 1568 et 1569 ; destitué en 1571.

<sup>3</sup> R. C., 16 novembre 1571 ; Cf. COVELLE, *Livre des Bourgeois*, p. 290.

<sup>4</sup> R. C., 11 avril 1572.

<sup>5</sup> Eugène CHOISY, *L'Etat chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, p. 46-67.

trois des plus anciens pasteurs représentaient tous les frères, mais, dans les occasions solennelles, ils figuraient plus nombreux et se faisaient accompagner de quelques-uns des jeunes.

Le 10 juin, Goulart demanda un congé à la Compagnie pour faire un voyage en France. Son père était mort; son frère, dans une lettre qui lui était parvenue un mois auparavant, sollicitait instamment son retour, et il voulait rentrer dans son pays « afin de mettre pour une fois de l'ordre à ses affaires ». Mais il attendait le retour de Bèze, à qui il parla de l'affaire le matin même. L'occasion d'aller tout de suite en France se présentait, le Conseil ne se réunissait pas le lendemain et, pour éviter de perdre du temps, et avec l'assentiment de Bèze, il s'était déjà présenté à Messieurs, qui lui avaient accordé le congé demandé, mais sous condition de l'assentiment de ses collègues.

La Compagnie refusa. La peste sévissait de nouveau, il y avait beaucoup de malades, les pasteurs étaient accablés, et les affaires personnelles ne pouvaient pas prendre le pas sur les devoirs ecclésiastiques. Du reste, les frères le trouvaient digne de censure pour le procédé qu'il avait adopté, procédé qui semblait permettre au Conseil de trancher les questions qui étaient du ressort de la Compagnie <sup>1</sup>.

L'affaire fut reprise deux mois plus tard. Le frère et le cousin du jeune pasteur arrivèrent à Genève « pour l'emmener », et, le 1<sup>er</sup> août, Goulart renouvela sa demande à la Compagnie. En même temps, Jean

<sup>1</sup> R. C., 10 juin 1572. R. V. C., ad diem.

Trembley demanda deux semaines de congé pour aller à Lyon. La Compagnie refusa à ce dernier, et ce ne fut que d'assez mauvaise grâce qu'elle accorda un congé « d'un mois précisément » à Goulart<sup>1</sup>.

Goulart ne se tint pas à cette promesse. Un événement imprévu l'en empêcha. Dans la nuit du 23 au 24 août commença l'effroyable massacre de la Saint-Barthélemy. Le pasteur genevois se trouvait encore en France. Le dimanche 24, il avait quitté Senlis avec un compagnon pour entrer à Paris, et n'était qu'à « deux petites lieues » de cette dernière ville, quand il fut averti de ce qui s'y passait. Les deux calvinistes tournèrent bride et, arrivant à Senlis à huit heures du soir, avertirent leurs coreligionnaires. Ce premier devoir accompli, Goulart et son compagnon quittèrent la ville à l'heure même, et commencèrent leur long et dangereux voyage. Les routes ordinaires étaient fermées : ce fut sur Sedan qu'ils se dirigèrent d'abord, et de là sur Strasbourg<sup>2</sup>. D'Allemagne, où les deux étaient arrivés, Goulart rentra à Genève<sup>3</sup>. Ce détour le

<sup>1</sup> R. V. C., 1<sup>er</sup> août 1572.

<sup>2</sup> R. V. C., 14 septembre 1572.

<sup>3</sup> *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, éd. de 1578 en grands caractères, vol. I, f<sup>os</sup> 331 v<sup>o</sup>-332. Goulart est indubitablement l'auteur de ces *Mémoires* (voir *Note critique* n<sup>o</sup> I); il était à Senlis à ce moment-là, il revint à Genève par Strasbourg (R. V. C., 14 septembre 1572), et le pasteur (les *Mémoires* disent : « l'un desquels est ministre hors du Royaume ») qui alla « en Allemagne », et finalement « au lieu où ce ministre demeure », ne peut être que Goulart. Il était trop avisé pour mentionner Genève, ou pour raconter l'affaire en se mettant personnellement en cause. J'ajoute que les autres réformés de Senlis échappèrent à la persécution, grâce à la présence à Chantilly du maréchal de Montmorency (*Mémoires*, éd. cit., f<sup>o</sup> 332).

retarda de deux semaines, mais on ne trouve pas de remontrances à ce sujet <sup>1</sup>.

Il semble qu'en dépit d'un zèle qui lui faisait trop prolonger les cultes à Saint-Gervais <sup>2</sup>, Goulart ait déjà entrepris les ouvrages qui parurent l'année suivante. En 1574, il publia deux pamphlets politiques : une traduction française du *Franco-Gallia* de Hotman, jurisconsulte huguenot et professeur à l'Académie de Genève, et une traduction d'une épître italienne de Pierre Martyr, le théologien florentin, qui, après bien des voyages, s'était fixé à Zurich. A ce dernier livre, Goulart ajouta, de sa propre plume, une *Remonstrance aux François Revoltez*. Le 27 septembre, il demanda au Conseil la permission de faire imprimer des *Chansons spirituelles*, qui sont probablement les *Imitations Chrétiennes* et leur suite, publiées dans les *Poèmes Chrétiens* de B. de Montméja. Cette année vit encore ses premières traductions du grec : le *Discours excellent* de Grégoire de Nazianze <sup>3</sup> « contre les dissolutions des femmes fardées et trop pompeusement attifées » et *Les Regrets et Désirs* du même auteur.

<sup>1</sup> R. V. C., 14 septembre 1572.

NOTE. — Au mois de septembre 1573, naquit Suzanne, l'aînée des enfants de Simon Goulart. Elle fut baptisée le 25 (Registre de Saint-Gervais, *ad diem*), mais mourut en bas âge. (Registre des décès, 14 mars 1574.)

<sup>2</sup> R. C., 29 octobre 1573.

<sup>3</sup> Grégoire Nazianzène, ou de Nazianze (*Nazianzus*), en Cappadoce, 329-389 (ou 390), un des grands théologiens de l'Eglise d'Orient, ami de saint Basile, composa des poèmes, 243 lettres et 45 discours, dont deux contre Julien l'Apostat.

Le discours est signé Samuel du Lis, comme plus tard les *Mémoires de la Ligue*. Dans une lettre du 22 septembre à Simler <sup>1</sup>, professeur à Zurich <sup>2</sup>, il dit qu'il espère traduire pour les Français l'*Histoire des Suisses*, mentionne ses traductions du latin et du grec, dont plusieurs avaient déjà paru, et parle de saint Hilaire et de Tertullien. Dans la lettre du 12 décembre au même, il parle avec admiration de la *Valesiae Descriptio* et promet de rassembler les épîtres théologiques de Pierre Martyr, et de les lui expédier. On le voit ainsi dans sa première ferveur littéraire.

Cette correspondance avec Simler, qui est des plus intéressantes, continue pendant l'année 1575 et fournit des renseignements précieux. Les lettres qui la composent sont conservées à la Stadtbibliothek de Zurich <sup>3</sup>. On y apprend que Goulart savait l'italien et proba-

<sup>1</sup> Pièce annexe n° I.

<sup>2</sup> Josias Simler, né à Cappel en 1530, le quitta en 1544 pour Zurich, où il séjourna chez Henri Bullinger, son parrain. En 1546, il alla faire des études à Bâle et, l'année suivante, à Strasbourg, d'où il revint à Zurich en 1549. En 1557, il fut élu diacre par la paroisse de Saint-Pierre en ville, en 1560, vicaire de Théodore Bibliander, au professorat de théologie, et après la mort de Pierre Martyr, en 1563, professeur ordinaire de théologie. Il mourut le 2 juillet 1576. Parmi ses nombreux écrits, les principaux sont : *De vita et obitu Conradi Gesneri*, Zurich, 1566, *Valesiæ Descriptio*, et le *De Alpibus Commentarius*, Zurich, 1574, *De Republica Helvetiorum libri duo*, Zurich, 1576, qui fut traduit sous le titre de *La République des Suisses*, Genève, 1575. — LEU, *Allgemeines Helvetisches oder Schweizerisches Lexicon* (1747-1765), vol. XVII, p. 136.

<sup>3</sup> Pièce annexe n° II.



blement l'allemand<sup>1</sup>, qu'il comptait traduire l'*Histoire des Suisses*<sup>2</sup>, et qu'il prit une part active à l'édition des *Tractatus Theologici Omnes* de Calvin<sup>3</sup>. Cette édition comprend tous les opuscules latins de Calvin, ainsi que les français, qu'il fallut traduire; le nom de Bèze figure dans le titre de cet ouvrage, comme s'il en était l'éditeur.

Vers la fin de l'année, il entreprit le premier de ses grands ouvrages d'histoire contemporaine, les *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*. L'intéressante lettre à Simler du 20 novembre précise les circonstances dans lesquelles il aborda ce travail<sup>4</sup>.

Les joies et les deuils alternaient pour lui. Son fils Simon naquit au commencement d'octobre et fut présenté par l'imprimeur Eustache Vignon et baptisé par Trembley le 6<sup>o</sup>. Mais ce fils donna bien des inquiétudes, car il était faible, et plusieurs fois ses parents crurent le perdre<sup>5</sup>. La nouvelle de la mort de son ami J. B. Müller à Zurich émut aussi profondément Goulart.

En envoyant à Simler les vers de Bèze et de Rotan<sup>7</sup> sur cette mort, il y ajouta des siens, avec le commentaire suivant: « Quoique la Muse m'ait regardé

<sup>1</sup> Lettre à Simler, 9 février 1575. Pièce annexe n° V.

<sup>2</sup> Lettre à Simler, 19 juillet 1575. Pièce annexe n° IX.

<sup>3</sup> Lettre à Simler, 20 novembre 1575, Pièce annexe n° X.

<sup>4</sup> Lettres à Simler du 20 novembre et du 23 décembre 1575. Pièces annexes nos X et XI. Voir *Note critique* n° I.

<sup>5</sup> Registre de Saint-Gervais, 6 octobre 1575.

<sup>6</sup> Voir note 3.

<sup>7</sup> Voir note, page 34.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

lui Goulart. L'imprimeur déclara que c'était le pasteur qui avait écrit les vers et les lui avait donnés, l'assurant que ce n'était pas nécessaire de les soumettre au Conseil, vu qu'ils étaient « tout d'une matière et de mesme suite que la pièce déjà autorisée » et qu'il « n'avait pas envie qu'on sceut qu'il en fust l'auteur ». Le Conseil leur fit des remontrances, et arrêta qu'on saisirait ce que Durand avait de reste<sup>1</sup>. Un exemplaire au moins de chacune de ces brochures échappa; elles se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

Goulart se faisait remarquer comme prédicateur. Déjà en 1575, Saint-Gervais était une des deux églises particulièrement signalées par Messieurs pour la trop grande hardiesse des prédications<sup>2</sup>. En 1576, l'église de Feurs en Forez<sup>3</sup> demandait un pasteur. Après avoir longtemps délibéré, la Compagnie avait désigné Goulart<sup>4</sup>, mais le Conseil désapprouva ce choix. Il fallut toute l'autorité de Bèze pour engager les conseillers à envoyer Goulart, et ils s'y résignèrent seulement quand il devint évident que ni Salvart<sup>5</sup>, ni

<sup>1</sup> R. C., 6 décembre 1574.

<sup>2</sup> R. C., 16 mai 1575.

<sup>3</sup> Feurs, Loire, arrondissement de Montbrison.

<sup>4</sup> R. V. C., 16 novembre 1576.

<sup>5</sup> Jean-François Salvard, qui signa le Livre du Recteur « Jo. Franciscus Salluardus Salassus Vallis augustanus » entre 1559 et 1561, et non « Galluardus », comme le nom figure à la p. 5 du *Livre du Recteur* imprimé (1860). Auguste Bernus, *Bull. Soc. Prot.*, vol. XXXV, p. 498 ss., cité par M. Charles Borgeaud, *Histoire de l'Université*, vol. I, p. 55, note.

Il fut un des deux députés envoyés par les Eglises de France à Genève, sur la demande de la Compagnie, pour examiner

Caille<sup>1</sup> qu'on avait mis en avant, ne donneraient satisfaction. Bèze avait invoqué trois raisons pour l'envoi : une nouvelle église serait fondée, l'ardeur des anciennes serait ranimée, et Dieu avait donné à Genève la gloire d'être « comme la pépinière pour fournir les autres<sup>2</sup> ».

Les événements donnèrent raison au Conseil. Quoique « homme propre<sup>3</sup> » à cette mission, Goulart était déjà de retour le 21 décembre ; il rapportait du Forez des lettres du 10, remerciant Messieurs, mais avouant que ceux qui avaient promis de créer la nouvelle église avaient manqué à leur parole. Ainsi finit le deuxième voyage de Goulart<sup>4</sup>.

la bible de Genève de 1588. (R. C., 16 février 1585 cité par M. Charles Borgeaud, ouvr. cit., p. 321, communiqué par M. Alfred Cartier.) Il fut envoyé de Genève à Castres en 1582 et, l'année suivante, présenta son *Harmonia confessionum fidei orthodoxarum ecclesiarum* au Synode national de Vitré, qui l'approuva. Il faut le distinguer d'un autre Salvart ou Salvard, qui desservit l'Eglise de Lyon et fut appelé en 1572 à Francfort. *La France Protestante*, 1<sup>re</sup> édit., vol. V. p. 133.

Son nom revient constamment dans les Registres du Conseil, qui le montrent en relations suivies avec les calvinistes de l'Allemagne, avec l'Electeur Palatin en particulier.

<sup>1</sup> André Caille, né à Bargemont (près Draguignan), était pasteur à Lyon en 1572. Il se réfugia à Genève lors de la Saint-Barthélemy et s'y fit admettre comme habitant le 9 septembre 1572, puis une seconde fois le 25 mai de l'année suivante. Plus tard, il rentra en France et desservit les églises de Montélimar, 1593, et Grenoble, 1596. Il fut député à plusieurs synodes et soutint une controverse écrite avec un abbé Tolosany. *La France protestante*, vol. III, (1881), p. 443.

<sup>2</sup> R. C., 26 novembre, 1576.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Il fut de retour pour le baptême, peut-être même pour la naissance de sa seconde fille, Anne, qui, présentée par Claude

Au point de vue littéraire, Goulart inaugura une activité nouvelle. Il édita le *Thresor de Musique d'Orlande de Lassus*<sup>1</sup>, substituant un texte plus décent aux paroles qui s'y trouvaient. Il est probable qu'il s'occupa aussi du *Meslange des Pseaumes*. En outre il travailla aux *Tractatus Omnes* de Calvin<sup>2</sup>, et continua les *Mémoires de l'Etat de France*<sup>3</sup>, dont le premier volume parut à la fin de l'année. Finalement, il prit ses arrangements pour la publication de l'*Histoire des Suisses*. Ses lettres à Simler, dont la mort doit l'avoir grandement bouleversé, montrent combien cette amitié était devenue intime. La dernière lettre que j'ai retrouvée est du 10 mai 1576. Simler est mort le 2 juillet de la même année<sup>4</sup>.

Le *Meslange des Pseaumes*, comme le prouve la date de l'épître, parut au début de 1577, à peu près en même temps que l'*Histoire des Suisses*, traduction française de l'histoire latine de Simler<sup>5</sup>.

La situation financière de Goulart au commencement de cette année doit avoir été gênée. Sans doute, il avait quelque fortune personnelle, et peut-

Juge, fut baptisée par Trembley à Noël même (Registre de Saint-Gervais, 25 décembre 1583).

<sup>1</sup> Orlando ou Roland de Lassus, célèbre compositeur de musique, né à Mons en 1520, de son vrai nom, Roland de Lattre, maître de chapelle à Saint-Jean-de-Latran et à la cour de Bavière, mort à Munich en 1595. DE REIFFENBERG, dans la *Biographie universelle*, vol. XXIII, p. 309.

<sup>2</sup> Lettre à Simler, 12 février 1576. Pièce annexe N° XII.

<sup>3</sup> Ibidem.

<sup>4</sup> LEU, ouvr. cit., vol. XVII, p. 137.

<sup>5</sup> Pour l'attribution de cette traduction, voir *Note critique*, N° II.

être bien sa femme aussi. Mais les livres qu'il avait publiés jusqu'alors ne pouvaient pas lui rapporter beaucoup, et il avait deux enfants. Depuis la Saint-Barthélemy, la situation était difficile à Genève, et les pasteurs en souffraient. En 1574, Bèze avait pris la parole au Conseil et avait obtenu que les pasteurs reçussent, outre leurs gages, six coupes de blé, qui, à ce moment-là, était difficile à trouver, sauf à des prix exorbitants<sup>1</sup>. Six mois plus tard, de nouvelles plaintes s'élevèrent, et le Conseil fixa le traitement des ministres en ville à 400 florins, plus 20 coupes de froment<sup>2</sup>. Un an plus tard, la question était discutée de nouveau. Le sieur receveur était malade, quelques pasteurs se plaignaient de la qualité du blé, et d'autres de la quantité qu'ils en recevaient. Cette fois-ci, les pasteurs reçurent permission de prendre 100 florins en argent, ou 20 coupes de froment.

Jusqu'ici on s'était occupé de la façon de payer les ministres. Au commencement de 1577, la question du montant des traitements fut discutée à fond. Le 24 janvier, les pasteurs se plaignaient du renchérissement de la vie, ceux qui avaient des fonds les dépensaient, ceux qui n'en avaient pas souffraient, et tous craignaient de voir leurs enfants embrasser une carrière qui, peut-être, les mènerait « à l'hospital, comme il advient<sup>3</sup> ».

Une conférence des conseillers avec les pasteurs de Bèze et Charles Perrot eut d'heureux résultats. Le

<sup>1</sup> R. C., 27 septembre 1574.

<sup>2</sup> R. C., 14 mars 1575.

<sup>3</sup> R. C. 24 janvier 1577.

Conseil fixa les traitements des pasteurs de la ville à 600 florins et ceux des pasteurs des champs à 500 florins. Des mesures de soulagement immédiat furent aussi prises, qui consistaient pour les ministres en un don de 50 florins. De Bèze, à la place des 50 florins, reçut « ung char de vin vieulx, parce qu'il n'en boit que de verd <sup>1</sup> ».

Pendant l'année 1578, Goulart publia trois ouvrages. En premier lieu, une traduction du grec : *Les Dix Livres de Theodoret Evesque de Cyr* <sup>2</sup>. Cette traduction porte les initiales S. G. S., et du reste Goulart avait déjà mentionné cet auteur deux fois dans sa correspondance <sup>3</sup>. Goulart goûtait beaucoup les Pères de l'Eglise, aimait mettre les œuvres grecques à la portée du peuple, et, du commencement à la fin de sa vie, s'est occupé de la question de la providence de Dieu, qui fait le sujet de ces *Dix Livres*. Un des traits les plus frappants de son caractère est cette persistance de ses goûts.

Deux rééditions des *Mémoires de l'Estat de France* <sup>4</sup> parurent cette année, l'une vers le commencement, l'autre tout à la fin, car il y a des exemplaires de cette dernière édition qui portent la date de 1579. Vignon demanda permission au Conseil d'imprimer ces mémoires, et une de ces éditions sort probablement de

<sup>1</sup> R. C., 28 février 1577.

<sup>2</sup> Théodoret, évêque de Cyr (Cyrus ou Cyrrhus), à 80 milles à l'est d'Antioche en Syrie, né à Antioche en 393 et mort à Cyrrhus ou à Apamea vers 457. *The New Schaff-Herzog Encyclopedia of Religious Knowledge*, vol. XI, p. 323.

<sup>3</sup> Pièces annexes, nos IX et X.

<sup>4</sup> Voir *Note critique*, No I.

ses presses <sup>1</sup>. Perrot fut choisi pour la revoir et rapporta le 3 juin <sup>2</sup>, et les conseillers Varro et Chevalier furent de nouveau commis « pour le veoir et noter ce qui est à oster des blasmes et calomnies contre le roy, la roine <sup>3</sup>, etc. » Le Conseil sentait qu'il fallait conserver la neutralité à tout prix <sup>4</sup>.

Un livre important qui parut en 1579 est une traduction des *Cinq Livres de Wier* <sup>5</sup> sur les *Tromperies des diables*, auxquels sont ajoutés *Deux Dialogues de Thomas Erastus* <sup>6</sup>. Le nom de Goulart ne paraît pas

<sup>1</sup> R. C., 30 mai 1578.

<sup>2</sup> R. C., 3 juin 1578.

<sup>3</sup> R. C., 17 juillet 1578.

<sup>4</sup> Vers la fin de l'année, le 4 novembre, une troisième fille s'ajouta à la famille du pasteur de Saint-Gervais. Jeanne fut baptisée le 11 par Pinault, et présentée par Jean Truchet (Registre de Saint-Gervais, 11 novembre 1578).

<sup>5</sup> Johan Weyer (*Wierus*) naquit en 1515 à Grave-sur-Meuse, dans le Brabant. Il fit ses études d'abord à Bonn en 1533, sous le célèbre Agrippa (Henri-Corneille, de Nettersheim), et, l'année suivante, à Paris. Plus tard, il étudia à Orléans, où il prit son doctorat en médecine en 1537. Il voyagea beaucoup, puis se fixa à Clèves, où il devint en 1550 médecin du duc Guillaume. Il mourut le 24 février 1588. En 1578, il démissionna et fut remplacé dans sa charge par son fils. Son principal ouvrage est le *De praestigiis daemonum, et incantationibus ac veneficiis, libri V*, (Bâle, 1563). Il publia en outre plusieurs autres livres d'occultisme ou de médecine. Ses œuvres complètes, *Opera omnia*, parurent à Amsterdam en 1661. *Biographisches Lexicon der Hervorragenden Aerzte*, 1888, vol. VI, p. 255. Voir aussi la notice biographique, p. ix-xxvii, du 1<sup>er</sup> vol. des *Histoires et disputes des diables*, Paris, 1885.

<sup>6</sup> Thomas Erastus, né probablement à Baden, près Zurich, le 7 septembre 1524, et mort à Bâle le 1<sup>er</sup> janvier 1583. Son nom allemand serait Lüber ou Lieber. Il étudia la théologie à Bâle, la philosophie et la médecine pendant neuf ans à Bologne et Padoue. Il fut nommé professeur de médecine à



dans ce livre que la Croix du Maine lui attribue en 1586<sup>1</sup>. Il est à noter ici que c'est une contribution importante à une discussion qui passionnait les esprits au XVI<sup>e</sup> siècle. Le traducteur ne se déclare pas entre les parties, mais permet à Wier de maintenir que les sorciers ne sont pas des malfaiteurs, mais des dupes, des aliénés qu'il faudrait soigner. Erastus défend l'autre thèse, et invoque la loi pour punir ceux qu'il considère comme les ennemis de la race humaine. Jaques Chouet obtint permission d'imprimer ce livre déjà le 17 juillet 1578<sup>2</sup>.

L'autre ouvrage, qui date de 1579, est la *Chronique*

Heidelberg et médecin de l'Electeur en 1558. En 1580, il se transporta à Bâle, où il professa la médecine, et, peu avant sa mort, la philosophie. En tant qu'homme de science, il combattit l'alchimie et l'astrologie des disciples de Paracelse, mais resta partisan de la peine de mort pour les sorcières. Ardent zwinglian, il défendit ses idées théologiques contre les luthériens et les calvinistes. Il entra en lutte contre le parti calviniste à Heidelberg sur des questions de discipline ecclésiastique et fut excommunié, mais son excommunication fut levée cinq ans plus tard. Son ouvrage le plus connu, écrit en 1568, mais publié seulement en 1589, c'est-à-dire six ans après sa mort, s'intitule *Explicatio gravissimae quaestionis utrum excommunicatio..... mandato nitatur divino an excogitata sit ab hominibus* (Poschiavo). Dans ce livre il nie que l'excommunication soit d'institution divine, ou que l'Eglise ait le droit de sévir contre les fidèles. Par extension on a donné le nom d'*Erastianisme* à la doctrine de la suprématie de l'Etat dans les causes ecclésiastiques. *The New Schaff-Herzog Encyclopedia*, vol. IV, 1907, p. 167.

<sup>1</sup> La Croix du Maine, *Premier Volume de la Bibliothèque...* (1584) p. 457. « Il a traduit les livres de Jean Vvier, médecin du duc de Clèves, touchant l'imposture et tromperie des diables, lesquels avoient esté traduits au paravant par Jaques Grevin, médecin, comme nous avons dit cy devant. »

<sup>2</sup> R. C., 17 juillet 1598.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Il est probable que les deux livres ajoutés par Goulart, qui se rapportent aux événements des règnes de Charles-Quint, Ferdinand I<sup>er</sup>, Maximilien II et Rodolphe II, ont plus de valeur que les cinq précédents.

Trois événements importants se produisirent en 1580 : l'appel à Anvers, la publication de l'*Histoire ecclésiastique*<sup>1</sup>, et la naissance de Jaques Goulart, le second fils du pasteur<sup>2</sup>.

L'Eglise d'Anvers était importante, et la façon dont la requête fut faite montre qu'elle désirait vivement avoir Goulart. La demande formelle des anciens et des diacres fut présentée au Conseil le 25 juillet, et les lettres furent renvoyées à la Compagnie<sup>3</sup>. Mais les frères d'Anvers ne se bornèrent pas à cette première démarche. Ils écrivirent une seconde fois, environ un mois plus tard. Le 25 août, l'occasion se présentant d'envoyer la réponse par Francfort, le Conseil refusa d'accorder son pasteur, alléguant « la nécessité en laquelle on se trouve<sup>4</sup> ».

Avec l'année 1580, se termine une des périodes de la vie de Goulart. Il a passé du droit à la théologie, de la France à Genève. Il s'est établi définitivement dans cette ville et s'y est marié. Il a débuté dans presque tous les domaines littéraires où il travaillera : traductions du grec et du latin, brochures politiques,

<sup>1</sup> Voir la *Note critique*, N<sup>o</sup> III.

<sup>2</sup> Jaques Goulart naquit le 12 mars. Jacques Gardelle le présenta à Saint-Gervais et Pinault le baptisa le 15 (Registre de Saint-Gervais, 15 mars 1580).

<sup>3</sup> R. C., 25 juillet 1580.

<sup>4</sup> R. C., 25 août 1580.

poésies lyriques, didactiques et satiriques, traduction, rédaction et composition d'histoires. Il a fait son stage comme ministre des champs, puis dans une des grandes paroisses de la ville ; il commence à être connu comme prédicateur et écrivain. Il entre maintenant dans l'époque de sa plus grande activité littéraire.



## CHAPITRE II

### Goulart écrivain

Les années que raconte ce chapitre sont parmi les moins mouvementées de la vie de Goulart. Il ne fait aucun voyage à l'étranger et reste à Saint-Gervais.

A côté de son travail pastoral, il publie avec une abondance extraordinaire. Un seul différend trouble momentanément ses relations avec le Conseil, et comme ses sermons n'ont pas été publiés, et que les autres devoirs d'un pasteur laissent peu de traces, ce chapitre sera en grande partie consacré à ses écrits.

Dans sa famille, il éprouve des pertes cruelles, et la guerre remplit Genève de deuils et de déceptions. Il en souffre avec ses concitoyens, mais il a la consolation d'avoir un travail intéressant, absorbant et utile. Dans la plénitude de ses forces, Goulart poursuit sa carrière littéraire et ecclésiastique <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Avant d'entamer la question des travaux littéraires de cette année, je dois mentionner la naissance de Gabrielle Goulart,

On éprouve une certaine difficulté à croire que Goulart ait réellement publié en une année tant d'ouvrages importants : *L'Histoire de Portugal* d'Osorius, les *Vrais Pourtraits des Hommes Illustres*, l'*Harmonia Confessionum* de Salvart, *La Sepmaine* de du Bartas, et les *Oeuvres Morales et Meslées* de Plutarque. Je les reprends un à un.

*L'Histoire de Portugal* est une œuvre de grande envergure. C'est une combinaison de traductions. Douze des vingt livres sont d'Osorius Fonseca<sup>1</sup>, les huit derniers de Lopez de Castagnède et d'autres historiens. Le récit commence en 1496 et se termine en 1578. La préface de cette première édition renferme d'intéressantes indications sur les travaux littéraires de Goulart. Il dit qu'il avait passé depuis quelques années par une période d'épreuves. Cette période paraît avoir été de 1574 à 1576, car sa première fille mourut en mars 1574, Bullinger et Müller son ami en 1575, et Josias Simler en juillet 1576.

Il était si tracassé par ces « fascheries », qu'il ne jouissait plus de la lecture de la Bible, et pour distraire son esprit, « courait par-dessus et parmi les livres comme en un désert ». C'est dans cet état qu'il connut les douze livres d'Osorius, à la lecture des-

le 5 mai. Baptisée par Pinault le 6, elle fut présentée par Antoine de la Faye (Registre de Saint-Gervais, ad diem), mais mourut le même jour (Registre des décès, 6 mai 1581). A cette époque, Goulart et de la Faye, jeunes encore, étaient liés d'une amitié assez intime, qui malheureusement ne devait pas survivre à une rivalité ecclésiastique.

<sup>1</sup> Jérôme Osorio de Fonseca, né à Lisbonne en 1506. Il voyagea et étudia en France et en Italie, et enseigna les Saintes

desquels il prit un si vif plaisir, qu'il se mit à les traduire. Plus tard, il y eut une réaction, et il voulut abandonner l'entreprise; mais une partie était déjà imprimée, et les sollicitations de ses amis prévalurent: il acheva l'ouvrage. La préface est datée du 20 octobre 1580.

Goulart, comme Casaubon et d'autres écrivains du XVI<sup>e</sup> siècle, arrivait à faire un travail presque incroyable, mais c'était aux dépens de sa santé. Cette préface nous fait voir les angoisses de ce pasteur qui, d'habitude, se montrait si calme. Chez Casaubon, le désespoir était beaucoup plus fréquent, et il nous fait connaître jour après jour l'état de son âme<sup>1</sup>.

Les *Icones* de Bèze, qui parurent en 1580, sont bien connues. Goulart les traduisit et les publia, en 1581, sous le titre de *Vrais Pourtraits des Hommes Illustres*, en y faisant certaines adjonctions, mais, dans la note que je vais citer, il se garde d'en rendre de Bèze responsable.

« Du consentement de Monsieur Théodore de Besze, j'ay traduit ce livre, le plus fidèlement qu'il m'a esté possible. Au reste, après la description des personnes illustres, j'ay adiousté quelques vers françois à chascun, exprimant comme j'ay peu les epigrammes latins de

Escritures à Coïmbre. Catherine d'Autriche, régente de Portugal, le nomma évêque de Silves. Après une vie mouvementée, il mourut à Tavira, le 20 août 1580. Son ouvrage le plus connu est *De rebus Emmanuelis virtute et auspicio gestis*, Lisbonne, 1571, Cologne, 1581. FOISSET aîné, dans la *Biographie universelle*, vol. XXXI, p. 449.

<sup>1</sup> Voir la *Vie de Casaubon* par Mark PATTISON et les *Ephémérides*.



l'auteur, là où ils se sont rencontrés, et fournissant les autres vers de ma rude invention : ce que j'ay voulu vous faire entendre, afin qu'on n'imputast à l'auteur choses qu'il eust peu agencer trop mieux sans comparaison, si le temps lui eust permis ce faire, et si son esprit eust enduré à y mettre la main. »

Cette note laisse entrevoir les relations de ces deux hommes. On voit de Bèze, accablé sous ses devoirs multiples, permettre au jeune Goulart de mettre son livre à la portée des Français qui ne savaient pas le latin. Il y a de la sincérité dans le compliment sur lequel l'extrait se termine.

Guillaume de Saluste, sieur du Bartas<sup>1</sup>, était un poète français. Son œuvre principale s'intitule *La Semaine ou Création du Monde*. Il y ajouta une *Seconde Semaine*, et une *Suite*, qui reproduisent en vers français une grande partie des récits bibliques. Ce poème avec ses additions successives fit fureur. On a quatre éditions d'une même année, et le public semblait ne jamais se lasser de le lire. Du Bartas reçut le titre de « prince des poètes français » et jouit d'une grande considération. Goulart admirait l'écrivain et son œuvre<sup>2</sup>. Dans ce poème, il goûtait surtout le sujet emprunté à la Bible, et l'absence de ces traits licencieux qui faisaient tant de tort aux écrits du XVI<sup>e</sup> siècle. Je le soupçonne aussi un peu d'avoir tenu à annoter et éditer cet ouvrage, parce que sa popularité lui promettait des avantages matériels.

<sup>1</sup> Guillaume de Saluste, seigneur du Bartas, né à Montfort, vers 1544, mort vers 1590. *La France protestante*, vol. V, p. 120.

<sup>2</sup> Lettre à Scaliger, 10 novembre 1584. Pièce annexe n° XVII.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Pour finir l'énumération des livres de cette année, je mentionne la traduction avec annotations, préfaces, sommaires, etc., des *Oeuvres Morales et Mêlées de Plutarque*. La préface du second tome est parmi les plus belles pages que Goulart ait écrites.

Dans le domaine politico-ecclésiastique, Goulart se trouva mêlé à une discussion des plus vives. L'affaire dite des adultères est contée minutieusement par M. Eugène Choisy<sup>1</sup>. En voici un résumé :

Un certain nombre d'hommes soupçonnés ou convaincus d'adultère, avaient quitté la ville. En 1581, le duc de Savoie menaçait Genève, et les autorités craignaient que les exilés, si on repoussait leur demande de rentrer, ne se joignissent à l'ennemi. Messieurs décidèrent de discuter l'affaire, mais de Bèze s'y opposa, et, pour se décharger de la responsabilité, ils renvoyèrent l'affaire au Deux Cents.

Le premier syndic plaida en faveur des exilés ; les pasteurs, introduits à la séance l'un après l'autre déclarèrent s'en tenir aux édits. Le syndic remporta la victoire et le Deux Cents autorisa le Petit Conseil à commuer les peines, en le priant de faire un rapport sur les mesures qui seraient prises. Le Petit Conseil, libre d'agir, reçut alors la demande d'un des exilés d'être absous et autorisé à revenir, et convoqua le Deux Cents, le 24 novembre 1581, comme ce dernier l'avait exigé. A cette séance, on décida d'accorder la grâce dans les cas de simple adultère, renvoyant le détail des pardons au Petit Conseil.

<sup>1</sup> E. CHOISY, *L'Etat chrétien calviniste*, chap. III, p. 202-213.

La séance du 24 avait eu lieu à huis clos, mais des bruits commencèrent immédiatement à circuler sur ce qui s'y était passé. Les pasteurs en eurent connaissance, et les samedi 25 et dimanche 26, deux d'entre eux y firent allusion dans leurs sermons. Le 27, on se plaignit en Conseil que Goulart et un de ses collègues, Antoine Chauve, eussent critiqué certaines opinions exprimées au Deux Cents. On arrêta de les mander pour le lendemain <sup>1</sup>.

Goulart, convoqué le 28, parut au Conseil. Messieurs lui reprochèrent d'avoir critiqué des opinions particulières émises au Deux Cents le vendredi précédent, et prétendirent lui faire révéler avec serment le nom de la personne qui lui avait dit ce qui s'y était passé.

La réponse du pasteur montre clairement son inquiétude. Il avait entendu « un bruit sourd » qui courait la ville le vendredi précédent, et s'était informé plus particulièrement auprès de certain personnage. Ensuite il s'était entretenu avec ses collègues, et en avait appris davantage. A ce moment, la réponse change de ton. Goulart se reprend : choqué de ce qu'on avait traité légèrement la parole de Dieu au Deux Cents, il avait senti qu'il ne pouvait faire moins « que de reprendre une telle faute publiquement ». Avant de révéler le nom de son informateur, il lui faut du temps pour considérer l'affaire. Il reconnaît l'obéissance qu'il doit au magistrat, mais puisque la chose lui a été communiquée en particulier, il « aymeroit mieux, s'il y a de la faute, qu'elle tombast sur luy que sur un autre ».

<sup>1</sup> R. C., 27 novembre 1581.

On l'engage de nouveau à prêter serment, de nouveau il s'excuse. Une troisième fois, on l'exhorte à dire la vérité. Il admet qu'il doit la dire, mais il prie que l'on considère ce qu'il doit à la charité envers son prochain. On lui demande si les ministres ne sont pas tenus par serment de ne point révéler ce qui se passe en leur compagnie. Il réplique que, si une chose pareille se faisait parmi les pasteurs, il ne serait pas fâché de la voir révélée. Finalement, il demande la permission de communiquer au sujet de l'affaire avec deux des pasteurs. Il persiste dans son attitude respectueuse, mais ferme, et les magistrats, après l'avoir invité à se retirer, discutent ses réponses et le rappellent. De nouveau on l'exhorte, mais il refuse de changer d'avis, réitérant son désir de consulter avec ses frères. On le fait sortir, puis rentrer, pour lui dire que, tout en trouvant ses raisons mauvaises, on lui donnera une heure pour consulter ses collègues, mais à condition qu'il n'en parle pas à son informateur.

Il sort, va chez Rotan<sup>1</sup> et chez Perrot, qu'il ne trouve

<sup>1</sup> Jean-Batiste Rota, plus connu sous le nom de Rotan, forme francisée de son nom latin (*Rotanus*), était fils d'un patricien de Padoue. Il avait fait de fortes études à Heidelberg sous Tremellius, Pierre Boquin et Zanchius, de 1570 à 1574, quand il reçut le doctorat en théologie. Peu après cette promotion, il revint à Genève, où habitait sa mère, une Pellissari. A son retour, Rotan fut admis d'emblée à faire quelques leçons de théologie en l'Ecole, et dès le printemps de l'année 1575, il entra formellement au service de la Seigneurie. Rotan fut nommé pasteur en ville, en 1579. Sous le rapport doctrinal, il se rapprochait de Charles Perrot. C'était, comme lui, un modéré et un tolérant. Il succéda à Balbani comme pasteur de l'Eglise italienne, mais, en 1589, quitta Genève après avoir reçu la

pas<sup>1</sup>, ensuite chez de Bèze, auquel il ne s'explique qu'en partie, et finalement chez Pinault. Ces deux derniers lui conseillent de demander un plus long délai. Messieurs consentent et lui donnent congé jusqu'à une heure après midi.

A cette seconde séance, Goulart reste ferme, refusant de révéler ce qu'on demande de lui. Après lui, Chauve est appelé et suit son exemple. La Seigneurie, surprise et ennuyée de cette obstination, fait comparaître la Compagnie des pasteurs, et après avoir

bourgeoisie, et suivit en France, en qualité d'aumônier, l'ambassadeur du roi, Harley de Sancy. Apparenté par sa femme, Marie d'Alamant, à la noblesse du duché de Bar, et, dans le Royaume, aux Saint-Simon et aux Montmorency, disposant d'une fortune et de relations dans le monde des banquiers lombards, qui lui avaient permis, en 1588, d'être le négociateur d'un emprunt contracté par le Béarnais, il entretenait des relations avec ce prince, et pouvait servir la République à la cour. Il fut un des premiers, semble-t-il, parmi les ecclésiastiques de la religion réformée, à favoriser le fameux projet entre les deux communions, cher aux politiques, et auquel est attaché le nom de Jean de Serres. Ch. BERGEAUD, *Histoire de l'Université de Genève*, vol. I, p. 238-241.

<sup>1</sup> Charles Perrot, né en 1541, mort le 15 octobre 1608. D'abord moine, accepte la Réforme. Etudiant à Genève 1564, pasteur à Satigny novembre 1564, à Genève 1568, à l'Hôpital des pestiférés du 10 septembre au 4 décembre 1568; recteur 1570-72 et 1588-96, professeur supplémentaire de théologie 1572, professeur 1598 (H. HEYER, *L'Eglise de Genève*, p. 501). Il était peut-être le plus libéral, pour ne pas dire le plus hétérodoxe de la Compagnie, et deux de ses étudiants avec lesquels il était le plus lié, Uytenbogaert et Arminius, furent plus tard les chefs des Remontrants hollandais (Charles BERGEAUD, *ouvr. cit.*, p. 158, aussi p. 267-270. Voir aussi J. E. CELLÉRIER, *Charles Perrot, pasteur genevois*, dans les Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, vol. XI, p. 1-68.

entendu leurs opinions, s'en sert pour pousser les deux récalcitrants aux aveux tant désirés. Mais tout est inutile. Goulart admet seulement « que quelqu'un luy a dit, à qui il s'estoit adressé pour le sceavoir », et Chauve n'admet pas même cela ! De Bèze, prenant la parole, donne raison à Goulart, en partie du moins. Puisque c'est lui qui est allé au particulier, et non le particulier qui est venu l'informer, ce dernier a cru donner une simple information, et non contrevénir à son serment.

La Seigneurie, irritée de l'attitude des pasteurs, accuse la Compagnie d'essayer de restaurer l'autorité papale, mais voyant que la discussion n'aboutit pas, déclare qu'elle ne veut pas presser l'affaire, et renvoie les ministres. Il y eut une suite, mais Goulart n'y prit point part, et je ne m'en occuperai pas<sup>1</sup>.

Certainement, dans cette occasion, Goulart montra une grande constance et un désir louable de ne pas laisser retomber sur un autre les conséquences fâcheuses de ce qu'il avait considéré comme un devoir.

La crainte de la guerre avec la Savoie, en 1581, avait précipité la querelle entre le Conseil et la Compagnie, querelle qui ne fut terminée qu'en mars 1582<sup>2</sup>. Cette même menace extérieure devait rétablir la concordé. La situation politique devint si alarmante, pendant le cours de l'été, que le gouvernement s'adressa à la Compagnie et aux pasteurs de Berne pour savoir si une

<sup>1</sup> R. C., 28 novembre 1581. Pour la suite, voir R. C., 25 décembre 1581, 26 janvier, 26, 27, 28 février et 5 mars 1582.

<sup>2</sup> R. C., 5 mars 1582.

guerre pouvait jamais être justifiée. Le 4 août<sup>1</sup>, de Bèze, avec trois autres représentants du Consistoire, rapporta une réponse orale, qui, plus tard, fut développée dans un long écrit que Goulart signa avec tous les autres ministres<sup>2</sup>.

La production littéraire de Goulart n'égala pas celle de l'année précédente, mais fut encore considérable. Il annota la traduction d'Amyot<sup>3</sup> des *Hommes Illustres*, y ajouta les deux autres « Vies » traduites par Charles de l'Escluse, et compléta le volume avec des traductions qu'il fit lui-même de Cornelius Nepos, confondu à cette époque avec Æmilius Probus. Ce fut, plutôt qu'autre chose, un travail d'annotation, mais néanmoins un grand travail.

J'ai déjà parlé du poème de Goulart qui parut en 1570 dans l'*Histoire des Vrais Tesmoins* de Crespin. Ce livre eut plusieurs éditions, et il est connu sous divers titres, mais celui de *Martyrologe de Crespin* est le plus usité. C'est une vaste collection de récits des martyres des premiers chrétiens jusqu'aux der-

<sup>1</sup> R. C., 4 août 1582.

<sup>2</sup> P. H., N° 2052 bis (8 août 1582). Imprimé dans WIPPER, *L'Eglise et l'Etat à Genève au XVI<sup>e</sup> siècle* (en russe).

NOTE. — La reprise de relations cordiales entre le Conseil et les pasteurs ne fut pas la seule joie que le mois d'août apporta à Goulart. Son troisième fils, Jean, naquit le 12, et, présenté par Pierre Morin, fut baptisé le 14 à Saint-Gervais (Registre de Saint-Gervais, 14 août 1582).

<sup>3</sup> Jacques Amyot, né à Melun le 30 octobre 1513. Il succéda à Vatable à l'abbaye de Bellozane. Charles IX, dont il avait été le précepteur, le nomma grand aumônier de France et, plus tard, évêque d'Auxerre. C'est dans cette ville qu'il mourut le 6 février 1593. AUGER, dans la *Biographie universelle*, vol. I, p. 621.



niers réformés. L'édition qui parut en 1570 était divisée en huit livres. Goulart, en le rééditant en 1582, y ajouta deux livres entiers et des récits, annotations, etc., si bien que le titre porte « augmentée d'un tiers ».

Le 30 octobre 1582, le pasteur Jean Pinault annonça au Conseil que Goulart avait été choisi par la Compagnie pour l'Eglise de Tremilly en Champagne, à la place de la Faye. Le Conseil approuva et l'accorda pour trois mois <sup>1</sup>. Il est impossible de déterminer les dates exactes de son départ et de son retour. Les registres de la Compagnie pour 1579-1584 ont disparu. Il doit cependant avoir quitté Genève avant le 1<sup>er</sup> janvier, car, le 9 déjà, les ministres demandaient aux Conseillers de payer à sa femme son mandat retenu à cause de son absence. Le Conseil ordonna de payer, mais à condition que, si Goulart recevait des gages en France, il rendrait ce qu'on lui avait avancé à Genève.

La date de son retour est aussi incertaine. Il était accordé pour trois mois, et il était certainement à Tremilly en janvier, février et mars ; il doit y être resté plus longtemps, car il n'aurait pas écrit à la Compagnie le 23 <sup>2</sup>, et à de Bèze le 24 mars <sup>3</sup>, s'il avait dû revenir immédiatement. La lettre de remerciements d'Etienne Menisson, seigneur de Tremilly, fut reçue par le Conseil le 3 juin seulement <sup>4</sup>, ce qui serait un peu tard pour un service qui se serait terminé le 1<sup>er</sup> avril.

<sup>1</sup> R. C., 30 octobre 1582.

<sup>2</sup> Pièce annexe n<sup>o</sup> XV.

<sup>3</sup> Pièce annexe n<sup>o</sup> XVI.

<sup>4</sup> R. C., 3 juin 1583.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

qu'il sentait le besoin de l'appui de ses frères de la Compagnie, et se disait « trop Picard pour Champagne ». On le soupçonne de regretter son cabinet de travail, ses livres et ses manuscrits : les pluies et les vents incessants de Tremilly semblent l'avoir assombri.

Ces lettres sont quelque peu décevantes. Elles traitent des gages et devoirs du pasteur du lieu — Goulart voulait s'assurer un successeur — et du temps qu'il faisait. Mais, si par elles on apprend peu de chose sur sa vie, il y a deux autres sources qu'on peut consulter. L'*Epître dédicatoire* du deuxième volume des *Vies* de Plutarque<sup>1</sup> indique que cette œuvre, commencée à Genève et interrompue par son voyage, fut achevée au château de Tremilly. Cette préface est datée du 30 novembre 1586, date à laquelle il semble avoir donné à son édition des *Vies* sa forme définitive.

Non seulement il travailla à son Plutarque, en France, mais il fit la connaissance de Pierre Poupo, poète longtemps inconnu. Ce fut Goulart qui publia sa *Muse Chrestienne* et introduisit l'auteur dans le monde lettré de Genève<sup>2</sup>.

La date du retour de Goulart, comme je l'ai déjà dit, n'est pas certaine, mais il paraît être rentré au commencement du mois de juin, ou même un peu plus tôt. On ne sait que peu de chose de Goulart durant

<sup>1</sup> *Les Vies des hommes illustres*, de Plutarque, Genève, Crespin, 1613, p. 1040.

<sup>2</sup> *La Muse Chrestienne de Pierre Poupo*, à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, et l'excellente notice d'Ernest Roy dans *Diverses poésies tirées de la Muse Chrestienne de Pierre Poupo*, 1886.

la fin de cette année 1583. Je n'ai trouvé aucun de ses ouvrages portant la date de 1583, et il n'est pas question de lui dans les registres du Conseil. Sans doute, il reprit ses fonctions à Saint-Gervais, et voua ses loisirs aux œuvres qui parurent l'année suivante.

Dans le domaine littéraire, il y a trois ouvrages à signaler. Goulart compila le *Doctrinæ Christianæ Compendium* d'Ursinus<sup>1</sup>, d'après sept cahiers de notes d'élèves. Ce résumé de la théologie du professeur d'Heidelberg semble avoir eu peu de succès, et n'est cité dans aucune liste des œuvres de Goulart. Le seul exemplaire que j'aie trouvé est à la Bibliothèque de la Faculté libre de Théologie de Lausanne.

Par contre, sa traduction des *Devins* de Peucer<sup>2</sup> est bien connue. C'est un livre très considérable, de près de 700 pages in-4<sup>o</sup>, et, comme son titre l'indique, un exposé des principales sortes de divinations, qui, par son sujet même, se rapproche de l'ouvrage de Wier.

Le troisième de ses écrits est d'un tout autre genre. C'est la *Pastorale*, qui fut jouée lors de la con-

NOTE. — Au printemps de 1584, le 17 avril, naquit Marie, sa cinquième fille. Elle fut présentée par Jaques Savion, et baptisée le 24 par de la Faye à Saint-Gervais (Registre de Saint-Gervais, 24 avril 1584). Elle mourut en 1585, le 8 mai, âgée de treize mois (Registre des décès, 8 mai 1585).

<sup>1</sup> Zacharias Ursinus, né à Breslau le 18 juillet 1534, immatriculé à l'université de Wittenberg en 1550, lié avec Mélanchthon et Peucer, il visita Strasbourg, Bâle, Lausanne, Genève, Lyon, Orléans et Paris. En 1561, il fut immatriculé à Heidelberg, où il obtint le grade de docteur en théologie en 1562. Il professa la théologie à Heidelberg pendant des années, se retira en 1576 et mourut le 6 mars 1583. — NEY, dans le *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche*, vol. XX (1908), p. 348.

<sup>2</sup> Voir la note 1 à la page 73.

clusion de l'alliance perpétuelle avec Berne et Zurich. Depuis longtemps, la ville de Genève se sentait visée par la politique agressive du duc de Savoie. Sa position était précaire, et elle voulait s'assurer des alliés dans une lutte qui semblait inévitable. Berne, qui retenait toujours le Pays de Vaud pris au duc de Savoie en 1536, était déjà alliée à Genève par les combourgeoisies de 1477 et de 1526. Zurich, le grand canton protestant du nord de la Suisse, prenait un intérêt toujours plus vif au maintien de Genève. Les longues négociations entre les trois républiques protestantes aboutirent enfin, et un traité d'alliance fut signé en 1584<sup>1</sup>.

Cet heureux événement fut célébré à Genève par des réjouissances populaires, et la ville de Calvin vit jouer une comédie en public pour la dernière fois avant 1737<sup>2</sup>. La pièce principale était *L'ombre de Garnier Stoffacher*, poème dramatique et lyrique de Joseph Duchesne, Sieur de la Violette<sup>3</sup>, et fut suivie de la *Pastorale*. Ces deux pièces furent publiées par Jean Durand : *L'ombre de Garnier Stoffacher* en 1584, la *Pastorale* en 1585.

La *Pastorale* fut revue par de Bèze<sup>4</sup> et les conseillers Varro, Roset et Chenelat, et on peut juger du désir qu'a-

<sup>1</sup> Henri FAZY, *L'Alliance de 1584 entre Berne, Zurich et Genève*, Genève, 1891, extrait du Bulletin de l'Institut national genevois, vol. XXXI.

<sup>2</sup> Marc MONNIER, *Genève et ses poètes, du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Genève, 1874, p. 161-162.

<sup>3</sup> LÉON GAUTIER, *L'Activité poétique et diplomatique de Joseph Duchesne*, dans le *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, vol. III, p. 291-311.

<sup>4</sup> R. C., 2 décembre 1584.

vait le gouvernement d'éviter des ennuis avec la France, si l'on sait que les allusions « au fard de la court » durent être biffées<sup>1</sup>. Au point de vue de la poésie, ce n'est pas un chef-d'œuvre. « Cette pièce, dit Marc Monnier dans sa critique, fait admirer l'*Ombre de Garnier Stoffacher*. La censure en permit la représentation, elle aurait dû l'interdire, car il n'est rien plus pernicieux que les mauvais vers<sup>2</sup>. » Mais la censure, quand les rapports entre nations sont tendus, ne s'occupe que des idées d'ordre politique. C'est l'amour-propre et non le goût des voisins qu'on ménage.

De ce que Goulart composa une pièce en l'honneur de l'alliance, on pouvait inférer qu'il était partisan de la politique qui y aboutit. Mais on n'en est pas réduit à des suppositions : le 16 novembre il écrit à Scaliger : « Nous avons traité alliance perpétuelle avec les cantons de Zurich & Berne, & espérons en obtenir autant avec les autres par trait de temps<sup>3</sup>. »

Une des particularités les plus marquées du caractère de Goulart était son horreur des « excès en habillements ». Une de ses premières traductions était un « discours contre les dissolutions des femmes fardées et trop pompeusement attifées ». Il était presque toujours un des porte-parole de la Compagnie, quand elle se sentait poussée à faire à ce sujet des remontrances au Conseil. Large d'idées sur bien des questions, sur ce point-ci c'était un véritable puritain.

<sup>1</sup> R. C., 24 et 28 novembre 1584.

<sup>2</sup> *Genève et ses poètes*, déjà cité, p. 161. — Passage cité par M. H. FAZY, *ouvr. cit.*, p. 52.

<sup>3</sup> Lettre à Scaliger, 10 novembre 1584. Pièce annexe n° XVII.

En 1585, il se montra si violent, qu'il dut être réprimandé par le Conseil. Déjà l'année précédente, la Compagnie avait dénoncé les toilettes qui étaient apparues lors des fêtes de l'alliance. Le 23 avril 1585, elle discuta de nouveau sur les excès <sup>1</sup>, et le 28, de Bèze, dans la congrégation, et Goulart, dans ses prêches, annoncèrent qu'on refuserait la cène, le lendemain, à ceux qui s'y présenteraient « avec les longs cheveux, les pourpointz poinctus et les longues fraises ». Quand ceci fut rapporté en Conseil le lendemain, on décida d'avertir les ministres de ne pas agir de la sorte, vu le scandale qui serait provoqué, si on n'y admettait pas des étrangers se présentant ainsi faute d'avertissement <sup>2</sup>. Le Consistoire comprit, et, le jour suivant, fit annoncer au Conseil qu'on ne refuserait pas la cène à ceux qui y assisteraient « en tel estat », mais qu'on les avertirait <sup>3</sup>.

C'est au commencement de ce même mois de mai que Goulart nous donne un aperçu de sa vie intime. Il écrivit quelques lignes dans l'*Album Amicorum* de Jean Durand<sup>4</sup>, trésorier des bâtiments de France.

<sup>1</sup> R. V. C., 23 avril 1585.

<sup>2</sup> R. C., 29 mai 1585.

<sup>3</sup> R. V. C., 28 mai 1585.

<sup>4</sup> Jean Durant. Voir *L'Histoire de l'Université*, déjà citée, vol. I, p. 147, et la note 2. Il faut distinguer ce Jean Durand, « ancien trésorier des bastiments de France », à qui appartenait l'*Album Amicorum*, du Jean Durant, imprimeur, que Goulart connaissait aussi. Dans la lettre à Simler, du 9 février 1575 (Pièce annexe n° V), il mentionne ce dernier : « Ideo Johannes Durant bibliopola huius civitatis, vir pius et satis dives cuperet horum librorum quendam numerum sibi mitti à Domino Froschovero, quorum rationem bis aut ter in anno fideliter redderet ».

« Puisqu'il vous plaist que j'escrive quelque chose en vostre livre, je vous fay présent des sentences suivantes, qui vous ramentérons que je suis affectionné ami et serviteur S. Goulart. S.

- 1) Sic vive cum hominibus, tanquam Deus videat, sic loquere cum Deo, tanquam homines audiant.
- 2) Optimum est pati quod emendare non possis, et Deum (quo autore cuncta proveniunt) sine murmuratione comitari. Malus miser est qui imperatorem gehennæ sequitur.
- 3) In vita perinde ac in statua, omnes partes pulchras esse oportet.
- 4) Committe Deo viam tuam: spera in eo et ipse faciet.

Qui endure, dure.

A St Gervais le premier de may en l'añ 1585<sup>1</sup>. »

Tout au commencement du mois de mars 1586, des lettres furent présentées à la Compagnie de la part de l'Eglise de Lausanne, demandant Goulart en qualité de professeur de théologie. On refusa la demande<sup>2</sup>, qui fut renouvelée deux fois plusieurs années plus tard.

Goulart, dans le cours de l'année 1586, édita deux livres. L'un et l'autre étaient des ouvrages théologiques,

<sup>1</sup> *Bull. Soc. Prot.*, vol. XII, 1863, p. 228-35.

NOTE. — Jaël, ou Jahel, la sixième des filles et la dernière des neuf enfants de Goulart, est née le 3 mars 1586. Elle fut présentée par Jean Calvin le 8 et baptisée par de la Faye à Saint-Gervais (Registre de Saint-Gervais, 8 mars 1586).

<sup>2</sup> R. V. C., 4 mars 1586.



mais représentaient deux genres assez différents. *La Religion Chrestienne*, de Mathieu Virelle<sup>1</sup>, était un exposé populaire et assez court des doctrines réformées. Les *Opuscula Theologica* de Hemmingius<sup>2</sup> sont un in-folio imposant. Goulart a dédié son édition aux étudiants en théologie.

En 1587, Goulart fut chargé par la Compagnie d'une affaire importante. Du 24 au 28 juillet, il était en voyage, portant à Lausanne, des lettres de la Compagnie et en rapportant les réponses dans l'affaire Aubery<sup>3</sup>. La Compagnie désirait empêcher la publi-

<sup>1</sup> Mathieu Virel ou Virelle (*Virellus*), né à Marchais dans le Beauvoisis. Ce pasteur, dont la vie est si peu connue, prêcha d'abord la Réforme à Namur, en 1561, et, en 1577, il desservait l'Eglise française de Bâle. Jöcher cite un de ses livres : *De visibilitate veræ ecclesiæ*, et on a de lui les *Regulæ generales et perpetuæ de rebus ad calendarium spectantibus*, Bâle (1579), in-8°, et le *Dialogue de la religion chrestienne*, Gabriel Cartier, Genève (1582). — *La France protestante*, vol. IX (1859), p. 513.

Le livre indiqué dans le texte est la seconde édition du dernier ouvrage que mentionne *La France protestante*.

<sup>2</sup> Niels ou Nils Hemmingsen (*Nicolaus Hemmingii*) né en 1513, à Errindlev, dans l'île de Laaland, étudia à Wittenberg, 1537; ami de Mélancthon, professeur de dialectique à Copenhague en 1545, mort le 23 mai 1600. — Fr. NIELSEN, *Realencyklopædie*, déjà citée, vol. VII, p. 659.

<sup>3</sup> Claude Aubery, surnommé *Triuncuranus*, médecin et philosophe du XVI<sup>e</sup> siècle, est né en Champagne. Il étudia à Genève en 1563, et fut appelé en 1576 de Bâle à Lausanne par Nicolas Colladon, pour professer la philosophie. En 1585 et en 1588, il fut recteur de l'Académie de Lausanne. Il publia plusieurs livres, dont l'un, les *Apodicticæ Orationes*, sur l'Epître aux Romains (1587), fut condamné au synode de Berne en 1588, comme contenant des opinions hétérodoxes. De Bèze aurait obtenu cette condamnation. L'amour-propre de l'auteur fut tellement froissé par ce jugement, qu'il renonça dès lors à toutes ses convictions, supposé qu'il en ait jamais eu, quitta



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Combes « luy vivant, citoyen de Lyon ». Elle était âgée de 36 ans<sup>1</sup>. Le contrat de mariage<sup>2</sup> porte, entre autres arrangements, que Louis De Combes<sup>3</sup>, le fils de Geneviève Boucher, sera entretenu sans frais avec les jeunes Goulart, qu'en cas de décès du pasteur, sa femme recevra 600 livres tournois, et que, si c'est elle qui meurt la première, Goulart recevra 200 livres. Parmi les témoins, se trouvent noble Jehan Morlot<sup>4</sup>, beau-frère, et Jehan Boucher, frère de Geneviève Boucher, tous deux bourgeois de Genève.

L'activité littéraire du pasteur de Saint-Gervais était considérable. Il édita un long écrit théologique de Jean de l'Espine<sup>5</sup>, d'Anjou, l'*Excellent Traité touchant le Repos et Contentement de l'Ame*. Le manuscrit lui en fut envoyé par Madame de la Noue, femme du fameux

<sup>1</sup> Lettre à Schobinger, 8 mai 1623. Pièce annexe n° XLIII.

<sup>2</sup> Actes notariés, Genève, J. Jovenon, VI, f° 248v°, 12 août 1587.

<sup>3</sup> Louis De Combes. Il testa le 11 juin 1640 (Actes notariés, Genève, B. Vautier, vol. IV, f° 269, 11 juin 1640) et mourut le 23 mars 1651, âgé de 78 ans (Registre des décès, 25 mars et non juillet, 1651). Pour sa descendance, voir le *Recueil généalogique suisse* déjà cité, vol. II, p. 162.

<sup>4</sup> Jean Morlot. Voir dans les *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, série in-4°, tome quatrième, Genève (1915), p. 143-154, *Les coupes de l'alliance de 1584*, de Victor VAN BERCHEM, et spécialement la note 4 à la page 148.

<sup>5</sup> Jean de l'Espine (*Spina* ou *Spinaeus*) né à Daon, d'après Bodin, vers 1506, et mort pasteur à Saumur en 1597. Il professa ouvertement la religion protestante le 8 septembre 1561, pendant le colloque de Poissy. Il fut pasteur à Angers, Fontenay-le-Comte, Provins et Saumur. Après la Saint-Barthélemy, L'Espine gagna Montargis, mais, après la mort de Renée de France, il se rendit à Genève. Il quitta cette ville après avoir été appelé, au mois de juillet 1576, comme pasteur à Saumur. — *La France protestante*, 1<sup>re</sup> éd., vol. IV, p. 37.

capitaine huguenot, dit Bras-de-fer, et c'est à elle qu'il dédia le livre<sup>1</sup>. Ce traité ayant été vu par de la Faye, Goulart reçut du Conseil, le 14 janvier, la permission de l'imprimer, et la première édition, longtemps perdue, porte la date de 1587. Il est probable qu'il édita en même temps les *Opuscules Théologiques* du même auteur, mais, faute de preuves concluantes, je les citerai sous les années des premières éditions que j'ai retrouvées.

Il traduisit en français la *Vie de Caracciolo*, marquis de Vico, écrite en italien par Balbani, le pasteur de l'Eglise italienne à Genève. Le grand seigneur napolitain s'était réfugié à Genève, et c'était un des membres les plus en vue de la colonie italienne. Il avait laissé biens, parents, femme et enfants, et la question de son droit au divorce et à un nouveau mariage fut très discutée. La marquise, refusant d'abjurer le catholicisme, était restée en Italie, et le mari demanda et finalement obtint la permission de se remarier. Je n'ai pu retrouver ni l'original italien, ni la traduction de Goulart, ni la traduction latine de Hotman. Quant à l'original italien, il s'en trouve un exemplaire à la Bibliothèque de Berlin. Son titre est *Historia della vita di Galeazzo Caracciolo chiamato il signor marchese, nella quale si contiene un raro e singolare essemplio di costanza e di perseveranza, nella pietà e nella vera religione. Stampata in Geneva MDLXXXVII.*

Cette même année parut, semble-t-il, loin de Ge-

<sup>1</sup> Voir la préface de la 1<sup>re</sup> éd. de ce livre.

nève, le premier volume d'un important recueil qui fut une des œuvres maîtresses de Goulart.

*Le Premier Volume du Recueil contenant les choses mémorables advenues sous la Ligue*, qui n'est autre que la première forme des *Mémoires de la Ligue*, porte la date de 1587. Une étude minutieuse des caractères et des ornements typographiques a permis à M. Emile Picot<sup>1</sup> de conjecturer avec beaucoup de vraisemblance que ce *Premier volume* sortait des presses de Hierosme Haultain à La Rochelle. Simon Goulart n'aurait donc eu aucune part à la composition de ce volume, non plus qu'au second, en 1589, qu'on lui attribue généralement. Sans doute n'a-t-il commencé à s'occuper de cet ouvrage que trois ans plus tard, lorsqu'il publia le *Troisième Recueil*.

On imagine volontiers le compilateur avisé qu'était Goulart faisant sienne l'idée d'Haultain et donnant une suite à ces deux volumes dont le succès paraît avoir été considérable.

La Compagnie, à la fin de l'été, eut un autre démêlé avec le Conseil. Comme c'était souvent le cas, ce fut un pardon accordé par le Deux Cents qui déchaîna la tempête. Un individu nommé Lemoine avait été condamné à être pendu pour vol. Les circonstances avaient aggravé le délit. Non seulement il était entré dans la maison d'un voisin, où il « rompit un coffre » et vola une grosse somme d'argent, mais il s'était avisé de le faire un dimanche, à l'heure même du prêche du soir ! Aux yeux des ministres, un pardon accordé à Lemoine était « une injustice tout évidente », vu que

<sup>1</sup> Cf. [E. PICOT], *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, tome III, n° 2482.

la Seigneurie avait puni les « petits larrons » du Faucigny avec la dernière sévérité. Les ministres résolurent de blâmer publiquement cette faute le lendemain de leur discussion, qui était un jour de cène<sup>1</sup>.

Le résultat fut que Messieurs trouvèrent leurs propos scandaleux. Goulart était allé jusqu'à dire « qu'on pendoit les Foucigneirans, et que les citoiens étoient exemptz de punition<sup>2</sup>. »

L'année 1588 vit paraître la fameuse édition de la Bible. Dans tous les catalogues modernes, le nom de Goulart est cité parmi les traducteurs. Sur quoi s'appuie-t-on pour l'affirmer? Je n'en sais rien. Peut-être sur le titre qui porte : « Le tout reveu et conferé sur les textes Hebrieux et Grecs par les Pasteurs et Professeurs de l'Eglise de Genève. » Je n'ai pu déterminer quelle part Goulart prit à la traduction, mais il a aidé à écrire la célèbre préface. A la fin de décembre de l'année précédente, de Bèze avait déclaré qu'il lui était impossible de s'occuper de la préface, et avec Perrot, Rotan et de la Faye, Goulart fut choisi par la Compagnie pour y travailler<sup>3</sup>. La première ébauche était finie le 5 janvier, et fut soumise aux critiques des pasteurs<sup>4</sup>. Le 12, de Bèze fut prié d'y collaborer<sup>5</sup>. Le 2 février, quand la Compagnie renvoya le travail à la commission, Goulart n'en faisait déjà plus partie<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> R. V. C., 1<sup>er</sup> septembre 1587.

<sup>2</sup> R. C., 4 septembre 1587. Cité par E. CHOISY, *L'Etat chrétien*, p. 260.

<sup>3</sup> R. V. C., 22 décembre 1587.

<sup>4</sup> R. V. C., 5 janvier 1588.

<sup>5</sup> R. V. C., 12 et 19 janvier 1588.

<sup>6</sup> R. V. C., 2 février 1588.

Le 5 janvier, il fut chargé de revoir tous les registres « pour les bastir en corps. » En lui confiant cette tâche, les pasteurs lui témoignaient leur grande confiance<sup>1</sup>.

En 1588, l'*invincible Armada* se dirigea sur les côtes de l'Angleterre pour châtier ce royaume protestant. Dans un sens, cet événement marque le point culminant de la force de l'Espagne. Comme tout Etat visant l'hégémonie de l'Europe, l'Espagne de Philippe II avait vu ses ennemis se liguer contre elle pour leur propre défense. L'Angleterre avait aidé les Pays-Bas dans leur révolte, les princes protestants de l'Allemagne appuyaient les huguenots en France, et les villes évangéliques suisses soutenaient Genève. La grande tentative contre l'Angleterre échoua lamentablement, mais Philippe II était loin d'être hors de combat. Lui aussi comptait des alliés et, battu sur mer, il se remit à l'œuvre avec le concours du duc de Savoie, son gendre ; en France, il se servit de la Ligue.

Devant les menaces toujours plus redoutables de Charles-Emmanuel, Genève lui déclara la guerre en 1589. Peu s'en était fallu qu'elle ne le fît déjà en 1582. Sous les ordres de Guitry les troupes alliées françaises remportèrent une série de victoires, et les Genevois se livrèrent à des rêves de grandeur. Goulart y fait des allusions amères dans son récit de ces événements.

En 1589, le pasteur de Saint-Gervais fut désigné par la Compagnie<sup>2</sup> comme un des aumôniers « pour

<sup>1</sup> R. V. C., 5 janvier 1588.

<sup>2</sup> R. V. C., 7 mars 1589.

marcher avec les troupes. » Trois jours après, c'est-à-dire le 10 mars, le Conseil confirma ce choix <sup>1</sup>. Goulart n'entra pas en fonctions avant le 4 avril <sup>2</sup>, mais quitta la ville tout de suite après. Il assista à la première prise de Gex, le 8, et n'était pas encore de retour le 9 du mois <sup>3</sup>. Il rédigea et présenta au Conseil, le 8 août, l'histoire de la guerre, pour la revision de laquelle le Conseil commit les sieurs Lect, Roset et Varro <sup>4</sup>. Goulart mentionne lui-même cette histoire. Dans sa lettre du 25 août 1589, à Stucki, le théologien zurichois <sup>5</sup>, après avoir décrit l'effroyable massacre de Bonne, il ajoute: « et je ne souffrirai pas que notre histoire soit inconnue à notre postérité... aussitôt que je pourrai je vous décrirai ce qui a eu lieu autour de Genève du commencement d'avril jusqu'à la fin d'août <sup>6</sup>. »

Le récit de 1589 a beaucoup souffert de la censure.

<sup>1</sup> R. C. 10 mars 1589.

<sup>2</sup> R. V. C, 4 avril 1589.

<sup>3</sup> R. V. C., 9 avril 1589.

<sup>4</sup> R. C., 8 août 1589.

<sup>5</sup> Hans Wilhelm Stucki, né en 1542. Il commença ses études à Bâle, les continua à Zurich et Lausanne, puis à Strasbourg sous la direction d'Hotman. De là, il se rendit à Paris, à Tubingue et de nouveau à Paris, et servit de secrétaire à Pierre Martyr au Colloque de Poissy, en 1561. Il voyagea en Italie, à Padoue et à Venise, apprenant le syriaque et le chaldéen, et rentra à Zurich en 1568. Nommé à son retour professeur de logique, il remplit ces fonctions jusqu'en 1571, époque à laquelle il remplaça Bibliander au professorat de théologie et de l'Ancien Testament. En 1587, il fut envoyé à Berne, sur la demande du Conseil, pour prendre part à une dispute théologique, mais il semble y avoir passé peu de temps. Il mourut le 3 septembre 1607. LEU, *ouvr. cit.*, vol. XVII, p. 707.

<sup>6</sup> Nec enim patiar ut historiola nostra posteris sit incognita... quam primum potero tibi, describam res circa Genevam gestas ab initio Aprilis, usque ad finem Augusti. Pièce annexe n° XIX.



On n'a qu'à le comparer à celui de 1590 pour s'en rendre compte. Dans le premier, tous les détails personnels sont supprimés, et c'est une chronique au lieu d'un journal. Dans la lettre que je viens de citer, Goulart accuse formellement les Bernois de se retirer et de chercher des prétextes pour se soustraire aux obligations imposées par l'alliance.

*L'Expositio Verissima*<sup>1</sup>, la défense latine de la politique de Genève, est beaucoup plus sévère dans ses jugements sur les Suisses que le récit manuscrit des Archives, qui fut publié dans le troisième volume des *Mémoires de la Ligue*<sup>2</sup>. *L'Expositio* fut publiée sous le voile de l'anonymat, avec un faux lieu d'impression; elle se permettait beaucoup plus de franchise que le récit officiel. Ou bien les Conseillers en ignoraient l'auteur, ou bien ils toléraient contre leurs alliés une attaque anonyme, qu'ils pouvaient ensuite désavouer. Les lettres privées montrent les vrais sentiments du pasteur, et, grâce à la correspondance de 1589-91 avec Guillaume Stucki, et au *Récit de 1590*<sup>3</sup>, qui ne fut pas soumis à la censure, on peut suivre en détail les émotions de Goulart durant ces années mouvementées.

Je rappelle d'abord les principaux faits de la guerre. En 1589, les Genevois prirent les devants. Guitry avec environ mille soldats français attaqua les Savoyards au commencement d'avril et prit Monthoux, Bonne et Saint-Jeoire. Le 8 avril, les Genevois s'emparèrent de Gex pour la première fois; le 10, Sancy

<sup>1</sup> *Note critique* IV.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Ibid.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Dans sa lettre du 31 décembre à Guillaume Stucki, Goulart raconte les événements depuis la prise de Versoix, la prise de la Bâtie et de Cruseilles, par exemple, mais sans se mettre en cause lui-même<sup>1</sup>.

Au milieu de tels bouleversements, il n'est pas étonnant que Goulart n'ait presque rien publié. Le second recueil des *Mémoires de la Ligue* paru en 1589 n'est sans doute pas de lui, et l'*Expositio Verissima*, défense courageuse de Genève, n'est qu'une brochure.

Je ne donne que quelques aperçus des idées de Goulart tirés du récit de 1590. Dès le début du manuscrit, Goulart affirme qu'en dépit des intrigues bernoises, Genève ne se rendra jamais<sup>2</sup>. Son indignation contre la politique égoïste de Berne éclate continuellement. Je cite deux exemples. A la fin d'avril, parlant d'une journée des Cantons Evangéliques, Goulart écrit : « Ceux de Berne (où Graffenrier<sup>3</sup> est avoyer) n'ont rien perdu de leur mal talent contre nous, et nous brassent quelque nouvelle meschanceté<sup>4</sup>. » Plus tard il écrit des Bernois : « s'ils font quelque chose de bon, ce sera par occasion, par crainte, et en s'accommodant au temps, attendant quelque autre commodité pour l'acheminement de leurs affaires avec l'Espagnol et le Savoyard, au désavantage de Genève<sup>5</sup>. »

Goulart était Français et aimait la France, et pour

<sup>1</sup> Lettre à Stucki, 21 décembre 1589. Pièce annexe n° XX.

<sup>2</sup> Ms. hist. 67, p. 506-7, 5 janvier 1590.

<sup>3</sup> Graffenried.

<sup>4</sup> Ms. hist. 67, p. 537, 30 mai 1590.

<sup>5</sup> Ms. hist. 67, p. 553, 5 juin 1590.

cette raison il eut beaucoup à souffrir pendant cette guerre. Il voyait Genève, sa seconde patrie, réduite presque à néant, faute d'appui. A ce propos il dit : « les affaires d'icy sont en extrémité faute d'argent, le secours de France n'estant que paroles<sup>1</sup>. »

On le voit désapprouver de nouveau la France dix ans plus tard, quand il écrit à Scaliger : « Les deux forts dressés autour de ceste ville, l'un nommé Sainte Catherine près Viry, l'autre les Allinges auprès de Thonon, sont ès mains des François, lesquels semblent ne vouloir laisser aucune bonne odeur de leur nom, dont je suis tresmarry<sup>2</sup>. »

Goulart, comme beaucoup d'autres, était persuadé qu'il y avait des traîtres dans la ville. Le 19 juillet, il décrit Genève comme un « Estat dans les entrailles duquel se trouvent certains garnements qui sous désir de paix ourdissent un terrible piège pour eux et pour les autres, » et peu après affirme que « le mal est plus en dedans que dehors. »

On doit s'en souvenir quand on étudie son rôle dans les élections de 1603. On comprend mieux l'accueil favorable qu'il fit, à cette occasion, aux représentants des droits populaires et, plus tard, sa conviction<sup>3</sup> de la culpabilité de Blondel<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Ms. hist. 67, p. 541, 8 mai 1590.

<sup>2</sup> Lettre à Scaliger du 15 décembre 1600. Piece annexe n<sup>o</sup> XXVIII.

<sup>3</sup> Voir les lettres de Goulart à Scaliger, le 7-17 octobre 1606, et de Simon Goulart fils au même, du 17 octobre 1606. Pièces annexes n<sup>os</sup> XXXVIII et XLIV.

<sup>4</sup> Philibert Blondel, né en 1555 ; reçu notaire, 19 septembre 1580 ; membre du Deux Cents, 1583 ; auditeur, 1584 ; membre

Cette guerre, qui apportait des épreuves si cruelles, qui permettait à l'aristocratie de s'emparer du pouvoir au détriment des droits populaires, procura cependant quelques bienfaits. Les Français qui s'étaient réfugiés à Genève depuis la Saint-Barthélemy, ayant enduré des souffrances communes, et ne pouvant approuver la politique d'Henri IV, devenaient de vrais Genevois. Le contraste est immense entre Goulart écrivant à Simler en 1575-76 à propos des *Mémoires de l'Etat de France*, et Goulart s'adressant à Scaliger en 1600.

Trois traits du caractère de Goulart ressortent des lettres et du récit de 1590 : une foi ferme, mais quelque peu sombre, une constance courageuse, et une impartialité malheureusement rare en temps de guerre.

La chronique est entrecoupée de prières et d'intercessions. Les extraits suivants montrent l'agonie d'une âme qui souffre, mais qui, comme le serviteur de l'Eternel marchant parmi les ténèbres, et manquant de lumière, s'appuie sur son Dieu.

« O Dieu, nos pechez sont cause de ce grand mal ; mais tu sçais que nos ennemis te blasphement ; ils sont les bastons de ton indignation, et nous le peuple que ton fils a rachetté. Ne nous expose point en opprobre à ces malheureux ; mais pour l'amour de ton saint nom, deslivre nous, sois piteux et paisible,

du Soixante, 1585 ; procureur général, 1587 et 1592 ; membre du Petit Conseil, 1594 ; secrétaire d'Etat, 1595 ; syndic, 1602 ; déposé du Conseil, 8 novembre 1603 ; exécuté, 1606. Voir Emile CHATELAN, *Le syndic Philibert Blondel (1555-1606), Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, vol. XXVIII, p. 225-351.

fay vengeance du sang innocent qui crie à toy. Tu le feras, et nous chanterons tes louanges de père en fils ; nous raconterons tes merveilles à notre postérité, afin qu'elle apprenne à te craindre et servir de meilleure affection que nous n'avons fait, encores que tu nous en ayes donné une infinité d'occasions <sup>1</sup>. »

« Je me suis retiré avec le Prophète et tous autres fidèles en la cachette du Tout Puissant et Misericordieux, luy recommandant son Eglise, et m'estimant heureux d'estre à luy pour vivre et pour mourir. Sa bonté a fait qu'en cest estonnement je n'ay esté guères esmeu ains me suis soumis à son bon plaisir <sup>2</sup>. »

« Parmi ces désolations, et de vive voix et en mon cœur, j'ay crié au Seigneur disant :

Si les tiens sont en terre,  
 Qui peux tu gagner ni acquerre ?  
 Estant mis en poudre, Seigneur,  
 Annonceront-ils ton honneur ?

« Tout le long du jour la pitoyable retraite des paysans à demy noyez, fuyant du Pays de Gex, a continué, le temps estant froid et fort pluvieux, surtout vers ce povre pays à la destruction duquel le ciel et la terre et les enfers semblent s'accorder. O Dieu, O Dieu, O père celeste, misericorde a tes esleus <sup>3</sup>. »

Quant à son impartialité, le récit entier en fait foi. Pour n'en citer que deux exemples : il réproouve sévèrement les désordres dans la ville <sup>4</sup>, et il avoue que, si

<sup>1</sup> Ms. hist. 67, p. 535, 22 avril 1590.

<sup>2</sup> Ms. hist. 67, p. 542-43, 10 mai 1590.

<sup>3</sup> Ms. hist. 67, p. 544, 11 mai 1590.

<sup>4</sup> Ms. hist. 67, p. 511, 15 janvier 1590.

les Genevois s'étaient abstenus de « picorer » au Faucigny, les habitants les auraient bénis au lieu de les maudire <sup>1</sup>.

Je ne m'arrêterai pas aux lettres qui rapportent les événements de la guerre d'une manière moins personnelle que le récit que je viens de citer. On y trouve des portraits saisissants, des récits de faits qui en font un document historique de premier ordre, mais peu de détail, sur la vie et les pensées de Goulart. Cependant on doit noter sa gratitude envers le gouvernement de Zurich, et son désir de faire connaître dans cette ville la vraie situation de Genève <sup>2</sup> et les complots qu'il y entrevoyait <sup>3</sup>.

Le récit de 1590, dont je viens de faire des extraits, quoiqu'il ait servi de source notamment au livre de Monsieur H. Fazy sur *La Guerre du Pays de Gex* et aux notes de l'*Histoire de Genève* de Gautier, n'a pas encore été imprimé. C'est un des travaux les plus précieux de Goulart, en grande partie parce qu'il fut écrit au jour le jour. Il sera bientôt publié en entier, avec des notes, par Monsieur Albert Choisy.

Deux autres livres sont indiqués par les bibliographes comme publiés en 1590. Je n'ai trouvé ni l'un ni l'autre, et, pour diverses raisons, je crois qu'on s'est trompé de date. Tout d'abord, Goulart avait autre chose à faire qu'à écrire, traduire, éditer et publier. Le premier des livres dont il est question est le *Troisième Recueil des Mémoires de la Ligue*.

<sup>1</sup> Ms. hist. 67, p. 617-18, 26 décembre 1590.

<sup>2</sup> Lettre à Stucki, 21 juillet 1590. Pièce annexe n° XXII.

<sup>3</sup> Lettre à Stucki, 25 août 1590. Pièce annexe n° XXIII.

Ce qui me fait douter qu'il ait été publié en 1590, c'est que la préface est datée du 15 février 1593. Tous les autres recueils, quand ils ont été réédités, ont gardé leurs préfaces datées, et si ce recueil a paru en 1590, il doit avoir eu une préface de cette année. A moins que Goulart n'ait point composé de préface en 1590, il paraîtrait étrange qu'il en eût fait une trois ans plus tard, ou qu'il eût refait, ou du moins postdaté, celle de ce troisième recueil.

Il est certain que les deux premiers recueils furent publiés de nouveau cette année avec de légères modifications de titres ; mais surveiller une réédition est un travail bien moindre que de préparer un nouveau volume.

Quant au second de ces livres, les *Oeuvres Morales et Meslees de Senecque*, c'est un très grand travail, une traduction de 896 pages in-8°. Dans la préface d'un des exemplaires que j'ai retrouvés, on lit : « ... la première édition publiée il y a près de huit ans ... » Cette préface étant datée du 1<sup>er</sup> août 1603, on arrive à 1595, ou peut-être à 1596, au lieu de 1590<sup>1</sup>.

Au milieu de ces scènes de guerre, Goulart eut une petite satisfaction personnelle. Dans ses premières œuvres, où il y avait des poèmes, il s'était efforcé de purifier le genre et de relever le ton de l'époque, si

<sup>1</sup> JOLY, *Remarques critiques* (1752-48), 2<sup>me</sup> partie, p. 399 : « Je doute fort que cette traduction ait paru avant 1595. Goulart, dans son Epître Dédicatoire à M. Nicolas de Harlay, premier Maître d'Hôtel du Roi, datée du 25 juin 1594, dit qu'il n'a pu mettre plutôt cet ouvrage en lumière. » Un exemplaire de l'édition de 1595 se trouve à la Bibliothèque nationale, à Paris.



relâchés moralement. Il avait connu Pierre Poupo à Tremilly et ensuite à Genève. Dans sa *Muse Chrestienne*, celui-ci adresse un beau sonnet à son ami le pasteur de Saint-Gervais. Goulart appréciait et aimait la poésie, bien qu'il l'écrivît mal, et il dut voir dans ce sonnet comme une récompense de ses efforts.

Le sonnet débute ainsi :

Ta filleule, Goulart, te va baiser la main,  
Celle à qui tu as mis ce beau nom de Chrestienne <sup>1</sup>.

La guerre continua en 1591, mais le danger en fut moins imminent pour Genève. La longue durée des opérations entraînait toutefois des conséquences fâcheuses. La morale se relâchait, et surtout le Conseil se sentait gêné pour sévir contre les soldats. Le cas du capitaine Mougine est typique. Il avait commis un meurtre huit ans auparavant à Orange. Venu à Genève, où il combattait pour la Seigneurie, il fut gracié par Messieurs, puis condamné, et renvoyé au Deux Cents, qui le remit en liberté. Les ministres avaient parlé de ce cas en chaire, et l'avaient cité dans leurs plaintes. La délégation qui fit des remontrances au Conseil au nom du Consistoire, et dont Goulart faisait partie, était composée exclusivement de pasteurs <sup>2</sup>.

A la suite de ces remontrances, Mougine reçut la défense de se marier (il avait quarante-cinq ans, sa fiancée soixante), mais quant aux autres points, le Conseil ne prit pas de mesures très efficaces. Les

<sup>1</sup> Pierre POUPO, *La Muse Chrestienne*, Paris, 1590, p. 154.

<sup>2</sup> R. C., 4 mai 1591. Voir aussi *L'Etat chrétien*, déjà cité, p. 291 et 437.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Savonarole, la *Méditation sur le Psaume LI*, qui comprend 86 pages des *Méditations Chrestiennes*, Chouet, 1591. Il est probable que Goulart édita l'ouvrage entier.

Goulart publia moins de livres en 1592 que l'année précédente, mais ils représentaient un travail plus considérable. Il y en a deux qui sont en latin. L'un et l'autre sont des compilations et non des compositions. Les *Apophthegmatum Sacrorum Loci Communes*, d'environ 600 pages in 8°, furent achevés le premier février, date de la préface, et sont, comme leur titre l'indique, un recueil des passages des Ecritures les plus fréquemment cités. Dès le 5 août, Goulart signait et datait la préface des *Historiae Augustae*, récits concernant les Césars, de Jules à Domitien. Quand on considère que ce double volume comprend 1.324 pages, on se fait une idée de la rapidité surprenante avec laquelle Goulart travaillait.

Dans les affaires ecclésiastiques, il n'y a pas grand' chose à noter. On continua de confier à Goulart la mise au net des registres de la Compagnie<sup>1</sup>, et son tact évita sans doute plus d'un ennui. Il put montrer son adresse, par exemple, dans la suite de l'affaire Mouglin. Ce dernier s'était marié à Nyon, en dépit de la défense du Conseil, et était revenu à Genève avec sa vieille épouse. Les ministres, en prêchant contre lui, tancèrent si vertement les magistrats, que trois d'entre eux ne se présentèrent pas à la cène de Pâques. Quand l'affaire fut discutée en Compagnie, Goulart put rapporter

<sup>1</sup> R. V. C , 7 janvier 1592.

que deux de ces trois, Dauphin<sup>1</sup> et Manlich<sup>2</sup>, quand il les avait interrogés, lui avaient répondu franchement qu'ils se sentaient froissés par les prêches blâmant la grâce faite à Mougin<sup>3</sup>. Plus tard, on constata que l'affaire était liquidée. Manlich et Dauphin avaient rencontré quatre des ministres, on s'était expliqué, les Conseillers acceptèrent des remontrances et furent « renvoyés en bonne paix<sup>4</sup> ».

1593 fut une année très productive au point de vue littéraire. Goulart réédita avec de nouvelles annotations le texte de Jérôme Wolf<sup>5</sup> de la *Nicetae Aco-*

<sup>1</sup> François de Chapeaurouge, dit Dauphin, d'une des plus illustres familles de Genève, naquit au mois de mars 1555. Auditeur, 1578 ; capitaine de la milice, 1579 ; Petit Conseil, 1587. Syndic sept fois, en 1589, 1593, 1597, 1601, 1605, 1609, 1613. Au moment de son démêlé avec des pasteurs, il n'avait pas encore commencé ses missions diplomatiques en France, missions qui s'élevèrent au nombre de onze. Voir FRANCIS DE CRUE, *Henri IV et les députés de Genève*, premièrement publié dans le vol. XXV des *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, deuxième partie, chap. III.

<sup>2</sup> Jaques Manlich, du Deux Cents, 1563 ; auditeur, 1574 ; conseiller, 1578 ; syndic, 1583 ; premier syndic, 1597-1601, mort en 1602. Sa sœur, Nicolarde, avait épousé Domaine Favre ; leur fille était la seconde femme de François de Chapeaurouge. GALIFFE, *ouvr. cit.*, vol. I, p. 421.

<sup>3</sup> R. V. C., 7 avril 1592.

<sup>4</sup> R. V. C., 12 mai 1592.

<sup>5</sup> Jérôme Wolf naquit le 13 août 1516, en Souabe, étudia à Nordlingue, Nuremberg, Tubingue et Wittenberg. De santé faible et d'esprit inquiet, il voyagea à Paris, à Bâle et à Augsbourg. Il avait servi de précepteur à plusieurs jeunes gens de bonne famille, et Fugger, qui l'accueillit à Augsbourg, lui procura la place de principal du collège et celle de bibliothécaire. Il s'adonna surtout aux études grecques et fit nombre de traductions excellentes. Il mourut le 8 octobre 1580. TABARAUD dans la *Biographie universelle*, vol. XLV, p. 12.

*minati Choniatae... Imperii Graeci Historia*. C'est l'histoire de l'Empire de Byzance de Nicéas<sup>1</sup>, depuis 1127 jusqu'en 1202. La dédicace : « Adriano Junio Tyongio, Dordraceno viro nobili » est datée du premier mars 1593.

Dans le domaine des classiques, il publia encore les *Oeuvres de saint Cyprien*, évêque de Carthage, un des pères de l'Eglise. Cette édition renfermait, sous forme de notes marginales, les réponses de Goulart aux arguments que Pamelius<sup>2</sup> avait tirés de saint Cyprien pour défendre la papauté.

Goulart, depuis bien des années, était grand admirateur de Tertullien<sup>3</sup>. Il le mentionne dans sa lettre à Simler du 22 septembre 1574, à qui il écrit le 12 dé-

<sup>1</sup> Nicéas Acominate, historien byzantin né vers le milieu du XII<sup>me</sup> siècle, à Chones, en Phrygie (d'où son surnom de « Choniate »), mort à Nicée, entre 1210 et 1220. Elevé à Constantinople, il fit dans l'administration civile une belle carrière, et, après 1204, joua un grand rôle à la cour de Théodore Lascaris. Il a écrit son *Histoire* en vingt et un livres ; elle est précieuse par la sûreté des informations et l'impartialité de l'auteur.

<sup>2</sup> Jacques de Pamèle (*Pamelius*), né à Bruges le 13 mai 1563, mort à Mons le 29 septembre 1587. Il commença ses études dans un monastère de l'ordre de Citeaux, les continua à Louvain et Paris, d'où il revint prendre ses degrés en théologie à Louvain. A Bruges, où il fut chanoine, il commença ses éditions des *Pères de l'Eglise*, œuvre qu'il continua à Saint-Omer. Philippe II le nomma prévôt de l'église de Saint-Sauveur, et, en 1587, évêque de Saint-Omer. — A. BEUCHOT dans la *Biographie universelle*, vol. XXXII, p. 58.

<sup>3</sup> Tertullien (Quintus Septimus Florens Tertullianus), est né à Carthage entre 150 et 160 et y est mort entre 220 et 240. Il se convertit au christianisme en 197 ou 198. Par ses écrits théologiques il fut le maître de Cyprien, le prédécesseur d'Augustin et le fondateur principal de la théologie latine. — D. S. SCHAFF, *The Schaff-Herzog Encyclopædia*, vol. XI, p. 305.

cembre de la même année : « Je suis tellement captivé et enchanté par l'amour de la lecture de Tertullien, qu'il est le seul d'entre les anciens auteurs latins que j'aime à feuilleter nuit et jour. Décidément, pour moi il tient la première place<sup>1</sup>. » Il publia ses œuvres complètes en latin, mais comme je n'en ai jamais trouvé d'exemplaire, je ne puis que mentionner cette édition.

Le quatrième travail sur les anciens, beaucoup moins considérable, consiste en *Six Paradoxes Chrestiens tirés de saint Basile* et une *Homélie de saint Chrysostome*. C'est une traduction de passages frappants de ces pères de l'Eglise.

Le dernier livre de cette année est d'un tout autre genre. C'est une édition annotée du *Grand Miroir du Monde*, du même Joseph Duchesne qui composa la pièce jouée en 1584, à laquelle la *Pastorale* de Goulart faisait suite. Le poème suit un plan presque aussi vaste que celui de Du Bartas : il décrit la création entière, mais, abandonnant la méthode historique, il se place à un point de vue tout à la fois théologique et scientifique<sup>2</sup>.

Comme je l'ai déjà indiqué, le troisième recueil des *Mémoires de la Ligue* doit probablement être fixé à 1593 plutôt qu'à 1590.

Cette même année, Goulart fut appelé par l'Eglise d'Orange. Les lettres des diacres et anciens de cette

<sup>1</sup> Tertulliani amore et lectione ita capior et delector, ut ferme is solus sit (certe primatum apud me tenet) inter veteres latinos, quem nocturna diurnaque manu versare cupiam.

<sup>2</sup> LÉON GAUTIER, *ouvr. cit.*, p. 296-302.

ville furent lues devant la Compagnie le 9 novembre. La demande fut nettement refusée, mais la Compagnie, pour ne pas laisser ces réformés complètement dépourvus, leur offrit Jean Gervaix, un des jeunes pasteurs. On ne pouvait se passer de Goulart à Genève <sup>1</sup>.

Goulart se trouva mêlé aux affaires de l'Eglise dès le début de 1594. Le 9 janvier, les ministres parurent en Conseil pour une remontrance, et s'exprimèrent même plus fortement que d'habitude. Leur crainte était que la licence résultant de la guerre ne portât préjudice à la ville. La cause particulière qui les émouvait était une grâce accordée à un adultère. Ils allèrent jusqu'à dire : « Si on achève l'année comme on l'a commencée, Dieu ayt pitié de nous... Que si on abuse ainsy des ordonnances, [ils] prieront de leur donner congé ». Le Conseil fut impressionné, décréta un jeûne, et décida d'y regarder de plus près quand il serait question de faire telles grâces <sup>2</sup>.

Le 11 janvier, les affaires de l'Académie furent discutées dans la Compagnie. Estienne Trembley <sup>3</sup> cumulait la prédication et l'enseignement de la philosophie. D'abord il voulut se faire dispenser des sermons, mais sollicité de continuer, il avait demandé

<sup>1</sup> R. V. C., 9 novembre 1593 ; R. C., 9 novembre 1593.

<sup>2</sup> R. C., 9 janvier 1594.

<sup>3</sup> Etienne Trembley, fils de Jean Trembley (voir note à la p. 8), baptisé le 6 avril 1556, mort en 1597 ; ministre à l'Hôpital, 1576 ; régent de la 11<sup>me</sup> classe au collège de Genève, 1577 ; pasteur de Bossey, 1583 ; professeur supplémentaire de philosophie, 1593 ; professeur de philosophie et mathématiques à Lausanne, 1594 ; aumônier de l'armée genevoise, 1590. H. HEYER, *ouvr. cit.*, p. 521.

à recevoir le traitement du professeur de philosophie. Le syndic, interpellé à ce sujet, avait proposé au Recteur de soumettre Isaïe Colladon<sup>1</sup> à un examen, pour voir s'il ne pourrait pas donner des cours. Cela avait été fait devant « quelques-uns des frères » et un rapport favorable fut rendu le 18<sup>2</sup>.

Quand ce rapport fut présenté, Trembley objecta et maintint qu'on lui avait fait un tort. Tous se retirèrent, sauf Goulart et les pasteurs des champs. Ils décidèrent qu'une résolution prise par quelques-uns des frères ne devait pas remplacer la décision de la Compagnie au complet, mais qu'on entendrait Monsieur Colladon. Il plut à la Compagnie et fut élu professeur de philosophie. Trembley fut prié de continuer son cours de logique, et de faire le catéchisme et les sermons à Saint-Gervais avec un traitement additionnel de 150 florins. Ainsi Goulart se trouvait pourvu d'un auxiliaire régulier<sup>3</sup>.

Cet arrangement ne dura pas longtemps. Le 24 mai, la Compagnie décida d'accorder Trembley à Messieurs de Berne pour Lausanne<sup>4</sup>, et le 28 juin, on promit à Goulart un semainier, sur son observation qu'il était de nouveau seul à Saint-Gervais<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Esaïe Colladon, fils du jurisconsulte Germain Colladon, de Bourges, naquit à Genève le 19 mars 1562, s'inscrivit comme étudiant à Bâle en janvier 1587, professeur à Genève, 1594; recteur, 1596-99; mort le 18 juillet 1611. Voir la notice de Théophile Dufour, qui sert de préface au *Journal d'Esaië Colladon*, Genève, 1883.

<sup>2</sup> R. V. C., 11 janvier 1594.

<sup>3</sup> R. V. C., 18 janvier 1594.

<sup>4</sup> R. V. C., 24 mai 1594.

<sup>5</sup> R. V. C., 28 juin 1594.



Même auparavant, les Bernois avaient demandé Goulart pour Lausanne. Leurs lettres et celles de la Classe de Lausanne furent lues dans la Compagnie le 18 juin. La demande était fondée sur le danger causé par la doctrine d'Aubery. La Compagnie « ayant sérieusement advisé », et voyant que la volonté de Goulart dépendait d'elle, résolut « que pour beaucoup de causes on ne le pouvoit accorder <sup>1</sup> ».

Le 19, de Bèze et David le Boiteux présentèrent l'affaire en Conseil de la part du Consistoire. Ils fondèrent leur refus sur le petit nombre des ministres et la difficulté de satisfaire les besoins spirituels de la ville, surtout depuis le départ de Trembley. Mais la véritable raison fut réservée pour la fin, et c'était un beau témoignage de l'estime où Goulart était tenu : « Joint que Monsieur Goulart est un des piliers de l'Eglise ». Ils lui avaient parlé, et Goulart avait déclaré « dépendre de la volonté de Messieurs et de ses frères, soutenant qu'il n'avait jamais dit autre chose que de faire ce qui lui seroit commandé ». Il est évident que la Seigneurie désirait vivement le garder. La prodigalité n'était pas alors le défaut du gouvernement ; toutefois on lit dans le registre : « A esté arrêté qu'on se tienne à ladite response desdits sieurs ministres, et au reste d'autant qu'on entend que ledit spectable Goulart est chargé de famille, et ne se peut entretenir des gages ordinaires, a esté arrêté qu'on luy face un present de cent escus, qui luy seront délivrés par Monsieur le

<sup>1</sup> R. V. C., 18 juin 1594.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Le 9 février, il signa la préface de la *Justiniani Augusti Historia*, un recueil latin des historiens du bas-empire de plus de 1,100 pages, et, trois jours plus tard, celle de l'*Excellent Traité du Mariage Spirituel entre Jésus-Christ et son Eglise. Composé en latin par M. Hiérôme Zanchius*<sup>1</sup>. Le 24 du même mois, il data la *Morum Philosophia Historia*, recueil de citations latines, sur une quantité de sujets, disposées alphabétiquement. Ce troisième ouvrage ayant plus de 400 pages, il faut en conclure que Goulart menait plusieurs œuvres de front, et qu'il avait commencé le *Justiniani Augusti Historia* en 1593.

Une seconde partie de la vie de Goulart finit avec 1594. La plupart des hommes arrivent au plus haut période de leur activité entre l'âge de 35 et de 50 ans, et pour Goulart aussi c'est l'époque féconde. Le pasteur de Saint-Gervais vaque à ses fonctions avec succès. Sa réputation s'affirme et il reçoit des appels

Dans ses *Politicorum libri 6*, il se déclara partisan d'une religion exclusive et conseilla contre les dissidents l'horrible remède du fer et du feu : *ure et seca*. Il se vit attaqué à cause de cette doctrine et se défendit en disant qu'il avait parlé un langage figuré, MARRON, dans la *Biographie universelle*, vol. XXIV, p. 590.

<sup>1</sup> Girolamo Zanchi (*Hieronymus Zanchius*), né à Alzano, près de Milan, le 2 février 1516, mort à Heidelberg, le 15 novembre 1590. Il fit la connaissance de Pierre Martyr, lut les écrits réformés et se convertit. Il professa à Strasbourg (Ancien Testament) et, après un voyage en Italie, il fut nommé professeur de théologie à Heidelberg en 1568. En 1576 il se transporta à Neustadt, où il se fixa définitivement. Il refusa de se rendre aux appels d'Anvers, de Leyde et de Heidelberg, où depuis la mort de Louis IV, le parti réformé était de nouveau au pouvoir. C'est dans cette dernière ville qu'il mourut en 1590, au cours d'une visite. — Johannes FIDEE, *The Schaff-Herzog Encyclopedia*, vol. XII, p. 497.

d'Orange et de Lausanne. La Seigneurie reconnaît en lui un « pilier de l'Eglise ».

Mais il ne se borne pas au labeur pastoral. Sa famille s'accroît, et, pour pourvoir à ses besoins, il écrit. En cela il suit son goût, et il a le double plaisir de faire un travail intellectuel qui l'intéresse, et d'augmenter son maigre traitement de pasteur.

Pendant ces quatorze ans, il publie trente-deux ouvrages de tous genres, mais spécialement des traductions. A part les Pères de l'Eglise, qui, peut-être, l'intéressaient en qualité de classiques plutôt que d'écrivains sacrés, on y remarque peu d'œuvres théologiques, et, sauf les *Discours Chrestiens*, pas une qui soit originale. Parmi les anciens, il édite Plutarque, Sénèque, Nicétas, saint Cyprien, Tertulien et les historiens dont les récits composent les *Historiæ Augustæ*, et la *Justiniani Augusti Historia*. L'*Histoire du Portugal* est une traduction du latin, comme le *Traité* de Zanchi, les *Cinq livres de Wier* sur les sorciers, les *Devins* de Peucer<sup>1</sup>, les *Icones* de Bèze, une *Méditation* de Savonarole et les *Politiques* de Lipse. Les *Mémoires de la Ligue* sont des recueils historiques, le *Morum Philosophia* et les *Apophthegmatum*, des recueils littéraires et religieux. Il annote l'*Harmonia* de Salvart, continue le *Martyrologe* de Crespin, traduit de l'italien la *Vie de Caracciolo* de Balbani et compose ses écrits sur la guerre de 1589.

<sup>1</sup> Gaspard Peucer (1525-1602), gendre et disciple de Mélanchthon, professeur de mathématiques, puis de médecine à Wittenberg. Bien qu'il partageât les idées de Mélanchthon il se croyait un luthérien authentique.





PL. II.

**Le Temple de Saint-Gervais à Genève**  
Etat actuel.









**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

par des occupations administratives. L'écrivain se mue en ecclésiastique.

A plusieurs reprises, Goulart avait eu des différends avec le Conseil, mais il s'était montré raisonnable et conciliant, et dans la seule occasion où il s'obstina, la Compagnie lui donna raison. Une nouvelle attitude se révèle avec l'affaire Juranville.

Cette cause célèbre a été admirablement traitée par Du Bois-Melly<sup>1</sup>, au point de vue historique, et Monsieur Eugène Choisy en a donné un résumé qui insiste surtout sur le côté ecclésiastique<sup>2</sup>. Me proposant d'étudier spécialement le rôle de Goulart, je renvoie à ces deux auteurs ceux qui voudraient de plus amples renseignements.

Deux belles-sœurs, Magdeleine de Longuejoux, veuve de Guillaume Le Fort, Ecuyer, Sieur de Juranville, âgée d'environ soixante-dix ans, et Loyse Robot, veuve de Charles Le Fort, Sieur de Launay et Venissy, et, de son propre chef, dame de Martinville et Nosas, âgée de quarante ans, avaient un procès au sujet de la terre de Venissy. Ce procès civil avait traîné dix-neuf ans au parlement de Paris et, quand ces protestantes processives se transportèrent à Genève, il fut continué devant le Conseil. L'affaire se compliqua de plusieurs actions en dénonciation, et le Conseil mit de côté le procès civil pour juger les accusations sérieuses que portait la dame de Juranville. Cette

<sup>1</sup> DU BOIS-MELLY, *L'Affaire Juranville*, dans le *Bulletin de l'Institut national genevois*, vol. XXIX, p. 151-184.

<sup>2</sup> Eugène CHOISY, *L'Etat chrétien calviniste à Genève au temps de Théodore de Bèze*, chap. XIII, p. 303.

dernière ne put fournir des preuves concluantes, et il devint évident qu'elle perdrait son procès. A Genève, les sympathies étaient divisées, mais Goulart, comme plusieurs autres, était partisan de la vieille dame de Juranville, qui vivait tranquillement avec ses petits-enfants. La dame de Martinville, au contraire, était plus ou moins mal vue à cause de ses relations avec Joseph Duchesne, considérées comme trop intimes par plusieurs personnes<sup>1</sup>.

L'affaire allait être jugée le 11 juillet 1595, quand le premier syndic présenta au Conseil une requête de Simon Goulart. Dans cette requête, tout en remerciant Messieurs de leur bienveillance dans le passé, et spécialement de leur bonté pendant l'année précédente, il demande à être déchargé du pastorat et délié de son serment de 1566. La raison de cette demande est qu'il a entendu que, par leur arrêté, Messieurs condamnent la dame de Juranville, et qu'en sa conscience il ne peut approuver ce jugement. Il ajoute qu'il n'entend pas du tout contester l'affaire avec la Seigneurie, ni en public, ni en particulier, ni avec ses collègues. Il promet de s'imposer silence<sup>2</sup>.

Le Conseil fut étonné, mais le procès-verbal ne trahit pas une indignation très violente. On décida d'en conférer avec les ministres, et de « leur remontrer le tort que se fait ledit Goulart par sadite requeste du tout incivile ». Les sentiments du Conseil sont faciles à comprendre. Le jugement n'avait pas encore été rendu, Goulart préjugait de l'affaire,

<sup>1</sup> DU BOIS-MELLY, *ouvr. cit.*, p. 155.

<sup>2</sup> R. C., 11 juillet 1595.

et par sa démission il protestait de la façon la plus catégorique contre la justice de Genève. C'était dire que l'arrêté était si inique, qu'on ne pouvait plus s'associer au gouvernement qui le rendait <sup>1</sup>.

Le lendemain, les pasteurs s'assemblèrent chez de Bèze. Goulart y était et, après la lecture de sa requête, subit un interrogatoire. Il ne répondit rien, sauf que sa conscience ne lui permettait pas de prêcher à cause du jugement de Messieurs, et qu'il ne désirait « contester aucunement ». On le fit sortir, et la Compagnie, fort perplexe, décida de laisser de côté, pour le moment, le fait principal, et de lui faire observer qu'il aurait dû discuter de sa démission avec ses collègues, avant de la présenter à Messieurs. Quand cela serait mis au clair, on entamerait la question principale, lui faisant remarquer que « sa conscience ne debvoit estre seule, et qu'il debvoit déférer quelque chose à ses frères ». Abraham Grenet <sup>2</sup>, qui était semainier, fit les remontrances, mais Goulart répondait toujours que sa conscience ne lui permettait pas de prêcher : « qu'on fist de luy ce qu'on voudroit, qu'il iroit à la mort » pour eux. Sans doute frappés par l'attitude extraordinaire de leur frère, les pasteurs, dans une seconde discussion, décidèrent de ne pas le presser davantage, mais de lui donner quelque délai pour

<sup>1</sup> R. C., 11 juillet 1595.

<sup>2</sup> Abraham Grenet, né en 1557, mort le 23 septembre 1628 (Registre des décès ad diem). Citoyen de Genève, régent de 2<sup>me</sup> classe au Collège de Genève, 1581, de 1<sup>re</sup> classe, 1583 ; pasteur à Genève, 1594 ; recteur 1600-04 ; à Bourg, 1604 ; prêté à Grenoble, mai-juillet 1603 ; à Lyon, août-septembre 1603-07. H. HEYER, *ouvr. cit.*, p. 471-2.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

aussi intransigeant qu'au début. Sur leur rapport, on fixa le 28 pour une séance extraordinaire chez de Bèze <sup>1</sup>.

Goulart, appelé à cette réunion, refusa de s'y rendre, mais envoya une lettre dans laquelle il annonçait qu'il s'en tenait à ses déclarations du 16. Il ne pouvait, disait-il, monter en chaire sans se montrer hypocrite, en cachant ce qu'il savait. S'il exprimait ses opinions, il peinerait ses collègues et se mettrait lui-même en danger. La Compagnie, ne voulant pas poursuivre l'affaire par lettres, en remit la discussion au 30 <sup>2</sup>.

Au milieu de ces agitations, Goulart écrivit dans un *album amicorum* quelques lignes qui montrent qu'il pouvait encore se recueillir. Le Bernois Jean Haller passait à Genève, et ce fut dans son livre, à la même page où se trouve une inscription de la Faye, que Goulart écrivit ce qui suit :

« Comme il faut qu'un arbre ait des racines profondément enfouies pour croître en hauteur, de même celui qui n'a pas un esprit fondé sur la base de l'humilité s'élève à sa ruine <sup>3</sup>. »

Dans toutes ces épreuves douloureuses par lesquelles il passait, Goulart, sans doute, sentait le besoin d'un ferme appui.

<sup>1</sup> Procès criminel n° 1798, idem, 25 juillet 1595.

<sup>2</sup> Procès criminel n° 1798, idem, 28 juillet 1595.

<sup>3</sup> *Jo. Halleri Album Amicorum*, p. 129 (Bern, Stadtbibl., Mss. Hist. Helv., I. 128) : « Sicut arborem, ut sursum crescat, profundas subtus radices habere oportet, ita quisque in humilitatis radice fixum animum non habet, in ruinam suam extollitur. Simon Goulart Silvanectinus adscripsi Genevæ, 26 die Julii 1595. »

L'affaire était loin de s'arranger; au contraire, de nouvelles complications surgirent. Le 30 juillet, trois délégués distingués se présentèrent au Conseil. C'étaient le bailli de Nyon, le sieur de Crans, et Buchanus<sup>1</sup> le professeur de théologie à Lausanne, qui, munis de lettres, venaient de la part de leurs Excellences de Berne. Le bailli les présenta, et Buchanus, prenant la parole, exposa leur mission. Les Bernois comme les Genevois voulaient maintenir la pureté de l'Évangile, mais ils manquaient d'hommes, surtout depuis la mort de Corneille Bertrand<sup>2</sup>. Depuis cette mort, ils cherchaient quelqu'un pour le remplacer et, un an auparavant, ils avaient demandé à Genève de leur accorder Monsieur Goulart, et avaient écrit à Goulart même. Ils n'avaient pu l'obtenir, mais comme, depuis quelque temps, il avait de son plein gré demandé à être déchargé de son ministère, le porte-parole rappela à Messieurs cette demande de l'année précédente, et les engagea à leur accorder Goulart, plutôt que de le laisser sans charge. Buchanus promit qu'il serait récompensé honnêtement, et insista, disant que les Bernois le désiraient non pour dépouiller l'Église de Genève, mais pour « ex-

<sup>1</sup> GUILLAUME DU BUC (*Bucanus*), originaire de Rouen. Il se retira en Suisse, pasteur à Yverdon en 1568, professeur à Lausanne 1591. Dès 1594, il reprit, avec ses fonctions académiques, l'exercice du pastorat. Mort le 15 août 1603. C'était un calviniste orthodoxe, et il a laissé huit ouvrages, dont un, l'*Oratio pro carnis resurrectione*, J. Le Preux, 1602, est dédié à Simon Goulart. *La France protestante*, 2<sup>e</sup> éd., vol. V (1886), col. 603. J'ajoute que le nom, qui reparait souvent dans le R. C. de 1595, a toujours la forme *Buchanus*.

<sup>2</sup> Voir la note 5 à la page 6.



tirper la racine des mauvaises opinions qui pulluloient à Lausanne. » Le bailli, ensuite, présenta une requête de Goulart qui visait le même but et alléguait les mêmes raisons. Le Conseil, avant de donner réponse, renvoya l'affaire à la Compagnie<sup>1</sup>.

Le 30, Goulart ne se rendit que très tard à la Compagnie, alléguant qu'il la croyait occupée par la visite de Büchanus. A la demande des pasteurs, de Bèze essaya de persuader Goulart de changer d'avis. Il montra tous les inconvénients dont souffraient, par son attitude, la Compagnie, l'Eglise et la Seigneurie, le pressa de se ranger à son devoir, le pria de leur faire part des raisons qu'il pourrait avoir de démissionner, offrit de l'aider s'il avait des différends avec Messieurs, et protesta de l'amour et de l'honneur que lui portait la Compagnie<sup>2</sup>.

Avec la meilleure volonté du monde, la Compagnie et même de Bèze se méprenaient complètement. Elle demandait les raisons de cette démission et refusait de reconnaître comme telle la seule que Goulart avançait, une raison de conscience. Il faut reconnaître que, depuis le début de l'affaire, la Compagnie avait montré beaucoup de patience, et, sinon une fine intuition, du moins de la charité chrétienne. Le 12, Goulart s'était permis de dire que « la chaire luy estoit pire que la porte d'enfer<sup>3</sup>, » mais en dépit de cela, on l'avait déchargé de ses fonctions pour quelques jours, comme il le demandait.

<sup>1</sup> R. C., 30 juillet 1595.

<sup>2</sup> Procès criminel n° 1798, idem, 30 juillet 1595.

<sup>3</sup> Procès criminel n° 1798, idem, 30 juillet 1595.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

question réglée. Le Consistoire répliqua que Messieurs l'avaient remise entre ses mains, et, encore une fois, lui demanda les raisons de sa démission. Goulart invoqua sa conscience.

Je ne m'étendrai pas sur toute cette longue et douloureuse séance. Le Consistoire employa tous les moyens pour ébranler le pasteur, et, vers la fin, arriva à le mettre en contradiction avec lui-même. On lui fit observer que Messieurs ne pouvaient guère lui accorder sa demande de congé, car, en le faisant, ils condamneraient leur propre jugement en donnant raison à celui qui les avait critiqués. Les pasteurs non plus ne pouvaient lui donner son congé, « d'autant qu'il s'est ja osté à nous, ayant quitté son ministère et refusant de tout de le continuer. » Prenant ce motif comme point de départ, on l'engagea à reprendre ses fonctions, promettant que la Compagnie et le Conseil discuteraient ensuite s'il serait envoyé à Lausanne pour un temps ou pour toujours. Goulart s'y refusa. On insista, et, à bout de forces, il déclara que, si on lui donnait son congé, il prêcherait pendant une semaine. Il dut se rendre compte aussitôt de son inconséquence, car on lui fit observer que cette offre était « très ridicule, » venant d'un homme qui avait dit qu'il ne prêcherait jamais à Genève, tant que la dame de Juranville serait prisonnière. Enfin les remontrances du Consistoire en vinrent jusqu'aux injures, et, voyant leur frère inébranlable, ils arrêtèrent de l'envoyer le lendemain devant le Conseil <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Procès criminel n° 1798. Rapport du Consistoire, 31 juillet 1595.

Tout allait déjà assez mal, mais un incident encore plus fâcheux se produisit. Le Syndic Gallatin s'était entretenu avec de Bèze au sujet de la demande de Buchanus, et les autres ministres demandaient au Conseil d'examiner l'affaire à fond en se basant sur les pièces qu'ils lui renvoyaient et dont ils s'étaient servis pour engager Goulart à rester à Genève. Les pasteurs avaient essayé de le « divertir de son dessein et de l'ombrage » qu'il avait pris à cause de l'arrêt rendu dans l'affaire Juranville. Ce fut après ce rapport que Gallatin provoqua un scandale en produisant une lettre tombée, la veille, chez de Bèze, de la poche de Buchanus. La lettre était de Goulart au professeur lausannois; elle semblait le prier de lui faire adresser un appel à Lausanne, et montrait à Buchanus comment s'y prendre pour réussir dans cette demande. Le Conseil arrêta de citer Goulart, et de lui faire lecture des pièces renvoyées par le Consistoire.

Goulart arriva et entendit cette lecture peu agréable; quand il fut interrogé, il déclara ne pas pouvoir répondre tout de suite à un écrit si long, mais promit de dire en quelques mots ce qu'il savait et de quoi il s'agissait. Quoiqu'il ait demandé son congé, « n'a esté toutesfois son intention de se separer de Genève, en laquelle il veut vivre et mourir. » Il a été appelé trois fois par les Bernois, par Monsieur Bœuf [en 1586], par Monsieur Sigulier [en 1594] et, maintenant, pour la troisième fois. Si Messieurs examinent la lettre des Bernois, ils verront qu'il a désiré rester à Genève. Il n'a jamais sollicité l'appel, Monsieur Buchanus lui a écrit qu'il était au courant de ce qui se passait à Genève, et

il lui a répondu. Il a été en angoisse, et avoue avoir mal parlé au Consistoire, quand il a dit qu'il prêcherait une semaine, si on lui donnait son congé, et supplie Messieurs de prendre sa réponse « comme d'un homme espris. » Son esprit était « tellement agité qu'il luy a peu échaper de dire que la chaire luy estoit comme un enfer. » Mais ce qui l'a surtout blessé, ç'a été les « rudes propos tenus » chez de Bèze par les autres pasteurs. Il confesse avoir été sur le point de quitter secrètement la ville, mais il s'est décidé à parler franchement aux Conseillers. Il supplie Messieurs « de l'octroyer pour quelque temps à Messieurs de Berne, ne pouvant qu'à regret continuer icy sa charge, se submettant à tout événement à la cognoissance et chastiment de Messieurs, plus tost que d'entrer en conteste avec ses frères. »

Le premier syndic répond que, puisque les lettres de Berne avaient été envoyées avec l'assentiment de Goulart, et qu'il avait indiqué lui-même les moyens à prendre pour le faire aller à Berne, « Messieurs sont déplaisans de sa procédure » et l'exhortent à continuer en sa charge. Après cela, Goulart demande un congé de six mois pour faire un voyage à Francfort <sup>1</sup>.

Pour en venir au fond de l'affaire, il faut lire attentivement la lettre que Goulart avait écrite à Buchanus, et que ce dernier, avait laissé tomber chez de Bèze. La lettre, avant d'être rendue à son auteur, fut copiée par le Secrétaire du Conseil, et cette copie, mutilée, il est vrai, existe encore <sup>2</sup>. Je l'ai reproduite à la fin de

<sup>1</sup> R. C., 1<sup>er</sup> août 1595.

<sup>2</sup> Procès criminel n<sup>o</sup> 1798. Pièce annexe n<sup>o</sup> XXV.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

décrite : « Menaces et prières sont cailloux qui sonnent incessamment autour de mes oreilles. » Interrogé à propos de la lettre, il avait déclaré qu'elle montrait son dévouement à Genève. En effet, il écrit : « De m'en aller sans conger, je gastroit tout, ny ne le vouldroit faire pour tout l'or du monde. »

Si jusqu'ici la lettre donne raison à Goulart et établit son innocence, certaines des accusations de Messieurs sont aussi confirmées. La lettre contient bien des preuves que Goulart n'agissait pas ouvertement. J'ai déjà indiqué sa manière de dater la lettre, sans préciser le jour. Je donne encore trois passages : « Employes vous à cest affaire prudemment, comme de vous mesmes, supprimant la presente . . . Au reste besognes y promptement, car on me [presse] de tous endroits pour me faire remonter en chaire . . . J'ay encore trêves pour jusques à huict iours. Je vous prie que nul ne voye ma lettre que vous. De la suite faictes en part selon vostre discrétion à ceux que jugés y devoir participer. » Donc Goulart a demandé à Buchanus de tenir la lettre secrète, et d'agir comme de son propre chef. Il avait, comme l'en accusaient Messieurs, usé de moyens détournés.

Une dernière source est à consulter. Buchanus, de retour à Lausanne, écrivit, le 10 août, à Messieurs de Berne un rapport sur les démarches faites pour assurer les services de Goulart à l'Académie de Lausanne<sup>1</sup>. Dans cette lettre, il affirme que Goulart aurait signifié au bailli de Nyon de son désir d'accepter l'offre

<sup>1</sup> Pièce annexe n° XLVI.

qu'on lui ferait et aurait rédigé une requête que les Bernois présentèrent au Conseil.

Enfin la copie de cette lettre de Buchanus à Messieurs de Berne qui se trouve parmi les papiers Bernus porte en marge des extraits d'une lettre à Daxelhofer : lettre qui est conservée à Lausanne.

Goulart parut encore une fois devant le Conseil, le 4 août, et demanda trois mois de vacances, à partir du 10, avec permission de faire un voyage « tant pour se refaire et par changement d'air fortifier sa santé, que pour pourvoir à quelques affaires. » Messieurs lui accordèrent cette requête et, sur la demande de Buchanus présentée le même jour, rendirent la malheureuse lettre à son auteur, après l'avoir copiée, et permirent à Goulart de prêcher à Lausanne, s'il y passait dans son voyage <sup>1</sup>.

Deux jours plus tard, le premier syndic rapporta que, dans une séance de la classe de Gex, il avait entendu dire que les ministres voulaient « censurer asprement » Goulart à propos de la lettre à Buchanus, par laquelle, selon leur avis, il avait voulu « briguer son congé » pour aller servir à Lausanne. En même temps, ils voulaient l'empêcher de prêcher avant son départ. Le Conseil s'entremît généreusement, exhorta les ministres à ne pas intervenir, et leur rappela que, Goulart ayant répondu devant eux et reconnu sa faute, ils avaient « passé par dessus <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> R. C., 4 août 1595. Procès criminel n° 1798, Rapport du Consistoire.

<sup>2</sup> R. C., 6 août 1595.



L'affaire de la lettre était réglée. Les ministres, avec une rancune déplacée, avaient désiré sévir, mais le Conseil était intervenu pour les en empêcher, et avait donné à Goulart un congé de trois semaines avec permission de prêcher à Lausanne. Mais l'esprit « tellement agité » du malheureux pasteur le poussait à de nouvelles imprudences.

Dans sa prédication du 14 août, à Saint-Gervais, ainsi qu'il fut rapporté en Conseil le 15, Goulart fit allusion à l'affaire Juranville. Le 11 juillet, il avait expressément promis de s'en garder, mais, oubliant cet engagement, il « dit tout haut au peuple que l'innocente estoit oppressée et la coupable haussoit par trop la teste par la ville, chargeant par ce moyen la Seigneurie d'avoir fait un jugement inique. » L'offense était grave, mais des paroles plus téméraires encore allaient suivre. Avec la désinvolture la plus complète, Goulart s'attaque à Henri IV. Je continue la citation du registre : « Et qui plus est, auroit parlé du Roy de France et de la Marquise de Monceaux [Gabrielle d'Estrées] par trop audacieusement et seditieusement, disant qu'on faisoit en une ville proche de ceste cy, de grands préparatifs pour recevoir un roy, et que sa putain marche comme sus un eschafaut, dont l'ire de dieu s'enbrase de sus le roy et sus son royaume. »

Goulart fut immédiatement cité. Messieurs, à bout de patience, considérant qu'au cours de son interrogatoire, il essayait « de desguiser son intention, » l'envoyèrent prisonnier à la maison de ville, et décidèrent de l'interroger plus amplement le lendemain<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> R. C., 15 août 1595.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Genève pour aller féliciter Henri IV à Lyon, intercédèrent auprès du Conseil. Ils demandèrent à Messieurs de pardonner sa faute à Goulart, de le libérer, et de lui permettre d'exercer ailleurs son ministère s'ils ne désiraient pas le retenir à leur propre service <sup>1</sup>.

Le 19, une requête de Goulart suit celle des ambassadeurs. Il se déclare « tresmarri » qu'en dépit de la promesse contenue en sa requête du 11 juillet, il ait offensé Messieurs, d'abord en refusant de prêcher, puis par ses propos du 14 août. Avec plus de précision, il renouvelle sa promesse de s'abstenir de critiquer la Seigneurie, et demande « gracieux congé », au cas que Messieurs ne désirent plus son service <sup>2</sup>.

La Seigneurie reconnaît « qu'il semble que le dit Spectable Goulart par ceste requeste ne confesse sa faute, » et voyant que la Compagnie, dont elle désirait l'avis, ne le pouvait donner sans les pièces du procès, décide de les lui envoyer.

Deux jours plus tard, la réponse des ministres fut prête. Après le préambule, les « frères » de Goulart récapitulent ses fautes. Il a excédé ses compétences en prenant à cœur l'affaire Juranville, « prévenant mesmes le jugement depuis donné. » Il a contredit au jugement du Conseil en présentant sa requête, et en demandant d'être déchargé de son ministère. Chose plus grave, il a refusé de prêcher. Le second chef est qu'il s'est gouverné selon une « conscience à part, » sans avancer d'arguments. En troisième lieu,

<sup>1</sup> R. C., 19 août 1595. Voir la requête présentée par les ambassadeurs. Pièce annexe n° L.

<sup>2</sup> Voir la requête de Goulart. Pièce annexe n° LI.

il a persisté dans son opinion devant le Consistoire, auquel il a demandé congé. La quatrième accusation est qu'il a promis d'aller à Lausanne, avant d'avoir obtenu la permission de s'y rendre, « et depuis par moyens obliques et nullement recepvables, » a écrit à Buchanus, lui indiquant les moyens à suivre pour le faire venir, et lui a dit de se hâter; et cela encore quand il venait d'obtenir de la Compagnie huit jours « à toute aultre fin, à savoir pour se résoudre en son esprit, qu'il disoit estre en amertume. » Dans cette même lettre, il disoit expressément à Buchanus de la tenir secrète, et d'agir comme de lui-même. La cinquième accusation est qu'après avoir été absous de ces méfaits, il a plaidé sa propre cause, dans le premier sermon qu'il a prêché, disant « que c'estoit d'autant que sa conscience ne pouvoit porter de voir l'innocente opprimée et la coupable aller par la ville la teste levée. » Non content de cela, il s'étoit mêlé d'affaires d'Etat qui pouvoient grandement nuire à la Seigneurie. Les pasteurs étoient d'avis que l'auteur de ces fautes graves méritoit une punition sévère. A leurs yeux, les propos qu'il avait tenus ayant été publics devoient entraîner une rétractation publique. Cependant, ils recommandoient la douceur pour trois raisons : pour éviter le scandale, en considération des « dons que le Seigneur a départis à nostredit frère, » et eu égard « au service de long temps qu'il a fait en ceste Eglise, avec grande édification. »

Ils demandent donc que Goulart reconnaisse ses fautes devant le Conseil et le Consistoire. Il

doit promettre d'agir d'autre façon, et exercer son ministère selon les lois de l'Eglise, et sans conscience à part. S'il se conforme à ces conditions, qu'il soit retenu au service de l'Eglise ; sinon, qu'on le laisse partir « eu esgard à ce que dessus, et à l'intercession à eux faicte par les Ambassadeurs des six villes <sup>1</sup>. »

La Compagnie envoya au Conseil cet écrit « tendant, » comme le comprit ce dernier, « à le traiter doucement par censures, » s'il reconnaissait sa faute. Le premier syndic, Ami Pictet, lui lut l'écrit des pasteurs, article par article, et Goulart y répondit. Mais, selon l'avis de Messieurs, les réponses manquaient de franchise, et on lui relut les questions. Cette fois on « tiroit une confession de sa bouche, pertinente. » Il admit avoir « failli à tous les sus dits points, » et promit de reconnaître sa faute devant les pasteurs aussi. A la fin, il admit pleinement qu'il avait manqué à son devoir, et demanda pardon, « dont messeigneurs ont été bien aises ». Je crois que rien ne pourrait montrer plus clairement la bienveillance du Conseil à l'égard de Goulart, et son vif désir de le retenir dans sa charge <sup>2</sup>.

Goulart demanda que ses réponses de samedi fussent « ensepvelies » et oubliées. Il promit de servir l'Eglise plus courageusement et fidèlement que par le passé, de n'avoir plus sa « conscience de part en choses sérieuses, » et de s'en remettre dorénavant au jugement de ses frères. Le syndic Galiatin répondit que Mes-

<sup>1</sup> R. V. C., 21 août 1595. Procès criminel n° 1798, pièce 5.

<sup>2</sup> R. C., 22 août 1595.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

tien dans la Compagnie, et finalement l'aveu de ses propres torts, le firent sortir de prison. Il s'en tira avec des censures. Certainement le Conseil traita Goulart avec une douceur surprenante, qui contraste avec les procédés dont Messieurs usèrent envers les autres acteurs de ce drame. Du Bois-Melly donne des détails sur le traitement que reçut M<sup>me</sup> de Juranville, enfermée au pain et à l'eau sans permission de voir son avocat pendant plusieurs semaines; l'imprimeur Delesmarie et sa femme incarcérés pendant des mois, et d'autres encore.

Le rôle de Goulart est difficile à juger. Au commencement, il montra beaucoup de courage et trop peu de bon sens; à la fin, au contraire, le bon sens triompha au détriment du courage. Le plus grand défaut de son caractère était justement de se servir de « moyens obliques et non recevables. » Je l'ai déjà indiqué dans l'affaire de l'impression de *Jean le Blanc*, et, malheureusement, cette disposition se montre encore après l'affaire Juranville. Sans doute, il avait le droit de démissionner pour protester contre un jugement qu'il considérait comme inique, mais le fait que sa requête fut présentée avant que le jugement eût été rendu lui enlève une grande partie de sa valeur morale. Dans sa requête du 11 juillet, il déclare qu'il n'est « délibéré d'en contester en sorte que ce soit contre la Seigneurie, ni en public, ni en particulier. » Cette déclaration précise coïncide avec sa demande, et n'est pas conditionnée à la satisfaction de celle-ci. Pour excuser son manque de parole, il faudrait recourir à la casuistique. Goulart a montré

un grand courage, car il connaissait les forces dont disposait la Seigneurie. Sa constance fut grande et, pendant longtemps, il résista à une forte pression. Son tort est d'avoir prêché après s'être engagé volontairement à s'abstenir de critiques.

La phase aiguë était terminée, mais plutôt par la volonté du Conseil que par l'attitude de Goulart ou par les actions des parties au fameux procès. Le même jour où le Conseil remit en liberté le pasteur de Saint-Gervais, la dame de Martinville présenta une requête, se plaignant des procédés de Monsieur Goulart; mais, quoique la lecture de cet écrit précédât immédiatement la liquidation de l'affaire Goulart, le Conseil ne se laissa pas influencer<sup>1</sup>.

Une seconde tentative de compromettre Goulart eut lieu le 8 octobre. Cette fois, le danger était plus grand, car il venait de Joseph Duchesne, sieur de la Violette. Cet homme versatile, poète et médecin, un des partisans les plus intransigeants de la dame de Martinville, et ancien ami de Goulart, venait de recevoir des lettres de créance de la part de Sillery<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> R. C., 22 août 1595.

<sup>2</sup> Nicolas Brulart de Sillery, chancelier de France, fut reçu conseiller au Parlement de Paris en 1573 et maître des requêtes sous Henri III. En 1589, il fut envoyé en ambassade auprès des Suisses et Grisons, et une seconde fois, en 1593, par Henri IV. En 1598, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Vervins, où il négocia la paix entre la France, l'Espagne et la Savoie. Il fut nommé à une place de président au Parlement, reçut les sceaux en 1603 avec le titre de chancelier de Navarre et, en 1607, celui de chancelier de France. Il démissionna peu avant sa mort, survenue en 1624. *Biographie universelle*. vol. XXXIX, p. 343.



ambassadeur du roi de France. Le jour où il les présenta en Conseil, après les compliments usuels, il se livra à une attaque violente contre le pasteur de Saint-Gervais.

Il déclara que Sillery avait été très fâché en entendant parler du sermon séditieux où Goulart avait attaqué le roi et « certains grands personnages. » Ce n'était pas à Goulart de prendre connaissance des faits et gestes de Sa Majesté le roi, et des grands dont il n'avait pas la charge. Il devait reprendre les vices qu'il voyait à Genève, et en avertir le magistrat. Duchesne alla plus loin. Il déclara que la punition du pasteur avait été trop légère, ne correspondait pas à « sa mutinerie et propos séditieux » et demanda une sanction plus grave qui témoignât de l'horreur du magistrat pour des propos semblables, et empêcherait le roi de se fâcher et d'en écrire. Duchesne finit par demander que, si, à Genève, on ne voulait louer et bénir le roy, du moins on n'en parlât pas mal<sup>1</sup>.

Cette tentative échoua. C'était par crainte de complications de ce genre que le Conseil avait mis Goulart aux arrêts, mais Messieurs avaient « ensepveli » la mémoire de ses fautes, et ne voulurent pas le poursuivre.

Une semaine plus tard, une occasion se présenta de modifier encore la décision prise. Le 15 octobre, le sieur de Fresnes présenta en Conseil des lettres de juin et septembre demandant Goulart et Casaubon pour Montpellier. Le Conseil les refusa « sus la nécessité de tels personnages. » Encore une fois, Messieurs

<sup>1</sup> R. C., 7 octobre 1595.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

gratifier d'an en an de mesme somme; sans neantmoins qu'on le luy dise afin d'éviter toute jalousie des autres professeurs<sup>1</sup>. »

La Compagnie et le Conseil avaient retenu Goulart, mais ce dernier restait à contre-cœur. Le 14 novembre il déclara en Compagnie qu'il ne pouvait plus exercer son ministère, « tant à cause de ses infirmités, que pour le train qu'il voyait en la justice. » M<sup>me</sup> de Juranville était toujours prisonnière, et Goulart sentait qu'il ne pouvait pas exercer sa charge dans ces conditions, sans risquer de provoquer des scandales. Il demanda donc d'en être déchargé. A peine fut-il

<sup>1</sup> R. C., 17 octobre 1595. J'ai cité la décision à l'égard de Casaubon dans le texte même pour réfuter l'assertion injuste de Pattison. Dans sa *Vie de Casaubon*, édition de 1892, p. 69, il fait de la ville un tableau des plus inexacts, déclarant que les lettres n'y jouissaient d'aucune considération, et que, pour ce que l'Académie en faisait, on n'avait pas besoin d'un homme aussi distingué que Casaubon. (« And letters were of small, rather of no account in Geneva. For the purposes of their academy, they did not want anything so good as Casaubon. ») A la page 71, il admet que le Conseil désirait sérieusement le garder, déclare que les conseillers reconnaissaient l'honneur et le profit qu'il apportait à la ville, et ajoute qu'on doubla son traitement. Mais ces constatations tardives sont faites à contre-cœur, et les sept lignes que Pattison y consacre n'enlèvent pas l'impression de l'attaque précédente. Le passage du registre (17 octobre 1595) est donné au bas de la page, ce qui prouve la bonne foi de Pattison, mais établit clairement qu'il avait un tel parti pris, que, même avec les documents sous les yeux, il ne donnait pas une interprétation juste de la situation. Les éditeurs donnent un renvoi à une note qu'ils ont ajoutée à la page 75. Cette note donne les renseignements fournis par M. Théophile Dufour dans sa lettre du 5 décembre 1874. Casaubon recevait en argent 500 florins en 1590, 800 florins en 1592 et 1.100 florins le 28 octobre 1594. Cette somme fut fixée le 17 octobre 1595 pour son traitement annuel.

sorti, que de Bèze se déclara d'accord avec lui, et demanda aussi son propre congé. L'affaire était devenue très sérieuse : la Compagnie le reconnut, et en renvoya la discussion à la séance suivante<sup>1</sup>.

Le 21, de Bèze étant semainier, reprit l'affaire. Il voulait démissionner, mais, d'autre part, il reconnaissait que sa vocation à la Compagnie était de Dieu, et déclara qu'il désirait s'y assujettir. Le voyant faiblir, les pasteurs le pressèrent d'arguments : il donnait un mauvais exemple et contredisait tout ce qu'il avait lui-même soutenu dans le cas de Goulart quelques mois auparavant ; on ne pouvait abandonner son ministère, parce qu'on désapprouvait un jugement de Messieurs. Ils ajoutèrent que sa vocation était de Dieu, comme il l'avait reconnu, et qu'il devait finir son ministère en édification. De Bèze céda, et se chargea d'essayer les mêmes arguments avec Goulart. Il le fit, mais ce dernier ne répondit rien à la Compagnie, et, plus tard, présenta une nouvelle requête à Messieurs. Bèze n'était pas si avant dans l'affaire et pouvait revenir en arrière. Sa fonction même de président de fait de la Compagnie, et sa longue expérience ecclésiastique, donnaient de la valeur aux arguments de ses frères. Pour Goulart la situation était différente. Il se persuadait que son devoir était de se ranger à l'opinion de la majorité, mais le scandale du jugement, et les nouvelles persécutions de la vieille dame de Juranville révoltaient sa conscience. La situation redevenait intolérable<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> R. V. C., 14 novembre 1595.

<sup>2</sup> R. V. C., 21 novembre 1595.

La demande de congé de Goulart pour se retirer de la ville, ou pour y rester comme simple particulier, fut présentée au Conseil le 16 décembre. Il déclara ne plus pouvoir exercer sa charge « à cause des fascheries de son esprit. » On arrêta de conférer avec de Bèze<sup>1</sup>.

Le lendemain, la Compagnie fut assemblée en séance ordinaire pour donner son avis sur l'affaire. Comme d'habitude, elle se montra raide et incapable de se placer au point de vue de Goulart. Elle répondit sèchement « qu'il falloit qu'il obéist à Dieu et à sa vocation, sans donner lieu à ses passions particulières, et qu'il fust exhorté à faire sa charge<sup>2</sup>. » Assurément il s'est passé quelque chose que nous ne savons pas. L'extrait dont je viens de donner le résumé est très bref et de ton hostile. Peut-être le secrétaire s'est-il borné à enregistrer la décision d'une majorité étroite d'idées. Peut-être de Bèze et Perrot, les porte-paroles au Conseil, ont-ils mal transmis l'avis de la Compagnie. En tout cas, leur rapport témoigne pour Goulart d'une sympathie qui ne se montre pas dans le registre de la classe. De Bèze venait d'être mêlé à l'affaire, et Perrot, plus tard, donna des preuves d'un état d'esprit opposé aux idées des pasteurs de Genève.

Devant le Conseil, Perrot et de Bèze récapitulèrent les démarches des pasteurs. Ils avaient rappelé à Goulart son serment, lui faisant remarquer le scandale qui s'ensuivrait, s'il ne s'y tenait pas. Ils étaient d'avis qu'un ministre ne pouvait quitter sa charge, et que, s'il pour-

<sup>1</sup> R. C., 16 décembre 1595.

<sup>2</sup> R. V. C., 17 décembre 1595.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

pensée de la vieille dame de Juranville, qui demeurerait toujours en prison, le tourmentait au point de lui faire offrir sa démission, du moins il ne fit plus de scandale, et se tint à ses engagements. La dernière fois qu'il fit une demande de congé, il était si bien fondé que, même de Bèze, qui sûrement n'agissait pas à la légère, se rangea de son côté, du moins pour un moment. Mais je ne voudrais pas laisser passer cet incident sans constater un dernier point. Ce qui retint Goulart plus que menaces ou promesses, ce fut la vue de « l'estat où est réduict ceste cité, qui n'est encores bien asseurée de paix. » Il put dire en toute sincérité qu'il avait « une telle volonté, que quand bien qu'il heust esté absent, que toutesfois il se fut tousjours voué au service de ceste église pour y revenir<sup>1</sup>. » Pour Goulart, l'effet de la guerre de 1589 était achevé : il était devenu Genevois.

Quand on considère la période 1581-1594, on est frappé de l'immensité de la production littéraire de Goulart. En y regardant de plus près, on remarque que son activité s'augmente très considérablement dans les trois dernières années. En 1592, il publia deux grands ouvrages : les *Historiæ Augustæ* et les *Apophthegmatum sacrorum loci communes*. En 1593, le travail est plus que doublé, les *Œuvres de saint Cyprien* et peut-être celles de *Tertullien* paraissent, ainsi qu'une édition de l'*Histoire de Nicéas*. Il y a encore le troisième volume des *Mémoires de la Ligue* (composé en grande partie l'année précédente), les annotations du *Grand Miroir du monde* et *Six Paradoxes*

<sup>1</sup> R. C., 22 décembre 1595.

*tirés de saint Chrysostome et saint Basile.* En 1504, il n'y a que quatre ouvrages, mais très considérables : *La Morum philosophia historica*, la *Justiniani Augusti Historia*, l'*Excellent traité de Zanchi* et *Les politiques de Juste Lipse*. Mais si j'y ajoute l'*Histoire des cinq Rois*; dont décidément la plus grande partie doit avoir été écrite cette année, le total n'est pas loin d'égaliser celui de 1593. En 1595, en revanche, même en comptant une partie des *Cinq Rois*, le quatrième recueil des *Mémoires de la Ligue* et le commencement du *Catalogus testium veritatis* (qui parut en 1597) avec deux des trois *Traité de Chandieu*, on trouve une production beaucoup plus restreinte. La courbe du travail, qui monte de 1592 à 1593, et se maintient en 1594, tombe rapidement en 1595. Comment l'expliquer ? L'affaire Juranville ? Oui, mais il faut chercher plus loin encore. Cette différence ne peut tenir aux quelques jours que Goulart passa aux arrêts, et au trouble que jetèrent dans son esprit ses démêlés avec le Conseil.

La diminution de l'activité de Goulart résulte non de la part qu'il prit à l'affaire Juranville, mais plutôt de ses excès de travail antérieurs. Goulart, en 1595, passa par une crise qui ressemble beaucoup à de la neurasthénie. Je viens de montrer le surmenage auquel il se livra pendant quatorze années. Pendant les trois dernières, il l'aggrava encore, et le résultat fut une espèce de débâcle.

Je consacre quelques mots aux symptômes de son mal. Goulart était un homme calme, pratique, enclin même à se servir parfois de moyens détournés ; il ne



manquait ni de courage ni de constance, et toujours il gardait une attitude respectueuse à l'égard du Conseil : qu'on se rappelle sa conduite en 1581 dans l'affaire des adultères. Puis, tout d'un coup, il change complètement de caractère. A le voir envoyer sa demande de congé comme il le fit, on dirait qu'il avait longtemps médité sur les malheurs de M<sup>me</sup> de Juranville, et qu'il en avait souffert. Dans la discussion qui suivit, il est parfaitement clair que Goulart change constamment d'avis, et présume trop de ses forces. Dans sa première requête, il promet de ne pas critiquer la Seigneurie, mais est tout à fait incapable de s'en abstenir. Il montre une violence qui n'est pas du tout dans son caractère, quand il dit que la chaire lui serait comme la porte de l'enfer. Il le reconnaît lui-même, quand il dit plus tard qu'il faut « prendre comme d'un homme espris » les paroles prononcées en Consistoire<sup>1</sup>. L'attaque violente contre Henri IV montre un esprit troublé. Depuis longtemps, il aurait pu critiquer le roi ; mais, s'il ne le fit qu'alors, cela tient plutôt à l'état de son esprit qu'au fait qu'Henri IV approchait de Lyon. Les séances chez de Bèze, où les pasteurs essayaient de lui faire reconnaître sa « faute », étaient précisément ce qui aggravait le mal. Les demandes réitérées et pathétiques d'un congé pour « récréer » son esprit trahissent sa situation. Il aime Genève, mais il est arrivé au point de vouloir s'en aller n'importe où, et user de n'importe quels moyens pour fuir ce milieu. A plusieurs reprises, Messieurs arrivent à le calmer,

<sup>1</sup> R. C., 1<sup>er</sup> août 1595.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

*et scholastique de l'unique sacrificature et sacrifice de Jésus-Christ*, a aussi une préface datée du 15 mars. Le second, *Traicté théologic et scholastique de la vraye remission des pechez*, est daté du 15 août. On doit admirer un homme capable de terminer un travail le jour même où il est cité devant le Conseil pour répondre des paroles qu'il a lancées contre un roi.

Si Goulart pouvait finir un ouvrage durant la tem-pête, il ne paraît pas en avoir commencé. Le troisième de ses traités, qui a seulement 150 pages, n'est daté que du 15 février 1596. C'est du reste le seul livre de cette année, mais il est presque certain qu'il travaillait déjà au *Catalogus testium veritatis*.

L'événement important de cette année fut l'appel à Nîmes. Casaubon, en dépit des 300 florins additionnels votés par le Conseil, était allé à Montpellier, mais Goulart était resté à Genève. Quand l'Eglise de Nîmes l'appela, de Bèze et le Boiteux vinrent au Conseil, pour plaider qu'on le refusât. Ils se plaignirent « qu'en prenant tout, on vuide la ville. » Ils n'avaient pas trouvé Monsieur Goulart « farouche » avant qu'on eût reçu les lettres « de ceux de Nismes, » mais sur leur réception, il avait déclaré son esprit « aigri, » avait demandé « quelque relasche pour se recréer » et requis d'être du moins prêté pour quelque temps, si on ne voulait pas lui donner son congé. Le Conseil comprit que l'occasion d'aller à Nîmes avait réveillé, chez lui, le désir de quitter Genève et, pour parer à ce danger, commit le syndic Roset et les conseillers Malliet et Lect, « pour l'encourager de demeurer, et sçavoir ses

nécessités pour y pourvoir. » On s'excusa envers ceux de Nîmes<sup>1</sup>.

Le fils du sieur de Chalias, qui représentait l'Eglise de Nîmes, ne se découragea pas. Il se présenta devant le Conseil le 22, exposa l'affection de sa ville pour Messieurs, et demanda « un pasteur, qui est Monsieur Goulard. » Après cette demande les conseillers qui avaient été commis pour discuter avec Goulart l'appel à Nîmes rapportèrent qu'il désirait toujours faire « un voyage pour récréer son esprit, ne quictant pour ce, son droit et devoir de bourgeoisie et laissant icy sa bibliothèque et famille. » On arrêta de prendre l'avis des ministres<sup>2</sup>.

Pinault et le Boiteux rapportèrent réponse le 24. Ils avaient trouvé Goulart « du tout aliéné de sa charge et en volonté de s'en aller. » Ils suggérèrent que ce serait « plus expédient qu'il aille servir à Nismes que de demeurer inutile à luy et à l'Eglise ». Sur cet avis, le Conseil arrêta de remontrer à Goulart le danger « où il se met d'aller en païs estrange, et s'il persiste à s'en vouloir aler, qu'on le congédie pour s'aller récréer pour six mois, en jurant par luy de revenir estant appelé<sup>3</sup>. »

L'après-midi du même jour, l'affaire s'arrangea. Comme si souvent, ce fut Lect qui servit d'intermédiaire. Il avait vu Goulart le matin même et « avoit tiré et senti de luy que, moyennant qu'on luy hausse ses gages, » il pourrait continuer en sa charge à Genève. Le Conseil, par un geste qui montre la grande

<sup>1</sup> R. C., 20 décembre 1596.

<sup>2</sup> R. C., 22 décembre 1596.

<sup>3</sup> R. C., 24 décembre 1596.

valeur qu'on attachait au pasteur de Saint-Gervais, augmenta « ses gages de 400 florins anuels payables par mandat particulier à chacun premier de janvier<sup>1</sup>. »

L'année 1597 vit finalement s'apaiser les agitations de l'affaire Juranville. Goulart rentrait dans une vie normale, mais quelques restes d'amertume subsistaient. Il ne se sentait pas d'accord avec la majorité de la Compagnie. Ecrivant à Scaliger, le 23 août, il dit : « Mon fils haste son petit cours de Théologie pour se rendre bien tost vers vous où je le désire autant et plus qu'icy. Notre eschole est maigre, surtout depuis le départ de Monsieur Casaubon. » Non seulement il voudrait voir son fils aller aux Pays-Bas, mais on entend un écho de l'esprit « aigri » de l'année précédente dans cette réflexion : « Si Dieu nous contraignoit de quitter nos montagnes, je ne sçache lieu au monde vers qui je tournasse plus volontiers la teste que Leyde<sup>2</sup>. » On y voit tout de même le progrès que Goulart avait fait. Il envisage avec calme un déplacement que, l'année précédente, il aurait passionnément désiré. Le renouvellement officieux de l'appel à Montpellier ne paraît pas non plus avoir causé des complications. Cette Eglise désirait encore-Goulart, mais la Compagnie envoya dire par lettre à Monsieur Sarrasin « qu'on s'esbahit de leur importunité à solliciter le serviteur d'autrui<sup>3</sup>. » Cette fois, ni le Conseil ni la Compagnie ne durent faire des démarches pour engager Goulart à rester.

<sup>1</sup> R. C., 24 décembre 1596, après dîner.

<sup>2</sup> Pièce annexe n° XXVI.

<sup>3</sup> R. V. C., 27 juin 1597.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

pagnie fut assemblée en séance extraordinaire, le 12 juin, pour examiner certaines lettres écrites à un lapidaire de Genève nommé Corajod<sup>1</sup>. Ces lettres étaient d'un capucin d'Annecy, le Père Chérubin<sup>2</sup>, qui remerciait Corajod d'une lettre par laquelle ce dernier lui faisait savoir que Messieurs consentaient à une dispute théologique. Chérubin ajoutait qu'il avait non sans peine obtenu de ses supérieurs la permission d'y prendre part.

La Compagnie ne savait rien de l'affaire. On décida d'aller au Conseil, d'y apporter ces lettres, qui semblaient importantes, et de s'informer si Messieurs avaient donné avis ou permission à Corajod, sans en avoir prévenu les pasteurs, procédé qu'ils trouvaient mauvais. Il ne semble pas que le Conseil ait été au courant du projet de la dispute. On verra dans la suite dans quelles circonstances furent écrites ces lettres de Corajod<sup>3</sup>.

Pour comprendre de quoi il s'agissait, il faut se rendre compte de la situation du Chablais. Les Bernois, en 1536, avaient enlevé aux Savoyards les deux rives du lac de Genève : le Pays de Vaud et le Cha-

<sup>1</sup> En 1592, Goulart avait vendu une maison à Rive, avec jardin, à Pierre Corajod, bourgeois. (Actes notariés, Genève. Etienne I DE MONTHOUZ, 25 février 1592, vol. LV, fo 159-61.)

<sup>2</sup> Le Père Chérubin, de Maurienne, mort à Turin en 1610. On a de lui un ou deux opuscules, et sa vie a été imprimée à Turin en 1758. Voir J.-L. GRILLET, *Dictionnaire historique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, Chambéry, 1807, t. IV, p. 282-285. *La nouvelle biographie générale*, vol. X (1863), p. 230, cite une de ses œuvres : *Acta disputationis habitæ cum quodam ministro hæretico, circa div. eucharistiæ sacramentum*, 1593.

<sup>3</sup> R. V. C., 12 juin 1597. R. C., 13 juin.

blais. Par le traité de Nyon en 1564, ils furent reconnus les suzerains du Pays de Vaud, et rétrocédèrent le Chablais, dont Thonon était la ville principale. Un article de ce traité garantissait au Chablais le maintien de la religion réformée, mais le duc travaillait par tous les moyens à la détruire, et à rétablir le culte romain. Dans cette dispute de Thonon, on verra les efforts du Conseil de Genève, pour venir en aide à ses voisins réformés, échouer devant l'inertie étrange de la Compagnie.

Le 17, Messieurs rendirent à la Compagnie toutes ces lettres, qui faisaient allusion aux recommandations que Perrot et Goulart donnèrent à Corajod pour répondre à Chérubin. On décida d'interroger les deux pasteurs en question. Perrot répondit qu'il n'avait pas donné charge à Corajod de faire ces recommandations à Chérubin. Les réponses de Goulart furent moins nettes. Il avoua avoir écrit trois lettres à trois capucins ; quant à celle qu'il avait écrite à Chérubin, Corajod l'avait changée, et du reste il n'avait pas écrit en son nom, mais au nom de Corajod. La classe arrêta de les blâmer tous deux, parce qu'ils auraient dû avertir Corajod et ses compagnons de « faire leurs affaires », au lieu d'encourager une dispute avec ce moine. Ils déclarèrent que Chérubin ne cherchait pas la vérité, mais voulait « jouer et d'eux et des Ministres ». On blâma Goulart surtout d'avoir donné occasion de dispute.

Pour cette année, l'affaire en resta là. Goulart fit bien d'encourager ce « lapidaire », qui voulait aider ses coreligionnaires, mais on doit regretter qu'il l'ait



fait à l'insu des pasteurs, et en écrivant au nom d'un autre. L'emploi de ces moyens détournés était bien sa faiblesse.

NOTE.— Le 25 avril 1598, Anne, la seconde fille de Simon Goulart, épousa Timothée Poterat, à Saint-Gervais. Le mariage, beni par de la Maisonneuve (Registre de Saint-Gervais, 25 avril 1598), doit avoir été presque élégant, la mariée portant une « robe sarge de Florence et une cotte d'escarlatin ». (Actes notariés, Genève, Etienne I de Monthouz, vol. LXI, fo 51, 27 avril 1598, quittance de T. Poterat en faveur de Sp. Simon Goulart.) On se demande quels furent les sentiments du père, traducteur du *Discours contre les excès des femmes fardées et trop pompeusement attifées*. L'épouse avait « dix-huict cuillers d'argent, » deux tasses d'argent doré et une « gallère » d'argent, une quantité de laiton et d'étain, outre une dot de « mille florins en deniers contentz, deux centz florins en meubles, et deux centz florins en livres, » le tout acquitté deux jours après le mariage. (Actes notariés, Genève, Estienne I de Monthouz, ibid.) Le contrat avait été reçu par de Monthoux le 8 novembre de l'année précédente.

Timothée Poterat, fils de feu honorable Jehan Poterat, était régent au Collège de Lausanne. (Lettre à Schobinger, 22 mai 1605. Pièce annexe, n° XXXIII.) Il fut pasteur à Rougemont de 1598 à 1605. (M. H. R., Genève, fiches Herminjard, *Rougemont (Pasteurs de)* : « En 1598, Timothée Poterat va min. à Francfort, 1605 ». il a, du reste, daté de Rougemont la préface d'un de ses livres.) En 1605, il était pasteur à l'Eglise de Francfort (SCHRÆDER, *Troisième jubilé séculaire de la fondation de l'Eglise réformée française de Francfort-sur-le-Mein*, 1854, p. 21, 50, 54 (d'après les fiches Herminjard, n° 862), et mourut en 1630. (Actes notariés, Genève, Pinault, vol. XVI, fo 123, 7 septembre 1631.) Anne Goulart, sa femme, vivait encore en 1639. (Les décès des membres de sa famille au Registre des décès ont en marge : « levé pour Anne Goulart, le 18 février 1639 »). Ils eurent deux enfants : Timothée et Jean-Sébastien. (Actes notariés, Genève, ibid.) Un de ses ouvrages porte le titre de : METANOEA, | sev | De vitae emendatione, | LIBRI QVATVOR : | Qui hominum multiplicem Stultitiam veramque Sa- | pientiam ; Resipiscentiae originem, causas, effecta : vir- | tutum vitiorumque descriptiones accuratas ; Christiano- | rum



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

pel de Thonon, et faisaient remarquer l'absence d'Hermanus Lignaridus<sup>1</sup>, professeur de théologie, à Genève, puis à Berne, qui avait suscité la dispute. Le Conseil ordonna à la Compagnie de choisir quelqu'un pour aller le lendemain à Thonon expliquer la situation au peuple, accepter l'offre de Chérubin, et régler « l'ordre qui devra estre tenu en la dispute<sup>2</sup> ».

La Compagnie ne désirait pas la dispute, mais Goulart, un des porte-parole, était de la minorité qui partageait l'opinion du Conseil. Il serait difficile de dire si les députés exprimèrent mal les idées de la Compagnie et plaidèrent sa cause avec peu de zèle, ou si le secrétaire affaiblit leur message en le transcrivant au procès-verbal. En tout cas, les demandes de délai n'empêchèrent pas le Conseil d'entreprendre la défense de la Réforme au Chablais.

Le 8, Sarasin, qui avait été envoyé à Thonon, suivant l'arrêt du 5, rapporta sur son voyage. Il avait vu le syndic Després ; celui-ci avait pris en bonne part la décision des ministres, mais il était désap-

<sup>1</sup> *Hermanus Lignaridus* (Hermann Dürrholz) était un Westphalien, candidat au doctorat en théologie, venu d'Heidelberg avec le fils du chancelier de l'électeur palatin en 1596. Grâce aux démarches de Bèze, il fut nommé professeur de théologie et reçu à la Compagnie le 22 juillet 1597 (R. V. C., ad diem). Ce fut lui qui entama la dispute à Thonon. Voir la *Response d'Hermann Lignaridus à certaine lettre imprimée, en laquelle le sieur d'Avully s'est essayé de représenter la dispute entre iceluy Herman et Cherubin*; in-8°, s. l. 1598 (Bibliothèque publique, Genève). — *Histoire de l'Université*, déjà citée, vol. I, p. 247-254.

<sup>2</sup> R. C., 5 août 1598.

pointé qu'on ne lui eût pas envoyé un pasteur à la place du sien, parti pour Berne. Sarasin avait assuré Després que les Genevois n'avaient pas pu envoyer Lignaridus, parce qu'il était parti pour Berne avant la réception de leurs lettres. Il avait aussi ajouté quelque chose qui ne se trouve pas au procès-verbal du 5 août : « que les sieurs ministres d'icy ne trouvèrent pas bon d'entrer en ceste conférence ». Il avait aussi averti Chérubin de l'opinion des Genevois, et avait vu les pièces (passeport, etc.). Il terminait son rapport en décrivant les agitations des réformés de Thonon, dont Sarasin lui-même partageait les craintes. Il fut alors renvoyé pour rapporter aux ministres<sup>1</sup>.

Lignaridus avait pris part à la dispute. Il s'était engagé à la soutenir, après que Goulart y avait renoncé en 1597. Quand on le réclama pour disputer avec Chérubin, il était à Berne, et la Compagnie, persuadée que le capucin n'était pas de bonne foi en recherchant cette dispute, et désapprouvant les conditions offertes, ne chercha pas de remplaçant.

Le 18, Lignaridus était de retour, et annonça à la Compagnie qu'étant à Berne pour des affaires particulières, la Seigneurie bernoise l'avait invité à devenir professeur en leur « eschole de Berne ». Il avait répondu qu'il viendrait, « si c'estoit pour la gloire de Dieu », et s'il recevait la permission du Conseil genevois. La Compagnie fut irritée. Elle décida de prévenir la Seigneurie, et donna charge à Goulart de dire à Lignaridus, en particulier, qu'elle trouvait sa

<sup>1</sup> R. C., 8 août 1598.

procédure mauvaise. Elle sentait que c'était lui qui avait fait entreprendre la dispute. Elle le blâmait de ce que, sous prétexte d'affaires particulières, il était allé se promettre à d'autres, alors qu'à Genève on l'avait « reçu avec beaucoup d'honneur ». Elle se décida cependant à le laisser partir <sup>1</sup>.

Les résultats de la politique égoïste et timorée de la Compagnie étaient à prévoir. Le 29 août, on rapporta en Conseil le contenu d'une lettre de Després à Sarasin. Le syndic de Thonon écrit « que le capuchin hurle merveilleusement contre les ministres de ceste église, parce qu'ils reculent la dispute qu'il offre de faire pour la religion, occasion de quoy plusieurs dudit lieu de Thonon sont esbranlez ». Le Conseil, de plus en plus fâché de la tournure que prenaient les affaires, envoya aux pasteurs un message assez sec. On lit dans le procès-verbal : « A este arrêté qu'on die ouvertement aus dits spectables pasteurs, que Messieurs desirent qu'ils envoient quelques uns pour soustenir la verité de nostre religion, ayans convenu du temps, du lieu et des notaires, avec les points de leur dispute <sup>2</sup>. »

La Compagnie continua son opposition. Le 6 septembre, de Bèze, de la Faye et Lignaridus se présentèrent devant le Conseil et déclarèrent qu'on espérait peu de cette conférence recherchée par Chérubin, et exprimèrent le désir de voir rompre les négociations. Le Conseil ne voulut pas y consentir, mais décida

<sup>1</sup> R. V. C., 18 août 1598.

<sup>2</sup> R. C., 29 août 1598.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

efforts en faveur des réformés du Chablais cessèrent presque complètement. Ce fut la minorité de la Compagnie qui reprit l'affaire. Goulart en était certainement, probablement Perrot aussi, et peut-être Pinault et de Bèze.

Trois jours après l'arrivée des lettres de Berne, le Conseil permit à de Bèze et à Pinault d'écrire une « epistre consolatoire » à l'église de Thonon, et de reprendre le projet de dispute à d'autres conditions. Ils devaient envoyer la confession de foi « faite avec les Suyses ». Chérubin pourrait y répondre « si bon luy sembloit, succinctement », ils pourraient ensuite répliquer par écrit. Ils espéraient que cette procédure, remplaçant la dispute, ne serait pas entièrement infructueuse <sup>1</sup>.

Ce fut à Goulart cependant que fut remise la tâche de faire la lettre. La Compagnie le chargea, le lendemain, d'écrire aux réformés de Thonon « pour les consoler et confermer en la grande espreuve en laquelle ilz sont aujourd'huy. » Bèze et Pinault rapportèrent cette décision au Conseil <sup>2</sup>.

Le 4 octobre, cette épître au syndic de Thonon fut présentée au Conseil par de Bèze, Pinault et Jaquemot, ainsi qu'une lettre qu'on voulait envoyer à Chérubin, pour s'excuser de ne pas discuter de vive voix. Sarasin, en appuyant la demande des ministres de continuer la dispute par écrit, déclara engagé l'honneur de la Seigneurie. Il se rangeait donc avec ceux qui voulaient

<sup>1</sup> R. C., 29 septembre 1598.

<sup>2</sup> R. V. C., 29 septembre 1598.

défendre la Réforme. Le Conseil arrêta que Sarasin retournerait à Thonon annoncer que les ministres proposaient, comme thèse, la confession de foi de Genève et que la dispute se ferait par écrit<sup>1</sup>. De retour le 6, il rapporta oralement sur ce qu'il avait fait à Thonon, et laissa à la Compagnie un compte rendu écrit de ses propositions et des réponses de Chérubin. De la Faye fut choisi pour y répondre en collaboration avec de Bèze et Goulart, après quoi la réponse devait être lue ensuite en Compagnie, puis présentée à Messieurs. Les ministres finirent la rédaction le jour même<sup>2</sup>.

Trois jours plus tard, de Bèze, Pinault et de la Faye apportèrent au Conseil un second document pour être revu. C'était « leur response sur la recherche de la dispute de Thonon ». Chabrey, Lect et Roset furent chargés de conférer avec les ministres, et de leur désigner les points à amender et corriger<sup>3</sup>. Le 10, les pasteurs renvoyèrent sans changements la réponse « pour envoyer à Chérubin ». Le Conseil la revit, l'approuva, et décida de l'expédier de la part de la Seigneurie par le Sieur Charles Liffort, « y allant pour autres affaires particulières<sup>4</sup>. »

La minorité de la Compagnie ne se borna pas à écrire des lettres consolatoires. Bèze et Goulart obtinrent du Conseil qu'on envoyât un membre de la Compagnie en Suisse, prier les Eglises évangéliques d'aider les réformés du Chablais, et en même temps

<sup>1</sup> R. C., 4 octobre 1598.

<sup>2</sup> R. V. C., 6 octobre 1598.

<sup>3</sup> R. C., 9 octobre 1598.

<sup>4</sup> R. C., 10 octobre 1598.



qu'on expédiât « de bonnes lettres aux mesmes fins aux Eglises françaises encor de present assemblées à Saumur<sup>1</sup> ». Jaquemot fut choisi pour cette tâche. On approuva les lettres demandant l'appui des quatre villes. En même temps, on les avisa officiellement de la dispute du Père Chérubin et d'une conférence demandée par le duc<sup>2</sup>.

Le 3 novembre, la réponse des ministres à Chérubin sur la dispute fut présentée au Conseil. Elle ne sembla pas assez péremptoire à Messieurs, qui la renvoyèrent à la Compagnie, avec ordre de la faire « plus ouverte et pertinente, se déclarant plus particulièrement sur l'acceptation de ladite dispute<sup>3</sup> ». La majorité de la Compagnie voulait éviter la dispute, et la minorité la désirait. Mais grâce à l'action du Conseil, la réponse revint de la Compagnie suffisamment renforcée pour être trouvée bonne et approuvée<sup>4</sup>.

La réplique à cette réponse fut reçue par le Conseil le 27 novembre, et fut tout de suite communiquée aux pasteurs<sup>5</sup>. La réponse de la Compagnie à la réplique fut approuvée par Messieurs le 4 décembre<sup>6</sup>.

J'ai eu deux raisons pour exposer la dispute de Thonon. La première est que Goulart y fut mêlé, et joua même un grand rôle. Des trois événements marquants de cette période de sa vie, c'est le deuxième. Dans le premier, l'affaire Juranville, Goulart avait

<sup>1</sup> R. C., 23 octobre 1598.

<sup>2</sup> R. C., 25 octobre 1598.

<sup>3</sup> R. C., 3 novembre 1598.

<sup>4</sup> R. C., 7 novembre 1598.

<sup>5</sup> R. C., 27 novembre 1598.

<sup>6</sup> R. C., 4 décembre 1598.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Monsieur Charles Borgeaud, dans son *Histoire de l'Université*, a montré le caractère dénigrant de ce personnage. De la Faye avait une ambition : la succession de Théodore de Bèze. Pour y arriver, il employa tous les moyens et écarta méthodiquement les personnalités marquantes qu'on voulait appeler à Genève ; son ascendant sur les pasteurs des champs, les jeunes qui venaient d'entrer à la Compagnie, lui donnait une majorité. Grâce à cette politique, il faillit ruiner l'Académie. Je reviendrai là-dessus dans la suite.

Dans ses efforts pour arriver à son but, de la Faye se heurtait à une grande difficulté : il était foncièrement médiocre. Il prit vite son parti. Il s'efforça de faire paraître les autres plus petits pour se grandir lui-même. Plus tard, à la mort de Bèze, quand il se constitua son biographe, il n'hésita pas à le dénigrer<sup>1</sup>, simplement parce qu'en diminuant l'œuvre de son prédécesseur, il se faisait paraître plus capable de l'entreprendre et de la continuer.

Je crois que, dans cette affaire de Thonon, on peut voir la main de la Faye. Il ne se serait pas senti la force de diriger la dispute lui-même avec succès, et il aurait craint de voir un autre s'en charger, s'en tirer avec éclat, et devenir un concurrent dangereux. Du reste, s'opposer à la dispute, c'était travailler à limiter les devoirs ecclésiastiques, et il ne demandait pas mieux que de rendre plus facile la charge qu'il espérait recevoir à la mort du vieux réformateur.

<sup>1</sup> Charles BERGEAUD, *Histoire de l'Université*, vol. I, p. 271.

La seconde raison qui m'a poussé à l'étude de cette dispute est la lumière qu'elle jette sur la Réforme et le catholicisme à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Pour sentir la déchéance, on n'a qu'à comparer l'attitude de la Compagnie à celle de Luther, Calvin, Farel ou Viret. Les premiers réformateurs étaient remplis de zèle évangélique. Ils ne demandaient pas mieux que de discuter devant le public. Ce fut par ces débats publics que la Réforme fit ses conquêtes. Peut-on se figurer Calvin refusant de discuter devant le peuple avec un capucin, et préférant un tournoi scolastique à longue portée ? La Réforme était devenue conservatrice. La parole inspirée qui faisait vibrer les foules, la vérité à la portée de tous, s'était pétrifiée en confessions et credos. La Réforme vieillissait, et, par suite des dispositions particulières de la Compagnie, la vitalité de l'Eglise de Genève semblait affaiblie, tandis qu'elle allait bientôt se révéler vigoureuse.

Un dernier extrait du registre du Conseil expose les résultats de l'attitude de la Compagnie. Le Consistoire demanda « de prouvoir, soit par criées publiques, ou autrement, à ce que plusieurs de la ville ne continuent de fréquenter les presches dudit frère Chérubin à Thonon, avec danger que cela n'esbranle leurs consciences. » Le Conseil, s'apercevant peut-être combien humiliant serait un aveu semblable, arrêta de s'informer particulièrement de ceux qui continuaient cette fréquentation. L'Eglise, qui n'avait pas voulu secourir les frères du Chablais, se trouvait menacée chez elle <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> R. C., 12 décembre 1598.

Goulart n'eut pas à s'occuper uniquement de l'Eglise du Chablais pendant l'année 1598. L'Académie, comme il l'avait écrit à Scaliger l'année précédente, était « maigre », et il était de ceux qui s'efforçaient de restaurer son éclat. Le 6 octobre, la Compagnie décida de tenter des démarches auprès de Junius<sup>1</sup> pour l'engager à venir comme professeur de théologie. Junius, à cette époque, était premier professeur de théologie à Leyde, et jouissait d'une grande réputation. On chargea de Bèze et Goulart de lui écrire. La vraie raison de cette tentative est révélée par le procès-verbal du Conseil. Quand Goulart s'y présente, il demande « si advenant le decez de Monsieur de Besze, ja ancien », il ne serait pas bien de se pourvoir d'un substitut, qui, jusqu'alors, servirait de collaborateur. Le Conseil lui permet d'assurer Junius d'un bon accueil<sup>2</sup>. La décision d'appeler Junius doit avoir été un rude choc pour de la Faye. Junius n'accepta pas, et on verra plus tard que de la Faye se servit de son titre de premier professeur de théologie pour appuyer ses prétentions à la première place dans la Compagnie<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> François du Jon (*Franciscus Junius*), né à Bourges, le 1<sup>er</sup> mai 1545, mort à Leyde, le 13 octobre 1602, théologien réformé. Il étudia à Genève, devint en 1565 pasteur de l'Eglise wallonne d'Anvers, puis professeur à Heidelberg et à Leyde, publia des ouvrages polémiques en réponse à Bellarmin et prit part à la controverse arminienne. Ses œuvres latines ont été imprimées à Genève en 1607. Il jouissait d'une très grande autorité, et l'orthodoxie calviniste s'alliait en lui à un caractère foncièrement pacifique et bienveillant.

<sup>2</sup> R. C., 24 octobre 1598.

<sup>3</sup> Voir page 195.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

paraît être le travail de l'imprimeur plutôt que celui de Goulart.

L'année 1599 ressemble à la précédente. Je n'ai pas d'œuvres de Goulart à signaler, sauf le sixième et dernier recueil des *Mémoires de la Ligue*, dont la préface est datée du 22 février, et une troisième édition de l'*Histoire des cinq Rois*.

Goulart jouait dans l'Eglise un rôle de plus en plus marqué. Casaubon, de passage à Genève, fait l'éloge de sa prédication. Dans son journal, il écrit, le 22 août : « Nous venons d'entendre Goulart, qui expliquait l'histoire biblique de la purification de la vierge. O homme pieux et érudit ! O peuple heureux d'avoir un homme si distingué comme prédicateur ! Que Dieu le conserve à cette église le plus longtemps possible. Ainsi soit-il ! <sup>1</sup> »

On comprend que, lorsque Perrot se fut retiré de la chaire de théologie, le 6 octobre, la Compagnie, tout en le priant de finir l'année, ait choisi Goulart et Jaquemot pour lui succéder <sup>2</sup> ; ces deux pasteurs refusant de proposer devant elle pour obtenir cette charge, on décida de s'adresser à Prevost <sup>3</sup> et à Cusin <sup>4</sup>. Goulart tenait évidemment à faire appeler Junius, et, à la même date, on trouve que les autres pasteurs en

<sup>1</sup> CASAUBON, *Ephémérides*, XI Kal. Sept. 1599.

<sup>2</sup> R. V. C., 12 octobre 1599.

<sup>3</sup> Pierre Prevost, né à Issoudun vers 1569, mort le 3 juillet 1639. Etudiant à Genève entre 1584 et 1589 ; pasteur à Russin, 1597 ; à Vitry-le-François, 1598 ; à Genève 1601 ; bourgeois genevois 1<sup>er</sup> décembre 1601 ; secrétaire de la Compagnie, 1604-1609. H. HEYER, *ouvr. cité*, p. 506.

<sup>4</sup> R. V. C., 19 octobre 1599.

communiquèrent avec de Bèze, qui, pour des raisons que j'ignore, refusa son approbation <sup>1</sup>.

Goulart fut aussi chargé avec Perrot de réfuter les écrits de l'Anglais Stapleton <sup>2</sup>, qui attaquait les vues de Calvin sur le Nouveau Testament <sup>3</sup>, et l'ouvrage d'un Angevin du nom de Critus <sup>4</sup>. Il fut chargé des rapports ecclésiastiques avec le Pays de Gex <sup>5</sup>, et reçut la commission de revoir d'abord seul, ensuite avec de Bèze, un livre de Cassegrain <sup>6</sup>.

C'est le 10 août que, pour la première fois, Simon Goulart fils est mentionné au registre de la Compagnie. Je donne l'extrait en entier : « Madame de la Noue ayant requis par lettre la Compagnie qu'on la pourveust d'un pasteur en son Eglise voisine. A esté advisé que le filz de Monsieur Goulart seroit propre, et que quant à ce qu'il est affecté à Messieurs des Estatz, qui l'ont entretenu, la charge demeureroit à ladite dame et à Monsieur de la Noue d'y pourvoir envers les dictz Seigneurs des Estatz. Ceci n'a pas succédé <sup>7</sup> ».

<sup>1</sup> R. V. C., 19 octobre et suite, 1599.

<sup>2</sup> Thomas Stapleton, D. D., controversiste catholique, né à Henfield, Sussex, en 1535. Il étudia la théologie à Oxford, à Louvain et à Paris. Il fut nommé professeur de théologie à Douai, et, en 1590, il succéda à Michel Baius à la chaire des Ecritures saintes de l'Université de Louvain. Il mourut à Louvain, le 12 octobre 1598. Ce fut un écrivain fertile, et ses œuvres, sous le titre *Opera omnia*, parurent en 4 volumes in-fol. à Paris, en 1620. *Dictionary of National Biography*, vol. LIV (1898), p. 101.

<sup>3</sup> R. V. C., 13 juillet 1599.

<sup>4</sup> R. V. C., 29 octobre 1599.

<sup>5</sup> R. V. C., 2 novembre 1599.

<sup>6</sup> R. V. C., 9 et 16 novembre 1599.

<sup>7</sup> R. V. C., 10 août 1599.



Depuis la publication du *Catalogus testium veritatis*, en 1597, Goulart avait pu consacrer beaucoup moins de temps à ses écrits. Le 12 mai 1600, il signa la dédicace à son frère Jean Goulart d'un nouveau livre, le premier volume du *Thrésor d'histoires admirables et mémorables de nostre temps*. Cet ouvrage est d'un grand intérêt. C'est un recueil des morceaux qui avaient frappé l'imagination du pasteur de Saint-Gervais au cours de ses immenses lectures. Ces histoires, qui traitent un peu de tout, sont rangées par ordre alphabétique. Quelques-unes ont une valeur autobiographique. Comme le *Thrésor* n'est qu'une collection d'extraits ou de coupures, le travail que Goulart y consacra ne doit pas avoir été grand. Le fait que ce fut son seul ouvrage de l'année montre combien les exigences de l'Eglise absorbaient son loisir et ses forces.

Ces exigences étaient grandes. Ce fut Goulart qui, avec Pinault, insista pour la séparation des fonds et legs du Collège d'avec la caisse publique, pour les empêcher d'être mal gérés ou égarés<sup>1</sup>. Il fut chargé de surveiller l'impression des discours de Du Plessis-Mornay et de l'évêque d'Evreux<sup>2</sup> dans la dispute

<sup>1</sup> R. V. C., 29 février 1600.

<sup>2</sup> Jacques Davy Duperron, cardinal, né dans le canton de Berne (pays de Vaud) le 25 novembre 1556, d'une famille normande réfugiée en Suisse pour cause de religion. Après avoir commencé ses études avec son père, il se rendit à Paris, où il se fit catholique et devint lecteur de Henri III. A la mort de celui-ci, il passa au parti du cardinal de Bourbon, puis embrassa la cause de Henri IV, qui le nomma évêque d'Evreux en 1591. Il prit part à la conversion du Béarnais, et, avec le cardinal d'Ossat, obtint à Rome la levée de l'interdit lancé sur la France. Il



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Mais peut-être sa plus grande valeur est-elle de prouver indirectement que Goulart avait été en quelque sorte le collaborateur de Bèze. Il faut rapprocher cet extrait de la note à la fin des *Vrais Pourtraits*, des indications contenues dans les lettres à Simler, qui montrent Goulart travaillant à l'édition des *Opuscules théologiques de Calvin*, et de l'argumentation de Baum, Cunitz et Rod. Reuss, sur le rédacteur de l'*Histoire ecclésiastique*<sup>1</sup>.

La seconde affaire fut la désignation de Goulart pour servir de chapelain à Catherine de Navarre, duchesse de Bar. Cette malheureuse princesse, qui aimait et voulait épouser son cousin, le comte de Soissons, en fut empêchée par son frère Henri IV. Finalement le roi, pour s'assurer l'appui de la maison de Lorraine, donna sa sœur en mariage au duc de Bar, membre de cette illustre famille. Cet arrangement ne contribua pas au bonheur de la princesse, qui se trouvait ainsi exilée dans l'est de la France, loin de son frère et de la cour, et unie à un fervent catholique. Dans cette épreuve, elle montra beaucoup de dignité et de constance. Fidèle à son mari, elle refusa cependant de se priver des consolations de la religion de son enfance, et mourut protestante, le 13 février 1604<sup>2</sup>.

Les lettres de la duchesse à de Bèze et à Messieurs furent communiquées aux pasteurs le 19 décembre. Elle priait « avec assurance » qu'on lui accordât un pasteur pour servir depuis le commencement de mars

<sup>1</sup> Voir la *Note critique* N° III.

<sup>2</sup> *Biographie universelle*, vol. VII, p. 214, article de WEISS.

jusqu'à la fin de l'été. Messieurs s'en remirent à la Compagnie, dont le choix tomba sur Goulart <sup>1</sup>.

Le lundi suivant, Pinault et Grenet annoncèrent au Conseil la décision qu'on venait de prendre. Ils la motivèrent assez étrangement. Goulart serait envoyé pour quatre mois afin de « ne perdre leurs jeunes ministres qui sont d'esperence ». Chabrey fut immédiatement envoyé pour conférer avec de Bèze — peut-être Messieurs trouvaient-ils aussi ce rapport singulier — et revint bientôt avec un tout autre avis. De Bèze recommandait « qu'on fit une response dilatoire » en déclarant à la duchesse que, si elle recevait un ministre de Genève, elle risquait de le rendre « odieux, et luy apporter quelque mescontentement ». L'opinion de Bèze fut acceptée par le Conseil <sup>2</sup>.

La Compagnie, dans sa séance ordinaire quatre jours plus tard, se rangea à cet avis. « On le tiendra tout prest pour le temps qu'elle a signifié » ; quant au pasteur, fut-il arrêté de répondre à Madame, on l'engagea à considérer si elle n'éviterait pas des ennuis en prenant un chapelain d'une des Eglises de France. Ce fut de Bèze qui écrivit <sup>3</sup> ; sa lettre fut approuvée, et le Conseil en joignit une autre sur le même sujet <sup>4</sup>. Je ne crois pas à la raison donnée par les ministres. Je pense plutôt que de la Faye voulait saisir l'occasion de se débarrasser de Goulart, qui était sans doute son concurrent le plus dangereux à Genève. Cela

<sup>1</sup> R. V. C., 19 décembre 1600.

<sup>2</sup> R. C., 22 décembre 1600.

<sup>3</sup> R. V. C., 26 décembre 1600.

<sup>4</sup> R. C., 2 janvier 1601.

aurait été d'autant plus facile que, pour Goulart, cette mission devait se présenter comme le congé « pour se récréer », si longtemps et si ardemment désiré. La clairvoyance politique de Bèze, ou peut-être les craintes de ce vieillard déjà affaibli, auraient déjoué l'intrigue.

Il est certain que Goulart n'alla pas auprès de la duchesse de Bar en 1601<sup>1</sup>. Il passa cette année à Genève, vaquant à ses fonctions ecclésiastiques. L'événement le plus important pour lui fut son appel à Lyon. Mais la Compagnie était beaucoup trop chargée de besogne pour licencier un de ses membres, et l'appel fut refusé<sup>2</sup>.

Les enfants de Goulart grandissaient. Anne s'était mariée en 1598; Simon, l'aîné des fils du pasteur, desservait déjà une église, en 1599, et en 1601, Jeanne, sa seconde fille, se maria. Ce fut pour réunir la somme nécessaire à sa dot que, le 28 août, Goulart pria la Seigneurie de lui payer les deux mille florins qui lui étaient dus « pour le sieur Lochman<sup>3</sup>, » offrant de « quicter les interestz. » Le Conseil lui paya mille florins, « à bon compte de son deub<sup>4</sup>. » Aussi, le 15 septembre, Jeanne Goulart épousa-t-elle Samuel Mone à Saint-Gervais. Ce fut Grenet qui les maria<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> R. V. C., 13 mars, 26 juin, 7 et 14 août 1601.

<sup>2</sup> R. V. C., 7 août 1601. Voir aussi R. C., 10 août 1601.

<sup>3</sup> Goulart mentionne Henri Lochman dans ses lettres du 9 février (Pièce annexe n° V), du 1<sup>er</sup> avril (n° VI) et du 19 juillet 1575 (n° IX).

<sup>4</sup> R. C., 28 août 1601. Lochman était de Zurich. Voir R. C., 3 et 4 mars 1601.

<sup>5</sup> Registre de Saint-Gervais, 15 septembre 1601.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

avait fait des progrès rapides. En 1600, Goulart écrit à Scaliger : « On commence, mais lentement, à redresser les Eglises au bailliage de Thonon, d'où l'exercice de la religion avoit esté entièrement chassé par les Jésuites et aultres moines et prestres que le Duc y avoit introduicts avec la Messe il y a deux ans <sup>1</sup>. » Pendant l'été de 1602, le duc avait fait célébrer un jubilé à Thonon, et c'est contre les pardons de ce jubilé que la Compagnie s'indignait. Cette fête était censée achever l'œuvre de la conversion du Chablais au catholicisme, mais ce ne fut pas une entreprise purement religieuse. Dans sa lettre à Scaliger du 25 août 1602, Goulart raconte le jubilé et montre en même temps qu'il était un des Genevois perspicaces qui pressentaient le danger prêt à fondre sur leur ville. Il écrit :

« Le Duc de Savoye a faict un jubilé de deux mois près de nous à Thonon, et tenoit quatre mil hommes prests en Piedmont avec six mille en Savoye pour nous assaillir si les desseings du Mareschal de Biron <sup>2</sup> eussent succédé. Ceste teste abatue, il employe les Capucins

<sup>1</sup> Lettre à Scaliger, 15 décembre 1600. Pièce annexe n° XXVIII.

<sup>2</sup> Charles de Gontaut, duc de Biron, né vers 1562, calviniste par éducation, catholique par goût; à 16 ans, il avait changé deux fois de religion. Il suivit la carrière des armes, où il se comporta si bien, qu'en 1592 il fut nommé amiral de France. En 1595, il reçut le gouvernement de Bourgogne, et en 1598 fut créé duc et pair. Enfin, agent secret des Espagnols, parvint à mécontenter cet esprit vaniteux et ingrat, et le voyage que fit Biron à Bruxelles pour faire jurer à l'archiduc la paix de Vervins l'exposa encore plus à la tentation; mais celui du duc de Savoie en France en 1599 acheva de rendre Biron coupable. La trahison fut partiellement découverte en 1601; toutefois, absous, Biron fut envoyé en ambassade en Angleterre par le roi, mais continua cependant ses pratiques. Finalement,

et Jésuites pour quelque ligue qu'il brasse en Suisse, où le Pape et l'Espagnol portent les mains. Ce nouveau complot est découvert. Nous pensions que le Jubilé auroit enfanté quelque million d'or au Duc, mais ceste montagne n'a produit qu'environ quinze ou vingt mille escus : encores dict on moins. Les Capucins ont porté leur part de ce butin à Fribourg, ayant choisi ce canton pour protecteur de la Société qu'ils ont dressée à Thonon. Les quatre mille hommes de Piedmont sont passez en Savoye, et parle-on diversement de leur dessein. Aucuns tiennent qu'ils s'acheminèrent en Flandres vers le Cardinal Archiduc<sup>1</sup>; les autres qu'ils se logeront ès places fortes du Duc pour les assurer contre l'effort des François ; les autres que c'est pour molester cest estat. Dedans quelques sepmaines on y verra plus clair... Le Duc a banni des bailliages de Thonon et Ternier toutes les familles qui ont refusé d'aller à la Messe : le nombre en est petit<sup>2</sup>. »

Lafin confessa tout, et Biron fut arrêté. Le roi offrit de le grâcier moyennant un aveu complet. Le duc refusa et fut décapité le 31 juillet 1602. SALABÉRY, dans la *Biographie universelle*, vol. IV (1854), p. 365.

<sup>1</sup> Albert VII, archiduc d'Autriche, né le 13 novembre 1559, mort à Bruxelles, le 13 ou le 16 juillet 1621. Fils de l'empereur Maximilien II, il reçut le chapeau de cardinal à dix-huit ans, en 1577 (Quatrième promotion de Grégoire XIII, voir *Trésor de chronologie* du C<sup>te</sup> de Mas Latrie (1889) colonne 1221.) Archevêque de Tolède 1594, vice-roi de Portugal 1584-1595, gouverneur des Pays-Bas 1596, il quitta l'état ecclésiastique et en 1599, épousa l'infante Isabelle, fille de Philippe II. Dans les Pays-Bas, il eut à lutter constamment contre Maurice de Nassau. *Biographisches Lexikon des Kaiserthums Oesterreich*, par Constant von Wurzbach, vol. VI, 1860, p. 143.

<sup>2</sup> Lettre à Scaliger, 23 août 1602. Pièce annexe n° XXIX.



En effet, moins de quatre mois après l'envoi de cette lettre, le duc faillit s'emparer de Genève. Je n'ai pas à raconter ici l'histoire de l'Escalade. Je désire seulement indiquer le rôle qu'y joua Goulart; mais il faut d'abord quelques mots d'explication. L'état de guerre n'existait pas entre Genève et la Savoie. Pendant la nuit du 11 décembre, ancien style, l'avant-garde du duc, au moyen d'échelles fabriquées exprès pour être facilement démontées et transportées, escada les murs de Genève entre la porte Neuve et le Rhône. Nulle sentinelle ne gardait cet endroit, et une centaine d'hommes franchirent le rempart avant que l'alarme fût donnée. Ils ne se trouvaient pas encore dans la ville, mais entre l'enceinte extérieure et une ligne de maisons qui s'étendaient de la porte de la Monnaie près du Rhône, jusqu'à la porte de la Treille, près de l'Hôtel de Ville. C'est cette seconde enceinte, à l'intérieur de laquelle quelques hommes seulement purent pénétrer, qui permit aux Genevois de s'assembler et de tenir tête aux Savoyards. Picot, le pétardier, qui cherchait à faire sauter la porte Neuve pour permettre au gros des forces ducales d'entrer, fut tué. Peu après, un canon placé sur le boulevard de l'Oie fracassa les échelles, et les deux cents Savoyards qui étaient parvenus à entrer dans la ville se trouvèrent pris à leur tour.

Goulart, qui vivait à Saint-Gervais, de l'autre côté du Rhône, était à une assez grande distance du théâtre des événements. Dans les trois récits de l'Escalade qu'il a écrits, il ne consacra que deux phrases à sa propre conduite. Après avoir raconté



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

C'est le lendemain matin seulement qu'on retrouve le pasteur de Saint-Gervais. Le Conseil a délibéré sur le sort des prisonniers. Le duc n'ayant pas déclaré la guerre, Messieurs décident que les prisonniers sont des malfaiteurs, des meurtriers pris en flagrant délit, et arrête de les faire pendre. Sonas subit son sort le premier. Il monta à l'échelle préparée pour l'exécution : « Sur ce, Monsieur Pinault fit la prière, laquelle finissant, on lacha la corde qui le tenoit suspendu et ainsi finit... Chaffardon suivit courageusement, et étant sur l'échelle avec les deux mains liées, ôta son bonnet de nuit de drap violet ; Monsieur Goulart fit la prière, laquelle finie, on le jeta de l'échelle <sup>1</sup>. »

La ville était sauvée, mais il s'en était fallu de peu qu'elle ne fût prise. Des jours et des nuits d'angoisse se succédèrent. Un comité composé du syndic Barrillet et des conseillers de la Rive et Rigot veilla en armes dans la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville<sup>2</sup>, et presque tous les citoyens firent la garde. Cet état de choses ne pouvait durer indéfiniment. Ce fut Goulart qui proposa de le changer. Il s'adressa au syndic Barrillet, qui rapporta en Conseil le 23 décembre. A la sollicitation de plusieurs conseillers du Deux Cents, et de « son propre mouvement, »

<sup>1</sup> *Récit de l'Escalade du 12 décembre 1602, tiré du Journal d'Esaië Colladon, imprimé par J. Jullien, 1883, p. 9. Le ms. Bourdillon concorde ici aussi, mais ajoute quelques détails : « Chaffardon le suivit courageusement. C'estoit un gentilhomme savoyard, grand chasseur, de petite taille, les cheveux et la barbe rousse. Il ôta son bonnet de drap violet. Le pasteur Goulart fit la prière et justice fut faite. »*

<sup>2</sup> R. C., 12 décembre 1602, après dîner.

Goulart attirait l'attention du magistrat sur « la grande charge du peuple qui est en gardes continuelles, et à la résolution obstinée de l'ennemi ». Il suggère de rappeler les soldats qui sont au Pays de Gex, faisant remarquer que les frais que cela causera pourront être payés « des deniers qu'on tirera de la bonne volonté des citoyens et bourgeois, offrant luy mesme le peu que peut avoir pour la conservation de cest Estat ». Il composa un mémoire écrit, et le syndic recut des avis semblables de la part d'autres citoyens et conseillers du Deux Cents <sup>1</sup>.

Mais les Genevois ne furent pas sitôt déchargés. Goulart, écrivant à un ami le 4 janvier 1603, fait le tableau de cette vie d'alertes: « Depuis trois semaines, nous avons esté traversé d'alarmes continuelles tellement que je n'ay non plus d'arrest qu'une barque agitée des vents et des vagues. Je dors une partie du jour pour veiller la nuict, ou sur ma couche auprès du feu avec un livre en la main, pour le quitter et courir çà ou là avec la hallebarde au poing <sup>2</sup>. »

L'année 1602 ne vit pas de nouveaux ouvrages de la plume de Goulart. Les *Tableaux de la Mort*, qui avaient paru l'année précédente, furent publiés de nouveau avec des additions sous le titre de *Trente Tableaux de la mort*.

En 1603 furent écrits les deux récits de Goulart sur l'Escalade, le *Récit de ce qui advint à*

<sup>1</sup> R. C., 23 décembre 1602. Passage cité par M. Th. Dufour, note 19 des *Deux Relations de l'Escalade*.

<sup>2</sup> Lettre à un sien ami. Paris, Bibl. Nat., coll. Dupuy 770, p. 424. Publiée par Théophile Dufour dans ses *Deux Relations de l'Escalade*, p. 17.

*Genève* et la *Lettre à un sien ami* ; ils ont été publiés pour la première fois en 1880 par Monsieur Théophile Dufour.

Goulart travaillait à la traduction des *Méditations historiques de Philippe Camerarius*, quand l'Escalade le surprit. Il avait compté finir le second volume en décembre <sup>1</sup>. Dans la préface de ce volume, datée du 1<sup>er</sup> septembre 1603, il dit : « Comme je pretendois la mettre en lumière, des tenebres espaises m'ont accueilli, parmi lesquelles, ayant tracassé plusieurs mois, j'ay reveu le jour, pour le donner à mon petit labeur ». Il fait allusion peut-être à l'Escalade, mais beaucoup plus probablement à sa lutte avec le Conseil et aux agitations qui suivirent cet événement.

On doit aussi noter la troisième édition des deux premiers volumes des *Mémoires de la Ligue*.

Les écrits de Goulart sur l'Escalade sont de la plus grande importance pour l'histoire de cet événement, mais pour lui-même, l'année 1603 est marquée par d'autres faits, tout aussi importants. Il eut deux grands démêlés avec le Conseil : l'un, au sujet des prédications à Saint-Pierre, l'autre au sujet des élections de 1603. Chaque fois, il fut soutenu par la Compagnie, ce qui n'avait pas été le cas précédemment.

Goulart continua ses efforts pour développer l'Académie. Denis Godefroy (Dionysius Gothofredus), juriste et ancien bourgeois de la ville, y était de passage, et Goulart proposa au premier syndic Maillet de

<sup>1</sup> *Lettre à un sien ami*, déjà citée, p. 17.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Saint-Pierre, mais il s'absenta, et la question de son remplacement provoqua une discussion des plus vives. Le procès-verbal de la Compagnie, du 20 mai, expose l'origine de l'affaire. Un membre de la Compagnie aurait averti Messieurs des mesures prises pour pourvoir d'un semainier l'église de Saint-Pierre. En tout cas, de Bèze reçut un billet du Conseil, de la main du secrétaire Sarasin, l'informant « ... que Messieurs desiroyent qu'en la place de Monsieur Jaquemot, feust pourveu en la Compagnie de Messieurs les Ministres d'un pasteur agréable tant à la Seigneurie qu'au peuple, comme seroit entre autres de Monsieur Goulart, veu que l'Eglise de Saint-Pierre est la principale de ceste ville et la plus fréquentée des estrangers<sup>1</sup>. »

La Compagnie condamna « cest appétit de Messieurs, » mais, par esprit de conciliation, demanda à Goulart d'accepter. Celui-ci refusa « pour les raisons qu'il en a eues. » Pinault<sup>2</sup>, qui avait été primitivement choisi par la Compagnie, et dont la nomination

bourgeois de Genève, 1569 ; pasteur à Genève 1576, recteur 1586-1588, prêté à l'Eglise de Neuchâtel quelques mois en 1591, et de 1593-1597 ; à celle de Lyon, octobre-novembre 1603 ; à celle des Vallées 1603 ; de nouveau ministre à Neuchâtel 1605 ; à Peney pour la deuxième fois 1613-1615 ; secrétaire de la Compagnie 1585-91, 1592 à 1598. H. HEYER, *ouvr. cité*, p. 477.

<sup>1</sup> R. V. C., 20 mai, 1603.

<sup>2</sup> Jean Pinault, né à Poitiers, mort le 8 septembre 1606. Etudiant à Genève 1559 ; pédagogue à l'Hôpital 1560 ; consolateur des pestiférés 1570 ; pasteur à Jussy, septembre 1560 ; bourgeois de Genève, 10 décembre 1562 ; pasteur à Genève 1566, recteur 1572-76 ; principal du Collège 1589 ; secrétaire de la Compagnie 1571-79, 1598-1604. H. HEYER, *ouvr. cité*, p. 504.

avait provoqué le billet de Messieurs, était sorti de la salle pendant cette discussion. Le choix de la Compagnie revint à lui, on lui proposa l'affaire sans lui dire le refus de Goulart, il accepta après s'être excusé, mais comme le Conseil avait, ou croyait avoir à se plaindre de lui pour une affaire particulière, il ne fut pas agréé<sup>1</sup>. Ni Pinault ni Goulart n'allèrent alors à Saint-Pierre.

Pinault fut vivement affecté de ce que Messieurs désiraient Goulart à sa place. Le conseiller Andrion rapporta en Conseil, le 23, que Pinault, fâché de la demande de Messieurs d'avoir Goulart à Saint-Pierre, aurait dit que « Messieurs ne sont que des orgueilleux et présomptueux, et qu'ils n'auroient pas à Saint-Pierre ceux qu'ils vouloyent avoir. » Il fut cité, et il y eut une longue discussion que je ne rapporte pas. L'incident rendit Pinault encore moins acceptable à Messieurs<sup>2</sup>.

Le 28, le Conseil, irrité de ce que Goulart ne venait toujours pas, et de ce que la Compagnie voulait faire prêcher Pinault à Saint-Pierre, envoya les syndics Maillet et de Verace l'informer que les conseillers voulaient que, dès le lendemain, Goulart vînt prêcher, ou matin, ou soir, « et que telle est la volonté de la Seigneurie<sup>3</sup>. »

Il n'y eut que cinq membres de la Compagnie qui se réunirent sur l'ordre de Messieurs pour écouter l'arrêté. Les conseillers se plainquirent que la Compagnie

<sup>1</sup> R. V. C., 20 mai 1603.

<sup>2</sup> R. C., 23 mai 1603 ; R. V. C., 20 mai 1603.

<sup>3</sup> R. C., 28 mai 1603.



s'opposât à tout ce qu'ils désiraient. Il y avait deux mois qu'ils avaient parlé à de la Faye, Perrot et Goulart pour arranger le transfert de ce dernier à Saint-Pierre. Maillet et de Verace terminèrent la séance en commandant « que Monsieur Goulart presche, dès demain au soir à Saint-Pierre, afin que Messieurs voient qu'on ne veut pas ancores se marchander contre leur advis, ne contredire <sup>1</sup>. »

Et Goulart ? Il était « agréable » à la Seigneurie et au peuple, mais l'idée d'aller à Saint-Pierre et de quitter Saint-Gervais ne lui plaisait pas du tout. Pendant une résidence de trente-trois ans, il avait un peu pris le caractère de son quartier. Mais ce n'était pas pour lui une simple affaire d'inclination : il voyait clairement l'atteinte portée à l'indépendance du pouvoir ecclésiastique. Le 3 juin, en Compagnie, il exprimait « son angoisse sur ce qu'il a esté commandé de prescher à Saint-Pierre, » se plaignant de la violation de l'ordre de la Compagnie qui perdait toute dignité et liberté, et était réduite « simplement au commandement de Messieurs. » Il sentait que, de la sorte, les pasteurs ne rendaient pas à leurs successeurs l'Eglise en l'état où ils l'avaient reçue. C'est pourquoi il refusait d'encourir ce blâme. Il eut beau protester, les pasteurs durent s'incliner <sup>2</sup>.

A la fin de juillet, le Conseil porta une nouvelle atteinte à l'indépendance des ministres ; Maillet fut envoyé déclarer aux pasteurs que Messieurs voulaient et entendaient que Monsieur Cusin demeurât pour prê-

<sup>1</sup> R. V. C., 28 mai 1603.

<sup>2</sup> R. V. C., 3 juin 1603.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

vous supplions de considérer la bénédiction de Dieu par le passé, sur la bonne intelligence qu'il y a eu entre vous et nous jusques icy sur l'élection des pasteurs. Vous vous estes fiez en nous, touchant lesdites élections. Vous ne pouvez aussi voir que nous n'y ayons apporté toute sincérité. Nous vous supplions què nous demeurions en ces termes, et que vous nous ayez en ceste réputation, que nous ne voulons en telle chose regarder qu'à la gloire de Dieu, pour en après vous proposer celuy que nous aurons esleu, comme on a fait par ci devant, en vous disans : « Nous avons  
« tiré tel ou tel des champs pour le mettre en tel lieu,  
« vous est-il agréable ? » S'il ne l'est, vous le pouvez, et le peuple aussi, le rebuter. Laissez nous doncques ce droit du ministère. »

De la Faye prit ensuite la parole. Après avoir fait allusion à la dispute, il offrit sa démission. Il s'excusa avec beaucoup d'humilité, et avec plus de justice qu'on ne lui en soupçonnait, d'avoir apporté « beaucoup d'infirmité et d'insuffizance, » et de n'avoir été « que le deshonneur de l'eschole. » Pendant vingt-deux ans, il « tirait deux charges » et il commençait à s'en lasser <sup>1</sup>.

Deux jours plus tard, Messieurs rédigèrent leurs réponses. Ils donnaient satisfaction sur les sept premiers points. Sur le huitième, ils se déclarèrent contents de suivre l'ordre ; cependant ils désiraient que les pasteurs « proposent Monsieur Cuzin <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> R. C., 1<sup>er</sup> août 1603.

<sup>2</sup> R. C., 3 août 1603.

Les paroles de Messieurs étaient conciliantes, mais quelques jours après, ils prirent des dispositions qui froissèrent profondément les ministres. L'appel de l'Eglise de Lyon, demandant qu'on lui envoyât Grenet, un pasteur dans la fleur de l'âge, fut lu en séance du 9 août, et, sans consulter la Compagnie, le Conseil l'accorda <sup>1</sup>.

Le résultat était à prévoir. Une partie de la Compagnie se présenta le lendemain, et annonça que les ministres ne pouvaient « digérer » le consentement que Messieurs avaient accordé d'envoyer l'un d'entre eux à une autre Eglise sans même les consulter, « devant les choses ecclésiastiques estre traitées ecclésiastiquement, comme les politiques sont traitées politiquement <sup>2</sup>. » C'est là, peut-être, l'expression la plus concise et la plus nette de la théorie du double gouvernement de Genève.

La Compagnie, tout en protestant énergiquement <sup>3</sup>, pliait. Le 15 août, de la Faye et Le Boiteux annoncèrent que Cusin avait été élu pasteur en ville « par leur plus grand voix » et Messieurs s'empressèrent de ratifier l'arrangement qu'ils avaient eux-mêmes demandé <sup>4</sup>.

Cette attitude soumise de la Compagnie eut peut-être quelque effet. Quand l'Eglise de Lyon demanda la prolongation du congé de Grenet à un an, le Conseil décida de consulter les pasteurs <sup>5</sup>. Deux jours

<sup>1</sup> R. C., 9 août 1603, après dîner.

<sup>2</sup> R. C., 10 août 1603.

<sup>3</sup> R. C., 9 août 1603.

<sup>4</sup> R. C., 15 août 1603.

<sup>5</sup> R. C., 24 août 1603.

plus tard, c'est-à-dire le 26, Goulart, Prevost et de la Faye présentèrent les objections de la Compagnie, et le consentement fut différé<sup>1</sup>. Pinault, le 9 septembre, rapporta encore sur l'affaire, mais, cette fois, en faveur d'un congé de trois mois, que le Conseil accorda, en le prolongeant de quelques semaines jusqu'à la fin de l'année. En même temps, Pinault fit une tentative d'organiser l'ordre des semainiers à Saint-Pierre, en rétablissant à sa place Jaquemot, qui était de retour. Ce fut inutile. Messieurs décidèrent « qu'on leur die que Messieurs ne se peuvent despartir de leur arrest, par lequel ils ont appelé à Saint-Pierre Spectable Symon Goulard, lequel ils y retiennent<sup>2</sup>. »

L'affaire en restait là pour le moment. Goulart, à son grand regret, prêchait à Saint-Pierre<sup>3</sup>, et Cusin, probablement à sa grande joie, avait quitté une paroisse des champs pour rester définitivement en ville. Le Conseil triomphait, et il n'est que juste de dire qu'en s'ingérant dans les affaires ecclésiastiques, il avait bien choisi les bénéficiaires de ses honneurs. Cusin eut une carrière utile et distinguée. Il est probable que, dans le cas de Goulart, deux raisons influèrent sur le Conseil. Goulart était un excellent prédicateur : on a là-dessus le témoignage de Casaubon ; il était constamment demandé à l'étranger, et le Conseil le reconnaissait agréable et à lui et au peuple. Il était naturel de vouloir l'installer à Saint-Pierre, non seulement parce que les étrangers

<sup>1</sup> R. C., 26 août 1603.

<sup>2</sup> R. C., 9 septembre 1603, après dîner.

<sup>3</sup> Jusqu'au milieu d'octobre (R. C., 17 octobre 1603).



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

trêves constamment renouvelées, il y avait des mouvements de troupes en Piémont et en Savoie, et ces menaces perpétuelles tenaient la ville sur le qui-vive. Dès le début, le Conseil avait accaparé presque tous les pouvoirs de l'Etat. En temps de danger, le gouvernement, pour agir avec célérité, a besoin de pleins pouvoirs. C'est incontestable ; aussi est-ce l'argument toujours avancé par la classe dirigeante pour étendre sa puissance. Pour justifier dans une démocratie une situation foncièrement antidémocratique, il faut que l'accroissement de la sécurité de l'Etat contre balance la diminution de la liberté. Jusqu'à l'Escalade, le peuple genevois avait éprouvé que sa confiance dans ses chefs était bien placée. Au lendemain de cet attentat, on commença à se demander si, en effet, la Seigneurie était digne de cette confiance absolue. On faisait remarquer qu'il n'y avait pas eu de sentinelle à l'endroit où l'assaut avait été donné, on accusa certains conseillers d'avoir négligé des avertissements. Blondel, syndic de la garde, particulièrement visé, dut finalement démissionner. Le danger une fois écarté par l'arrivée des troupes alliées pour servir de garnison, le peuple s'aperçut qu'une aristocratie, dans laquelle on soupçonnait des traîtres, s'était fermement établie et enracinée pendant les quatorze ans d'état de guerre. Loin de se montrer libérale, cette faction s'acharnait de plus en plus contre ce qui restait de liberté. Pendant l'été de 1603, comme je l'ai montré, elle assujettit l'Eglise.

Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, il y avait à Genève deux élections par an : celle des syndics

en janvier, et celle du lieutenant et des auditeurs en novembre. Ce fut à l'élection de l'automne 1603 que la lutte éclata. Le vendredi 4, le Petit Conseil fut rassemblé pour le choix de ceux qu'on allait présenter à l'élection. Le vénérable de Bèze fit l'exhortation, les édits furent lus, et, après la nomination, on annonça les noms des candidats. Pour la lieutenance, étaient proposés Dominique Chabrey et Jacques Lect, pour la charge d'auditeur, Humbert Roch, Abraham Dance, Louis Favre et David Larchevesque. En dépit des tentatives de Chabrey, Dance et Larchevesque pour se désister, le Conseil insista sur ces candidatures. Il est probable que Chabrey pressentait les plaintes qui seraient élevées s'il se portait candidat <sup>1</sup>.

Le lendemain, un certain Etienne Duval<sup>2</sup> comparut devant le Conseil. Il avait dit à Monsieur le Syndic Favre que plusieurs personnes, à l'élection qui devait avoir lieu le 6, allaient demander la présentation d'autres candidats. Interrogé à ce sujet, il reconnut l'avoir dit, et ajouta que Chabrey ne devait pas être élu, parce qu'il était intéressé à la cause de Monsieur Blondel, qui n'était pas encore vidée. On le questionna sur ses partisans. Il les déclara nombreux, mais refusa de les nommer. Le Conseil alors le congédia, se con-

<sup>1</sup> R. C., 4 novembre 1603.

<sup>2</sup> Etienne Duval. Au registre du Conseil le nom est toujours *du Val*, dans le registre des décès *duual*. Fils de Jacques Duval et de sa femme Claudine, baptisé le 12 janvier 1558 (Registre de Saint-Gervais, ad diem), mort le 15 juillet 1627 (Registre des décès, ad diem). Le Registre des décès ajoute qu'il était citoyen et « fourbisseur d'épée. » Voir aussi GALIFFE, *ouvr. cit.*, vol. IV, 2<sup>e</sup> éd., 1908, p. 175.



tendant de l'aviser d'agir selon les édits et de ne pas causer de scandale <sup>1</sup>.

Messieurs commencèrent à s'inquiéter. Le 6 au matin, ils se réunirent pour discuter la réponse à donner à ceux qui voulaient présenter un écrit en Conseil Général, comme l'avait annoncé Duval. On arrêta de faire aviser celui-ci, par le syndic Du Pan, qu'il devait suivre les édits, et que, si le billet qu'il menaçait de présenter concernait les élections, on le lirait au moment opportun <sup>2</sup>.

Après le sermon de neuf heures, au son de la grosse cloche, le Conseil Général s'assemble à Saint-Germain. Monsieur le Syndic Du Pan déclare que l'assemblée est convoquée pour élire le seigneur lieutenant et deux auditeurs. De Bèze, ensuite, exhorte l'assistance à procéder « reveremment et paisiblement, suyvant la liberté donnée au peuple par les éditz. » Le secrétaire lit alors les édits, et on prête le serment qui y est porté. C'est à ce moment qu'est rompu l'ordre habituel. On va procéder à l'élection, quand Etienne Duval, qui s'est mis sur le banc derrière les auditeurs, se lève et présente un billet, avec la demande que lecture en soit faite. Monsieur Du Pan, lui imposant silence, déclare qu'il est libre de dire ce qu'il veut « dans son rang. » L'ordre rétabli, on continue l'élection, mais il y a une nouvelle interruption. Jean de Roches, assis à côté de Duval, lui prend le billet et le présente à l'auditeur Lullin, qui recueille les voix avec Abra-

<sup>1</sup> R. C., 5 novembre 1603, après dîner.

<sup>2</sup> R. C., 6 novembre 1603, matin.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

leur effet, et, après l'action de grâce à Dieu, les assistants se dispersent paisiblement <sup>1</sup>.

On s'étonne un peu du ton modéré du billet qui provoqua une émotion si vive. En voici le texte, tel qu'il a été copié au registre du Conseil : « Soit supplié en toute révérence et respect, en tant que de besoin et selon l'exigence du cas important au Général, auquel Dieu ayde, qu'il soit procédé, soit opiné à nouvelle élection, autre que noble Dominique Chabrey. Et remonstrer que, attendu qu'il estoit, pour lors de l'Escalade, premier syndique, et par conséquent ne peut jusques à ce que la cause de noble Philibert Blondel soit définie, lequel pourra ou se décharger sur ledit noble Chabrey, suspendue telle élection sans préjudice, et d'en pouvoir eslire un autre, implorant droit et éditz <sup>2</sup>. »

Le Conseil l'avait emporté, mais Chabrey, son mandataire, était loin d'être content de sa position. Il la trouvait fausse. Le 7 novembre, il témoigna son déplaisir du tumulte qu'avait soulevé son élection, et son regret que le Conseil n'eût pas accepté les excuses qu'il avait présentées le 4. Il déclara qu'après avoir prié Dieu, il s'était résolu à les présenter de nouveau. Il offrit les vingt-cinq écus, amende à payer par un lieutenant qui démissionnait, et annonça qu'il était content « de demeurer particulier » jusqu'à ce que son innocence fût prouvée. Le Conseil refusa d'accepter sa démission <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> R. C., 6 novembre 1603, après le sermon de neuf heures du matin.

<sup>2</sup> R. C., 6 novembre 1603, idem.

<sup>3</sup> R. C., 7 novembre 1603.

Chabrey désirait sa démission beaucoup plus ardemment que le Conseil ne le croyait. Le Deux Cents se réunit le même jour et le lieutenant offrit de nouveau sa démission, présentant « realement les 25 écus ordonnez par les éditz à ceux qui recuseroient aux charges. » Sa demande fut encore refusée. Les membres du Deux Cents s'engagèrent à le soutenir en sa charge de tout leur possible, et à punir ceux qui étaient responsables du tumulte dans le Conseil Général, dès que le procès Philibert Blondel serait vidé, c'est-à-dire dès le lendemain. Chabrey et les auditeurs prêtèrent alors serment<sup>1</sup>.

On avait beau châtier les tumultueux; l'agitation, loin de se calmer, semblait s'étendre toujours plus, et gagna même certains membres de la Compagnie. Prevost, prêchant le 13 novembre, posa la question : « Pourquoi ne sera-[t]-il loisible aux citoyens et bourgeois, puis que sommes en une république, de chastier le magistrat quand il aura failli? » Le Conseil considéra de tels propos comme si dangereux que de Verace, Roset et Lect reçurent l'ordre d'assembler les pasteurs chez de Bèze, de censurer Prevost et certains autres pour avoir ainsi taxé le magistrat, et de leur enjoindre d'exhorter le peuple à l'union et au respect de la Seigneurie<sup>2</sup>.

Le 27 décembre, le Conseil se réunit après dîner en une séance extraordinaire. Les rumeurs de propositions séditeuses couraient toujours la ville. Des con-

<sup>1</sup> R. C., 7 novembre 1603.

<sup>2</sup> R. C., 14 novembre 1603.

seillers rapportèrent que plusieurs du peuple travaillaient à restaurer les anciennes libertés du Conseil Général à sa prochaine réunion. Ces libertés consistaient, selon ces agitateurs, en ce que « tant les citoyens que bourgeois soient remis aux charges publiques. » On rapporta aussi que les ministres, en entendant ces bruits, avaient voulu se réunir pour les discuter, avant d'en avertir la Seigneurie. Le Conseil appela Pinault pour s'en informer. Ce dernier répondit que Amy de la Combe<sup>1</sup>, Rosier et un troisième, dont il ne se rappelait plus le nom, étaient venus auprès de lui. Ils désiraient savoir des ministres s'ils pouvaient « en bonne conscience parler de remettre le Général en son autorité, et en proposer requeste à Messieurs. » Les pasteurs avaient décidé de s'assembler et tenaient séance au moment même. Pinault irait les trouver et il reviendrait lui-même ou enverrait quelques-uns d'entre eux rapporter à la Seigneurie<sup>2</sup>.

Ayant appris que Clément Bardet<sup>3</sup>, l'orfèvre, s'était adressé aux pasteurs aux mêmes fins, le Conseil l'appela et l'interrogea. Il reconnut que plusieurs de ses amis avaient dit qu'ils voulaient restaurer les pou-

<sup>1</sup> Dans le procès-verbal, ce nom est écrit de quatre façons : de Combes, Decombes, la Combe et de la Combe.

<sup>2</sup> R. C., 27 décembre 1603, après dîner.

<sup>3</sup> J'ai trouvé la mention suivante, R. C., 24 décembre 1606 : « Clément Bardet. A sa requeste a esté gratifié de deux cens florins sur ce qu'il peut debvoir de reste des fermes qu'il a tenues de la Seigneurie, heu esgard à ses services tant pendant la guerre qu'à l'Escalade, et ce en payant promptement le reste que se trouvera deu desdites fermes. » Donc Bardet avait bien mérité de sa patrie, et ne dut pas souffrir plus tard de la part qu'il avait prise à l'affaire de 1603.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

mencé ces démarches. Il répondit qu'il ne pouvait le dire avec exactitude ; que, pour lui, il en avait été premièrement informé par de la Combe, il y avait environ trois mois, à la place Notre-Dame. Le Conseil renvoya alors « soubz remonstrances » Bardet, dont la dernière réplique témoigne d'un esprit un peu frondeur : « sa resolution estoit bien, » dit-il, « de n'en parler à personne jusque à ce que Messieurs les ministres en eussent résolu en leur classe. »

Ce fut à neuf heures du soir que Messieurs interrogèrent les délégués de la Compagnie sur les demandes de Bardet, de la Combe et leurs amis. Pinault, Goulart et Jaquemot parurent devant le Conseil, et le premier prit la parole. Il déclara qu'on s'était adressé à d'autres aussi bien qu'à lui pour savoir si, ayant à « remonstrer quelque chose à Messieurs pour les libertez du peuple, » on pouvait en bonne conscience le faire par l'intermédiaire du procureur général. Selon Pinault, ce n'était peut-être pas une mauvaise chose, mais elle risquait fort d'être mal faite. Il se borne à cette déclaration pour les faits, et continue : « Nous voyons bien que c'est une tempeste qui sera eslevée. » Il prie que Dieu fortifie Messieurs, et il offre, s'ils le désirent, de donner l'avis de ses frères. Monsieur le Syndic Du Pan l'exhorte à parler, et Pinault reprend la parole. L'histoire, dit-il, enseigne que, devant les revendications populaires, il faut quelquefois céder. Dans l'affaire actuelle, il serait dangereux de s'obstiner, « de vouloir roidir et abbattre cela comme d'autorité. » Il faut considérer les causes de ce malaise : la situation qui y a abouti. Il faut écouter

les plaintes, recevoir paisiblement ceux qui protestent, et surtout éviter l'emploi de la force. Les motifs de plainte sont qu'à cause des intérêts de particuliers, les tavernes ne diminuent pas, que le prix du blé est maintenu par des moyens artificiels, que les conseillers du Deux-Cents sont choisis parmi des gens trop jeunes. Tout le monde n'est pas content de ce qui a eu lieu à la dernière élection. On a traité les manifestants de séditeux, on a parlé de les châtier. Si au lieu de cela on les avait écoutés, si on avait reçu l'écrit qu'ils présentaient, on les aurait contentés. Il vaut mieux les écouter avec patience, recevoir leur requête, leur donner un procureur, et montrer qu'on est raisonnable.

Fabri et de Chasteauneuf déclarent « que c'est là un conseil et desseing très pernicieux, et qu'on y perdrait tout, plustôt la vie, avant que cela passast. »

Pinault a fait appel à la raison, au sens politique, presque aux craintes du Conseil, mais ses exhortations manquent leur but. Les intransigeants affirment qu'ils aimeraient mieux mourir que céder.

Goulart prend alors la parole et suit un autre raisonnement : « Messieurs, nostre frère Monsieur Pinault vous a représenté amplement le petit advids de nostre Compagnie, qui gémit et souspire à Dieu. Nous sommes en ceste perplexité que nous ne pouvons entièrement nous desgager des mains de ceux qui nous veulent communiquer quelque chose. Car si nous les rebutons, ils disent que nous leur en voulons. Si aussi nous les escoutons, comme il s'en trouve entre eux qui sont modestes, et qui ne désirent que le bien et avance-



ment de cet estat, nous pensons alors que, en une grande famille, il n'est pas possible que les enfants parlent aussi sagement que les pères, mais qu'il faut que les pères en supportent, et qu'ils se gouvernent en sortent qu'ils ne fassent perdre courage à leurs enfans. Je vous confesse que j'ay esté comme estonné aujourd'huy, lors que faisant estat de venir trouver ce matin Monsieur du Pan pour luy communiquer d'une affaire de petite importance, m'est venu trouver un homme qui m'a dit tout doucement et paisiblement : « Je vous viens trouver pour vous descharger ma conscience et sçavoir de vous si nous pourrions, au nom du Conseil Général, nous adresser au procureur général pour remonstrer quelque chose à Messieurs. » Sur quoy je luy ai respondu qu'ouy, et que sans doute Messieurs examineroyent le fait, mais après qu'il a commencé de me le particulariser, alors je luy ay dit que cela n'estoit pas expédient en ce temps. Et il m'a repliqué, là-dessus : « Je voi plusieurs qui ne peuvent demeurer plus longuement sans sçavoir comme on fera les uns avec les autres, » et je lui ai derechef remonstré qu'ils advisassent bien de ne suivre que toutes voyes equitables et ordinaires.

« Mais, Messieurs, souvenés-vous que les magistrats sont appelez les pères des peuples. Il vous faut estre advisés, et pour vous et pour eux. Ne panchez point en l'autre extrémité, et souvenés-vous que devés estre pères. Si maintenant à l'appetit d'un enfant qui sera un peu malade, ou qui crie aide et secours, vous venez à rompre et à user de rigueur, ce seroit tout gaster. Ayez esgard à ce qui s'est passé, pour tant



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Jaquemot termina. Il rappela aux magistrats que le peuple était une bête à plusieurs têtes, dont il ne fallait qu'une pour tout remuer. Pour l'éviter, il n'y avait besoin que de faire entendre que les plaintes du peuple, présentées par les voies usitées et légales, seraient toujours écoutées en Conseil. Personnellement, il avait essayé de détourner un interlocuteur de faire des remontrances à un moment où des ennemis se trouvaient aux alentours de la ville, et ne demandaient pas mieux que de trouver des querelles au dedans. Il protesta de la fidélité de la Compagnie à Messieurs, mais, allant beaucoup plus loin que Goulart, les assura qu'elle ne donnerait jamais autre réponse à « telles gens » que celle que le Conseil lui donnerait<sup>1</sup>.

La réponse de Messieurs fut rédigée et envoyée le lendemain. Elle montre combien le Conseil était loin de se rendre compte du caractère légal et paisible des revendications du peuple. Les quinze ans de pouvoirs exceptionnels avaient eu leur effet. La réponse contenait le grand argument des réactionnaires. Elle débute en constatant que Messieurs se seraient attendus à être avertis immédiatement de ce que les pasteurs entendaient dire, et non pas à apprendre que la Compagnie se réunissait pour discuter. Ils priaient les ministres de les avertir sur-le-champ, à l'avenir. Ceux qui prétendaient agir pour le bien public visaient à tout autre chose, et désiraient vraiment « renverser tout ordre, et politique et ecclésiastique. »

<sup>1</sup> R. C., 27 décembre 1603.

S'ils y arrivaient, l'Eglise et l'Ecole ne pourraient plus être entretenues. Le Consistoire et la discipline ecclésiastique étaient aussi visés<sup>1</sup>. Les manifestations à l'élection de novembre avaient fait grand bruit, les ennemis de la ville s'en réjouissaient et ses amis s'en attristaient, tous deux y voyant les preuves que l'Etat était ruiné par ses divisions. Du Pan et Lect, qui parlaient au nom du Conseil, dirent que le peuple voulait « esgaler citoyens et bourgeois. »

La Compagnie, après le départ des conseillers qui avaient rendu cette réponse, s'était « esbahie » de ce qui était allégué de l'égalité des bourgeois et citoyens, « n'en ayant jamais oui parler, » et ne comprenait pas plusieurs autres points dans la remontrance. Messieurs ne répondraient pas aux plaintes du peuple touchant le gouvernement des Seigneurs, et, ne désirant rien céder, voulaient « du tout maintenir en l'estat où les choses sont, et roidir du tout. » On décida que des particuliers s'adresseraient à des conseillers pour leur faire voir le mal qu'on pouvait attendre d'une pareille attitude, et la difficulté qu'éprouverait la Compagnie à retenir et à contenter le peuple, si on ne suivait pas une autre politique<sup>2</sup>.

Le Conseil l'avait pris sur un ton très haut, mais fit, cependant, une légère concession. Quand le Deux-Cents se réunit après le dîner, et qu'on demanda si on ferait en Conseil Général une distinction entre le haut et le bas de la ville, le Conseil décida qu'on pro-

<sup>1</sup> R. V. C., 28 décembre 1603.

<sup>2</sup> R. V. C., 28 décembre 1603.

céderait « en ceste eslection et autres cy après, comme on fit l'année passée, sans aucune distinction dudit hault et bas de la ville<sup>1</sup>. »

Le Conseil se montrait raide, mais les rumeurs l'inquiétaient. Le 30, il se réunit pour décider des mesures à prendre pour l'élection des syndics, le premier janvier 1604. On rapporta que plusieurs du peuple prétendaient « remuer les affaires » en Général, et même « parler de l'entreteneemens de leurs anciennes libertés. » Les pasteurs avaient proposé que l'un d'entre eux fit une exhortation de procéder selon les édits, et que le syndic Du Pan annonçât que l'on ne voulait enlever au peuple aucune de ses libertés, pourvu que les citoyens suivissent l'ordre des édits. Les conseillers rejetèrent cet avis. Monsieur du Pan « n'en sonnerait mot de cela. » Quelqu'un proposa de mettre des soldats sous la salle le jour du Conseil Général, pour empêcher tout désordre, mais on renvoya au Deux-Cents la discussion de cette proposition<sup>2</sup>.

Les élections cependant eurent lieu tranquillement. Le procès-verbal de la Compagnie caractérise curieusement les candidats, — mandataires, non du peuple, mais du Conseil, — et leur élection. « Esleus syndiques paisiblement sans aucune parole ni remuement par le Général, les seigneurs Roset, Pictet, de la Maison-neuve et Jean Du Villars. Dieu benis leur conduite, fortifie leur grande vieillesse de tous, et garde la cité<sup>3</sup>. »

Il faut relever dans cet incident quatre points : la

<sup>1</sup> R. C., 30 décembre 1603.

<sup>2</sup> R. C., 30 décembre 1603.

<sup>3</sup> R. V. C., 1<sup>re</sup> mention de janvier 1604.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Il est probable que cette insistance est due à un effort pour sauver les collègues de Blondel. Les Syndics n'étaient pas rééligibles avant trois ans; ainsi le Conseil ne pouvait témoigner sa confiance en proposant la réélection d'un de ses magistrats en butte à des attaques. Si vives étaient les critiques contre les quatre syndics de 1602, que Blondel avait été déposé le 8 novembre 1603, et que la Seigneurie sentait la nécessité de donner aux autres des preuves éclatantes de sa confiance. Parmi ces trois, Chabrey, comme premier syndic, avait exercé une surveillance générale au moment de l'Escalade, et avait eu, après Blondel, la principale responsabilité. En le plaçant à la lieutenance, la Seigneurie réhabiliterait les syndics de 1602, en les désolidarisant d'avec Blondel, qu'elle venait de condamner. Je dois ajouter, en faveur de Chabrey, que le ton de ses « excuses » et le fait qu'il les présenta à trois reprises le disculpent, pour moi, de tout soupçon de trahison.

La Compagnie joua dans l'affaire des élections un rôle beaucoup moins humiliant, mais non plus heureux que dans celle du semainier. On ne peut qu'approuver son action. Son interprétation des tentatives de réforme politique et son appréciation du rôle que devaient jouer le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel étaient beaucoup plus conformes à la tradition que les idées du Conseil. Les pasteurs essayaient de maintenir les pouvoirs de l'Etat tels qu'ils étaient. Ils écoutèrent les plaintes de ceux qui s'adressaient à eux, et leur donnèrent des avis justes et éclairés. A l'égard du Conseil, ils agirent ouvertement et cou-

rageusement. Si leurs idées avaient été acceptées, l'Etat aurait conservé beaucoup plus son caractère démocratique. Il faut admettre que leur courage s'appuyait probablement, en partie du moins, sur le peuple. Il est même probable qu'une certaine rancune, qui provenait de leurs défaites récentes dans la lutte pour l'indépendance de l'Eglise, les disposait à recevoir favorablement les plaintes populaires. Tout en appuyant les demandes de réforme, ils découragèrent autant que possible l'emploi de moyens illégaux, et dans les élections agitées leurs voix se faisaient entendre en faveur de l'ordre et de la procédure constitutionnelle. C'est grâce aux paroles de Goulart que l'élection du 6 novembre ne dégénéra pas en bagarre. Ils firent leur possible, mais il faut reconnaître que, quoiqu'ils eussent aidé à éviter le désordre, ils ne réussirent pas à faire réaliser un seul point du programme de réforme. On les voit, à la fin, « esbahis » que Messieurs n'écoutent pas les demandes populaires, et ne leur fassent pas raison !

Si l'on considère ceux que le Conseil traite de séditionnaires, on est frappé surtout de leur modération et de leur désir d'agir en stricte conformité avec la loi. Messieurs les représentaient comme des innovateurs qui voulaient supprimer les ressources financières de l'Etat et, par là, l'Académie, la Compagnie et le Consistoire. Cela est parfaitement faux. Pendant trois mois, ils s'étaient entretenus de l'affaire sans que ni Messieurs ni les pasteurs s'en fussent doutés. Ils n'étaient pas allés de porte en porte pour se faire des adhérents, mais avaient simplement discuté de l'affaire avec les



amis qu'ils rencontraient. Avant de soulever la question, ils s'adressèrent aux pasteurs pour savoir s'ils pouvaient « en bonne conscience » demander, par l'intermédiaire du procureur général, à Messieurs, puis au Deux-Cents, de restaurer les libertés du peuple en rétablissant les pouvoirs du Conseil Général. Leur idée de la situation était la suivante : vers 1570, le Conseil Général, qui était à ce moment un corps délibérant, avait confié au Petit Conseil, en se réservant ses droits en d'autres questions, les pouvoirs nécessaires pour arriver à un *modus vivendi* avec le duc ; le Petit Conseil, muni de pouvoirs partiels, s'était peu à peu substitué au Conseil Général.

Etienne Duval répondit franchement et courageusement devant le Conseil, et la façon dont il fut traité montre qu'il fit une certaine impression sur Messieurs. Le syndic Du Pan, à la première séance du 6 novembre, fut autorisé à dire à Duval de suivre la procédure recommandée par les édits, et que le billet qu'il allait présenter serait lu « en son ordre », s'il concernait les élections. Le secrétaire remarque, entre parenthèses, que la lecture du billet à haute voix aurait été une grande innovation. Si la lecture du billet eût été une infraction au procédé conforme aux édits, la recommandation de Du Pan à Duval serait parfaitement illusoire. Si Messieurs n'entendaient pas donner une vaine formule, mais promettaient vraiment la lecture du billet, ils manquèrent à leur parole. On comprend parfaitement l'agitation qui s'empara des membres de l'opposition, qui les poussa même à tirer leurs épées. L'opposition au Conseil, quoique sincère, calme



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Quand le 27 décembre, les ministres se présentèrent devant le Conseil, ce fut encore Goulart qui fit le discours le plus important. Pinault, qui le précédait, n'était arrivé qu'à soulever les protestations de Messieurs; Goulart, par ses paroles conciliantes et l'habileté avec laquelle il fit appel à ce qu'il y avait de meilleur dans son auditoire, dissipa l'hostilité qu'avait soulevée Pinault, et s'il ne persuada pas Messieurs de changer d'avis, au moins les força-t-il à considérer l'affaire en elle-même et sans préjugé.

Ainsi se termina l'année 1603. J'achève ici mon troisième chapitre. C'est pendant les années 1595-1603 que l'activité de Goulart se transporte du domaine littéraire à celui des affaires ecclésiastiques. Sa production est encore grande : une douzaine d'ouvrages en onze ans, mais beaucoup moins que dans les années précédentes. Son œuvre change aussi de caractère. Il n'y a qu'un poème, celui sur l'Escalade. Les éditions des auteurs classiques disparaissent, mais les livres théologiques deviennent plus nombreux. Il y a cinq traductions et son premier ouvrage original dans ce domaine : *Les Tableaux de la mort*. Dans sa famille, les mariages succèdent aux naissances.

Le point que je veux faire ressortir est l'opposition de Goulart contre les institutions politiques et ecclésiastiques. Il prend part à trois grandes luttes. En 1595, seul il s'oppose à la Seigneurie et à la Compagnie dans l'affaire Juranville. Trois ans plus tard, appuyé par le Conseil, il dirige l'opposition contre la majorité de la Compagnie, dans l'affaire de la dis-

pute avec le Père Chérubin à Thonon. En 1603, appuyé par la Compagnie, il lutte contre la Seigneurie dans l'affaire du semainier à Saint-Pierre et des élections à la lieutenance. Dans chacun de ces démêlés, il est vaincu. Mais, s'il voit chaque fois repoussées les idées qu'il défend, il acquiert des forces en luttant, et se prépare à la grande charge qui lui reviendra bientôt, de diriger lui-même l'Eglise de Genève.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

PL. III.

**e Temple de Saint-Gervais et le quartier avoisina  
au XVII<sup>e</sup> siècle.**

droite du Temple, le «château de Cornavin» dit aussi «Maison  
royale» où habitait Goulart.

Fragment de *Geneva civitas antiqua imperialis  
libera academia ac respublica nobilis*. Amsterdam, N. J. Visscher, s.  
Genève, Bibliothèque publique et universitaire.

LE LAC

*Temple de St. Gervais*









**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

la préface, cependant, est datée du 1<sup>er</sup> août 1603. Si on rapproche cette date du texte de cette même préface, où on lit : « la première édition publiée il y a près de huit ans, » on daterait cette première édition de 1595, quoique les bibliographes la placent en 1591. La troisième édition, celle de 1604, est la seule que j'aie vue.

L'abrégé des *Chroniques de Hollande* de Le Petit <sup>1</sup>, que Goulart publia en deux volumes, parut cette année. Il porte le nom d'*Histoire des Pays-Bas*, et le titre ajoute « depuis l'an Mil cinq cens soixante, jusque à la fin de l'an mil six cens et deux. »

Dans les *Remèdes contre le malreiglé mépris... de la mort*, collection de quatre brochures religieuses, s'en trouve une traduite par Goulart, *La maniere de bien et heureusement mourir*, qui compte 106 pages. Dans la préface, datée du 16 septembre 1604, on lit que le dernier traité était « écrit premièrement en Anglais par feu Monsieur Guillaume Perkins <sup>2</sup>, excel-

<sup>1</sup> Jean-François Le Petit, historien et poète, né à Béthune, en Artois, en 1546. D'abord greffier de sa ville natale, il devint protestant et se réfugia en Hollande, où il entra au service de Guillaume le Taciturne. De 1595 à 1598, il exerça le notariat à Middelbourg, en Zelande. En 1598, il se fixa à Aix-la-Chapelle, d'où il dédia sa *Grande Chronique* aux Etats généraux des Provinces-Unies. Ayant trop chaleureusement défendu la candidature du duc d'Anjou, il tomba en disgrâce auprès du prince d'Orange, quitta son service et rentra en France, où il mourut en 1614 ou 1615. Outre la *Grande Chronique*, seize ouvrages lui sont attribués. Ferd. LOISE dans la *Biographie nationale de Belgique*, vol. XI (1890-91), col. 865.

<sup>2</sup> William Perkins (1558-1602), né à Marston Jabbett en Warwickshire. Il fit des études à Christ's College, Cambridge. En 1584, il se faisait remarquer comme prédicateur, fut un des

lent prescheur et docteur, traduit puis après en latin et finalement fait en français par S. G. S. »

Le quatrième recueil des *Mémoires de la Ligue* fut réédité cette année, et Goulart ajouta un second volume aux *Histoires admirables et memorables de nostre temps*, dont la préface porte la date du 15 avril 1604.

A la fin de mars, Goulart se trouva dans une position assez ridicule. Le 30, on rapporta en Conseil que le Consistoire, tout en sachant le nom des coupables, n'avait pas puni les filles des pasteurs Pinault et Goulart, quoiqu'elles eussent dansé<sup>1</sup>. Trois jours plus tard, quinze jeunes personnes parurent devant le Conseil « pour avoir dancé aux nopces au virolet, et avoir chanté des chansons<sup>2</sup>. » Mais elles s'en tirèrent chacune avec une amende de dix florins. Jaël Goulart, Suzanne Pinault et plusieurs demoiselles Boucher, probablement les nièces de M<sup>me</sup> Goulart, étaient du nombre. Goulart était sévère sur la question du costume, mais paraissait assez large d'idées sur d'autres points. Peut-être aussi que Jaël, sa cadette, pour laquelle il paraît avoir eu une tendresse toute particulière, se permettait d'aller un peu plus loin que son père n'aurait voulu.

Au mois de juillet, Goulart fut atteint d'un érési-pèle qui l'empêcha de vaquer à ses fonctions<sup>3</sup>. Le

chefs du parti calviniste à Cambridge et vers la fin de sa vie jouissait d'une grande réputation comme pédagogue. Un de ses disciples, John Robinson, fonda la colonie de Brownists à Leyde, qui, en 1620, se transporta à Plymouth, Massachusetts. J. B. M., dans le *Dictionary of National Biography*, vol. XLV, p. 6.

<sup>1</sup> R. C., 30 mars 1604.

<sup>2</sup> R. C., 2 avril 1604.

<sup>3</sup> Lettre à Casaubon, 10-20 octobre 1604. Pièce annexe, n° XXXII.

14 septembre, il rentra à la Compagnie et remercia ses frères de leur appui. Il demanda d'être laissé dans son ancienne demeure et paroisse, déclarant qu'à cause de son âge, il se sentait trop faible pour changer de logis, ou pour se rendre, pendant la semaine, de Saint-Gervais à Saint-Pierre. La Compagnie trouva sa demande « tellement raisonnable, » qu'elle décida de l'accorder et d'en prévenir Messieurs <sup>1</sup>. La proposition de remplacer Goulart par Pierre Prevost à Saint-Pierre fut faite au Conseil le 17; Messieurs l'approuvèrent et donnèrent à Prevost la maison où avait habité Jean Trembley <sup>2</sup>. Goulart se consacrait donc exclusivement à Saint-Gervais, et obtenait ce qu'il avait vainement demandé l'année précédente. On ne sait pas exactement si Goulart a toujours habité le château de Cornavin à Saint-Gervais, ou s'il avait été logé sur la rive gauche pendant qu'il desservait Saint-Pierre. En octobre, il écrit à Casaubon: « Je suis retourné à ma solitude de Saint-Gervais, d'où je ne bouge le plus de temps, me consolant avec mes meilleurs amis, mes livres. » Ceci pourrait indiquer qu'il avait demeuré autre part; mais il me semble qu'on peut l'expliquer en disant que Goulart ne faisait plus ces voyages pour aller prêcher à Saint-Pierre. Nulle part il n'est dit que Goulart ait changé de logis, et il faut noter qu'il veut être déchargé des sermons à Saint-Pierre pendant la semaine, parce qu'il se sent trop faible pour « pourvoir ou changer de logis. »

<sup>1</sup> R. V. C., 14 septembre 1604.

<sup>2</sup> R. C., 17 septembre 1604. Décision prise par la Compagnie le 14. Voir R. V. C., 21 septembre 1604.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Messieurs<sup>1</sup>. Malheureusement ces démarches n'aboutirent pas.

Au mois de décembre, Goulart eut le plaisir de remettre à la Compagnie la somme de 1,000 florins donnée, par son entremise, par « la dame Antoyne Bonet, aultrefois la dame Creuse, vefve de deffunct le Sieur Guide. » Les intérêts de cette somme, avec ce que la Compagnie pourrait ajouter, seraient consacrés à entretenir « un escollier estudiant en théologie<sup>2</sup>. »

L'année 1605 renouvela les difficultés financières de Goulart. J'ai déjà noté la gratification de 100 florins faite par le Conseil en 1594, que Goulart désirait refuser, ainsi que la seconde démarche qu'il fit en 1598 pour qu'on ne la lui continuât pas. Un extrait du registre du Conseil de 1605 montre qu'il recevait d'autres subsides encore plus considérables. Le 11 février, il se déclare étonné qu'on ne lui continue pas les 400 florins annuellement accordés depuis 1596, « comme si la Seigneurie avoit quelque mescontentement de luy et de son ministère. » Le conseiller Mestrezat fut désigné pour lui remontrer la nécessité publique, qui obligeait Messieurs à diminuer cette somme d'au moins la moitié<sup>3</sup>. Mais, deux jours plus tard, on revint à l'affaire des quatre cents florins donnés « outres ses gages ordinaires, » et le Conseil lui vota trois cents « pour ce coup<sup>4</sup>. » Ce n'était certes pas par avarice que Goulart faisait cette ré-

<sup>1</sup> R. V. C., 23 novembre 1604.

<sup>2</sup> R. V. C., 14 et 21 décembre 1604.

<sup>3</sup> R. C., 11 février 1605.

<sup>4</sup> R. C., 13 février 1605.

clamation, car il écrivit à Schobinger le 22 mai : « L'année dernière j'ai vendu ma Bible imprimée par Plantin, pour me libérer de dette <sup>1</sup>. »

Le congé que Goulart avait demandé avec une telle persistance, dix ans auparavant, allait enfin lui être accordé. On put croire un moment qu'il se rendrait à Neuchâtel pour six mois. Le 22 février, la Compagnie discutait l'envoi d'un pasteur dans cette ville. Grenet, homme de talent et d'expérience et pasteur en ville depuis 1594, fut nommé le 22. Le 23, Messieurs informèrent la Compagnie qu'ils désiraient voir de la Faye occuper ce poste, mais les pasteurs tinrent à leur choix<sup>3</sup>. Le 25, la Compagnie choisit Jaquemot, qui s'excusa, et les pasteurs prirent le parti de déclarer à Messieurs qu'ils ne pouvaient envoyer personne<sup>4</sup>. Le 26, le Conseil ordonna à la Compagnie d'envoyer quelqu'un. Jaquemot, qu'on aurait voulu envoyer, persistait dans ses excuses, quand Goulart s'offrit et fut accepté. La nomination fut envoyée le même jour au Conseil, mais il faut croire que celui-ci ne comptait pas lui permettre de s'absenter et laisser le champ libre à de la Faye, au moment où la mort de Bèze était imminente, car Messieurs convoquèrent la Compagnie le même soir et ordonnèrent à de la Faye d'y aller<sup>5</sup>. Ce fut finalement Jaquemot qui partit<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Lettre à Schobinger, 22 mai 1605. Pièce annexe n° XXXIII.

<sup>2</sup> R. V. C., 22 février 1605.

<sup>3</sup> R. V. C., 23 février 1605.

<sup>4</sup> R. V. C., 25 février 1605.

<sup>5</sup> R. V. C., 26 février 1605.

<sup>6</sup> R. V. C., 27 février 1605.



Goulart dut encore attendre quelques mois. Le 17 mai, le Conseil reçut trois lettres des réformés de Montpellier demandant de leur « envoyer spectacle Symon Goulard pour servir à leur Eglise et s'ayder à la redresser. » Le Conseil envoya ces lettres à la Compagnie<sup>1</sup>. Les trois lettres étaient l'une du synode des Eglises du Dauphiné tenu à Grenoble, la deuxième des pasteurs et anciens de l'Eglise de Grenoble, et la troisième de Lesdiguières lui-même. Les Dauphinois demandaient « un pasteur pour l'Eglise de Grenoble et spécialement notre frère Monsieur Goulart, à ce qu'il leur soit totalement donné. » Goulart, interrogé sur ce qu'il désirait faire, déclara qu'il s'était déjà excusé plusieurs fois, quand des amis lui avaient écrit officieusement. Il se sentait « tellement voué à ceste Eglise et Compagnie » qu'il serait guidé dans sa décision par leur avis. Il irait à Grenoble ou resterait à Genève, comme ses collègues trouveraient bon. La Compagnie écrivit donc à Messieurs, et ce fut un bel éloge de Goulart. Je cite le procès-verbal : « ... nous trouvons totalement impossible que notre frère se puisse séparer d'avec nous, considéré combien il a esté et est utile à ceste Eglise, et ce qu'en pouvons espérer pour l'advenir ; les temps où nous sommes, et les dangers qui nous menacent, où l'usage et l'expérience conjoincts avec le saint zèle et piété de notre dit frère est totalement nécessaire. » Par le même écrit, la Compagnie fit remarquer à Messieurs qu'ayant souvent refusé Goulart, on ne pouvait l'ac-

<sup>1</sup> R. C., 17 mai 1605.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

noble en Dauphiné. J'y servirai jusqu'à ce que l'Eglise, qui est maintenant privée de pasteur, puisse en trouver un à sa guise. J'espère partir d'icy dans quelques jours, me confiant en la bonté de Dieu. Rien ne m'est difficile si seulement je puis avancer la gloire de Dieu.... Ma foi m'aidera à supporter un voyage dangereux et les nombreuses incommodités de l'été. Aide-moi de tes prières<sup>1</sup>. » Ces sentiments diffèrent profondément de ceux avec lesquels en 1595 il envisageait un départ de Genève. A ce moment-là, il était fatigué, découragé et malade.

La date exacte de son départ n'est pas indiquée, mais, d'après cette lettre, il doit avoir quitté Genève à la fin de mai ou au commencement de juin. Le Conseil éprouvait quelques craintes qu'il ne voulût rester à Grenoble, et, le 6 août, chargea son ami Lect de lui écrire que la Seigneurie attendait son retour à la fin des trois mois pour lesquels il était prêté<sup>2</sup>. Mais ces craintes étaient mal fondées. Goulart, de retour de son voyage, se présenta devant le Conseil le 21 septembre et lui remit les lettres de remerciements des diverses associations réformées du Dauphiné<sup>3</sup>.

C'est peut-être le moment de jeter un coup d'œil sur la famille de Goulart. De sa première femme, Suzanne Picot, qu'il épousa le 20 juin 1570<sup>4</sup>, il eut neuf enfants : Suzanne, baptisée le 25 septembre 1573<sup>5</sup>; Simon, baptisé le 6 octobre 1575<sup>6</sup>; Anne, baptisée le

<sup>1</sup> Lettre à Schobinger, 22 mai 1605. Pièce annexe n° XXXIII.

<sup>2</sup> R. C., 6 août 1605.

<sup>3</sup> R. C., 21 septembre 1605. Il était encore à Grenoble le 15 septembre, car c'est de là qu'il data la préface du *Sage Vieillard*.

<sup>4</sup> Voir p. 71 — <sup>5</sup> Voir la note, p. 12. — <sup>6</sup> Voir p. 14. —

25 décembre 1576<sup>1</sup>; Jeanne, née le 4 novembre 1578<sup>2</sup>; Jacques, né le 12 mars 1580<sup>3</sup>; Gabrielle, née le 5 mai 1581<sup>4</sup>; Jean, né le 12 août 1582<sup>5</sup>; Marie, née le 17 avril 1584<sup>6</sup>; et Jaël ou Jahel, née le 3 mars 1586<sup>7</sup>. De ces neuf enfants, trois, Suzanne<sup>8</sup>, Gabrielle<sup>9</sup> et Marie<sup>10</sup> étaient mortes en bas âge. Dans sa lettre à Schobinger du 22 mai, Goulart donne le « portrait » de sa famille. « Simon, mon fils aîné, » écrit-il, « est pasteur de l'Eglise d'Amsterdam. Il a fait de grands progrès en théologie et poursuit une brillante carrière en Hollande, où il est aimé des hommes savants et pieux. Dieu lui a accordé une femme pieuse et deux enfants. Mon second fils, Jacques<sup>11</sup>, est pasteur de l'Eglise de Compiègne sur l'Oise, en Picardie. Le troisième, le

<sup>1</sup> Voir la note 4, p. 17. — <sup>2</sup> Voir la note 4, p. 21. — <sup>3</sup> Voir la note 2, p. 24. — <sup>4</sup> Voir la note p. 27. — <sup>5</sup> Voir la note p. 37. — <sup>6</sup> Voir la note p. 41. — <sup>7</sup> Voir la note p. 45. — <sup>8</sup> Voir la note p. 12. — <sup>9</sup> Voir la note p. 27. — <sup>10</sup> Voir la note p. 41.

<sup>11</sup> Au sujet de Jacques Goulart, Monsieur Théophile Dufour m'a communiqué les renseignements qui suivent: « *Autores historiæ ecclesiasticæ..... Basileæ,* » 1528, fol. (marque typographique de Froben). Revus et édités par Beatus Rhenanus). Sur l'exemplaire de cet ouvrage, que possède la Bibliothèque de la Compagnie des pasteurs, et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque de la faculté de théologie, on lit sur le plat intérieur, d'une jolie écriture fine, ressemblant à celle de Simon Goulart:

« Moy, Jaques Goulart, Genevois, possesseur de ce Livre dès que mon père me l'a donne, nasquis au chasteau de S. Gervais le 12 de Mars 1580, et fus esleu Diacre de Nyon le 6 de février 1606, et Ministre de Burtigny, Marchessy [Marchissy], Longerod [Longirod] et S. George [Saint-Georges ou Saint-George], le premier Jeudy de May 1610, et Pasteur de Commugny, Coupet [Coppet], &c. le premier Jeudy de feuvrier 1611 ».

Avant d'appartenir aux Goulart, père et fils, le volume avait appartenu à « Copus » dont le nom se lit au titre. Sur le plat intérieur, au-dessus de la note Goulart, on lit: « Lucle Cop nasquit l'an MCCCCCL, le 23 de février à une heure après minuict. »

cadet, étudie la théologie dans notre académie et je ne suis pas mécontent de ses progrès bien qu'ils soient lents. Ma fille Anne est mariée, et son mari<sup>1</sup> est pasteur de l'Eglise française de Francfort sur le Main. Jeanne a épousé un autre pasteur<sup>2</sup> qui est dans les terres de Berne, à sept heures d'icy. Dieu les a bénis abondamment. Jaël, qui est d'âge à se marier, nous soigne ma femme et moi. » Donc, des six enfants vivants, deux seulement, Jean et Jaël, étaient encore chez leur père.

Son fils Jaques a dû revenir de Compiègne immédiatement après, car, le 21 juin, il « proposa » pour la seconde fois, et fut désigné pour desservir l'église de Chêne pour un mois<sup>3</sup>.

Goulart fut chargé, pendant cette année, de diverses affaires ecclésiastiques. Avec Perrot, il se rendit au Conseil pour protester contre une nouvelle infraction aux droits de la Compagnie. Des rumeurs couraient que Messieurs avaient arrêté que la Compagnie n'aurait plus le droit de se réunir sans la présence d'un membre du Petit Conseil. Elle se sentait sérieusement menacée, mais ses craintes ne semblent pas avoir été fondées<sup>4</sup>.

Un événement de la plus grande importance pour Goulart, pour Genève et pour le monde protestant, fut la mort de Théodore de Bèze, le 13 octobre 1605.

Quant à ses études, on lit dans la *Matricula studiosorum universitatis Basileensis*, 2<sup>e</sup> volume (1568-1653/4) à l'Universitäts-Bibliothek de Bâle, en date du 21 octobre 1600: « Jacobus Goulartius, Genevensis, Simonis filius. 10 sol. »

<sup>1</sup> Timothée Poterat, voir la note p. 114. Son nom ne figure pas au Livre du Recteur.

<sup>2</sup> Samuel Mone, voir p. 134.

<sup>3</sup> R. V. C., 21 juin 1605.

<sup>4</sup> R. V. C., 8 mars 1605.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

liger, fort apprécié dans la Hollande, qui devenait le centre vivant du calvinisme, il était la personnalité de beaucoup la plus forte de la Compagnie.

Le seul défaut de son caractère, une tendance à se servir de moyens détournés, ne se manifestait du reste pas souvent, et ses contemporains oublièrent cette faiblesse en considérant ses dons, son courage et son désintéressement. Ses diverses luttes avec le Conseil et ses critiques ouvertes de Henri IV prouvaient son courage ; son désir ardent de rester à Saint-Gervais, et la manière dont il soutint les revendications populaires en 1603, durent lui assurer l'appui du peuple. Pendant que de la Faye travaillait à fortifier sa position stratégique, Goulart s'adonnait à l'amélioration de l'enseignement à l'Académie et aux devoirs de sa profession. Loin de rechercher l'office de semainier de Saint-Pierre, il faisait son possible pour l'éviter, puis pour s'en débarrasser. Au lieu de guetter la mort de Bèze, il s'offrit pour aller à Neuchâtel, et quitta effectivement Genève pendant trois mois, pour travailler à Grenoble.

Les conseillers ne pouvaient le considérer comme un homme docile, un instrument propre à leur assujettir la Compagnie, mais ils étaient trop justes pour ne pas se rendre compte de son mérite. La mise en avant de Goulart, et les luttes avec de la Faye pendant les années qui précédèrent la mort de Bèze, furent l'œuvre du Conseil, et non de Goulart. Il s'en trouvait même parfois fort gêné. Dans

le Conseil il comptait de fidèles amis, et, en premier lieu, Jaques Lect. C'est à celui-ci sans doute que sont dus les efforts pour pousser Goulart au premier rang.

Je désire rectifier une erreur que Monsieur Henri Heyer lui-même m'a signalée dans son livre : *L'Eglise de Genève*. Dans la liste des modérateurs, à la page 379, on lit : « Après 1580-1605. *Modération hebdomadaire*, 1605 Simon Goulart (jusqu'au 18 décembre 1612). » En fait, Goulart ne succéda pas avant 1607 à la présidence annuelle de la Compagnie. De la Faye fut modérateur en 1606 et Jaquemot en 1608. Goulart revint à la modération en 1609 et y resta en effet jusqu'au 18 décembre 1612. Haag est dans l'erreur sur ce même point.

Un éclaircissement est nécessaire au sujet de certains termes que j'ai dû employer. Le mot *doyen* désigne ordinairement le plus ancien membre d'une association, celui qui en a fait partie le plus longtemps, plutôt que le plus âgé. Le fait que le doyen de la Compagnie vaquait à certaines fonctions donna à ce titre un sens administratif : il y eut donc une *charge de doyen*. Mais le plus ancien n'était pas toujours le plus apte à la charge administrative, et un autre pouvait être désigné pour la remplir. Il paraît que Pinault, le secrétaire, et le plus ancien membre de la Compagnie depuis la mort de Bèze, sentait que le terme de doyen était ambigu. Dans le sens originel du terme, Pinault était lui-même doyen, et tant qu'on s'en tint à la présidence hebdomadaire, celui qui remplissait la charge de doyen s'intitulait le *semainier*, terme aussi



employé pour désigner le pasteur qui faisait les prédications les jours de semaine dans telle ou telle église. On abandonna ce système, mais il fallut abandonner aussi le titre de semainier, car un semainier annuel eût été une absurdité. Celui qui présidait était appelé le *modérateur* : ainsi, dans le registre du Conseil, il est rapporté que tel personnage est élu « pour servir de modérateur à la Compagnie et au Consistoire. » Pinault, dans son registre, exprimait la même idée en écrivant que de la Faye, par exemple, était élu « pour faire la charge de doyen. » Depuis la mort de Bèze, en 1605, et jusqu'en 1612, où la modération hebdomadaire fut restaurée, le titre de doyen est purement honorifique, et j'emploie *modérateur* comme synonyme de *président*, et *modération*, de *présidence*. Le Conseil, pour éviter la confusion, donna le nom de *proestasia* à la « charge de doyen » qui comportait la modération ou présidence de la Compagnie, et de *proestos* à celui qui y vaquait<sup>1</sup>. J'emploie *proestos*, *modérateur* et *président* de la Compagnie comme synonymes, *doyen* dans le sens de membre le plus ancien, *semainier* à telle ou telle église dans le sens de prédicateur des jours de semaine, et *semainier*, sans nom d'église, dans le sens de président de la Compagnie pendant une semaine.

Un seul ouvrage de Goulart parut cette année : le *Sage vieillard*. La lettre dédicatoire, datée du 15 septembre, est adressée à « François de Bonne, sieur des

<sup>1</sup> Au lieu de *προεστώς*, les registres du Conseil et ceux de la Compagnie écrivent parfois *προεστός*. La charge est toujours *proestasia*.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

ecclésiastiques. » L'adoption de la présidence hebdomadaire avait eu lieu en 1580, « sur la grande insistance » des ministres, mais seulement jusqu'au bon plaisir de la Seigneurie. Il proposa, puisqu'« il semble à présent que Dieu a retiré Monsieur de Besze, qu'il seroit profitable de restablir ledit ancien ordre. » On discuta longuement. Les arguments dont Lect se servit ne sont pas indiqués, mais ce magistrat, juriste avisé, persuada le Conseil; on arrêta d'appeler les pasteurs à la seconde séance du même jour, pour leur annoncer que la volonté de Messieurs étoit de revenir à l'ancien ordre, et qu'ils avoient à élire deux d'entre eux, desquels la Seigneurie retiendrait un pour présider leur Compagnie <sup>1</sup>.

La Compagnie parut donc devant Messieurs. Lect prit la parole et exposa les inconvénients de la présidence hebdomadaire. Il proposa de rendre la charge annuelle et d'installer l'élu dans la maison qu'avoit occupée de Bèze <sup>2</sup>. La Compagnie se retira, et, plus tard dans la journée, à une séance où assistait une partie seulement des pasteurs, on chargea Jaquemot et Goulart d'expliquer à Messieurs que la question étoit si importante qu'il falloit réunir la Compagnie au complet pour la discuter. Ce fut Goulart, en sa qualité de semainier, qui fit cette demande <sup>3</sup>. Messieurs consentirent à attendre le 15 novembre pour avoir la réponse des ministres <sup>4</sup>. A cette séance du 15,

<sup>1</sup> R. C., 6 novembre 1605.

<sup>2</sup> R. C., 6 novembre 1605, après dîner.

<sup>3</sup> R. C., 6 novembre 1605, après dîner.

<sup>4</sup> R. V. C., 6 novembre 1605.

on demanda au semainier, de la Faye, de rédiger une réponse écrite à Messieurs. Cet écrit attire particulièrement l'attention du Conseil sur la phrase suivante de son arrêté du 6 : « *Qu'on ait à en nommer deux ou troys sans délibérer ni doubter de la matière, ains pour leur en faire précisément rapport, et que celuy qui leur plaira soit retenu pour estre premier et principal ministre de ceste Eglise.* » Et il ajoute : « Or, espère la Compagnie que Dieu donnera tant de prudence spirituelle à nos susdits très honorés Seigneurs qu'ilz connoistront y avoir occasion de changer ledit arrest. » Il y avait vingt-quatre autres points, mais celui-ci est le principal. La Compagnie ne voulait pas une présidence annuelle, mais, si elle s'y voyait obligée, elle insistait sur le droit de choisir son chef. Le projet de Messieurs n'aurait laissé aux pasteurs que le droit de nomination, réservant l'élection au pouvoir politique <sup>1</sup>.

Le 20 novembre, la Compagnie présenta sa réponse au Conseil <sup>2</sup>. Après que celui-ci eut délibéré, le syndic Lect <sup>3</sup> tint aux pasteurs un long discours, qu'il termina par ces paroles : « Prient donc à cest effect la Compagnie de se résouldre à suyvre leur advis établissant en la charge de Doyen celuy qu'elle jugera propre. Messieurs s'offrants de l'accepter, asseurez que la Compagnie n'eslira aultre que celuy qui sera

<sup>1</sup> R. V. C., 15 novembre 1605.

<sup>2</sup> R. C., 20 novembre 1605, après dîner. Le rapport est inséré au procès-verbal.

<sup>3</sup> R. C., 20 novembre 1605. Sarasin est aussi indiqué comme ayant pris la parole.

et propre à telle charge, et agréable à la Seigneurie. Et à ceste fin, combien qu'il suffise des ministres de la ville pour en adviser, neantmoins, puisque selon notre ordre nous y voulons admettre l'avis des ministres des champs, Messieurs octroyent 15 jours<sup>1</sup>. » Le Conseil céda donc sur le droit d'élire un président, mais exigeait que la charge fût annuelle. En même temps, Lect essayait d'influencer le choix pour cette première année : on ne peut douter que l'homme « propre à telle charge et agréable à la Seigneurie » fût Goulart.

Deux jours après, à la séance ordinaire, on fixa la discussion au 28. Mais si graves furent les questions soulevées qu'on se tint à « en traicter à présent en général, pour demain pleinement en résoudre<sup>2</sup>. » Le 29, donc, on reprend la discussion, et après avoir donné diverses raisons pour céder à la demande de Messieurs, le secrétaire inscrit au procès-verbal la décision des pasteurs, à laquelle il ajoute les devoirs de cette charge de doyen, restaurée après vingt-cinq ans : « Mais pour autant que la principale plainte de Messieurs estoit de ne sçavoir tousjours quel estoit le sepmainier, lorsqu'ils vouloyent assembler la Compagnie, nostre frère Monsieur de la Faye, comme premier professeur en théologie, a esté esleu à ce qu'il soit présenté à Messieurs qui, (si tel est leur bon plaisir), s'adressent à luy, lequel pour lors aura charge d'assembler la Compagnie, y faire fidèlement son rapport, comme aussi de représenter à Messieurs la réponse de la Compagnie. Oultre

<sup>1</sup> R. V. C., 20 novembre 1605.

<sup>2</sup> R. V. C., au commencement du procès-verbal du 29 novembre 1605.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Faye, étant candidat, n'assista pas à la présentation de sa nomination par la Compagnie <sup>1</sup>.

Les pasteurs furent appelés après dîner. Le syndic leur fit une allocution, où il se montra très sévère. Selon le secrétaire du Conseil, Lect « parla avec beaucoup de beaux discours, raisons et graves remontrances, tendantes à obéir au magistrat <sup>2</sup>. » Il fit remarquer que la Seigneurie avait demandé ce qu'elle aurait pu ordonner, mais que le seul résultat était que les pasteurs voulaient « n'en rien démordre. » Il les accusa de prêcher « la modestie et humilité avec le respect et obeyssance envers le Magistrat, » mais d'en donner un très mauvais exemple. Le Conseil n'était pas satisfait de la réponse écrite, ni de la proposition d'un doyen avec des pouvoirs partiels. Les conseillers savaient bien que les pasteurs n'étaient pas d'accord, et trouvaient que, dans la réponse écrite, il y avait « des choses tellement absurdes, qu'ils seroyent marris pour notre honneur qu'il fust veu dehors. » Le syndic finit son discours en exhortant « pour une troisième et dernière fois la Compagnie d'obtempérer à la juste demande de Messieurs, sans plus user de délai; élisants quelqu'un d'entre nous, qui pour un an préside tant entre nous qu'au Consistoire, et ait toute la charge d'un doyen annuel. » Il les envoya à la Chambre des harnois « pour promptement en délibérer et rendre réponse à Messieurs <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> R. C., 4 décembre 1605.

<sup>2</sup> R. C., 4 décembre 1605, après dîner. Les arguments sont donnés en date du 10 décembre, f<sup>os</sup> 276-280 v<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> R. V. C., 4 décembre 1605.

La Compagnie en était seulement arrivée à décider qu'il faudrait demander du temps pour rassembler les frères des champs et les professeurs, quand « soudain elle fut appelée par Messieurs. » Le semainier demanda terme jusqu'à vendredi pour rassembler les pasteurs de campagne. Le syndic répondit que ce n'était pas nécessaire, puisque les ministres des villages ne présidaient jamais, et que ceux de la ville étant « la partie principale du corps, ils pouvaient se passer d'eux en ceste affaire qui proprement ne les concernoit. »

Le Conseil, laissant de côté la demande des ministres, leur posa une question à laquelle ceux-ci devaient répondre « sur le champ, en conscience, et l'un après l'autre, en la présence de Messieurs : — si le magistrat commandant en une chose indifférente, nous n'estions pas tenu d'obéir<sup>1</sup>. » Les pasteurs se trouvaient dans une position difficile, mais ils arrivèrent à s'en tirer en faisant valoir les circonstances qui modifient toujours les cas concrets. La plupart s'en tinrent à l'idée qu'il fallait agir « pour la gloire de Dieu et le bien du prochain<sup>2</sup>. »

Les réponses individuelles sont rapportées au registre du Conseil. Je cite l'extrait concernant Goulart.

« Monsieur Goulart dit qu'il heust fort désiré de leur permettre de se revoir entre eux vendredi prochain, afin de faire les choses plus murement; que si on veut passer plus oultre, prie de trouver bonne la response qui a esté faite touchant leur ordre. A esté

<sup>1</sup> R. V. C., 4 décembre 1605.

<sup>2</sup> R. V. C., 4 décembre 1605.



pressé de dire son advis comme à Monsieur Pinaud. A respondu que, sur ce faict, sa conscience, pour le present, ne peut porter de se demembrer de la Compagnie. Quant à l'obeyssance au magistrat, n'en faict point de doute. Puis derechef luy a esté dit si en bonne conscience il peut refuser au magistrat d'obeyr à l'ancien ordre, a respondu qu'on leur donne ung Jean Calvin <sup>1</sup>. »

Ils finirent en demandant qu'on leur laissât la liberté d'action, ou du moins un délai jusqu'à vendredi. Le syndic fit réponse en louant ceux qui s'étaient montrés dociles et en menaçant les opiniâtres; et, de mauvaise grâce, il leur donna les deux jours de délai qu'ils avaient demandés <sup>2</sup>.

Le vendredi 6, la Compagnie s'assembla, et, après avoir toléré de la part de Messieurs une nouvelle infraction à leurs droits dans l'appel du pasteur Chauve, de Nîmes, elle demanda encore un jour de délai. La séance du Deux Cents, ce même après-midi, engagea le Conseil à accorder la demande <sup>3</sup>. Le 7, donc, l'affaire fut reprise, le Compagnie se rendant à la Chambre du Conseil. Après avoir assuré Messieurs du désir qu'ils avaient de les contenter, Prevost, le semainier, exposa les vues des pasteurs. La Compagnie était arrivée à cette conclusion: « qu'un seul avoit déclaré estre en liberté de pouvoir eslire, tous, sans exception, avoyent déclaré ne pouvoir estre esleus. » Il pria Messieurs de « se contenter de l'offre à eux faicte tou-

<sup>1</sup> R. C., 4 décembre 1605, après dîner.

<sup>2</sup> R. V. C., 4 décembre 1605.

<sup>3</sup> R. V. C., 6 décembre 1605.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Messieurs estoit de parler à eux seuls. » Ils s'y rendirent donc, et, tout en se plaignant amèrement de la façon dont Messieurs les traitaient, protestèrent de leur fidélité. Sur le point essentiel, ils tenaient ferme : « Nous ne pouvons changer, ni nous départir de l'avis ci devant prins, et offre faicte à Messieurs de la personne de notre frère Monsieur de la Faye, avec les conditions à luy prescrites. »

La Compagnie se retira dans la salle des harnois, et les pasteurs furent appelés un à un. Mais, contrairement à l'usage, Perrot, le doyen en l'absence de Pinault, ne revint pas. Goulart fut alors appelé, et ensuite les autres jusqu'au dernier. Ce ne fut que plus tard, quand on se fut de nouveau réuni dans la chambre du Cloître, que les frères purent constater ce qui s'était passé. Le Conseil avait posé à peu près la même question à chacun : « S'il n'estoit pas prest d'obeyr à l'arrest de Messieurs, veu que la chose estoit indifférente, et par conséquent Messieurs avoyent pouvoir de commander, et nous debvoir d'obeyr, estant évident mesme par le prologue des Ordonnances Ecclésiastiques de ceste ville, qu'elles ont esté publiées de la part de Messieurs les Syndiques et Conseil. » Tous avaient donné à peu près la même réponse : que « combien que l'ordre du Décanat, généralement prins, et selon sa nature, soit entre les choses indifférentes, neantmoins en ceste action particulière, ne nous peut être indifférent <sup>1</sup>. »

La Compagnie se réunit le 13, et la séance se passa

<sup>1</sup> R. V. C., 11 décembre 1605, R. C., *ad diem*.

en plaintes amères contre Messieurs, et en commentaires sur ce qui s'était passé quand les pasteurs étaient entrés un à un au Conseil. Un conseiller avait soutenu que : « Imperator est supra Ecclesiam. » Perrot aurait traité un syndic de « resveur », ou aurait dit « qu'il resvoit, » et un des conseillers, après la séance, avait apporté des lettres de la Compagnie à Chauve, et, les ayant ouvertes, avait insisté pour qu'un des pasteurs substituât « commandement » à « désir et intention » de Messieurs. Décidément l'affaire s'envenimait.

Le Conseil s'attendait à voir un modérateur élu à cette séance, mais la Compagnie jugea expédient de demander au Conseil de députer quatre ou cinq de ses membres pour délibérer avec le même nombre de délégués de la Compagnie, « pour aimablement et librement conférer ensemble, aux fins de vuider toutes les difficultés qui nous retiennent, et finalement nous resouldre à bien terminer ce différend qui dure si longtemps. »

Une seconde séance eut lieu le même jour à midi et demi. On annonça de la part du syndic que toute la Compagnie devait se présenter devant le Conseil, non seulement pour l'affaire du modérateur, mais afin que, devant ses frères, Perrot reconnût sa faute. On se rendit donc immédiatement au Conseil, et, Pinault étant absent et Perrot en accusation, Goulart prit la parole. Il présenta la proposition d'une conférence et exposa les raisons qui la motivaient. Quand les pasteurs eurent été rappelés dans la salle du Conseil, le syndic annonça qu'ils avaient été cités pour deux raisons : « l'une à

l'esgard de notre frère M. Perrot, l'aultre, non pour conférer, ains nommer celuy qui auroit esté esleu par nous ». Avant que Perrot eût admis qu'il avait été excessif dans ses paroles, le syndic dit qu'on allait régler cette affaire la première pour servir « d'exemple. » La situation était décidément orageuse.

Mais une rupture fut évitée. Messieurs trouvèrent inutile de conférer encore après toutes les discussions qu'on avait déjà eues, mais déclarèrent qu'ils ne désiraient pas « enjamber » le ministère, qu'ils ne voulaient « rien empiéter sur la liberté et autorité » du pastorat. Pour finir, le syndic leur déclara formellement qu'ils devaient se « resouldre d'acquiescer à la demande de Messieurs, qui... prioyent de considérer et éviter le grand mal et scandale qui procederoit de ce différend, s'il falloit qu'il passast plus avant. » Il accorda jusqu'au 17 pour rendre la réponse <sup>1</sup>.

Ce fut le 14 décembre que la Compagnie capitula. Le procès-verbal en donne les raisons : « A esté remontré par notre frère sepmainier, que voyants Messieurs estre résolus à ce poinct, de ne nous point ceder, considerants mesme qu'il y alloit de leur honneur et auctorité, veu aussi leurs protestations tant expresses, sembloit estre expédient d'acquiescer à leur demande. La Compagnie finalement a conclu de changer l'ordre des sepmainiers. » La capitulation n'était, cependant, pas à discrétion. Le procès-verbal continue : « Et afin que ci-après, nous ne puissions tomber ès dangers et extrémités que nous avons

<sup>1</sup> R. V. C., 13 décembre 1605.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

- 5° Aura semblablement charge de se trouver tant au Conseil Estroict que des Deux Cents, et Conseil Général, pour y faire l'exhortation ordinaire lorsqu'il y sera appelé.
- 6° Recevra les lettres de dehors adressées à la Compagnie, à laquelle il les communicquera, et rendra response où besoing sera, au nom et selon l'avis de la Compagnie.
- 7° Que si par advanture nostre frère est absent ou malade, ou aultrement empesché, le plus ancien ministre de la Compagnie suppléera à son défaut. »

Après discussion, la Compagnie approuva ces conditions à l'unanimité, et on procéda à la nomination du *Chargé de la Compagnie*. L'élection paraît avoir été vivement disputée. Plusieurs pasteurs de la ville sortirent, c'est-à-dire que plusieurs furent proposés à la charge, et l'élection ne fut ni rapide ni unanime. « Finalement » dit le registre « par la pluralité des suffrages, a esté esleu notre frère Monsieur de la Faye. » Après les excuses et protestations usuelles, il accepta. La Compagnie résolut d'annoncer cette nomination au Conseil le 17, non sans « gravement et sainctement » récapituler la dispute, et en précisant les raisons qui la poussaient à céder. On se rendrait à l'Hôtel de Ville *in corpore*, et Pinault, le doyen, parlerait au nom des frères <sup>1</sup>.

Le discours de Pinault devant le Conseil remplit cinq pages du registre. C'est un résumé très détaillé de l'affaire, mais qui, en général, ne fait que déve-

<sup>1</sup> R. V. C., 14 décembre 1605.

lopper des points que j'ai déjà indiqués ; je me borne à en relever certains des plus importants. Au début, Pinault définit la proposition originelle de Messieurs : La Compagnie devait élire un d'entre ses membres qui serait « premier et principal ministre, succédant à feu Monsieur de Bèze, ayant la mesme charge, voir aussi la maison. » Il donne ensuite l'objection de la Compagnie et indique, en même temps, l'origine du titre de *proestos* qu'on a quelquefois cru avoir été inventé en 1605. « Toutesfois la Compagnie ne trouvoit cela bien fondé, veu que Monsieur de Bèze n'avoit point eu de charge particulière en la Compagnie, selon que luy mesme et toute la Compagnie l'avoit tousjours très bien recognu, surtout lors qu'à certaines censures il fut remontré à feu Monsieur Portus qu'il ne luy avoit deu attribuer ce nouveau titre de *προεστὸς*, mais au reste, par notre élection, nous ne pouvons pas faire un successeur aux grâces de feu Monsieur de Bèze <sup>1</sup>. »

Après avoir nié les inconvénients que le Conseil prétendait trouver à ce système de modération hebdomadaire, Pinault pria instamment le Conseil d'accorder certaines concessions et garanties. En premier lieu, il demanda le maintien de la liberté du Consistoire « en ce qui appartient à l'ordre de nostre Compagnie, et des élections et censures. » Ensuite, il pria le Conseil de ne pas régler les affaires ecclésiastiques par arrêtés, ce qui ne pourrait manquer de provoquer la résistance des pasteurs.

<sup>1</sup> R. V. C., 17 décembre 1605.



Il exposa clairement au Conseil l'attitude des pasteurs, et leur interprétation des relations entre l'Eglise et l'Etat. « Nous advouons bien que le Magistrat est conservateur de l'ordre de l'Eglise et nourricier d'icelle, et mesme qu'il est par-dessus les ministres qui s'oublieroient, afin de les ranger à leur debvoir et maintenir le bon ordre, mais nous tenons qu'il n'est par dessus l'Eglise, ou le ministre d'icelle, ains luy est subject. »

Pinault acheva sa longue harangue en annonçant la nomination de la Faye par les pasteurs, mais à une partie seulement de la charge que Messieurs voulaient créer. Le candidat lui-même prit la parole. Il s'excusa de ses fautes et faiblesses, et affirma que, comme ses frères, il préférerait le système de semainier. Tous se retirèrent alors, et, de nouveau rappelés, écoutèrent la réponse de Monsieur le Syndic. Celui-ci déclara que le Conseil acceptait la nomination de la Faye, puis il reprit les points soulevés par Pinault : l'emploi d'arrêtés, et le terme « premier et principal ministre. » Sur ce dernier point, il fit étalage d'érudition. Il déclara que Messieurs étaient « grandement esbahys que [nous] demeurions fixes en nostre opinion, préférants nostre ordre à celuy qu'ils désirent. » La Compagnie ne répliqua rien, et, en terminant la séance, le Syndic assura les pasteurs « de la bonne affection de Messieurs, et de la sienne <sup>1</sup>. »

Le nouveau régime commença le 20. Monsieur de la Faye entrant en charge ce jour-là, et prié de prendre

<sup>1</sup> R. V. C., 17 décembre 1605.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

« Et sur ce mesme propos, estant parlé du rang que doibt tenir, et tiendra ci-après, celuy qui a charge de sepmainier en la Compagnie. Advisé qu'ès actions publicques qui concernent une telle charge, il marchera premier, afin d'honorer la charge. Quant au reste, en ce qui n'est point de sa charge, comme aux convoys, festins et choses semblables, il tiendra son rang ordinaire selon l'ordre de séances en la Compagnie, comme aussi mesmes en la Congrégation <sup>1</sup>. »

En 1606, éclata une petite querelle de jalousie. Cusin, que le Conseil avait appelé en ville en 1603, venait de recevoir la maison de Saint-Apre. Les ministres s'en plainquirent avec insistance, disant qu'ils voyaient bien « que c'estoit pour luy bailler la chaire de Saint-Pierre. » Ils étaient mécontents, surtout parce que Goulart, abandonné par Cusin, ne pouvait faire toutes les visites nécessaires à Saint-Gervais <sup>2</sup>.

Un bruit fâcheux sur Goulart courait la ville au moment où il s'apprêtait à toucher son traitement supplémentaire de 300 florins. Quand sa demande fut présentée le 4 juin, on lui fit attendre l'argent, pour s'éclairer sur cette rumeur qui l'accusait d'avoir essayé de faire du tort à la Seigneurie. Goulart aurait écrit à Lesdiguières, l'invitant à menacer Genève. Lesdiguières aurait été poussé à se servir de son influence à la cour, pour faire supprimer le subside royal de six mille livres par mois à la ville, si le Sieur Cusin restait ministre. Cette rumeur ridicule semble entiè-

<sup>1</sup> R. V. C., 10 janvier 1606.

<sup>2</sup> R. C., 2 juin 1605.

rement fausse et n'eut aucune suite <sup>1</sup>. Le 8 août, sur une seconde demande, Goulart fut renvoyé à la Chambre des comptes, et payé par le syndic Barrillet <sup>2</sup>.

Une affaire ecclésiastique troubla pendant cinq ans la vie spirituelle des pasteurs de Genève. Jacques Royer de Varennes en Lorraine, avait été installé pasteur à Céligny en 1601, et trois ans plus tard, il était devenu bourgeois de Genève <sup>3</sup>. Les divergences de vues entre lui et ses confrères provoquèrent des dissensions violentes.

En avril 1604, il avait commencé par demander l'aide des pasteurs pour se débarrasser d'un scrupule qu'il avait en administrant la Sainte-Cène <sup>4</sup>. La réponse des ministres ne le satisfit pas. Comme il avait manqué sans explications une séance de la Compagnie, Jaquemot lui écrivit <sup>5</sup>. Il répondit en refusant de se conformer <sup>6</sup> aux désirs de la Compagnie, qui, après avoir examiné la question pendant son absence <sup>7</sup>, la reprit avec lui le 22 juin. Elle n'accepta pas de discuter formellement avec lui, mais lui ordonna de « s'y resouldre » avant la Cène de septembre <sup>8</sup>. En novembre, on se plaignit de ce qu'il tenait des « propos fort scandaleux ». <sup>9</sup> Le 14 dé-

<sup>1</sup> R. C., 4 juin 1606.

<sup>2</sup> R. C., 8 août 1606.

<sup>3</sup> H. HEVER, *ouvr. cit.*, p. 513. R. C., 7 décembre 1604.

<sup>4</sup> R. V. C., 20 avril 1604.

<sup>5</sup> R. V. C., 25 mai 1604.

<sup>6</sup> R. V. C., 1<sup>er</sup> juin 1604.

<sup>7</sup> R. V. C., 15 juin 1604.

<sup>8</sup> R. V. C., 22 juin 1604.

<sup>9</sup> R. V. C., 30 novembre 1604.

cembre, Jean Gervais, le pasteur de Bossey, se plaignit que, quand il lui avait demandé pourquoi il s'était absenté des censures, Royer eût critiqué tous les pasteurs et traité son interlocuteur d'« homme inconstant, double et indigne » du ministère <sup>1</sup>. Royer dut en répondre quelques jours plus tard, et prit le parti de s'excuser <sup>2</sup>. Le 21, quand toute la Compagnie se rassembla pour vider l'affaire, il ne comparut pas <sup>3</sup>, mais se présenta le 28.

A cette séance, il exposa ses griefs. Il se déclara offensé par certains pasteurs, et en particulier par Goulart, Jaquemot et Grenet, qu'il accusait de s'être « déclaré ses adversaires » et d'avoir « poursuyvi contre luy avec toute rigueur, surtout en ce poinct, c'est qu'aux dernières censures de Pasques, iceluy ayant, par l'avis de la Compagnie complecte, esté mis en possession de la coustume qu'il avoit prinse d'administrer seul la Sainte-Cène : Toutesfoys huict jours après les susnommez auroyent induit la Compagnie à changer d'avis et oultre auroyent (et sur tous aultres Monsieur Goulart), insisté contre luy depuis. » Il demanda qu'il lui fût de nouveau permis d'administrer la Cène à sa manière, et se déclara prêt à prouver que celle-ci était conforme à la parole de Dieu.

« Sur le champ et en sa présence, Monsieur Goulart a respondu, se plaignant d'estre fort mal à propos nommé adversaire, sans aucun fondement, ni

<sup>1</sup> R. V. C., 14 décembre 1604.

<sup>2</sup> R. V. C., 17 decembre 1604.

<sup>3</sup> R. V. C., 21 décembre 1604.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

La lutte continua pendant l'année 1605. Le 15 mai, le Conseil accorda congé « gracieusement » à Royer, qui ne voulut l'accepter<sup>1</sup>. Le 4 juillet, le Consistoire le déposa du ministère et lui interdit la Sainte-Cène<sup>2</sup>, et le 8, le Conseil confirma cette décision en ajoutant le bannissement : « Arresté qu'il ayt à se retirer dans trois jours précisément, à peine de l'indignation de la Seigneurie, et d'estre emprisonné et luy fournir son procès<sup>3</sup>. » Après qu'il se fut retiré de la ville et qu'il se fut établi à Metz, l'Eglise put jouir de la paix, mais seulement pendant un peu plus d'une année.

Le 29 octobre 1606, le Conseil reçut des lettres de lui se plaignant amèrement de Goulart. Goulart aurait écrit que Royer s'était vu refuser la Sainte-Cène et avait été déposé de sa charge, ce qu'il niait. Il demandait une lettre officielle déclarant qu'il avait reçu gracieux congé. Mais ce qui était vraiment sérieux, c'était une lettre de Goulart à un de ses neveux à Metz, que Royer envoyait avec la sienne. Dans cette lettre, Goulart déclarait qu'il était résolu à chasser Royer de Metz, et qu'il désirait s'y retirer avec sa famille, « par quelque légitime vocation. » Goulart fut sommé de s'expliquer cinq jours plus tard<sup>4</sup>.

Il se présenta le 3 novembre, et, étant interrogé sur la lettre à « son parent et ami, » ne répondit pas assez franchement pour plaire à Messieurs. Il ne voulait pas confesser sa faute, et, pour l'obliger à le

<sup>1</sup> R. C., 15 mai 1605.

<sup>2</sup> R. V. C., 5 juillet 1605.

<sup>3</sup> R. C., 8 juillet 1605.

<sup>4</sup> R. C., 29 octobre 1606.

faire, on conféra avec la Compagnie en lui communiquant la lettre<sup>1</sup>. Les ministres, introduits devant le Conseil après dîner, entendirent la lecture des lettres, réponses et autres pièces, et demandèrent jusqu'au lendemain pour considérer et discuter l'affaire. La faute — d'essayer de se faire appeler à Metz — semblait « toute notoire » à Messieurs, et ils ne voyaient pas la nécessité d'un délai. Tout ce qu'il fallait, selon eux, était de faire reconnaître à Goulart son tort, et le syndic Barrillet fut chargé de le faire savoir aux ministres, qui s'étaient retirés. Il revint avec une réponse où les ministres recommandaient la modération au Conseil. Ils priaient Messieurs de croire qu'ils cherchaient toujours la paix et la concorde. Ils avaient considéré la lettre écrite à « un sien ami, » ils auraient voulu que Goulart « eust esté plus retenu, » mais ils ne pouvaient admettre les conséquences qu'en tiraient Messieurs. Le fait que Goulart avait déclaré vouloir se rendre à Metz par « une vocation légitime » mettait fin à la supposition que la lettre le rendait coupable de « brigue et défection. » Ils désiraient « que les choses ne s'aigrissent pas, » et suppliaient Messieurs de se contenter de la déclaration que Goulart était prêt à faire, c'est-à-dire qu'il regrettait que « le mot au commencement » de la lettre y fût, et qu'il avait été imprudent en l'y mettant. Cet avis influa sur le Conseil, mais Messieurs demandaient un peu plus de leur pasteur. Ils arrêtaient que Goulart eût à reconnaître « n'avoir deu escrire ladite lettre, tant en ce qui con-

<sup>1</sup> R. C., 3 novembre 1606.



cerne l'honneur du magistrat, que pour avoir recherché de servir à une autre Eglise » et à les prier de lui pardonner. Selon l'arrêté, dès que Goulart aura reconnu ses fautes et demandé pardon, « il sera accouragé de continuer alaigrement sa charge, mesdits Seigneurs estants tous portés à oublier tout le passé. » Goulart se tirait facilement de ce mauvais pas. Il pria Messieurs de croire qu'il n'était pas brigueur, et qu'il regrettait d'avoir écrit la lettre<sup>1</sup>. Royer, plus tard, se brouilla avec l'Eglise de Metz, et, quand je reprendrai cette affaire, je discuterai la part que Goulart y prit.

On se souvient, peut-être, du vin envoyé à de Bèze, au lieu de 50 florins, en 1577. Ce vin était plus qu'un simple cadeau, c'était un symbole. Le fait qu'il venait des vignes de la Seigneurie, et servait aux frais de représentation, lui donnait une certaine valeur. Seul, un homme chargé d'une fonction officielle pouvait le recevoir, et il était censé l'employer pour entretenir les étrangers distingués qu'il invitait chez lui pendant leur séjour à Genève. De la Faye, premier professeur en théologie, installé dans la maison qu'avait occupée de Bèze, et modérateur pour l'année 1606, ne négligea pas de demander le vin officiel. Sa requête ne fut pas directement adressée au Conseil. Le 28 novembre, on lit : « Les sieurs procureurs de l'hospital ont demandé sçavoir s'ils delivreront à spectable Antoine de la Faye un char de vin Salvagnin, qui le demande<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> R. C., 3 novembre 1605, après diner. R. V. C., ad diem.

<sup>2</sup> R. C., 28 novembre 1606.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

avec Piscator<sup>1</sup> seraient des jeux d'enfants<sup>2</sup>. C'est aussi cette année qu'il donna seize livres à la Bibliothèque de Genève : tous, sauf un, étaient des in-folio. De ces volumes, le *Tertullianus cum notis B. Rhenani et notis mss. Theodori Bezae* est probablement l'exemplaire d'après lequel il fit son édition de 1593<sup>3</sup>. Il est conservé à la Bibliothèque sous la cote Bf. 81.

A la fin de l'année, Goulart tomba malade pour la seconde fois. Les ministres firent deux fois ratifier par le Conseil les dispositions qu'ils se trouvaient obligés de prendre pour pourvoir à sa charge. Le caractère de sa maladie n'est indiqué ni le 22, ni le 29 décembre<sup>4</sup>.

A la dernière séance ordinaire de la Compagnie, en 1606, de la Faye demanda l'élection de son successeur à la proestasié. On arrêta de le remercier de la part de la Compagnie pour « la diligence et fidélité qu'il a apportée, veu surtout les grandes affaires qu'il luy a convenu soustenir depuis un an. » La proestasié était annuelle ; on accepta donc sa démission, et on

<sup>1</sup> Jean Fischer (*Piscator*), né à Strasbourg en 1545, y professa la philosophie et la théologie. Accusé de s'éloigner des doctrines luthériennes, il quitta sa ville natale et finalement devint recteur de la nouvelle académie calviniste d'Herborn, qu'il illustra par sa science. Appuyé par beaucoup de docteurs calvinistes, il vit cependant le synode de Gap rejeter, en 1603, sa doctrine sur l'*Obedientia activa* du Christ, et le synode de la Rochelle, en 1607, s'adresser à son patron Jean de Nassau pour l'engager à réprimer ses hérésies. Il mourut en 1625. — *Encyclopédie des sciences religieuses*, vol. X, 1881, p. 635.

<sup>2</sup> Lettre à Polanus du 11 août 1606. Pièce annexe n° XXXVI.

<sup>3</sup> Premier catalogue de la Bibliothèque de Genève (ms) Genève, Bibl. publ. Ms. fr. 173<sup>ac</sup>.

<sup>4</sup> R. C., 22 et 29 décembre 1606.

« procéda à une nouvelle élection, par laquelle les voix estant tombées sur nostre frère Monsieur Goulart, absent, advisé que dès ce jour mesmes notre frère Monsieur de la Faye et aultres adjoints de la Compagnie se transportent à Saint-Gervais pour signifier à nostre frère sa nomination, et l'induire à l'accepter <sup>1</sup>. »

Goulart, qui s'était absenté le 26 décembre, ne parut pas non plus le 2 janvier 1607, mais fit savoir qu'il « s'excusoit sur son indisposition, requérant la Compagnie d'en establir un aultre. » On remit donc l'affaire à huit jours, pour lui permettre de présenter ses excuses en personne <sup>2</sup>. A cause de l'absence du secrétaire, il n'y a pas de procès-verbaux des séances du 9 et du 16 janvier, séances auxquelles Goulart ne semble pas avoir assisté. C'est au procès-verbal du 23 qu'on trouve la suite. Le 16, la Compagnie décida de presser Goulart d'accepter la présidence. De la Faye et d'autres frères, députés exprès, se rendirent chez lui et l'informèrent du désir de la Compagnie, mais le pasteur de Saint-Gervais persista à s'excuser, et pria les délégués de faire un nouveau choix. En conséquence, le 23, la Compagnie élut David Le Boiteux, désignant de la Faye et Grenet pour annoncer ce choix au Conseil <sup>3</sup>.

Ils le firent trois jours plus tard, mais Messieurs refusèrent cet arrangement et informèrent les pasteurs « que Messieurs agréent spectacle Simon Goulard, auquel

<sup>1</sup> R. V. C., 26 décembre 1606.

<sup>2</sup> R. V. C., 2 janvier 1607.

<sup>3</sup> R. V. C., 23 janvier 1607.

sera baillé la maison du sieur Cusin, lequel ira loger à la sienne à Saint-Gervais. » Rien ne montre, dans la suite, que Goulart ait changé de demeure <sup>1</sup>.

Goulart revint à la Compagnie le 6 février. Il rapporta que le Conseil se tenait au premier choix de la Compagnie, quoiqu'on l'eût avisé de l'élection de Le Boiteux. Monsieur le premier Syndic lui avait parlé de cette affaire, et l'avait exhorté à accepter cette charge. Il se déclara prêt à faire tout ce que la Compagnie lui ordonnerait. On arrêta donc qu'il accepterait la présidence, et que, pour leur part, les pasteurs l'aideraient autant qu'ils le pourraient. Le premier syndic serait informé, et Goulart entrerait en charge huit jours après <sup>2</sup>. En effet, le syndic annonça au Conseil l'élection de Goulart le 11 février <sup>3</sup>.

Ce fut le 13 février, à la Compagnie, et le 19, au Consistoire, que Goulart entra en fonctions. De la Faye paraît avoir terminé sa présidence plus heureusement qu'il ne l'avait commencée. Pour la seconde fois, on le remercia, au nom de toute la Compagnie, de la « diligence et fidélité » qu'il avait témoignées comme proestos, et des excellentes relations qu'il avait maintenues avec la Compagnie. On ajouta qu'on espérait voir se continuer « ceste mesme franchise et affection <sup>4</sup>. »

Goulart était arrivé à la plus haute charge ecclésiast-

<sup>1</sup> R. C., 26 janvier 1607.

<sup>2</sup> R. V. C., 6 février 1607.

<sup>3</sup> R. C., 11 février 1607.

<sup>4</sup> R. V. C., 13 février 1607.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

gravures d'une exécution tout à fait grossière. » Ce portrait, en dépit d'un grand chapeau que porte Goulart, ressemble au premier d'une façon frappante. Sous la gravure, on lit : « Simon Goulart, pasteur, né en 1543. » C'est une copie du portrait à l'huile conservé à la Bibliothèque publique de Genève.

Goulart n'était pas rancunier. De la Faye voulait s'asseoir à côté du recteur aux promotions pour clore la cérémonie. Les ministres avaient accepté cet arrangement, et Goulart lui-même pria le premier syndic « de déférer à spectable Antoine de la Faye. » Le Conseil était moins magnanime, et quand le syndic lui présenta, le 4 mai, cette proposition pour la faire confirmer, Messieurs non seulement refusèrent leur consentement, mais députèrent spécialement les sieurs Lect et Chasteauneuf pour annoncer cet arrêté à de la Faye<sup>1</sup>. Ayant finalement obtenu Goulart comme président, le Conseil comptait lui conserver tous les honneurs dus à son rang.

Royer occupa encore la Compagnie en 1607. Il est évident qu'à cause de la lettre de Goulart, ou pour d'autres raisons, sa position à Metz était difficile. Le 2 juillet, il adressa au Conseil une lettre qui fut lue le 18 août. Il demandait à Messieurs de certifier à l'Eglise de Metz qu'il n'avait pas été déposé du ministère, et que, du reste, le droit de déposer un ministre appartenait au magistrat. La lettre fut envoyée à la Compagnie pour qu'elle y répondît au plus tôt<sup>2</sup>. On

<sup>1</sup> R. C., 4 mai 1607.

<sup>2</sup> R. C., 18 août 1607.

se demande comment ce personnage osa envoyer une lettre pareille, après avoir été déposé par le Consistoire<sup>1</sup>.

Les pasteurs parurent en Conseil le 22. On lut la lettre de Royer, celle des pasteurs de Metz, et la réponse genevoise. Après être revenu sur l'affaire, Goulart fit « de grandes remontrances » au nom de la Compagnie. Il demanda au Conseil d'assurer la paix des pasteurs, en les mettant à l'abri des calomnies de Royer. Ce dernier, déclarait Goulart, essayait de « buter le magistrat contre eux, » quoique, comme particuliers, les pasteurs ne lui voulussent aucun mal. Protégés contre les attaques de Royer, ils travailleraient tranquillement ; mais, si on les jugeait coupables, ils se soumettraient à toutes les punitions que la Seigneurie pourrait leur infliger, car, s'ils étaient vraiment tels que le disait Royer, ils seraient indignes de leur charge. Les pasteurs proposèrent le retour de Royer, et une réconciliation avec la Compagnie, « autrement ils esperent que le mal qu'il practiquera tombera sur sa teste. » Après quoi, les pasteurs se retirèrent dans la salle des harnois, et le Conseil délibéra. Je n'ai pas vu la lettre que la Compagnie avait préparée pour l'envoyer à Metz, mais aux yeux de Messieurs, elle allait beaucoup trop loin, et ils arrêtèrent de faire de « bonnes remontrances » aux pasteurs, parce qu'ils avaient écrit en corps, sans consulter Messieurs, une lettre qui concernait l'Etat. Dorénavant, ils devaient, dans les lettres qui n'étaient

<sup>1</sup> R. V. C., 5 juillet 1605. Voir aussi E. CHOISY, *ouvr. cité*.



pas revues par la Seigneurie, se borner à traiter seulement de doctrines <sup>1</sup>.

L'année 1607 vit la publication d'un écrit de Goulart : les *Considérations de la conscience humaine*. Nicéron, Senebier, Haag, de Montet, citent tous cet ouvrage, mais, comme je n'ai pu le retrouver, je ne puis donner d'autres renseignements à ce sujet. Sans doute, Goulart consacra ses quelques heures de loisir à la préparation du *Catalogus testium veritatis* et au *Martyrologe*. Simon Goulart, fils, écrivant à Scaliger, le 13 février, dit : « il [Simon Goulart père] vous remercie bien humblement de vostre Eusèbe, lequel il a receu tard, mais encore à temps, dit-il, pour y apprendre beaucoup ». La suite explique probablement la nature de la maladie dont souffrait Goulart en décembre 1606 : « Il n'a peu alors vous escrire à cause de la froissure de sa jambe qui depuis quelques semaines l'avoit jusques à lors retenu au lict <sup>2</sup>. »

Casaubon avait essayé de négocier à Paris la vente des matrices grecques qu'il tenait de son beau-père, l'imprimeur Henri Estienne ; il en fut empêché par un arrêté du Conseil de Genève déclarant que ces précieux objets ne pouvaient sortir de la ville, où ils se trouvaient comme déposés en gages pour garantir les créanciers de feu Henri Estienne. Pressé par le besoin d'argent, Casaubon, lorsqu'il eut connaissance de la décision du Conseil, répandit sa mauvaise hu-

<sup>1</sup> R. C., 22 août 1607.

<sup>2</sup> Lettre de Simon Goulart fils à Scaliger, le 13 février 1607. Pièce annexe n° XLV.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

collèges d'Oxford, il avait de fortes préventions contre le calvinisme.

Si on examine les registres du Conseil, on trouvera qu'à chaque élection un des pasteurs prononçait une allocution. Pendant des années, Bèze s'en était chargé, mais, quand il fut devenu trop faible, Pinault, qui était, après lui, le doyen de la Compagnie, prit sa place. En 1606 et en 1607, avant que Goulart eût accepté la présidence de la Compagnie, de la Faye fit la prière. Le premier janvier 1608<sup>1</sup>, au Deux Cents, et le 3, en Conseil Général<sup>2</sup>, Goulart la fit. C'était l'acte qui distinguait le chef du gouvernement religieux.

Ce fut le 18 décembre 1607 que Goulart proposa l'élection de son successeur. Il pria que, dès à présent, « on nommast celui qui devoit succéder pour l'establir dès le commencement de l'an prochain. » Ses frères acceptèrent la suggestion, remercièrent Goulart et élurent Jaquemot à la modération pour 1608. On décida qu'il entrerait en fonctions à la première séance du Consistoire de cette année, et Jaquemot, qui commença par s'excuser, finit par accepter « aux fins que le tout sera, au commencement de l'an prochain, signifié à Messieurs<sup>3</sup>. » On décida que Goulart annoncerait ce choix à Messieurs après l'élection des anciens du Consistoire<sup>4</sup>.

Tout sembla aller selon les vœux des pasteurs

<sup>1</sup> R. C., 1<sup>er</sup> janvier 1608 (au 2<sup>e</sup> vol. de l'année 1607).

<sup>2</sup> R. C., 3 janvier 1608.

<sup>3</sup> R. V. C., 18 décembre 1607.

<sup>4</sup> R. V. C., 25 décembre 1607.

jusqu'au 8 janvier 1608. Ce jour-là, Goulart fit, au sein de la Compagnie, une annonce assez inquiétante. Un des syndics l'avait averti, le 7, que Monsieur le premier syndic l'avait chargé de voir Goulart, et de lui annoncer de la part de Messieurs « que leur désir et intention estoit qu'il continuast en la charge de sepmainier, et mesme que telle fut leur résolution l'an passé, quand nostre frère fut esleu par la Compagnie, et par eux approuvé. Sur quoy nostredit frère s'estant excusé, et ayant déclaré ne pouvoir ni vouloir continuer en ceste charge, outre que telle fut la conclusion de la Compagnie signifiée à Messieurs lorsque ce nouvel ordre fut établi ; et icelle n'estoit delibérée de changer d'avis. » Le syndic l'informa qu'il devait se présenter au Conseil le 8, après le sermon, pour donner sa réponse lui-même. Il s'y rendit, mais une séance du Deux Cents obligea Messieurs à s'excuser. En même temps, ils lui ordonnèrent de communiquer leur intention à ses collègues. La Compagnie se décida bien vite, et Goulart fut chargé de déclarer derechef à Messieurs que « pour très bonnes et justes considérations, la Compagnie ne peut entendre au changement de l'ordre maintenant établi, requerant Messieurs se souvenir de la résolution qui par eux mesmes en fut prinse en commun avec la Compagnie, y a deux ans, suyvant ce qui mesme en a esté remarqué en nostre Registre. Et pour obvier à ce danger, fut dict que tous les ans y auroit revision selon l'arrest de Messieurs <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> R. V. C., 8 janvier 1608.

La Compagnie se réunit le 12 à l'Auditoire de théologie. Plusieurs des pasteurs rapportèrent que Lect avait « parlé à eux, à chacun en particulier ». Il avait, semble-t-il, tenu à tous à peu près les mêmes propos, dont l'essentiel était qu'il venait « de la part de Messieurs, pour signifier à la Compagnie que leur désir et volonté estoit que nostre frère Monsieur Goulart continuast en sa proestatie, combien que l'intention de Messieurs ne regardoit point tant à la personne que principalement à la charge, à ce qu'elle ne fust plus annuelle; nonobstant qu'ils ne prétendent non plus estabir une perpétuité, ains seulement une continuation, autant que leur portera leur bon plaisir. Dont nous ne debvions toutesfoys rien soubçonner de sinistre. » A l'un des pasteurs, Lect adressa des paroles qui durent être pénibles pour de la Faye en faisant allusion à « l'an passé où ils [les conseillers] n'approuvèrent l'élection par nous faicte. » Il fait ensuite l'éloge de Goulart : « Où, donc, quelqu'un estoit par expérience reconnu et jugé propre, comme à présent nostre frère Monsieur Goulart, nous ne debvions penser à changement. » La Compagnie décida de députer quatre de ses membres pour déclarer à Messieurs, le lendemain, « quelle estoit l'unanime resolution de toute la Compagnie, qui, pour trèsbonnes raisons, ne pouvoit approuver l'intention de Messieurs, au changement de l'ordre establi depuis deux ans <sup>1</sup> ».

Le 11 janvier, après avoir discuté si on retiendrait Goulart comme proestos, ou si les ministres procé-

<sup>1</sup> R. V. C., 12 janvier 1608.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

l'élection faicte de Monsieur Jacquemot, en la charge dont est question, pour la présente année 1608. Declarent leur intention n'avoir esté, ni n'estre, qu'il y ait proestasié perpetuelle; mais entendent qu'à la fin de l'année, suyvant l'ordre, les ministres et professeurs de ceste Eglise et Escole procèdent à nouvelle élection, ou confermant pour l'année suyvante celuy qui sera lors en charge, ou choisissant un aultre. Ce qu'ils feront entendre à mesdicts Seigneurs, à fin qu'il leur plaise confermer ce qui en aura esté faict par la Compagnie desdicts ministres et professeurs. Faict en Conseil le mecredi 13<sup>e</sup> de janvier 1608<sup>1</sup>. »

Le 13, le Conseil accepta les excuses de Goulart, et approuva l'élection de Jean Jacquemot<sup>2</sup>. Il est à l'éloge de Messieurs de s'être conformés ainsi à la constitution ecclésiastique, et à celui de Goulart de ne s'être pas montré plus soucieux de conserver la première place qu'il ne l'avait été de l'obtenir.

Le Conseil avait cédé sur l'élection de Jacquemot, mais un curieux incident, à la fin de l'année, montre que Messieurs continuaient à se méfier de la Faye, et, qu'à leurs yeux, Goulart était toujours le véritable chef de l'Eglise. Quelqu'un rapporta, le 13 décembre, que de la Faye recevait toujours le char de vin Salvagnin. On arrêta de défendre à l'hôpitalier d'en donner à aucun des ministres « sans exprès et nouveau arrest de la Seigneurie, » mais d'en envoyer un demi-char à Prevost, et la même quantité à Goulart<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> R. V. C., 15 janvier 1608.

<sup>2</sup> R. C., 13 janvier 1608, après dîner.

<sup>3</sup> R. C., 13 décembre 1608.

Tout à la fin de 1608, Royer inquiéta de nouveau les pasteurs de Genève. Le Conseil reçut des lettres des anciens et du Consistoire de Metz, qui annonçaient que Royer s'efforçait de se faire donner les lettres envoyées par le Conseil et l'Eglise de Genève. Les autorités de Metz avaient refusé, et les ministres, qui présentaient l'affaire au Conseil de Genève, demandaient à Messieurs d'écrire au gouvernement de Metz, pour lui montrer les ennuis qui pourraient résulter de la communication de ces lettres à Royer.

Le 20 octobre 1609, l'affaire Royer est mentionnée une dernière fois. Goulart apporta au Conseil les lettres du Consistoire de Metz à celui de Genève, remerciant le Conseil de son assistance « contre la procédure violente de Monsieur Jacques Royer <sup>1</sup>. »

Ainsi se termina l'affaire. On peut voir que Royer était un homme avec qui on ne s'entendait pas sans difficultés. Après de longs démêlés à Genève, où on avait d'abord essayé des concessions, puis de la rigueur, et où il avait agi avec la plus grande désinvolture, il était parti pour Metz, où ces tiraillements recommencèrent <sup>2</sup>. Ce qu'il y fit n'est pas indiqué, mais il est évident qu'il encourut la désapprobation des autorités.

Le rôle de Goulart dans cette affaire n'est pas entièrement à sa louange. Royer se plaignit amèrement de lui à Genève, et la lettre que Goulart envoya à son neveu à Metz, d'où il disait vouloir le chasser, montre une rancune dont il n'y a pas d'autre exemple dans sa

<sup>1</sup> R. C., 20 octobre 1609.

<sup>2</sup> Pour Royer à Genève, voir E. CHOISY, *ouvr. cité*, p. 357-364.



vie. On pourrait peut-être défendre Goulart en disant qu'il savait que Royer était un homme agité qui troublait l'Eglise, et qui était indigne du ministère, que dès lors il avertissait ses coreligionnaires que leur pasteur avait été déposé, et que la sainte cène lui avait été refusée. Les événements auraient donné raison à une hypothèse semblable, mais il faut s'en méfier. Les pasteurs n'arrivent pas toujours à haïr le péché en aimant le pécheur, et assez souvent une faute paraît sérieuse dans la mesure où celui qui la commet est antipathique. En 1607, quand Goulart se plaint si amèrement de Royer, les pasteurs se font censurer à leur tour pour avoir voulu envoyer à Metz, sans avoir consulté Messieurs, des lettres qui touchaient à la politique. Dans le procès-verbal du Conseil, il n'y a pas un mot d'indignation contre Royer<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La dispute entre Royer et la Compagnie ne fut pas seulement orale : un livre nous en reste, dont le titre montre que c'est à Goulart surtout que s'en prenait le pasteur déposé. Sans doute, il y avait une rancune personnelle, car en 1608, quand parut la polémique de Royer, Goulart n'était pas le chef attitré de l'Eglise de Genève. Le nom de Jaquemot, le modérateur, ne paraît pas dans le titre, et c'est de la Faye qui s'y trouve. *L'Epistola provocatoria* est datée du 3 avril 1608, et il est donc probable, puisque l'ouvrage n'est que de 142 pages in-8°, que le livre fut en grande partie composé après la première proestasié de Goulart, qui finit en janvier 1608. Un exemplaire s'en trouve au British Museum. En voici le titre : « DE| MINISTRO| EVCHARISTIÆ| SCHOLASTI-| CA, THEOLO-| GICA ET OR-| THODOXA TRACTATIO| QVA DISTRIBV-| TIONEM| Calicis in S. Coena à solis Pastoribus necessario| fieri debere, demonstratur| Ex scriptura sacra| Ex scriptis Doc-| toru[m] orthodoxorum Veterum Recentiorum| Ex ratione| Ex-| ornata, & quatuor libris comprehensa| A| I. ROTARIO. V. L. Verbi Diuini Ministro |ADVERSUS| Calumnias Simonis Gou-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

*traduits du latin de Jean Jaquemot . . . . par S. G. S. Ausquels a esté adiousté le Censeur Chrestien, imité du latin de M. Th. D. B. par ledit S. G. S. Haag*<sup>1</sup> dit : « Goulart publia avec ses *Quatrains*, un poëme intitulé : *Caton ou le Censeur Chrestien*, qui est une imitation plutôt qu'une traduction du *Cato Censorius* de Bèze. Il y ajouta comme commentaire, trois discours en vers français, le premier contre la Profanité, le deuxième contre l'Athéisme et le troisième contre l'Incrédulité. » J'ai trouvé trois exemplaires de ce livre : à la Bibliothèque du Protestantisme français à Paris, à la Stadtbibliothek de Berne, et à la Bibliothèque de la Faculté libre de Théologie de Lausanne, mais tous trois sont incomplets, s'arrêtant à la fin des quatrains. J'ai trouvé la fin du livre (p. 79-87), reliée avec d'autres ouvrages, à Genève, mais je n'en ai jamais vu d'exemplaire complet.

De Bèze, longtemps doyen de la Compagnie, était mort le 13 octobre 1605. Jean Pinault, pasteur de Jussy en 1560, et en ville en 1566, lui succéda, et fut doyen jusqu'à sa mort, le 8 septembre 1606<sup>2</sup>. Charles Perrot prit sa place ; il avait été pasteur à Satigny en novembre 1564, et à Genève en 1568. A sa mort, le 15 octobre 1608<sup>3</sup>, Goulart devint doyen, charge qu'il occupa près de vingt ans. Il succéda donc à Perrot pendant la proestasié de Jaquemot.

Ce fut Jaquemot, en qualité de proestos, qui fit la

<sup>1</sup> *La France protestante*, 1<sup>re</sup> éd., vol. V, p. 335.

<sup>2</sup> Selon la lettre de Goulart à Scaliger du 7-17 octobre 1606. Voir aussi H. HEYER, *L'Eglise de Genève*, p. 504.

<sup>3</sup> H. HEYER, *ouvr. cité*, p. 501.

prière à l'élection des syndics, le premier janvier 1609, et qui termina ainsi ses fonctions de chef de l'Eglise <sup>1</sup>. Le 16 décembre 1608, à la fin d'une année de modération, Jaquemot demanda d'en être déchargé. La Compagnie lui accorda sa demande, et élut David Le Boiteux, mais décida d'en tenir le choix secret jusqu'à ce que Messieurs en fussent informés officiellement <sup>2</sup>.

Le 4 janvier 1609, Jaquemot parut devant le Conseil, et demandant « de n'avoir esgard à ses défauts en la charge qu'il a exercée, » annonça sa retraite et l'élection de son successeur <sup>3</sup>. Le Conseil, qui voulait toujours Goulart, saisit l'occasion de s'ingérer dans les affaires de la Compagnie, et envoya à celle-ci les syndics Lect, Rilliet et Sarasin, et les conseillers Roset et Chabrey, pour déclarer l'incompatibilité de la proestasié et de l'office de principal du collège <sup>4</sup>. La Compagnie insista pour la nomination de Le Boiteux, et le Conseil répliqua en nommant Scarron principal du collège, répétant qu'on ne pouvait être en même temps proestos et principal <sup>5</sup>.

Le 20 janvier, Jaquemot rapporta à ses collègues que Monsieur le Syndic Lect l'avait vu à ce sujet. Lect avait déclaré qu'il y avait des difficultés. Il avait déjà vu Le Boiteux, et lui avait exposé les exigences de Messieurs. Pour devenir modérateur, Le Boiteux aurait à quitter le Collège dans quinze jours, et Scarron le remplacerait. Mais cet arrangement laisserait Gou-

<sup>1</sup> R. C., 1<sup>er</sup> janvier 1609.

<sup>2</sup> R. V. C., 16 décembre 1608.

<sup>3</sup> R. C., 4 janvier 1609.

<sup>4</sup> R. C., 9 janvier 1609.

<sup>5</sup> R. C., 18 janvier 1609.

lart seul à Saint-Gervais, ce qui lui donnerait un travail au-dessus de ses forces. Le syndic suggéra donc que Jaquemot continuât ses fonctions encore une semaine. En entendant ce rapport de Jaquemot, Le Boiteux déclara s'y ranger. Vu la situation que créerait sa nomination à la proestasié, il ne pouvait l'accepter, comme, du reste, il l'avait déjà dit à Lect. La Compagnie, après avoir discuté l'affaire, décida que Scarron resterait pour aider Goulart à Saint-Gervais, à moins qu'un nouveau pasteur ne fût élu pour la ville. On engagea Le Boiteux à accepter la proestasié, et Jaquemot, Grenet et Diodati furent désignés pour s'entendre avec Lect<sup>1</sup>.

Ce comité se réunit le 23 avec Goulart, Sarasin, Fabri et Lect, chez ce dernier. Les députés du Conseil dévoilèrent l'idée du Magistrat : « Messieurs, considérants les grandes difficultés qu'il y a [à] changer tous les ans de proestos, que Messieurs desiroyent que la Compagnie en choisit un, lequel elle confirmast d'en an en an, avec Messieurs, et adjoustoyent que Messieurs avoyent jettés les yeux sur Monsieur Goulart, comme propre pour ceste charge, ayant les dons et la dexterité pour la bien porter. Non toutefois, disoyent ils, que Messieurs entendent oster à la Compagnie sa liberté, ains plustost la luy veulent conserver et confirmer, n'ayants autre but que le bien, le repos et bon ordre de ceste Eglise et mesme de ceste Compagnie.

« Sur quoy nostre frère Monsieur Goulart ayant à respondre, dit qu'il ne pouvoit ni vouloit refuser à la

<sup>1</sup> R. V. C., 20 janvier 1609.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Le 23 octobre, Goulart et Le Boiteux représentèrent la Compagnie devant le Conseil pour pourvoir aux sermons. Jaquemot était indisposé, et ne pouvait plus officier toute la semaine, les autres s'excusaient pour le remplacer, et la seule solution semblait être d'appeler en ville un des ministres des champs. Messieurs s'y refusèrent, mais trouvèrent bon que Goulart fît le prêche du dimanche matin à Saint-Pierre, tous les quinze jours <sup>1</sup>. Evidemment le Conseil goûtait toujours sa prédication.

Goulart eut de lourdes dépenses cette année. En août, il paya 405 florins à Marc Mignon <sup>2</sup>, mais malheureusement la quittance n'indique pas l'objet de ce paiement. Le 27 décembre, Noble Pierre Aubert donna à Goulart une quittance pour la somme de 1600 florins <sup>3</sup>, dot de Jaël Goulart, qu'il venait d'épouser le 12 novembre. Ce fut Diodati qui bénit ce mariage <sup>4</sup>. Après le départ de Jaël pour la demeure de son mari à la rue Saint-Christophe, au Bourg de Four, la famille de Goulart se trouva réduite au pasteur, à sa femme et à son fils Jean.

Goulart publia le traité de *l'Assurance chrestienne*, livre d'édification consistant en douze discours.

Le 15 décembre, il fit observer que son année de présidence était terminée, et demanda à ses col-

<sup>1</sup> R. C., 23 octobre 1609.

<sup>2</sup> Fils de Marc, d'Aix-la-Chapelle. Actes notariés, Genève, Louis Pyu, vol. I, fo 243 v<sup>o</sup>, 18 août 1609.

<sup>3</sup> Vol. 349 des inventaires après décès (de Simon Goulart, 23 février 1628), cote n<sup>o</sup> 5 des « Titres et Droicts », Genève, Archives d'Etat, qui indique Egrege Pyu, 27 décembre 1609. Cette pièce n'est pas dans Louis Pyu, et je n'ai pas pu la retrouver.

<sup>4</sup> Registre de Saint-Pierre, 12 novembre 1609.

lègues d'élire son successeur. On le remercia « du bon debvoir qu'il a rendu en la susdite charge, » on accepta sa démission, puis, par un vote unanime, on le réélut à la proestasié. On l'informa de cette décision, et de nouveau il s'excusa, alléguant d'abord, en général, le danger que constituait pour les libertés de l'Eglise le système de conserver le même modérateur, ensuite, en particulier, son grand âge, « la pesanteur » de la charge, et la grande distance qui séparait son logis du centre de la ville. La Compagnie ne lui permit pas de refuser cette nomination<sup>1</sup>. A la séance suivante, Goulart souleva de nouveau la question. Il essaya une troisième fois de s'excuser, mais une troisième fois la Compagnie lui imposa la proestasié<sup>2</sup>.

Goulart, en sa qualité de proestos, fit la prière en Conseil le 4 janvier<sup>3</sup>, et en Conseil Général le 7<sup>4</sup>, mais, déjà le 3, il avait essayé de se démettre de cette obligation. Le procès-verbal du Conseil rapporte qu'il « s'est fort excusé de n'estre point contraint d'accepter la charge de προεστώς en laquelle ses frères le veulent contreindre de continuer, si ainsi il plaist à Messeigneurs pour beaucoup de considérations par luy alleguées. Arresté que nonobstant ses excuses, on l'accourage, et qu'il vienne demeurer ça haut en la maison de quelqu'ung des ministres qui pourra se remuer en la sienne, et estre sepmainier à Saint-Gervais en la place de Monsieur Goulardt sus-

<sup>1</sup> R. V. C., 15 décembre 1609.

<sup>2</sup> R. V. C., 22 décembre 1609.

<sup>3</sup> R. C., 4 janvier 1610 (au volume de l'année 1609).

<sup>4</sup> R. C., 7 janvier 1610.



dit <sup>1</sup> ». L'idée de quitter son cher Saint-Gervais pour s'établir dans la haute ville et prêcher à Saint-Pierre ne pouvait être que désagréable à Goulart. C'est une proposition semblable qui l'avait bouleversé en 1603.

Le 10, les ministres annoncèrent que Goulart persistait à s'excuser. Après avoir commenté cette nouvelle, Messieurs firent dire aux pasteurs qu'ils désiraient que Goulart ne fit plus d'excuses, et qu'il vînt demeurer dans la haute ville. Ce changement de logis le mettrait en situation de mieux veiller à l'Académie et d'être plus à la portée de Messieurs, quand ceux-ci voudraient le consulter <sup>2</sup>. Goulart accepta la proestatie, mais rien ne montre qu'il ait réellement quitté sa demeure de Saint-Gervais.

De la Faye vieillissait. En mars, Goulart et Jaquemot demandèrent au Conseil la permission de le décharger des leçons, comme on l'avait fait pour les prédications. Monsieur Diodati aussi était « de complexion foible et délicate, » de sorte que l'école de théologie manquait de professeurs. Pour y remédier, la Compagnie demandait la nomination de Gaspard Alexius à la chaire de théologie. Le Conseil accorda cette demande <sup>3</sup>.

En juin, Goulart eut l'occasion de voir son ami de la Noue. Il était arrivé le 19, et, après un souper d'honneur, le 2 septembre, il quitta la ville <sup>4</sup>.

Goulart, en sa qualité de proestos, se rendit souvent

<sup>1</sup> R. C., 3 janvier 1610 (au volume de l'année 1609).

<sup>2</sup> R. C., 10 janvier 1610.

<sup>3</sup> R. C., 26 mars 1610.

<sup>4</sup> R. C., 19, 29 et 30 juin, 22 et 31 août 1610.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

cune, était devenu le plus orthodoxe des orthodoxes, quand il se trouva à sa tête. Mais aussi Casaubon s'était brouillé avec lui depuis plusieurs années, à cause des matrices grecques d'Estienne; il faut s'en souvenir, pour expliquer le ton aigre de cette citation.

Henri IV, au moment où il se préparait à faire la guerre pour la succession du duc de Clèves et Juliers, fut assassiné le 14 mai 1610 n. s. On entend l'écho de cet événement à Genève. Le 8 mai, a. s. le Conseil arrête « que Messieurs les ministres soyent advertis de consoler le peuple, et prescher prudemment de la mort du Roy, et prier pour le nouveau Roy, affin qu'on ne rapporte point en France que nous fassions aucune doute sur la succession de Monsieur le Dauphin <sup>1</sup> ».

En 1610, Goulart ajouta deux petits traités, *Considération de la mort* et *Considération de la vie heureuse*, à la fin d'une compilation d'écrits édifiants de Taffin et Toussain; le premier de ces ouvrages porte le titre de *Traité de l'amendement de vie*.

La troisième édition de l'*Histoire du Portugal* d'Oso-rius ne compte qu'environ soixante-quinze pages in-8° de plus que la seconde (celle de 1587), mais elle raconte l'histoire de ce pays pendant beaucoup plus longtemps. La première édition fait le récit des événements depuis 1496 jusqu'en 1578, cette troisième de 1090 à 1610.

Le 22 décembre 1610, Goulart signa la préface du troisième volume des *Histoires admirables et mémorables de nostre temps*.

Goulart fut encore proestos en 1611. Le 14 décembre

<sup>1</sup> R. C., 8 mai (a. s.) 1610.

précédent, il avait remercié ses collègues de leur confiance et leur avait demandé de choisir son successeur, La Compagnie le remercia, reconnut « la surcharge, les incommodités et travaux » que causait la proestisie, mais « unanimement meue par plusieurs raisons, » le réélut, « luy promettant tant en général qu'en particulier tout le soulagement » qu'ils pouvaient offrir. Goulart, « esleu par communs suffrages de toute la Compagnie » accepta son élection <sup>1</sup>.

Le 4 février, Goulart et Le Boiteux se présentèrent au Conseil. Ils déclarèrent qu'il fallait se réconcilier à Dieu par repentance et amendement de vie. A ces fins, ils demandèrent à Messieurs de décréter un jeûne, et suggérèrent « que la police requeroit aussy de chasser tant de personnes, ou bannies cy devant, ou inutiles, incogneues, qui sont dans la ville, et n'y servent de rien sinon d'espies, ou scandale, ou à manger les provisions qui seroyent mieux employées aux autres. » Ils ajoutèrent « qu'il seroyt aussi à propos de retrancher les festins et banquets pendant ces troubles, » et offrirent d'écrire aux grands personnages de France, pour des secours. Messieurs accordèrent le « jeusne solennel, » défendirent les banquets « à peine de chastiment arbitraire, » ordonnèrent aux dizeniers de faire un recensement des « bouches inutiles, » et permirent aux pasteurs d'écrire des lettres particulières en France « à ceux qu'ils sçauent nous estre affectionnez <sup>2</sup>. » Il est intéressant de constater que, parmi les dons des Eglises françaises transmis par

<sup>1</sup> R. V. C., 14 décembre 1610.

<sup>2</sup> R. C., 4 février 1611.

Anjorant à la suite de cette quête, il s'en trouvait un de 81 florins 15 sols de Senlis, la ville natale de Simon Goulart <sup>1</sup>.

L'Académie retenait toujours l'attention de Goulart. En octobre, avec Tronchin, il présenta à Messieurs un plan pour répartir à nouveau les charges des professeurs. De Bons, qui avait enseigné le droit, passa à la philosophie, sa place lui étant réservée au cas où l'on rétablirait sa faculté. On augmenta ses gages. Alexius, auquel on laissa le poste de professeur en théologie « par honneur, » fut adjoint à de Bons pour l'enseignement de la philosophie <sup>2</sup>.

Un seul livre de Goulart est de cette année. La préface du quatrième et dernier volume des *Histoires admirables et mémorables* est datée du 12 août 1611.

Le 3 novembre, Goulart, comme proestos, prononça l'exhortation au Conseil Général <sup>3</sup>, mais il se préparait à quitter cette charge. Le 13 décembre, il présenta sa démission à la Compagnie, avec plus d'insistance que l'année précédente ; il sortit de la salle et la Compagnie délibéra. Le fait que Goulart avait « soustenu heureusement toutes les parties de telle charge, » et avait « donné, et en la Compagnie, et au Consistoire, et à nos Seigneurs, toute occasion de contentement, » prévalut sur ses excuses, et on le pria d'accepter la charge pour l'année suivante. En apprenant leur décision, il demanda à ses frères de considérer

<sup>1</sup> R. C., 4 juin 1611.

<sup>2</sup> R. C., 8 octobre 1611.

<sup>3</sup> R. C., 3 novembre 1611.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

ment, qu'ils arrivassent soit au début du second semestre, soit au début du premier. Selon le désir des pasteurs, tout étudiant devait avoir suivi le cours de philosophie en entier, avant d'être admis comme proposant en théologie. Messieurs approuvèrent ce projet : ils demandèrent aux pasteurs d'élaborer un règlement pour l'Ecole, et de le leur soumettre. Alexius et de Bons avaient promis de donner les cours de philosophie<sup>1</sup>.

Goulart était grandement absorbé par les affaires de l'Eglise. En janvier, il demanda à Messieurs d'ordonner aux châtelains des villages de tenir justice sur place<sup>2</sup>. Il s'occupa de lettres au synode national de France, le 17 avril et le 22 mai<sup>3</sup>. Il demanda un autre ministre pour la ville, le 8 juin. Le Boiteux ne vivait plus, de la Faye et Jaquemot étaient très âgés, Tronchin<sup>4</sup> et Diodati<sup>5</sup> donnaient leur temps à l'Ecole<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> R. C., 25 mai 1612.

<sup>2</sup> R. C., 31 janvier 1612.

<sup>3</sup> R. V. C., 17 avril et 22 mai 1612.

<sup>4</sup> Théodore Tronchin, Genevois, né le 17 avril 1582, mort le 19 novembre 1657; professeur d'hébreu, 1606; pasteur à Genève, 1608; recteur, 1610-15; professeur de théologie, 1615; député au Synode de Dordrecht, 1618; aumônier du duc de Rohan, en Valteline, 1632; doyen de la Compagnie, 1649-57. Epousa, le 17 décembre 1620, Théodora Rocca, petite-fille de la seconde femme de Théodore de Bèze. — H. HEYER, *ouvr. cité*, p. 522.

<sup>5</sup> Jean Diodati, Genevois, né le 3 juin 1576, mort le 3 octobre 1649. Etudiant à Genève; professeur d'hébreu, 1597; suppléant de Théodore de Bèze, 1599; séjourne à Venise, 1605-08; consacré et pasteur à Genève, 1608; recteur, 1608-11; professeur de théologie, 1609-45; pasteur de l'Eglise italienne, 1612; député par le Conseil et la Compagnie pour collecter en France; prêté à Nîmes, mai-août 1614; à Pont de Veyle, août-septembre 1617; député au Synode de Dordrecht, 1618-19. — HEYER, *ouvr. cité*, p. 454-5.

<sup>6</sup> R. C., 8 juin 1612.

Le 19 du même mois, il se présenta devant le Conseil avec Timothée Perrot<sup>1</sup>, pour protester contre plusieurs « femmes et filles » qui « par manifeste mépris de la parole de Dieu et des louables Edicts de ceste cité, se licentient à des vanitez nouvelles et défendues, comme sont les frisures de cheveux, passafillons, fausses chevelures, collets doubles, chaisnes, brasselets et carquants d'or, cornettes de velours, chargées de papillottes et jayets, et autres semblables excez en parures et accoustrements<sup>2</sup>. » Le 14 août<sup>3</sup>, il est envoyé par la Compagnie pour persuader Bénédict Turrettini<sup>4</sup> de rester à Genève, et plus tard il propose au Conseil de remplacer Pierre Babad « maistre à l'hospital, par Jacques Trembley, fils de feu Jean Trembley ». <sup>5</sup> Le 7 novembre, il propose la consécration de « Benedetto Turetin et Gaspard Alexius. » Alexius, comme suppléant de la Faye, et même comme professeur de philosophie, n'était pas de la Compagnie, mais il prêchait à Chêne, faisait le catéchisme à la Madeleine, et comme il pouvait servir d' « homme de ré-

<sup>1</sup> Noble Timothée Perrot, fils de Noble et Spectable Charles, du Deux Cents, 1603 ; auditeur, 1604 ; du Petit Conseil, 1631 ; mort le 18 juillet 1648. Sa première femme, Marie, était fille de François de Chapeaurouge, dit Dauphin. — GALIFFE, vol. III (1836), p. 393-4.

<sup>2</sup> R. C., 19 juin 1612.

<sup>3</sup> R. C., 12 août 1612 et R. V. C., *ad diem*.

<sup>4</sup> Bénédict I Turrettini, né à Zurich 9 nov. 1588, mort le 4 mars 1631. Etudiant à Genève 1602 ; professeur en théologie, pasteur à Genève et à l'Eglise italienne 1612 ; recteur 1620-25 ; prêté pour six mois à l'Eglise de Nîmes août 1620 à mars 1621 ; député en Hollande pour demander des subsides pour les fortifications, novembre 1621 à mai 1622 ; reçu bourgeois de Genève 1627. H. HEYER, *ouvr. cité*, p. 523.

<sup>5</sup> R. C., 28 août 1612.



serve, » les pasteurs voulaient se l'adjoindre <sup>1</sup>. L'appel de Diodati à Nîmes prit aussi beaucoup de temps <sup>2</sup>.

En 1610, Goulart avait demandé sa décharge de la proestasié, et avait essuyé un refus. En 1611, il la demanda deux fois à la Compagnie. En 1612, il refusa absolument d'accepter la charge pour l'année suivante. La Compagnie était assemblée le 20 décembre, quand Goulart, qui avait été proestos quatre ans de suite, requit d'être déchargé, « eu esgard à son aage et aux incommoditez qui ne lui permettent de continuer. » La Compagnie entendit ses excuses, mais le pria de continuer encore une année. Cette fois, cependant, Goulart persista dans son refus. On le remercia donc « de la peine et diligence en laquelle il a exercé heureusement, et au contentement de la Compagnie, telle charge <sup>3</sup>.

La Compagnie, dans une seconde séance qui est décrite dans le même procès-verbal, se déclara en faveur de la présidence hebdomadaire. Goulart, Grenet, Cusin et Samuel Perrot <sup>4</sup> furent députés pour se présenter devant le Conseil, et l'engager à faire ce changement <sup>5</sup>. Cette entrevue est rapportée en date du 20 décembre au procès-verbal de la Compagnie, et du 23 décembre à celui du Conseil. Goulart prit premièrement la parole. Il avait, disait-il, rempli de son mieux,

<sup>1</sup> R. C., 7 novembre 1612.

<sup>2</sup> R. C., 10, 11, 13, 14, 14 après dîner et 23 novembre 1612.

<sup>3</sup> R. V. C., 18 décembre 1612.

<sup>4</sup> Samuel Perrot, né en 1559, mort le 27 juin 1618. Etudiant à Genève entre 1584-89 ; pasteur à Satigny, 1595 ; bourgeois de Genève, 1<sup>er</sup> décembre 1601 ; pasteur à Genève, 1609 ; secrétaire de la Compagnie, 1612. Il n'était pas parent de Charles Perrot. — H. HEVER, *ouvr. cité*, p. 502.

<sup>5</sup> R. V. C., 18 décembre 1612.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

grandes fonctions publiques, comme aux promotions, et faire les exhortations accoustumées au Petit et Grand Conseil. » Le procès-verbal de la Compagnie appuie sur le fait que Goulart était doyen : « que nostre frère Monsieur Goulart, comme le plus ancien, feroit toutes les exhortations qui escheent à faire, tant en Conseil Général, qu'ès Deux Cents. Item le jour des promotions fera la conclusion et action de grâces<sup>1</sup>. »

Les années 1604-1612 marquent le point culminant de la carrière ecclésiastique de Goulart. Après les controverses de 1603 avec le Conseil, Goulart est devenu le véritable chef du pouvoir spirituel. Pendant cette période, il s'occupe surtout des affaires de l'Eglise et de l'Académie. Il travaille à faire appeler Alexius et de Bons, calme les troubles causés par les étudiants, et organise la répartition des cours. Il fait son dernier voyage en 1605, et, de retour de Grenoble, voit de la Faye passer à la proestisie. Il lui succède pour l'année 1607, et, pendant la proestisie de Jaquemot, devient doyen à la mort de Charles Perrot. Pendant les quatre années 1609-1612, il est en même temps doyen et proestos, et, quand il se démet de cette dernière charge en décembre 1612, il la voit abolie, et conserve cependant la plus grande partie des devoirs et honneurs qu'elle comporte. C'est dans l'affaire Royer, de 1604 à 1609, qu'il se montre pour une fois un peu outré dans ses procédés, et, en 1610, à cause des malheureuses matrices grecques d'Henri Estienne, il se brouille avec Casaubon.

<sup>1</sup> R. V. C., 20 décembre 1612, seconde séance. R. C. 25 décembre 1612.

Son activité littéraire souffre de ses travaux ecclésiastiques. En neuf ans, il ne publie que onze ouvrages, dont un seul historique, son abrégé des *Chroniques des Pays-Bas* de Le Petit. Le *Sage Vieillard*, les *Quatrains tirés de Senecque* et le *Caton Censeur*, le premier en prose, les deux autres en vers, peuvent être considérés comme des œuvres morales ou littéraires. Les volumes des *Histoires mémorables et admirables*, qui paraissent pendant ces années, sont difficiles à classer. Il est rare de trouver un lettré qui compose encore des vers à 64 ans ; c'est une autre preuve de la vitalité extraordinaire de Goulart. Les cinq autres ouvrages sont des traités et des méditations religieuses :





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

pas accorder sa demande, se conformant à l'arrêté de Messieurs, qui avaient désigné pour cette occasion le plus ancien pasteur: c'était Goulart<sup>1</sup>. Dans l'élection du lieutenant, le 7 novembre, Goulart représenta le pouvoir ecclésiastique<sup>2</sup>, mais de la Faye le remplaça le 31 décembre en Conseil, à la nomination des syndics pour l'année suivante<sup>3</sup>. Goulart allait s'absenter, et la Compagnie désigna de la Faye, suivant ainsi « la pratique ordinaire » de prendre « le plus ancien<sup>4</sup> ».

Goulart représenta souvent la Compagnie<sup>5</sup> et le Consistoire<sup>6</sup> devant le Conseil, mais peu à peu il se retira de ses fonctions.

Jaquemot, comme Goulart et de la Faye, était âgé, et désirait une vie moins fatigante. En 1612, on avait dit en Conseil qu'il désirait quitter la ville pour exercer son ministère au mandement de Peney<sup>7</sup>. Le projet fut abandonné, mais repris en 1613. Quand le premier syndic parla à Jaquemot d'aller à Peney, ce pasteur « prist incontinent la parole et dict qu'il le desiroit fort ». La discussion avait commencé par la demande de Jaquemot d'appeler un autre pasteur en ville pour remplacer Scarron. Le syndic avait fait remarquer que Messieurs espéraient voir Jean Gervais nommé au premier poste vacant. Goulart, informé de ce projet, l'envisagea tout

<sup>1</sup> R. V. C., 30 avril 1613. — <sup>2</sup> R. C., 7 novembre 1613.

<sup>3</sup> R. C., 31 décembre 1613.

<sup>4</sup> R. V. C., 31 décembre 1613.

<sup>5</sup> R. C., 24 février, 1, 5, 19 mars; 9 avril; 17 mai; 12, 22 et 29 octobre. — <sup>6</sup> R. C., 10 décembre 1613.

<sup>7</sup> R. C., 8 juin 1612.

autrement. Quand le syndic le rencontra, et lui parla de l'arrêté de Messieurs, il répondit que l'approbation des pasteurs était de la compétence de Messieurs, mais que l'élection était du ressort des ministres, et qu'ils la feraient ce même jour. Quant à Jaquemot, il était vieux, mais les vieux étaient « bien nécessaires icy en leur compagnie <sup>1</sup>. » Encore une fois, Goulart insistait sur la juste répartition des pouvoirs entre le Conseil et la Compagnie.

Pyramus de Candolle, que Goulart connaissait depuis longtemps <sup>2</sup>, publia son *Xénophon* en 1613. L'extrait du privilège révèle que la traduction est de Goulart. C'était une œuvre de longue haleine, car l'édition contient toutes les œuvres de l'Athénien. Goulart, qui depuis longtemps consacrait presque tout son temps à l'Eglise, travailla à cet ouvrage peut-être pendant plus d'une année.

J'ignore la cause de l'absence de Goulart à laquelle fait allusion le procès-verbal de la Compagnie en date du 31 décembre <sup>4</sup>. Elle fut courte, car Goulart assista aux séances de la Compagnie du 10 décembre 1613 et du 7 janvier 1614 <sup>5</sup>, mais se prolongea assez

<sup>1</sup> R. C., 15 octobre 1613.

<sup>2</sup> Noble Pyramus de Candolle, né à Fréjus en 1566, seigneur de Julhans, bourgeois de Genève, 18 novembre 1594 ; du Deux Cents, 1595 ; député aux Eglises de France pour obtenir des secours, 1603. Reçu le 14 mars 1619 bourgeois d'Yverdon, où il était seigneur de Saint-Vincent. Mort le 17 septembre 1626. — GALIFFE, *ouvr. cit.*, vol. II (1892), 2<sup>e</sup> éd., p. 590-1.

<sup>3</sup> Lettre à Casaubon, du 3-13 février 1606. Pièce annexe n<sup>o</sup> XXXIV.

<sup>4</sup> R. V. C., 31 décembre 1613.

<sup>5</sup> R. V. C., 7 janvier 1614.



pour permettre à de la Faye de faire la prière en Conseil Général le 2 janvier 1614<sup>1</sup>.

Goulart avait soixante-dix ans, et se plaignait de ses infirmités, mais de temps à autre ses prédications montraient encore de la véhémence. Le 8 août, on discuta en Conseil les sermons prononcés, la veille, par Goulart à Saint-Gervais, et par Cusin à Saint-Pierre. Tous deux s'étaient attaqués aux accapareurs de denrées alimentaires. La plupart des Seigneurs avaient entendu Cusin, et n'étaient que trop au courant de ce qu'il avait dit, mais ce qu'on rapportait au sujet des paroles prononcées à Saint-Gervais était vague. Messieurs décidèrent de s'informer<sup>2</sup>.

Abraham Dance, le conseiller chargé de l'enquête, fit, le lendemain, un rapport qui n'a pas été conservé, mais l'arrêté du Conseil, qui fut ensuite communiqué aux ministres, est si long et d'un ton si apologétique, que l'on demeure persuadé de l'éloquence et de la justice du pasteur. Messieurs décidèrent, d'informer les ministres que plusieurs s'étaient « scandalisés des répréhensions fort rigoureuses et outrées » contre les accapareurs de blé, et du fait qu'ils avaient « assez ouvertement blasmé le gouvernement, » que s'il y avait « du défaut au magistrat, comme on ne le veut nyer, » ils auraient dû l'avertir, avant de prêcher publiquement. Au reste, Messieurs déclarèrent qu'ils avaient fait de leur mieux pour assurer l'approvisionnement de la ville, que les particuliers qui avaient

<sup>1</sup> R. C., 2 janvier 1614.

<sup>2</sup> R. C., 8 août 1614.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

et disoyent : « Ils ne la peuvent maintenant eschaper, mais il ne faut rien précipiter. » Et lorsque quelcun d'iceux parloit trop ouvertement, l'autre, qui estoit contre luy, faisoit signe de se taire, se mettant le doigt entre les dents. Ces discours ont esté tenus en la maison de ceux qui peuvent beaucoup de mal <sup>1</sup>. »

En dépit de ses efforts pour se soustraire <sup>2</sup> à l'obligation de faire l'allocution au Conseil Général, Goulart commença l'année 1615 par les exhortations aux élections des syndics, le premier janvier <sup>3</sup>. En qualité de doyen, il représenta souvent la Compagnie <sup>4</sup> et le Consistoire <sup>5</sup> devant le Conseil. La Compagnie se trouvait très chargée. Le 5 juin, avec Abraham Grenet et Samuel Perrot, Goulart demanda au Conseil de soulager les ministres en leur permettant d'élire un nouveau pasteur pour la ville. De la Faye et Goulart faisaient leur possible, mais à cause de leur âge ils ne pouvaient « rendre tel debvoir que cy devant ; » Jean Diodati était malade, et les ministres des champs avaient tant à faire, qu'on ne pouvait, en bonne conscience, leur demander d'aider en ville <sup>6</sup>.

Le 24 juillet, de la part du Consistoire, Goulart et Alexius attirèrent l'attention du Conseil sur l'oisiveté et le luxe. Le Conseil accepta, de bonne grâce, ces observations, et prit des mesures pour y remédier.

<sup>1</sup> R. C., 14 octobre 1614.

<sup>2</sup> R. V. C., 7 octobre 1614.

<sup>3</sup> R. C., 1<sup>er</sup> janvier 1615.

<sup>4</sup> R. C., 3 février, 14 avril, 26 mai, 17 juillet, 7 août, 8 et 15 septembre. — <sup>5</sup> R. C., 13 janvier, 27 février, 16 juin, 24 juillet, 25 août, et 20 décembre 1615.

<sup>6</sup> R. C., 5 juin 1615.

Comme toujours, quand il était question d'oisiveté, Messieurs commencèrent par un recensement « des oysifs, faynéants et semblables gens, » chaque conseiller visitant sa dizaine. Contre le luxe, ils réchauffèrent le zèle du Lieutenant et du Consistoire<sup>1</sup>.

Goulart ne publia rien cette année, mais il eut le temps de revoir quatre homélies de du Plessis-Mornay et de du Moulin. Grâce à son « attestation, » le Conseil en permit la publication à Pierre Aubert.

Goulart avait raison, en 1605, de parler avec fierté de son fils Simon, dont il faut maintenant retracer la carrière. Charles Dardier, dans son article<sup>2</sup>, dit de Simon Goulart fils qu'il fut pasteur de l'Eglise française de Wesel, puis de l'Eglise wallonne d'Amsterdam en 1601. Il remplit, en 1606, les fonctions de secrétaire au synode de Dordrecht. Il embrassa avec chaleur les doctrines religieuses d'Arminius. En réponse à un sermon de l'un de ses collègues (Maurois) contre la grâce universelle, il publia un *Brief traité de la grâce de Dieu envers les hommes et de l'éternelle élection des fidèles et réprobation des infidèles*<sup>3</sup>. Ce traité ayant été attaqué, il riposta vivement dans son *Examen des opinions de M. Fabrice Bassecourt, contenues en son livre de disputes intitulé « Elections éternelles et ses dépendances », 1618*. Le Consistoire lui enleva momentanément sa place, sans toutefois le priver de son traitement. La même année, les arminiens le choi-

<sup>1</sup> R. C., 24 juillet 1615.

<sup>2</sup> *Encyclopédie des sciences religieuses*, vol. V, 1878, p. 641. Voir aussi la *Note critique* N° V.

<sup>3</sup> Amsterdam, 1616, in-8°.

sirent pour les représenter au synode de Dordrecht. Ne pouvant y paraître, parce qu'il était frappé de suspension, il refusa de défendre sa cause par écrit et de signer la confession calviniste du synode.

L'article de Dardier donne l'impression que Goulart fut premièrement puni pour ses idées hétérodoxes en 1618. C'est inexact. Il avait été suspendu de ses fonctions beaucoup plus tôt, car Simon Biscop (Episcopus)<sup>1</sup> et Uytenbogaert<sup>2</sup>, deux des principaux arminiens, mentionnent sa déposition dans leurs lettres du 1<sup>er</sup> et du 20 octobre 1615<sup>3</sup>.

Sans doute, son père reçut, cette année, la nouvelle de cet événement. Il dut en souffrir beaucoup. Il ne s'était

<sup>1</sup> Simon Episcopus (1583-1643), disciple d'Arminius, professeur de théologie à Leyde dès 1613. Déposé de sa charge et banni après le Synode de Dordrecht; il ne put rentrer dans son pays qu'en 1626 : il devint pasteur à Rotterdam et directeur du séminaire remonstrant. Adversaire du dogme calviniste de la prédestination, il fut aussi un des premiers adversaires des confessions de foi ecclésiastiques.

<sup>2</sup> Jean Uytenbogaert (1557-1648) avait étudié la théologie à Genève en même temps qu'Arminius (1580-84); adversaire de la prédestination calvinienne, prédicateur à la cour de Maurice d'Orange, il fut banni après le Synode de Dordrecht, et ne put rentrer en Hollande qu'en 1626.

<sup>3</sup> *Praestantium ac eruditorum virorum epistolae ecclesiasticae et theologicae*, 1704. Lettre 251, p. 414 : « M. Goulart pasteur de l'Eglise française qui est à Amsterdam, a été chassé et suspendu dans sa fonction d'enseigner. » (Jasoni Bylandio Simon Episcopus : « D. Goulartius Pastor Ecclesiae Gallicae, quæ Amstelodami est... à docendi munere remotus et suspensus est... Kal. Octob. 1615. ») Lettre 254, p. 417 : « L'histoire de Goulart est longue. Ayant été chassé de son ministère et de la congrégation religieuse... » (Joannes Uytenbogardus Conrado Vorstio : « De Goulartio prolixa historia est. Remotus à ministerio et sacra synaxi... 20 Octobris 1615. »)



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

En février, tandis que la peste faisait de grands ravages, le Consistoire envoya Goulart et Desbergies, un des Anciens, demander au Conseil de pousser le lieutenant, vu la tristesse des temps, à restreindre « le luxe en banquets, habits, présents, etc. », qui se montrait aux mariages<sup>1</sup>. Cette épidémie de peste paraît avoir été particulièrement grave. Le 12 novembre, Goulart, Tronchin, Prevost, Alexius et Deodato Diodati<sup>2</sup> parurent devant le Conseil, députés par la Compagnie et par les sieurs procureurs de l'hôpital, pour remercier Messieurs de l'assistance qu'ils avaient « fait à l'hospital durant la dernière contagion, et pour les prier de continuer, et d'avoir esgard aux grandes charges que ledit hospital a extraordinairement sur les bras ». Après que les députés eurent « baillé un sommaire dénombrement » de ces dépenses, la Seigneurie arrêta de se charger « des parties » qui étaient « deues extraordinairement à cause de la contagion, aux apothicaires et espiciers ». En même temps, le Conseil décida que les habitants ne seraient pas assistés, mais seulement les citoyens et bourgeois, et discuta d'autres manières de réduire les dépenses<sup>3</sup>. Le procès-verbal porte que, le 25 novembre, Cusin, Perrot, Alexius et Diodati avaient « loué et remercié la Seigneurie de la bénéficence » qu'elle

<sup>1</sup> R. C., 9 février 1616.

<sup>2</sup> Noble Deodato Diodati, né le 6 mars 1579. Du Deux-Cents, 1603, à 24 ans ; des Soixante, 1612 ; du Petit Conseil, 1631. Mort le 5 avril 1642. Il était fils de Noble Pompeo Diodati, qui était cousin germain du père de Jean Diodati. — GALIFFE, *ouvr. cit.*, 2<sup>e</sup> édit., vol. II (1892), p. 739.

<sup>3</sup> R. C., 12 novembre 1616.

avait montré envers l'hôpital, et avaient promis de suivre les conseils d'économie proposés en l'arrêté du 12<sup>1</sup>.

En septembre, Goulart, en qualité de pasteur, contribua à obtenir le divorce d'une femme abandonnée par son mari. L'extrait, qui est court, montre si clairement l'attitude que l'on prenait sur cette question à Genève et la procédure employée, que je le donne en entier : « Susanne de Lesdefour a rapporté attestation de spectable Simon Goulart ministre, comme suyvant l'arrest du 15 de juillet dernier, [il] a proclamé par trois dimanches distants de quinzaine l'un de l'autre, au temple de Saint-Gervais, Mathieu Abel, mari de ladite Lesdefour, sans que iceluy, ny aucun pour lui, ayt comparu. A raison de quoi elle a requis estre mise en liberté de se pouvoir marier où il plaira à Dieu l'adresser. Arresté qu'on la met en ladite liberté, suivant les ordonnances ecclésiastiques de ceste cité<sup>2</sup>. »

Goulart fit toutes les exhortations en Conseil encore en 1617<sup>3</sup>, et la Compagnie et le Consistoire l'envoyèrent les représenter devant le Conseil<sup>4</sup>.

La fondation charitable, connue sous le nom de « Bourse des pauvres étrangers français, » ou « Bourse française, » possédait certains des manuscrits d'œuvres inédites de Calvin, et ce fut Goulart qui,

<sup>1</sup> R. C., 25 novembre 1616.

<sup>2</sup> R. C., 27 septembre 1616.

<sup>3</sup> R. C., 5 janvier, 29 octobre, 1<sup>er</sup> et 2 novembre 1616.

<sup>4</sup> R. C., 17 et 18 mars, 10 mai, 5 août, 21 novembre, 22 décembre; pour le Consistoire le 10 mars et 1<sup>er</sup> août 1616.



en 1617, leur trouva des acheteurs. Il annonça aux procureurs de cette « Bourse » par Jean Boucher, leur président, qui était son beau-frère, que Vignon et les Chouet étaient prêts à acheter « les œuvres de feu Monsieur Calvin sur le prophète Samuel, moyennant qu'il leur en soit fait prix convenable ». Les administrateurs de la « Bourse » entendaient « avoir de la rame desditz livres, neuf florins <sup>1</sup> ».

J'ai parlé de la part que prit Simon Goulart fils à la controverse entre les gomaristes et les arminiens. La lutte devenait toujours plus vive. On en perçoit un écho dans le registre du Conseil. Sarasin rapportait pour les ministres qu'ils jugeaient préférable de ne pas écrire à ce sujet aux Eglises de Hollande, parce que c'était devenu, dans ce pays, une affaire d'Etat. En revanche il demandait au Conseil d'autoriser Alexius à écrire aux quatre villes évangéliques, qui correspondraient à leur tour avec Heidelberg. Des lettres de toutes les Eglises de la Suisse et du Palatinat réunies auraient, croyait-il, plus d'effet sur celles de Hollande <sup>2</sup>.

Goulart jouissait d'une excellente réputation d'intégrité. Des particuliers, comme M<sup>me</sup> Guide, en 1604, lui remettaient d'assez fortes sommes pour les œuvres charitables. On trouve cette année encore une

<sup>1</sup> Livre Mémorial (ou Livre de Memoires).... de la bourse des pauvres estrangers françois. — Archives d'Etat, Genève, vol. II, 26 février 1617. — Cf. *Bull. Soc. Prot.*, vol. XL, p. 583, article de L. Texier du Cros.

<sup>2</sup> R. C., 2 avril 1617.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

occasions importantes. Il fut question, cette année, de payer les ministres en partie en blé, comme on l'avait fait en 1574. Le 5 juillet, Goulart et Tronchin vinrent de la part de la Compagnie se plaindre de ce que, depuis trois ou quatre ans, on leur donnait de si mauvais froment, qu'ils ne pouvaient plus l'accepter. Messieurs arrêtèrent de les payer en argent, s'ils le préféraient, à raison de 14 florins la coupe <sup>1</sup>.

Les choses marchaient assez mal à Saint-Gervais. Prevost et Diodati rapportèrent au Conseil, le 13 septembre, qu'on s'y trouvait « grandement surchargez, » à cause de la maladie de Du Pan et de l'âge de Goulart. Ils demandaient la permission d'appeler un autre ministre en ville. Messieurs répondirent que, puisque Grenet depuis longtemps ne rendait plus aucun service, et avait « moyen de s'entretenir d'ailleurs, » on pourrait « luy retrencher ses gages <sup>2</sup> ». Avec son traitement, on aurait pu payer un pasteur actif. Les ministres revinrent plus tard à la charge. Le 20 octobre, le Conseil accorda leur demande, mais d'assez mauvaise grâce, et en y mettant des conditions <sup>3</sup>. La situation restait toujours difficile, et on discuta en Compagnie, le 29 octobre, sur les mesures à prendre à Saint-Gervais <sup>4</sup>.

Théophile Heyer, dans sa notice sur Théodore

<sup>1</sup> R. C., 6 et 10 juillet 1619. R. V. C., 9 juillet 1619 (où le prix de vente publique est indiqué 14 fl. la coupe).

<sup>2</sup> R. C., 13 septembre 1619.

<sup>3</sup> R. C., 20 octobre 1619.

<sup>4</sup> R. V. C., 29 octobre 1619.

Agrippa d'Aubigné à Genève <sup>1</sup> indique les relations entre l'auteur de l'*Histoire universelle* et le pasteur de Saint-Gervais. Le 20 juillet 1619, d'Aubigné écrivit la lettre suivante au Conseil :

### Messieurs

Outre l'ardente affection que tous les vrais Chrétiens portent à vostre excellente cité, et l'obligation qu'elle a sur moy de ma principale instruction, la vérité que je sers m'a faict désirer de voir parmi d'autres tableaux, resplendir les vertus que Dieu a faites par sa dextre, en prenant pour la dextre vos mains. J'avois recerché cy devant par amis particuliers ce qui vous touchoit en mes deux premiers tomes imprimez : Mais cette voye n'ayant pas réussi, et commençant de traiter les plus rares pièces de vostre honneur uni à celuy de Dieu, je me suis adressé à vostre Seigneurie pour luy demander les mémoires de vos actions publiques depuis l'an mil cinq cens octante et cinq jusques à la fin du siècle passé, et s'il vous plaist, promptement ce qui touche les cinq premières années, pour ce que je suis pressé par mon imprimeur. Si j'obtiens ma juste demande, mon amour violent de Genève, duquel j'ay faict profession de l'enfance à la vieillesse, n'aura pas esté vain : De

<sup>1</sup> *Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, vol. XVII, 1872, p. 153-327. La notice p. 153-210, lettres 211-301, extrait des mémoires 302-323, table 325-327.

quoi, en préparant un tesmoignage évident, je prie Dieu pour vostre Sion, avec assurance d'estre exaucé, car

Messieurs, puisqu'il vous a deffendus avec miracles, c'est à soy et pour soy qu'il vous a gardez.

Vostre très humble et très fidèle serviteur <sup>1</sup>,

Aubigné.

De Maillesais ce 20 juillet 1619.

Cette lettre fut reçue et lue en Conseil le 25 août. Après en avoir résumé le contenu, le procès-verbal continue : « Arresté de remercier lesdits sieurs d'Aubigné et Hautefontaine [Daniel Durant, sieur de Hautefontaine, dont une lettre avait été reçue en même temps que celle d'Aubigné] et donner charge à Monsieur Goulart de dresser lesdits mémoires qui seront veues en Conseil avant que les envoyer<sup>2</sup>. »

Goulart paraît avoir travaillé vite, car le brouillon de la lettre qui devait accompagner les mémoires écrits par lui est daté du 6 octobre 1619<sup>3</sup>. Ce jour-là, le procès-verbal y fait allusion : « Lettre à Monsieur d'Aubigné par laquelle nous le remercions de l'affection qu'il tesmoigne à nostre ville, en voulant l'immortaliser par la vie de ses escripts, qu'après tant de grâces infinies qu'elle a receu de la bonté de Dieu, elle comptera pour un spécial bienfaict de sa providence, de se voir acquérir de l'ornement et de la réputation par l'excellence de son esprit et de sa plume.

<sup>1</sup> P. H. 2631, n° 1. Publié par Théophile HEYER, *ouvr. cité*, p. 165.

<sup>2</sup> R. C., 25 août 1619.

<sup>3</sup> P. H. 2631, n° 3.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Goulart eut bien des tristesses à la fin de sa vie. J'ai déjà parlé des tribulations de son fils Simon. En 1620, le père reçut de lui une longue lettre dans laquelle le pasteur remontrant explique sa situation avec dignité et précision. Je donne cette lettre parmi les pièces justificatives, et j'y renvoie le lecteur. La justice et l'éloquence de ce plaidoyer consolèrent sans doute quelque peu Goulart, mais quelle tristesse de sentir son fils en désaccord avec lui et de penser, que, banni d'Amsterdam, il errait en Belgique, en France et finalement dans le Schleswig !

Au commencement de l'année, il avait demandé à un des syndics de faire recevoir son fils Jean à l'hôpital. Il s'engageait à payer 500 florins au mois d'août et 500 après sa mort, se chargeant en même temps de pourvoir son fils de vêtements. Sa demande fut accordée<sup>1</sup>.

Jean Goulart est une figure qu'on n'entrevoit que vaguement. Il paraît avoir toujours eu une faible santé. Ses progrès au collège, disait son père en 1606, étaient lents, mais assez satisfaisants. Le précieux ms. Rilliet le montre passant son temps soit chez son père, soit chez son beau-frère Aubert, à copier des manuscrits dans un petit livre destiné à son frère

car d'Aubigné écrivait que son imprimeur le pressait. L'interdiction était plutôt pour protéger l'imprimeur à Maillé et pour assurer à d'Aubigné le profit que pouvait lui rapporter son livre. D'Aubigné présenta les trois parties (à Maillé 1616, 1618 et 1620) in-fol., reliées en un seul volume, avec l'inscription en lettres d'or : « A la cité de Dieu, asyle de piété, Genève la Sainte. » Cet exemplaire est conservé à la Bibliothèque publique de Genève (Salle Ami Lullin).

<sup>1</sup> R. C., 21 janvier 1620.

Simon. L'écriture est soignée, et les pages sont embellies de jolies bordures et de petits dessins souvent très amusants. Il datait ses copies et indiquait ses sources, habitudes précieuses, et rares à cette époque. Il ne se maria pas, mais jusqu'à son départ pour l'hôpital il demeura chez son père. On sent de la tendresse dans les deux allusions que celui-ci fait à Jean. En 1605, il le représente comme un écolier arriéré, et, au lendemain de l'Escalade, il écrit : « Jehan sera mon second pour combattre à mon côté <sup>1</sup>. » Il y a à la Bibliothèque de Berne une copie d'un autre ms. de Jean Goulart, un recueil des édits de Genève, avec des annotations <sup>2</sup>. Monsieur Théophile Dufour

<sup>1</sup> Lettre du 4 janvier 1603. Pièce annexe n° XXX.

<sup>2</sup> J'ai déjà signalé dans le texte le ms. Rilliet de la main de Jean Goulart. Il y a encore à Berne une copie de la *Chronique de Genève par Michel Roset*, suivie d'autres pièces que le copiste attribue à Jean Goulart. C'est, je crois, une copie du très beau ms. appartenant à M. Th. Dufour. Le ms. Rilliet serait en partie une copie antérieure de Jean, de certains écrits de son père qu'il recopia plus tard dans le ms. Dufour.

Dans *Genève-Suisse, Poésies genevoises, 1531-1869*, publié à Genève par l'Institut national genevois, à l'occasion de la fête nationale de septembre 1864, il y a, p. 17-19, un poème intitulé *Genève au commencement du XVII<sup>m</sup>e siècle, 1627*, qu'on a fait suivre du nom de Jean Goulart. Ce sont de très mauvais vers. Ce poème est coupé au milieu par une note qui fait allusion à une description analogue en prose. Marc Monnier (*Genève et ses poètes*, p. 84) mentionne ce poème et dit que c'est Amiel qui a « exhumé cette pièce et qui l'a insérée dans *Genève-Suisse* ».

Un autre ms. presque entièrement de la main de Jean Goulart, est le ms. fr. 162 a, à la Bibliothèque publique de Genève. Il contient six ouvrages différents sur la morale, les duels. Le premier, p. 1-86 « De la bienfaisance envers les pauvres », est par son père, S. G. S., et la copie est datée de 1622 : « à Genève, au Grand et Général Hospital, par Jean Goulart, Genevois ».



possède un livre manuscrit, que Jean écrivit en 1619 pour Timothée Perrot, Seigneur Hospitalier. Cet ouvrage renferme les chroniques de Genève de Roset, les chroniques du Pays de Vaud, une liste des syndics; il confirme l'attribution du plan de l'histoire de Genève à Simon Goulart. Ce plan, avec l'*Avertissement*

Le second, « Considérations morales recueillies de divers Auteurs », porte une note d'une autre écriture à la première page, contient 100 chapitres (dont le dernier de la même écriture que la note au commencement) et remplit 114 pages. Le troisième a tout le titre biffé, sauf « Le Chrestien », il contient 40 alinéas et remplit 41 pages. Le quatrième, daté de 1624, « Discours de l'Amitié », de 25 pages (les deux premières, le titre et son verso blanc). Le cinquième, « Des Duels » (ou « Duel ») en titre, en haut des pages suivantes, « Traité des Duels », de 35 pages, et porte à la fin, *D'Audiguier au Vray et ancien usage des duels, chap. 40 (impr. Paris)*. Le sixième, « De la Prudence Humaine », est de 12 pages. Le quatrième, *Discours de l'Amitié*, ne serait-il pas l'œuvre de Simon Goulart à laquelle il fait allusion dans sa lettre à Schobinger du 27 décembre 1624 (Pièce annexe n° XLII), quand il dit « je... vous enverrai bientôt quelques brouillis de mes méditations, nommément un de l'amitié... » ?

Jean Goulart ne paraît pas avoir été hospitalier, mais il a vaqué à certaines fonctions à l'hôpital, comme le montre l'inscription suivante : « Anno Domini 1619, Kalendis Martiis (Veteri stylo) (die Qu[i]n[qu]e mane) Johan[n]es Goulartius (Sa[n]gervasianus, Geneve[n]sis Gallus), in magno generaliq[ue] Xenodochio coepit inservire loco Ludi-Magistri M. P. » Au-dessus de la première ligne, on lit : « 28 Februarij die D[omi]nica 1620, à concione. » Il paraît donc qu'il a donné des leçons. Cette inscription, que M. Théophile Dufour m'a signalée, se trouve sur le plat intérieur du second exemplaire, non coté (réserve), des *Commentaires de Calvin sur Esaie*, relié avec les *Epîtres canoniques* commentées par Calvin et publiées en février 1551 par Jean Crespin, qui appartient à la bibliothèque de la Faculté libre de théologie, Lausanne.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Le 30 avril de l'année suivante, le Conseil permit à Goulart l'impression « d'un livre par luy nouvellement fait, intitulé : *Le Sage Chrestien*, avec défense à tous autres de l'imprimer, ou de le faire imprimer ». Je n'ai pas retrouvé ce livre, et n'en connais d'autre mention que cet extrait du registre <sup>1</sup>. D'après le titre, ce serait peut-être un ouvrage dans le genre du *Sage Vieillard*, mais d'un ton plus religieux.

En dépit de sa faiblesse croissante, Goulart continuait à s'intéresser aux affaires de l'Académie, aussi fut-il un des trois qui se présentèrent au Conseil pour plaider contre la réduction du traitement de Jacques Godefroy <sup>2</sup>, professeur de droit. Cette réduction aurait entraîné la démission du professeur, ce qui eût été un malheur pour Genève, vu que « Monsieur Godefroy, c'est un personnage grandement utile à ce public pour les qualitez desquelles il est doué, et de la bonne littérature qu'il a ... <sup>3</sup> ».

J'ai retrouvé une lettre de Goulart de la fin de 1622, adressée à Schobinger, un des conseillers de Saint-Gall, dont l'auteur se dit l'ancien hôte. On voit la mélancolie que lui inspirait la situation des protes-

<sup>1</sup> R. C., 30 avril 1622.

<sup>2</sup> Jacques Godefroy, fils de Denis I, né à Genève, le 13 septembre 1587, mort à Genève le 23 juin 1652. Professeur de droit 1619, du Deux-Cents 1619, du Petit Conseil 1629, secrétaire d'Etat 1633-1636, syndic 1637, 1641, 1645, 1649. C'était un jurisconsulte extrêmement distingué, et il fut plusieurs fois envoyé en missions diplomatiques, notamment auprès de Louis XIII en 1643. Voir *La France protestante*, 1<sup>er</sup> éd., vol. V (1855), p. 288-293, et Th. Heyer, dans les mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, vol. XIII, p. 136.

<sup>3</sup> R. C., 14 octobre 1622.

tants : « Plusieurs tiennent que l'an 1623 prochain sera plus luctueux que nul des trois précédens. Je pense qu'ils ont raison <sup>1</sup>. »

En 1623, parurent deux ouvrages de Goulart : les *Considérations de la sagesse de Dieu*, cité par Nicéron et Haag, mais que je n'ai pas retrouvé, et la *Méditation chrestienne* (sur Math. 18, v. 10). Ce dernier, un petit in-16, publié par Paul Marceau, n'est pas cité par les bibliographes.

Il arrivait souvent que les pasteurs protestaient contre les grâces accordées par le Deux Cents, mais, en 1623, ils prirent les devants. Le vol surtout semble avoir été jugé sévèrement par les Genevois de l'époque. Un certain Toviole s'en était rendu coupable, ses deux complices avaient été exécutés, et le Conseil l'avait condamné à mort le 19 août <sup>2</sup>. Le Conseil des Deux Cents se réunit le 22, et les ministres, entendant que les parents de Toviole se vantaient d'obtenir son pardon, envoyèrent Goulart et Daniel Chabrey <sup>3</sup> plaider auprès du Petit Conseil, afin qu'il usât de son influence pour faire refuser la requête au Deux Cents. Après avoir déclaré que le « crime qu'il a commis est si grand et si atroce, que quiconque en entend parler s'estonne seulement comment on ose en demander

<sup>1</sup> Lettre à Schobinger, le 2 décembre 1622. Pièce annexe n° XL.

<sup>2</sup> R. C., 19 août 1623.

<sup>3</sup> Daniel Chabrey, Genevois, né le 18 janvier 1588, fils de Dominique Chabrey et de Rachel, sa femme (Registre de Saint-Pierre *ad diem*), mort le 29 juillet 1665. Etudiant à Genève, 1603; pasteur à Bossey, 1612; à Genève, 1615; recteur, 1625-33. H. HEYER, *ouvr. cit.* p. 437.

grâce », ils montrèrent que la réputation de la justice de Genève souffrirait, s'il était absous, après l'exécution de ses complices <sup>1</sup>. Le Deux Cents s'assembla le même jour, revit le procès, mais s'en tint à l'arrêté de Messieurs. Le voleur fut mis à mort <sup>2</sup>.

La seule lettre de Goulart de cette année donne encore une note de découragement. Il écrit à Schobinger, le 8 mai : « Je ne scai si mes apprehensions sont mal digérées, mais je les sen fortes <sup>3</sup>. »

De 1574 à 1577, les pasteurs s'étaient plaints qu'il leur fût impossible de s'entretenir avec leurs gages, et finalement Messieurs leur avaient accordé (le 28 février 1577) 100 florins additionnels. Le traitement des pasteurs de la ville était resté à 600 florins par an. Sauf dans des cas exceptionnels, comme dans celui de Goulart, qui reçut, d'abord 400, puis, plus tard, 300 florins en plus de son traitement, il n'y eut pas de changement jusqu'en 1597. De nouveau, en 1624, les ministres durent recourir au Conseil. Le 9 février, les ministres informèrent le Conseil qu'il était « impossible qu'aucuns d'entre eux puissent s'entretenir et leur famille de leur gages, veu la chereté des vivres, et le surhaussement des monnoyes <sup>4</sup> ». Le lendemain, le Conseil renvoya l'affaire jusqu'au retour de ceux qui iraient à la foire de Strasbourg <sup>5</sup>. Ce ne fut qu'en juin qu'elle fut liquidée. Messieurs arrêterent

<sup>1</sup> R. C., 22 août 1623.

<sup>2</sup> R. C., 22 août 1623.

<sup>3</sup> Lettre à Schobinger, le 8 mai 1623. Pièce annexe XLI.

<sup>4</sup> R. C., 9 février 1624.

<sup>5</sup> R. C., 10 février 1624.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

accordée en juin 1624, mais déclaraient que la somme qu'ils recevaient n'était pas encore suffisante, « veu la chereté de toutes sortes de denrées, et le surhaussement des espèces. » Messieurs leur accordèrent un nouveau supplément de 100 fl. par an<sup>1</sup>.

En 1625, Goulart représenta le Consistoire en quelques occasions. Le 21 mars, il appela l'attention du Conseil sur le cas de Paul Marceau l'imprimeur, longtemps emprisonné à Lyon, et d'autres encore<sup>2</sup>. Le 6 mai, avec Bénédicte Turrettini et de la Maisonneuve, il demanda le maintien de la tranquillité le dimanche suivant, quoi que ce fût « le jour du Roy de l'harquebuse<sup>3</sup>, » et le lendemain, avec Etienne Gros<sup>4</sup>, il se présenta de la part de la Compagnie à propos de lettres au roi d'Angleterre. Les deux pasteurs rappelèrent à Messieurs qu'à la mort de la Reine Elisabeth, ils avaient écrit « ecclésiastiquement » à Jacques premier, nièrent n'avoir « pas trouvé convenable que les lettres de la Seigneurie, et les leurs fussent baillées dans un mesme paquet », et demandèrent la permission

<sup>1</sup> R. C., 5 janvier 1625.

NOTE. En 1624, Madame Goulart retira un peu d'argent de la vente d'une rente sur un immeuble à Lyon. Elle faisait cette vente avec Jean Boucher, son frère, et l'immeuble leur était venu de l'hoirie de leur père, feu Daniel Boucher. (Actes notariés, Genève. Etienne I de Monthoux, 85<sup>me</sup> vol., protocole de l'an 1624.)

<sup>2</sup> R. C., 21 mars 1625.

<sup>3</sup> R. C., 6 mai 1625.

<sup>4</sup> Etienne Gros, fils d'Etienne I, né en 1581, mort le 7 mars 1659. Etudiant à Genève, 1599; pasteur à Jussy, 1603; prêche à Gy depuis 1612; pasteur à Genève, 1615; secrétaire de la Compagnie, 1616-17; principal du Collège, 1626; prêté pour dix-huit mois à l'Eglise de Rouen. — H. HEYER, *ouvr. cit.*, p. 472.

d'envoyer des lettres qu'ils avaient écrites, lettres « conçues en termes purement ecclésiastiques, et demeurant dedans leurs bornes. » Mais Messieurs refusèrent<sup>1</sup>.

Goulart s'était déjà déchargé de ses prières aux élections, mais il prenait encore part à la fête si chère aux Genevois : les promotions. Le 29 avril, il dut y renoncer. « Proposé par Monsieur Goulart que, veu son infirmité et quelque incommodité extraordinaire, il ne pouvoit promettre de se trouver en l'action des promotions, partant prioit la Compagnie de pourvoir en quelcun en sa place, pour clore l'action suivant l'ordre : sur quoi a esté advisé de le descharger pour cette fois, et prier Monsieur Prevost de ce faire, si sa santé le permet et s'il ne peut, Monsieur Diodati<sup>2</sup>. » On comprend son désir de se retirer, il avait quatre-vingt-un ans.

<sup>1</sup> R. C., 7 mai 1625.

Cette année encore, Goulart reçut une assez forte somme d'argent. Un acte notarié nous apprend que Jean Mestrezat, de l'Eglise de Paris, lui envoya « 480 livres de France, laquelle somme ledit Spectable Mestrezat auroit heüe et receu d'honorable Jean Goulart, esleu et controlleur des Aydes et tailles pour le Roy en l'élection de Senlis en France. Iceluy sieur Jean Goulart frère et débiteur dudict Spectable confessant ». Donc Jean Goulart, frere aîné de Simon, vivait encore en 1625. (Actes notariés, Genève, Philibert II Blondel, vol. IV, f° 36, le 12 juillet 1625.)

Jean Mestrezat, né en 1592, pasteur à Charenton à vingt-quatre ans, mort le 2 mai 1657. Voir Emile ANDRÉ, *Essai sur les œuvres de Jean Mestrezat*, 1847, in-8° de [iv.] 51 p. (Thèse de Strasbourg); A. Archinard, *Jean Mestrezat, pasteur de Charenton (1616-1657)*, notice biographique, suivie de quinze lettres inédites, 1864. (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, vol. XV, 1<sup>re</sup> partie, p. 29-72.)

<sup>2</sup> R. V. C., 29 avril 1625.



Cette même année, Goulart publia sa traduction française d'un traité de Pierre Du Moulin<sup>1</sup>, ministre de l'Eglise de Paris. C'est le *Traité de la connoissance de Dieu*, qui fut publié de nouveau en 1637.

Goulart représenta le Consistoire devant le Conseil pour la dernière fois le 8 septembre 1626, avec Prevost.

Ce fut le luxe et la « profanité » qui l'engagèrent à cette dernière remontrance. On voit bien le puritanisme de Goulart dans les paroles suivantes : « Les femmes sont aujourd'huy tellement luxueuses et pleines de vanité que c'est une chose estrange. Elles portent des chaînes et bracelets d'or tout ouvertement, les accouchées de mesme excèdent en leurs habits de couche, et les hommes sont aussi grandement excessifs en leurs habits. Quant à la profanité, elle se void toute manifeste, au mespris de la parole de Dieu, et en la grande ignorance qui se trouve en la pluspart, mais principalement en ce que le sabbath est violé, estant que plusieurs sortent les jours de dimenche hors de la ville pour aller pourmener, et d'autres seront plustost trouvez dans les tavernes et cabarets, que dans les temples<sup>2</sup>. » Genève était déjà bien moderne en 1626.

L'*Anthologie morale et chrestienne* de 1618 reparut en 1626, augmentée de quelques opuscules sous le

<sup>1</sup> Pierre Du Moulin, né au château de Buhy, le 18 octobre 1568, mort à Sedan le 10 mars 1658. Professeur de philosophie à l'Université de Leyde à 24 ans, chapelain de Catherine de Navarre, duchesse de Bar. Théologien habile, du calvinisme le plus strict, il fit admettre les décisions du synode de Dordrecht au synode national d'Alais. *La France protestante*, 1<sup>re</sup> éd., vol. IV, p. 420.

<sup>2</sup> R. C., 8 septembre 1626.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

sa femme ne survécut que quelques jours <sup>1</sup>, je résumerai la dernière période de sa vie.

Les années 1615-1628 marquent le déclin de Goulart. Le Conseil avait accordé à la Compagnie la présidence hebdomadaire, mais exigeait que Goulart demeurât *proestos de facto*. Conscient de son affaiblissement, Goulart s'efforçait de répartir ses grandes charges entre d'autres mains. En 1613, il essayait de remettre à de la Faye la présidence des promotions, et, en 1615, de se soustraire à la corvée des prières et exhortations aux élections. Ce ne fut qu'en 1620 qu'il réussit à se décharger des allocutions électorales, et, en 1625, de la prière aux promotions.

L'année 1615 fut particulièrement triste à cause de la destitution de son fils en Hollande, mais l'année 1620, au cours de laquelle Jean quitta le toit paternel et Simon fut banni de Hollande, fut peut-être la plus amère de sa vie, qui avait été longue et intéressante. Goulart avait eu des combats et des triomphes. Il avait eu à lutter contre la pauvreté ; cependant, sa vieillesse fut à l'abri du besoin. Sa vie s'éteignait parmi les tristesses et les ténèbres de l'affreuse guerre de Trente ans. Goulart voyait non seulement les défaites des protestants allemands, mais encore la persécution des calvinistes en Angleterre et la réaction catholique en France. Dans sa famille, il était frappé de pertes cruelles, mais en toutes ses épreuves il était soutenu par la constance de son esprit et sa foi en son Sauveur.

<sup>1</sup> Registre des décès, 20 février 1628.

Pendant cette période, il n'écrit plus de poésies, sauf de rares sonnets, et ne fait qu'une traduction d'un auteur classique. Il n'écrit plus d'histoires, mais certains traits de son caractère, certains goûts, persistent jusqu'à la fin. Ses livres lui sont toujours chers, et la dernière lettre de sa main est une offre à une bibliothèque.

Son activité littéraire avait presque cessé. Outre le *Xénophon*, il ne publia que six ouvrages en seize ans. Tous sont des ouvrages théologiques de consolation ou de piété. Après ses luttes et ses années mouvementées, j'aime à le voir méditant sur l'amitié, sur les privilèges du chrétien et sur l'honnête conversation. Et sa religion était sincère. Si, dans la période de sa plus grande activité, il avait été dur envers Royer, dans ses dernières années il se montra conciliant et généreux envers son grand concurrent, de la Faye.

Après avoir parlé de sa démission de la proestisie en 1612, Haag<sup>1</sup> poursuit : « Depuis longtemps sa santé délabrée ne lui permettait plus de remplir que très difficilement ses devoirs, et plusieurs fois déjà, il avait demandé son congé sans l'obtenir, lorsqu'il tomba gravement malade le 26 janvier 1628 »; et la *Biographie universelle* dit : « Doué d'une santé robuste, il n'éprouva aucune des infirmités de la vieillesse ... Il n'avait jamais été malade<sup>2</sup>... » Tous deux

<sup>1</sup> *La France protestante*, 1<sup>re</sup> éd., vol. V. (1855), p. 331.

<sup>2</sup> Weiss, dans la *Biographie universelle*, 1857, vol. XVII, p. 238.

se trompent. Haag le fait paraître beaucoup plus faible, la *Biographie universelle*, beaucoup plus robuste qu'il n'était.

Tronchin fit une harangue funèbre « en honneur et sur la mémoire de feu Monsieur Goulart, » et demanda permission de la prononcer le 18 février. Mais la Compagnie décida que « puisque cela estoit nouveau, et n'avoit ci-devant esté usité, pour n'introduire des nouveautez, il valoit mieux faire imprimer ce que avoit esté fait, que le réciter publiquement, et mesme si quelques-uns, soit de la Compagnie, soit hors, avoyent quelque chose sur le mesme subject, ils le pourroyent adjouster : ce qui a esté fait <sup>1</sup>. » Cette harangue est l'*Oratio funebris*.

J'ai interverti l'ordre des événements, afin de finir ce chapitre par cette citation du registre de la Compagnie.

« Le 8 febvrier 1628. Le Sabmedi 26 janvier 1628, tomba malade nostre trèscher frère Monsieur Goulart, sur les dix heures du soir, et durant sa maladie, ayant esté visité frequemment par les membres de la Compagnie, le mercredi 30 dudit fut visité en corps de la part de la Compagnie, Monsieur Diodati portant la parole, l'accouragea à parachever sa course comme il avoit si heureusement et glorieusement avancé par la vertu du Seigneur, et apprehender le prix et la couronne de gloire qui lui estoit réservée ès cieux, &c : A quoi nostre dit trèscher frère répondit d'une voix ferme et d'un jugement trèsentier, que telle estoit son espe-

<sup>1</sup> R. V. C., 8 février 1628.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.







PL. IV.

**Théodore de Bèze et Simon Goulart**

ait de *Chorographica tabula lacus Lemanni locorumque circumjacentium*  
autore Jac. G. Genevensi [1607].

D'après l'exemplaire de la collection du Docteur H. Maillart-Gosse.

Autre exemplaire

ève, Bibliothèque publique et universitaire, dépôt des cartes, 1 a. 0 X



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.



# CHAPITRE VI

## Conclusion

Dans le dernier chapitre, j'ai terminé le récit de la vie de Simon Goulart. A part quelques courtes notices dans des encyclopédies, cette biographie n'avait jamais été faite. C'est pourquoi j'ai été obligé d'y introduire une quantité de détails et d'indications parsemés çà et là, qui ont diminué l'unité de l'effet. Pour faciliter l'étude de cette époque, je me suis tenu à l'ordre chronologique. Il reste à montrer qui était Goulart, ce qu'il a fait, et pourquoi il nous intéresse. Je me propose donc, dans ce dernier chapitre, de tracer le portrait de cet homme si longtemps inconnu.

Pour qui aura parcouru ce livre jusqu'ici, un fait se dégage clairement ; le travail principal de Goulart était un travail d'écrivain. Ses contemporains l'appelaient *polyhistor*<sup>1</sup> et un érudit moderne l'a appelé un des polygraphes les plus féconds du XVI<sup>e</sup> siècle. La tradition affirme qu'Henri III eut recours à ses

<sup>1</sup> Carte du lac Léman, 1607. Genève, Dépôt des Cartes et Musée cartographique, cote 1, v. o. XIII. Tronchin, *Oratio funebris*, p. 7.

grandes connaissances littéraires<sup>1</sup>. C'est donc comme écrivain que je l'étudierai d'abord, et on me pardonnera une analyse un peu longue de ses œuvres. C'est seulement par ce moyen qu'on peut arriver à une appréciation de l'homme et de son rôle.

Goulart était poète, ou du moins versificateur. Sa première publication, le *Vœu pour les martyrs, à Dieu tout bon et tout puissant*, qui parut en 1570, est un poème. Quatre ans plus tard, les *Imitations chrétiennes* et leur *Suite* parurent dans les *Poèmes chrétiens de B. de Montmeja*, et en même temps les traductions en vers de Grégoire de Nazianze. Ses deux pamphlets de 1575, *La Légende de Jean Le Blanc* et le *Passe temps de Jean Le Blanc*, sont aussi en vers; mais ici, Goulart quitte la poésie religieuse pour faire de la satire. Les remontrances du Conseil à propos de ces pièces semblent l'avoir fait réfléchir; en tout cas, il ne courut pas une seconde fois l'aventure. En 1577, il remania le texte qui accompagnait la musique de Roland de Lassus, et, l'année suivante, il traduisit en vers les *Dix Livres de Theodoret, Evêque de Cyr*. Il se servit encore de son talent de rimeur, en 1581, pour traduire les « Emblemes » des *Icones* de Bèze, qu'il publia dans les *Vrais Pourtraits des hommes illustres*.

Sa période poétique se termina en 1581; après cette date, les poèmes qui portent son nom sont rares. Il y a, en revanche, de nombreuses petites pièces de vers que je n'ai pas essayé de cataloguer. On les trouve

<sup>1</sup> Tronchin, *ouvr. cit.*, p. 7-8.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

1581, Goulart composa encore des vers de temps à autre. En 1584, il s'essaya dans le genre dramatique avec *La Pastorale*, jouée aux réjouissances qui eurent lieu lors de la signature du traité d'alliance perpétuelle. J'ai déjà mentionné les *Quatrains* tirés de Sénèque, qui parurent beaucoup plus tard, en 1608. La même année vit sa dernière tentative : *Le Caton Censeur chrestien*.

Goulart n'était qu'un très médiocre poète. Non seulement Marc Monnier, un critique compétent, le juge sévèrement, mais ses contemporains ne le prenaient pas au sérieux. Sa lettre à Simler, annonçant les vers qu'il lui envoie sur la mort de Bullinger, montre qu'il connaissait parfaitement sa propre réputation. Il va plus loin et avoue même sa maladresse, en même temps qu'un besoin de versifier qu'il ne peut maîtriser. Longtemps après, il envoya à Scaliger un mot délicieux à ce sujet : « Onques versificateur ne fit mal, si on l'en croit <sup>1</sup>. » Mais, s'il n'était qu'un piètre poète, il aimait la poésie, et savait bien la juger. Il sut apprécier Poupou, et, s'il alla trop loin dans ses louanges de du Bartas, il faut se souvenir que, de son vivant, cet auteur jouissait d'une réputation immense. Les deux poèmes que Goulart annota, les *Oeuvres poétiques de Du Bartas* (1581), et le *Grand Miroir du monde de Duchesne* (1593), sont bien au-dessus de la moyenne de cette époque.

Un autre mérite de Goulart, ce sont ses efforts

<sup>1</sup> Lettre à Scaliger du 17-27 février 1606. Pièce annexe n° XXXV.

pour combattre la tendance licencieuse de la littérature de son temps. Ses idées là-dessus sont exposées dans la préface du *Thrésor de Musique d'Orlande de Lassus*, et son influence est reconnue par Poupo. S'il n'écrivit pas lui-même de chefs-d'œuvre, il encouragea du moins les poètes qui réagissaient contre une tendance déplorable, et, par ses éditions annotées, contribua à répandre des œuvres sérieuses de du Bartas et de Duchesne. Sans doute, sa vie personnelle fut enrichie par cet amour des belles-lettres, et peut-être sa prédication doit-elle une part de son charme à cette passion pour la poésie. Notez aussi que Goulart avait vingt-sept ans quand parurent ses premiers vers, et qu'il publia les derniers à l'âge de soixante ans. Sa muse, quoique sans attrait, eut du moins la vie longue.

Il faut mentionner ici un autre ouvrage : *Le Sage Vieillard*. Il n'est pas en vers, mais son caractère l'apparente plutôt aux poèmes qu'aux autres œuvres de Goulart. Ce livre, qui est à la fois un résumé de ses lectures et un fruit de ses méditations, parut en 1605, et jouit d'une grande popularité. Il eut plusieurs éditions françaises, une anglaise, et une allemande, cette dernière faite par un grand personnage, le prince d'Anhalt-Coethen.

Goulart était musicien. Je viens de parler du texte qu'il écrivit pour son édition du *Thrésor de Musique* de 1576. Les airs sont de Roland de Lassus, et sont arrangés pour quatre, cinq ou six voix. Ils sont répartis en quatre petits livres, dont des exemplaires sont conservés à la Bibliothèque de Munich. En 1577, Goulart publia son *Mélange des Pseaumes*, montrant



par là son intérêt pour la musique religieuse<sup>1</sup>. Ce fut son dernier livre de ce genre, mais son goût persista longtemps. En 1604, comme on devait examiner de nouveaux hymnes, avant de les produire en public, c'est à Goulart que fut confiée la tâche de rassembler un chœur, et de diriger la répétition. Il était connaisseur en musique, et continua longtemps à s'y intéresser.

Goulart était humaniste, et surtout humaniste vulgarisateur. Il édita l'histoire grecque de Nicéas avec traduction latine, et, en latin, les œuvres de Sénèque, de saint Cyprien et de Tertullien, aussi bien que les recueils historiques : les *Historiae Augustae* et la *Justiniani Augusti Historia*. Tous ces livres parurent pendant les années 1591-94, ce qui montre très clairement que ce n'étaient pas des éditions critiques. Il est impossible de comparer Goulart aux grands humanistes Scaliger et Casaubon, ses contemporains. Au lieu de rechercher et de collationner les manuscrits, et de travailler inlassablement à perfectionner des textes, il employait une tout autre méthode. Il se servait d'un manuscrit, ou du meilleur texte qu'il pouvait trouver, de préférence un volume portant déjà les notes manuscrites d'un lecteur compétent, et le publiait avec des additions. On est frappé du retour continuel, dans les titres de ses ouvrages, de la mention « avec sommaires, notes en marge, indices, tables, etc., le tout disposé par S. G. S. » Il était avant tout annotateur, et il puisait dans ses lectures immenses tout ce qui pouvait avoir trait au

<sup>1</sup> La Croix du Maine, *ouvr. cité* (p. 457), qualifie de Lassus, qui avait écrit les airs, de « très excellent musicien ».



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

(1589), les *Opuscula theologica de Hemmingsen* (1586) et le *Catalogus testium veritatis de Flacius Illyricus* (1597), et compila les *Apophthegmatum loci sacrorum communes* (1592) et la *Morum philosophia historica* (1594). Il composa lui-même en latin les *Observationes brevissimae* publiées à la suite de l'*Harmonia* de Salvard, et l'*Expositio verissima* (1589).

La liste la plus imposante est celle de ses traductions françaises d'ouvrages latins du XVI<sup>e</sup> siècle. Il y a l'*Histoire des Suisses de Simler* (1577), *Les cinq livres de Wier, avec les Deux dialogues de Thomas Erastus* (1579), la *Chronique de Carion* (1579-1580), *Les Vrais Pourtraits des hommes illustres* (les *Icones* de Bèze) (1581), l'*Histoire du Portugal d'Osorius et de Castagnède* (1581), les *Devins de Peucer* (1584), la *Méditation sur le Pseaume LI de Savonarole* (1591), l'*Excellent traité de Zanchi* (1594), *Les Politiques de Juste Lipse* (1594), les trois *Traité de Chandieu* en 1595 et 1596, les *Méditations historiques de M. Philippe Camerarius* (1603), la *Manière de bien et heureusement mourir* de l'Anglais William Perkins (1604), le *Censeur Chrestien* (1606), imité, plutôt que traduit<sup>1</sup>, du *Cato Censorius de Bèze*, le *Traité de la conoissance de Dieu* de Du Moulin (1625) et les *LII Méditations saintes* de Jean Gerhard, dont la première édition que j'ai trouvée est de 1637.

Outre ces nombreux ouvrages traduits du latin ou du grec, il faut mentionner deux traductions de l'italien : *L'Epître de Pierre Martyr* (1574) et la *Vie de*

<sup>1</sup> *La France protestante*, 1<sup>re</sup> éd., vol. V, p. 335.

*Caracciolo* par Balbani (1587). Il ne faut pas perdre de vue que la colonie italienne à Genève était nombreuse et importante, et avait son église. Goulart était lié avec la famille Turrettini, et probablement apprit à lire l'italien à Genève même.

Beaucoup de ses traductions étaient destinées à un public restreint, mais plusieurs reçurent un accueil très favorable, comme le montre le nombre de leurs éditions. *L'Histoire des Suisses* en eut plusieurs en peu de temps, *Wier* fut réédité il y a une trentaine d'années seulement, sa traduction de *l'Histoire du Portugal* parut pour la troisième fois en 1611, et les *Vrais Pourtraits*, la *Chronique de Carion* et les *Politiques de Lipse* se maintinrent longtemps dans la faveur du public. De toutes ces œuvres, exception faite des *Vrais Pourtraits*, ce sont probablement les éditions de Plutarque qui valurent à Goulart le plus de renommée. Aux *Vies*, il avait ajouté des traductions de Cornelius Nepos, et son édition du texte d'Amyot ayant servi de base à Lord North, une traduction de sa traduction fut répandue dans le monde anglo-saxon. On a dit que les deux livres dont l'influence a été la plus forte sur la génération qui, en Amérique, mena la révolution à bonne fin étaient : « *The Social Contract* » de Rousseau et « *North's Lives of Plutarch* ». Genève a toujours revendiqué le premier, et, grâce à Goulart, elle a eu une part au second.

Goulart était théologien, mais non des plus marquants. Dans ce domaine aussi, il était plutôt vulgarisateur qu'écrivain original. Il ressemble à Calvin seulement par son origine, ses premières études, son

établissement à Genève et sa passion pour le travail. Né à la frontière de l'Isle-de-France, il se considéra toujours comme Picard. Comme Calvin, il étudia le droit, et ce ne fut que plus tard qu'il se tourna vers la théologie. Mais Calvin, avec son esprit logique et positif, avait su profiter de ses études juridiques, tandis que, pour Goulart, dont les goûts ressemblaient beaucoup plus à ceux de Théodore de Bèze, littérateur et poète, le droit n'avait que très peu d'attrait. Il n'en parle qu'une fois, et avec amertume. « J'ai passé tristement », dit-il, « presque toute ma jeunesse, de par la volonté de mes parents, avec les criailleurs de la cour et des places publiques. »

La religion était, pour Goulart, surtout une question de morale et de sentiment. La théologie, comme science et comme système, paraît l'avoir peu intéressé. A deux reprises, il parle de la théologie dans ses lettres à Simler en 1574, et chaque fois c'est pour remarquer avec regret qu'il s'y consacre à un âge relativement bien avancé<sup>1</sup>. Il lisait beaucoup de livres théologiques; s'y intéressait, les traduisait, ou les annotait; et s'il n'écrivit que peu de livres originaux, il poussait les autres à produire. En 1604, il écrit à Casaubon : « Je souhaite en un mot que vous pensiez à la profession de Théologie..... quel contentement seroit-ce à vous, à vos frères, aux hommes craignans Dieu, de voir vos labeurs sur l'antiquité ecclésiastique, un

<sup>1</sup> Lettres à Simler du 22 septembre et du 12 décembre 1574. Pièces annexes nos I et II.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

tous deux de 1575. A ceux-ci il faudrait peut-être ajouter quelques-uns des livres que je n'ai pas retrouvés : *Les Considérations de la conscience humaine* (1607), *Le Sage Chrestien* (1622), *Considération de la Sagesse de Dieu* (1623).

Les Pères de l'Eglise sont représentés parmi les œuvres de Goulart par les traductions de *Grégoire de Nazianze* (1574), *Theodoret de Cyr* (1578), les éditions de *saint Cyprien* (1593) et de *Tertullien* (1595), et par la traduction des *Six Paradoxes de saint Chrysostome et de saint Basile* (1593).

De nombreux écrits des théologiens de l'époque de la Réforme ont été réédités par Goulart : l'*Epître de Pierre Martyr* (1574), les *Opuscula theologica* de Calvin (1576), l'*Harmonia* de Salvard (1581), le *Doctrinæ christianæ compendium* d'Ursinus (1584), *La Religion chrestienne déclarée* de Virelle (1586), les *Opuscula theologica d'Hemmingesen* (1586), l'*Excellent Discours de Jean de l'Espine* (1587), le *Traité de la Providence de Dieu* du même auteur (1591), l'*Excellent traité* de Zanchi (1594), les trois traités de Chandieu de l'*Unique Sacrifice et Sacrificateur* (1595), de *la Vraie Remission des peschez* (1595) et de *la Parole de Dieu* (1596); les *Opuscules* de Jean de l'Espine (1598), *La Manière de bien et heureusement mourir* de Perkins (1609), le *Traité de l'assurance chrestienne* (1609) et le *Traité de la conoissance de Dieu* de Du Moulin (1625).

Les livres et poèmes religieux, où l'élément de piété l'emporte sur la théologie pure, sont nombreux. Quelques-uns, comme la *Semaine* de du Bartas (1581)

et le *Grand Miroir du monde* (1593), se rattachent à cette catégorie par leur sujet et leur ton général. D'autres poèmes plus évidemment religieux sont le *Vœu pour les martyrs* (1570), les *Imitations chrestiennes* et leur *Suite* (1574), le *Discours de Grégoire de Nazianze* (1574), le *Mélange des Pseaumes* (1577) et le *Caton Censeur chrétien* et sa suite (1608). En prose, il faut mentionner la *Méditation de Savonarole* (1591), *Le sage Vieillard* (1605) et les *Cinquante-deux méditations* (1607); sa contribution à la préface de la *Bible* de 1588, et les *Devins* de Peucer (1584). Il y a deux recueils religieux: les *Apophthegmatum* (1592) et l'*Anthologie morale et chrestienne* (1618); et deux livres de biographies religieuses, *Les Vrais Pourtraits* (1581) et la *Vie de Caracciolo* (1587).

Je traite plus loin de l'œuvre historique de Goulart, mais je note ici certains ouvrages de cette catégorie qui ont aussi un but d'édification. Il édita deux *Martyrologes*, celui de Crespin (1582) et celui de Flacius Illyricus, — le *Catalogus testium veritatis* (1597), — et enfin quatre histoires qui furent écrites non seulement pour conserver la mémoire des événements des guerres civiles, mais pour affermir les protestants et les encourager à de nouveaux efforts. Ces ouvrages sont les *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX* (1576), l'*Histoire ecclésiastique* (1580), les *Mémoires de la Ligue* (1587-1599) et l'*Histoire des cinq Rois* (1595).

En résumé, Goulart écrivit lui-même très peu d'ouvrages propres à propager la Réforme, mais il soutint la



cause du protestantisme par bon nombre de traductions ou d'éditions d'ouvrages théologiques, dont plusieurs des Pères de l'Eglise. Il fut très spécialement historiographe des guerres des huguenots. Ecrivain religieux plus que théologien, il s'efforçait de mettre à la portée de tous ce qu'il trouvait de consolant et d'édifiant dans ses lectures.

Goulart était publiciste. Il exposa et défendit par ses écrits des idées politiques, religieuses et scientifiques. Sa traduction de la *Franco-Gallia* d'Hotman, en 1574, mit à la portée du peuple une théorie de gouvernement vraiment démocratique. Grâce à sa réimpression dans les *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, la *France-Gaule*, comme s'intitulait cette traduction, fut répandue partout en France. L'*Expositio verissima* de 1589 est bien une histoire, mais peut-être plus encore une plaidoirie. Ce livre fut écrit pour justifier Genève, et faire taire les calomnies de ses ennemis. Genève et le duc de Savoie étaient tous deux alliés à des membres de la Confédération suisse. Les intrigues du duc avec les cantons catholiques étaient nombreuses, et souvent s'étendaient aux membres de la Confédération. Le parti pro-savoyard à Berne était si puissant qu'il obtint le rappel de l'armée en 1589, ce qui permit au duc la prise de Bonne. Sans doute, l'attitude de Berne, une dizaine d'années plus tard, dans la dispute de Thonon, fut influencée par ce même parti. Ce fut pour déjouer les intrigues des ennemis de Genève en Suisse, et la défendre devant l'Europe, que l'*Expositio* fut écrite. Genève se trouvait dans la nécessité de justifier une guerre pré-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

malin, on peut mieux comprendre pourquoi *Erastus* paraît comme suite de *Wier*. Se déclarer partisan du premier n'aurait servi qu'à se faire condamner comme impie. En publiant les deux, Goulart mettait la sorcellerie en question, et permettait aux arguments de *Wier* de gagner des partisans. Je suis persuadé que c'est *Wier* que Goulart approuve, et, dans ce cas, il a adopté le point de vue moderne.

Goulart était historien : c'est comme tel qu'il a le plus de valeur aujourd'hui. Il avait sans doute un goût naturel pour l'histoire, et il est probable que ses études de droit favorisèrent ce goût, en développant chez lui l'idée de la justice et l'amour de l'exactitude. Dans sa correspondance avec Simler, on voit se manifester, tout au début de sa carrière, son intérêt pour l'histoire. Dans la première de ces lettres, il déclare qu'avec beaucoup d'autres, il attend l'*Histoire des Suisses* avec impatience <sup>1</sup>, et, dans la seconde, qu'il se propose de la traduire avec la *Description du Valais* <sup>2</sup>. C'est en 1575 qu'il fait allusion à son premier ouvrage historique. « En outre », écrit-il, « nos commentaires seront publiés, ou plutôt nos recueils de notes sur l'état de la France depuis le dernier édit de paix de l'année 1570 jusqu'à la mort de Charles de Valois » <sup>3</sup>. Et plus loin il ajoute : « Je suis possédé par un amour de ma patrie tellement ardent, que la vie me sera amère jusqu'à ce que j'aie dépeint à mes Français, avec une exactitude historique, la trahison du tyran. »

<sup>1</sup> Lettre à Simler du 22 septembre 1574. Pièce annexe n° I.

<sup>2</sup> Lettre à Simler du 12 décembre 1574. Pièce annexe n° II.

<sup>3</sup> Lettre à Simler du 20 novembre 1575. Pièce annexe n° X.

Les lettres non seulement nous montrent le motif patriotique qui poussait Goulart, mais encore font foi de son intérêt passionné pour l'antiquité. Son dévouement à l'Eglise l'engageait à en exposer l'histoire. Il y a donc quatre traits du caractère de Goulart qui font de lui un historien : un penchant naturel pour l'histoire, le patriotisme, l'amour de l'antiquité et le sentiment religieux. Je reprends l'examen de ses œuvres selon cette analyse.

Les livres que Goulart publia pour l'amour de l'histoire, et sans autres influences apparentes, sont les traductions de l'*Histoire des Suisses* de Simler (1577), la *Chronique et histoire universelle* de Carion (1579), l'*Histoire du Portugal* (1581), les *Méditations historiques de Philippe Camerarius*, en 1603, et l'abrégé du grand travail de Le Petit, l'*Histoire des Pays-Bas* (1604).

Son goût pour l'antiquité se révèle dans les *Historiae Augustae* (1592) et la *Justiniani Augusti Historia* (1594), en latin ; et en grec et latin l'*Histoire de Nicetas* (1593).

Parmi les ouvrages historiques que je rapporte à la piété de Goulart, en voici premièrement deux publiés en latin. Leur forme et, en partie, leur fond, les rattachent aussi aux histoires de l'antiquité. Ce sont le *Martyrologe de Crespin* (1582) et le *Catalogus testium veritatis* (1597).

J'en viens maintenant à la catégorie principale : les ouvrages d'histoire contemporaine qui, naturellement, concernent la Réforme. L'*Histoire des cinq Rois* (1595) est celle qui a décidément le plus d'unité, car l'*His-*

*toire ecclésiastique* (1580) est une suite de rapports et de chroniques locales écrites pour de Bèze; Goulart contribua seulement à les enchaîner. Quant aux *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX* (1576), Goulart dit dans ses lettres que c'est plutôt un recueil de notes qu'une histoire<sup>1</sup>. Les *Mémoires de la Ligue* (1587-1599) sont aussi un recueil. Il y a, enfin, des récits d'événements dont il fut témoin oculaire : celui de l'Escalade, de la guerre de 1589 et de 1590, et les *Textes Michel* (1590). Les biographies protestantes, les *Vrais Pourtraits* (1581), la *Vie de Caracciolo* (1587) et l'apologie genevoise, l'*Expositio verissima* (1589), doivent être classés ici. Je termine en citant ses contributions à l'*Histoire universelle de d'Aubigné* (1620) et le *Jus belli Sabaudici*, dont la matière a été puisée en partie dans les *Récits de la guerre de 1589 et de 1590*.

Goulart était orateur. J'ai raconté comment son intervention calma l'agitation aux élections de 1603. Ses paroles n'ont malheureusement pas été conservées, mais leur éloquence spontanée ne peut être mise en doute. Ses sermons n'ont pas été publiés, et la seule harangue qui subsiste est son discours devant le Conseil, en décembre 1603. On ne peut apprécier ses prédications que d'après quelques indices. Trois faits établissent que Goulart mérita d'être appelé un grand prédicateur. Non seulement sa longue carrière à Saint-Gervais, mais le désir du Conseil de l'installer

<sup>1</sup> Lettre à Simler du 20 novembre 1575. Pièce annexe n° X. « Commentaria, seu potius Collectanea et adversaria nostra de statu Galliae. »



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Deux fois il alla en Suisse, en 1572, en revenant de Senlis par Strasbourg, et en juillet 1587, quand il porta les lettres de la Compagnie à Lausanne.

J'ai examiné Goulart poète, musicien, humaniste, théologien, publiciste, historien et orateur. J'étudierai maintenant ses amitiés, sa situation financière, son caractère, son rôle ecclésiastique et ses idées politiques.

Goulart fut lié avec beaucoup de personnes. Sans doute, Scaliger fut le plus connu de ses correspondants, et leur échange de lettres embrasse vingt-deux années. La première, publiée par de Reves, est de 1584, la dernière, de 1606. Cette correspondance, dont nous n'avons évidemment qu'une faible partie, montre une intimité réelle, beaucoup de confiance et d'admiration de la part de Goulart. Le grand philologue lui rendit cette amitié et cette admiration. Vers 1600, Scaliger disait de Goulart : « C'est un gentil personnage qui a tout appris de soy mesme et a commencé tard au latin, lorsque j'étois à Genève. Monsieur Goulart a si bien & si joliment travaillé sur son Cyprien ; je l'ay lu tout du long..... Je n'aurois pas pensé que Goulart s'y étant mis si tard, eût pu travailler aussi bien qu'il l'a fait<sup>1</sup>. » Tronchin rapporte aussi que Scaliger appelait toujours Goulart son ami très intime<sup>2</sup>. La première des lettres de Goulart à Simler renferme un portrait précieux de Scaliger à Genève<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Scaligerana*, 1667, p. 97.

<sup>2</sup> Memini summum illum eruditionis colophonem Josephum Scaligerum de eo saepe mecum locutum, nunquam sine praefatione appellasse amici conjunctissimi. (Tronchin, *Oratio funebris*, p. 8.)

<sup>3</sup> Pièce annexe n° I.

Après Scaliger, c'est peut-être Casaubon qui est le plus distingué de ses amis. C'est avec tristesse qu'on voit leurs relations cesser en 1607, à la suite du différend sur les matrices grecques d'Henri Estienne. D'autre part, Goulart fut en relations avec les érudits et ecclésiastiques de la Suisse. Trois correspondances principales ont été conservées : avec Josias Simler (1574-1576), Guillaume Stucki à Zurich (1589-1591) et le médecin Schobinger, conseiller de Saint-Gall (1605-1627). Les lettres à Stucki donnent l'impression que Goulart lui écrivait, en partie du moins, pour tenir les Zurichois au courant des affaires de leurs alliés genevois, peut-être à la suggestion de la Compagnie. Simler, au contraire, était un ami très intime, quelque chose comme un père ou un frère spirituel. Ils avaient les mêmes goûts littéraires et les mêmes tendances religieuses, et Goulart était évidemment flatté de l'intérêt et de la bonté que lui témoignait le théologien de Zurich. Avec Schobinger aussi, les relations étaient intimes, peut-être plus qu'avec les autres, car ce Saint-Gallois avait séjourné chez Goulart à Genève.

Parmi ses amis genevois, il faut mentionner Michel Roset et Jacques Lect. Il est souvent question de Roset dans ses lettres; Goulart dînait chez lui, lui prêtait des livres, et c'est ce conseiller qui revit le récit de 1589 avec Varro et Lect. Il n'est pas question de ce dernier dans la correspondance, mais une étude de la vie de Goulart, spécialement pendant les années 1603-1607, montre clairement l'estime dont il jouissait auprès de l'homme d'Etat, théologien, juriste et lettré qui a été appelé « l'âme de Genève. »



Lect adressa sa trente-quatrième Sylva « Sim. Goulartio, meritissimo Ecclesiastae<sup>1</sup> » et publia un quatrain de celui-ci : « A la mémoire du grand Henri » dans son *Pro Enrico IV*<sup>2</sup>. Le fait que Goulard a écrit des vers à l'occasion de la mort d'Henri IV ne prouve pas que, contrairement à ma thèse, il ait été de ses admirateurs. Le quatrain suivant montre qu'il était passé maître dans l'art de parler normand :

A LA MEMOIRE DU GRAND HENRI

En silence je li ta merveilleuse vie :  
En silence je plain ta lamentable mort :  
En silence j'atten vengeance de ton sort :  
En silence mon deuil au deuil des tiens je lie.

Une famille genevoise, ou plutôt, à ce moment-là, une famille italienne établie à Genève doit être mentionnée : les Turrettini. Goulart contribua à un recueil de vers qui parut sur la mort d'un de ses membres, et fournit à Félix, l'instituteur d'un des fils, une lettre d'introduction pour Scaliger.

Parmi les pasteurs, il fut lié surtout avec Jean Jaquemot. L'amour des belles-lettres unit ces deux hommes, qui travaillèrent côte à côte pendant quarante-neuf ans. Jaquemot était pasteur à Peney en

<sup>1</sup> IAC. LECTII|V. C. |POEMATA VARIA. |nempe, |SYLVÆ. EPICEDIA. |ELEGIÆ. ECCLESIASTES. |EPIGRAMMATA. IONAH. |GENEVÆ ALLOBR. |APVD PET. & IAC. CHOVET |M. DCIX. in-8<sup>o</sup>, p. 42.

<sup>2</sup> *Pro Enrico IV*, 1611, in-4<sup>o</sup>, p. 29. Il y a, à la Bibliothèque publique de Genève, un exemplaire défectueux de ce livre qui porte deux cotes : Gg 1610 et Bd 1033. Ces renseignements sur les ouvrages de Lect m'ont été communiqués par M. Théophile Dufour.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

leine. En 1572, après avoir reçu la lettre de son frère qui l'appelait à Senlis, Goulart attendit un mois avant de demander son congé, pour pouvoir consulter de Bèze, qui était alors absent.

La correspondance avec Simler renferme beaucoup d'indications à ce sujet. Goulart fait constamment mention de Bèze, et indique à Simler les travaux auxquels se livre de Bèze, dont il emploie les manuscrits; il lui remet aussi ses lettres à Simler pour les lui faire expédier, il s'adresse à lui pour rassembler les épîtres théologiques de Pierre Martyr, et déclare que de Bèze les trouve dignes d'être publiées. Il le salue de la part de Simler, à qui il envoie en retour les salutations du grand réformateur. Il donne des détails sur son voyage à Poissy et sur sa rencontre avec Condé, et il envoie de ses vers à Zurich. Le nom de Bèze revient plus de vingt fois dans ces lettres.

Mais il y a quelques allusions qui doivent être précisées. Au commencement de la lettre du 12 décembre 1574, se trouve le passage suivant: «Tes lettres m'ont été rendues par Monsieur de Bèze, et rien ne m'a été plus agréable que leur lecture, car j'ai vu et j'ai lu ce qu'il désirait tellement jadis, que je fusse honoré et loué par un homme digne de louange<sup>1</sup>. » Goulart était donc le protégé de Bèze, et ses succès réjouissaient le réformateur. Goulart le payait en retour

<sup>1</sup> Lettre à Simler du 12 décembre 1574. Pièce annexe n° II. « Redditae mihi sunt à Domino Beza tuae literae, quarum lectione nihil mihi fuit iucundius: perlegi enim et vidi quod ille olim tantopere cupiebat, me diligere et laudari a laudato viro. »

d'une affection où l'admiration tenait une grande place. Voici comment il parle de son vénérable ami : « Ici de Bèze a lui seul, est pour nous toutes choses. C'est sur ses épaules que mes collègues et moi nous déchargeons en toute sécurité tous nos fardeaux », jugement, hélas ! trop juste <sup>1</sup>.

Goulart n'était pas seulement l'ami, le protégé de Bèze, mais aussi son collaborateur. L'édition des *Tractatus theologici* de Calvin de 1576 indique de Bèze comme l'éditeur. Il exerça la direction de l'entreprise, mais d'autres firent le travail, comme le montre cette citation : « Les *Opuscules théologiques* complets de Calvin sont en train d'être publiés dans un volume. L'imprimeur, un de mes amis, a voulu que ce soit moi qui supportât le fardeau et le labeur de cette édition. Certains des livres ont dû être traduits du français en latin, d'autres ont dû être corrigés, et les renvois à la Bible notés en marge... nous espérons les publier à la fin de janvier. Suivant l'avis de notre de Bèze, nous plaçons à la fin le commentaire Clementin sur Sénèque écrit par ce même Calvin dans sa jeunesse <sup>2</sup>. »

Cette collaboration avec de Bèze se place en 1575 et 1576. Comme Reuss l'a supposé, Goulart travailla de nouveau avec lui à l'édition de l'*Histoire ecclé-*

<sup>1</sup> Lettre à Simler du 10 mai 1576, Pièce annexe n° XIII. « Hic, unus Beza nobis est instar omnium, in cuius humeros omnia onera collegae mei mecum secure deponunt »

<sup>2</sup> Lettre à Simler du 20 novembre 1575. Pièce annexe n° X. « Nunc excuduntur Calvini Opuscula omnia Theologica, in unum volumen collecta cuius editionis onus et curam amicus

*siastique*<sup>1</sup>, qui parut en 1580. L'année suivante, avec la permission de Bèze, il traduisit ses *Icones*, qu'il publia sous le titre de *Les Vrais Pourtraits des Hommes Illustres*.

Cette intimité paraît diminuer après 1581. Il n'y a pas la moindre trace d'une querelle, mais de Bèze était surchargé de travail, et Goulart, ayant fini son apprentissage d'écrivain, se lançait dans la carrière pour son propre compte. Ils se voyaient constamment à la Compagnie, et souvent faisaient partie de la même délégation devant le Conseil. Goulart consulta de Bèze après Rotan et Perrot dans l'affaire des adultères, et fut appuyé par lui. De Bèze se montra beaucoup plus bienveillant envers Goulart que les autres pasteurs dans l'affaire de Juranville, et fut même si bien gagné à son sentiment qu'il offrit, lui aussi, sa démission.

A partir de 1589, de Bèze est souvent mentionné dans les lettres, mais comme un personnage important, et non comme un ami intime. Il est curieux de noter que, lorsque Goulart décrit la déchéance du vieillard pendant ses dernières années, pas une seule fois il ne s'en dit attristé. C'est seulement quand de Bèze

typographus me sustinere voluit. Quidam libri fuerunt e gallico in latinum sermone vertendi, alti emendandi, loca scriptura ad marginem notanda... Ad finem Januarii in lucem exiturum speramus. Ex Bezae nostri sententia Commentarium in Senecæ Clementiam, ab eodem Calvino tunc adolescente conscriptum, ad finem apponemus. »

<sup>1</sup> Voir l'introduction du 3<sup>me</sup> vol. de l'*Histoire ecclésiastique*, édition de Baum et Cunitz, Paris 1889; voir aussi la Note critique, N<sup>o</sup> III.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

année. Et, durant cette longue vie, il fut rarement malade. En 1595, il est vrai, il traversa une crise de dépression nerveuse qui ressemble à de la neurasthénie, mais jusqu'à ce moment, on ne trouve aucun indice quelconque de faiblesse physique. En 1604, il dut se faire saigner, et souffrit en outre pendant trois mois d'un érysipèle, et, à la fin de 1606, il se plaignit d'une « froissure » de la jambe. En 1624, il sentait une faiblesse des jambes et des yeux, mais il avait déjà quatre-vingt-un ans. Sa vigueur lui permettait d'ajouter à son travail pastoral et administratif des lectures étendues, et des compositions, traductions et publications d'ouvrages. Il n'était pas de ceux qui épuisent leur énergie en efforts violents et momentanés ; une admirable persévérance lui permettait de continuer son œuvre année après année, décade après décade.

Goulart admirait la pureté. Il se prononça nettement contre une forte tendance de son époque. Il s'exprime à ce sujet dans la préface du *Thrésor de Musique*. Mais il ne souffrait pas d'une délicatesse exagérée. Dans le *Passe temps de Jean le Blanc* le Conseil trouvait de « vilains mots et mal seants, » et après avoir lu la brochure, j'approuve ce jugement. Il n'hésite pas à appeler les choses par leur nom, à rendre exactement la pensée des auteurs grecs et latins, et il n'a pas adouci les expressions d'Amyot. Il ne ménagea pas non plus Henri IV dans sa fameuse prédication.

Contre le luxe des habillements, il se montrait presque fanatique, mais à bien des égards il était

large d'idées. Le Consistoire eut à sévir contre sa fille Jaëli, qui s'était avisée de danser aux noces. Il s'intéressait à tout. Il s'occupa d'histoire, de théologie, de poésie, de musique, de magie, de biographie, de philosophie et de politique. Les *Histoires admirables* témoignent du caractère universel de ses lectures et de son vif intérêt pour la médecine, le droit et les phénomènes de la nature.

Il avait de l'esprit et goûtait les jeux de mots, même en latin. Il parle des *légendes ou lugendes de Baroni* <sup>1</sup> et substitue *pro haris et fucis* à *pro aris et focis* <sup>2</sup>. Il prend un ton railleur quand il parle de ses propres vers, comme aussi des versificateurs en général. On retrouve cet esprit moqueur au cours de sa description d'une escarmouche au Fort d'Arve dans les *Textes Michel*. Après avoir rappelé le vœu qu'avait fait le comte de Salenove d'entrer dans le fort ce jour-là, Goulart ajoute : « Il y entra aussi, y estant apporté mort ». Deux fois, aussi, il répliqua fort à propos à Messieurs du Petit Conseil <sup>3</sup>.

Il aimait les proverbes et en a conservé de jolis, par exemple : « Santé de vieillards n'est que beau temps d'hiver <sup>4</sup>, » et sur les marchands de livres il a cette phrase assez piquante : « Nos libraires se cognoissent autant en livres que les aveugles aux couleurs <sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre à Scaliger, 17-27 février 1606. Pièce annexe n° XXXV.

<sup>2</sup> Lettre à Simler, 12 décembre 1574. Pièce annexe n° II.

<sup>3</sup> Voir p. 34 et p. 198.

<sup>4</sup> Lettre à Scaliger, 7-17 octobre 1606. Pièce annexe n° XXXVIII.

<sup>5</sup> *Ibid.*



Peut-être le trait du caractère de Goulart auquel on s'attend le moins est-il sa tolérance. Reconnu comme un « pilier de l'Eglise » par le Conseil, il appartenait cependant au parti libéral. Au moment où il se trouve dans une situation difficile, c'est à Rotan et à Perrot qu'il s'adresse, même avant qu'à de Bèze. Sévère dans les questions de mœurs, s'opposant, de peur de voir la morale se relâcher, aux pardons accordés aux coupables, prompt à défendre les droits du pouvoir ecclésiastique, il ne se montre ni étroit, ni arbitraire dans les questions de doctrine. L'exemple le plus éclatant de sa tolérance est l'attitude qu'il prit à l'égard de son fils, quand il fut destitué de sa charge, et finalement banni des Pays-Bas. J'ai donné parmi les pièces annexes une longue lettre de Simon fils. Si on l'étudie, on verra que, même après sa déposition, le fils recevait des lettres de son père, et lui envoyait ses écrits qui attaquaient l'orthodoxie. Le ton de la lettre, plus même que son contenu, prouve absolument que Goulart ne laissa pas des divergences de doctrine compromettre les relations qu'il conservait avec son fils.

Goulart avait bien des qualités, et son désintéressement est la plus remarquable. Saint-Gervais n'était pas le temple à la mode, mais Goulart y resta toujours très attaché. La plupart des pasteurs qui sont au-dessus des ambitions personnelles se déplacent cependant, de temps en temps, pour travailler dans un champ plus vaste, pour s'adresser à un auditoire plus distingué. Ces motifs étaient sans poids pour le pasteur de Saint-Gervais. Il fallut un arrêté



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

à son neveu de Metz, par laquelle il essaya de faire chasser Royer de cette ville, est ce qu'il y a de plus difficile à lui pardonner. Sa conduite, dans cette affaire, est en contraste avec les égards qu'il montra à de la Faye, et les tentatives qu'il fit pour lui adoucir sa retraite du pouvoir.

L'autre défaut de Goulart était une tendance à agir en sous main. Dans l'affaire de l'appel à Lausanne, comme précédemment dans l'impression du *Passe-Temps*, Goulart manqua de franchise. On peut objecter que le Conseil était peu commode, et qu'une opposition ouverte risquait d'entraîner des conséquences fâcheuses, mais on ne peut entièrement disculper Goulart. Dans la première affaire, il essaye de tromper Durand, l'imprimeur et le Conseil, et, dans la seconde, il montre que, quand il ne pouvait arriver directement à son but, il n'hésitait pas à employer la ruse.

Je dois dire quelques mots de la situation financière de Goulart. Le fait que son frère vint à Genève le chercher et qu'il alla à Senlis régler ses affaires permet de conclure que son père avait laissé quelque fortune. Comme tous les pasteurs de Genève, il n'avait qu'un maigre traitement, et il dut souffrir, comme eux, pendant les deux périodes d'épreuve : de 1575 à 1577 et de 1623 à 1624. Sans doute la première crise fut la plus difficile, car ses livres ne lui rapportaient pas encore beaucoup; il ne recevait pas de subsides supplémentaires, et il avait déjà une famille à entretenir. En 1593, il reçut des Pays-Bas de l'argent qui fut consacré à l'éducation de son fils Simon, malgré quoi le Conseil, reconnaissant, l'année suivante,

qu'il était « chargé de famille », lui alloua 100 florins par an, outre les 800 florins que recevaient tous les pasteurs de la ville. Le 24 décembre 1596, la Seigneurie lui accorda un supplément annuel de 400 florins, et, quoique ce supplément eût été ensuite réduit, il se trouvait dans une situation privilégiée. Il put doter ses filles, et les actes notariés nous apprennent qu'il recevait, de temps en temps, des sommes assez considérables de son frère, par exemple, en 1625, et par sa femme, qui hérita d'un frère une maison à Lyon. Lui-même vendit, en 1595, une maison à Rive qui lui appartenait. Pendant la seconde moitié de sa vie, Goulart ne connut pas l'indigence, mais il eut des moments de gêne, comme quand il dut vendre sa Bible, publiée par les Plantin. D'autre part, il est évident que Simon Goulart fils avait des biens, puisqu'il n'eut pas besoin de recourir à la charité des fidèles pendant son séjour à Anvers en 1615.

Il est utile de passer en revue la carrière ecclésiastique de Goulart. Il étudia la théologie à Genève du 25 mars jusqu'au 20 octobre 1566, jour de sa consécration. Il fut désigné, le 28 octobre, pour la paroisse de Chancy et Cartigny, et installé le 24 novembre pasteur des champs de 1566 à 1571 ; il fut rappelé en ville le 24 août de cette dernière année, et installé à Saint-Gervais. Il en fut le pasteur de 1571 à 1628, l'année de sa mort. En 1576, il passa une partie de novembre et de décembre à essayer d'organiser l'Eglise de Feurs-en-Forez, et, de janvier à juin 1583, il desservit l'église de Tremilly en Champagne. Il fut aumônier des troupes en 1589, fut nommé, en 1600, chape-

lain de Catherine de Navarre, duchesse de Bar, mais ne remplit jamais ces fonctions, et prêcha à Saint-Pierre en 1603-04. Il fut proestos ou modérateur de la Compagnie et du Consistoire en 1607, 1609, 1610, 1611 et 1612. A sa retraite, la proestasié fut abolie, mais il conserva des fonctions publiques : les prières aux élections, jusqu'en 1620, et la présidence des promotions jusqu'en 1625. Il fut doyen du 15 octobre 1608 jusqu'à sa mort, le 3 février 1628.

Jusqu'en 1603, il ne joua à Genève aucun rôle politique. En janvier de cette année, il proposa au Conseil des mesures pour le soulagement du peuple, accablé par la corvée de la défense de la ville. L'autorité dont il jouissait apparaît dans le fait que des membres du Deux Cents le prirent comme porte-parole, et son patriotisme dans l'offre qu'il fit de ses propres biens à la cité. Dans toute l'affaire de l'élection de 1603, il agit tout autant en citoyen qu'en pasteur.

Pour finir cette étude, je désire examiner les idées et les tendances politiques de Goulart. C'était un modéré. Né en France, et voyant les souffrances de ses coreligionnaires, il éprouva une haine intense contre les tyrans de la maison de Valois. On peut probablement attribuer à ce sentiment, et aux observations qu'il put faire sur le système genevois, sa conversion aux idées républicaines. Car il était républicain. Non seulement en traduisant, en 1574, la *Franco-Gallia* de Hotman il se déclarait l'ennemi de l'absolutisme, mais trois ans plus tard il plaidait la cause des républiques, dans la préface de l'*Histoire des Suisses*. Il se rattachait par son premier mariage à la



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

téressante. Au début de son pastorat, il se sentait Français. Les lettres à Simler contiennent bien souvent les mots : « nos Français ». Goulart désirait mettre des livres à leur portée, répondre aux histoires qui calomniaient sa patrie, et entreprit ses *Mémoires de l'Etat de France* pour aider à libérer son pays de l'oppression de Charles IX.

Mais un grand changement survint. Sans doute, son long séjour à Genève l'influençait sans qu'il s'en rendît compte, mais l'évolution fut beaucoup accélérée par la guerre de 1589. L'abandon de Genève par les Bernois, dont le résultat fut le massacre de Bonne, le remplit de haine contre ces alliés inconstants. Ensuite, le retard que dut mettre Henri IV à secourir Genève fut la première cause directe de sa nouvelle attitude. Mais la guerre fit plus encore. Les alertes perpétuelles, les souffrances et les pertes endurées en commun firent de lui un Genevois. Dans une lettre de 1591, il loue Henri IV, qui était le défenseur de la ville, mais quand le roi renonça au protestantisme en 1593, un des derniers liens qui unissaient Goulart à la France fut rompu. En 1600, il se plaint des Français qui tiennent les forts de Sainte-Catherine et des Allinges, et des ennuis qu'ils causent aux hôteliers et aux petits marchands de la ville<sup>1</sup>. Deux ans plus tard, il renouvelle ces plaintes<sup>2</sup>.

Goulart avait célébré de sa plume la Combour-

<sup>1</sup> Lettre à Scaliger, 15 décembre 1600. Pièce annexe n° XXVIII.

<sup>2</sup> Lettre à Scaliger, 23 août 1602. Pièce annexe n° XXIX.

geoisie de 1584 avec Berne et Zurich, et déclaré qu'il espérait voir cette alliance s'étendre aux autres cantons. Il était donc partisan de l'idée qui, pendant trois cents ans, inspira la politique étrangère de la république. Ses sentiments concernant les Bernois subirent des changements extrêmes. Ceux qu'il avait admirés en 1584 étaient l'objet de son mépris en 1589 et 1590, mais déjà en 1594 il était revenu à sa première attitude, et dédia même sa traduction des *Politiques de Lipse* (1594) aux Avoyers et Conseillers de Berne. En 1595, il fit son possible pour professer à l'Ecole de Lausanne. Mais on aurait tort de l'accuser de légèreté à cause de ses revirements, ou de ne voir dans le dernier qu'un effet de l'intérêt personnel. Il y avait deux partis de tendances opposées à Berne. Ce fut le parti suisse et évangélique qui fit l'alliance de 1584 et que Goulart, dix ans plus tard, désirait servir. En 1589, le parti savoyard avait pris le dessus et failli ruiner Genève. Goulart était trop bien informé pour ne pas comprendre, et trop clairvoyant pour laisser sa rancune l'éloigner pour longtemps d'une ville qui, en dépit d'une faute grave, restait forcément l'appui principal de Genève.

Peu à peu, Goulart s'affranchit des influences françaises et apprit à regarder vers les Alpes. En cela il était Genevois, mais il l'était à bien d'autres titres encore. D'abord, il n'était pas né à Genève; cette ville était donc pour lui une patrie, non de nécessité, mais d'élection. Il parvint à pénétrer au cœur même de la vie de la ville. Sa première femme était une Picot, et Théodore de Bèze bénit le mariage. Sa fille



cadette épousa l'imprimeur Aubert, et un autre imprimeur genevois, Vignon, présenta au baptême un de ses enfants. Il dînait chez les Roset, se promenait avec Du Pan, faisait partie de comités avec Sarasin, servait à Saint-Gervais d'assistant à Jean Trembley, et plus tard eut pour collaborateur son fils Etienne. Enfin ce fut Jean Diodati qui l'exhorta sur son lit de mort, et Théodore Tronchin qui composa son oraison funèbre.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Les pièces annexes reproduites ci-après sont transcrites littéralement et en tenant compte de la ponctuation, des majuscules et des particularités orthographiques de chaque document. C'est ainsi que les i et les j, les u et les v sont scrupuleusement respectés. Les abréviations sont néanmoins résolues, mais toujours rétablies entre crochets carrés.

# I

## Lettres de Simon Goulart.

### I

*1574, 22 septembre, Genève.*

SIMON GOULART A JOSIAS SIMLER.

Original, Zürich, Stadtbibliothek, Hot. Ms. F. 60, 63.

Nisi me vel pietas tua, vel rerum Theologicarum accurata cognitio summa cum animj lenitudine coniuncta, saepe inuitasset, vt magnoperè desiderarem haberj aliquando in tuis: vel hoc ipsum satis esse potuit, quod Mullerus noster, quotiescunque ad me scribit, de pr[a]eclaro isto animj tuj sensu et beneuolentia quadam ingenua erga me tibi hactenus ignotum, iucundè ac libenter mihi sanè multa proponit: quibus fit vt in dies te ob oculos feram, et pro ista tua humanitate non mediocrj, honore multo prosequar. Non quod ego, doctissime Simlere et domine honorandissime, clarorum virorum amicitias emendicem; aut in viris doctis, qui te colunt, numerarj me unquam somniarim (quàm exigua enim sit mihi suppelex non prorsus ignoro) sed eruditorum, quos et tu amplecteris, sum tam studiosus quàm qui maximè. Cùm vero non haberem, quod tua interesset à me scribi, et

nossem te magnis occupationibus distrahi semper, tamen faciendum mihi putauj vt aliquid omnino ad te literarum darem. Ad meum enim officium pertinet te de Mullero et me optimè meritum intelligere, et quo te colam studio, et qua tuorum donorum memoriam religione conseruem, quod literarum bono de Mullerj verbis meo nomine consequar: nam vt remunerare unquam possim vix audeo sperare. Quis enim tam bellè ornata Bibliothecam, dono datam, pretio qua[n]tumuis ingentj persoluere possit. Certe fuit mihi hamus aureus Antoninj itinerarium. Vtinam libelli tuj de Christj praesentia lectio ad sacrum illud mysterium attentius meditandum pios omnes mecum accendat. Quidam libri in Bibliotheca tua desiderantur, quos omnes postquam in exemplarj meo annotauero, ad te mittam, ut quid facto opus erit, ex lectione dijudices. Quum ex eorum sis numero qui scribendo proficiunt, ego verò, hos sequar qui scripta erudita cupiunt euoluere, et serò ad Theologiae studia accesserim: hinc fit vt libros manu mea scriptos te non expectare volo. Multa quidem in gallicum sermonem ex latinis et gr[a]ecis conuerti, quae partim excusa prostant, partim in musaeo delitescunt: sed eiusmodi sunt, vt operae alioqui sanctae ferè me paeniteat. Historiam tuam helueticam multj mecum auidè expectant, quam etiam Gallis nostris deo annuente, offerre constituj, si modo meum hoc institutum tibi arridet. De Hilario aliquoties verba faciens cum D[omino] Scaligero literarum parente, vt est literatorum omnium, pr[a]ecipue Theologorum, amantissime dixit se habere in Aquitania optimum et vetustissimum exemplar Hilarij manu scriptum, quod ad me quàm cito poterit curabit deferrj: nam pridie venia à magistratu et fratrum collegio impetrata, in Aquitaniam abiit, vt rebus suis, propter matris obitum, prospiciat. Inde non est ad nos reuersurus. Perpetuo enim morbo hïc



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

II

*1574, 12 décembre, Genève.*

SIMON GOULART A JOSIAS SIMLER.

Original, Zurich, Stadtbibliothek, Hot. Ms. F. 60, 70.

S. P. Pridie non. Decembris, vir clarissime, redditae mihi sunt à D[omino] Beza, tuae literae, quarum lectione nihil mihi fuit iucundius: perlegi enim et vidj, quod ille olim tantopere cupiebat, me diligi et laudari à laudato viro. Mullerj autem nostrj miserum statum deplorauj, et per epistolam consolarj mihi est animus, quod cito exequar, vt de nostra amicitia ne tantillum quidem dubitare queat. Tumultuario et in aduersarijs descripta teneo quorundam nomina quorum librj in tua Bibliotheca non exprimuntur. Ea melius descripta et simul adiuncta ad te, quàm citissime poterò, mittam, vt appendicj, si ita expedire censeas, adiungantur. Nomenclatoris verò editionem prorsus necessariam esse arbitror. A me edita, et forte posthac edenda, indigna certè sunt quae in hac arce Mineruae reponi debeant. Quum enim serò ad Theologiae et humaniorum literarum studium accesserim, (iuuentutem enim p[ae]nè omnem cum aulicis et rabulis forensibus, parentum voluntate, miserè consumpsi) meae inscitiae indices me pudet ac piget. Particulas et fragmenta quaedam legi historiae tuae Valesianae, quam (quod sine adulatione dictum sit) mirum in modum probo, et hanc statuj etiam in gallicum sermonem conuertere, heluetiorumq[ue] historiae veluti apendicem quandam subiungere; dummodo meum consilium tibi probetur. Caeterum, quoad editionem, cupio Guarinum industrium Typographum et amicum meum etiam à te rogarj, vt operam suam in hoc

opere excudendo lingua gallica polliceatur: mallet enim eius typis quam aliorum praeclaram hanc historiam committij. Is breuij Basilea huc ad nos accessurus est, propter quaedam negotia. Tunc ej nostrum aperiam desiderium, et responso accepto iterum ad te scribam, vt si necesse sit te eum interpellare, pro tua prudentià id peragas. Doctiss[imus] Scaliger, optime erga te et caeteros fratres et Patres Tigurinae Ecclesiae Pastores et Professores doctissimos, affectus animatusq[ue] hinc discedens, castigationes castigatissimas in festum Pompeium nobilem grammaticum mihi reliquit, quas prelo committere infra paucos dies statuj; et harum exemplar cum ipso festo quamprimum ad te mittam. Multa alia sua et Patris Iulii Caes[aris] Scaligerj, scripta philosophica et poetica pollicitus est, quae quam accepero, Guarino primùm offeram. Nouj etenim quàm nitidè et diligenter optimos quosq[ue] et melioris notae auctores fidej suae commissos hactenus excuderit. De Tertulliano nolim quicquam tibj pollicerj, nam haud bene meminij an D[ominus] Scaliger vetustum exemplar acutissimi huius scriptoris penes se habeat. Literis pridie Calendas Decembris ad eum datis petiuj ab eo catalogum veterum patrum manu scriptorum, quos possidet. Inter hos olim mihi recensuit. Ambrosium, hieronymum, Hilarium integros, Augustinum magna ex parte et nonnullos alios, quorum nomina non teneo. Responsum dabit, quod tibj communicabo. Tertullianj amore et lectione ita capior et delector, vt ferme is solus sit (certe primatum apud me tenet) inter veteres latinos, quem nocturna diurna[ue] manu versare cupiam. Inde accidit vt quasdam varias lectiones, à libris editis tum Basileae tum Lutetiae discrepantes notarim, quas ex aduersarijs descriptas, tuis oculis subiiciam, vt de meis in latinorum theologorum coryphaeum fortasse temerarijs conatibus iudicium feras et



censuram per scriptum tuum mihi significes. Dominus Beza (vt scis) in hunc autorem pr[a]eclara multa molitur : verùm ita varijs distinctetur et distrahitur negotiis, vt de hac editione nihil adhuc sperem, nisi hominem vrgeas. Sed non nescis Vbiquitariorum furores Bullingerj, Bezae, Simlerj et caeterorum fratrum studia turbare, et in harenam inuitos pertrahere. At sapiant tandem, aut potius latrare desinant impurj istj turbatores, qui dum pro aris et focis dimicare viderj volunt, pro haris et fucis vbique canunt classicum. Ideo non miror si apud se manere nec velint nec valeant. Spero, infra paucos dies varias lectiones copicis D[omini] Bezae ex manuscripto exemplarj decerptas ad marginem mej Tertullianj apponere, quod vbj factum erit, etiam codicem meum accipies si placet, aut tuum ad me mittes quem cum meo conferre paratus ero. Siue omnes lectiones separatim in charta descriptas tibi mittam. Quod requiris, vt in conquirendis D[omini] Martyris pia memoriae theologicis epistolis, laborem, curabo diligenter vt votis tuis satisfiat. Scripsit olim doctiss[imus] ille theologus italo sermone breuem expositionem in symbolum apostolorum quae si latinè extaret à multis auidè legeretur, etsi stilo simpliciore sit conscripta. Huius si exemplar Basileae excursum anno 1544 non habes, meum ad te mittam. Edita est etiam eiusdem D[omini] Martyris epistola ad fratres Italos lapsos, in gallicum sermonem conuersa, quam te vidisse ni arbitrarer latinitatj darem. Paucis respondeo ad eruditam et elegantem tuam epistolam. quod si in posterum tua humanitate et in me non meritum summa tua beneuolentia fretus, litteras ad te scribo, subrusticam meam audaciam tua liberalitate commotam fuisse existima. Sed quid facias? In faceto hoc epistolio indefessos labores tuos aliquantisper mitigare conatus sum. Quando quidem vero me in tuorum albo reponis,



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

III

*1574, 28 décembre, Genève.*

SIMON GOULART A JOSIAS SIMLER.

Original, Zurich, Stadtbibliothek, Hot. Ms. F. 60, 59.

S. P. Ante duodecimum Diem huius mensis, literas dedj D[omini] Bezae, quas ad te peruenturas per fidum tabellarium mihi pollicitus est. Hodie vero incidj in istum tabellarium qui propter varia negotia et cupiens coenam Dominj cum aliis fratrib[us] celebrare hactenus Geneuae substitit. Ideo, Domine colendissime, hoc epistolium priorj adiungere visum est, vt quanta tuj obseruantia ardeam, magis habeas compertum. Iam libros quosdam Tertullianj cum exemplarj meo contulj: caeteros breuj collatuos: et coniecturas meas superaddam, qu[a]e omnia chartis tribus aut quattuor comprehensa, et ad exemplar Basileense, posterioris editionis congruentia, cum breui supplemento librorum pro appendice Bibliothecae ad te mittam. D[ominus] Beza infra paucos dies daturus est quasdam Epistolas Theologicas, D[omini] Martyris, dignas (vt ait) quae in publicum edantur: gratulaturq[ue] tibi istud consilium de schedis theologicis praestantissimi huius Christi athleta euulgandis. D[ominus] Balbanus operam suam pollicitus est. Quae inter chartas D[omini] Caluinj editione digna erunt, curabo etiam vt simul accipias: vidi enim quasdam Martyris epistolas ad eum scriptas, sed an Theologica aut familiaria quaedam continerent non satis meminij. Excuduntur nunc apud nos D[omini] Caluini litterae et responsa: quas, quum in lucem emittentur, ad te mittam, si ita iubeas, vt inde decerpere queas quod ad

hanc rem conducere senties. Exspectamus Tuum Hilarium, quem si non constituistj adhuc emittere in lucem conabor exemplar manuscriptum D[omini] Scaligerj recuperare, vt acuratioꝛ et illustrior pii huius scriptoris editio prodeat in publicum. Annotatiunculas in eum habeo, quas Tertullianicis adiungam: sed cum accipies, plura de iuuenilj mea hac audacia. Si vero non sum tibi molestus, maximè desidero scire an aliquoties et breui velis typis mandare pr[ae]lectiones tuas in Exodum, de quibus multa per literas Mullerus noster mihi narrauit. Multi Gallicarum Ecclesiarum ministrj et fratres mecum idem exoptant, et à te perpetuis votis flagitant: simulq[ue] locos communes Theologiae breui methodo pertractatos et contractos in Enchiridion. A D[ominibus] Beza et Simlero hoc expetitur. Bezae propter infnita alia non minoris com̄modi negotia id non licet: haec igitur Simlerum decent, si vacat. Caeterùm, antequam finem facio, quae hic feruntur noluj obmittere. Aiunt, et affirmant malum hunc Galliae Genium et alastora Cardinalem Lotharhnum viuere et Ecclesiam Dej turbare desiisse, Genus mortis est incertum: Sed minime dubito quin Deo iustissimo iudicj, etiam in his terris aut stupore aut furore percussus poenas penderit. Quod si ita est, pacem Ecclesiis Galliae restitutam irj non paucorum est opinio quam vt firmam et gloriae suae conuenientem tribuat Dominus; etiam atque etiam orandus est à nobis. Vale. Geneuae 28 Decembris 1574.

Tibi perpetuo addictus

SIMON GOULARTIUS

(*Au verso*).

Ornatissimo viro D. Iosiae Simlero in schola Tigurina Theologiae professori doctissimo

Tigurum.

IV

*1575, 26 janvier, Genève.*

SIMON GOULART A JOSIAS SIMLER.

Original, Zurich, Stadtbibliothek, Hot. Ms. F. 60, 58.

S. D. Dum expecto ad binas literas circa initium Decembris et mensis huius scriptas, tuum responsum, Domine Colendissime, ecce iterum se offert magistratus nostrj tabellarius ad Illustriss[imum] Senatam Tigurinum proficiscens cum Apologia nomine helueticarum Ecclesiarum aduersus Torgenses quindecim viros à D[omino] Beza conscripta, vt D[omini] Bullingerus, Gualtherus, tu et caeterj fratres eam perlegatis et probetis: has ad te dedj, vt, si priores responso dignas opinaris, per co[m]modum hunc nuntium, dummodo te alio non vocent grauiores pro Dej Ecclesia occupationes, scribas. N[ostri] Iosephi Scaligerj ni festum annotationes nunc pr[a]elo subiectae me toto hoc mense detenuissent, iam habuisses cathalogum librorum pro Bibliothecae appendice. Sed festum et varias lectiones in Tertullianum ante februarii finem comitabitur, vt spero. Quaedam apud Hilarium annotaueram, quae excusa et emendata vidj in eius operibus, nuper apud Episcopium Basileae editis. Ideo hac te expectare nolim, sed hilarium tuum lucj committere non diutius recusa. Prelectiones item in Exodum et Historiam Helueticam, quam avidè multi mecum expectant. Theologicas Epistolas D[omini] Martyris nondum dedere D[omini] Beza et Balbanius variis negotiis distractj. Sed dabo operam vt studium meum hac in parte non desideres: vt optatum



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

V

*1575, 9 février, Genève.*

SIMON GOULART A JOSIAS SIMLER.

Original, Zurich, Stadtbibliothek, Hot. Ms. F. 60, 65.

S. P. Mirificus amor in me tuus, Domine et frater honorande subitum istud responsum ad tuam epistolam peperit, non tamen sine lachrimis, audita nostrj Mullerj morte. Nolim autem te deinceps sollicitum esse aut grauiora studia interrumpere quam literas dabis; id te praestare per otium sufficiet. Ad 15 huius mensis festus Pompeius à Doctissimo Scaligero noua vita verè donatus studiosis communicabitur, quem cum epistolis D[omini] Caluinj et Apologia ad XV Virorum Torgensium articulos; auctario item Bibliothecae et aliis quibusdam tibi (vt spero) non ingratis, recipies. De suis laboribus literariis coram te agere superuacaneum iudicauj quum te gloriolæ et auræ popularis minimè cupidum esse non ignorem. Ego etiam adulatoris munere fungi, ne per somnium quidem, cogito. Illud satis est nos Christum et Angelos testes habere omni exceptione maiores, coram quibus de donis acceptis reddendam esse rationem vtinam semper serioq[ue] cogitemus. Itaq[ue] quod à te expetunt pii nonnulli, quum Dominus vires suppeditabit, fideliter et sedulè persolues. Historiam tuam Helueticam sat citò perlegemus: etenim quò diutius in tuo musaeo versabitur, eò acuratio eius erit dispositio et ornatus. Multa sane (vt dicis) et nimia est commentatorum copia. Affectus iste scribendj in morbum et cacothen ita euasit, vt tribus anticyris vix curarj (si theolo-

gastros, quorum Europa scatet respicis) ab ipsa medicina valeat. Multj multum sudant, sed frustra laborant in proijciendis ampullis aut potius calumniis et blasphemis, et dum vitare humum omniaq[ue] replere velle videntur, tantum inania captant Piorum pijs conatibus nihil detractum velim, dummodo pietatj doctrinam adiungere dignentur: suisq[ue] viribus aequam sumentes materia[m], quid ferre recusant, quid valeant humerj per multos menses aut annos, non sine doctiorum fratrum auxilio versarint. Non est tamen quod hoc studium refugias, qui, Dej beneficio, eorum impleas numerum, à quibus, secundum Deum, contra omnes Satanae et haereticorum nefarios conatus auxilium expectat, potis accipere potest et debet Christi Ecclesia. Ideo non desinam te interpellare, vt scriptis, theologis pr[ae]cipuè fratrum tuorum studia, Deiq[ue] gloriam promouere non cuncteris. Sustine me paulisper, importunum fortasse, at vice cotis fungentem acutum reddere quae ferrum valet, exors ipsa secandj. Locorum communium enchiridion breue et dilucidum à te conscriptum ne dubita multis gratum fore. Ego verò, Ecclesiae quidem filius, sed è terra nuper ereptus, quid ausim aut possim praestare censoris argutioni quod non formidet acumen? Constitui certè in tuis et aliorum patrum et fratrum tum veterum tum recentiorum scriptis euoluendis in posterum aetatem meam consecrare, nec scriptum vllum (pr[ae]ter versiones quasdam) in lucem emittere: tenuitatis enim et nihili doctissima aliorum scripta vtcu[m]q[ue] me conscium reddunt. De Martyris epistolis faciam vt iubes. D[ominum] Bezam ad illustrissim[um] Principem Condaeum pro Ecclesiarum Gallicarum tranquillitate, (si Deus voluerit) profectum ad Calendas Martias expectamus. Ex huius et D[omini] Balbanii scrinijs quas reperiam Martyris schedas theologicas des-



cribam et tibi mittam quàm primùm. Epistolam ad fratres Italos non habeo Italicam, hanc petam à D[omino] Balbanio, et latinitati Dabo : Italicæ enim linguæ non prorsus sum ignarus. Hilarium manuscriptum D[omini] Scaligeri expecto, quem etiam accipies, si ad me pervenerit, ut spero. Cùm literas ad Mullerum scriptas mihi redderet tabellarius, repente ingemij et tuas legens in lachrymas prorumpere coactus sum, optimi viri mihiq[ue] amicissimi discessu grauissimè commotus. Vulnera enim illa quæ ab aliorum chariss[imorum] fratrum obitum acceperam, non satis solidata, ad tam acerbi nuntii ictus, recrudeère, et plaga ista meis infixæ cogitationibus tantum attulit doloris, quantum si longior fuisset illius vita, mihi abstulisset molestiarum. At id non parum me solatur quod Mullerij sedem apud te aliquatenus teneo : amicumq[ue] hunc nostrum ad fœlicissimam et omnibus numeris absolutam vitam ex graui et incurabili tum corporis tum animi morbo migrasse certò sciamus. Caeterùm, tua fretus in me beneuolentia, obnixè pr[a]ecor. Ut Tres illos Thomos historiae Animalium Gesneri, quadrupedum videlicet, auium et piscium eo pretio 7 florenorum  $\frac{1}{2}$  nobis emas, et D[omino] Henrico Lochmanno benè compactos tradij cures, quos ad D[ominum] Claudium De la palle Ciuitatis Geneuensis Consulem Dominum mihi familiarem per aurigas commodè mittet. Horum autem pretium in aliis libris hic editis impendemus, vel Domino Lochmanno per Consulem illum nostrum persolui curabimus, prout tibi videbitur. Cupio item te his libris adiungere Apologiam vestram ad Iacobi Andr[ae] calumnias nuper editam, cuius partem à D[omino] Bullingero missam D[ominus] Rosetus cuidam symmistæ meo, perlegendam tradidit. Item prius responsum ad testamentum Brentii, librum germanicum Bullingeri De matrimonio si latinus



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

VI

1575, 1<sup>er</sup> avril, Genève.

SIMON GOULART A JOSIAS SIMLER.

Original, Zurich, Stadtbibliothek, Hot. Ms. F. 60, 38.

S. P. Quod tibi iamdiu pollicitus sum, Domine et frater honorandissime, adhuc praestare non valeo. Neminem enim inuenj, qui libros et literas tutò vel com[m]odè deferre posset. Hodie ex improuiso Bibliopola quidam Bernam ad Nundinas proximas pergens, petijt an quid literarum mittere esset animus. Tunc mihi occurristj. Me verò fasciculum istum D[omino] Hallero daturum recepit, qui postea ad te deferendum curabit. Quum ego ad manus essent D[omini] Martyris epistolae Italicae à D[omino] Balbanio (qui plurimam salutem tibi impertit) mihi nuper co[m]missae, eas cum Apologia ad Torgenses mitto. Petit autem D[ominus] Balbanius, vt *αυτογραφα* remittas postquam in Latinam lingua[m] conuersae fuerint quae in lucem emittendae tibi videbuntur, epistolae. Excusam ad fratres Italos non vertj in latinum sermonem, cupio enim ex te intelligere an epistolis D[omini] Martyris adiungendam censeas, prolixior enim fortè est. Praeterea, si me ab hoc onere laeuarit doctior quispiam apud vos, non magnopere reluctabor. Nuper enim est mihi onus aliquod ab amicis impositum, quod detrectare non ausus, excutere non possum. Tamen si mea indiges opella, me tibi adductissimum esse curabo vt intelligas. Nondum collegit Beza noster quas in scrinijs possidet D[omini] Martyris epistolas. Quamprimum mihi commiserit, mittam cum epistolis Caluinj et festum Scaligerj, cùm Aurigam vel

commodum tabellarium ad vos proficiscentem videbo. Libros Gesnerj, id est historiam animalium, piscium, auium, Apologiam ad Iacobi Andreae Calumnias, et admonitionem D[omini] Bullingerj ad verbi ministros quam latinè dedistj, amicus quidam et ego expectamus. Tu pro tua in me beneuolentia curabis per D[ominum] H[enricum] Lochmannum vel alioquouis modo huc deferrj et pecuniam diligenter persoluemus, vel in libris hîc excusis impendemus prout faciendum iusseris. Mense februario satis prolixas literas ad te dedj. Exinde me à scribendo reuocauerunt varia negotia, nec adhuc tibi essem importunus, ni crimen obliuionis longè depellere arbitrarer. Literas et Hilarium Scaligerj indies expecto, at vbi nunc sol ille literarius luceat, nescio. Vale. Geneuae Calend. Aprilis 1575.

Tuus totus

SIMON GOULARTIUS

*(Au verso).*

ornatissimo viro D... siae simlero sacrarum... iterarum  
in Schola... igurina professorj doctiss[imo] Domino et  
fratri colendissimo

Tigurum

VII

*1575, 8 avril, Genève.*

SIMON GOULART A JOSIAS SIMLER.

Original, Zurich, Stadtbibliothek, Hot. Ms. F. 60, 61.

S. P. Pridie Calendas huius mensis, Bibliopolae cuidam nostro Bernam proficiscentj fasciculum epistolarum Theologicarum et familiarium D[omini] Martyris ad Balbanium, Apologiam ad Torgenses, et meas literas D[omino] Hallero redendos, quas ad te postea mitteret, dedj, Domine et frater honorandissime. Iterum accipies per D[ominum] Rottanum fratrem in Christo Charissimum epistolam ad fratres Italos et consilium quoddam ab illustrj Marchione Vici mihi communicatum. Haec omnia si luce digna iudicas, in latinum sermonem conuertj curabis. Sunt enim apud Vos homines doctj et linguae Italicae peritj qui suam operam tibi commodare non detrectabunt. Equidem nisi me multa ab hoc labore nunc reuocassent; istud onus suscepissem lubenter. Caeterum, consilium Italicum manu scriptum, ad me remittas velim, cum videlicet, conuersum et descriptum erit. festum et Epistolas Caluinj iam pridem accepisses, si commodus adfuisset tabellarius, frater et amicus mihi et D[omino] Stuckio, familiariter deuinctus D[ominus] Serranus apud Lausa[n]nenses gymnasiarcha nudiustertius co[m]modum se obtulit, cuius diligentia vtar, vt saepius posthac, quàm cupiam tibi in omnibus et inter omnes inseruire, intelligas. Per eum igitur, qui frequenter D[ominum] Stukium literis salutatur, festum, Caluinj et caeteras D[omini] Martyris



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

VIII

*1575, 13 avril, Genève.*

SIMON GOULART A JOSIAS SIMLER.

Original, Zurich, Stadtbibliothek, Hot. Ms. F. 60, 64.

S. P. Accipe, Domine et frater honorandissime, Epistolas D[omini] Calvinj et festum Scaligerj testimonia et pignora meae in te obseruantiae. Reliquas D[omini] Martyris Epistolas nondum tradidit in manus meas D[ominus] Beza. Cum id fecerit has ad te mittam quàm primum. Iam per Bibliopolam ad Bernates proficiscentem et per D[ominum] Rottanum fasciculos epistolarum Martyris et mearum misi, quas, ni fallor, iam accepistj aut breuj accipies. Libros Gesnerj expecto cum tuis literis. Vale et me ama. Raptim, Geneuae Idus Aprilis 1575.

T. T. S. GOULARTIUS.

*(Au verso).*

Ornatissimo viro D. Iosiae Simlero in Schola Tigurina Theologiae professorj doctiss[imo] Domino et fratri honorandissimo

Tigurum

IX

*1575, 19 juillet, Genève.*

SIMON GOULART A JOSIAS SIMLER.

Original, Zurich, Stadtbibliothek, Hot. Ms. F. 60, 60.

S. P. Ad finem Iunii, Cl[audius] de la palle acceptos à D[omino] Lochmanno Gesnerj de animalium, piscium et auium historia tres tomos, vna cum apologia ad Smidelinum aliisq[ue] libellis reddidit. Ingentes verò gratias ago, pro praestita hac in re à te; Domine colendiss[ime] opera. Pretium vero librorum Gesnerj in libros quos petis impendi. Si quid restat quod tu mihi aut ego tibi debuero, intelliges cum Cyrillum editionis parisiensis anni 1573, et no[n]nullis opusculis auctum Theodoretu[m] Coloniensem, Glossarium Stephanj compactos recipies: quos iam penes me teneo mittendos quam primum commodus vector apparebit. Horum autem pretium simul indicabo. Herj proximas tuas, 9. huius mensis datas accepj, quibus breuiter respondeo. Cyrillum Vulcanii non ausim expectare Pr[a]e-terquam enim quod multis aliis negotiis ille distinetur, et lubenter operam suam commodat omnibus; vix poterit tam ingens opus breuj absoluere, et typographi propter ingentis operis impensas deterrebuntur. Tamen Vulcanius animum non despondet. Arianum de gestis Alexandrj nuper in latinum vertit, quem excudit Stephanus et emittet ad proximas nundinas, cum Lysia et aliis oratoribus graecis olim ab Aldo impressis. Literas tuas quibus Scaligerj exercitationes et Bodinum petieras non accepi, quod tabellarii incuria contigisse arbitror. Bodini methodum



mittam pro amicis quando quidem exemplar tibi missum est. Scaligerum autem non ita facile recuperamus. Ideo fidem meam hîc adstringere nolim. Historiolam helueticj bellj si conscribis, et ita faciundum censes, aptabo refutationj quam aggressus sum aduersus mendacis pseudohistoricj gallj. Librum Monachi De Sainctes in dies expecto. Ex vnguibus Leonem et teterrimum monstrum agnouisti. forte silentio erit conuincendus. Episcopus papisticus factus est, nec dubito quin hoc strepitu maiores honores inter pontificios venetur. quod si antagonistam non reperit, inanes isti fumi in auras euanescent. Sed quid facto opus erit, pr[a]eclara ista mendacia pios docebunt. Quod ad amicum tuum pium et doctum Ecclesiae ministrum, qui hîc mittere filium cupit, attinet, proximis literis faciam vt quam promptè et fideliter tibi tuisq[ue] obsequi, intelliges. De morbo Bullingerj, omnes solliciti sumus admodum. Ecclesia precibus publicis hactenus est commendatus. Ego priuatim venerandj senis et parentis in Christo, tuj, reliquorumq[ue] dominorum et fratrum imagines ita mihi propono, vt pro vestra incolumitate saepius preces fundam. Meas lachrumas seu elegiam de lethifero eius morbo cum libris accipies : nunc enim describere minime licet. Theodoretus excuditur nunc Parisiis, sed exemplar Coloniense imitantur et exprimunt typographi, ne vno quidem apice addito : Ideo noluj differri quin illud Coloniense cum Cyrillo Parisiensi mittam et quam citissime potero. Galliae status prorsus deploratus euadit. Strages et horrenda incendia excidium perfido huic regno minantur. Apud Occitanos frumenta in agris incensa sunt. Rustici inde in rabiem actj, Pontificiorum, Ducum exercitus pr[a]ecipue domos solo aequarunt. Equites germanos qui istius incendii ministri sunt, quosdam viuos igni combusserunt. Lutetiae Parisiorum ingens tumultus excitatus est



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

X

*1575, 20 novembre, Genève.*

SIMON GOULART A JOSIAS SIMLER.

Original, Zurich, Stadtbibliothek, Hot. Ms. F.

60, 67 f., I. S. 190. a. b.

S. P. Quod tam diuturno silentio usus sum, Domine et parens in Christo colendissime, temporum iniuria factum est: cupioq[ue] te semper hac persuasione tenerj me tuj esse studiosissimum. Nunc excuduntur Caluinj Opuscula Omnia Theologica, in vnum volumen collecta : cuius editionis onus et curam amicus typographus me sustinere voluit. Quidam librj fuerunt e gallico in latinum sermonem vertendj, alii emendandj, loca scriptura ad marginem notanda. Nec adhuc molis ingentis opus absolutum est. Supersunt *ελεγκτικά* aduersus seruetanos, Anabaptistas et pseudonictodemos : certamina item de Pr[a]edestinatione et Coena Dominj. Ad finem Ianuarii in lucem exiturum speramus. Ex Bezae nostrj sententia, Commentarium in Senecae Clementiam ab eodem Caluino tunc adolescente conscriptum, ad finem apponemus. Praeterea, excudentur Commentaria, seu potius Collectanea et aduersaria nostra de statu Galliae ab vltimo pacificationis edicto anni 1570. vsque ad obitum Carolj Valesii, quae multa memoratu et lectu dignissima continent. Quoniam verò technas tyrannidem, perfidiam et caeteras aulicorum nostrorum virtutes excutio ; variaq[ue] stratagemata ex multis libellis, tum ex variis variorum epistolis et relationibus, tum ex harum rerum cognitione per aliquot annos meis

impensis adepta, detego, multos mihi fore inimicos non dubitavi. Nec non varios libros iam video aduersum me conscriptos. Ideo, quòd etiam obscurus sim, nomen meum reticui, partim vt meae vocationis pr[a]eiudicio à lectione Catholicos non deterrerem, partim quod priuatorum negotiorum gratia forte in patriam aliquoties mihi erit eundum, quod somniare ne quidem auderem, si veritatis hostes me authorem noscent istiusmodj commentationum. Tam ardentj autem amore patriae detineor, vt vita sit mihi acerba, donec tyrannorum fraudes, Gallis meis, historico veritatis penicillo delineauerim. Simul iungo libellos post San Barptolomaeam lanienam vltro citroq[ue] editos, quò veritas magis ac magis elucescat. Omnia gallico sermone edentur, quae, si opus erit, latinè conuertemus. Dum haec adorno, et alia quaedam minutiora, uxor mea peperit filiolum, quem semel et iterum e mortis faucibus coelistis pater mihi restituit. Vtinam ad laudem et gloriam sacrosanctj nominis suj. Certè his mensibus Octobr[is] et Nouemb[ris] luctus gaudii extrema domj meae saepius occupauit. Tandem triste scriptum affertum de obitu communis in Christo parentis nostrj D[omini] Bullingerj. In eius morbum lethiferum nescio quid elegiacum scripseram : sed nimius dolor meas musas et me ita mihi abstulit, vt quo chartae aufugerint non recorder. Amicus quidam meus verbj minister, vt deambulationis taedium leuaret, tetrastichon in D[omini] Bullingerj pietatem confecit. Rotanus noster hexastichon. Ego, quem musa nascentem toruo lumine conspexit, infoelix in multis, pr[a]ecipuè in pangendis versibus, tamen argutis et piissimis D[ominorum] Bezae et Gualtherj epigrammatis excitatus, hexastichon etiam scripsi. Bezae, amicj, et Rotanj versus ad te mitto : et rideas licet, meos accipies : delegi enim te tuiq[ue] similes Aristarchos mearum ineptiarum, modò

vobis nauseam non moueant. Antequam Vulcanius hinc discederet, fasciculum literarum, cum Ariano de gestis Alexandrij gr[a]ecolatino, et Trithemio de Scriptoribus Ecclesiasticis eiusdem Vulcanii manu multis libris, qui in tua Bibliotheca desiderantur, aucto, mittendos ad te dimisit. Ignosce verò, quod nihil acceperis. defuit enim tabellarius et vector. Nunc eius literas mitto. Libros autem accipies cum Chronologia Beroaldj, Oratoribus graecis et Thesauro linguae sanctae, si modò ex te audierim quomodo compactos velis, et an tres istos, Arianum Beroaldum Oratores non ingentis molis cupias separatim aut simul compingi. Thesaurus thesauro emitur, sex videlicet florenis aut quinque ad minus. Nondum emj, sed est ad manum quando voluerim. tametsi in hac ciuitate nullum volumen sit adhuc venditum : nam typographi diploma regium expectant vt aliorum ὁμοτέχων artes compescant. Tandem accedo ad tuas : et vehementj dolore afficior te nondum accepisse Theodoretum et caeteròs libros, quos Iohanni Antonio Pelisaro mercatorj Italo amico meo commisseram. Is hodie affirmauit se fasciculum hunc librorum tutò misisse Basileae ad consanguineum suum D[ominum] Stephanum (si bene meminj) Pelisarum : à quo breuj intelliget quì factum sit vt eos nondum acceperis. Gaudeo verò te de euulganda historia heluetica seriò cogitasse. Hanc conuertendam lubentissimè suscipio, si Dominus vitam et vires suppetat. Ne quis autem mihi hanc palmam eripiat, velim modo ita expedire existimes (nil enim absq[ue] tua venia aggrediar) vt priusquam tota excusa sit, quae iam impressa sunt folia ad me mittas, vt citius gallica in lucem exeat, et latinam tuam, tanquam pedissequa, commitetur. Cupio item ex te audire an quae polliceris de helueticis rebus in cathalogo librorum tuorum nunc simul excudantur. Vitam D[omini] Bullingerj



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

alienas, aut D[ominum] Thaddaeum scire quid disertis verbis de hac sua versione ex sententia Balbanij et Rotanij ad te scripserim. Statum vestrum deploro. Vtinam luce spirituali populus nostro ministerio commissus in dies purgetur. Certè horret animus, quotiescunq[ue] futurorum et filo pendentium Dejudiciorum occurrit imago. Sensim enim impietas et iniustitia mundum corripunt; vt quo se vertant pii vix agnoscere possint. Dominus autem vestris et nostris omnibus incommodis pro sua clementia prouidebit. Tantùm vigilantes in eius vinea reperiamur. Caeterùm, antequam meae loquacitatj et intempestiuae scriptioj fidem impono, est quod te et froschouerum nescire piaculum existimauj. Audiuj à fide digno viro locos communes Theologicos D[omini] Martyris, aut eius manu Tigurj vel in Anglia scriptos, vel ex eiusdem co[m]mentariis et libris (puto) collectos, aut Tigurj aut in Anglia nunc excudj; ita vt ad proximas nundinas francfurtenses venales prostabunt. factum est autem, nescio cuius plagiarii nequitia, vt simul ac aliquid istorum locorum excuditur, folia impressa cuidam bibliopolae gallo (cuius nomen audies si opus erit) extemplò mittuntur: et ita iam sexaginta folia habebat, paulo ante initium huius mensis quae tamen videre non potuj, quoniam nobis insalutatis gallus iste aliò euolauit, vt locos co[m]munes furtim excudat et froschouerum aut Anglum typographum supplantet. Quicquid accidet, ni auertat, damnum patietur froschouerus, ni fallor. Viderit autem, quid facto opus est. et postulatis Durantii bibliopolae nostrj breuo mittat responsum, si placet, et vacat. Vitas Pontificum Romanorum à D[omino] Bullingero scriptas, et in scrinijs latentes. Homilias D[omini] Gualtherj in Psalmos. Enchiridion Locorum Communium theologorum tuo calamo exaratorum multj mecum auidè cupiunt et postulant.

Habes taediosum et rude scriptum. Verum enim verò,  
si clauus clauo pellitur, animj tuj dolores his naenijs ali-  
quantisper expelle : et tamen me (vt facis) semper ama.  
Bene vale. Geneuae. 20 Nouembris 1575

T T.

SIMON GOULARTIUS

*(Au verso).*

Ornatissimo viro D. Iosiae Simlero, Sacrarum literarum  
in schola Tigurina professorj doctissimo, Domino suo  
colendissimo.

Tigurum



XI

*1575, 23 décembre, Genève.*

SIMON GOULART A JOSIAS SIMLER.

Original, Zurich, Stadtbibliothek, Hot. Ms. F. 60, 57.

S. P. Multis de caussis gratissimae mihi fuerunt tuae literae, Domine et pater obseruandissime, tum quòd ex D[omino] Catharino Dulcio intellexj te cum tuis recte valere, tum propter libros missos, quos vt caetera tua omnia tanquam thesaurum, charos habeo. Equidem optassem longiores annos D[omino] Bullingero fideli Ecclesiae pastorj. Tamen Dej prouidentiae aliter visum est. Quid nobis expediat solus ille nouit, cuius voluntatj acquiescere summa est sapientia. Descriptionem rerum gallicarum ita persequor, vt iam furiales carnificinae Amiralii et caeterorum typis excudantur. Pleraque ex libris iam editis desumpsj, sed quae ex scriptis amicorum et memoriae penu deprompsi, eiusmodj sunt vt utilia posteritatj fore confidam. Vrgent familiares et amicj, vt aduersaria haec historica vsq[ue] ad finem anni 1575 persequar. Eorum consiliis et petitionibus parere nondum constituj, quoniam fundamenta rerum quae breuj in galliis gerentur non satis apertè mihi pateant et detecta sint. Mirae enim fraudes et insidiae latent quas Dominus suo tempore patefaciet. Vulpinam iterum induunt veritatis hostes. Nostrj ferè Leoninam (vtinam non Asininam) aperto Marte manum conserentes. Multj mecum formidant, et Reginae matris subdolas artes vtcunque subolfaciunt. Tanta enim confidentia exercitum Germanicum Casimirj et conatus principis Condej despicit, vt securè deambulet et per vrbes discurrat, iubetq[ue] filium



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

reiecit. Libros tuos breuij accipies compactos. Rotanus petit epistolam de fuga, et ad fratres Lucenses, quae Italice à D[omino] Martyre scriptae sunt. Caeteras citò remittet. De Martyris Locis communibus gaudeo froschouerum Cogitare. fratres omnes valent. D[ominus] Beza nuper Argentina reuersus est. Ad vos scribit, ni fallor. Bene vale. Geneuae 23. Decembris 1575

T. T

S. Goulartius

*(Au verso).*

Ornatissimo viro D. Iosiae simlero sacrarum literarum in Schola Tigurina doctissimo professori, domino et fratri honorandissimo

Tigurum

XII

[1576], 12 février, Genève.

SIMON GOULART A JOSIAS SIMLER.

Original, Zurich, Stadtbibliothek, Hot. Ms. F. 60, 62.

S. Paucis et raptim si ad te scribo, Domine et Pater honorandissime, non est quod mihi succenseas: repentinus enim aurigae discessus me inuitum in breuem scriptionem detrusit. Vt verò mearum literarum breuitas excusari possit, mitto prolixa scripta, nitidiorè Calamo, typis videlicet, exarata, Arrianum et Trittemium Vulcanij: item oratores Grecos cum Arriano. Thesaurum linguae sanctae non accipies, excuditur enim index Latinus omnino necessarius. Idcirco expectandum censui, donec absolueretur: tunc voto tuo satisfaciam. Accepi finem historiae tuae de Republica Heluetiorum. Quam ad me miseras partem, D[ominus] Rosetus adhuc detinet, nec illam volui repetere. Ej reliquum offeram, et paulò post versionem aggrediar, Christo iuuante. Tuas literas redderunt mercatores Scaphusianj; sed illos alloqui non concessum est. Caluinj opuscula Theologica ad vmbilicum perducuntur. Quaedam euulgauit Danaeus noster: quae breuj videbis. Ego ab amicis pertractus et raptus Galliae nostrae miserias stylo vernaculo confodere conor. Heu, quàm s[a]euis vulneribus coelestis et iustissimus iudex illam dilaniat! Nunc penitus desperata est salus populj. furor omnia versat. Vnicum mihi solatium, nullum sperare leuamen. Sed Dominus prouidebit. Epistolas D[omini] Martyris, Historiam de vita et Obitu D[omini] Gesnerj, Rudimenta tua Astronomica, si placet, ad me

mittito. Vitam longissimam tibi conseruet Dominus in  
Ecclesiae aedificationem. Vale iterum et me vt filium  
charissimum perpetua foue beneuole[n]tia. Geneuae 12.  
Februarii

T. T

S. GOULARTIUS.

*(Au verso).*

Ornatissimo Viro D. Iosiae Simlero, S. Theol[ogiae]  
in Schola Tigurina professori

Tigurum



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

perborum istorum conatus, coram nostris oculis frangat. Nostrum est interim quid Ecclesiae Christj nobis commissae expediat sedulo meditari. Tu verò, qui inter veteranos milites fortiter pugnastj, quid facto opus erit, cum honorandiss[imis] doctiss[imis]q[ue] tuis collegis, vt spero, prospicies. Hîc, vnus Beza nobis est instar omnium, in cuius humeros omnia onera collegae mej mecum securè deponunt. Polonia tandem (et Germania, nj Deus auertat) sentiet quàm periculosa sint consilia quae Dej gloriam arcent, aut parum promouent. Nobilissimae gentis vices deploro. Sed vides quid Galli electio illis afferat. Quocunq[ue] se vertant Tyrannj, diuinj iudicij virgas et fulmina secum ferunt. Nunc infinitis artibus vtuntur, ad euertendam Gallicarum Ecclesiarum Libertatem: ictusq[ue] omnipotentis eludunt, quantum fierj potest. Sed dabunt poenas iusto vindicj, etiam sj hominum manus effugiunt. Haeresiologian Danaej nostrj et responsum ad Theses Musculj ad te mitto. Gesnerj vitam accepj. Rudimenta Astronomica sunt imperfecta, desunt in vtroq[ue] exemplarj à te missis 4. folia priora, videlicet A. B. C. D: Librarij incuria id accidisse existimo. Opuscula omnia Caluinj habemus hîc excusa: quae si cupis habere, prima occasione mittam. Vale, et D[ominos] Gualtherum et Laua-  
terum reuerenter saluta meo nomine. Geneuae 10. Maij  
1576

T T

SIMON GOULARTIUS.

*(Au verso).*

Ornatissimo viro D. Iosiae Simlero Literarum in Schola Tigurina professorj doctiss. Domino et patrj honorandissimo

Tigurum

XIII<sup>bis</sup>

1583, 14-24 janvier, Trémilly.

SIMON GOULART  
AUX PASTEURS ET PROFESSEURS DE GENÈVE.

Original, Genève, Bibliothèque publique,  
Correspondance ecclésiastique, Ms. fr. 197<sup>aa</sup>, vol. 1580-83, f<sup>o</sup> 89.

Messieurs et honorez freres, depuis que ie suis arriué pardeca, le temps a esté si fascheux, et le pais a l'enuiron est si marescageux, que ie n'ay eu ce bien de voir encore grande troupe en ce lieu. Mais ceux qui s'y sont trouuez m'ont mo[n]stré tant de signes de bonne affection que ce m'est vne suffisante recompense, quand i'aurois eu cent fois plus de peine pour eux. Au reste, pour le traitement que i'ay en particulier, et pour l'estat des personnes avec qui ie conuerse en ce chasteau, i'y reconois vne singuliere prouidence de Dieu, qui a voulu que i'y sois venu, à faute de meilleur. Ce me sera vn bien long terme que six mois : mais puis que l'avez voulu ainsi, ie n'en ose appeller, sinon qu'un successeur arresté me releue. Monsieur Cassegrain nous a remis au mois de feurier. Je n'ose encore rien esperer de ce costé, où nous procedero[n]s avec toute douceur et discretion. Or quand bien il seroit desja icj, ie preuoy que monsieur de Tremilly ne me laschera pas que ie n'aye gagné la despêse que i'ay faite en chemin, et m'a desja fait assez entendre que ie suis à luj pour six mois, ores que l'Eglise fust pourueue. Peut estre changera il d'auis quand il en verra vn autre, et lors aussi (si nostre Seigneur le permet) ie m'aideray de votre credit pour retourner vers vous deuant ce terme, s'il se peut faire. Au reste, les Eglises sont si pauvres, les subsides si excessifs, les gentilshommes qui autresfois ont contribué tant re-



froidis, tant de despenses ont este faites pour amollir le duc de Guise, a ce qu'il n'empeschas ceux de Vassy de venir à Tremilly au presche, que ie ne say comment on les pourra induire à penser à des escholiers pour l'auenir. Il y a mesmes des gentilsho[m]mes qui s'abstienent de venir aux Cenes et aux presches, et ne font plus d'exercice de la religion, de peur qu'on ne leur demande leur cotte de l'argent que leue le Roy de Nauarre: tellement que le fardeau tombe sur les poures freres de Vassy. Car les autres fideles espars ça et la icj autour sont en petit nombre. Si tost que i'auray moyen d'assembler tous les anciens (que ie n'ay veus qu'une fois, le iour de la Cene de Noel) ie les solliciteray de leur deuoir. Seulement vous diray-ie ce mot, que ceux qui ont logé Iesus Christ chez les gentilshommes, n'ont gueres aimé ni lui ni son Eglise: ou s'ils ont eu bonne affection, ils se sont fort equiuoquez, ayans prins Bethauen pour Bethlechem. Quoy que vostre Eglise ait de grandes maladies, et que vous soyez en de grandes difficultez, ie vous estime heureux et vos troupeaux avec, bona si sua norint. Ce qui me console en ma solitude est que ie vous voy en ma pensee, et attens paisiblement tout ce qu'il plaira à Dieu, lequel ie prie,

Messieurs et honorez freres, qu'il benie plantureusement votre saint ministere, et vous maintiene tous en longue prosperité, me reco[m]mandant humblement à vos saintes prieres, et saluant vn par vn chascun de vous. Du Chateau de Tremilly ce 24 ou 14. de Ianuier 1583.

V[ost]re humble frere et seruiteur

SIMON GOULART

(Au verso).

Messieurs et honorez freres

Messieurs les Ministres et Professeurs en l'Eglise  
et eschole de Geneue.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

avec promesses, menasses & autres artifices. Mais i'ap-  
percoy en ce seigneur plus de constance en ce fait que ie  
n'eusse osé esperer. Car au milieu de beaucoup d'affaires  
qu'il a & de diuers puissans ennemis qui ne luy en veulent  
qu'à cause de la Religion, il se roidit tant plus, et m'a  
bien expressement promis, quoy que le duc de Guise (qui  
doit estre à Ioinuille Lundj prochain,) ou autre requiere  
de luy, qu'il perdra la vie et tout ce que Dieu luy a donne  
au monde, plustost que de fermer sa porte aux fideles qui  
viendront icj ouir la parole de Dieu, et de quitter vn seul  
point de la liberté de sa conscience. Il y a ce mal que sa  
femme est papistiquement papiste, et depuis ma venue  
s'est endurcie dauantage. Cela bigarre la maison, et fait  
aussi que beaucoup de gens desreiglez y ont acces, ce qui  
m'a donné de la peine au co[m]mencement: mais en fin  
i'ay gagné le dessus, tellement qu'on n'y fait pas grand  
bruit à ceste heure. Au reste, Monsieur de Tremilly ayant  
chargé de tous les anciens de l'Eglise, m'a sollicité de  
vous prier, puis qu'avez commencé à luy aider de vouloir  
poursuiure, et ne permettre que l'Eglise recueillie en sa  
maison, soit destituee de pasteur. Je vous puis dire que ie  
ne pense point qu'il y ait ministres en france mieux reconu  
de son troupeau qu'est celuj de ce lieu. feu M[onsieur]  
Alexandre auoit deux cens escus de gages par an, bien  
payez. Outreplus mons[ieur] de Trémilly, qui paye moitié  
de ceste somme, donne logis co[m]mode, et a fournij le  
defunct de linge, vaisselle et tous meubles de bois. Il  
m'a asseuré d'estre en volonté de faire le mesme à son  
successeur. Je say qu'outre ce que dessus, il faisoit pre-  
sent de bled, vin, bois, viande & fruits en diuerses sai-  
sons au defunct pour plus de Cent francs. La dame est  
assez liberale aussi, et ie voy tous les iours beaucoup de  
gracieusetez qu'elle fait à la veufue de M[onsieur] Alexan-

dre. Par les dernieres de monsieur de Beze, i'ay entendu que nostre frere monsieur Constant est tousiours affligé de ses yeux, et n'a pas air propre dela. S'il vous plaisoit le donner à ceste Eglise, que sa volonté y enclinast, et que nos Seigneurs le trouuassent bon, il trouueroit icj vn air merueilleusement doux, nourriture trespropre, trauail aisé, et sur tout vn peuple volontaire, et qui aime son pasteur. Si ie ne me trompe, il a l'esprit tout fait pour ce lieu, et sa femme y viendrait aussi a propos qu'il est possible de desirer. Monsieur de Tremilly m'a chargé au nom de toute l'Eglise de vous en prier instamment, et a escrit a Monsieur de Iuzanuigny pour fournir à tous les frais, si tant est que luy faciez le bien. D'icy à huit iours partira de ce lieu homme pour aller vers vous afin d'aporter response à ceste demande. Quant à moy, ie desire retourner vers vous, si Dieu le permet, non que ie m'ennuye de seruir a ceste Eglise cy qui me monstre autant de bienueillance que i'en saurois desirer : mais dautant que mon esprit ne peut viure en france, et que ma petite famille me fait assez souuent passer les mois sans bouger de ma solitude, avec ce que ie suis trop Picard pour Champagne, et sur tout que vostre Compagnie m'est trop agreable pour en desirer vne autre. Ce seroit vn grand mal si ie m'en retournois vers vous auant que ceste Eglise fust pourueue. Auisez si en m'y enuoyant vous vous estes pas aucunement obligez de luy en donner vn autre en me rappelant, au cas qu'elle n'en peust recouurer pardeca. Mais ie laisse cest afaire à vostre Discretion, et prie notre Seigneur

Messieurs & treschers freres, qu'il vous y adresse par sa bonté et vous augmente les dons de son esprit pour seruir de bien en mieux à son Eglise. Je me reco[m]mande

humblement aux bonnes graces & saintes prieres d'un  
chascun de vous. Du Chasteau de Tremilly, ce 23. ou 13.  
feurier 1583

Vostre humble frere et seruiteur  
SIMON GOULART

*(Au verso).*

A Messieurs & tres chers freres  
Messieurs les ministres & professeurs en l'Eglise  
Eschole de Geneue a Geneve.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

propre. Il y a maison propre & meublée qui l'attend, et vne plus belle saison que celle que i'ay amenee : car depuis que ie suis entre en ce chasteau, qui est vne des belles maisons de Champagne, et en air fort sain, il n'a cessé de venter & de plouuoir : tellement que ie n'ay bouge de ma solitude, faisant ce peu que ie peus pour cette Eglise, ou il y a de bonnes ames, et de l'exercice assez pour vn plus habile que moy qui ne suis bon qu'aupres de ceux desquels i'ay bon besoin d'apprendre : car i'ay conu à ceste fois qu'il m'en prend co[m]me à ceux qui aprenent à nager et qui ont besoin de maistres pour leur soustenir le menton. Je ne seray iamais autre, et dieu vueille que ie puisse me fortifier et amender aupres de vous, si tant est qu'il luy plaise m'y reconduire. Je m'en remets à sa prouidence, et le prie,

Messieurs & honorez freres, qu'il vous maintiene tous en sa sainte garde, pour seruir longuement & de bien en mieux à son Eglise. Je me reco[m]mande affectueusement aux bonnes graces et s[ainctes] prieres d'un chascun de vous. Du Chasteau de Tremilly ce 23. Mars, selon la nouvelle supputation. 1583.

Monsieur de Tremilly m'a donné charge de vous saluer tous en son nom. C'est luy seul qui fournit à tous les frais. L'Eglise n'a charge que de payer moitié de pension à son pasteur. Luy outre le logis, garni & diuerses gracieusetez donne par an Cent escus sol.

Vostre humble frere et seruiteur  
SIMON GOULART

*(Au verso).*

A Messieurs et freres

Messieurs les Ministres & Professeurs en l'Eglise  
& Eschole de Geneue, a Geneue.

1<sup>er</sup> Spécimen de l'écriture



de la ville de Paris, le 24 mars 1583.

En l'absence de Simon Goulart, le sieur de la Roche.

Simon Goulart

PL. V.

**1<sup>er</sup> Spécimen de l'écriture de Simon Goulart**

24 mars 1583 (pièce annexe XVI).



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.



XVI

*1583, 14-24 mars, Trémilly.*

SIMON GOULART A THÉODORE DE BÈZE.

Original, Genève, Bibliothèque publique.  
Correspondance ecclésiastique, Ms. fr. 197<sup>aa</sup>,  
vol. 1580-1583, f<sup>o</sup> 93-94.

Monsieur, Vous sauez assez de quelle importance est ceste Eglise pour vne bonne partie de la Champagne. I'adiousterai ce mot à ce que vous ay escrit cj deuant, que si elle est destituee de pasteur ordinaire tant soit peu de temps, les loups qui sont iour et nuict au guet, s'aideront de ceste ocasion pour rompre tout s'il leur est possible, et les brebis assez effarouchees s'escarteront, tellement qu'il y aura de grandes desolations. Monsieur de Tremilly a fort bon courage, graces à dieu : mais il a besoin d'estre secondé de quelqu'un, pour respondre aux aduersaires, s'il en est besoin, et pour le fortifier de plus en plus contre vne infinité d'alarmes que Satan luy donne pour l'esbransler, et faire qu'il se contente d'auoir presche en sa maison pour soy, pour sa famille et pour ses sujets qui sont presque rien quant à la Religion. Encores que ie desire retourner vers vous, toutesfois il ne m'ennuye point icj puis que ma presence n'est pas desagreable audit sieur, et que mon ministere sert quelque peu aux fideles de ces quartiers. Mais, s'il est possible, ie desirerois voir auant ma retraite ceste Eglise pourueue d'un pasteur ordinaire que ie puisse voir en train, et à qui ie donray des auertissemens qui luy seruiront. Nous auons demandé nostre

frere monsieur Constant, qui sera trespropre, si la volonte de nos treschers freres, la siene, et celle de nos seigneurs y est autant encline comme les principaux membres de ceste Eglise le souhaitent sur le raport que ie leur ay fait des graces que dieu a departies à nostred[it] frere. Il sera aimé, escouté, et creu comme i'espere. Quant aux commoditez pour sa santé, et tout son entretenement, il aura quelque auantage icj, comme ie le vous ay mandé. Pour en auoir la resolution, Monsieur de Tremilly enuoye le sieur de Chery son maistre d'hostel vers vous. Il reste que selon le zele qu'auuez à l'auancement de la gloire de dieu vous embrassiez ce fait, et ayez esgard à ceste Eglise. Ie ne vous escrj rien touchant mon particulier, estant en tel estat que vous me vistes lors que je prins congé de vous, et n'ayant aucunes nouvelles que ne sachiez trop mieux que moy. Sur ce, Monsieur, Ie prie nostre Seigneur qu'il maintiene vostre venerable Vieillesse en longue prosperité, pour seruir de bien en mieux à toutes ses Eglises. Ie me recommande affectueusement à vos bonnes graces et s[ainctes] prieres. Du Chasteau de Tremilly ce 24, de Mars, à la nouvelle supputation 1583

Vostre humble frere et seruiteur

SIMON GOULART

*(Au verso).*

A Monsieur

Monsieur de Besze ministre de la parole de dieu  
en l'Eglise de Geneue.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

moin la satyre d'un *Franciscus Insulanus*, vous reteniez avec la solidité de la doctrine vne douceur qui vous rende agreable de plus en plus : item qu'escriuiez pour les ignorans aussi bien que pour les scauans. Je ne sçay qui est le jeune homme qui a detracté de vous en Bearn. il est jeune voirement & en beaucoup de sortes, mais nota[m]ment si c'est celui dont ie me doute & qui en l'aage de 18 ans a faict vn proces a Platon Aristote, Ciceron, & a plusieurs doctes modernes par liure imprimé. I'ay communique vne seule fois avec luy. Si c'est il je suis d'aduis que ne soyez en peine d'effacer ce raport qu'en continua[n]t co[m]me auez co[m]me[n]cé. Puis que vous deliberez, aida[n]t Dieu, de faire vne seconde edition de vostre liure, j'en ay escrit ce jourd'huy au S[ieu]r Antoine de Harsy libraire de Lyon, lequel a de nouveau imprimé le x. liure des histoires d'Aristote traduit & illustré par feu M[onsieu]r vostre pere, & l'ay exhorté de vous demander vostre copie. S'il ne le faict, ou que ne fussiez d'aduis de la luy bailler, j'intercederay pour M[onsieu]r Hierome Commelin, lequel doit estre par deça sur la fin de l'hyuer. tellement que vostre œuure ne demeurera en arriere. Et si Antoine de Harsy le faict imprimer ce sera en ceste ville. Je luy ay mandé qu'il vous enuoye l'Isagoge & la Chronologie d'Abraham Bucholcer qui est le docte Aleman mentionné en vos lettres. il ne s'en trouue point d'exe[m]plaires par deça, mais l'homme duduct de Harsy m'a asseuré qu'il en faisoit venir de Francfort. Je remercie M[onsieu]r du Bartas & vous qui daignez auoir souuena[n]ce de moy, qui ne suis rien à la verité. Je ne sçay comment cela s'est faict que je suis entré en vn ample commentaire sur les deux sepmaines dudict Seigneur, & me suis comme obligé de les paracheuer si Dieu le permet, voire de les mettre en lumiere si on le trouue bon. Ce sera assez tost si assez bie[n]. Je desire qu' ayez souuenance de

vos poëmes latins. S'il vous plaist m'honorer tant que de me les enuoyer, ou quelque autre chose que desiriez mettre en lumiere, je feray tout imprimer, selo[n] vostre merite. Monsieur vostre frere peut cognoistre le Sire de Harsy dont vous ay parlé cy dessus : & qua[n]d luy enuoyerez vos pacquets à Lyon il les nous fera tenir seurement. Pour conclusion j'ay à vous dire que tous se portent bie[n] par deça. Nous auons traité alliance perpetuelle avec les Cantons de Zurich & Berne, & esperons en obtenir autant avec les autres par trait de temps. Les freres vous salue[n]t, specialement Monsieur Iaquemot. & quant à moy je desire que me teniez tousiours au ra[n]g de ceux qui sont de tout vostre. Et cest endroict .

Mons[ieu]r apres mes humbles recommandations à vos bonnes graces, & de Mons[ieu]r du Bartas, si vous luy escriuez : je prie nostre Seigneur qu'il vous maintienne en longue & heureuse vie. De Saint Geruais en vostre estude ce 10. Nouembre 1584. selon l'ancienne supputation.

*Vostre tres-humble seruiteur*

SIMON GOVLART.



**XVIII**

*1586, 16 juillet, Genève.*

SIMON GOULART A DAVID CHAILLET.

Copie manuscrite, Zurich, Stadtbibliothek, Mss. Simler, 143.46.

Monsieur & honoré frere, Ce porteur, fils de feu Claude le Maistre, ayant avec bon tesmoignage gouuerné cj deuant l'escole de Vittry le francois, ou il y auoit vne fort belle Eglise maintenant dissipée, a esté contraint, (à cause des troubles de France.) se retirer pardeca: ou ayant entendu le deces du maistre d'eschole de vostre ville, je luy ay conseillé d'aller vers vous avec la presente, afin de vous prier de luy tendre la main, & faire qu'en seruant à la jeunesse il ayt moyen de subsister par mj ces tempestes: C'est vn ieune homme modeste diligent, & propre à enseigner les enfans, comme m'a asseuré par lettres expresses Monsieur Massin ministre de l'Eglise aux Vittry. Lequel est maintenant refugié à Sedan: Combien que son pere ait faillj cela ne doit estre imputé aux enfans, s'ils sont vertueux: & i'appercoy en cestuy-ci vn esprit docile et debonnaire: En somme, je le vous recommande, autant qu'il m'est possible.

Nous som[m]es pardeca en quelque alarme, à cause de garnisons, que le Duc de Sauoye plante en diuers endroits autour de nous, sous couleur d'empescher ses Suiets d'apporter en ceste ville aucunes graines. Ce sont estincelles, qui allumeront du feu, lequel nostre Seigneur vueille esteindre bientost: & si nos pechez co[n]tinue[n]t



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

vous est com[m]ise : me recom[m]andant humblement à  
voz bon[n]es graces, & de Messieurs nous freres de par-  
dela. Ceux de pardeca (specialement Mons[ieur] de Bese.)  
se portent bien. De Geneue, ce 16. Juillet. 1586.

V[ost]re humble frere &  
seruiteur, Simo[n] GOULART.

*(Au verso).*

A Monsieur et honoré frere

Monsieur Daud Chaillet fidele ministre de la parole  
de Dieu en son Eglise

A Neufchastel

**XIX**

*1589, 25 août, Genève.*

SIMON GOULART A GUILLAUME STUCKI.

Copie de R. Stumpf, Zurich, Stadtbibliothek Ms. A. 69. 968.

S[imon] Gaulart[ius] Guil[lielmo] Stuckio : 25. Augusti  
Anno vltimo Dei patientiae. 1589. Geneuae.

Quaeris, quo statu Res nostrae sint? Waser[us] prolixè tibi respondebit: nec enim sine dolore et multa lachrymarum vi possem animi mei abdita reserare. Nunc paucis dicam animi dolore admodum acerbo. Trecentos ciues et oppidanos Geneuenses vna clades, et veluti Capellana olim pugna vestra, foederatis intuentibus, nec auxilium nobis ferentib[us], Imo cum hoste (heu me miserum, qui tam tristia horrendaq[ue] scribere cogar) colludentib[us], unaq[ue] hora c[on]tra fidem data[m], a crudeli et Hispano Sabaudo hoste nobis abstulit. Nunc in hac ciuitate tristis ubiq[ue] luct[us], ubiq[ue] pauor, plurima mortis imago: Familiae fere omnes in maximo luctu versantur, et viduarum et orphanorum, rusticorum, messe, videmia, tecto expulsorum, clamores tecta feriunt: tandemq[ue] vt spero, aures Iehouae Sebaoth attingent. Quod ad me attinet, vt cum vetere Theologo loquor, corp[us] aegrum est, senect[us] intempesta iam caput p[re]mit, curae aliae aliis intextuntur, incursant negotia innumera. Caeterum infidi amici, omnium crudelissimi hostes (quippe qui ante triduum carnes humanas captiuis nostris degustandas praebuerint, sum[m]isq[ue] nec enarrandis blasphemiiis, Chr[ist]i Iesu

sanctum nomen et Euangelium transfixerint. Eccl[es]iae res lacerae: Et in clade illa eximiaè pietatis et eruditionis Sym[m]ysta quidam noster, facundissimus c[on]cionator a Sabaudis crudeliter occis[us], et post morte[m] Zuingli-anice tractat[us] est: Pereunt bona: nuda et ap[er]ta sunt mala: nauigatio in nocte: fax nusq[ue]: Chr[istus] dormit. Quid faciam? Vna mihi malorum depulsio mors, si D[omin]o ita visum est. Ac res alteri[us] etiam vitae mihi formidulosae sunt, ex hui[us] vitae reb[us] mihi c[on]iecturam ducenti. Bernenses post inducias cum Sabaudis et pacis negociationem quae nos cruento bello inuoluit, pedem referunt, et in Senatum populumq[ue] Geneuensem causas foedae desertionis fabricant. De his autem plura, si De[us] dies aliquot nobis c[on]cesserit: Nec enim patiar ut historiola n[ost]ra posteris sit incognita, et si rumpan- tur Ilia Sathane. Quam primum poterò, tibi describam res circa Geneuam gestas ab initio Aprilis, usq[ue] ad finem Augusti. Interi[m] vale, et nos p[re]cib[us] tuis habe c[om]mendatos: Capitib[us] e[n]i[m] nostris cum valido exercitu ferocissim[us] hostis im[m]inet. Geneuae. An[n]o et die vt supra.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

duum ad Pontem Aruae circa mediam noctem accedunt, vt n[ost]ros opprimerent : Sed tempestiue detecti, et intrepide à quib[us]dam Germanis peditib[us] (quos Landsknet vocam[us]) aliisq[ue] Geneuensib[us], illic tunc excubias agentib[us] excepti horrenda sclopetorum grandine p[er]cussi, et in turpem fugam subito, nec sine sanguine acti sunt. Hodie cum magna militum manu Comes Pontisuallitan[us] Segusian[us] Sabaudo familiaris et char[us], nouum illud Sombianum propugnaculum, quod à Geneua horae uni[us] itinere equestri distat, accessit, et cum tormentorum bellicorum horrifico fragore exceptus est. Nostri parant se ad pugnam, interea dum Bonstetti[us] Bernensis Legat[us] cum Duce negotiatur, aut nugatur. Quid autem hae nugae ducent, nouit De[us], et norunt boni non pauci. Ego vero vt paucis tibi dicam quid sentio, nouae Tragoediae Protasin animo intueor. Quicquid autem mortales molientur, aderit De[us] ex machina, et p[rae]mium spei n[ost]rae in coelis repositum nunq[ua]m nobis auferetur. Tu nostram salutem Chr[ist]o sacris p[re]cib[us] tum priuatis tum publicis c[om]menda. Vale. Geneuae. 21. Decemb[ris] : An[n]o. 1589.

XXI

*1590, 2 avril, Genève.*

SIMON GOULART A GUILLAUME STUCKI.

Copie de R. Stumpf Zurich, Stadtbibliothek Ms. A. 69.

1009-10-11

Simon Gauarti[us]<sup>1</sup> Guil[lielmo] Stuckio : S.

De insigni et p[rae] caeteris omnib[us] memorabili Victoria Regis Galliarum multa hîc indies feruntur, quae humanum captum su[per]ant; quorum prolixiorem et iucundam narrationem breui accipies. Audim[us] Lugdunum numeroso milite vndiq[ue] cinctu[m] trepidare. Nam ad Urbis portas et suburbia, quae vulgo vocant la Guillettiere Regis Heinrici mandato stant in excubijs, vt vrbe potiantur. 6000. pedites strenui cum industrio et magnanimo duce Alphonso Corsico, qui oppidanos ad deditionem sollicitat, ex aduerso, exercit[us] Ducis Sabaudiae non minore peditum numero, et aliquot equitum vexillis c[on]stans, portas sibi aperiri et Urbis possessionem petit : eam postea, ni fallor, Hispano traditurus. Ad Sabaudum seditiosos inclinare, et de Hispano admittendo c[on]silia agitare oculati omnes vident. Ego vero iudicia Dei in sanguinarios ipsos piorum anno. 1572. horrendos carnifices intueor et tacita mente adoro. Ni De[us] modo prors[us] extraordinario misericordem è coelis manum exerat, in maximas incidet calamitates p[rae]clarum et

<sup>1</sup> Stumpf a écrit Gauartius au lieu de Goulartius. Il a donc pu commettre d'autres erreurs dans ses copies des lettres de Goulart à Stucki.



celebre istud non modo Galliae verum etiam toti[us] Europae Emporium. Ante aliquot septimanas seditiosi illi Lugdunenses capitis supplicio affecerunt quosdam Ciues suos Pontificiae religionis eo quod Regis partes tuerentur, et sceptrum ei[us] agnoscendum esse aliis suaderent. Prædie calendas Apriles Exercit[us] Geneuensis validam arcem, quod in monte situm Montou vocatur, duorum miliarum seu Leucæ spatio ab vrbe distat, et tormentorum ictib[us]. 65. quatefactum expugnauit, 36. p[rae]sidiarios milites et Ducem interfecit, arcemq[ue] custodit, donec vicini pagi sementem fecerint, quod c[om]mode antea fieri non potuit, propter istorum latronum p[er]petuas excursiones. Eadem die, quum in pr[ae]fectura Ge[neu]ensi hostes praedam facere cogitarent, nostros alibi nimirum occupatos esse existimantes, in fuga[m] à paucis equitib[us] versi, et quatuor captiui abducti sunt. Comes Monmaiori[us] propugnaculi Sombiani (quod Sabaudiae armementarium iure possim appellare: Ibi enim custodiuntur. 30. maiora et minora tormenta bellica, multus puluis bombardic[us], infiniti hastarum, lancearum, sclopetor[um], scalarum, ligonum, et alior[um] ad obsidione[m] Geneuensem necessarior[um] instrumentor[um] manipuli) p[rae]fect[us], quum tormentor[um], arcem Montouianam oppugnantium fragorem facile exaudiret, et obsessos crederet nostrorum impetum ad aliquot dies posse sustinere; vt obsidionem hanc auerteret, intempesta nocte cum ducentis equitib[us] et peditib[us] quadringentis magno cum silentio ad propugnaculum nostrum, quod est ad Pontem Aruae accedit. Vallum milite implet, et Bombardarium cum portatili tormento (Galli vocant vn pettard, quoniam crepitum edit terrificum) ad prima[m] propugnaculi portam, vt eam c[on]fringat, accedere iubet. Qui autem excubias agebant in p[ro]pugnaculo, detectos hos-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

XXII

1590, 21 juillet, Genève.

SIMON GOULART A GUILLAUME STUCKI.

Copie de R. Stumpf, Zurich, Stadtbibliothek,  
Ms. A. 69. 387-8-9.

Simon Goularti[us] Guil[lielmo] Stuccio : S

Quod proximis literis c[on]signavi, leue fuit; si quae postea nobis acciderunt, intelligas. Die. 7. hui[us] mensis Iusto Dei Iudicio magnam cladem accepim[us] in p[rae]lio aduers[us] hostem multo Equitatu sup[er]bientem c[om]misso. Desyderati sunt enim. 150. ex n[ost]ris: multi item rustici, qui ex vrbe quasi inermes ad p[rae]lium, veluti ad spectaculum quoddam c[on]fluxerant. Ab eo tempore hostis in rabiem vers[us] (amisit eni[m] in illa pugna duos belli duces p[rae]cipuos, et magnam peditu[m] et Equitum manum) caedib[us], latrocinijs, incendijs vastationib[us] horrendis agrum Gaiensem et Geneuensem igni ferroq[ue] populat[us] e[st], nullis parcens segetib[us] et aedificiis. Ac vt quidam referunt, de arborib[us], syluis, vinetis c[a]edendis, et (si fieri potest) agro sale aspergendo cogitat. Ab ea. 7. die septuaginta pagorum domib[us], aedificijs et horreis flam[m]as iniecit, et in singulas horas furiosum illud institutum p[er]sequitur. Inde mult[us] ubiq[ue] pauor, et multiplicis mortis Imago: Vndiq[ue] cingimur à truculenta illa bellua: quae naues fabricat et instruit, vt Lac[us] Lemanni vias nobis occludat. Dum haec ad te, mi Stuki, Occurrit Cedreni narratio de quodam pio: qui cum temporib[us] Phocae Deum ad disceptatione[m] p[ro]uocans quaesiuisset, cur adeo Impium Principem Imperio

pr[ae]fecisset ; audiuit vocem è coelis sibi dicentem : De-  
 teriorem alium inueniri no[n] potuisse vllum : atq[ue] hoc  
 meruisse Constantinopolitanor[um] flagitia. Idem certe  
 mihi responsum audio de Sabaud' Hispano, quoties nos-  
 tror[um] pacis belliq[ue] tempore horrenda peccata a[n]i[m]o  
 occurrunt, quoties, (inq[uam]) meipsum intueor : Suspirant  
 equide[m] fideles quaedam animae inter nos ad Deum :  
 sed plures ad nugas nescio quas c[on]fugiunt. Quid eni[m]  
 alio nomine insigniam carnis brachium, id e[st], ficulum  
 auxilium, et post mortem remedium : Nostrorum mentes,  
 quantum valeo, ab hac p[er]niciosa c[on]fidentia reuocaui.  
 Sed vix fieri potest, vt qui Deum p[ro]spero tempore aut  
 neglexerunt aut c[on]tempserunt, eius manum quaerant  
 in aduersis. Minime tamen animum despondeo, et Do-  
 minu[m] omnipotentem gloriae nomjnis sui protectorem  
 fore c[on]fido. Nefanda enim sunt quae in coelum et  
 Chr[ist]um hostes n[ost]ri vomunt c[on]iugia : Infantes bi-  
 mulos ad lapides allisos, fustium et malleorum ictib[us]  
 crudeliter interfeceru[n]t : decrepitos senes, vetulas, et  
 puerp[er]as è grabatulis deturbatas, pugionum, lancearum  
 mucronibus et sclopetorum globulis traiecerunt. Habe-  
 m[us] historias quindecim Mensium, quae omniu[m] ve-  
 teru[m] Tragoediarum materiam et argumenta longe  
 sup[er]ant. Quae si sigillatim tibi explicanda essent, esse[n]t  
 grande volumen mihi c[on]ficiendu[m] : quod equidem  
 sedulo p[er]sequor, et iam ad sexaginta folia creuit op[us] :  
 de cui[us] editione nihil mihi vel tibi polliceri ausim. Sunt  
 e[n]i[m] multa quae odium et p[er]iculum c[on]ciliabunt.  
 Pr[ae]terea quid de nobis c[on]stituerit D[omi]n[us], non  
 video : fortasse eni[m] in man[us] hostium incidem[us] ;  
 quod si accidit, valeant chartae et curae saeculi. Laeta-  
 bimur eni[m] p[er]fecte in Chr[ist]o ; cui viuim[us] et  
 moriemur. Constituim[us] igitur patienti animo manum

Dei n[ost]ri expectare, in vtrumque parati : Fames nobis im[m]inet, Exigua spes est vindemiar[um] p[ro]ximaru[m], nulla arationis aut sationis ; vagantur Rustici inopes, opifices languent ; exhaustu[m] est aerarium publicum, Diuites ad paup[er]tatem inclinant, mediocris c[on]ditionis homines vix norunt quo se vertere debeant : abest auxilium humanu[m] ; Diuinu[m] p[rae]sto aderit. Non ex musca Elephantu[m], mi Stuckj, vera tibi narro : Alijs grandiorib[us] malis p[re]mimur. Et vt verbo dicam : Misericordiae sum[m]i Dei, quod duram[us] adhuc : Sola illa sal[us] nos potest seruare. Vtinam pi[us] et prudens Magistrat[us] vester ; cui secundum Deum multum debem[us], aliquando plene intelligat, quo in loco res n[ost]rae sint : Vale. Geneuae. 21 Iulij. Anno. 1590.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

respondent, nec non à nobis fortium animos debilitari vociferantur. A septima illa die Iulij, in qua fortes et bonos ciues ac milites multos amisim[us]. Respub[lica] Geneuensis, tanq[uam] mallei ictib[us], aut fulmine p[er]cussa obtorpuit, et quicq[ui]d conata est, languide ac veluti fractis brachijs c[on]fecit irrito certe conatu. Quid ampli[us]? Vt post certos p[er]iodos o[mn]ia corpora ad quendam finem et scopum p[er]ueniunt; nescio an haec Respub[lica] et Eccl[es]ia extrema[m] lineam suam non respiciat. Versantur humana Ingenia in maxima rerum caligine, fateor, futurosq[ue] exit[us] sapiens Mundi arbiter, iuste, et non sine sum[m]a misericordia à mentib[us] n[ost]ris amouit. Attamen quoties triplicem illum n[ost]rum ordinem intueor, domesticum (inq[uam]) politicum, et Eccl[es]iasticum, reliqua[ue] n[ost]ra ornamenta exigua sane, p[er]lusto, tunc clamare iuuat: Fuim[us] Troës: Aderit D[omi]n[us] omnipotens in tempore, qui suos gementes exaudiet: Mod[us] autem quum me lateat, age, Patri coelesti ista curanda relinquam[us]; dummodo nos in excubijs reperiat, no[n] est, quod a[nim]is frangamur, etiamsi fract[us] collabatur orbis. Sed noctuas Athenas. Vale: Geneu[a]e, 25. Augusti. Anno. 1590.

XXIV

*1591, 14 april, Genève.*

SIMON GOULART A GUILLAUME STUCKI.

Copie de R. Stumpf, Zurich, Stadtbibliothek, Ms. A. 69. 466.

Simon Gaulart[ius] D[omino] Guil[lermo] Stuckio : S :

Paucis forsitan multa c[om]plectar, Ornatissime Stuki. Pridie redijt è castris Regis Christianissimi Sadelis n[ost]ri Theologor[um] Theologi beatae memoriae, et cui[us] desyderio mirificè teneor, fili[us] maior natu, p[at]rem ad viuum referens: Qui no[n] pauca nobis retulit Iucunda (si quae nobis potest e[ss]e in tanto luctu Iucunditas) tum de Regis pietate, Iustitia, fortitudine, prudentia, et animi magnitudine, tum de Carnutum deditioe, horrendis in Parisinam Babylonem iuditijs, Guisior[um] et ei[us]modi p[er]duellium irritis conatib[us]. Vndiq[ue] c[on]flantur ingentes copiae, quae aduerso Marte concurrent proximis mensib[us]: Gallia aute[m] erit horribili[um] Tragoedi- ar[um] theatrum: In quo vtinam ex machina Iehoua exercituum tandem appareat. Sabaud[us] exercitu[m] colligit, ut nos aliosq[ue] nouis damnis afficiat. Tandem illud, quod Syracusanis, nobis accidet, qui a Dionysio seniore multoties expilati et misere spoliati, luctum in risum verterunt: Quod cum tyrann[us] miraretur, se nihil ampli[us] possidere dixerunt, quod tyrannidis ministri possent eripere: Callem tande[m] obducem[us], mi Stucki, vel poti[us] in eas deueniem[us] angustias, e quib[us] sola Dei dextera nos eripiet, vel omnino erit p[er]eundum: Nostram equi-



dem et hostis miror, nec satis mirari possum, dementiam : Vno verbo : Sum[us] Andabatae. Enimuero quoties occurrit rer[um] n[ost]rar[um] stat[us], an fieri an ridere debeam, vix scio : vt qui veluti aegrorum somnia, nos omnia c[on]fundere videam. Porro nihil noui gestum est, quod te scire oporteat : Miseri rustici fame et multiplici- b[us] aerumnis c[on]fecti vitam cum optata morte c[om]- mutant : Ingruunt annonae caritas, sterilitas, morbi acuti pestilentiae p[rae]nuntij, paup[er]tas, familiarum vastitas, et desolatio, nouu[m] scelerum facies. Secunda die hui[us] mensis p[ro]digia nocturna, seu meteora admodu[m] ignea nobis apparuerunt circa horam nonam : nec nobis, vt par est, c[on]sulimus ; Iamdudu[m] Dei gladio ceruices subieci secandas : Providebitur in monte Iehouae. Geneuae. 14. April[is]. A[nn]o 1591.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Monsieur & treshonnoré frere puis que desires scauoir ma misere le la vous representeray en peu de parollez ne pouuant approuuer en ma conscience vng faict que pouues assez scauoir ny estre dissimulé en preschant, I ay demandé mon conge bien expressement a mes seigneurs & a mes compagnons. Refus n est faict bien exprez & veut on me contraindre de continuer contre ma conscience qui ne peut me permectre de parler voyant en prison celle que I estime Innocente. Menaces et prieres sont cailloux qui sonnent Incessamment autour de mes oreilles De m en aller sans conge le Gastrois tout ny ne le vouldrois faire pour tout l or du monde De l obtenir de moy mesme pour moy & pour me retirer ou bon me semblera Il me se[mble] Impossible. Je laisse a v[ost]re prudence de trouuer le milleu[r moyen qui] sera d efficace comme I espere ainsi que le me donnez a e[ntendre] par vos l[ett]res du quatorze. Car ainsi que vos souuer[ains] seigneurs daignent m honorer de leur bien veulliances. S[’ils] me demandent moyennant que ce soit par homme d au[thorité] comme celluy qui vous donna l aduis expres marque [dans] vos lettres de lundy dernier ou par monsieur le ballif [de] Lausanne ou par tous deux ensemble escrip[uan]t lectr[es] bien expresses a messeigneurs et a mes compagnons I e[spere] que leur authorite & le respect qu on leur porte fera qu[e] I obtiendray ce que I ay demandé et que vous auez quelq[uefois] désiré Employes vous a cest affaire prudemment co[mme] de vous mesmes supprimant la p[re]sente & vous assurant d[e ma] volonté. Au reste besongnes y promptement car on me [presse] de tous endroictz pour me faire remonter en chaire ce [que je] reffuse demandant terme pour y penser le ne puis vou[s] repeter mes difficultés ny en peu de papier Dire ius[te les] choses qui me trauaillent; Si Dieu me neine a requez [comme]

Je le desire Je vous seray beaucoup obligé I ay encore[s]  
treves pour Iusques a huict Iours ce peu dont I auray [pour]  
soustenir nouveaux combatz Je ne redoubte que mes amis  
[rendent] aux mal veullians le mal qu'ilz me souhaitent  
c'est m[...]. Je vous prie que nul ne voye ma l[ett]re que  
vous. De la s[uite] faictes en part selon v[ost]re discretion  
a ceux que Iugerés y de[voir] participper & asseures vos  
seigneurs de mon humble volo[nté] Je ne pense me faire  
tort de leur descouurir par vou[s qu'] ayant si expressement  
requis ce qu on me denye en voulant [rompre] ma cons-  
cience puis que Dieu me donne vng expedient ho[neste]  
par vous Je l accepte mais cest trop a vng bon entendeur  
[Je prie] Dieu qu il vous benye & me tienne en v[ost]re  
bonne souuena[nce] En haste au moys de vostres l[ett]res  
& quelques Iours appres 1595. [Veuillez] descripre ample-  
ment a M[onsieu]r le docteur morelot & luy enuoyes  
[tout ce] que Je luy escriptz me rapportant à vous V[ost]re  
humble frere S[imon] Goulart

Item dessus est escript

A monsieur & [honoré] frere

Monsieur bucanus fidele pasteur & professeur en t[heo-  
logie] a Lausanne

& d autre main

premiere l[ett]re par M[onsieu]r [Goulart]

Extraict du propre original escript de la [main] d icelluy  
Goullard & collationne sur Icell[e mot a mot par] moy  
secretaire d'estat soubz[sign]n[é]

[Philibert Blondel]

XXVI

1597, 23 août, Genève.

SIMON GOULART A JOSEPH-JUSTE SCALIGER.

PUBL.: De Reves, *Epistres Françoises... à M. de la Scala.* —  
Harderwyck, 1624. In-8<sup>o</sup>, II, xlviiii, p. 265.

MOnsieur, Je ne me lasseray jamais de vous remercier de vostre bienuueillance enuers moy & mon fils. Depuis quelques jours Monsieur du Plomb Rochellois à son retour de Hongrie a prins logis chez moy pour ce mois & le suiuant, en fin duquel il pretend voir l'Italie avec Monsieur Vander Myle, qui est, comme d'ordinaire, avec nous. Sans bouger de Saint Geruais ils me pourmenent par toute la Hollande, nommément à Leyde & chez vous, Monsieur du Plomb m'en faisant des discours tres-agreables. Mon fils haste son petit cours de Theologie pour se re[n]dre bien tost vers vous, ou ie le desire autant & plus qu'icy. Nostre eschole est maigre, sur tout depuis le depart de M[onsieu]r Casaubon, fort respecté en Languedoc, & duquel je vous ay enuoyé trois lettres depuis six mois. M[onsieu]r de Beze est comme au bout de la course, & ne presche ny ne lit plus. Il y a long temps que M[onsieu]r Trembley se repose. C'est estat est sur le bord d'une nouvelle guerre, par menees diuerses: ce qu'auenant, a Dieu le peu de bien qui nous reste. Parmy tant de vagues esmeues, nous diuisions comme les passagers enclos en vn bon nauire qui bransle sur le dos de l'Ocean. Si Dieu nous contraignoit de quitter nos montagnes, je ne scache lieu au monde vers qui je tour-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

XXVII

1600, 21 août, Genève.

SIMON GOULART A GASPAR WASER.

Original, Zurich, Stadtbibliothek, Ms. Simler, 155.37.

S. P. Non frequenter te saluto, Vir Eximie, tamen te fero in oculis. Quum filius meus Tigurum constituisset videre, non sine literis dimisi, vt te salutaret. Narrabit tibi, si potest, rerum nostrarum statum, et delineabit faciem belli Sabaudici. Vt me; sic eum tua beneuolentia complectere. felix vestra condicio certè, qui inter tot turbas in diem crescentes, beata pace gaudetis. Habemus hîc malorum initia noua, grauiora quàm multi putant. Vulgus semper insanit, et miseris suis spe fultis inani delectatur. filium meum sui officii admone, piisq[ue] iuuua consiliis, vt melior euadat. Dominum Stukium audio longius à vobis abesse. idcirco non scripsi ad eum, breui prolixa epistola vos salutaturus. Quotidie enim multa occurrunt, quae scribendi suppeditant argumentum. Vale, et me tua beneuolentia complectere semper. Raptim ex solitudine Geruasiana 21. Augusti 1600.

T. D. Obseruantissimus  
S. GOULART

(*Au verso.*)

A Monsieur

Monsieur Waser professeur de la langue hebraique

A Zurich.

**XXVIII**

*1600, 15 décembre, Genève.*

SIMON GOULART A JOSEPH-JUSTE SCALIGER.

PUBL. : De Reves, *Epistres Françaises... à M. de la Scala.* —  
Harderwyck, 1624. In-8°, III, 1, p. 441.

MOns[ieu]r. Je desire qu'ayes receu certain manuscript que vous ay enuoyé ceste derniere foire de Francfort de la part de M[onsieu]r Cha[m]mier ministre au Montlimart en Daulphinè avec ses lettres & les miennes. le tout fut adressé au S[ieu]r Iude Bonnenuict marchand d'Amsterda[m] beaufreere du feu Co[m]melin, pour le vous faire tenir seurement. Parua[n]t & depuis en l'espace de 4. mois le Roy s'est rendu maistre de Bresse & de Sauoye, rien n'estant resté au Duc que la seule citadelle de Bourg, laquelle capitale, & tient on que dedans tous ce mois le Roy en sera maistre. Le Duc n'a bougé de la val d'Octe depuis deux mois avec six ou sept mil hommes qui ont combatu le froid & la disette presque de toutes choses. Il appelle gens de tous les costez qu'il peut, son intention estant de faire vn effort contre le Seigneur Desdiguieres qui luy serre le passage, sur vne esperance qui luy reste que les Sauoyards se joindront à luy de commun courage pour chasser les François qui y sont en petit nombre, & ont assez insollemment mesnagé leur victoire, la pluspart d'eux n'ayans desgainé l'espee en toute ceste conquete. On commence, mais lentement à redresser les Eglises au bailliage de



Thonon, d'ou l'exercice de religion auoit esté entierement chassé par les Iesuites & aultres moines & prestres que le Duc y auoit introduicts avec la Messe il y a deux ans. Les deux forts dressez autour de ceste ville, l'vn nommé Sainte Catherine pres Viry, l'autre les Allinges aupres de Thonon, sont es mains des François, lesquels semblent ne vouloir laisser aucune bonne odeur de leur no[m], dont ie suis tresmarry. Le Roy a esté logé enuiron douze jours a Le-luisés petit village à deux heures de chemin de ceste ville au pied de la montagne de Salene<sup>1</sup> : a esté veu de plusieurs de nos citoyens & Bourgeois, entre autres de Monsieur de Beze. Mais n'a parlé à aucun d'iceux à part, tous s'es propos ont esté communs, & en presence de Courtisans. Montpensier, Guise, Elboeuf, le Grand Prieur d'Auuergne, Espernon, Mombazon, Neuers, infinis gentilshommes & capitaines ont esté en ceste ville. Les soldats y ont joué des mains parmy les hostelleries & boutiques, ou tout resonne de plainctes. Les Courtisans n'en ont faict que rire. Le Roy est à Lyon avec sa nouvelle femme de Florence. On essaye par maintes artifices à le tirer en arbitrage du Pape avec le Duc, pour le faire joster contre les Eglises de France, par le restablissement des Iesuites, reception du Concile de Trente, & assignation d'vn Concile National, ou les ministres & les moines disputeront, & luy decidera. Aldobranin Neueu, Cardinal & Legat du Pape pousse ceste roue aydé d'vn certain Nonce, & d'vn General des Cordeliers, assistez de quelques Espagnolisez qui beent apres les doublons d'Espagne. Plusieurs icy sont toutbouffis de grandes esperances humaines. L'air du pays porte cela. Si nous jouissons de quelque tresue mediocre nous aurons beaucoup gaigné. Dedans quelques sepmaines.

<sup>1</sup> Pour *Salève*.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**XXIX**

*1602, 23 août, Genève.*

SIMON GOULART A JOSEPH-JUSTE SCALIGER.

PUBL. : De Reves, *Epistres Françaises... à M. de la Scala.* —  
Harderwyck, 1624. In-8<sup>o</sup>, I, lxii, p. 119

MOns[ieu]r je pense vous auoir asseuré que Mons[ieu]r Chamier auoit reçu vostre paquet. De prese[n]t il est empesché à l'erectio[n] d'vn college en Daulphiné, & m'escrit que cest hyuer prochain il trauaillera sur l'histoire des Albigeois. Le Duc de Sauoye a faict vn jubilé de deux mois pres de nous à Thonon, & tenoit quatre mil hommes prests en Piedmont avec six mille en Sauoye pour nous assaillir si les desseings du Mareschal de Biron eussent succédé. Ceste teste abatue il employe les Capucins & Iesuites pour quelque ligue qu'il brasse en Suisse, ou le Pape & l'Espagnol portent les mains. Ce nouveau complot est descouuert. Nous pensions que le Iubilé auroit enfanté quelque million d'or au Duc, mais cette montagne n'a produict qu'environ quinze ou vingt mille escus : encores dict on moins. Les Capucins ont porté leur part de ce butin à Fribourg, ayant choisi ce Canto[n] pour protecteur de la societé qu'ils ont dressée à Thonon. Les quatre mille hommes de Piedmont sont passez en Sauoye, & parle-on diuersement de leur dessein. Aucuns tiennent qu'ils s'achemineront en Flandres vers le Cardinal Archiduc. les autres qu'ils se logeront es places fortes du Duc pour les asseurer contre l'efforts des François. les autres que c'est pour mo-

lester cest estat. dedans quelques sepmaines on y verra plus clair. Quant à nostre particulier, Monsieur de Beze defaut de jour a autre, & s'il subsiste encores quelques mois la memoire s'euanouera du tout avec vne partie du jugement. L'escole est froide : les moeurs sont estrangement corrompus. beaucoup d'esperances humaines que nous auions sont amorties & enseuelies. encores ne pouons nous apprendre à dire : *Je croy en Dieu*. Le Duc a banni des balliages de Thonon & Terniel<sup>1</sup> toutes les familles qui ont refusé d'aller à la Messe. le nombre en est petit. Le Roy a des Officiers au baillage de Gez qui nous molestent fort. Nous auons besoin de foy, de patience, & de silence. au reste nous sommes ravis d'ouir ce qu'on nous conte de la merueilleuse disposition & ordonnance de l'armée de Messieurs les Etats sous la conduite de l'Ilustre Conte Maurice. Nostre Seigneur veuille donner heureux succes à si hautes & belles entreprises, & vous maintenir

Monsieur en longue prosperité, pour seruir à sa gloire. Je me recommande affectueusement à vos bonnes graces. De Saint Geruais, ce 23. Aoust 1602.

*Vostre humble seruiteur*

SIMON GOVLART.

Je vous supplie permettre au porteur de la presente nommé Iean Felix precepteur du fils de M[onsieur] Turretin notable marchand Lucquois demeurant en ceste ville, & luy commander de vous aller. voir quelque fois avec son disciple, afin qu'vn jour ils retournent deça plus sçauans & plus sages.

<sup>1</sup> Pour Ternier.

XXX

1603, 4 janvier, Genève.

Copie de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, Paris.

Bibliothèque nationale, Ms. Dupuy 770 (p. 424-426).

PUBL.: M. Théophile Dufour: *Deux Relations de l'Escalade*, 1880.

Double d'une lettre de M[onsieur] Goulart a vn sien Ami  
en Janvier 1603

Monsieur, ce qui nous aduint deca le 12. jour du Mois passé depuis la minuict jusques a 4. heures du matin est si merueilleux magnifique & memorable au regard de Dieu & de ceste eglise & me sens tellement esblouy de la lumiere que nostre Seigneur fit luire parmi nos tenebres, que je ne scay par ou commencer pour vous en escrire & depuis ce jour la jusques a present je n'ay peu me resouldre a en dresser discours qui merite d'estre leu de vous. Le subject en est si grand, si hault, si fertile que je n'ose y entrer. En vn mot Dieu nous a sauuez miraculeusement, il nous a tirez du sepulchre & fait retourner en vie pour le louer. Deux cents brigands armez et determinez entre-  
rent par escalade lors par dessus les murailles entre la porte neufue & la Monnoye. Ils estoyent suiuis de l'Armée du Duc sur le point d'enfoncer la porte neufue : Et maistres de la Ville, pretendoient exterminer tout. En moins de rien le doigt de Dieu les a repoussez ; Enuiro[n] soixante ont este tuez entre ces portes treze pendus & estranglez : Le reste des deux cents saulterent es fossez ; Les vns en sont morts tost apres ; Les aultres s'en sentiront d'icy a long temps : Le canon en a despesche quelques aultres. Nostre Centaure qui attendoit avec son gros vers le gibet de ceste ville, ayant receu le coup de fourche, regimbe



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Barjon de ce mot de nos nouvelles et uous assurer que desormais tant qu'il plaira a Dieu nous maintenir, je vous donneray aduis de tout nostre Estat & mettray mes lettres au paquet de Monsieur Deodati. Ma petite famille est en son train accoustumé, ma femme ayant deliberé de viure et mourir avec moy. Jaques desloge bientot pour aller a Sainte Marie Jehan sera mon second pour combattre a mo[n] costé

Monsieur, je prie Dieu qu'il vous maintienne en longue prosperité pour seruir a sa gloire, me recommandant affectueusement a vos bonnes graces. Monsieur le Mareschal de Bouillo[n] est ici depuis dix ou douze jours de St Geruais le 4 jour de Januier 1603

V[ost]re seruiteur

S. GOULART.

XXXI

1604, 24 août, Genève.

SIMON GOULART A JOSEPH-JUSTE SCALIGER.

PUBL.: De Reves, *Epistres Françoises... à M. de la Scala.* —  
Harderwyck, 1624. In-8<sup>o</sup>, II, xlvii, p. 264.

MONSIEUR. Excusez la saignée de mon bras droict depuis quelques heures qui me contraint m'aider de main d'autrui. Je vous enuoye le *Sapo Grammaticus*, l'Apologie pour Herodote, & le Catechisme grec de Henry Estienne. mon second fils Iaques Goulart, qui va passer c'est huer en l'Academie de Leyde[n] sous Messieurs les Professeurs en Theologie, les vous rendra avecques la presente. Je vous prie auoir l'œil sur ce jeune homme tellement qu'il puisse reuenir plus scauant & plus sage vers nous. Il vous dira des nouvelles de ces quartiers, le sommaire en est tragique & lamentable, à cause de l'impunité des vices qui n'y regnoyent point de vostre temps comme ils font de present: à cause de quoy la vie m'est merueilleusement amere. Monsieur de Beze se maintient tousiours, & y a apparence qu'il enterrera quatre ou cinq de nous autres deua[n]t que de desloger. nostre eschole est petite en diuerses sortes: nostre peuple est peu eschauffé à l'amour du bien; nostre Magistrat bien empesché à beaucoup d'affaires. Nous deuons auoir ces jours prochains vne garnison Espagnole de quatre à cinq cens hommes au balliage de Thonon. Pensez s'il y aura occasion chez nous de dormir. Je pensoye vous enuoyer vn parallele assez



ingenieusement & fort briesuement escrit touchant les plus grands de nostre temps: mais celuy à qui ie l'ay baillé est en voyage. vous l'aurez à la premiere commodité.

Monsieur, je me recommande tres-affectueusement à vos bonnes graces, & prie Dieu qu'il vous maintienne en longue prosperité. De Saint Geruais ce 24. en Aougst 1604.

*Vostre humble seruiteur*

SIMON GOVLART.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

profession de Theologie, voire à bon escient, pour faire bien tost teste à ces transformateurs et plastreurs de mensonge. Je lis quelquesfois en ce qu'auez fait sur Theophraste, Strabon, Suetone Athenee, et i'atten encore pour la derniere piece vostre Perse. Mais quel contentement seroit-ce à vous, à vos freres, aux ho[m]mes craignans Dieu, de voir vos labeurs sur l'antiquité ecclesiastique, vn Tertullian par vous illustré, ou quelque bon volume de diuerses leçons sur ces vieux Theologiens Grecs & Latins? Combien de fraudes monachales, combien de crimes Iesuitiques, combien de meschancetez execrables de nos correcteurs modernes sont a descouurer? Vous voyez les playes sanglantes des bons anciens que l'on mutile, que l'on escorche. Ne l'endurez plus. J'espere que nostre seigneur vous donnera quelque retraite. Je n'ose penser à ces quartier, de deça : La pauureté, l'enuie, le paedantisme y regne trop ; suiuite d'autres maux qui me renouellent l'erysipele et me prouoquent presque à vomissement. Toutesfois monsieur Lect vous y souhaite : ce qui m'a esmeu de tenter quelque chose : mais ne voyant iour aucun en mon dessein, ie sursoye, et veux par quelques lettres deuiser premierement avec vous cest hiuer, si vne nouvelle escalade ou autre bourasque sauoyard espagnole ne nous trauese ou bouleuese dans quelque mois. Certainement nous courons à nostre ruine par trop de desordres au dedans, auxquels ie voy peu ou point de remede, faute d'ho[m]mes. Je suis retourné à ma solitude de Saint Geruais, d'ou ie ne bouge le plus du temps, me consolant avec mes meilleurs amis, mes liures. Monsieur Godefroy a mieux fait, à mon auis, pour soy & les siens de ne bouger: et s'il se remue, ie le desirerois en hollande & vous avec. Les Espagnolizez tiennent les pays bas pour acquis à L'Archeduc, qui deuiendra vieil et pauure, si toutes les villes à prendre lui coustent autant à moitie pres

qu'Oostende. Nous n'auons point oublié la deuise de nostre pere. Dominus prouidebit. ou, Prouidebitur in monte Iehovae. La peste estoit à Leyde assez forte ces mois passez. Je ne sçai si elle est apaisee. Mon second fils s'y est acheminé pour y passer l'hiuer, ou bien aller à francker en frise au pres de Drusius & Sibrandus Lubbertus. Mons[ieu]r de la Scale (comme sçauuez) est fort apres son Eusebe, affectuesement attendu. Monsieur de Besze decline de semaine en autre, et (s'il subsiste encore vn peu de mois) retournera aux principes de la vie. Il ne bouge de la maison. Quant aux affaires de mad[ame] vostre soeur, suyuez deux expediens. faites en parler viuement à Monsieur Daufin Agent de ceste Republique en la Cour de francé, afin qu'il en escriue de bo[n]ne encre deça. L'autre, escriuez-en vous mesmes à messieurs les syndiques & seigneurs du conseil des XXV. et m'enuoyez la lettre. Je la leur rendray moy mesme. I'atten monsieur Lect, qui est à vendanges, pour auiser avec lui (qui vous aime, si ie ne suis bien deceu) d'autres moyens conuenables, pour voir le bout de ces miserables hydres, qui pullulent deça sans honte & remede. Le remede d'vn synode natio[n]nal sera bon : mais il faudra essayer les autres qui seront plus prompts. Escriuez en à toute nostre compagnie, afin que quelques deputez d'icelle en parlent en conseil. C'est ce qu'auuez pour le present de moy pauuret, qui apres mille salutations & reco[m]mendations à vos bonnes graces, desire demeurer, Monsieur

Vostre humble frere & seruiteur,

Simon GOULART

A Saint Geruais ce 10-20.

Octobre 1604.

*(Au verso).*

A Monsieur  
Monsieur Casaubon  
A Paris.

1605, 22 mai, Genève.

SIMON GOULART A SÉBASTIEN SCHOBINGER.

Original, St. Gall, Stadtbibliothek Vadiana. Ms. 94, f. 30.

S. P. Non quantas debeo, sed quas possum. habeo tibi gratias, Ornatissime Schobingere, qui repetitur literis; candore, beneuolentia, prudentia refertis, peramanter veterem hospitem compellas, et torpentem excitas ad scribendum. Adolescentes ingenuos prolixé à te descriptos Gaspari Laurentio Scholae nostrae Rectori magnifico, Graecae linguae professori, viro humanissimo et doctissimo, commendauit et commendabo de meliore nota. Is fungetur suo munere, spero. fuit is olim, vt rectè conijcis, filiorum D[omini] Sadeelis praeceptor. Ante annum Biblia Plantiniana vendidi, vt me grauatum aere alieno liberarem. Natu maior filius meus Simon, Amsterodamensis Ecclesiae p̄astor, magnos in studiis theologicis fecit progressus, et floret in Hollandia, bonis et doctis viris admodum gratus, pia uxore et bina prole beatus. Alter, nempe Iacobus, ministerio sacro fungitur in Ecclesia quae est Compendii in Picardia ad flumen Isaram. Tertius, et minor natu, Ioannes, studiis Theologicis in Schola nostra vacat, et progressus non poenitendos mihi facere videtur, quamuis lento pede. Anna maritum habet ministrum Ecclesiae Gallicanae francoforti ad moenum: Ioanna alium ministrum in ditone Bernensi ad iter septem horarum. Illis deus affatim benedixit. Iahel, matura viro, mihi & meae uxori seruit. Ego, qui ad 63. annum impletum perueni, iubeor ad menses aliquot Ecclesiae Gratianopolitanae in Delphinatu ministrare, donec illa pastore suo priuata



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

## XXXIV

1606, 3-13 février, Genève.

SIMON GOULART A ISAAC CASAUBON <sup>1</sup>.

Original, Londres, British Museum, Burney Mss. 367, 21.

Monsieur, vostre lettre du 27. de Ianuier me fut rendue mardi dernier fort tard, et n'eus loisir d'y respondre le lendemain. Maintena[n]ti'y satisfay par M[onsieu]r Quinson, lequel ne vous est pas inconu, et m'a promis la rendre en vos mains, dieu aidant. Quant à l'histoire de monsieur le President de Thou, ie ne sache homme deça qui en entreprenne la traduction, ni n'en ay point oui parler à Candole, encore que nous ayons deuisé de beaucoup d'affaires ensemble depuis vn mois. Bien vous diray-je que certain autre personnage, poussé peut estre par quelques libraires de france, m'apporta ceste histoire reliee en 2. volumes 8°. il y a six semaines ou deux mois, me priant la courir, et de penser à quelqu'un qui voulust y mettre la main pour la faire françoise. A la seconde fois qu'il vint à moy, ce fut pour me prier d'y entendre. Je lui fis response que cela deuoit estre reserué pour homme capable que l'auteur sçauroit [*bi*]en choisir pre[.....] pour y trauailler: et qu'il y auoit beaucoup de particularitez en ce grand oeuvre qu'il seroit bien malaisé de représenter en nostre langue que par le moyen de l'auteur mesme: lequel au reste auoit si exactement escrit en latin que ie ne pensois pas qu'il fust possible le faire si bien parler françois, sinon que lui mesmes voulust s'y employer: ce que ie n'estimois qu'il voulust faire, à cause des importans affaires qu'il manie. Que de moy, quand mesmes i'en aurois commandement ou de l'auteur ou d'autre qui auroit autorité sur moy, mon aage.

<sup>1</sup> Cette lettre est en mauvais état. J'ai indiqué les lacunes par des points entre crochets: ce que j'ai restitué est en italiques.

m'en exemptoit et excusoit. Depuis ie n'en ai oui sonner mot ni à lui ni a autre : sinon que peu de iours auant la reception de vostre lettre, il me dit avoir escrit à Paris, pour faire prier Monsieur le President de trouuer bon qu'on y trauaillast deca : dont ie ne fis que secouër la teste. Assurez de ma part mond[it] sieur, que ie n'y toucheray en sorte que ce soit, et que i'empescheray de tout mon pouuoir qu'on y trauaille. I'en communiqueray pour cest effect avec nostre Recteur, et prieray mons[ieu]r de Candole, qui a cinq ou six gros volumes en train, de ne donner mescontentement quelconque à ce grand & illustre personnage, à qui nostre fra[nce] est tant obligee. Ie ne sçai si vostre voyage deça sera fructue[ux, à] cause de l'estat [de]s personnes qui vous y attirent, et dont les affaires sont estrangement descousues. Ce sont trauaux pitoyables et qui me font peur quand ie vous regarde. Au reste et d'autrepart ie me souris en moy mesme considerant vos courses depuis nostre discours peu auant vostre voyage de Montpeslier. Qu'est ce de nostre vie ? Vostre Polybe sera cheri de tous les doctes. N'y oubliez rien, afin que l'envie rougisse & se taise. Ie vous remercie bien fort de la continuation de vostre bienueillance enuers moy pauvret, et vous reco[m]mande M[onsieur] Quinson pour lui faire part de vostre bon auis en ce dont il en aura besoin et surce,

Monsieur, je prie Dieu pour vostre longue & ferme prosperité, demeurant tousiours, s'il vous plait,

Vostre humble frere & seruiteur,

Simon GOULART

A Saint Geruais ce 13.  
de fevrier 1606. stilo bestiae.

*(Au verso).*

A Monsieur  
Monsieur Casaubon  
a Paris.



XXXV

1606, 17-27 février, Genève.

SIMON GOULART A JOSEPH-JUSTE SCALIGER.

PUBL. : De Reves, *Epistres Françaises... à M. de la Scala.* —  
Harderwyck, 1624. In-8<sup>o</sup>, III, li, p. 444.

MOnsieur, Je n'ose vous escrire de nos miseres. Depuis le depart du bon pere, on nous a donné vn Doyen à la mode de pays de Vaut. M[onsieu]r de la Faye faict la poincte pour ceste premiere année, & a pris logis chez le defunct. les vers que m'auez enuoyez sont au gout de ceux qui s'y cognoissent deça. Nostre compagnie m'a chargé bien expres de vous en remercier. Ils seront bien tost imprimez avec la vie. Vous y en verrez d'autre bien verds, quoy qu'en diuerses la[n]gues : mais quoy ? onques versificateur ne fit mal, si on l'e[n] croit. Personne ne dict co[m]me vous, qu'ils sentent le vieil ou le jeune. Je garde vos Epigra[m]mes co[n]tre l'Amphitheatre Loyolitique pour quelque occasion. Si quelque jour il vous prenoit enuie de donner vn liuret de vos diuers Epigrammes (à la faço[n] des Epidorpidides de feu M[onsieu]r vostre pere) dont j'ay veu des eschantillo[n]s es liures de plusieurs escoliers vena[n]ts de Leyde icy, vous feriez chose tresagreable, & empescheriés que quelcun ne les publie vn jour mal agencez & pirement accompagnez. Ceste fureur desesperée des Loyolites co[n]tre vous, dont j'ay veu les espreuves en *Serarius*, vous accouragera, comme j'espere, de descourir à bo[n] escient l'impudence de ceste canaille & de leur Iupiter Tarpeien. Par l'aduis du Synode National tenu à Gap il y



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

XXXVI

1606, 11 août, Genève.

SIMON GOULART A AMANDUS POLANUS.

Copie manuscrite, Gotha, Codex Chart. A. 130, f<sup>o</sup> 183.

A Monsieur

Monsieur Polane professeur en Theologie.

A Basle.

S. P. Literas tuas, Nobilissime vir, ad Ferrerium Nemausensem Ecclesiasten diligenter & tuto curavi. Si quid rescribet, maturè accipies. eâdem viâ ad Do[mi]n[um] Sonnum Montalbanensis academiae theologum scripsi, ut et ad Ferrerium; quibus mitto tuarum ad me literarum exemplar, tecum idem sentiens. hi duo delecti sunt, à synodo, qui Piscatoris dogma oppugnent. tertius in Delphinatu apparuit, qui tractatum D[omino] Gabrieli Cusino hujus Ecclesiae ministro commisit evulgandum, de eadem controversiâ. Cusinus autem à coetu nostro monitus est, ne quid ejusmodi mitteret adhuc in lucem, et spero eum obtemperaturum. Nuper ex Hollandia paradoxa et heterodoxa non pauca ad me missa sunt, D[omino] Arminio attributa, quae te jam vidisse puto. Quod autem Arminium virum (ni fallor) acutissimo ingenio praeditum, & in rebus theologicis exercitatum judico, facit, ut non existimem eum tam graviter hallucinari in praecipuis aliquot sanae doctrinae articulis. quod si ita est, heu, quas turbas ille dabit! is sane est, qui, si delirare occeperit, ludum jocumq[ue] dices fuisse Piscatorem, pro ut hujus rabies quae dabit. At Christus meliora, quem tibi, reverendo seni D[omino] Gryneo socero tuo, D[omino] Conito &c : peropto propitium. Ex musaeo Sangervasiano xi. Augusti anno 1606.

T. D. observantissimus

Simon GOULARTIUS.

XXXVII

1606, 30 août, Genève.

SIMON GOULART A JOSEPH-JUSTE SCALIGER.

PUBL.: De Reves, *Epistres Françaises... à M. de la Scala.* —  
Harderwyck, 1624. In-8<sup>o</sup>, II, xlix. p. 266.

MONSIEUR, Je vous remercie aussi affectueusement de votre Eusebe enuoyé à Amsterdam comme si ie le tenois desia. C'est vn riche arbre, de qui j'espere cueillir beaucoup de fruicts. Monsieur Lect a icy faict imprimer les vers de *Baudius & Heynsius*, sans que j'en aye rien sceu. Il faudra que je cherche autre expedient apres ce retour de la foire de Francfort. Quant à l'histoire des Albigeois, je pense vous auoir escrit que le Synode Prouincial de Dauphiné auoit donné charge au ministre de Serres, surnommé Perrin, de la dresser. à ceste fin Monsieur Chamnier (fort affairé ailleurs) luy a remis tout ce que luy auiez enuoyé. Perrin m'a escrit que l'histoire est dressée, & promet me l'enuoyer. Je l'atten, pour vous en donner aduis si tost que l'auray veue: & s'il differe, je picqueray M[onsieu]r Chamnier, afin que nous en puissions voir quelque fin. M[onsieu]r Pynauld est extremement malade d'une suppression d'vrine, laquelle a duré desia huict jours. Sans quelque ayde extraordinaire, nous n'e[n] attendons que la mort. Il decline fort doucement, & entre tout vif au sepulchre. I'ay marqué à mon fils les premiers fruicts d'une furieuse tragedie jouée dedans l'Euesché depuis cinq jours en ça. Pource qu'il vous en fera part, il me suffit

vous dire que Dieu nous blesse d'un main & nous guerit de l'autre. en somme que ses jugements sont merueilleux & ses misericordes immenses sur nous. Les Sa-uoyards enflez des nouvelles qu'o[n] leur porte de ta[n]t de victoires de *Spinola* nous menaçent assez ouuertement, & se promettent merueilles pour vn brief auenir. Ils ne peuuent sinon ce que leur permettra le Seigneur Souuerain, lequel ie prie.

Monsieur qu'il vous fortifie jusques au bout en l'oeuure de sa grace & verité. De Saint Geruais ce penultiesme d'Aougst 1606.

*Vostre seruiteur*

SIMON GOVLART.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Thonon, qui disent & publient choses horribles & en tout monstrueuses. Hier au soir m'apporta on vn liuret de certain maraud de ceste confrairie, intitulé : Les souspirs d'une pauvre ame tourmentée en purgatoire. Quoy que fasché de la griefue maladie de certaine personne que j'ayme, force me fut de me sousrire à diuerses reprises de la vanité de ce charlatan. Les ombres en la peinture donnent grace aux tableaux, & la mesdisance des Iesuites illustre tant plus deuant les yeux de tout le monde la memoire honorable des ho[m]mes doctes & vertueux. I'ay prié & reprié Monsieur Chammier, de present Professeur Theologic à Die en Dauphiné de m'enuoyer les memoires de l'histoire des Albigeois, & ce qu'en a dressé Monsieur Perrin par l'ordonnance du Synode Prouincial. I'attens leur response. Le premier jour de Sept[embre] dernier fut roué & esquartellé, en la place du Molart, Philibert Blondel, Syndique 4 l'an de nostre escalade, ayant esté co[n]uaincu de crimes de trahison & d'horrible assassinat ; ayant trouué moyen par ses confidens de tirer en l'Euesché certain païsan, le plus formel tescmoin en son proces, il le fit estrangler de nuict par le valet du Soudan. Ce valet dextrement happé & questionné fut roué le mesme jour au matin, & Blondel pressé par question vehemente, de confesser l'assassinat. Quant aux crimes de trahison, il en auoua ce qu'il ne pouuoit nier, & mourut si miserablement que tous ont horreur de s'en souuenir. Ce coup a merueilleusement estonné les Iesuites, Capucins, & Sauoyards. Huict iours apres Monsieur Pynauld le plus ancien de nostre compagnie deceda de maladie aigue causée de difficulté d'vrine : non obstant quoy il se maintint fort paisiblement jusques enuiron le xvij. iour de sa maladie, & rendit heureusement l'esprit à Dieu, ayant esté 9. jours & uuicts sans pouuoir rendre goutte d'eau. Nous attendons

en sa place le fils de feu Monsieur Chauue, grand prescheur desiré de nous tous. Je suis au bout de mon 63. an, m'esiouissant de ce que ma deliurance approche. Messieurs Perrot, Iaquemot, de la Faye, auront desormais auta[n]t besoin de repos, peut estre, que moy. Ils roulent avec quelque vigueur : mais santé de vieillards n'est que beau jour d'hyuer. Encores que vous nous deua[n]ciez de quelques annees, ie ne laisse pourtant de vous souhaiter de tout mon coeur trois bonnes Olympiades pour le grand bien de nostre posterité, par le moyen des beaux liures que vous donnerez à l'Eglise, entre lesquelles nous desirons les Antiquitez Iudaïques. La volonté de Dieu soit faicte, lequel je prie,

Monsieur, qu'il vous fortifie jusques au bout pour seruir à sa gloire. De Saint Geruais, ce mardy 7-17. d'Octobre 1606.

*Vostre tres-humble seruiteur*

SIMON GOVLART.

Toute nostre Compagnie vous salue bien humblement.



**XXXIX**

*1607, 10 novembre, Genève.*

SIMON GOULART,  
AU NOM DE LA COMPAGNIE DES PASTEURS  
ET PROFESSEURS, A ISAAC CASAUBON<sup>1</sup>.

Original, Londres, British Museum, Burney Mss. 367, 22.

Monsieur, nous sommes contrains nous plaindre à vous de vous mesme : mais ce sera entre nous & vous seulement, et avec le respect que nous vous deuons en toute sincerité fraternelle, esperans de vostre bienvueillance enuers nostre compagnie que vous lirez la presente avec esprit paisible, comme nous le desirons. Nous auo[n]s veu certain escrit assez ample, et reconu vostre main sur la fin d'iceluj. Ce sont plaintes touchant ce qui concerne quelques affaires particuliers de vous & de mad[ame] Rigot vostre soeur. Non content d'exposer simplement le fait et marquer clairement en quoy vous estimez qu'il y ait grief pour vous et pour elle, vous vsez de termes aspres, indignes & insupportables à l'encontre de nos treshonorez seigneurs, que vous sçauiez n'estre tels que vous les qualifiez, et qui par la grace de Dieu ont autre tesmoignage deuant Dieu, deuant les hommes et en eux mesmes, autant que l'infirmité humaine le peut porter. Nous ne vous dissimulerons pas que vos propos ne nous ayent griefuement atteints pour le deuoir que nous auons enuers eux, que nous sçauons et maintenons estre magistrats Chrestiens & craignans

<sup>1</sup> Les italiques représentent les mots soulignés.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

comportez en ceste affaire, vous les estimerez dignes de la charge qui leur est commise, et avouerez qu'il n'y a tort ni offense de leur part. Comme nous excusons ces premieres ferueurs de vostre courroux, supportez aussi nostre response et defense necessaire. Surce

Monsieur, Nous prions Dieu qu'il vous donne bonne vie & longue pour servir à sa gloire, & vous saluons affectueusement en lui. De Geneue ce 10. de Nouembre 1607. stile ancien,

Les humbles freres & seruiables amis

Les Pasteurs & Professeurs de l'Eglise et eschole de Geneue ;

Au nom et par le commandement de tous,

Simon GOULART.

*(Au verso.)*

A Monsieur  
Monsieur Casaubon  
a Paris.

**XL**

*1622, 2 décembre, Genève.*

SIMON GOULART A SÉBASTIEN SCHOBINGER.

Original, Saint-Gall, Stadtbibliothek Vadiana, Ms. 94, f. 235.

Monsieur, Depuis deux ou trois ans, comme sçauvez trop mieux nous auons esté presque en continuelles tristes pensees et conferences sur les rapports continuels des miseres qu'il n'est besoin que ie vous specifie. Nous entrons aujourd'hui en nouvelles apprehensions de l'avenir, et plusieurs tiennent que l'an 1623. prochain sera plus luc-tueux que nul des trois precedens. Je pense qu'ils ont raison. Mais ie vous confesse que rien ne m'estonne que la consideration de l'incomprehensible patience de Dieu. Nous subsistons miraculeusement et ie ne sçai si ce sera pour longtemps. On a traité une paix en france le 20. d'Octobre dernier. Elle ne durera pas tant que la guerre, pour diverses raisons. La principale à mon avis vient de la resolution que le Pape semble avoir prise de faire executer l'arrest du Concile de Trente, toucha[n]t l'extirpation des heresies et heretiques, de qui les Papistes disent, Conuertantur, vel euertantur et subuertantur. Ils ont commencé par les Grisons depuis trois ans, poursuivi en Alemagne, france, et ailleurs. De jour a autre l'on descouvre qu'ils meditent la poursuite & fin de leur cauteleux & cruels desseins. Suisse et Geneve sont aujourd'hui sur le bareau. Les conseils Theologiques et Politiques sont de requeste maintenant. Je compren les Theologiques en vn mot

no[m]mé Reformation : Les Politiques, en l'union. Vous en sçavez le commentaire, qui se peut comprendre en une feuille de papier. Les delais sont pernicioeux. I'espere vous escrire plus amplement dedans quinzaine, et m'essayerai vous faire conoistre que ie ne vous oublie pas. Excusez moi, si ie ne vous escri rien de nostre Estat : ie m'en remets pour ce voyage à Mons[ieu]r Laurens, lequel y satisfera. Moi & ma femme vous saluons humblement, et souhaitons toutes sortes de benedictions du Seigneur nostre Dieu sur vous et sur tous ses autres enfans. Ce 2. de decembre 1622. stile ancien. A saint Geruais.

Vostre ancien hoste et affectionné

serviteur, SIMON GOULART.

*(Au verso).*

A Monsieur

Mon[sieu]r Schobinger Conseillier de la Republique,  
a Saint Gal.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

PL. VI.

**3<sup>e</sup> Spécimen de l'écriture de Simon Goulart**

8 mai 1623 (pièce annexe XLI).

pour un octogonaire. Mais le rectangle à l'ordre 8 est  
beaucoup de fois de plus artificiel que ce qui est  
dit. Je ne suis pas sûr que les figures sont en fait  
telles: mais si les figures sont en fait telles  
et si les figures sont en fait telles, je suis sûr  
de l'existence de toutes les figures, je suis sûr  
en fait de ce qui dit le Dictionnaire, lequel je prie;

Mais pour, l'ordre 8 est maintenu: l'ordre et pour les  
autres figures pour l'ordre, pour l'ordre à la gloire.  
Je suis sûr que les figures de 73. ans de plus, de 73.  
ans de plus de l'ordre de l'ordre: et 5 ans de  
l'ordre, de 8. ans de plus de l'ordre.







**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

aagee de 73. ans acomplis, desirons demeurer en vostre  
bienvueillance. A Saint Gervais, ce 8. iour de Maj 1623.

Vostre ancien hoste et serviteur,

Simon GOULART

*(Au verso).*

A Monsieur

Monsieur Schobinger Seigneur Conseillier en la ville de  
Saint Gal,

A Saint Gal.

**XLII**

*1624, 27 décembre, Genève.*

SIMON GOULART à SÉBASTIEN SCHOBINGER.

Bâle, Universitäts-Bibliothek, Ms. G. I., 30., N° 11.

Monsieur, N'usez de peface ni d'excuse, quand il vous plaira m'honorer de vos lettres. Commandez, en asseurance que ie ferai pour vous et les vostres tout ce qui me sera possible pour vous agreer. Moi et ma femme sommes si caduques, qu'il ne faut plus rien attendre de nous: et ie suis en pensee de demander repos à mes maistres, ayant servi l'espace de 53 ans acomplis. I'ai quelque reste de courage: mais les yeux et les jambes me faillent. Ma compagne (qui vous salue humblement) est au 76. an courant de sa vie, et moi au 82. La mort nous somond au festin celeste et à la vie heureuse. En l'attendant ie me joui à mes livres, et vous enverrai bientost quelques brouillis de mes meditations no[m]mement un del'amitié, les privileges du Chrestien, et de l'honneste conversation. Quant a vos neveux, ie communiquerai preallablement avec les deux Alumnos des nobles et magnifiques seigneurs de vostre ville, puis au prochain voyage ferai telle et si expresse response à vostre gracieuse lettre du 13. de ce mois, que vous n'impreuverez pas mon petit avis. Surce Monsieur, vous souhaitant et à vos amis toute prosperite de par nostre Seigneur, ie demeure le reste de mes jours,

Vostre treshumble

serviteur                      Simon Goulart

Au Chasteau de Saint Gervais

le lundi 27. de Decembre 1624

*(Au verso).*

A Monsieur,

Monsieur Schobinger à Saint Gal.

**XLII<sup>bis</sup>**

1605-1627.

**LISTE D'OUVRAGES ENVOYÉE PAR SIMON GOULART  
A SÉBASTIEN SCHOBINGER(?).**

Saint-Gall, Stadtbibliothek Vadiana. Ms. 94, f<sup>o</sup> 344 bis.  
Date non indiquée — Collée au verso d'une lettre datée  
du 18 décembre 1627.

Designation de divers Livres en grand volume. avec leur  
pris.

Thesaurus Linguae Gr[a]ecae H. Stephani en cinq volumes.	15 Tallers
Thesaurus Linguae sanctae S. Pagnini, en un beau gros et grand volume.	7. Tallers
THEatrum Orbis Terrarum Abrahami Ortelii en 2. grands volumes contenant 144. belles chartes en taille douce valent	25 Tallers
Ptolemaej Tabulae Geographica et Atlas Mer- catoris en tres belles chartes. valent	10 Tallers
Descriptio Terrae sanctae, avec plusieurs chartes et exactes Chronologies val.	10 Tallers
Galliae, Helvetiae et confoederatorum, Belgii superioris et inferioris, Germaniae supe- rioris et inferioris Tabulae, omnes uno volumine 4 <sup>o</sup> . Ce volume est enrichi de tresbelles et amples descriptions. vaut	10 Tallers
Inscriptiones Orbis collectae à I. Lipsio. C'est un Thresor de l'Antiquité vaut	9 Tallers



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**XLIII**

1627, 1<sup>er</sup> avril, Genève.

SIMON GOULART A SÉBASTIEN SCHOBINGER.

Original, Saint-Gall, Stadtbibliothek Vadiana,  
Ms. 94, fo 395 bis et ter (1627).

Monsieur, Ayant plus de loisir que ie ne pensois, i'ai trace un catalogue de quelques livres philosophiques et historiques que vous verrez en la page suyvante. Si quelques uns vous agreent pour la Bibliothecque publique de S[aint-]Gal, marquez les. Je suivrai vostre avis.

De Saint Gervais ce 1. d'Avril 1627.

Vostre S. G. S.

*Philosophi*

Aristoteles Graecolatinus	Gen.	fo
Plotinus Gr. Lat.	Bas.	fo
Seminarium philosophiae		
Arist. et Platonicae Lat.	Venise	fo
Plutarchi Ethica Gr <sup>ce</sup>	Bas.	fo
Tractationes Philosoph. Lat	Gen.	fo
fr. Patrici discuss. Peripateticae	Bas.	fo
Eiusdem nova Philosophia	Item.	fo
Senecae philosoph Opera Lat	Paris.	fo

*Historici*

Thucidides Gr. Latin	Gen.	fo
Ariani Alexander Gr. Lat.	Gen.	fo
Herodotus Gr. Lat	Gen.	fo
Appianus Gr.	Gen.	

Diodorus siculus.

Gen.

Ælianus Gr. Lat.

Bas.

Historiae

franciae

Italiae

Germaniae

Angliae

Scotiae

Hispaniae

Genuae

Persiae

Turciae

Supersunt aliae quas per aliam describam.

*(Au verso de la seconde feuille, 395<sup>ter</sup>).*

A Monsieur

Monsieur Schobinger D. Medecin à St Gal.

A St Gal.



II.

Pièces diverses.

XLIV

1606<sup>1</sup>, 17 octobre, Amsterdam.

SIMON GOULART FILS A JOSEPH-JUSTE SCALIGER.

PUBL. : De Reves, *Epistres Françoises... à M. de la Scala.*  
Harderwyck, 1624. In-8°, I, 1, p. 267.

MOnsieur, l'ay enuoyé vostre Eusebe à Francfort, d'ou on m'a promis de le faire tenir seurement à Geneue. Dans les lettres que ie receu hier estoye[n]t encloses celles que je vo[us] enuoye de la part de mo[n] pere qui me faict mention d'un traistre signalé executé depuis cinq semaines à Geneue, nommé Blondel, lequel à esté en office de Syndic, thresorier, & Sergent Major. Ce fust luy qui pourueut mal à la garde de la ville la nuict de l'escalade, aya[n]t negligé de poser sentinelle à l'endroit ou fut do[n]née l'escalade. à cause de quoy ayant encouru l'indignation du peuple, don s'est ensuiuye sa degradation, il n'a faict que machiner depuis contre sa patrie. Peu apres ayant esté conuaincu de quelques crimes, notamment d'auoir remué des bornes, il fust condamné à tenir prison dix ans, & mis

<sup>1</sup> Et non 1616.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**XLV**

1607, 13 février, Amsterdam.

SIMON GOULART FILS A JOSEPH-JUSTE SCALIGER.

PUBL. : De Reves, *Epistres Françaises... à M. de la Scala.*

Harderwyck, 1624. In-8<sup>o</sup>, I, lixiii, p. 121.

MOnsieur, je receu samedy dernier ces lettres que mon pere vous escrit, lesquelles m'ont esté enuoyees de Calais par vn estudiant party de Geneue des le mois d'Octob[re] j'en ay receu de plus fraisches de puis huict jours ença, asçauoir du 28. de Decemb[re] style vieux, par lesquelles il me mande qu'il vous remercie bien humblement de vostre Eusebe, lequel il a receu tard, mais encore à temps, dit il, pour y appre[n]dre beaucoup. Il n'a peu alors vous escrire à cause de la froissure de sa jambe qui depuis quelques sepmaines l'auoit jusques à lors detenu au lict. Monsieur Pynauld mourut le 8<sup>e</sup>. de Septemb[re] Monsieur Perrot à esté en Decembre atteint d'apoplexie, dont il est eschappé tellement qu'on ne sçauoit encore qu'en esperer, & y auoit crainte de paralysie, ou de foiblesse de voix & de cerueau. On attend M[onsieu]r Chauue en la place de Mons[ieu]r Pynauld : & pretend on auoir Mons[ieu]r Chamier pour renforcer la profession de Theologie. Tronchin lit en Hebrieu. Les Vassans estudie[n]t fort & ferme. l'Histoire des Albigeois ne va pas auant. Les Sauoyards tiennent le Comte Maurice & ces Prouinces Vnies autant que perdues, & ne parlent que des ruines du pays bas, des conquestes de Spinola, de la confusion des

Estats peu unis & abandonnez de tout le monde. I'ay depuis deux mois aduertiy mon pere de certain dessein de du Terrail sur la ville de Geneue, pour lequel entreprendre il s'est retiré en Sauoye, comme j'en ay esté informé de certain soldat de marque de ma cognoissanc[e] faisant seruice à l'Archiduc. Ce du Terrail est celuy qui conduisoit les entreprinses sur les villes de Berg sur Somme, Brefort, & l'Escluse. Ceste semaine precedente les Anglois de nostre confession ont dressé Eglise en ceste ville, & commencé leurs exercices, ayants obtenu vn temple de Messieurs au beguinage, ou ils ont esté placez avec l'assistance de l'Escoutet, à cause de la resistance que faisoient les beguines de parole & de faict, à ce que ladicte place leur demeurast\*. Apres mes humbles recommandations à vos bonnes graces, je prie Dieu

Monsieur qu'il vous ait en sa sainte garde, maintienne la vigueur de vostre esprit, & benie vos labours pour le bien public specialement de son eglise. d'Amsterdam ce 13. Feburier. 1607.

*Vostre tres-humble seruiteur*  
le fils

SIMON GOVLART.

**XLVI**

*1595, 2 août, Nyon.*

**GUILLAUME DU BUC A MESSIEURS DE BERNE.**

Original, Lausanne, Archives cantonales vaudoises,  
Kirchen und Academie Geschäften, vol. II., (1550-1620)

Tresmagnifiques, Puissans, Tresclemens et Treshonorez Seigneurs suiuant la Commission par vos Excellences donnee à mon honoré Seigneur le Bailly de Nion, de s'acheminer à Geneue, et la premierement s'enchercher de Monsieur Simon Goulard quelle volonté il auroit au seruice de vos Excellences ; et (aprez declaration de son consentement) le demander à ses Superieurs. Plaise a vos vos Excellences d'entendre, qu'estans la arriuez et a l'Instant ayans desclaré vostre Intention audit S[ieu]r Goulard : il nous auroit franchement respondu, qu'il auoit grand desir et volonté de se rendre au seruice de vos Excellences pour assurance de quoy il mit entre mains de mondit Seigneur Bailly vne requeste pour estre presentee à ses Superieurs tendante aux fins d'obtenir son congé a forme que precedemment il le leur auoit requis et demandé. Suiuamment se soit ledit S[ieu]r Bailly (auquel je fesoy compagnie) présenté en plein Conseil. ou c est qu'aprez deue signification de aimables salutations et bienueillance, et de la necessité que vos Excellences ont d'un homme propre et suffizant pour (a l'occasion du trespas de feu Mons[ieu]r Corneille v[ost]re Iadis professeur en Hebrieu) estre employé en v[ost]re Academie de Lausanne : & d ailleurs considéré que Mons[ieu]r Goulard leur Ministre leur auoit demandé et demandoit encores d'estre deschargé de son office, Il requist bien instamment les Seigneurs dudit Conseil, qu'en faueur de vos Excellences et testification de mutuelle bienueillance, et au regard des longs et fideles seruices que



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

nom de vos Excellences. Rapport nous ha esté fait par les Deputez du Conseil, que leurs Seigneurs auoint toute bonne volonté de gratifier vos Excellences comme leurs Treschers alliez mais qu'ilz ne pouuoient accorder telle requeste; premierement pour la necessité qu'ilz se disent auoir de Ministres. En aprez pour crainte de la Consequence, craignans que d autres Ministres ne prinssent occasion de demander leur congé sur semblable mescontentement que le dit Goulard auoit prins sur certaine sentence par eux rendue en la cause de deux Damoiselles estrangeres, disans qu'ilz ne pouuoient aprouer le fondement que ledit Goulard auoit prins de demander son congé. ce qu ilz requeroient estre reçu de vos Excellences pour legitimes causes de Refus. Et quant audit Goulard pourra se représenter en leur Conseil et la par autre et nouvelle requeste demander son congé pour voiajer et recreer son Esprit la ou Il luy semblera de bon, mais à condition qu'il ne debura accepter aucun seruice qui luy soit offert ailleurs qu'en leur ville. C est le sommaire de la Negociation que mondit Seigneur le Bailly à grand peine fidelite et diligence ha poursuiuie à la quelle ayant este p[re]sent pour l'vtilité de v[ost]re Académie de Lausanne, Il m'a prié la représenter à vos Seigneuries, Ce que I ay fait fidelement et conformement à ce q[ue] s'est passé que Ie suplie vos Excellences prendre à la bonne part, et pour effect de l'obligation que I ay a leur Seruice.

Tresmagnifique, Puissans, Tresclemens et Treshonorez Seigneurs Ie prie Dieu qu il maintienne vos Excellences en perdurable et tresheureuse prosperité. de Nion ce 2 d'Augst. 1595

De vos Excellences Treshumble et Obeissant Subiet et Seruiteur :

G. du Buc, Ministre et Theologien  
en v[ost]re Academie de Lausanne.

**XLVII**

**RAPPORT DU VÉNÉRABLE CONSISTOIRE<sup>1</sup>  
CONTRE MONSIEUR GOULLART.**

Genève, Archives d'Etat, Procès criminel 1798, N<sup>o</sup> 6.

Le 12. de Juillet 1595. iour de Vendredj apres midi fut la compagnie des ministres de la ville & des champs asse[m]blée ches Mons[ieu]r de Besze à cause de son indisposition, & fut faicte lecture d'une requeste de Mons[ieu]r Goulard présentée à Messieurs, de laquelle le sommaire est, qu'il les supplie, que d'autant qu'en sa conscience il ne peut approuver le iugeme[n]t par eux donné co[n]tre Mademoiselle de Iuranuille, & n'est deliberé d'en co[n]tester ni co[n]tre eux, ni contre aucun de ses compagnons, il leur plaise le descharger de son ministere, & enioindre à ses compagnons de pourvoir à sa charge. Apres la lecture de laquelle, Mons[ieu]r Goulard prese[n]t, ayants comme[n]cé par l'invocation du nom de Dieu, comme en vne chose telle & de si grande importance, fut ouÿ led[i]t M[onsieur] Goulard, lequel ne dit aultre chose, sinon que sa conscience ne pouvoit porter de parler en chaire, Mess[ieu]rs aya[n]t fait ce iugeme[n]t: qu'il ne vouloit dire chose aulcune, ni co[n]tester aulcuneme[n]t, qu'on fist de luy tout ce qu'on voudroit, qu'on l'enuoyast à la mort, qu'il obeiroit à chascun. Fut aduisé ta[n]t sur sa requeste, que sur sa response, que il luy seroit remonstré pour le prese[n]t, sans entrer au faict principal qu'il auoit

<sup>1</sup> Pour « Rapport de la Compagnie? »



tenu vne mauuaise procédure, en demanda[n]t à Mess[ieu]rs son congé, sans en auoir rien communiqué à ses freres, desquels il a esté esleu & appellé au Ministere. Et quant au faict luy remonstrer que sa conscience ne debuoit estre seule, & qu'il debuoit deferer quelque chose à ses freres. Ce qu'aya[n]t esté fait par le semainier Mons[ieu]r Grenet, & M[onsieur] Goulard n'aya[n]t respondu aultre chose sinon, que sa conscience ne luy permettoit pas de prescher, qu'on fist de luy ce qu'on voudroit, qu'il iroit à la mort pour nous, fut derechef aduisé que pour l'heure il ne seroit pressé d'aua[n]tage, mais qu'on luy bailleroit quelque terme, pour penser à soy, & cependa[n]t fut pourueu à sa charge pour le Samedj & Dimanche; & iour assigné au Mardj prochain 16. du mois.

Le Mardj 16. esta[n]ts asse[m]blés derechef ches Mons[ieu]r de Besze, Mons[ieu]r Goulard ne se representa pas, mais enuoya des lettres à la co[m]pagnie par M[onsieur] Grenet, lesquelles estant leues, & ne satisfaisant par icelles aucuneme[n]t, fut resolu qu'on ne pouuoit rien faire qu'il ne fust prese[n]t, & respondist en presence, parquoy fut assigné iour au prochain Vendredj iour de l'asse[m]blée ordinaire.

Le 18. iour quj estoit Vendredj. Mons[ieu]r Goulard se trouua en la co[m]pagnie ordinaire, en laquelle esta[n]t exhorté à se recognoistre & donner paix à la co[m]pagnie, donna quelque esperance à la co[m]pagnie pour l'aduenir, pria[n]t toutesfois de n'estre point pressé pour l'heure de prescher, mais qu'on laissast vn peu son esprit en repos. Ce qui luy fut accordé & pourueu à sa charge pour toute la sepmaine, estant cependant exhorté a se resoudre à faire sa charge.

Le Vendredj 25 du mois estans assemblés en la co[m]pagnie ordinaire, fut rapporté que Mons[ieu]r Goulard es-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

ioindrions avec luy, s'il y auoit quelque chose quj deust estre remonstrée à Messieurs : qu'il ne blessast point nostre conscience, qu'il recognust l'amour & l'honneur qu'on luy portoit pour les graces que Dieu luy auoit donnees. Mais Monsieur Goulard persista a demander son congè, sans vouloir alleguer aultres raisons Sur quoy la co[m]pagnie quj l'auoit desia grandeme[n]t supporté, & mesmes penda[n]t ces delais oultre ce que quasi tous le sont aller visiter particuliereme[n]t, auoit deputé par diuerses fois des freres d'e[n]tre eux pour aller vers luy, l'accourager à son debuoir, luy tesmoigner la bonne volo[n]tè d'icelle enuers luy, luy remonstrer le scandale quj venoit à l'Eglise & plus loing de ce qu'il faisoit, voulut encor, l'ayant fait retirer, essayer, si en luy remonstra[n]t ce à quoy il contraindroit la compagnie, on pourroit l'induire à accepter l'aduis de la compagnie & s'y submettre. Mais aya[n]t persisté à demander son congé, & adiousté qu'on le donnast à Mess[ieu]rs de Berne qui le demandoye[n]t, fut resolu que persista[n]t en son opinion sans fondeme[n]t, mesmes luy esta[n]t eschappé des le premier Vendredj de dire, Que la chaire luy estoit pire que la porte d'enfer, & estant assés manifeste combien il mesprisoit l'aduis de ses freres, qui auoye[n]t quitté leur auctorité pensans le ramener à son debuoir, aya[n]t fait tout ce qui estoit possible & en public & en particulier, fut conclu qu'aua[n]t que passer oultre, selon les ordonnances le fait seroit proposé au Consistoire, à fin que l'aduis en fust puis apres donné à Messieurs. Et co[m]bien qu'il insistast que sans bruit on l'ottroyast à Messieurs de Berne, toutesfois luy fut dit que le lendemain le tout seroit proposé en Consistoire, pour y proceder selon noz Edictz mais au prealable Luy a este remonstré que s'il poursuiuoit en son propos quj n'est fondè en aucune raison

mais co[n]tre tout droict et bon exemple Et quj destruit tout ordre d'Eglise, et quj fait qu'il n y a plus aucune fermeté en noz vocations puis q[ue] ch[ac]un s en pourra departir quand Il aura allegué sa conscience on ne pourroit aultrement faire que de le condanner de Desertion. En oultre, Luy fut remo[n]tré qu'il auoit mal fait quand noz freres de Lausanne ont prins ceste occasion de le faire demander par Les Magnifiques et Treshonorez seigneurs de Berne, ce qu'ilz n'ont deu faire de conjoindre sa requeste a Messieurs avec la leur pour s arracher ainsi par leur moyen & par faire ce quj ne se peut Il y a maintena[n]t vn an, de qu'il declaroit assés p[ar] la qu'elle auoit tousiours este son intention La quelle nous ne pouuons approuuer.

Le jeudy 3, Ce fait fut proposé en Consistoire & aduisé qu'il seroit appellé Ce quj fut fait pardeux des Anciens Luy estant dict qu'il estoit appellé pour rendre raison pour quoj Il se departoit de son ministere. A respondu Que Les Treshonorez Seigneurs De Berne le demandoient à noz Seigneurs quj estoyent en termes et delibération, s ilz le luy accorderoyent po[u]r vn an ou pour tousiours Que si cela estoit, on n'auroit plus besoin de ceste peine & pourtant demandoit que cela fust premierement vuidé Sur quoy apres auoir deliberé on luy a respondu que ce fait n'auoit rien de co[m]mun avec la demande des seigneurs de Berne estant ja aduenu auparauant & lequel debuoit estre premierement vuidé & en oultre Qu'il n'estoit rien que Messieurs fussent en la delibération qu'il disoit Mais auoyent renuoyé l affaire à La Compagnie des ministres pour y proceder cognoistre et juger selon l ordre Ce que nous faisons & pourtant qu'il debuoit rendre les raisons pour quoy Il quittoit son ministere A quoy n'alleguant que sa conscience Luy a este remo[n]tré que ceste conscience ne peut estre bonne quj

est co[n]tre tout ordre et rompt tout ordre & que sa conscience doibt estre conduite par la parole de Dieu et par la discipline de l Eglise Par laquelle aussi Il a este appellé. Luy a este remo[n]tré que les causes qu'il a dit par sa premiere requeste a Messieurs Assauoir d autant qu'il faisoient vn jugeme[n]t qu'il ne pouuoit approuer estoyent hors de toute raison ne luy appartenant pas de cognoitre si auant des jugemens de messieurs et de leur vouloir prescrire ou les condamner en leurs jugeme[n]ts par son seul aduis Que quand Ils auroyent faillj cela ne conclud pas qu'il doiue prendre son congé pourtant & Messieurs luy peuuent ancores moins donner d autant que par ce moyen Ils se condamneroyent et leur jugement que nous pensons bien fondé s'il accordoyent qu'il eust juste occasion de se departir pour cela Luy a este remo[n]tré qu'il n'auoit non plus d occasion de demander son congé sur ce qu'il disoit ne se pouuoit taire de ce faict en bonne co[n]science s il preschoit ne en parler sans trouble et danger. Car ce n'est pas son faut Et au reste Il en a plus que presché par son escript et par ce qu'il a fait. & pourtant doibt suiure simplement sa vocation ou rendre d autres raisons que nous puissions approuer & de ce estoit prié et de do[n]ner bien a n[ost]re amitié Et ne commettre vn si grand scandale. Sur quoy Iceluy n'ayant rien voulu dire aultre chose mais jnsistant qu'il estoit demandé par les magnifiques seigneurs de Berne et prioit de leur estre accordé La Compagnie apres deliberation Luy a proposé Que ce qu'il demandoit ne se pouuoit faire d'autant qu'il s'est ja osté a nous ayant quitté son ministere et refusant du tout le co[n]tinuer Car ce faisant Il n'est plus à nous et est vne moquerie qu'il nous soit demandé et qu'il tienne ce langage Mais afin que messieurs et nous puissions fair cela qu'il s'assye en sa place Qu'il entre en sa



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**XLVIII**

CHRONIQUES |DE GENEVE,| *ou,* | SOMMAIRE  
RECVEIL |DE CE QVISE TROVVE|DES AFFAIRES  
DE GENEVE, |& de l'Estat de l'Eglise en icelle,| *jusques*  
*à l'an de Christ, 1562.* |Par Michel Rozet. |A GENEVE. |  
*Au Grand Hospital General.* |Par Jean Goulart, Genevois, |  
*Pour Noble Timothé Perrot, Seigneur Hospitalier, 1619.*  
— Ms appartenant à M. Théophile Dufour.

Aux pages 197-202 (les Chroniques de Roset  
se terminent p. 196).

ADVERTISSEMENT, Au Lecteur.

D'AVTANT, q[ue] le Suivant Traicté n'est point encor  
imprimé, non plus que tout le precedent Chronique, &  
que l'Auther d'iceluy Traicté, assavoir Spectable, &  
Ancien Pasteur Simon Goulart, Senlisien, mon Pere, ne  
luy avoit point apposé de Tiltre, & Nom General, en son  
premier Original, j'ay pensé qu'il seroit à propos d'en  
toucher vn mot ici, attendant qu'il y ait proueu, & ad-  
jousté, diminué, changé, mis, osté, corrigé, ou refaict de  
nouveau ce mot d'Admonition, sur led[it] Escript Intitulé  
en vn Manuscript des Chroniques de Geneve, HISTOIRE,  
ou MEMOIRE, Abbregé d'Annales, Narré de Chroni-  
ques, Sommaire Instruction, pour composer briefvement,  
en peu de mots, agencer proprement, comprendre & com-  
mencer succinctement les principales Observations, &  
premiers enseignements, des meilleures Inventions, Rei-  
gles, & façons, manieres & Methodes, moyens, pratiques,  
avancements, poursuittes, achevements, & semblables  
choses dudict Livre Historique, ainsi que le susdict sub-

sequent Instrument preuve evidente[m]ment ; A l'occasion dequoy n'estoit besoin de vous detenir, ainsi, longuement, ni mesmement tant soit peu sur ce sujet, mais seulement me contenter de luy donner vn des Attributs, que je vien de marquer & noter amplement. Finalement donc, sans vous arrester, virez fueillet, & vous trouverez vne Excellente Idée, ou Preparatif necessaire à vn Docte historien, qui aura entrepris de mettre enfin la main par Ordre exquis aud[it] labeur, des Affaires Ecclesiastiques & Politiques de ceste Eglise & Cité renommée, à laquelle il plaise au Seigneur augmenter de plus en plus ses Benedictions, accomplissant sa Devise, en son Royaume eternal de lumiere, & vous donner en prosperité Grace & Gloire. Amen. Donné, au Grand & General hostel Dieu de Geneve, vn Ieudi au soir, 4. Novembre, ancien style 1619 p[ar] Iean Goulart.

S. G. S. Sur les Chroniques de Geneve.

C'EST chose laborieuse d'escrire vne HISTOIRE ; Encor plus de luy donner corps entier, qui merite, pour sa perfection qu'on jette dessus souventesfois la veüe. I'ay pensé à cela sur le Propos de l'Histoire de Geneve, de laquelle jusques à present je n'ay peu me représenter l'Idée telle que je souhaitteroy, pour l'honneur que je luy porte. Neantmoins, desireux de satisfaire à ce dont vous, (Mr. David Piaget) m'avez requis, j'essayeray de vous en représenter sommairement quelques traits, afin que s'ils vous plaisent, vous mesmes les suiviez, & que je vous y aide de mon petit pouvoir, selon q[ue] le fondateur & conservateur des Estats publics, & de nous en particulier le permettra.

Toute l'histoire de Geneve se peut reduire en cinq livres.

1. Le premier doit traicter de la fondation & condition



devant l'Erection de l'Empire Romain. Ce Premier Livre doit éviter les Comptes eslongnez & peu fermes, qui imaginent des Roys, & des grandeurs, que je ne puis apprehender.

Puis que Iules Caesar, avant qu'estre maistre absolu de Rome, de laquelle il fut premier Empereur, parle clairement de Geneve, comme de Cité dressée & policée, Il n'y a doute que dès longtemps auparavant elle avoit forme d'Estat & Gouvernement convenable, duquel conviendrait parler, traictant la Question, Si elle estoit Republique, ou souz la Protection de la Republique Romaine, & avec quelles conditions, autant que les conjectures, & Recueils historiques le peuvent porter.

2. Le deuxiesme contient ce qui se pourra trouver de l'Estat de Geneve, souz les Empereurs Romains, depuis Iules Caesar, jusques à la division de l'Empire, en Oriental & Occidental. Il y a du travail en ceste Recerche, lequel peut estre addouci par l'adresse de l'historien, si ce peu qu'il pourra recueillir, est rangé par ordre.

3. Le Troisiesme est plus ample, Encor que du temps mesme de Charlemagne, ou de ses successeurs, partie p[ar] respect, porté aux Ecclesiastiques, & encores plus, par ruse Politique, pour contenir en devoir les villes, & places importantes, où la cognoissance de Iesus Christ estoit reçeüe, les Evesques jouissent de grands Privileges; neantmoins l'autorité des Empereurs tenoit le dessus, & les peuples avoyent aussi leur conduite, soubz les magistrats, qui les gouvernoyent, ayans bon rapport avec les Empereurs.

4. Le Quatriesme Livre doit estre tresample; Car il comprend le commencement, progres & avancement de l'Episcopat. Item la conservation des droicts, franchises, & privileges de la Cité. L'ordre des deux Juridictions y est considerable, selon le contrepoids des temps, contenant



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

conferences & pourparlez çà & là, servent grandement à la confection du Quatriesme & cinquiesme Livre. A ces Escripts on peut joindre l'histoire de Bourgongne. La Chronique de Savoye, de la derniere Edition. L'histoire Latine de Savoye, par vn nommé Vanderbuch. Remontant plus haut, l'on pourra voir les divers compilateurs d'histoires, spécialement depuis le temps de Charlemagne, jusqu'à present, en assez grand nombre, aucuns desquels ont dit peu, les autres plus. Rien n'est à mespriser. Et de jour à autre par diligente lecture se trouve, ou peut trouver q[ue]lque piece de marquetterie, pour vn si grand Oeuvre.

Il se trouve dedans les Oeuvres de Saint Bernard, deux lettres d'icelui à Ardutius Evesque de Geneve, Assavoir la 27<sup>e</sup>. & la 28<sup>e</sup>., lesquelles, nommément la 27<sup>e</sup>. mo[n]strent quels ont deu estre les Evesques, & servent beaucoup à l'histoire. La 26<sup>e</sup>. à vn Evesque de Lausanne n'en descouvre pas moins. Ia n'est besoin specifier les titres des Escripts qui se rapporte[n]t à tel dessein. C'est à l'historien de les ranger en ordre. Et comme on lit de Plutarque qu'il a composé les Vies de plus de deux cents Autheurs divers, Aussi convient-il ici fueilletter beaucoup, recueillir & marquer à part, bien digerer & ageancer ses memoires, avant que coucher par Escript l'histoire.

Quelqu'un pourroit penser que Geneve est peu de chose, dont n'est besoin aussi se travailler beaucoup. Mais, j'en trouve l'histoire esmerveillable & memorable, pour maintes raisons, que la Preface de l'histoire d'icelle doit distinctement exposer. Les histoires Sacrées, Ecclesiastiques, profanes, nous sont vne tresprofitable Eschole. Celle de Geneve me fait souvenir d'un traict au Philebe de Platon, touchant le bien, compris en trois Idées, qu'il appelle *Beauté, Proportion & Verité*. C'est à telles parties qu'il convient rapporter & accommoder l'histoire de Geneve.

Elle est toute peincte, toute pleine de traicts fort particuliers de la Sage & misericordieuse Providence de Dieu, lequel a conduit ceste barque de ses miracles, à travers vne infinité d'escueils jusques à p[re]sent. On n'y trouvera pas des descriptions, harangues, Sentences notables, co[m]me en d'autres histoires Anciennes. En contreschange à chasque pas, en mainte page, le Lecteur y rencontrera quelque merveille qui l'arrestera. Sur cest eschaffaud comparoissent des joüeurs moins magnifiquement habillez, & qui ne parlent pas si haut q[ue] les grands Roys & Empe-reurs, sur les theatres spacieux de leurs Etats; mais, en contreschange, tous joüent ici leur Roolle convenablement, & proposent de belles Instructions. Qu'importe comment est vestu celui qui parle, s'il dit ce qu'il doit? Si en l'histoire de Geneve on descouvre bientost le fond des pensées humaines, tant plus profonds s'y contemplent les Conseils divins. Il s'y rencontrera des Exemples de vices & vertus de toutes sortes.

Puis q[ue] GENEVE a esté fort specialement honorée de la Benediction du Seigneur Tout-Puissant, C'est raison que son historien remarque les beaux traicts de la benignité de Dieu vers icelle Republique, Afin que comme elle doit estre par dessus toute autre consacrée à Christ, Soleil de Iustice, (comme son Escusson, & sa profession principale, depuis quatre vingts ans l'y convient) Aussi les delivrances & benedictions d'icelui s'y monstrent tant plus frequentes. Il y aura peu de harangues en ceste histoire. En eschange, elle fournira plusieurs traicts de fortitude politique & militaire. Mieux vaut peu parler & faire tant mieux son devoir. En beaucoup de langage peu de verité, prou de vanité. Iamais babillards ne furent grands exploitteurs. Qui escrit pour faire monstrier de son eloquence, il publie son histoire, non pas celle des Etats

publics, & monte sur les eschasses de son impertinence, afin que de plus loing l'on se mocque de luy. Que sert tant de fard à la Verité? On peut enrichir l'histoire de Geneve d'infinies Sentences notables, dextremement rapportées à la Censure de l'infirmité humaine, & à la louange des Vertus. Il y a multitude d'exemples d'eslite qui serviront à cela. L'on en pourroit ici marquer à douzaines, mais laissons faire l'historien.

Quant à la *Proportion* de l'histoire, l'Argument en doit estre memorable, & non contemptible, avec rapport fidele, veritable & exact de toutes les moindres particularitez, fuyant les inepties, absurditez & mensonges, vices insupportables, surtout en vn historien, lequel descouvre la fausseté, & la refute aussi.

La *Verité* est le principal appuy de la Gloire d'un sage historien. Ceux qui pour complaire aux passions des grands & petits amplifient ou amoindrissent les affaires, sont des brouillons & compteurs de fables, non pas Serviteurs de Verité.

La franche & nue Liberté, eslongnée de flatterie, de calomnie, de paroles outrageuses & picquantes, trouvera en ceste histoire vn champ spacieux pour s'esbattre, avec profit & contentement asseuré, pour le Lecteur.

C'est ce qui m'est venu pour la premiere fois en pensée sur l'HISTOIRE DE GENEVE, & sur le Project d'icelle, pour Response à vostre desir. Le Temps ne me permet pas de vous en dire d'avantage. Acceptez ma Declaration d'aussi bonne main, comme je le vous presente d'oeil alaigre, & continuez à vous souvenir de moy<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> A la suite, dans le même ms., p. 203, 204 : « Entreprise de Raconis sur Geneve. » [1582.] Ce morceau se termine ainsi : « *Extrait des Memoires de S. G. S. par J. G. G.* [Jean Goulart Genevois.] 1619. »



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

L

*1595, 18 août, Genève.*

REQUÊTE DES AMBASSADEURS DES CINQ CANTONS  
EN FAVEUR DE SIMON GOULART.

Genève, Archives d'Etat, Pièce historique n<sup>o</sup> 2200.

leue en conseil le xviii Aoust 1595.

Magnifiques et Treshonnorez Seigneurs Les Seigneurs Ambassadeurs des Cantons de Zurich, Berne, Glaris, Basle, Chaffouze et de leurs Alliez de S[ain]t[-]Gal soubzsignez Ayans este aduertiz Que voz S[eigneu]ries Retiennent aux arrestz en v[ost]re maison de ville Spectable Simon Goulart Ministre de la parolle de dieu en ceste esglise pour quelques propos qu'ilz ont entendu auoir esté par luy tenuz a son presche du leudy dernier Par lesquelz il a donné occasion a voz S[eigneu]ries d'estre Irritez a l'encontre de luy. Vous supplient bien humblement QU il vous plaise ne luy voulloir Imputer vne telle faulte Ains pour l'amour d'eulx la mettre en oubly heu mesmes esgard au seruicé qu'il a faict a ceste esglise des environ vingthuict ans Et pour euitier plus grand Scandale, Et ne donner Occasion aux Ennemis de n[ost]re Relligion de s'en Resiouir Et au Cas que sondict seruice ne vous feust plus longuement agreable luy donner son gratieux Conge. A ce qu'il puisse continuer a exercer sa charge et ministere ailleurs ou Dieu l'adressera Et leur Impartissa[n]t Ceste vostre tant

Equitable faneur Ilz vous demeureront de tant Obligez  
pour le Recongnostre en Touttes bonnes Occasions Et  
Prieront Dieu pour lheureuse prosperite de vostre Noble  
Estat

Gerold Escher du Conseil de Zurich, ssrt.  
Daniel Tscharner du C[on]seil de Berne.  
Heynrich Lager dess Ratts zü Glariss.  
Melchior Hornlocher des Ratts zü Basell.  
Jehan : Conradt Meyër d. Bürgermeister  
zur Schaffüsen,  
Heinrich Keller des Ratts zü S[anc]t[-]  
Gallen.



LI

*1595, 11 juillet, Genève.*

REQUÊTE DE SIMON GOULART AU CONSEIL.

Genève, Archives d'Etat, Procès criminel n° 1798, Pièce n° 4

Presentee en conseil le XI<sup>e</sup> juillet 1595

Magnifiques & Treshonorez Seigneurs, Simon Goulart vostre humble bourgeois et seruiteur, Ayant entendu que par vostre arrest au proces d'entre les damoiselles de Martinville et Iuranville, vous condamnez ladite de Iuranville à faire reparation d'honneur à l'autre et la tenir pour femme de bien, vous supplie en toute reuerence, dautant qu'en sa conscience il ne peut aprouer ce jugement vostre, et n'est deliberé d'en contester en sorte que ce soit contre vos Seigneuries, ni en public ni en particulier, ni contre aucun de ses compagnons non plus : Il vous plaise de vos benignes graces le descharger du ministere qu'il a exercée sous vostre obeissance pres de vingt neuf ans : et pour cest effect le declarer deliure du serment qu'il vous presta l'an 1566. à ceste fin : enjoignant aux spectables ministres de pourvoir à sa charge. Il vous remercie treshumblement des bie[n]s et faueurs que luj faites iusques aujourd'huj, et no[m]mement l'an dernier passé. Vous supplie luj permettre de sejourner, aller et venir librement en vostre Cite, tant qu'il vous plaira, pour donner plus aisément ordre à ses petis affaires, attendant la volonte de Dieu, lequel il priera pour la prosperité de vostre Noble Estat.

SIMON GOULART.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

PL. VII.

**2<sup>e</sup> Spécimen de l'écriture de Simon Goulart**

30 juillet 1595 (pièce annexe LI bis).

infant.

de magnifiquie et d'effortez Singnura,  
ay onzisme de ce mois de me vultoir  
leue contene y la rigeste que u vous  
de 23 ans, vuz Combourgeois et  
font u par munifere le 23 allef de  
ledit Singnure vuz fera entendre  
magnifiques et puissans Singnure  
mes affaires sont ay l'iffat que  
le tonge que ie vous ay. Demande  
fiere a. Sansame deur ma famille,  
frayestionei a la p'rospere de  
Assaf. fait ce Mercredi 30. de  
Je pray. Voz Excellence Le Vendeur  
vingnisme moy songe, pour la cause  
de magnifiquie et puissans Singnura.  
ce que dessus, mont fait en-  
leur bonu les ontu unuere moy, laquelle  
de l'ay passer leur munifere  
mesme affectif. Euid que  
de regis vo deall enue. M'atraye  
encore humbement, pour me re-  
de l'aray de demure fousourd  
de l'ay de l'ay de l'ay de l'ay  
à huit heures de maty.

de vos Excellence

humbler bourgeoise et obessant seruire,

Simon Coulatz (





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

LII

1620, mars, Anvers.

LETTRE DE SIMON GOULART FILS A SIMON GOULART.

PUBL.: *Praestantium ac Eruditorum Virorum Epistolae Ecclesiasticae et Theologicae*,... — Amsterdam, 1704. In-fol., p. 622.

SIMONI GOULARTIO Parenti suo SIMON GOULARTIUS S. P.

MON Pere, Depuis celles que je vous ay escrites à la foire de Septembre, estant encore à Amsterdam, je vous ay escrit environ Noël par voye de Cologne & Strasbourg, & environ le mesme temps ay receu la vostre de Septembre. Par mes dites dernieres vous aurez peu entendre les changemens survenus en Hollande, tant au regard du public, que de mon particulier : C'est que n'ayant voulu ni peu en bonne conscience approuver ni signer les articles & Canons du Synode de Dordrecht, ni me soumettre de mon propre gré à la sentence dudit Synode, prononcée contre les Ministres Remonstrans, j'ay esté enveloppé en mesme condition & espreuve avec eux, c'est asçavoir debouté de mon Ministere, & de sur plus envoyé hors du pays. Ce changement ne m'est survenu sans grande incommodité & fascherie, non plus qu'aux autres : mais me trouvant serré de deux costez, j'ay estimé que de deux maux il falloit choisir le moindre, & preferer le bien & repos interieur de la conscience à toutes commoditez exterieures : en remettant les evenemens à Dieu. Et jusqu'a present n'ay point occasion de me repentir de ceste mienne resolution. Car plus j'examine & considere les opinions des Contre-remonstrans par eux mesmes canonizées au dit Synode de

Dordrecht, plus je les trouve estranges & discordantes de la parole de Dieu, & du consentement de la plus saine partie de l'Eglise Chrestienne : au contraire je me confirme en mon sentiment, touchant la doctrine des Remonstrans, qui est la mesme qui a esté enseignée du commencement en l'Eglise Reformée par Melanthon, Bullinger, A Lasco, Sarcerius, Hemmingius, & autres personnages excellens en pieté & erudition, qu'icelle est conforme à la parole de Dieu, & utile à la pieté. Quant a divers bons & doctes personnages qui ont esté & sont d'autre sentiment, je n'estime point qu'on les doive rejeter comme ennemis, ains reconnoistre & respecter comme Peres & Freres en Christ, & les supporter comme tels : & esperer que Dieu leur revelera sa verité. Quant aux autres qui veulent dominer sur leurs freres, qui ne sont de mesme sentiment avec eux, & qui se servent de l'autorité & puissance seculiere pour les opprimer, comme ont fait, a mon advis, ceux qui ont fait office de juge & de partie tout ensemble au Synode de Dort, un plus grand maistre qu'eux les jugera. Leur doctrine & leurs procedures, & l'autorité qu'ils pretendent devoir estre deferée à leur dit Synode, me sont autant à contrecœur, que chose aucune qui me puisse venir au devant, sur tout quand j'en considere les effects & les fruicts, asçavoir les persecutions & actes barbares perpetrez contre les Remonstrans & leurs Eglises, depuis la tenue du dit Synode : de quoy je pense vous avoir envoyé un eschantillon conjoint à mes derniers lettres, asçavoir un brief recit de la persecution esmeue en Hollande contre les Remonstrans, notamment contre ceux de Rotterdam : lequel recit est tresveritable, selon que nous entendons de la bouche de ceux qui viennent de dela. Depuis ce temps là les mesmes de Rotterdam ont encore esté aggressez en leurs assemblées hors de la Ville,



notamment environ le Noël, & y a eu entre autres un j'eune homme de vingt ans tué & renversé dans l'eau d'un coup de mousquet tiré par ces tyrans. Non obstant lesquels efforts le nombre & le zele des persecutez ne se refroidit point, tellement que ceste presente année ils ont continué leurs preschez & assemblées tant dedans la Ville en secrettes assemblées, que dehors la Ville en plaine campagne, quand le temps l'a peu permettre. Ceux de Goude en ont fait de mesmes ; item ceux d'Alcmar, lesquels ont eu assemblée non petite trois Dimanches consecutifs ce present mois de Mars, en une plaine proche de la Ville. A Leyde la persecution est assez aspre, de sorte que presentement on y detient prisonniers sept notables bourgeois d'entre les Remonstrans. A Amsterdam & ailleurs ils ont leurs assemblées secrets assez frequentes. Depuis peu de semaines a esté publié contre eux un nouveau Placart assez rigoureux, par lequel sont ordonnez trois cent Francs d'amende à celuy qui aura logé un Ministre Remonstrant, & cinq cents Francs de recompense à celuy qui aura descouvert un Ministre en sorte qu'il puisse estre saisi. Au moyen de quoy il y en a eu un d'apprehendé depuis trois semaines en une petite ville & isle nommé Goeree, qui git en l'emboucheure de la Meuse, là ou Monsieur Van der Myle est relegué & confiné en exil il y a environ un mois. Le dit Ministre a esté envoyé de là à la Haye, ou il est detenu en prison, en laquelle nous entendons qu'ils se comporte avec beaucoup de courage. Son emprisonnement rend les Remonstrans tant plus zelés, tant les Ministres que le peuple : tellement que leurs assemblées & predications ne sont point pourtant interrompues. Les principaux auteurs & promoteurs de tels placarts & rigoureuses procedures sont estrangers, nez hors des Provinces Unies, ce qui fait que les Hollandois ne font pas grand cas de leur autorité : & quant aux Mas



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

à leur Synode. On a aussi usé de diverses autres moqueries et railleries envers les dits Remonstrans, notamment durant l'emprisonnement du dit Vieillard : Entre autres, comme les Commis du Synode leur commandassent de consigner tous leurs escrits en dedans l'espace de quinze jours, & qu'eux demandassent quelque plus long terme, s'excusans sur l'importance & estendue des dits escrits, & sur la rigueur de la froidure : il leur fut demandé par moquerie par un des dits Commis, jeune homme de vingt ou vingt & quatre ans, s'ils avoyent le cerveau engelé. Un an revolu apres, il est advenu que ce railleur a esté renversé de son cheval sur la glace, & est mort de ceste cheute. Il se nommoit le S[ieu]r de Brederode. Un autre grande adversaire des Remonstrans (Bourgmaistre d'Utrecht d'entre les nouveaux Magistrats, qui avoit usé d'atroces calomnies contre les dits Remonstrans, & notamment contre M[onsieur] Utenbogart, qui a refuté ses calomnies par un escrit adressé au Magistrat d'Utrecht & imprimé) a esté emporté d'une maladie estrange et extraordinaire, accompagnée de vermine & grande puantise, en sorte que les trois ou quatre derniers jours de sa dite maladie les ministres ni les medecins n'ont peu avoir acces à luy. Il mourut le mesme jour que je sorti de Hollande. On parle encor d'autres accidens advenus a d'autres. Au reste quand je sorti de Hollande, je ne savoy bonnement en quel lieu je feroiy ma retraite : mais comme le lieu ou nous fusmes menez sur les frontieres de Brabant entre Heusden & Bolduc, n'estoit distant qu'une journée d'Anvers, je prins occasion devenir a Anvers, là ou ayant trouvé compagnie agreable, & logis propre pour y passer l'hyver, je me resolu d'y arrester : & encore presentement je preten, Dieu aidant, y continuer mon sejour ceste presente année : & mesmes ay loué une partie dudit logis pour moy et ma

famille, laquelle j'atten ici de brief. L'air du lieu me plait mieux que celuy de Hollande, les habitans sont debonnaires, & le Magistrat ami des estrangers. Quant à la conscience & à la Religion, nous y sommes plus libres qu'en Hollande, sans qu'on s'enqueste de ce que nous faisons en nos maisons. Quant au moyen de vivre, il ne tient qu'à moy, que je ne reçoive quelque subvention des gens de bien, qui ont soin de ne laisser leurs Ministres souffrir disette : mais jusqu'à present je n'ay voulu estre en charge a personne, me contentant de me servir de mes moyens. Et n'estoit ces pertes que j'ay eues depuis cinq ou six ans, qui ne sont moindres de trois mille Francs, la pluspart en bancqueroutes jusques au nombre de trois : je pourroy vivre fort a l'aise de mes petits revenus, moy & ma femme ayans esté soigneux de vivre frugalement des le commencement qu'avons esté ensemble, & d'espargner le plus qu'il nous a esté possible, ce qui nous vient a present bien a point. Si la persecution & rigueur exercée en Hollande contre les Remonstrans venoit ci apres a cesser, je seroy bien content d'y retourner & y continuer ma demeure. Si non, force me sera de m'arrestar ici, ou faire retraite ailleurs. Dieu & le temps nous monstrera ce que nous aurons à faire. Ceux de l'Eglise Romaine, qui par ci devant ont esté aspres a molester & persecuter les nostres, semblent maintenant avoir honte de telle façon de faire, & mesmes la desadvouer & detester, notamment es quartiers de deça, voyans qu'ils n'y ont rien gagné, ains plustost perdu, s'estans rendus odieux a une bonne partie de la Chrestienté par telles procedures : & se mocquent des Contre-remonstrans, qu'ils appellent Calvinistes & Gomaristes, de ce qu'ils commencent a prendre ce train, & leur en font frequentes reproches, tant de bouche que par leurs escrits : ils se mocquent

aussi de leurs paradoxes, et les refutent ordinairement à leurs sermons : & n'est pas à croire combien grands scandales procedent tant des dites persecutions, que des susdits paradoxes : desquels si les susdits Contre-remonstrans ne se retractent, il est a craindre qu'ils ne feront grand tort & dommage à l'Eglise Reformée. Les Remonstrans, voyans que toutes les remonstrances qu'ils leur en ont faites n'ont de rien servi, & qu'au lieu d'en faire leur profit, ils se sont prins a nous persecuter, sont d'intention de les descouvrir & manifester au long & au large devant les yeux de toute la Chrestienté, les combatre & refuter, & defendre virilement leur cause. Et a cest effect ils font imprimer tous les Escrits, qu'ils ont exhibé au Synode de Dordrecht, & font tout leur possible à ce que l'ouvrage soit prest pour la foire de Francfort : Il contient environ cinq alphabets en lettre moyenne in quarto : & est divisé en deux parties : Ils n'ont peu le faire imprimer si tost qu'ils eussent bien désiré, faute de commodité. Les Contre-remonstrans entendans cela, se sont aussi resolu de faire imprimer leurs actes & ouvrages Synodaux, divisez en trois parties : dont les deux, à ce que nous entendons, seront prestes pour ceste foire. Ainsi la Chrestienté pourra juger de ce different par la lecture des escrits de l'une & de l'autre partie. De surplus, on imprime un Antidote Latin contre le dit Synode de Dort. Cela fait, on mettra la main à l'Anatomie de l'escrit du S[ieu]r du Moulin. Quant a l'escrit de Bassecourt, intitulé, Election Eternelle & ses dependances, duquel me faites mention en quelcune de vos lettres, dautant qu'il se prend particulièrement à moy audit escrit, il m'a donné occasion de luy opposer un autre escrit, intitulé, Examen des Opinions de M[onsieur] F. Bassecourt contenues en son livre de disputes, intitulé, Election Eternelle & ses dependances. Lequel



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

LIII

*1577, 18 novembre, Genève.*

JEAN-FRANÇOIS SALVARD A ABRAHAM MÜSSLI.

Original, Zofingue, Stadtbibliothek, P. XIV. 105.

Gratiam & pacem animo per Iesum Chr[istu]m.

Videbor fortasse D[omi]ne ac frater in Christo obseruande [a]ut promissoru[m] non satis tenax : aut amicitiae tecum ictae, & [t]anta cum beneuolentia, (dum superiori vere per uestram urbem iremus ac rediremus) à te erga nos testatae, parum studiosus, quod hactenus nunquam ad te scripserim. Verum prohibebit uti spero ea quae in te est Charitas ne quam iccirco sinistram de me suspicionem concipias. Grauatè certè facis ut quos alioquin grauioribus occupationibus distractos non ignoro, eos sine maximis causis interpellem. Scripseram vero semel atq[ue] iterum prout occasio tulerat ad co[m]munem amicum D[omi]n[u]m Marcuardum (piae sanctaeq[ue] memoriae virum & cuius tam inopina aut potius (si fas esset dicere) importuna, Mors, pijs o[mn]ibus apud quos innotuerat illius tum pietas tum eruditio & candidj mores, valde fuit lucuosa, mihi vero propter consuetudine[m] & intima[m] amicitiam molestissima & doloris plena) Eumq[ue] rogaram ut meas tecum atque cum D[omi]nis Collegis tuis

<sup>1</sup> Le ms. est troué. Ce que j'ai restitué est en italiques.

co[m]municaret singulos meo no[m]i[n]e salutans Id ergo rebar satis fore mihi ad instam excusationem non oblitae aut neglectae amicitiae. Quae uerò & ante & post eius obitu[m] vos tristissimae & operosissimae curae atq[ue] afflictiones exercuerint non fui nescius quid aut[em] tempore tam lugubri scriberem non occurrebat & si fortè occurrisset an expediret dubitabam Consolationibus enim meis tu certè (qui in ijs, moribundis & afflictis exhibendis continuus totusq[ue] eras,) non egebas: De amicorum uerò morte & uestra strage conqueri aut condolere quid tum aliud fuisset quam vulnus iam per se satis molestum & acerbum refricando molestius acerbiusq[ue] reddere? Interim quod Christiana co[m]miseratio & in fratres charissimos pietas potissimu[m] efflagitare videbatur id a nobis neglectum non est poenitus. Salutem enim uestrae tum Ecclesiae, tum totius Reipub[licae] ac privatorum etiam amicoru[m] Deo co[m]mendare privatis publicisq[ue] precibus studuimus; Eumq[ue] sedulo orare ut luem tam immaniter grassantem in tot pios & Eccl[esi]ae Christi & Reipub[licae] utiles viros (ne dicam maxime necessarios,) cohibere fraenareq[ue] dignaretur. Atq[ue] uel ex eo non irrita fuisse piorum vota intelligimus quod iam penè sopitus extinctusq[ue] sit o[mn]is eius ardor & veheme[n]tia uti ad nos non sine maxima consolatione perlatum est.

Caeterum quid de filij tui in Angliam aduentu ad me scripserit D[omi]n[u]s Villierius, (cui ipsum te iubente co[m]mendaram) malo ut ex ipsius literis intelligas quam ex meis: Easq[ue] iccirco meis inclusi. Quàm uero felicius consilium illud de cogendis aliquot ex varijs Regionibus n[ost]rae Confessionis pijs doctis[simis]q[ue] uiris, ad co[m]munis co[n]fessionis compositionem successerit, quàm ille ominaretur iam pridem intellixisti



Et quanquam à nobis suggestus, sine nobis tamen celebratus co[n]uentus ille fuerit, non est quod uel eius nos co[n]siliij poeniteat vel quod in eo culpemur. Res ipsa enim atq[ue] eue[n]tus iam satis ostendit, qua[n]tum simul & necessarius fuerit & in posteru[m] utilis futurus sit, modò succedant reliqua quae supersu[n]t aequae feliciter : Per nos certè non stetit quin illuc Eccl[esi]arum quae su[n]t in Delphinatu & vicinis locis nomine proficisceremur instructi amplissimis procuratorijs, quae ad nos paucis post diebus perlata fuerant, qua[m] remissionis l[ite]ras ab Illustrissimi Principis Consiliario recepissemus. qui negabat, sicut & n[oste]r Villierius, facile hoc te[m]pore consensu[m] a Regina Angliae sperari posse Itaq[ue] in aliud tempus nos relegabat nescio quo co[n]silio. Sed bene habet quod is qui corda regu[m] in manu sua habet, suasionibus legati pijssimj viri qui id onus susceperat & sollicite eò Reginam plecturum promiserat, benedixerit : alijsq[ue] occasionibus tot bonos viros illic oportune collegit : Quae Deij prouidentia facit ut eo co[n]fidentius opera[n]dum sit vt quem dudum fructum ex eiusmodj co[n]sensu pij o[mn]es optarunt, Eccl[esi]ae tandem inuito Satana sentiant. Nondum tamen de successu legationis ad Principes quicqu[am] quod sciam hic auditum est Tu si quid de eo intellexeris quae sōpit ad nos scribere non graueris & quis sit rerum vestrarum status significare De adulterina pace quid scribam non habeo Ita.n.<sup>1</sup> o[mn]ia silent in Gallijs ut vel inde etia[m] stupidissimj, satis colligere possint aliquid clandestinum & perfidissimu[m] cudj, si modo Deus non anteuertat jmpios conatus : Atq[ue] vtina[m] nostrj non sibi ipsis hoc malum procurarint. De Belgio etiam nihil certi iandiu hic auditum

<sup>1</sup> Ita[que] n[on] ?



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.



# NOTES CRITIQUES





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

lart, mais ne cite pas les preuves sur lesquelles il appuie cette attribution, renvoyant simplement à *La France protestante*, I<sup>re</sup> édition, comme source à consulter.

Ce n'est donc qu'une tradition qui attribue ces mémoires à Goulart, et une tradition assez moderne, ne datant, d'après les livres que j'ai consultés, que de 1817.

Or, j'ai des preuves, que je considère comme concluantes, que Goulart a écrit ce livre.

*Lettre à Simler, du 20 novembre 1575.*

« ...En outre, on est en train de publier nos *Mémoires* ou plutôt nos recueils de notes de l'état de France depuis le dernier édit de paix de l'année 1570, jusqu'à la mort de Charles de Valois (Charles IX), qui contiennent beaucoup de choses dignes d'être rappelées et lues. Mais comme je dévoile les fourberies, la tyrannie, la perfidie et les autres « vertus » de nos courtisans, et puisque je relève leurs diverses ruses d'après beaucoup de livres, d'après diverses lettres et récits de plusieurs personnages aussi bien que d'après la connaissance que j'ai acquise de ces choses pendant plusieurs années à mes dépens, j'étais parfaitement certain que je me créerais beaucoup d'ennemis. Je vois déjà divers livres écrits pour me réfuter. Donc, puisqu'en vérité je suis peu connu, j'ai caché mon nom, en partie pour ne pas détourner de cette lecture les catholiques à cause d'une prévention contre ma vocation, en partie parce que peut-être il me faudra quelquefois rentrer dans ma patrie à cause de mes affaires particulières. Car je n'oserais pas même y songer si les ennemis de la vérité savaient que je suis l'auteur de pareils ouvrages. Mais je suis poussé par un si ardent amour de ma patrie que la vie me sera pénible jusqu'à ce que j'aie décrit à mes Français, avec une exactitude

historique, la trahison des tyrans. En même temps j'ajoute deux petits livres publiés par chacun des deux partis après le massacre de la Saint-Barthélemy, afin que la vérité éclate davantage. Le tout sera publié en français, et si c'est nécessaire, nous le traduirons en latin<sup>1</sup>. »

*Lettre à Simler, du 23 décembre 1575.*

Je continue le récit des affaires de France de sorte que les horribles supplices de l'Amiral et des autres sont déjà sous presse. J'ai puisé la plupart de ces récits dans des livres déjà publiés, mais les choses que j'ai prises dans les écrits de mes amis et dans la provision de ma propre mémoire sont telles, que j'ai confiance qu'elles seront utiles à la postérité. Mes connaissances et

<sup>1</sup> Praeterea excuduntur Commentaria, seu potius Collectanea et adversaria nostra de statu Galliae ab ultimo pacificationis edicto anni 1570, usque ad obitum Caroli Valesii, quae multa memoratu et lectu dignissima continent. Quoniam vero technas, tyrannidem, perfidiam et caeteras aulicorum nostrorum virtutes excutio, variaque stratagemata ex multis libellis, tum ex variis variorum epistolis et relationibus, tum ex harum rerum cognitione per aliquot annos meis impensis adeptus, detego, multos mihi fore inimicos non dubitavi. Nec non varios libros iam video adversum me conscriptos. Ideo quod etiam obscurus sim, nomen meum reticui, partim ut meae vocationis praeiudicio a lectione Catholicos non detererem, partim quod privatorum negotiorum gratia forte in patriam aliquoties mihi erit eundum, quod somniare ne quidem auderem, si veritatis hostes me authorem noscent istiusmodi commentationum. Tam ardenti autem amore patriae detineor, ut vita sit mihi acerba, donec tyrannorum fraudes, Gallis meis, historico veritatis penicillo delineaverim. Simul iungo libellos post San Barptolomæam lanienam ultro citroque editos, quo veritas magis ac magis elucescat. Omnia gallico sermone edentur, quae, si opus erit, latine convertemus.



mes amis me poussent à continuer ces recueils historiques jusqu'à la fin de l'année 1575. Je ne me suis pas encore décidé à céder à leurs requêtes et à leurs conseils, parce que le fond des affaires qui se sont dernièrement passées chez les Français ne me sont (sic) pas suffisamment clair<sup>1</sup>.

*Lettre à Simler, du 23 décembre 1575.*

En vérité, si je vois les bourreaux de ma chère patrie punis, je persévérerai avec entrain dans mon projet. Mais je prendrai mes précautions suivant ton excellent conseil, et ni la bénédiction de Christ, je l'espère, ni les avis et l'aide de mes amis ne me feront défaut<sup>2</sup>.

*Lettre à Simler du 12 février 1576.*

Pressé et entraîné par mes amis, j'essaye de fouiller entièrement les malheurs de notre France dans la langue maternelle<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Descriptionem rerum gallicarum ita persequor, ut iam furiales carnificinae Amiralii et caeterorum typis excudantur; pleraque ex libris iam editis desumpsi, sed quae ex scriptis amicorum et memoriae penu deprompsi, eiusmodi sunt, ut utilia posteritati fore confidam. Urgent familiares et amici, ut adversaria haec historica, usque ad finem anni 1575 persequar. Eorum consiliis et petitionibus parere nondum constitui, quoniam fundamenta rerum quae breui in Galliis gerentur non satis aperte mihi pateant et detecta sint. »

<sup>2</sup> Equidem si parricidas istos dulcissimae meae patriae oppressos videro, institutum meum persequar alacriter. Mihi autem cavebo, ut faciendum optime censes, nec deerit (spero) Christi gratia, et amicorum consilium ac opera.

<sup>3</sup> Ego ab amicis pertractus et raptus Galliae nostrae miserias stilo vernaculo confodere conor.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

## II

### La traduction du « de Republica Helvetiorum » de Simler.

Bayle<sup>1</sup> et l'éditeur de la *Bibliothèque du Dauphiné* de 1797<sup>2</sup>, Haag<sup>3</sup>, Weiss dans ses deux articles sur Innocent Gentillet et sur Josias Simler de la *Biographie universelle*<sup>4</sup>, O. Douen dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*<sup>5</sup> attribuent à Innocent Gentillet la traduction du *de Republica Helvetiorum* de Simler; Guy Allard<sup>6</sup> à un Vincent Gentillet, supposé le fils d'Innocent.

Barth cite l'édition de Genève, 1577, mais ce n'est que dans la seconde édition en français, celle de Paris, 1578, qu'il indique Gentillet comme le traducteur<sup>7</sup>. Il note toutes les éditions que j'ai trouvées, et, de plus, une d'Anvers 1579.

<sup>1</sup> *Dictionnaire historique*, Amsterdam, 1734, vol. III, p. 35-36.

<sup>2</sup> Page 174.

<sup>3</sup> *La France protestante*, 1855, vol. V, p. 248.

<sup>4</sup> 1856, vol. XVI, p. 196-7, et vol. XXXIX, p. 368.

<sup>5</sup> 1878, vol. V, p. 532.

<sup>6</sup> Dans la *Bibliothèque du Dauphiné* de 1680. Je n'ai pas vu cette édition, mais l'éditeur de celle de 1797 dit à la p. 174 : « Allard se trompe lorsqu'il attribue à Vincent, son fils [fils de Innocent], ...la traduction & la préface de l'ouvrage de *Josias Simler* sur les Suisses ».

<sup>7</sup> *Bibliographie der Schweizer Geschichte*, 1915, vol. III, p. 4.

Joly<sup>1</sup>, Marchand<sup>2</sup>, Leu<sup>3</sup> et Senebier<sup>4</sup> ne font aucune attribution de la traduction, Nicéron<sup>5</sup> l'attribue à un auteur anonyme, et Montet<sup>6</sup> ne mentionne même pas Gentillet.

L'annotateur de Bayle, vers la fin de la note C<sup>7</sup>, dit : « La Préface que le Traducteur François a mise au devant de l'Écrit de Josias Simler sur la République des Suisses, n'indique quoi que ce soit qui fasse conjecturer qu'il pourroit être notre Gentillet; néanmoins je le croirois facilement l'Auteur de cette Version. Quelques-uns la lui donnoient à ce que dit La Croix du Maine. Elle fut imprimée à Paris l'an 1578. (Pour Jacques du Puys; le Privilège du Roi est daté du 16 août 1577.) (Sur une édition *in* 8. de l'année 1577. sans nom de lieu, chez Antoine Chupin & François le Preux. *Rem. Crit.*) & à Anvers l'an 1580. *in* 8. Simler avoit publié en Latin cet ouvrage l'an 1576, & étoit mort quelques mois après (voiez la Préface du Traducteur). »

Haller donne un résumé que je cite textuellement<sup>8</sup>. A la page 208, au sujet du *De Republica Helvetiorum*, il dit : « Auf Französisch, Genf 1576, (Leu XVII. 138.) pour *Ant. Chupin & François le Preux* 1577. 8<sup>vo</sup>. 562 S von *Innocent Gentillet* übersetzt, *Paris* 1578. *in* 8<sup>vo</sup>. 467 S. chez *Jaq. Dupuis*, mit ziemlich artigen Holzstichen der Hauptorte und der Wapen der 13 Orte, und der Abbildung des Tells,

<sup>1</sup> *Remarques critiques*, 1<sup>re</sup> partie, p. 385.

<sup>2</sup> *Dictionnaire historique*, 1758, vol. I, p. 39-40. Marchand mentionne plusieurs des ouvrages de Gentillet, mais non une traduction de l'*Histoire des Suisses*.

<sup>3</sup> *Allgemeines Helvetisches, Eydgenössisches oder Schweizerisches Lexicon*, 1747-65, vol. XVII, p. 138.

<sup>4</sup> *Histoire littéraire de Genève*, vol. II, p. 116-118.

<sup>5</sup> *Mémoires*, vol. XXVIII (1734), p. 294.

<sup>6</sup> *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, 1877.

<sup>7</sup> *Dictionnaire historique*, Amsterdam, 1734, p. 36.

<sup>8</sup> *Gottlieb Emanuel von Hallers Bibliographie der Schweizer-Geschichte*, vol. IV (1786), p. 205-210, n<sup>o</sup> 409.

Stauffacher und Melchthal, deren Verbindung ins Jahr 1296. gesetzt wird. Diese Uebersetzung macht dem Simlerischen Werk viel Ehre, da sie so schleunig ist veranstaltet worden; denn das Königl. Privilegium ist bereits vom 16ten Aug. 1577. Sie ist nach der zweyten Ausgabe verfertigt. *Bayle* im *Dict.* 1740. II. 546. 547. sagt: man halte den *Vinc.* von Grenoble *Gentillet*, für den Uebersetzer. *Marchand* aber in seinem *Diction.* I. 82. behauptet, es sey *Innocent Gentillet*, des *Vincent* Vater. *Anvers*, par *Jacq. Henry* 1579. 258 S. in 8<sup>vo</sup>. (*Le Long Fontette* 39074. *Gundling Hist. litt.* 2511. *Bibl. Thomas* I. 466. N<sup>o</sup>. 3951. *Bibl. Uffenbach IV.* 432. N<sup>o</sup> 34.) *Paris* 1579. in 8<sup>vo</sup>. (*Leu XVII.*) 138. *Le Long Fontette* 39074. *De Buren Bibl. instr. Hist.* II. 5508. *Bassaei Cat.* 1592. III. 123.) *S. l.* par *Gabr. Cartier* 1598. in 8<sup>vo</sup>, 4te Edition 302 Seiten, ohne dem Register. Mit einem Anhang aus dem *Carion*, *Artelii Theatro*, und *Guicciardinus*, *S. l.* par *Gabr. Cartier* 1607. in 8<sup>vo</sup>. 301 S. ohne die Vorrede und Register. Müllhausen ist ausgelassen. Diese beyden Ausgaben sind zu Genf veranstaltet. Die gegenwärtige wird die fünfte auf dem Titel genannt. Hat eben den Anhang wie die Ausgabe von 1598. Es ist aber noch auf 23 Seiten angehängt: *Exhortation aux Suisses en général pour leur conservation contre les esmeutes & dangers du temps présent.* Genève, *Jaq. Planchant* 1639. in 8<sup>vo</sup>. 462 S. Wird auf dem Titel die 6te Ausgabe (*sic!*) genennt. Ist der vordern, ausser in der Zahl der Seiten, völlig ähnlich. »

Jusqu'ici la plupart des bibliographes qui parlent de la *République des Suisses*, attribuent sa traduction à *Gentillet*. L'auteur des notes critiques dans le *Dictionnaire* de *Bayle* admet que l'exemplaire qu'il a vu ne porte pas d'indications établissant que ce fût le travail de *Gentillet*, mais se déclare prêt à le lui attribuer, renvoyant à *La Croix du Maine*.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

comme suite l'Histoire des Suisses, si seulement vous approuvez mon projet<sup>1</sup>. »

« Avec l'aide de Dieu je traduirai la *Vie de Bullinger* avant peu de temps<sup>2</sup>, également l'histoire helvétique au moment que vous indiquerez, si toutefois un traducteur plus éloquent ne se présente pas<sup>3</sup>. »

« J'ai reçu la fin de votre histoire de la République des Suisses. Monsieur Roset retient encore la partie que vous avais envoyée, et je n'ai pas voulu la redemander. Je lui offrirai le reste un peu après avoir entrepris la traduction<sup>4</sup>... »

« Je ne me suis pas encore occupé de vos commentaires helvétiques, car Monsieur Roset les retient encore. Un typographe lausannois imprimera ma traduction. Si un autre quelconque entreprend ce travail, je ne serai pas jaloux, cependant j'ai l'intention de m'en tenir à ce que j'ai promis<sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> Lettre à Simler du 12 décembre 1574 : « Particulas et fragmenta quaedam legi historiae tuae Valesianae....., et hanc statui etiam in Gallicum sermonem convertere, Helvetiorumque historiae veluti apendicem quandam subiungere, dummodo meum consilium tibi probetur. »

<sup>2</sup> Cette traduction française de la *Vie de Bullinger* ne paraît pas avoir été imprimée.

<sup>3</sup> Lettre à Simler du 23 décembre 1575 : « Vitam Bullingeri infra paucos dies, Deo iuvante, convertam; historiam item helveticam eo tempore quod praescribis, si modo facundior interpres non occurrit. »

<sup>4</sup> Lettre à Simler du 12 février 1576 : « Accepi finem historiae tuae de Republica Helvetiorum. Quam ad me miseram partem, Dominus Rosetus adhuc detinet, nec illam volui repetere. Ei reliquum offeram, paulo post versionem aggrediar... »

<sup>5</sup> Lettre à Simler du 10 mai 1576 : « Helveticos tuos commentarios nondum attigi: eos enim adhuc retinet Dominus Rosetus. Lausannensis typographus meam excudet versionem. Si alius quispiam opus istud aggreditur, non invideo, tamen promissis meis stare mihi est animus. »

Par ces extraits de lettres, on voit clairement que Goulart se décida à traduire le *de Republica Helvetiorum* déjà en 1574. Il renouvela cette promesse en 1575. En février 1576, il était sur le point de commencer sa traduction, et en mai de la même année il était entré en relations avec un typographe lausannois pour la faire imprimer.

Leu seul mentionne une édition de 1576. La première édition citée par les autres bibliographes est celle d'Antoine Chupin et François Le Preux, 1577. J'en ai vu deux exemplaires, l'un à la Bibliothèque publique de Genève, l'autre appartenant à M. Th. Dufour. Le premier ne porte pas le lieu d'impression, le second indique Genève. Mais ce qui est à noter, c'est que François Le Preux, le second des libraires dont le titre porte les noms, était imprimeur à Lausanne, avec son frère Jean. Bernus<sup>1</sup> cite plusieurs livres imprimés par eux de 1571 à 1579. François Le Preux serait donc le typographe lausannois auquel Goulart se serait adressé.

Non seulement l'édition Chupin-Le Preux porte dans le titre le nom d'un Lausannois, mais on lit dans « Le traducteur aux lecteurs, S. » : « S'il eust pleu à Dieu garder plus longuement en ce monde M. Iosias Simler, auteur de cest œuvre, nous aurions aujourdhuy la grande histoire des Suisses, selon la promesse qu'il en fait en sa préface : mais dautant que quelques mois après la publication des deux livres que ie vous présente maintenant en François, il a esté retiré au repos des bienheureux, i'ay estimé qu'il estoit temps de m'acquitter de la promesse que ie luy fis (lors qu'il m'envoya l'exemplaire Latin) que ie mettrois ces deux liures en nostre langue, s'il le trouuoit bon, en attendant l'autre ouvrage. »

<sup>1</sup> *L'imprimerie à Lausanne et à Morges.* — Lausanne, Georges Bridel & Cie, 1904, p. 23.



*L'Histoire des Suisses* n'est pas sortie de la presse des Le Preux. Une comparaison que j'ai faite des initiales et des caractères le prouve clairement. Il est probable que Le Preux, prévoyant la difficulté de corriger les épreuves, donna le travail à un imprimeur genevois en se réservant le droit de mettre son nom sur le titre en qualité de libraire.

A qui fut donné le travail d'impression ? L'extrait suivant du Registre du Conseil, en date du 7 août 1576, répond à cette question <sup>1</sup> :

« Jean Bergeon a présenté requete tendente a luy permettre d'imprimer l'histoire des helvétiens en françois, composée par M. Simlerus, ministre à Zurich et pareillement quelques discours et conférences touchant la paix entre le roy et Monsieur d'Alençon au moys de may. A esté arrêté qu'on luy outroie le premier, et qu'on voye le reste. »

Une comparaison avec les rares impressions de Jean Berjon que j'ai pu trouver donne des résultats plutôt négatifs. Les capitales ornées de *l'Histoire des Suisses* font partie d'au moins cinq alphabets, dont un en lettres pleines et assez petites. Il y a quatre lettres de cet alphabet, C<sup>2</sup>, E<sup>3</sup>, P<sup>4</sup> et T<sup>5</sup>. La lettre I<sup>6</sup> de ce même alphabet se trouve à la p. 3 de la *Réponse de François Portus... aux lettres... de Pierre Carpentier, s. l. n.* imprimeur 1574, mais que le registre du Conseil indique comme l'œuvre de Berjon.

<sup>1</sup> Cet extrait m'a été signalé par M. Th. Dufour.

<sup>2</sup> P. 199, fond 10.5×10.5, lettre haute de 8.75<sup>mm</sup>.

<sup>3</sup> P. 542, fond 11.5×11, haute de 8.75.

<sup>4</sup> P. 187 et 343, dont les deux 10.5×10.5, haute de 8.5.

<sup>5</sup> P. 231, 11.5×10.5, haute de 8.5.

<sup>6</sup> Plaque 10.5×10.5, lettre haute de 8.75.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

### III

#### L'Histoire ecclésiastique dite de Bèze.

Dans l'introduction du troisième volume de l'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France*, édition de 1883-1884-1889, de G. Baum et Ed. Cunitz, Rodolphe Reuss expose les arguments qui semble indiquer que Simon Goulart est le rédacteur de l'*Histoire ecclésiastique*. Je renvoie au ch. III de l'Introduction, pages XLIII à LXVII, me bornant, pour appuyer cette thèse, à apporter quelques preuves complémentaires.

Reuss, constatant les concordances qui se trouvent entre le *Martyrologe* de Crespin et l'*Histoire ecclésiastique*, remarque que « le continuateur de Crespin est précisément ce même Simon Goulart<sup>1</sup> ». La première édition, à laquelle Goulart fit d'importantes adjonctions, est celle de 1582; mais Reuss n'a pas fait remarquer que Goulart devait bien connaître cet ouvrage, puisque, en 1570, dix ans avant la publication de l'*Histoire ecclésiastique*, il avait ajouté au *Martyrologe* une traduction du poème de Jean Tagaut.

Tout à la fin du chapitre III<sup>2</sup> Reuss donne l'alinéa suivant :

En dehors de ce collaborateur (*Des Gallars*), plus ou moins douteux, « il y avait alors à Genève un autre ministre

<sup>1</sup> Pages LVII-LIX.

<sup>2</sup> *Histoire eccl.*, Introduction, p. LXVII.

très-savant en littérature et en histoire, polygraphe qui a publié beaucoup de pièces historiques et qui a composé des histoires de son temps. Cet homme, c'est Simon Goulart, grand ami de Théodore de Bèze et pasteur à Saint-Gervais, c'est-à-dire dans le quartier des artisans, sur la rive droite du Rhône. A cette époque Simon Goulart était dans toute la vigueur de l'âge viril ; il avait déjà publié bien des ouvrages, pour la plupart des traductions d'ouvrages écrits en latin. C'est lui qui était dans la position de faire entrer dans le premier volume de cette *Histoire* des parties considérables d'autres auteurs ; c'est lui encore qui pouvait disposer de tous les matériaux et manuscrits qu'avait rassemblés Théodore de Bèze. C'est là, nous l'avouons, une hypothèse, mais elle ne nous paraît pas dénuée de fondement<sup>1</sup> ».

Baum a raison quand il dit que Goulart pouvait disposer de tous les matériaux et manuscrits réunis par Th. de Bèze. Cunitz aussi partage ses vues, mais sans s'appuyer sur des motifs précis. Je ferai remarquer qu'à cette époque Goulart était particulièrement qualifié pour ce travail, parce qu'il avait déjà publié ses premiers ouvrages historiques. En 1576-77, avaient paru les *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, et en 1577 sa traduction de la *République des Suisses* de Simler<sup>2</sup>. Du reste, ses lettres à celui-ci montrent bien l'intérêt passionné qu'il portait à l'histoire, et son désir ardent de combattre avec sa plume les oppresseurs de sa patrie. D'autre part, de Bèze et Goulart étaient alors très liés ; déjà en 1576, Goulart avait aidé le réformateur à éditer les *Tractatus theologici omnes*<sup>3</sup>, de Calvin et, en 1581, il allait traduire les *Icones*.

<sup>1</sup> Baum, note manuscrite, citée dans l'*Histoire eccl.*

<sup>2</sup> Pages 480-487.

<sup>3</sup> Voir note p. 14.

Quelques erreurs concernant la vie de Goulart ont été reproduites par Reuss. C'est en 1566, et non en 1564, que Goulart vint à Genève et y obtint un poste de pasteur<sup>1</sup>. La note 2 de la page LXVIII de l'*Introduction* doit avoir été empruntée, sans contrôle, à quelque bibliographe. La *Chronique et histoire universelle* de Jean Carion a paru en 1580, mais quelques exemplaires sont datés de 1579. L'*Histoire de la guerre de Genève avec le duc de Savoie* n'a pas paru en 1580, puisque cette guerre n'a commencé qu'en 1589. Reuss n'a indiqué que par un « etc. » les *Icones* et l'*Harmonia* de Salvard avec l'*Histoire du Portugal*, de l'année 1581. Les premières annotations de Du Bartas et les *Oeuvres morales et meslees* de Plutarque ne parurent qu'à la fin de 1581. Si Goulart n'était pas le rédacteur de l'*Histoire ecclésiastique*, l'année 1580 serait la seule, entre 1574 et 1582, où il n'aurait rien publié.

<sup>1</sup> P. LXVIII.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

lieu, on sait que Goulart prépara un récit de ces événements.

En 1589, Goulart fut désigné par la Compagnie des Pasteurs<sup>1</sup> comme un des aumôniers « pour marcher avec les troupes. » Trois jours après, c'est-à-dire le 10 mars, le Conseil confirma ce choix<sup>2</sup>. Goulart n'entra pas en fonctions avant le 4 avril<sup>3</sup>, mais il quitta la ville tout de suite après. Il assista à la première prise de Gex, le 7 avril, et n'était pas encore de retour le 9 du mois<sup>4</sup>. Ainsi il fut témoin oculaire d'un des événements importants de la guerre.

Le 8 août, on rapporta en Conseil que le pasteur Goulart avait rédigé le récit des événements de la guerre depuis le commencement : Varro, Roset et Lect furent choisis pour revoir ce travail<sup>5</sup>. Il y a trois choses à remarquer. Non seulement ce fut Goulart qui rédigea l'histoire de la guerre, mais comme cette rédaction était achevée le 8 août, les récits devaient à peine dépasser le mois de juillet. Goulart a rejoint les troupes au commencement d'avril, et il a fini son travail sur la guerre au commencement d'août. On s'attend donc à un récit des événements des mois d'avril, mai, juin et juillet. C'est précisément le cas du Ms. H. 109. Voici le second point à noter : comme il s'agissait d'un récit officiel, trois membres du Petit Conseil furent chargés de revoir l'œuvre. Ceci expliquerait l'absence de détails personnels, et la difficulté de déterminer le véritable auteur. En troisième lieu, on doit remarquer que Roset était un des trois commissaires. Je reviendrai plus tard sur les arguments que l'on peut fonder sur l'emploi qui a été fait de ce ms.

<sup>1</sup> R. V. C., 7 mars 1589, Reg. B, p. 169.

<sup>2</sup> R. C., *ad diem*.

<sup>3</sup> R. V. C., *ad diem*.

<sup>4</sup> R. V. C. Reg., B, 9 avril 1588.

<sup>5</sup> R. C., 8 août 1589.

La supposition que le ms. n'est pas de Goulart serait basée sur une inscription au dos de la pièce. On y lit, de l'écriture de Michel Roset : « Discours par Daniel Roset mon filz de ce qui s'est passé a Geneue en la guerre de l'an 1589 ». J'ai déjà dit que l'écriture du ms. n'est pas celle de Goulart, mais elle ne peut pas être non plus celle de Daniel Roset. Il faut reconnaître que Daniel Roset était capable d'écrire un tel récit. Il est entré au CC en 1583 ; cinq ans plus tard il fut envoyé en Suisse pour aider son père dans son ambassade, et, le 6 novembre 1588, il rapporta des dépêches de celui-ci au Conseil. Il est mort en 1622<sup>1</sup>. Henri Fazy<sup>2</sup> l'appelle le secrétaire particulier de Sancy.

A mon avis, le fonds de cette narration est de Goulart. Son récit manuscrit, dont il a été question au Conseil le 8 août, dut être remis à Michel Roset, qui aurait chargé son fils du travail de révision. Si l'on compare le ms. Ms. H. 109 avec le Ms. H. 67, on constate une différence considérable. Ce dernier est beaucoup plus long et exprime à l'égard de Berne et de la France des opinions dont la publication aurait pu causer des ennuis au Conseil. Il renferme beaucoup de détails personnels qui n'auraient pas trouvé place dans un récit officiel. Daniel Roset aurait fait de grandes coupures, réduisant l'histoire de Goulart à une chronique beaucoup plus brève, mais conservant l'ancien titre avec les initiales S. G. S.

<sup>1</sup> Mss. de la Société d'Histoire de Genève : A. ROGET, *Biographies*, Vol. III. Il assista à la prise de Gex (R. C., 26 juillet 1591 : « Ont este vues lettres des Seigneurs des Treze cantons escriptes a messeigneurs en faueur du sieur de Vatevil aux fins de luy faire restituer enuiron treze mil florins retirer de Sibillon lors de la prise de Gex par noble Daniel Roset qui les a délivré au Sieur de Sancy »).

<sup>2</sup> *La Guerre du pays de Gex et l'occupation genevoise*, p. 349.



Les Roset auraient fait copier le ms. de Daniel, et Michel, avant de remettre la nouvelle copie à la Seigneurie, aurait écrit au dos : « Récit de mon filz Daniel Roset. » De son point de vue, c'était le récit de son fils qui avait utilisé comme source le ms. de Goulart. Le récit original aurait été rendu à Goulart.

On doit aussi noter que les *Textes Michel* sont basés sur ce récit, mais d'une façon moins nette que dans le cas du Goulart 1590, qui est sûrement de Goulart. Les *Mémoires de la Ligue*, qui donnent un résumé du ms. de 1590, donnent celui de 1589 *in extenso*, ce qui ferait croire que celui-ci est déjà un abrégé. Si Goulart est bien le rédacteur des *Mémoires de la Ligue*, il a dû se servir d'un récit tiré du sien, sinon du sien même. Dans la suite, je reviendrai sur les raisons qui auraient poussé Goulart à employer l'abrégé de Daniel Roset, plutôt que son propre ms.

### *Goulart 1590.*

L'original de ce récit a disparu, mais il y en a plusieurs copies.

*Ms. H. 67.* Les pages 503-618 du volume 67 des Mss. historiques, aux Archives de Genève, consistent en un beau ms. du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Les premières pages et les notes en marge sont de l'écriture d'Esaié Colladon, qui mourut en 1672<sup>1</sup>. Quoique postérieur au ms. que je citerai ensuite, il est meilleur. Il est presque complet ; on n'y trouve pas de blancs et il n'a que très peu de

<sup>1</sup> No. Esaié Colladon, né le 26 septembre 1601, mort le 23 septembre 1672, du CC. 1623, auditeur 1628, conseiller 1636, syndic 1647-71, 1<sup>er</sup> syndic, lieutenant 1656, 1661, secrétaire d'Etat 1640-46, 48-50. » Galiffe, 2<sup>e</sup> éd., vol. II, p. 793.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

La mauvaise écriture et les nombreuses coupures donnent l'impression d'un travail hâtif. Je crois que les coupures sont intentionnelles, car elles portent sur des adverbes, ou sur des phrases entières, qui peuvent être supprimées sans altérer le sens. On s'en rendra compte dans la note 1, à la p. 499. Ce ms. est intitulé *Annales de Genève*.

*P. H. 2134bis*. Cette cote aux Archives indique quatre petits cahiers, tous de la même belle écriture de la fin du XVIII<sup>e</sup> ou même du commencement du XIX<sup>e</sup> siècle. Le premier cahier contient le *Journal de Du Perril* et porte ce titre : « Journal de ce qui s'est passé en l'an 1589 et 1590 en la guerre entre Charles-Emmanuel Duc de Savoie et la Ville de Genève assistée des Rois de France Henri 3<sup>e</sup> et Henry 4<sup>e</sup> et la République de Berne. » Les trois derniers cahiers contiennent les récits de 1589, mais sans titres distincts. Le dernier cahier est en blanc, sauf la première page qui ne fait qu'aborder le 20 avril. Cela ne représente pas même la moitié du récit. L'orthographe est modernisée.

Dans les citations de ces mss., je donne le texte du Ms. H. 67, avec les variantes du Ms. 141 a. entre parenthèses. Le E. M. 13 n'est cité que deux fois et le fait est noté. J'écarte les autres.

Les fautes, les omissions, l'orthographe et les écritures montrent que ces mss. sont des copies. Dans tous les mss., les événements du mois de février sont décrits en quelques lignes seulement. Le nom de l'auteur du récit de 1590 n'est indiqué nulle part. Il faut le déterminer par un examen minutieux du texte. Trois citations montrent qu'il était pasteur.

« Sur la fin de ce mois nostre Compagnie prenant occasion de l'indigne traitement fait au sieur de Brosses en la

ruine de son Chasteau de Tournay, a fait grandes remontrances en Conseil <sup>1</sup>... »

« J'auois le vendredi précédent commencé à exposer le pseaume 142 que j'ay poursuivi tout à propos <sup>2</sup>. »

« Ce jour j'ay repris l'exposition de Genèse du commencement du 7 chap <sup>3</sup>. »

L'auteur avait à Genève de nombreux amis, dont quelques-uns, comme Roset et Dupan, étaient des personnages importants. « Car le mardy 28, comme ie reuenois avec le sieur Syndique Dupan et autres <sup>4</sup>... »

« Nicolas Sauttier, gendre de la femme de Simon Caillart (Caillati) mon bon amy et compere, Job Meré <sup>5</sup>... françois Duboule mon bon Amy <sup>6</sup>... »

<sup>1</sup> Ms. H. 67, p. 523; Ms. 141 a, 27<sup>r</sup>; E. M. 13, 145<sup>v</sup>. Voir aussi R. C., 27 mars 1590, ft. 89<sup>v</sup>).

<sup>2</sup> Ms. H. 67, p. 544; Ms. 141 a, 43<sup>v</sup>, 44<sup>r</sup>; E. M. 13, 155<sup>v</sup>; le 11 mai.

<sup>3</sup> Ms. H. 67, p. 576; Ms. 141 a, 73<sup>v</sup>; E. M. 13, 173<sup>v</sup>; le 30 juillet.

<sup>4</sup> Ms. H. 67, p. 536; Ms. 141 a, 37<sup>r</sup>; E. M. 13, 151<sup>r</sup>; le 28 avril.

<sup>5</sup> La virgule avant Job Meré est fautive. « Mon bon amy et compère » se rattache à lui, et non à Caillart. On trouve au Reg. III de la Madeleine, février 1588 : « Baptisé par moy J. Pinault : Le 4 au presche de 7 heures Job Meray et Suzanne sa femme ont fait présenter au Bapteme Suzanne leur fille née le premier de ce mois par M. Simon Goulart. » Cette enfant mourut bientôt car on trouve le baptême d'une seconde Suzanne, le 2 mars 1591, à la Madeleine. Entre 1584 et 1591, Job Meré eut six enfants. L'orthographe de son nom varie beaucoup et on trouve Mare, Meray, Mere, Merey et Meri.

« Estant à souper ce soir chez Madame Rousset l'on est venu querir le Sieur Gros pour venir ouvrir la porte à vn qui aporte (apporte) vn paquet (pacquet) de la part du Sieur Roset; tellement que l'on est allé faire l'ouuerture sur les huit heures ». P. H. 67, p. 609, M. 141 a, 101<sup>r</sup>; E. M. 13, 189<sup>r</sup>, le 30 novembre. On sait d'après les lettres de Goulart qu'il connaissait bien Michel Roset.

<sup>6</sup> P. H. 67, p. 566, M. 141 a, 64<sup>v</sup> et 65<sup>r</sup> (E. M. 13 ft 168<sup>r</sup>, le 7 juillet.

Des pasteurs les plus connus à Genève, on peut écarter Bèze et de la Faye, car l'un et l'autre sont dans le récit l'objet d'une mention peu flatteuse<sup>1</sup>.

« M. de Bèze, en Général, a condamné (ouuertement &) aigrement le pardon fait à Uillerme (Uuillhelme) à cause du meurtre (commis). » C'est dans ce passage que E. M. 13, 155, donne « de Begnin » au lieu de « Bèze, » et « asprement » pour « aigrement. »

La façon dont on a copié les mss. paraît indiquer Du Perril comme l'auteur, mais il était ministre à Vandœuvres<sup>2</sup>. L'extrait qui suit montre que l'auteur demeurait, non à Vandœuvres, mais à Saint-Gervais, et encore dans une très grande maison : «..... toutes les maisons de Saint Geruais sont pleines de poures (pauvres) gemissans et languissans. Il n'y en a eu que 45. en ma maison<sup>3</sup>. » On sait que Goulart habitait le château de Cornavin, dit Royal, à Saint-Gervais<sup>4</sup>.

Mais la preuve concluante se trouve dans la citation que voici, concernant des lettres du sieur de la Noue :

« Peu de iours après, ces nouvelles ont esté confirmées par lettres du Sieur de la Noue escrites de Senlis le 30 d'octobre au style nouveau, qui porte que Corbeil ayant soustenu le siege 24 iours a esté finalement forcé ; que le Prince de Parme est sur le poinct de faire retraite, ayant de la besogne taillée au pays bas, et laissé en france 3000.

<sup>1</sup> « M. de la faye estant arrivé des premiers ». (En fuyant du pays de Gex.) Ms. H. 67, p. 542; Ms. 141 a, 42<sup>r</sup>; E. M. 13, 155<sup>r</sup>.

<sup>2</sup> Bull. de l'Institut national genevois, vol. VII, 1858, p. 89; et HEYER, *ouvr. cité*, p. 459.

<sup>3</sup> Ms. H. 67, p. 545; Ms. 141 a, 45<sup>r</sup>; E. M. 13, 156<sup>r</sup>; le 12-13 mai 1590.

<sup>4</sup> Registre des décès, à la mort des divers membres de la famille de Goulart.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

grande partie de matériaux tirés de ce récit. M<sup>lle</sup> de la Pasle est mentionnée à la p. 564 du Ms. H. 67, au mois de juillet.

Ce récit de Goulart des événements de 1590 sera bientôt publié par M. Albert Choisy.

## II. Les « textes Michel » et la « Saphoische Historia. »

En abordant cette partie de la discussion, on éprouve une difficulté singulière. On a affaire à un imprimé qui non seulement est anonyme, mais qui n'a pas de titre. Ce sont cinq feuilles accompagnant et expliquant cinq planches, et que j'appellerai « *textes Michel.* »

Il faut, pour les comprendre, recourir à un livre en allemand, la *Saphoische Historia. Das ist Warhaffte vnd ordentliche Erzählung...*, 1591, de l'imprimeur Paul Brachfelt. Ce livre est un petit in-4° de 24 feuillets, si on compte les couvertures. J'en ai retrouvé trois exemplaires, deux à Genève, l'autre à Zurich. Le premier exemplaire de Genève, à la Société d'histoire, a des pages déplacées : je donne les renvois d'après les signatures des feuilles, au lieu de citer les numéros des feuillets. Le second de Genève (Bibliothèque publique, Gf 1220) est complet et contient les planches. Les planches manquent aux deux autres exemplaires. Celui de Zurich, relié dans une « Sammlung » de lettres, a les feuillets en ordre. Le texte est divisé en six parties, dont les cinq premières sont traitées ci-après. La sixième s'intitule : *Ferner Beschreibung der Niderlag des Fürstlichen Saphoyschen Kriegsvolcks, welche durch Kön : Mayest : in Franckreich vnd Nauarren, verordnete general Oberster, Nemlich den Herrn von Guidey vnd Sansy, mit hülff vnd beystand des Genffischen volcks vnter dem Re-*

*giment des Herrn von Aubingy, bey eröberung der Stadt vnd Vestung Buringe, Thonnon vnd Euian geschehen... Alles seithero den 1. Martij, dieses lauffenden 91. Jars geschehen.* On retrouve le récit de ces événements au vol. V (1598) des *Mémoires de la Ligue*, p. 818-822, mais ces deux récits ne sont pas identiques. Chacun donne des renseignements qui manquent à l'autre.

Le titre indique que l'ouvrage traite d'événements « *biss auff dieses ablauffenden 91 Jahrs* ». Au feuillet E. 4<sup>o</sup> au titre de la sixième et dernière division du texte, on lit, comme je viens de le dire : « *alles seithero den 1 Martij, dieses lauffenden 91. Jars* », et au feuillet A 2<sup>r</sup>, au titre de la première division « *biss in Maium 91.* » De ces citations on peut conclure que le livre n'a paru qu'après la première moitié de 1591. Le lieu d'impression n'est pas indiqué, mais il y dans le titre général une indication importante. On apprend que le texte est accompagné de cinq belles gravures sur cuivre, avec des légendes explicatives. On apprend aussi que ce livre était « *Erstlich gedruckt zu Geneua, durch Peter Michel.* » C'est d'après ce dernier renseignement que je donne le nom *Textes Michel* aux originaux français des cinq premières parties de la *Saphoische Historia*.

Aux Estampes Dumont, XIX (Bibliothèque publique de Genève), se trouvent sept pièces, et, intercalées dans le ms. de l'*Histoire de Genève* de Gautier, aux Archives, quatre doubles pages, soit huit pièces. Au moyen de ces quinze pièces, on peut reconstituer la série des cinq planches et des cinq textes Michel qui les accompagnent. Il y a lieu de croire que ces cinq textes sont en effet les originaux français de la *Saphoische Historia*. Je donne en regard un extrait du *Texte Michel* et de la traduction allemande, c'est-à-dire de la *Saphoische Historia*.



TEXTE MICHEL, TEXTE II, § 2.

II. Le Mardi suiuant, 3. dudit moys, ceux de Geneue ayans descouuert l'armee, qui paroissoit en plusieurs escadrons au plan des Ouaittes, firent sortir enuiron cinq cens harquebuziers, qui eurent incontinent sur les bras l'auantgarde du Duc, composée de trois mille piétons, & de mille cheuaux. L'escarmouche fut furieuse: car les troupes du Duc venoyent à la charge par ordre, les escadrons se soustenans les vns les autres: ceux de Geneue, au contraire, combattans par pieces & la desbandee, mais avec vn courage incroyable, & ils voyoyent plus grand nombre de leurs ennemis, ausquels ils ne laisserent gagner vn pied de terre, ains les contraignirent de tourner visage vers le Duc, qui les regardoit de loin. Ce iour, le Duc perdit plus de deux cens hommes, sans plusieurs Seigneurs &

SAPHOISCHE HISTORIA  
II<sup>e</sup> DIVISION, § 2. B. 3-3<sup>vo</sup>.

2. Am folgenden Dinstag den 3. dess gemelten Monads, nach dem inen zugsichte kommen die grosse Heereskrafft, welche sich im grunde Ouaites in viel teil gestellet, liessen sie voraus lauffen bey 500 Hackenschützen, auff welche des Hertzogen vorzug an 3000. zu Fuss, vnd 10000. Reutern stiessen, der Scharmutzel war hie nicht gering, weil dess Hertzogen Volck gute ordnung hielte, also das ein hauff den andern entsetzte: Die von Geneue aber mit geringerer ordnung, doch küner vnd mutiger nur frisch drauff drungen, vnd isch (sic!) also den grösten hauffen entgegensatzten, dass sie zurückgetrieben wurden, biss an den Hertzogen, so etwas von ferne hielte. Diesen tag hat der Hertzog [ü]ber 200. Mann verloren, sampt viel Herren vnd Hauptleuten, vnter wel-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

époque et ne serviraient pas à trancher la question du lieu d'impression. Si les textes sont en effet l'original français de la *Saphoische Historia*, comme je le crois, on a deux indications sur leur provenance. L'original fut publié à Genève, par Pierre Michel. Mais là on rencontre une difficulté. On ne connaît pas de Pierre Michel qui ait imprimé à Genève.

Je n'ai pu trouver que deux indications sur des imprimeurs de ce nom. Tous deux — si vraiment ils sont deux et non un seul, — demeureraient à Lyon.

M. Théophile Dufour, dans *Le Catéchisme français de Calvin*, à la page cclxxxij, dit<sup>1</sup> :

« A la suite du voyage qu'il fit à Lyon en 1544, Jean Michel s'établit dans cette ville, car il existe une Bible française publiée à Lyon en 1556 « par les héritiers de feu Jean Michel », in-4°. ...En 1557, un N. T. latin-français, in-8° (Le Long, *Bibl. sacra*, 1709, t. II, p. 91), fut imprimé à Lyon par Jean Gros & Pierre Michel, & de 1574 à 1586 on trouve un Etienne Michel, libraire à Lyon (Silvestre, *Marques typ.* N° 977). »

La note suivante se trouve à la page 300 des *Etudes posthumes* de M. Natalis Rondot<sup>2</sup>.

« On a joint à l'Entrée du très grand très chrétien et très magnanime, et victorieux prince Henri III, ... en sa bonne ville de Lyon (imprimé par Pierre Michel en 1596), une eau forte de Perrissin que nous citerons plus loin ».

Il existe donc des livres imprimés par Pierre Michel à Lyon en 1557 et 1596.

<sup>1</sup> *Le Catéchisme français de Calvin...* Avec notices par Albert Rilliet & Théophile Dufour. Genève. H. Georg, 1878, p. CCLXXXII.

<sup>2</sup> *L'Art et les Artistes à Lyon du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> Siècle...* de M. Natalis Rondot... Publ. par Alfred Cartier et Léon Galle. Lyon, Bernoux, Cumin & Masson... 1902.

Où ces feuillets avaient un titre que je n'ai pu trouver, ou l'imprimeur de la *Saphoische Historia* a reçu des renseignements sur elles de quelque autre façon. Il aurait eu peine à inventer l'affaire. Mais s'il a raison d'attribuer l'impression à Pierre Michel, il semble se tromper sur le lieu, et si Genève est exact, le nom de l'imprimeur est faux. Une chose est certaine : le récit a été composé à Genève par un Genevois. Voici le dernier paragraphe du premier texte (la chorographie) qui, pour moi, en est la preuve :

« CECI VOVS SOIT, amis lecteurs, vn bien petit eschantillon de l'vne des plus memorables histoires de nostre temps, si tant est que quelque iour Dieu donne le moyen à plusieurs, qui y pensent & en ont les memoires, de renger le tout par ordre & au long, à fin qu'auec & apres vous la posterité voye les merueilles du Seigneur Tout-puissant, auquel soit l'honneur de la conseruation de Geneue, comme c'est à lui seul aussi que la recognoissance & la gloire en appartient. Fait au commencement de l'an 1591. lors que les troupes de Geneue, assistees du secours du Roy Treschrestien, desfurent trois Cornettes de lanciers Espagnols & Napolitains du Duc, & prindrent le fort chasteau de Buringe en Fossigny <sup>1</sup>. »

Les *Mémoires de la Ligue* indiquent la date exacte. Ce fut le premier janvier que les argoulets <sup>2</sup> genevois, attaqués dans le bourg de Boringe, mirent en déroute les lanciers « Sauoyards, Neapolitains & Milanois », et le lendemain, le deux, que le château tomba entre les mains des Genevois <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Texte Michel I, dernier paragraphe.

<sup>2</sup> Les argoulets étaient des soldats à cheval armés d'arcs, et plus tard d'arquebuses. Ils formaient une cavalerie légère, servant à faire les découvertes et à escarmoucher. Plus tard, ils reçurent le nom d'arquebusiers à cheval et finalement de dragons.

<sup>3</sup> *Mém. de la Ligue*, vol. V, (1598), pp. 818, 819.

Une dernière indication se trouve dans le titre de la *Saphoische Historia* :

« Tout ceci est un résumé et une traduction allemande nouvelle, très soignée, très fidèle et très intelligible de ce qui a été excellemment raconté, d'abord en langue française, par un homme de qualité qui avait assisté lui-même à tous les événements <sup>1</sup>. »

Goulart a certainement assisté à la prise de Gex, mais il semble qu'il ne fut pas témoin oculaire des autres événements, sauf peut-être de quelques-unes des escarmouches du fort d'Arve. Il s'informait de tout ce qui se passait dans la ville, aux alentours, en France et même à l'étranger, et il le transcrivait au jour le jour. Ses relations avec les conseillers lui permettaient de comprendre et d'expliquer les politiques et il avait acquis, étant aumônier des troupes, une réelle expérience des choses militaires. Il pouvait se dire témoin de la guerre, sinon de telle bataille ou de tel siège.

Pour revenir à la description des estampes, ce sont cinq plans : la chorographie de Genève, le fort d'Arve, le Faucigny, Versoix et l'Ecluse. Chaque plan a un texte qui l'explique.

Le premier selon l'ordre logique, la *Chorographie ou Description exacte des plus remarquables lieux, tant villes, bourgades que villages ès environs de la cité de Genève*, fut le dernier à paraître. Elle mesure de 36 à 37 par 27 à 28 cm. Comme les quatre autres, il porte le monogramme MB ou BM entrelacés, et, en plus, l'indication : « Fait le dernier iour de Janvier 1591. » Les seuls exemplaires que j'aie

<sup>1</sup> « Jetzo alles von newem aus Frantzösischer Sprach, darinne es anfenglich von einem vornemen Herrn, welcher den Sachen alten selbs beygewonet, auff's eigentlichst beschrieben, vnd in Abriss vorgestelt, auff's fleissigst, trewlichst vnd verstendlichst verdeutsch. »



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Le quatrième (38 à 38.5 par 32 cm.) est *Le fort de Versoy et ses dépendances, prins par les compagnies de Geneue sur le Duc de Sauoye le huictiesme iour de Nouemb. l'An 1589*. Il se trouve à la Bibliothèque publique de Genève, Estampes Dumont XIX, 6, dans le Gf. 1220, et entre les pp. 238-239 du ms. Gautier aux Archives. M. Fazy l'a reproduit en 1897 dans *La guerre du pays de Gex*.

Le cinquième (37.5 à 38 par 28 à 28.,3 cm.) est la *Prinse du fort de la Cluse sur le Duc de Sauoye, par le Sieur de Lurbigny Lieutenant du Roy Tres-chrestien, assisté des troupes de Geneue, le Mardi 11 iour d'Auril M.D.LXXX*. On le trouve à la Bibliothèque publique de Genève, Estampes Dumont XIX, 7, et Gf. 1220, et aux Archives dans le vol. VII du ms. de l'Histoire de Genève de Gautier, entre les pp. 288-289. Il est reproduit en format réduit dans *La Guerre du Pays de Gex*<sup>1</sup>.

La question se pose de savoir de qui sont ces planches<sup>2</sup>. Actuellement on n'arrive pas à un résultat certain. On peut discuter sur trois noms d'auteurs présumés : Martin Baum, personnage plutôt hypothétique proposé par Nagler ; Michel Brunand ou Burnan, personnage historique sur lequel on a des renseignements

<sup>1</sup> Des fragments du deuxième et du cinquième estampe ont été reproduits par Doumergue dans *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*, vol. III (1905), p. 130, 155, 177 et 428.

<sup>2</sup> Les ouvrages suivants ont été consultés : *Schweizerisches Künstler-Lexikon*, Frauenfeld, Huber & Co, 1905, vol. I, p. 91, article « Baum, Martin » ; Thiemé et Becker, *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler*, Leipzig, 1911, vol. V, p. 122 : « Brunand oder Burnan, Michel » ; G. K. Nagler, *Die Monogrammisten*, vol. I, p. 836, N° 1950 : « Mathieu oder Michel Brunant » ; *ibid.*, vol. IV, N° 1653 ; Natalis Rondot, *Les Graveurs sur bois à Lyon au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Georges Rapilly, 1898, p. 20 ; et Natalis Rondot, *Les Peintres de Lyon du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1888, p. 133.

précis ; et en troisième lieu « l'artiste italien » de Charles Eggimann dans le *Schweizerisches Künstler-Lexikon*. Le premier et le dernier pourraient être une seule et même personne. L'article d'Eggimann est de beaucoup le plus clair et je le cite en entier <sup>1</sup> :

« J.-J. Rigaud dans ses *Renseignements sur les beaux-arts à Genève* (p. 58) mentionne Martin Baum comme l'auteur de trois gravures sur cuivre représentant les « prises de Versoix, du fort d'Arve et du fort de l'Ecluse », et signées BM. 1590. Cette indication a dû être puisée par Rigaud dans un travail lu par Picot Mallet à la Société des Arts en 1831. Picot a sans doute tiré ce renseignement du *Dict. des Monogr.* de Brulliot, qui signale une estampe satirique portant ce même mono-

<sup>1</sup> On sait peu de chose de Michel Brunand, mais Rondot, dans une note à la page 20 de ses *Graveurs sur bois à Lyon*, cite les rôles des pennonages aux Archives de Lyon, qui disent « Michel Brunan, dominotier, de Lacheis près Châtillon de Michaille ». J'ai trouvé « Lechère », au S.S.E. de Châtillon et au S.O. de Lancrans sur la feuille 4 du Département de l'Ain de la carte de l'Etat-Major  $1/100\ 000$ , mais ce nom ne se trouve ni dans le *Dictionnaire topographique du dép. de l'Ain*, par Ed. Philipon, ni dans le *Dictionnaire des Postes*.

Brunand est cité dans les deux listes de « Graveurs de Cartes » (p. 144) et « Faiseurs de Cartes » (p. 171), au chapitre « Graveurs et Faiseurs de Cartes à jouer à Lyon », dans *L'Art et les Artistes à Lyon*, et, à la p. 111 des *Graveurs sur bois*, Rondot donne les dates de 1582-1599 comme celles de son séjour à Lyon. Malheureusement une note, même p. 111, dit : « Les dates inscrites à la suite des noms des graveurs sont celles de leur séjour certain ou présumé à Lyon. » Il n'indique pas si ce sont les dates certaines ou présumées. Voir aussi la note 2, p. 11, de *L'Art et les Artistes*.

On trouve trois renseignements de plus dans Rondot, *Les Peintres de Lyon du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1888, p. 133. Il fut « marchand peintre en pappier, » épousa Jeanne Boucher, et demeurait la rue Mercière.



gramme et qui ajoute : « quelques-uns attribuent la marque ci-dessus à Martin Baum, mais sans aucun fondement. » Nagler, dans son *Dict. des Monogr.* (t. I, p. 836), conteste cette attribution en faisant remarquer que ce Martin Baum est un personnage inconnu dans l'histoire de l'art et pense que, c'est une œuvre de Michel Brunand, de Lyon. Nous croyons que si, en effet, le nom de MB doit être écarté, on ne peut, malgré ce que dit Nagler, attribuer les gravures signées BM 1590 (aussi bien la pièce mentionnée par Brulliot n° 1052 a que nos gravures genevoises) à Michel Brunand. L'artiste lyonnais n'a d'abord gravé aucune estampe sur cuivre, — à notre connaissance du moins, — puis nous n'avons trouvé aucune trace de son passage à Genève, et de plus Rondot, dans son ouvrage sur les peintres de Lyon (Nr. 608), signale sa présence à Lyon de 1589 à 1598. Les 5 gravures que nous connaissons du monogramme BM 1590 (sauf celle signalée par Brulliot que nous n'avons pu découvrir dans aucune collection) sont : la prise du fort de Versoix, 1589 ; la prise du fort d'Arve, 1589 ; la prise du fort de l'Ecluse, 1590 ; le Portrait de la rencontre entre l'armée du duc de Savoie et celle de Berne et Genève ; et la chorographie des environs de la cité de Genève, 1591. Ces gravures ont été exécutées à Genève, un texte accompagnant la chorographie le prouve sûrement<sup>1</sup>, et par un artiste que nous croyons par sa manière être un Italien ou ayant travaillé en Italie<sup>2</sup>. »

Même si Brunand habitait Lyon, rien ne prouve qu'il n'ait pas fait vers la fin de 1590 un voyage à Genève, d'où il serait revenu en février ou mars 1591.

<sup>1</sup> Je ne le crois pas.

<sup>2</sup> Charles Eggimann, dans le *Schweizerisches Künstler-Lexikon*, vol. I, p. 91-92.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

déplacées dans une chronique officielle telle que le *Bref Recit*. Le premier texte est presque entièrement refait, il y a seulement quelques phrases du récit. Le second est le plus évidemment tiré du récit, aussi je le citerai paragraphe par paragraphe dans la seconde table ci-après. La première moitié du troisième est originale, mais la deuxième est basée sur le récit.

Les relations des deux derniers textes sont autres. Le ms. qui a fourni aux *Mémoires* le récit de la prise de Versoix n'a pu être retrouvé. Le quatrième texte est pris presque en entier des *Mémoires*. Le cinquième également est presque identique aux *Mémoires*, mais on retrouve les sources mss. au Ms. H 67. Ces deux derniers sont conformes aux *Mémoires* pendant des colonnes entières et ont dû leur servir de source, ou être copiés du ms. perdu, dont Goulart a plus tard fait imprimer le *Discours Sommaire* au 4<sup>e</sup> vol. des *Mémoires*. Ce quatrième volume ne parut qu'en 1595, quatre ans après les textes Michel. Je dois ajouter qu'il y a aux pp. 469-498 du Ms. H. 67, un ms. qui est probablement le récit de Chabrey, mais dont Goulart ne s'est pas servi. Aux pages 487-491, on trouve le récit de la prise de Versoix.

Il est intéressant de constater l'interdépendance des textes des deux récits (Goulart 1589 et 1590) des *Textes Michel*, de la *Saphoische Historia* et des éditions des *Mémoires de la Ligue*. En premier lieu, je montrerai les relations des mss. et des *Mémoires*. Pour Goulart 1590, je ne cite que le Ms. H. 67.

1589	Ms. H. 109	Mém. Lig.,	Mém. Lig.,	Mém. Lig.,
avril, mai,	163 <sup>r</sup> -179 <sup>v</sup>	éd. II	éd. IV	éd. V
juin,	(36 pp.)		Vol. III	Vol. III
juillet.			(1601)	(1758)
			pp. 737-765	pp. 696-731
			(28 pp.)	(35 pp.)

1589 août- décembre.			Vol. IV (1604) pp. 732-737 (6 pp.)	Vol. IV (1758) 690-695 (6 pp.)
1590 janvier- mars.	Ms. H. 67 pp. 503- 525 (22 1/2 pp.)		Vol. IV 1/2 p. 738 (1/2 p.)	Vol. IV 1/2 p. 695 (1/2 p.)
avril- 15 mai.	Ms. H. 67 pp. 525- 546 (21 pp.)		Vol. IV p. 738- 743 (5 1/2 pp.)	Vol. IV 696-701 (5 pp.)
15 mai- décembre.	Ms. H. 67 pp. 546- 618 (71 1/2 pp.)	Vol. V (1598) pp. 797- 818 (22 pp.)		Vol. V (1758) pp. 790-809 (19 1/2 pp.)
1591 janvier- décembre.		Vol. V pp. 818- 826 (8 pp.)		Vol. V pp. 809-816 (7 1/2 pp.)
1592 janvier- décembre (et jusqu'en oct. 1598).		Vol. V 826- 828 (2 pp.)		Vol. V p. 817-18 (2 p.)

Si on compare les mss. et les imprimés, on verra que le Ms. H. 109 est reproduit tout au long, mais que le Ms. H. 67 est abrégé et réduit presque à rien pour certains mois — du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai par exemple, qui remplit 21 pages de ms., ne donne qu'une demi-page des *Mémoires*.

Pour montrer les relations du Michel avec les *Mémoires* et le Ms. H. 109, je donne deux exemples en parallèle. Le premier compare le Michel, texte II, avec le Ms. H. 109, et le second le Michel, texte V, avec le Ms. H. 67.

TEXTE MICHEL, II,  
LA 1<sup>e</sup> COLONNE (3-13 JUIN 1589).

II. *Le Mardi* suiuant, 3. dudit moys, ceux de Geneue ayans descouuert l'armee, qui paroissoit en plusieurs escadrons au plan des Ouaittes, firent sortir enuiron cinq cens harquebuziers, qui eurent incontinent sur les bras l'auantgarde du Duc, compose de trois mille pietons, & de mille cheuaux. L'escarmouche fut furieuse: car les troupes du Duc venoyent à la charge par ordre, les escadrons se soustenans les vns les autres: ceux de Geneue, au contraire, combattans par pieces & à la desbandee, mais avec vn courage incroyable, & se fourrans, à teste baissee, où ils voyoyent plus grand nombre de leurs ennemis, ausquels ils ne laisserent gagner vn pied de terre, ains les contraignirent de tourner visage vers le Duc, qui les regardoit de loin. ce iour, le Duc perdit plus de deux cens hommes, sans plusieurs Seigneurs & Capitaines, entre lesquels

P. H. 109, FOL. 172<sup>v</sup>  
PARAGRAPHE 48.

*Le mardi 3, ceux de Geneue ayans decouuert l'ennemy, qui paroissoit en vn lieu nommé le plan des Wattes, à trois quarts de lieue du pont d'Arue, & voyans qu'ils approchoyent de leur petit fort, sortirent au nombre d'environ 500 harquebuziers, & furent incontinent attaqués par l'ennemy, lequel s'auençoit lors avec 3000 hommes de pied, & mille cheuaux. Cette escarmouche qui fut fort rude, en laquelle les ennemis venoyent à la charge par ordre, & se soustenans les vns les autres, dura pres de 4. h. & fut courageusement soustenue par ceux de Geneue, qui ne laisserent rien gagner aux ennemis, lesquels y perdirent 200 hommes, & plusieurs Seigneurs & Capitaines entre lesquels fut le Comte de Salenoue, maistre de camp, & premier homme de guerre de toute l'armee, lequel auoit iuré qu'il entreroit ce jour la de-*



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

A part les abréviations, la ponctuation et les accents, les seules différences entre le passage du Ms. H. 109 et celui qui y correspond dans les *Mémoires de la Ligue*, vol. III (1601), p. 755, sont l'omission de trois mots « au nombre d' » dans le ms., et l'orthographe « Wattes » du ms. au lieu de « Ouattes » des *Mémoires*.

Le second exemple compare le Ms. H. 67 au Texte V Michel. On y suit les faits de très près, et on trouve dans le texte des phrases entières prises du ms. Le passage cité du Texte Michel, à part les erreurs d'impression, deux variantes d'orthographe et la substitution de « fort » pour « grandement », est exactement reproduit au *Mémoires*, vol. IV (1604), p. 741.

En dernier lieu, il faut remarquer un passage à la p. 738, vol. IV (1604) des *Mémoires de la Ligue*.

« Au mois d'Auril auint le siege memorable du pas de la Cluse, lequel nous insererons ici tout du long selon qu'il a este publié ci-deuant. »

Ce passage semble viser le Texte Michel. Il est postérieur au ms. et au Texte, ne se trouvant ni dans l'un, ni dans l'autre. Mais il sert d'introduction au paragraphe « Le mont Jura », qui est identique à la première colonne du Texte V Michel.

Il faut rapprocher ce passage du dernier paragraphe du premier Texte Michel, qui indique des Mémoires déjà réunis (dont le « Goulart 1590 » serait un), et semble promettre une œuvre historique beaucoup plus longue. J'ai déjà cité ce passage à la p. 505.

La table qui suit montre nettement ces relations.

Table de concordances entre les mss., les *Textes Michel*,  
la *Saphoische Historia* et les *Mémoires de la Ligue* :

Mss.	Michel.	Saphoische Historia.	Mém. Lig., éd. II.	Mém. Lig., éd. IV.	Mém. Li éd. V. (17
s. H. 109 163 <sup>r</sup> , § 2	I. (Presque entièrement original.)	A. 2 <sup>r</sup> -B. 1 <sup>v</sup>		Vol. III (1604) p. 738.	Vol. II p. 697
s. H. 109 163 <sup>r</sup> , § 1	II. Introduc- tion.	B. 2 <sup>v</sup>		Vol. III <sup>1</sup> p. 737.	Vol. II p. 696
172 <sup>v</sup> , § 47	I.	B. 2 <sup>v</sup> -B. 3 <sup>r</sup>		p. 755.	p. 71
172 <sup>v</sup> , § 48	II.	B. 3 <sup>r</sup> -B. 3 <sup>v</sup>		p. 756.	p. 71
173 <sup>r</sup> , § 57	III.	B. 3 <sup>r</sup> -B. 4 <sup>v</sup>		p. 760. a.	p. 71
175 <sup>r</sup> , § 64	IV.	B. 4 <sup>v</sup> -C. 1 <sup>r</sup>		p. 765. a.	p. 72
177 <sup>r</sup> , § 67	V.	C. 1 <sup>r</sup> -C. 2 <sup>v</sup>		p. 768. a.	p. 72
s. H. 109 178-180, § 71-74.	III. (La pre- mière partie originale, la seconde pas)	C. 2 <sup>v</sup> -D. 1 <sup>r</sup>		Vol. III pp. 762b- 765b.	Vol. II pp. 72 731.
	IV. (Sans source ma- nuscrite, presque identique avec les Mém. Lig.)	D. 1 <sup>r</sup> -D. 4 <sup>r</sup>		Vol. IV. (1601) pp. 734- 737.	Vol. I pp. 692-
s. H. 67 527-530.	V. (Avec source manuscrite).	D. 4 <sup>r</sup> -E. 4 <sup>r</sup>		Vol. IV. pp. 738- 743.	Vol. I pp. 696-
		E. 4 <sup>v</sup> -F. 4 <sup>v</sup> (Boringe, Thonon et Evian <sup>2</sup> .)	Vol. V (1598) pp. 817- 822.		Vol. V pp. 809-

<sup>1</sup> Une erreur de pagination a fait répéter la numérotation des pages 759 à 768. Les pages de la première série sont suivies de « a » ; celles de la seconde de « b ».

<sup>2</sup> Cette sixième partie paraît n'avoir rien à faire avec Goulart. Elle s'intitule : « *Ferner Beschreibung der Niderlag des Fürstlichen Saphoischen Kriegsvolcks...* » (voyez ci-dessus, p. 500).



### III. L'Expositio verissima.

L'*Expositio verissima* est plus difficile à classer. L'auteur n'est pas indiqué. Ce livre est aussi bien imprimé que la *Saphoische Historia* l'est mal. Le titre porte *Augustae Rauracorum* comme lieu d'impression, et ce nom indique ordinairement Bâle. Des caractères grecs se trouvent dans le titre, et parsemés dans le texte. La vignette de la fin ressemble beaucoup à une vignette genevoise.

On trouve onze citations grecques, quelques-unes d'un mot et d'autres de cinq lignes, tirées de Sophocle, Chrysostome et Isocrate.

La partie qui décrit la guerre loin de Genève n'aide pas beaucoup à déterminer l'auteur, mais on doit noter qu'à la page B2<sup>v</sup> on retrouve le nom de la Noue et de Senlis (« in Normannia denique; Mompenserii ductu, nec non fortitudine & celeritate Domini Noaei in soluenda obsidione oppidi Senlei furorem coniuratorum compressisse & insigni victoria potitum »).

Il me semble que ce livre est de Goulart, et voici comment je l'explique. Goulart termina son récit de 1589 pendant les quatre premiers mois de la guerre et le présenta au Conseil le 8 août. Roset, un des conseillers qui devaient revoir le récit, le donna à son fils Daniel, qui le revisa, faisant d'assez grandes coupures, et supprimant surtout ce qui pouvait blesser les Bernois et les Français. En copiant, Roset laissa les initiales S. G. S. dans le titre. On fit copier ce récit corrigé, et Roset père, avant de placer cette seconde copie parmi les papiers de la Seigneurie, écrivit au dos « Discours de mon filz Daniel Roset ». Du point de vue de Michel Roset, c'était parfaitement juste, car vu les corrections et coupures, il considérait le récit comme étant



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

ayant vainement essayé d'engager les Suisses à continuer la guerre contre le duc. Il n'ose pas les blâmer expressément (expressè recusare), il voit que les Français pensent peut-être plus à leurs foyers qu'à délivrer Genève des Savoyards. Il demande aux soldats de lui remettre par écrit, et signé de leurs mains, ce qu'ils viennent de lui dire. L'ayant reçu, il court à Berne remettre le document au Sénat. Là, il reçoit des lettres du roi le rappelant en Bourgogne ; ces lettres servent de raison, selon les uns, ou, selon les autres (auxquels se joint l'auteur), de prétexte à la retraite.

distans, ad sustinendam obsidionem communiente, repente summo consensu, ne Bernatibus quidem, quod penè incredibile est, renuentibus : aliis, sicuti qui interfuerunt, referunt, sequuturam agro vastato penuriam praetendentibus, aliis conquerentibus, Gallis equitibus & sclopetariis peditibus sibi à Censio promissis & ad expugnandas montium fauces necessariis sese destitui, non iam simpliciter, vt antea, sed seriò admodum & non sine minis sese in Galliam duci postularunt iidem centuriones. Ab hoc intempestiuo proposito, cum nullis verborum lenociniis reuocare militum voluntatem Censius Legatus potuisset, nec expressè recusare auderet, veritus ne id peius esset, memor, procul dubio, Vir prudentissimus illius Sophoclei rectè huc transferendi dicti: ἀναγκάσας Θεοῦς ἂν μὴ θέλωσιν, οὐδε εἷς δύνατ' ἀνὴρ [ἀναγκάσαι θεοῦς, ἂν μὴ θέλωσιν, οὐδ' ἂν εἷς, δύναιτ' ἀνὴρ] nonnullis etiam Gallis fortasse de suis dominis potiùs, quàm de Geneuensibus à Sabaudò liberandis cogitantibus, petiit, vt quod coràm ex illis intellexisset conscriptum manibus[que] ipsorum subsignatum sibi traderetur, quo impetrato ipsemet celeribus equis Bernam aduolans secum id afferendum & Bernatium Senatui communicandum duxit. Ibi siue vt honestior praetextus huic tam repentinae & inexpectatae rei inueniretur, vt nonnulli suspicati sunt, siue quòd res ita se haberet (in quam opinionem magis inclinandum existimamus), Regiae litterae repente comparuerunt, quibus iuebatur Censius Heluetiorum copias in Burgundiae fines traducere : quòd coniuratorum ingentes essent vires, ad quas breui etiam essent accessurae conductae Germanorum equitum & peditum mercenariae copiae. »

Rien n'indique d'une manière positive que Goulart soit l'auteur de l'*Expositio*, mais rien non plus n'exclut cette hypothèse. Goulart connaissait la Noue et il serait tout naturel qu'il parlât de lui, surtout quand celui-ci se trouvait à Senlis. Les citations grecques s'expliquent très facilement. L'auteur s'adressait aux lettrés et a paré son discours d'ornements qu'en général il laissait de côté. Il faut noter qu'une traduction du grec que Goulart avait publiée est justement de saint Chrysostome, et parut en 1593.

Ayant le ms. dont Roset avait fait son abrégé, il s'en serait servi pour l'*Expositio*. L'ordre chronologique des deux serait le même, mais Goulart et Roset ne choisissaient pas toujours les mêmes détails. Sous le voile de l'anonymat, Goulart aurait osé faire aux Français et aux Bernois des critiques que Roset aurait supprimées dans une pièce officielle.

Les *Textes Michel*, qui parurent en 1591, deux ans plus tard, ne risquaient pas d'occasionner des difficultés. C'était une brochure populaire, de grandes planches, des légendes et des descriptions de batailles et de sièges. La chorographie exigeait d'être accompagnée d'une description générale de la ville. Le second, traitant de quatre escarmouches, était plus facile à tirer de l'abrégé de Roset. Le troisième, les batailles du Faucigny, qui s'écarte beaucoup plus du *Bref récit* (le Goulart 1589), peut bien être tiré du ms. de Goulart que Roset lui aurait rendu. Quant aux quatrième et cinquième, ils suivent de très près un ms. supposé de la fin de 1589 (pour la prise de Versoix), et le « Goulart 1590 ».

Pour vendre les planches qui restaient, un personnage inconnu traduisit les *Textes Michel* en allemand en ajoutant la 6<sup>e</sup> partie (*Beschreibung der Niderlag*). Il est possible

que l'imprimeur Brachfelt ait acheté les cuivres originaux de ces gravures et, pour en assurer la vente en Suisse et en Allemagne, ait fait faire une traduction allemande des textes français.

Le Ms. H. 109 aurait été ensuite publié *in extenso* dans le vol. III des *Mémoires de la Ligue*, volume qui est censé avoir paru en 1590, mais dont les premiers exemplaires que j'ai trouvés datent de 1593.

Le ms. supposé, dont la prise de Versoix serait un fragment, et le Goulart 1590, auraient été publiés en un résumé qui devient toujours plus bref. L'importance de la prise de la Cluse expliquerait sa transcription *in extenso*. On comprend bien cette réduction toujours plus marquée du Goulart 1590. On était en pleine guerre à Genève, quand le premier récit (avril-août 1589) fut publié dans les *Mémoires de la Ligue*. Le quatrième recueil, qui contient la première partie du Goulart 1590, ne parut qu'en 1595, quand Genève n'était plus exposée à un grave danger. Aussi, l'éditeur, dans une note à la fin de cette partie, explique-t-il que le volume est déjà si copieux, qu'il remettra au prochain le récit du reste de l'année. Celui-ci, le cinquième, ne parut qu'en 1598, quand l'intérêt pour la guerre était encore plus faible. Ce ne fut que pour la prise de la Cluse, un des plus grands exploits des Genevois, qu'il donna le récit complet tel qu'il l'avait lui-même rédigé huit ans auparavant.

Le dernier des ouvrages que j'ai trouvés qui donnent sur la guerre avec la Savoie des détails puisés dans les récits de Goulart est le *Jus belli Sabaudici*. J'ai pu utiliser ce livre rarissime grâce à l'obligeance de M. le conseiller d'Etat Henri Fazy. J'en donne le titre exact :

IVS BELLI SABAVDICI| deductum declaratumque|  
RELATIONE VE-|RA, AC SVFFICIENTI|ENARRA-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

SALVSSANI. (titre de départ); p. n. ch. 16 (sig. (B<sub>4</sub><sup>v</sup>))  
blanche.

Troisième pagination, p. 1-4 (sig. Aa Aa<sub>2</sub><sup>v</sup>) : ENAR-  
RATIO BREVIS QVA RATIONE MARCHIONATUS|  
SALVSSANVS, A SABAVDIAE DV-|CE OCCVPATVS  
SIT. P. 5-29 (sig. Aa<sub>3</sub>-Dd<sub>3</sub>), HISTORICA RELATIO|  
BELLI EIVS, QVOD HENRICVS III.| Franciae ac  
Poloniae Rex, Henricus itidem IIII.| Franciae ac Na-  
varrae Rex, ac Genevense dominium,| cum domino  
Carolo Emanuele Sabaudiae Duce, in| Genevensi terri-  
torio gesserunt, in quo bello Ber-| nenses domini prae-  
dictis Galliae Regibus vr-| bique Genevensi suppetias ali-  
quamdiutulêre. — C'est cette relation qui est tirée en partie  
des récits de Goulart, et que j'étudierai plus loin.

P. 30-64 (sig. Dd<sub>3</sub><sup>v</sup>-(Hh<sub>4</sub><sup>v</sup>) : SVMMARIA, VERA|  
TAMEN NARRATIO, QVID FA-| ctum actumque sit  
bello, quo Rex Henricus Fran-| ciae IIII. eius nominis,  
Navarrae autem III. in| Sabaudia, Delphinatu, Provincia  
et Pedemontio,| Duce suarum copiarum Francisco, Bon-  
naeo, Domino d'Esdiguieres, alijsque militum Tribunis,  
gessit cum Ca-| rolo Emanuele Duce Sabaudiae, ob  
interce-| ptum ab eo Marchionatum Salus-| sanum in  
Pedemon-| tio.

Le *Jus belli Sabaudici* est relié avec un livre de 70 pages  
qui porte le titre suivant :

PAULI BUSII| I.C.ZUOLLANI.| DE| OFFICIO|  
IUDICIS| Liber Singularis.| Quo judicum munus et  
potestas, in cognitio-| ne définitionéque causarum, pers-  
picuè traditur ;| Ad nobilissimos Belgicae Ordines.| FRA-  
NEKERAE,| EXCVDEBAT| AEGIDIVS RADAEVVS,|  
Ordinum FRISIAE Typographus. | 1603.

La *Historica relatio* est un récit composé. En général,  
elle suit les récits de la guerre avec la Savoie qui sont à

la fin des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> volumes des *Mémoires de la Ligue*, mais l'auteur puise des informations à d'autres sources. Du commencement (page 5), jusqu'à la fin de juillet (page 17), le récit est une traduction, tantôt littérale, tantôt abrégée du récit de Goulart des quatre premiers mois de la guerre (avril-juillet), tel qu'il l'a publié dans les *Mémoires de la Ligue*. Dans la *Relatio* il y a beaucoup d'omissions, car c'est un résumé très bref, mais les renseignements qui s'y trouvent figurent aussi tous dans les *Mémoires*. Même pour les chiffres, il y a concordance parfaite, sauf dans les trois cas suivants. A la page 9, on trouve « 4 aut 500 » pour le nombre de soldats genevois qui soutenaient les Soleurois à la bataille de Ripaille, au lieu des « quarante ou cinquante » des *Mémoires*. A la page 13, sur la date des escarmouches aux alentours de Bonne en juillet, on lit : « (7 videlicet & 8 huius) » où les *Mémoires* disent « asçauoir le vendredi & samedi six & septieme. » Après la prise de Ripaille, la *Relatio* parle des « Galeæ omnes cum tribus navigiis » qui furent brûlées par les Genevois, tandis que les *Mémoires*, avec plus de précision, citent « deux galères et trois esquifs ». Sur le nombre des petits bateaux, *Jus belli Sabaudici*, les *Mémoires* et le Ms. H. 109 sont d'accord, mais différent de l'*Expositio*.

Pour les événements qui suivirent le 1<sup>er</sup> août 1559 et la fin de l'année, l'auteur de la *Relatio* s'est servi non des *Mémoires*, mais du *Journal* de Du Perril. C'est ce qu'établit le massacre de Bonne. A la page 17, le passage suivant raconte l'accident qui fit sauter une maison, blessa Saint-Trivier et provoqua une telle rage parmi les soldats du Duc, qu'en dépit des efforts du général, la garnison fut sacrifiée.

« Indignum autem istud latrocinium prætextu non caruit, nimirum quod cum urbe excederent, ignem inie-



cissent domui (quod postmodo compertum est Celsitudini ipsius militum neglegentia contigisse) in qua bellicæ erant munitiones quae domus eversa fuerat. Quum autem aliqui suæ Celsitudinis milites, inter quos Comes de Sancto Treuiero, in facie læsus esset: id ad tantam eum iracundiam impulit, vt cædis huius causa fuerit, contra promissionem ipsis factam. hæc tamen contigerunt in scio supremo belli duce, cuius ope nonnulli salvi fuerunt. »

La partie basée sur Du Perril comprend les pages 17-20 de la *Relatio*.

Les pages 21-23 suivent le récit de Goulart. Elles racontent la prise de l'Ecluse. Ou l'auteur avait sous les yeux le Ms. H. 67, ou il a consulté les *Textes Michel* aussi bien que les *Mémoires de la Ligue*. Cette dernière hypothèse me paraît plus probable. C'est, phrase après phrase, une traduction littérale des *Mémoires*, mais à la page vingt-deux, il y a une indication précise qui ne se trouve pas dans les *Mémoires*, mais bien dans les *Textes Michel*, la *Saphoische* et dans le Ms. H. 67. Après avoir mentionné les vingt-huit soldats qui sortirent du fort avec le Capitaine, la *Relatio*, p. 24-25, ajoute: « duabus foeminis, et 5. aut 6. captivis rusticis », qui sont bien les « zweyen Weibern, vnd 5 oder 6 gefangenen Bauern » de la *Saphoische* (E III v<sup>o</sup>).

Le récit de la fin de l'année 1590 n'est pas tiré de Goulart. Ce n'est pas qu'il y ait des contradictions sérieuses, mais les concordances ne sont plus exactes, et il faut des calculs pour voir que les *Mémoires* et la *Relatio* sont d'accord sur le fond.

Le récit de 1591 n'est certainement pas tiré des *Mémoires de la Ligue*. C'est un résumé très bref qui ne comprend pas tout à fait quatre pages de texte (p. 25-29), et ne donne d'une façon détaillée que la bataille de Mon-



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

a pas raison de croire que Simon, fils, était rentré à Genève en 1600, mais on sait que Jacques quitta Genève à cette époque et faisait encore ses études en Hollande en 1602. Il était presque certain de voir son frère, et de lui donner les dernières nouvelles de la guerre.

Une considération cependant s'oppose assez fortement à cette identification pour qu'il faille y renoncer. L'auteur déclare dans la préface (écrite en 1601) que, sauf *La Savoysienne*, rien n'a été publié en français sur la guerre entre le roi et le duc. Or, en 1601, les *Textes Michel* aussi bien que les *Mémoires de la Ligue* avaient été imprimés depuis plusieurs années, et il est impossible de croire que le fils de Simon Goulart ignorait ces livres.

Pour terminer, je dirai quelques mots de *La Savoysienne*, dont fait mention la préface du *Jus belli Sabaudici*. En voici le titre :

PREMIERE| SAVOYSIENNE.| DISCOVERS DIGNE  
DE| Lecture, traitant de| la guerre de Sa-| uoye.| Imprimé  
l'an mil six cens, le premier| iour de Novembre. Petit in-8°,  
de 48 pages, en comptant le titre et son verso blanc. Les  
cinq dernières pages sont un appel adressé au roi Henri IV.  
(Genève, Bibliothèque publique Gf. 302, n° 10.) Je crois  
que c'est une impression genevoise.

Cette brochure fut publiée de nouveau avec une seconde du même titre : LA PREMIERE| ET SECONDE| SAVOISIENNE :| OV SE VOIT COMME LES DUCS| de Sauoie ont vsurpé plusieurs Estats appartenans aux| Rois de France : Comme les Rois de France eu ont| eu plusieurs pour cruels ennemis, voire mesme tous| ceux qui ont esté les plus proches dans leur Allian-| ce : Comme l'Eglise en a receu de grandes offenses ;| Les feintes propositions de Paix qui se faisoient à| Paris, Lion, Suze, Pignerol, & ailleurs, pour tromper| le Roy, faire perir ses Armees, &

assubjettir l'Italie, | sans moyen de s'y pouuoir oposer; & par conse|quent la necessité de cette dernière guerre. | Plus, vne description-sommaire de tous les | Princes de cette Maison, iusques à l'an 1630. | A GRENOBLE. | Par P. MARNIOLES. | M. DC. XXX. in-8°. *Première Savoisienn*e, 92 pages, la *Seconde*, 323 + une page blanche + un errata. La seconde a le faux-titre suivant : LA SECONDE|SAVOISIENNE,|TRADVITTE DE L'ITALIEN | de F. R. A. R. V. | Par vn bon & vray François | M. DC. XXX. (Genève, Bibliothèque Publique, Gh 581).

---

## L'Histoire des cinq Rois.

La Bibliographie protestante du XVI<sup>e</sup> siècle de Schmit et Bernus (ms.), à la Bibliothèque du Protestantisme français à Paris, contient l'article suivant sur l'*Histoire des cinq Rois* :

« On a longtemps hésité sur l'auteur de cet ouvrage ; sans aucune vraisemblance, quelques-uns l'attribuent à *Th. de Bèze* ; d'autres, sans plus de raisons, à François Hotman, mort le 12 février 1590.

C'est Lelong qui fit pencher la balance du côté de *Jean de Serres*<sup>1</sup>. Lelong a été suivi comme une autorité reconnue par Nicéron<sup>2</sup>, par Lenglet du Fresnoy<sup>3</sup>, par Barbier<sup>4</sup>. De là, le nom de Jean de Serres a passé dans la plupart des catalogues, entre autres : Catalogue de la Bibliothèque Bodléienne à Oxford<sup>5</sup>, Catalogue de la Bibliothèque Im-

<sup>1</sup> Voyez l'éd. Fontette, vol. II, n<sup>o</sup> 19126, et surtout l'argumentation de Lelong dans sa notice sur Jean de Serres, dans ses *Mémoires historiques sur plusieurs historiens français* (éd. Fontette, vol. III, p. XCVII).

<sup>2</sup> Article *de Serres*, vol. IV, p. 329 ; éd. allemande, vol. V, p. 76.

<sup>3</sup> [Vol.] XII, p. 207 et 233.

<sup>4</sup> *Dictionnaire des anonymes*, 2<sup>e</sup> éd., vol. II, n<sup>o</sup> 7824, et vol. III, n<sup>o</sup> 15575. 3<sup>e</sup> éd., vol. II, col. 742 ; et vol. IV, col. 98.

<sup>5</sup> Article *Serranus*, vol. III.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

de Cyprien, publiée à Genève, chez Jean Le Preux, 1593, in-fol., dédicace dans laquelle il fait allusion à la libéralité du synode de Dordrecht. Le *Conseil de la ville de Dordrecht*, sans doute à l'instigation d'Adrien t'Jongh (ami d'Arminius et de Uytenbogaert, avec lesquels il avait séjourné à Genève, une dizaine d'années auparavant), paraît avoir, de son côté, témoigné sa bienveillance à Goulart, comme le prouve la dédicace anonyme de notre *Recueil*, datée du 15 mars 1595, aux « Bourgmestre, conseil, senateurs et gouverneur de la République de Dordrecht ». « Il y a deux ans passés, » dit cette dédicace, « que la bonne volonté qu'il vous a pleut me témoigner par les lettres du sieur Adrien Tyong, l'un des ornements de votre ville, m'obligea grandement à vous... ». Cette dédicace ne me paraît pas avoir pu être écrite par un autre que Goulart, qui est bien ainsi l'auteur de l'ouvrage.

Du reste, dans les Pays-Bas, le fait que Goulart était l'auteur de l'ouvrage ne faisait pas question. Aussi, lorsque, peu après la mort de celui-ci, on publia à Amsterdam, 1633, in-fol., une traduction hollandaise de l'ouvrage<sup>1</sup>, l'imprimeur mentionne, sans discussion et comme un fait admis, *Mr. Simon Goulart de Oude* (c'est-à-dire l'ancien) comme l'auteur; il le fait soit dans le faux-titre, soit dans la préface, soit dans une poésie qui suit la préface.

<sup>1</sup> Voir sa feuille. [La feuille est la suivante.] Bibliographie protestante du XVI<sup>e</sup> siècle de Bernus et Schmidt (ms. à la Bibliothèque du protestantisme français à Paris), Goulart, Simon. Traduction hollandaise de son *Histoire des Cinq Rois*, Amsterdam, 1633, in-fol. *Histoire | vrande inlandse Oor- | legghen ende Troublen* | in Vranckeryck, geduren de | Regieringe van Henricus 2, | Franciscus 2, Carolus 9, | Henricus de 3 tol de | door van Henricus de | 4. tredert den Jaere | 1547 tot 1610 | voorgevallen. |

Le professeur Auguste Bernus, de Lausanne, avait entrepris, en 1890, la continuation de la seconde édition de *La France protestante*. Il est mort en 1904, sans avoir pu ajouter un seul volume aux tomes I-IV, publiés par Henri Bordier et qui se terminent par l'article Gasparin. Dans le dossier destiné à compléter la lettre G (Bibliothèque du protestantisme français, à Paris), beaucoup de fiches manuscrites concernent Simon Goulart et ses trois fils, notamment une longue note sur les relations de Simon Goulart, père et fils, avec les Eglises wallonnes des Pays-Bas. Pour compléter l'aperçu des relations des Goulart avec les Pays-Bas, j'en donne les extraits suivants :

« Il [Simon Goulart, dans la dédicace de son *Cyprian*] parle de « illa erga me benevolentia, literis synodalibus vestris Dordraco missis 15 cal. Oct. superioris anni luculenter testata, addo et in filios meos liberalitatem, singularemque ad eorum studia promovenda affectum ». Le conseil de la ville de Dordrecht lui témoigna aussi sa bienveillance, comme le montre la dédicace anonyme de son *Recueil des choses memorables... [Histoire des cinq Rois, de 1595]*.

« Le synode des Eglises françaises, réuni à Zierikzee le tot Amsterdam by Broer Jansson 1633. | in-fol. 4 fl., 554 pp. avec une carte. - Titre gravé. inclu.

Avant ce titre, gravé et illustré, se trouve le faux-titre imprimé suivant : Oorloghen | ENDE | Berverten in Vranckrijck, | Onder de Regeeringe van *Henricus II.* | *Franciscus II. Carolus IX. Henricus III.* Tot de | dood van Henricus IV. | Beginnende van den Jaere M. D. XLVIII. | tot den Jaere M. DC. X. | Waer in de droevighe en allendige toe- | standt, van t'selve coningrijck, en al't gene het selve Rijck (so door | Inlandsche als uytlandsche bewerten, tot de dood en vredighe Re- | geeringhe van *Henricus IX.*) is overgekomen. | Naectelijck en getronwelijck in de Fransche Taele beschreven, door M<sup>r</sup> SIMON GOULART de Oude, voir Gerdesius, *Scrinium antiquarium*, vol. VIII, p. 703.



31 mars 1593, ouvrit à Goulart la perspective de prendre son fils au nombre des écoliers étudiant aux frais des Eglises des Pays-Bas, « pour être en son temps employé au service d'icelles<sup>1</sup> ». L'offre fut acceptée et, le 4 janvier 1594, Simon Goulart est inscrit sur la matricule de l'Université de Leyde<sup>2</sup>. Le Synode réuni à Amsterdam le 20 avril 1592 « a reçu Simon Goulart au nombre de nos écoliers après avoir donné bon contentement à toute la compagnie, tant en sa proposition qu'en son examen<sup>3</sup> ». Il y soutint, le 1<sup>er</sup> mars 1596, des thèses *De antichristo*, sous la présidence de Louis Trelcat père<sup>4</sup>. Le père [Simon Goulart] aurait désiré que son fils ne fît qu'une partie de ses études dans les Pays-Bas et pût les achever à Genève; le Synode ne l'admit pas dès l'abord<sup>5</sup>, mais on finit par y consentir, et il fut permis au jeune homme d'aller pour un an, à partir de l'automne 1596, continuer ses études à Genève, tout en jouissant de la pension payée aux écoliers des Eglises des Pays-Bas<sup>6</sup>. Cette permission lui fut ensuite prolongée<sup>7</sup>. Ce furent sans doute des raisons de famille qui le retinrent plusieurs années à Genève; car, quant à ses études, vu l'état peu florissant de l'Académie à ce moment, Leyde eût été plus utile au jeune homme.

« Simon Goulart [fils] fut rappelé dans les Pays-Bas en automne 1599<sup>8</sup>; il fut d'abord prêté provisoirement dès

<sup>1</sup> Livre Synodal, vol. I, p. 150.

<sup>2</sup> Comme étudiant en théologie. *Album studiosorum Academiae Lugduno Batavae (1575-1875)*, col. 38.

<sup>3</sup> Livre Synodal, vol. I, p. 153.

<sup>4</sup> Cf. le Petit : *Biographie Lijst*, vol. I, p. 38.

<sup>5</sup> Livre Synodal, vol. I, p. 152.

<sup>6</sup> Livre Synodal, vol. I, p. 163.

<sup>7</sup> Livre Synodal, vol. I, p. 165, 168, 169, 171 et 173.

<sup>8</sup> Livre Synodal, vol. I, p. 171 et 173.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.



# PIÈCES ANNEXES

LIV A LIX





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

trouvé bon que fussiez priez de lui donner entretenement & pension de six mois entiers commençant au premier jour de Janvier de l'année presente & finissant au dernier de Juin prochain : auquel temps il partira d'ici, pour aller à vous, qui aurez obtenu de nostre honoré frere Monsieur Mollet ce qu'avez requis, et d'abondant vn secours jugé convenable, pour suppleer à vostre defaut par le retour de nostred(i)t frere, lequel nous continuons de vous recommander, afin qu'il revienne à son Eglise, a sa famille, à nostre compagnie sous bonne conduite qui pourra emmener M(onsieu)r Marsal. C'est ce que j'ai peu comprendre de l'intention de nostre compagnie. J'oubliois à vous prier que vostre plaisir soit de prouvoir qu'à ce retour de Francfort Marsal (logé par nostre avis chez Monsieur Tronchin, professeur en Theologie et en Hebrieu) touche argent pour son entretenement honneste en ces six mois à quoi nous esperons que donnerez tresbon ordre.

Messieurs & treshonorez freres, Je prie Dieu qu'il vous maintienne tous en longue prosperité, pour servir a sa gloire & au bien de son Eglise. De Saint Gervais lez Geneve ce 18. de Mars 1615. stile vieil.

Vostre humble frere & serviteur,  
SIMON GOULART

Au nom & par le commandement de  
Messieurs et treshonorez freres les  
Pasteurs de l'Eglise & les Professeurs  
de l'eschole de Geneve.

*(Au verso)*. A Messieurs et tres honorés freres, messieurs les ministres anciens et diacres de l'eglise reformée de Mets. A Mets.

*(D'une autre main)*. De Geneve pour M. Marsal.

LV

*1615, 12 décembre, Genève.*

SIMON GOULART A FERRY, MINISTRE DE METZ.

Original, Paris, Bibliothèque de la Société de l'histoire  
du protestantisme français.

Monsieur, Lisant vostre manuscript ie me suis estonné qu'en si peu de jours vous ayez fait tant de besongne. Et ie m'esmerveille encor, que parmi nos miseres elle ait esté imprimee comme verrez. J'ai leu d'un bout à autre ce grand Essay. J'ai essayé d'acommoder la punctuation. A cause du mal ici survenu, l'imprimerie estoit comme deserte, de sorte que force nous a este d'employer vn compositeur lequel cust fait vn million de fautes, si ie ne lui eusse marque les differences entre vne n et vn u, etc. Le correcteur non expert en telles matieres a fait bon devoir, non tel toutesfois que i'eusse désiré, plusieurs fautes estant passees que ie n'ai eu loisir de remarquer, estant trop loin de l'imprimerie, et traversé de tant d'affaires que ie n'ai peu donner à vostre livre sinon quelques heures de la nuict. Monsieur Tronchin professeur en Theologie et en la langue Hebraique a veu quelques cahiers de vostred(ite) œuvre. Ni lui ni moi n'avons esté d'avis d'y rien changer : mais le vous laisser tel que l'avez dressé. Sans vos lettres, ie n'eusse rien osé. Peut estre trop : mais ie me confie que prendrez le tout en bonne part. Je salue affectueusement



Messieurs de Combles, Coulon & Marsal vos Collegues :  
leur souhaitant, et à vous,  
Monsieur, toute benediction de par nostre Seigneur Jesus  
pour servir à l'edification de l'Eglise qui vous escoute. Je  
me recommande à vos saintes prieres. De Saint-Gervais  
ce 12 de Decembre 1615.

Vostre humble frere & servite(ur),

SIMON GOULART

*(Au verso)*. A Monsieur.

Monsieur Ferry ministre  
de l'église reformee  
a Metz.

*(D'une autre main)*. Receue le 28 janvier 1616.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

nesença, i'ai oui faire lecture en nostre compagnie composee de 22. tant pasteurs que Professeurs en l'Eglise et en l'Academie ou grande Eschole, deux lettres: La premiere, à Mons(ieu)r Mollet, la seconde et plus recente aux Pasteurs et Professeurs de l'Eglise & eschole de Geneve: Toutes deux escrites et signees par un grand ieune homme de Metz, no(m)mé, ce me semble, P. le Vert. En ces deux lettres il y a (sur tout en la premiere) beaucoup de fiel, comme pourrez avoir veu par la copie collationnee a l'original envoyee à vostre venerable compagnie, avec lettres de la nostre, par voye de Paris. Ne sachant si ce paquet sera parvenu à vous, ie vous dirai entre nous ce que i'ai comprins de tout ce proces. Lettres furent escrites à Marchenoir il y a quelques mois par le commandement de la Compagnie, respondantes à celles de l'Eglise de Marchenoir, laquelle requeroit tesmoignage touchant le S(ieu)r le Vert susno(m)mé. Autre tesmoignage n'en fut rendu, sinon que led(i)t le Vert s'en estoit allé d'ici sans tesmoignage, et estant appellé au Consistoire: qu'autrement ne s'estoit il fait conoistre en bien, n'ayans oui de lui aucun exercice ni espreuve de son estude ou suffisance. A l'opposite de quoi estoit recommandé un autre nommé le S(ieu)r de La fitte, lequel ceux de Marchenoir n'ont accepté. Ceste response n'est point oultrageuse, ni ne qualifie le Vert d'estre meschant ho(m)me, comme il s'en est plaint. Quelques uns du corps de nostre compagnie l'ont signee, et tous l'ont approuvee. Voila ce dont il me souvient, que ie vous propose, non pour rien prescrire à vostre prudence, mais afin que mesnagiez le tout comme sçauvez bien faire. Les jeunes hommes ont besoin de bride, de houssine, & d'esperon. Que la Charité fraternelle demeure, mais avec droiture, sincerité & pieté.

Monsieur & treshonoré frere, Je prie Dieu qu'il vous

maintiene en longue — longue & prospere vie, pour heureusement & incessamment servir à sa gloire, en l'edification de son Eglise. Je me recommande affectueusement à vos saintes prieres, requerant le mesme de messieurs & treshonorez freres vos compagnons, de Combles, Coulon, Marsal, lesquels ie salue, de mon estude à Saint-Gervais, Ce 24. iour d'Aoust 1618.

Vostre humble frere & serviteur,

SIMON GOULART

*(Au verso)*. A Monsieur et très honoré  
frère. Monsieur Ferry  
A Mets.

*(D'une autre main)*. Receue le 13 sept. 1618.

LVII

1618, 22 octobre, Genève.

SIMON GOULART A FERRY, MINISTRE DE METZ.

Original, Paris, Bibliothèque de la Société de l'histoire  
du protestantisme français.

Monsieur et honoré frere. J'ai esté fort ioyeux de voir l'affaire de M. Le Verd composé au contentement de chacun. Sur ces entrefaites, quelques heures se sont passées en la lecture de vostre livre contre Veron, la ligue duquel se herisse maintenant plus que jamais contre les Eglises reformées. Ces bons associez de Bar-Jesu pretendent changer les plumes en cousteaux, le papier en fer, et poussent leurs disciples à la violence aussi peu douce que ci devant. Mais celui qui a brisé leurs plumes, couvert d'opprobre leurs faces masquées vit & void. Or m'est-ce un singulier contentement de voir qu'en l'avril de vostre aage les fleurs et fruits que Dieu produit en vous & par vous à l'instruction & consolation de ceux qui pleurent & goustent à bon escient ce que leur avez si liberalement présenté, voire fort à propos. Poursuyvez à la bonne heure, et soyez assuré que vostre travail ne sera nullement vain en nostre Seigneur. Acouragez à vostre exemple ceux qui doyuent, peuvent & veulent pour la manutention de verité celeste. Je n'ose vous rien promettre de nos libraires, *quibus præsentis lucri suavissimus est odor*. Neantmoins, ie me porterai tout entier à les induire à preferer le bien de plusieurs à leur particulier : si tant est



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

PL. VIII.

## Portrait de Simon Goulart

Gravure à l'eau-forte de Grand<sup>1</sup>, d'après un dessin de Louis Georges, reproduisant un portrait à l'huile d'auteur inconnu donné en 1702 par le pasteur Jérémie Pictet à la Bibliothèque. Cette peinture a été récemment restaurée et très retouchée.

Extrait de [Grenus] *Fragments biographiques et historiques*, Genève, Manget et Cherbuliez, 1815. In-8°, p. 85.

D'après l'exemplaire de la coll. du Dr H. Maillart-Gosse.

Cf. Dr H. Maillart, *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, octobre 1916.

<sup>1</sup> “ Les gravures ont été faites à l'eau-forte par M. Grand, peintre hollandais, qui n'a connu aucune des personnes qu'elles représentent, et qui n'a eu quelquefois pour types de leurs physionomies que d'anciennes gravures ou de vieux portraits d'une exécution tout-à-fait grossière ” (Grenus, p. VII).









**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

LVIII

1619, 26 janvier, Genève.

SIMON GOULART A FERRY, MINISTRE DE METZ.

Original, Paris, Bibliothèque de la Société de l'histoire  
du protestantisme français.

Monsieur et treshonoré frere, Vous me dites en vos dernieres ce que ie dois et desire estre, nonpas ce que ie suis. Desormais ie vous prie laissons tout ce lieu commun de bienvueillance, et buttons entierement à ce que nos esprits jugeront devoir se rapporter au bien commun des Eglises du Seigneur. Autant que ma pensee peut s'estendre, i'estime que Dieu vous pose en sentinelle là ou vous estes pour faire teste à Satan et lui arracher ses escailles. L'adresse qui vous est donnee pour tel effort vous y oblige tres expressement. Sa sagesse vous a constitué Censeur de tous ces Sophistes Jebusites de Pont à Mousson. Vous pouvez leur faire tenir l'espee au fourreau, ou (s'ils font du bruit) les bastonner aussi aisement qu'avez desja fait, et les renvoyer à leurs affaires. Peut estre que *ferè sapient Phriganes*. S'ils continuent à badiner, vous les contraindrez de penser a ce qui leur peut rester de conscience, pour eviter les supplices redoutables apretez à ceux qui de malice deliberee oppugnent la s(aincte) verité. J'espere que Monsieur Jaçoy nostre cher frere vous aidera & secondera heureusement en la maintenue d'icelle verité. Durant son sejour pardeca, il s'est soigneusement exercé

au maniement des armes spirituelles, en a fait diverses preuves tant en presence de nostre Compagnie, qui l'ayant oui plusieurs fois et comprins à loisir qu'il n'estoit pas un clerc d'armes mais prest à guerroyer, lui a donné la main d'association, l'a employé et envoyé pour subvenir aux necessitez de l'Eglise tantost en vn lieu, tantost en un autre, ou il s'est porté de franc courage, au contentement de nous tous, qui l'eussions tresvolontiers retenu pour grandes considerations, no(m)mément à cause de la douceur de ses mœurs, et de sa valeur spirituelle. Neantmoins le respect qu'avons eu a vos Eglises, et à la requeste de Madame de Villarnou, nous a fait encliner a l'induire de tourner la teste vers vos quartiers ou il trouvera des amis qui l'acourageront & des adversaires contre lesquels il escrimera vaillamment, souz l'enseigne de nostre souverain Chef Jesus Christ. Depuis huit iours i'ai receu maintes lettres de Hollande, qui descouvrent de grands defauts es procedures et contredits des Arminiens, lesquels à la coustume des troupes defaites connillent, se ramassent par poignes, et font encore quelque mine. On dit qu'ils ont fait de nouveau grand bruit dedans Vtrecht, ou le Prince d'Aurange s'est acheminé en diligence. Nous sçaurons dedans le commencement du mois prochain l'issue du proces de Barneveld & autres prisonniers; item entendrons aussi les particularitez du Synode, où se sont trouvez gens que les Arminiens n'attendoient pas. Si ce que i'en ai desjà veu par escrit à l(a) main se publie en un Manifeste imprimé, vous lirez choses merveille(uses.) Cela soit laissé à la prudence de Mess(ieu)rs les Estats. Autour d'ici l'on ne parle que des allegresses Sauoisiennes, à cause du mariage du Prince Majeur avec la seconde fille de France. Le temps descouvrira le reste: et nous attendrons en silence celui qui tient les temps en sa main,

et qui sera tousjours propice à son Jsrael, suyvant sés fideles promesses. Je le prie,  
Monsieur & treshonoré frere, Qu'il vous maintienne en longue prosperité, pour servir heureusement et de bien en mieux à sa gloire. Je me recommande à vos saintes prierès, et salue messieurs vos compagnons: Ce 26. de Janvier 1619. à Saint Gervais.

Vostre humble frere & serviteur

SIMON GOULART

*(Au verso)*. A Monsieur  
Monsieur Ferry  
a Mets.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

*(Au verso)*. A Monsieur et très honoré  
frère Monsieur Ferry  
A Mets.

*(D'une autre main)*. Receue le 17 décembre 1619.

# BIBLIOGRAPHIE

DES

## ŒUVRES DE SIMON GOULART

Rappelé aux Etats-Unis en avril 1917, M. Léonard Chester Jones m'a prié de vérifier cette partie de son travail et d'en surveiller l'impression. J'ai collationné la plupart des titres des ouvrages décrits ci-dessous, mais pour ne pas donner à cette bibliographie des proportions trop développées, j'ai réservé les descriptions minutieuses comportant notamment la copie intégrale du titre et l'indication du nombre de pages, aux premières éditions de chaque ouvrage, me bornant à donner les premiers mots du titre, le lieu, la date et le format pour les éditions suivantes. Seules ont été exceptées de cette règle les éditions successives des ouvrages qui présentent un intérêt historique particulier comme les *Mémoires de l'Etat de France* et les *Mémoires de la Ligue*. M. L. C. Jones, qui avait pris soin d'analyser avec la même conscience toutes les éditions des ouvrages de Simon Goulart, y compris les plus modernes, a laissé ses notes à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, où elles pourront être consultées.

Etienne CLOUZOT.

---

### I. Vœu pour les martyrs.

a) [Genève], 1570.

HISTOIRE | des vrays Tesmoins de la veri- | TE DE L'EVAN-  
GILE, QVI | de leur sang l'ont signée, depuis Jean Hus |  
iusques au temps present. | COMPRINSE EN VIII. LIVRES CON-  
TENANS | Actes memorables du Seigneur en l'infirmite des  
siens : non seulement | contre les forces & efforts du  
monde, mais aussi à l'encontre de diuerses | sortes d'as-  
sauts et Heresies monstrueuses. | LES Prefaces monstrent  
vne conformite de l'estat Ecclesiasti- | que en ce dernier  
siecle, à celuy de la primitiue Egli- | se de JESUS CHRIST. |  
APOCAL. vi. ix. | Je vy sous l'autel les ames de ceux qui  
auoyent esté tuez pour la parole de Dieu, & pour | le tes-



moignage qu'ils maintenoyent. x. Et elles crioyent à haute voix, disans, Ius- | ques à quand, Seigneur saint & veritable, ne iuges-tu, & ne venges-tu nostre sang | de ceux qui habitent en la terre? | L'ANCRE DE IEAN' CRESPIN. | M.D.LXX.

In-fol. 14 ff. lim. n. chiff., 709 ff., 3 ff. n. chiff.

Fol. lim. Bij. : « VOTVM DEO | OPTIMO MAXI | mo sacrum. VOEV POVR LES | MARTYRS A DIEV | tout bon & tout-puissant », poème latin et traduction française en regard ; le texte latin est signé « I. T. F. » [Jean Tagaut fecit?], le texte français « S. G. F. » [Simon Goulart fecit?], l'avis « AV LECTEUR », qui précède fait connaître les idées littéraires de Goulart au début de sa carrière : « Pource que plusieurs qui ne scauent la langue Latine, ont desire entendre le sens des vers Latins mis au commencement de ce recueil des Martyrs, S. G. a este esmeu de les traduire en vers Francois ; & les nous ayant communiquez, nous en auons voulu faire part aux Lecteurs, afin que desormais rien ne les retarde d'entendre tout le contenu de ce Liure. »

Bâle, Universitäts-Bibl., N. G. I. 6.

Zurich, Stadtbibl., F F 10.

Cf. Charles Frossard, *Bull. Soc. Prot.*, vol. VI, p. 134-5<sup>1</sup> ; p. 136<sup>2</sup> ; vol. XXIX, p. 322<sup>3</sup>.

b) Genève, 1570.

Histoire des Martyrs persecutez et mis a mort pour la verite de l'Evangile depuis le temps des apostres jusqu'a present traduit du latin de Jean Crespin d'Arras, a laquelle est jointe l'Histoire des Martyrs de Bearn de l'an 1569. — Genève, 1570, in-fol.

Cf. *Bull. Soc. Prot.*, vol. VI, p. 134-5 ; XXIX, p. 322<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Cite Lelong et Fontette, n° 5852.

<sup>2</sup> N° IX du Relevé des diverses éditions de Crespin fait par Frossard

<sup>3</sup> Décrit par Ch. Frossard, d'après un exemplaire lui appartenant.

<sup>4</sup> Charles Frossard ne semble connaître cette édition que par la mention qu'en a fait le P. Lelong (n° 5852). Lelong place cette édition avant la précédente. Je n'en ai pas rencontré d'exemplaire.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

### 3. Discours de Gregoire Nazienzene.

Voir ci-dessus le N° 2, les Imitations.

Cf. Haag, vol. V, p. 331. Montet, vol. I. p. 386.

---

### 4. Briève Remontrance.

a) [Genève], 1574.

EPISTRE | DE M. PIERRE | MARTYR FLOREN- | TIN A QVELQVES  
FIDELES | touchant leur abiuration | & renoncement de |  
la verité | Briefue & Chrestienne remonstrance a ceux  
qui | pour euter la persecution esmeuë en France, | prin-  
cipalement depuis le 24 d'Aoust 1572, | ont abiuré la vraye  
Religion. | Un discours des iugements de Dieu contre les  
per- | secuteurs de l'Eglise, & contre les apostats. | Plus,  
un sermon de S. Cyprian docteur ancien de | l'Eglise,  
traitant des persecutions et reuoltes | de son temps. |  
2. Timot. 2 vers. 12. | Si nous souffrons avec Iesus Christ,  
nous regnerons aussi | avec luy. Si nous le renions, il  
nous reniera aussi | M.D.LXXIII.

In-8°, 268 p. et 1 f. n. chiff.

P. 33 : « BRIEFVE ET CHRE- | stienne remonstrance aux | Fran-  
çois reuoltez : | Par s. g. s. ». A la fin : « Sonet » signé s. g. s.  
et errata.

Londres, Br. Mus., 3902.a.

b) Réimpr. aux p. 580-97 du 1<sup>er</sup> vol. de la 1<sup>re</sup> édition des  
*Mémoires de l'Etat de France* (Cf. La Croix du Maine<sup>1</sup>,  
p. 457) et dans les éditions successives du *Martyrologe*  
de Crespin. Cf. ci-dessous, p. 560, n° 10 et n° 23.

• <sup>1</sup> « Il a escrit une briefue & Chrestienne remonstrance aux François, im-  
primée avec le premier volume des Mémoires de l'Etat de France, &c. »

## 5. Traduction de la Franco-Gallia d'Hotman.

a) [Genève], 1574.

LA GAVLE | FRANCOISE DE FRAN- | çois Hotoman Juriscon-  
sulte. | Nouuellement traduite de Latin | en Francois. |  
Edition premiere. | A COLOGNE. | Par Hierome Bertulphe.  
| 1574.

Petit in-8<sup>o</sup>, 8 ff. lim. n. chiff., 212 p., 2 ff. n. chiff.

Fol. lim. : dédicace d'Hotman à « Frideric Conte Palatin du Rhein », datée du 21 août 1573. Le nom de Goulart ne s'y trouve pas.

Genève, Bibl. Publ., D f 798.

Paris, Bibl. Nat., 8<sup>o</sup> Le<sup>4</sup> 10 et Z Payen 560.

Cf. Haag, vol. V, p. 331. *Biogr. Univer.*, vol. XVII, p. 238-9. Montet, vol. I, p. 386.

Réimprimé dans les diverses éditions des *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX* (cf. ci-dessous, p. 560, n<sup>o</sup> 10), au 2<sup>e</sup> vol.

---

## 6. Légende véritable de Jean Le Blanc.

[Genève], 1575.

LEGENDE | VERITABLE | DE IEAN LE | BLANC. | M.D.LXXV.

In-16, 24 p.

Entre le titre et le texte ont été intercalés deux feuillets portant un dessin et un canon de quatre couplets de six vers avec musique notée « Jean le Blanc et Jean le Noir ».

Paris, Bibl. Arsenal, B. L. 8247.

---

## 7. Le Passe-temps de Jean le Blanc.

[Genève], 1575.

LE PASSE-TEMPS | DE IEAN LE | BLANC. | M.D.LXXV.

In-16, 16 p.

Paris, Bibl. Arsenal, B. L. 8247.

## 8. Les Opuscules Théologiques de Calvin.

a) Genève, 1576.

IOANNIS CALVINI | TRACTATUS | THEOLOGICI | OMNES, NVNC  
PRIMUM | IN VNVM VOLV MEN | certis classibus congesti: | QVO-  
RVM ALIQVI NEC LATINE | nec Gallicè prius editi fuerunt. |  
HIS ACCESSERVNT EIVSDEM | CALVINI IN LIBROS SENECAE DE | Cle-  
mentia Commentarij. | GENEVAE, | Apud Petrum Santan-  
dreanum, | M.D.LXXVI.

In-fol., 4 ff. lim. n. chiff., 1188 (chiff. 1168) p., XLIII ff.

La préface, en latin, adressée à Guillaume d'Orange, est datée et signée: « Geneuae, xvii. Martij, Anno Domini MD.LXXVI. Excellentiae tuae deditissimus Theodorus Beza ».

Les signatures recommencent à A quand les feuillets succèdent aux pages. Au premier feuillet se trouve le nouveau titre: « IOANNIS CALVINI | IN L. ANNAEI SENECAE, | ROMANI SENATORIS AC | PHILOSOPHI CLARISSIMI, LIBROS | duos de clementia, ad Nero-  
men | Caesarem, | COMMENTARII. | GENEVAE, | Apud Petrum  
Santandreanum, | M.D.LXXVI. »

Genève, Bibl. Publ., B f 472.

b) Edition non retrouvée.

c) Joannis Calvinii tractatus theologici omnes... Tertia editio...  
— Genève, impr. J. Stoer, 1611. In-fol.

Genève, Bibl. Publ., B f 473.

---

## 9. Le Trésor de Musique d'Orlando Lassus.

[Genève], 1576.

THRESOR | DE MUSIQUE | D'ORLANDE DE LASSVS, | CONTENANT  
SES CHAN- | sons a quatre, cinq & six parties. | SUPERIVS. |  
M.D.LXXVI.

THRESOR | DE MUSIQUE | D'ORLANDE DE LASSVS, | CONTENANT  
SES CHAN- | sons a quatre, cinq & six parties. | TENOR. |  
M.D.LXXVI.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Du Verdier cite des « Sonnets chrestiens accommodez à la musique d'Orlando Bony & Bertrand à 4 parties. [imp. &c] ». Comme il mentionne également les sonnets « imprim. avec les autres Poëmes Chrestiens de B. de Montmeia 1574 » il ne peut s'agir de ce dernier ouvrage. Doit-on voir dans cette mention une allusion au « Thresor de Musique d'Orlande de Lasso » ou un livre de Goulart dont il ne reste aucune trace, c'est ce qu'il serait hasardé de trancher. Nicéron, vol. XXIX, p. 364-5, cite Bony d'après du Verdier.

---

### 10. Mémoires de l'Etat de France.

a) [Genève], 1576-1577<sup>1</sup>.

MEMOIRES | de l'Estat de | France, | SOVS CHARLES | Neu-  
fiesme. | CONTENANS LES CHOSES | plus notables, faites &  
publiees tant par les | Catholiques que par ceux de la  
Religion, | depuis le troisieme edit de pacification fait |  
au mois d'Aoust 1570. iusques au regne de | Henry troi-  
siesme. | Reduits en trois volumes, chascun desquels a |  
vn indice des principales matieres | y contenues. | Pre-  
mier volume | A MEIDELBOVRG. | Par Heinrich Wolf. |  
M.D.LXXVI.

Bâle, Universitätsbibl., E f III 26-28.

Lausanne, Bibl. Faculté Libre Théol., Hist. 2585<sup>2</sup>.

Paris, Bibl. Prot.

Autre tirage avec la date « M.D.LXXVII » au lieu de « M.D.LXVI »..

Berne, Stadtbibl., W 228<sup>3</sup>.

Paris, bibl. de M. Nathanaël Weiss.

La première édition se présente sous deux formes : 1° avec le premier volume sous la date de 1576 et les deux autres sous celle de 1577 — exemplaire de l'Universitäts-Bibliothek de Bâle; — 2° avec les trois volumes sous la date de 1577 — exemplaire de la bibliothèque de Nathanael Weiss. — Les deux tirages du premier volume sont identiques; la seule différence réside dans la date. Le premier volume manque à l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale. Quant au premier volume de la Bibliothèque de Lausanne le titre en est tronqué et il n'est pas possible de déterminer à quel tirage il appartient.

<sup>2</sup> Manque la moitié inférieure du titre.

<sup>3</sup> Une ligne a été coupée au milieu du titre de cet exemplaire, celle qui porte les mots « Premier volume ».

MEMOIRES | de l'estat de | France. | SOVS CHARLES | Neu-  
fiesme. | Volume second. | M.D.LXXVII.

MEMOIRES | de l'estat de | France, | SOVS CHARLES | Neu-  
fiesme. | Troisième volume. | M.D.LXXVII.

3 vol. in-8°, le premier de 8 ff. lim. n. chiff. et 783 p., le second de 4 ff. lim. n. chiff. et 790 p., le troisième de 410 p. et 2 ff. n. chiff.

Bâle, Universitätsbibl., E f III 26-28.

Bern, Stadtbibl., W 228.

Lausanne, Bibl. Faculté Libre Théol., Hist. 2585<sup>1</sup>.

Paris, Bibl. Nat., Lb<sup>335</sup><sup>2</sup>; Bibl. Prot.<sup>3</sup>; bibl. de  
Nathanaël Weiss.

Cf. Haag, vol. V, p. 331. Montet, vol. I<sup>er</sup>, p. 384.

*Biog. Univer.*, vol. XVII, p. 239.

b) [Genève], 1578. Edition en grands caractères<sup>4</sup>.

MEMOIRES | DE L'ESTAT | DE FRANCE, | SOVS CHARLES | Neu-  
fiesme. | CONTENANT LES CHOSSES | plus notables, faites &  
publiées tant par les | Catholiques que par ceux de la  
Religion, de- | puis le troisième édit de pacification fait  
au | mois d'Aoust 1570. iusques au regne de Hen- | ry troi-  
siesme, & reduits en trois volumes, chas- | cun desquels  
a vn indice des principales ma- | tieres y contenues. | Pre-  
mier volume. | Seconde Edition, reueue, corrigee, & aug-  
mentee de | plusieurs particularitez & traitez | notables. |  
A MEIDELBOVRG. | Par Henrich Wolf. | M.D.LXXVIII.

<sup>1</sup> Les volumes II et III sont reliés ensemble.

<sup>2</sup> Manque le premier volume

<sup>3</sup> Deux exemplaires du tome II, l'un complète l'édition en petits caractères de 1579.

<sup>4</sup> Dans tous les exemplaires de cette édition le troisième volume est suivi de « MEMOIRES | DE LA TROISIÈME | GUERRE CIVILE, ET | DES DERNIERS TROV | bles-  
de France, | Composees en quatre liures, contenans | les causes occasions,  
ouverture | & poursuite d'icelle | guerre. | CHARLES IX. REGNANT | MARC XIII.  
VII. | Quand vous ouez des guerres, et bruits de | guerre. ne soyez point trou-  
blez : car il faut | que ces choses se facent : mais encore ne se- | ra-ce pas la  
fin. | M.D.LXXI. | ». In-8°, 4 ff. lim. n. chiff., 484 p. et 2 ff. n. chiff.



MEMOIRES | DE L'ESTAT | DE FRANCE, | SOVS CHARLES | Neu-  
fiesme. | Second Volume. | Seconde Edition, reueue,  
corri- | gee & augmentee. | M.D.LXXVIII.

MEMOIRES | DE L'ESTAT | DE FRANCE, | SOVS CHARLES | Neu-  
fiesme. | Troisiesme volume. | Seconde Edition, reueue,  
corri- | gee & augmentee. | M.D.LXXVIII.

3 vol. in-8°, le premier de 8 ff. lim. n. chiff., 655 ff. et 5 ff. n. chiff., le dernier blanc, le second de 7 ff. lim. n. chiff., 630 ff. et 1 ff. blanc, le troisième de 494 ff. et 2 ff. n. chiff.

Genève, Bibl. Publ., Gg 236.

Londres, Br. Mus., 283.b.7-9.

Paris, Bibl. Nat., Lb335<sup>1</sup>; Bibl. Prot.<sup>2</sup>; Bibl. Ste-Geneviève.

Cf. Haag, vol. V, p. 331. *Biogr. Univer.*, vol. XVII, p. 239. Montet, vol. I, p. 384.

c) [Genève], 1578-1579. Edition en petits caractères.

MEMOIRES | de l'Estat de | France, | SOVS CHARLES | Neu-  
fiesme. | CONTENANS LES CHOSES | plus notables, faites &  
publiees tant par les | Catholiques que par ceux de la  
Religion, de- | puis le troisiesme édit de pacification fait  
au | mois d'Aoust 1570. iusques au regne de Hen- | ry troi-  
siesme, & reduits en trois volumes, chas- | cun desquels  
a vn indice des principales ma- | tieres y contenues. |  
Premier volume. | Seconde Edition, reueuë, corrigee, &  
aug- | mentee de plusieurs particularitez & | traitez nota-  
bles. | A MEIDELBOVRG. | Par Henrich Wolf. | M.D.LXXVIII.

MEMOIRES | de l'Estat de | France, | SOVS CHARLES | Neu-

<sup>1</sup> Manque le premier volume qui a été remplacé par le tome 1<sup>er</sup> de l'édition en petits caractères qui suit. Sur le titre du second volume le V initial du mot « volume » est minuscule. Les trois volumes sont imprimés sur papier soyeux

<sup>2</sup> Manque le premier volume. Le titre du tome II porte « | SOVS CHARLES IX. | » au lieu de « | SOVS CHARLES | Neufiesme | », soit huit lignes au lieu de neuf. A l'avant dernière ligne, « & » est remplacé par « Et ».



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

lan- | de de Lassus, & autres excellens | Musiciens de  
nostre temps. | M.D.LXXVII.

TENOR | SECOND LIVRE | DV MESLANGE DES PSEAV- | MES ET  
CANTIQUES A TROIS | parties, recueillis de la Musique d'Or-  
lan- | de de Lassus, & autres excellens | Musiciens de  
nostre temps. | M.D.LXXVII.

BASSVS | SECOND LIVRE | DV MESLANGE DES PSEAV- | MES ET  
CANTIQUES A TROIS | parties, recueillis de la Musique d'Or-  
lan- | de de Lassus, & autres excellens | Musicians de  
nostre temps. | M.D.LXXVII.

4 « livres » de 28 ff. chaque en 2 vol. pet. in-4° oblong<sup>1</sup>.

Ce second recueil de chant, publié par Goulart un an après le premier, est de même format que celui-ci et porte sur le titre les mêmes ornements typographiques. Premier livre du « Tenor », fol. 1 v<sup>o</sup> : « Epistre » adressée par l'auteur à Jean Goulart, son frère, et datée « De vostre maison ce 28 iour de Nouembre 1576 ».

Munich, Mus. Pr. 43 (17. b, c).

Cf. La Croix du Maine, p. 457.

---

## 12. Traduction de la « République des Suisses » de Simler<sup>2</sup>.

a) [Genève], 1577.

LA | REPUBLIQUE | DES SVISSES. | Comprinse en deux liures,  
contenans le gouuerne- | ment de Suisse, l'estat public  
des treize Cātons et de | leurs Confederez, en general & en

<sup>1</sup> Manque une partie « Superius ».

<sup>2</sup> Un exemplaire du texte original de Simler, « DE REPUBLICA HELVETIORVM, Libri Duo, auctore IOSIA SIMLERO... TIGVRI EXCVDEBAT CHRISTOPHORUS Froschouerus, 1577 » (10-12, 8 ff. lim. n. chiff., 207 ff., 4 ff. n. chiff.) se trouve à Berne, à la Stadtbibliothek, sous la cote HV 198 A la suite est reliée une oraison funèbre de Jean Oporin, par André Iocisco, avec un catalogue de tous les livres publiés par cet imprimeur, 1569

particulier, leurs | bailliages & iurisdictiones, l'origine & les conditions | de toutes leurs alliances, leurs batailles, victoires, cō- | questes & autres gestes memorables, depuis l'Em- | pereur Raoul de Habsbourg iusques à Charles le | Quint. | Descrite en Latin par IOSIAS SIMLER | de Zurich, & nouvellement mise | en François, | Pour Antoine Chupin & François le Preux. | M.D.LXXVII.

In-8°, 16 ff. lim. n. chiff., 562 p., 13 ff. n. chiff.

Les pièces liminaires comprennent la dédicace de Simler aux consuls et conseillers de St-Gall, et un avertissement de dix pages : « LE TRANSLA- | teur aux Lecteurs, S. ». Pour l'attribution, voir p. 480.

Genève, Bibl. Publ., G f 18.

Autre tirage, portant sur le titre | A GENEVE | avant l'adresse.

Genève, bibl. de M. Th. Dufour.

Cf. Barth, n° 23680.

b) La République des Suisses... — Paris, J. Du Puys, 1578.  
In-8°.

Genève, Bibl. Publ., G f 19.

Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol.

Autre tirage, 1579.

Berne, Stadtbibl., H. VI 157.

c) [La République des Suisses...] — Anvers, 1579.

Cf. Barth, n° 23683.

d) La République des Suisses... seconde édition... — [Genève], G. Cartier, 1598. In-8°.

Genève, Bibl. Publ., G f 696.

Autre tirage portant sur le titre « quatrième édition » au lieu de « Seconde édition », et sur un neuvième feuillet liminaire non chiffré une vignette représentant le serment du Grütli.

Fribourg, Bibl. Cant.

Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol.

e) La République des Suisses... — Genève, G. Cartier, 1607.  
In-8°.

Genève, Bibl. Publ., G f 20.

f) La République des Suisses... — Genève, J. Planchant, 1639.  
In-8°.

Genève, Bibl. Publ., G f 21.

Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol.

Londres, Br. Mus., 1193.i.25.

---

### 13. Traduction de Théodoret de Cyr.

Lyon, 1578.

DIX LIVRES | DE THEODORET | EVESQVE DE CYR, AN- | cien  
docteur de l'Eglise, tou- | chant la Prouidence | de Dieu.  
Contre les Epicuriens & Atheistes. | DEVX AVTRES LIVRES |  
DV MESME AVTEVR : L'VN DE LA | Prouidence diuine, l'autre  
du but de la vie | humaine & du dernier iugement. | Le  
tout nouvellement traduit en | françois, par s. g. s. |  
A LYON | M.D.LXXVIII.

In-8°, 8 ff. lim. n. chiff., 303 p.

Londres, Br. Mus., 846.e.28.(4.).

Paris, Bibl. Nat., C 4380.

Cf. La Croix du Maine, p. 457. Nicéron, vol. XXIX,  
p. 365. Senebier, vol. II, p. 74. *Biog. Univer.*,  
vol. XVII, p. 238.

Autre tirage portant « | pour Antoine Chuppin | » à la place  
de « | A LYON | ».

Genève, Bibl. Publ., Bd 1971.

Autre tirage portant « | A Lausanne | » au lieu de « | A LYON | »

Paris, Bibl. Nat., C 4381.

Cf. Montet. Haag, vol. V, p. 332.

Autre tirage portant comme adresse « A Lyon par Jean Ler-  
tout 1578 ».

Cf. Du Verdier, p. 1137<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Je ne connais pas d'exemplaire de ce tirage.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

## 15. Traduction et continuation de la Chronique de Carion.

a) [Genève], 1579-1580.

CHRONIQUE | ET HISTOIRE VNI- | VERSELLE, CONTENANT | les  
choses memorables auenues es qua- | tre souuerains  
Empires, Royaumes, Re- | publiques, & au gouuerne-  
ment de l'Eglise. | depuis le commencement du monde  
ius- | ques à l'Empereur Charles cinquiesme. | DRESSEE  
premierement par lean CARION, puis augmen- | tee, ample-  
ment exposee & enrichie de diuerses histoires tant | Eccle-  
siastiques que Politiques, anciennes & modernes, par |  
Philippe MELANCTHON & Gaspar PEVCER, & re- | duite en  
cinq liures traduits de Latin en François. | PLUS, deux  
liures adioustez de nouveau aux cinq au- | tres, compre-  
nans les choses notables aueuues sous | l'empire de Charles  
cinquiesme, Ferdinand premier | & Maximilian second. |  
Tome Premier. | PAR IEAN BERION. | CIO. IO. LXXIX.

CHRONIQUE | ET HISTOIRE | VNIVERSELLE. | A ce volume est  
adioustee de nouveau vne qua- | triesme partie de Chro-  
niques, comprinse en | deux liures, le premier desquels  
(qui est le sixies- | me en ordre) comprend les choses  
notables aue- | nues sous l'Empire de Charles cinquiesme :  
& | le second (qui est le septiesme & dernier) pour- | suit  
l'histoire depuis Charles cinquiesme ius- | ques à la mort  
de Maximilian second. | Tome second. | PAR IEAN BERION.  
| M.D.LXXX.

2 vol. in-8<sup>o</sup>, le premier de 31 ff. lim. n. chiff., 858 p. et  
35 ff. n. chiff., le second de 16 ff. n. chiff., 366 ff., 635 ff.,  
29 ff. n. chiff.

Paris, Bibl. Nat. (tome I<sup>er</sup> seul), 8<sup>o</sup> G 9255.  
Londres, Br. Mus., 901.e.2 (tome II seul).

Cf. La Croix du Maine, p. 457. Du Verdier, p. 1137.  
Niceron, vol. XXIX, p. 365. Senebier, vol. II,  
p. 74. Haag, vol. V, p. 332. Montet, Vol. I, p. 384.  
*Biog. Univer.*, vol. XVII, p. 238.

Pièce liminaire : « Aux lecteurs S. G. S. ».

b) Chronique et histoire universelle... — [Genève], P. de Saint  
André, 1595. 2 vol. in-8°.

Berne, Stadtbibl., X 141.

Londres, Br. Mus.<sup>1</sup>, 580.c.4, 5.

Autre tirage : [Genève], imp. J. Stoer.

Bâle, Universitätsbibl., E.A. VI 26, 26<sup>a</sup>.

c) Chronique et histoire universelle... — Genève, imp. J. Stoer  
(tome I<sup>er</sup>), P. et J. Chouet (tome II), 1611. 2 vol. in-8°.

Genève, Bibl. Publ., G b 1585<sup>2</sup>.

Paris, Bibl. Nat., G 12265-12266.

Zurich, Stadtbibl., Q 249.

Autre tirage pour J. Vignon (tome I<sup>er</sup>) et imp. J. Stoer  
(tome II).

Genève, Bibl. Publ., Ga 3480.

Saint-Gall, Stadtbibl.

Autre tirage du tome II : Genève, J. Vignon.

Paris, Bibl. Nat., G 12270.

---

## 16. L'Histoire Ecclésiastique, dite de Bèze

a) [Genève], 1580.

HISTOIRE | ECCLESIASTIQUE DES | EGLISES REFORMEES AV  
ROYAUME | de France, en laquelle est descrite au vray la  
renaissance & | accroissement d'icelles depuis l'an M.D.XXI.  
iusques | en l'année M.D.LXIII. leur reiglement ou disci-  
pline, | Synodes, persecutions tant generales que particu-

<sup>1</sup> Le catalogue du British Museum porte cet ouvrage comme imprimé à Paris, mais Pierre de Saint André était libraire à Genève.

<sup>2</sup> Exemplaire incomplet composé de la première partie du tome I (p. 1-368) et de la deuxième du tome II (p. 369-736).



lières, | noms & labeurs de ceux qui ont heureusement  
trauillé | villes & lieux où elles ont esté dressees, avec le  
discours des | premiers troubles ou guerres ciuiles, des-  
quelles la vraye | cause est aussi declaree. | DIVISEE EN  
TROIS TOMES | ayans chasque Tome leurs tables. | De l'Im-  
primerie de Iean Remy. | A ANVERS. | 1580.

DEVXIESME VOLVME | DE | L'HISTOIRE | ECCLESIASTIQUE DES |  
EGLISES REFORMEES AV | ROYAVME DE FRANCE : MON- | strant  
l'estat des Eglises, depuis le massacre de Vassy, | plus le  
commencement & continuation des premie- | res guerres  
ciuiles, diuers massacres, sieges & prin- | ses de villes,  
rencontres, batailles, & autres actes me- | morables. | De  
l'Imprimerie de Iean Remy. | A ANVERS. | 1580.

TROISIEME VOLVME | DE | L'HISTOIRE | ECCLESIASTIQUE DES |  
EGLISES REFORMEES AV | ROYAVME DE FRANCE : CON- | tenant  
la continuation des premieres guerres ciui- | les iusques  
au premier edit de Pacification. | De l'Imprimerie de Iean  
Remy. | A ANVERS. | 1580.

3 vol. in-8<sup>o</sup>, le premier de 12 ff. lim. n. chiff., 901 p. et 13 ff.  
n. chiff., le second de 8 ff. lim. n. chiff., 836 p., 9 ff. n. chiff.,  
le troisième de 4 ff. lim. n. chiff., 480 p. et 14 ff. n. chiff.

Genève, Bibl. Publ., Ba 1670.

b) Histoire ecclésiastique des églises réformées... — Lille,  
imp. Leleux, 1841-1842. 3 vol. in-8<sup>o</sup>.

Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol.

---

## 17. Traduction des « Vrais Pourtraits des Hommes Illustres » de Beze.

a) Genève, 1581.

LES | VRAIS POVRTRAITS | DES HOMMES ILLVSTRES EN | PIETE  
ET DOCTRINE, DV TRA- | uail desquels DIEV s'est serui en ces  
derniers temps, | pour remettre sus la vraye Religion en



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

c) Beza's Icones contemporary portraits... — Londres, the Religious Tract Society, 1906. In-8°.

Genève, Bibl. Publ., Ba 3894.

Londres, Br. Mus.

---

## 18. Traduction de l'Histoire du Portugal d'Osorio.

a) [Genève], 1581.

HISTOIRE | DE PORTVGAL, | CONTENANT LES ENTREPRISES, |  
nauigations, & gestes memorables des Portugallois,  
tant | en la cōqueste des INDES ORIENTALES par eux des-  
cou- | uertes, qu'és guerres d'Afrique & autres exploits,  
depuis | l'an mil quatre cens nonāte six, iusques à l'an  
mil cinq cens | septante huit, sous Emmanuel premier,  
Iean troisieme, & | Sebastian premier du nom. | COM-  
PRINSE EN VINGT LIVRES, DONT LES | douze premiers sont tra-  
duits du latin de IEROSME OSORIVS, | Euesque de Sylues en  
Algarve, | les huit suiuanz prins de | Lopez de Castagnede  
& d'autres historiens. | Nouuellement mise en François  
par S. G. S. Auec vn discours du fruit qu'on | peut re-  
cueillir de la lecture de ceste histoire, & ample Indice  
des | matieres principales y contenues. | De l'Imprimerie  
de François Estienne, | Pour Antoine Chuppin | M.D.LXXXI.

In-fol., 6 ff. lim., n. chiff., 762 p., 11 ff. n. chiff., le dernier blanc.

Genève, Bibl. Publ., Gh 112.

Londres, Br. Mus., 182.G.6.

Paris, Bibl. Nat., fol. O q 1.

Cf. Montaigne, *Essais*, livre I, chap. LVI (éd. Leclère, 1865, t. I, p. 483). La Croix du Maine, p. 457. Du Verdier<sup>1</sup>, p. 1137. Nicéron, vol. XXIX,

<sup>1</sup> « Imp. fo. par François Perrin 1581. »

p. 365-6. Senebier, vol. II, p. 74-5. *Biog. Univer.*, vol. XVII, p. 238. Brunet<sup>1</sup>, 5<sup>e</sup> éd., vol. IV, p. 249. Haag<sup>2</sup>, vol. V, p. 332-3. Montet, vol. II, p. 386. Jocher, vol. II, p. 1101.

b) Paris, 1587.

HISTOIRE | DE PORTVGAL, | CONTENANT LES ENTRE- | prises,  
nauigations, & gestes memorables des | Portugallois, tant  
en la conquete des INDES i Orientales par eux descouuertes,  
qu'és | guérres d'Afrique & autres exploits, depuis | l'an  
mil quatre cens nonante six, sous Emma- | nuel I.  
Iean III. & Sebastian I. du nom. | Comprinse en vingt  
Liures, dont les douze premiers sont traduits | du Latin  
de Ierosme Osorius, Euesque de | Sylues en Algarve, les  
huit suyvans prins de Lopez | Castagnede & d'autres His-  
toriens. | Nouuellement mise en François, par S. G. S.  
Avec un | discours du fruict qu'on peut recueillir de la  
lecture de | ceste histoire, & ample Indice des matieres  
principales | y contenuës. | A PARIS, | Chez Gvillavme de  
la Nove, ruë S. Iacques, | au Nom de Iesus | M.D.LXXXVII. |  
Avec priuilege du Roy.

In-8<sup>o</sup>, 8 ff. lim. n. chiff., 680 ff., 22 ff. n. chiff.

Londres, Br. Mus., 9195.b.8.

Cf. Brunet, 5<sup>e</sup> éd., vol. IV, p. 249. Haag, vol. V,  
p. 332-3.

<sup>1</sup> Selon Brunet, ce livre fut publié cette même année par G. de la Nove, à Paris. Serait-ce une confusion entre cette édition et la suivante ?

<sup>2</sup> Après avoir indiqué les deux premières éditions de cette œuvre, Haag ajoute, « Au jugement de M. Ferdinand Denis, qui s'occupe depuis plusieurs années d'un travail important sur l'Amérique du Sud, « Goulart, en réunissant dans un même volume les récits de ces deux hommes éminents, a fait preuve d'une grande sagacité. Hieronymo Osorio était un humaniste si éminent qu'on l'avait surnommé le Cicéron chrétien ; il écrivit son histoire en latin. Quand à Fernão Lopez de Castanheda, parti en bas âge pour Goa avec son père, il fut le premier qui fit connaître l'Asie ». Le livre de Goulart n'est pas moins estimé par notre ami, l'infatigable voyageur allemand M. Kohl, qui parcourt en ce moment l'Amérique, pour s'éclairer en vue de la magnifique publication qu'il prépare sur la découverte du Nouveau-Monde. »

c) Genève, 1610.

L'HISTOIRE | DE PORTUGAL, | COMPRISE EN DEUX VOLUMES, |  
Contenans infinies choses memorables auenues | depuis  
l'an du Seigneur, M.XC. iusques a l'an | M.DCX. sous le  
regne de vingt Roys. | DESCRITE EN VINGT LIVRES. RE- | cueil-  
lis de diuers auteurs, & dont le contenu se | void au long  
en la troisieme page | suyuate. | PREMIER VOLUME. | Enri-  
chi d'un ample INDICE des matieres principa- | les, en ceste  
nouuelle EDITION. | POVR SAMVEL CRESPIN. | M.DCX.

LE | DEUXIESME | VOLUME | DE L'HISTOIRE | DE PORTUGAL. |  
Contenant les choses memorables auenues en Por- | tugal,  
en Barbarie, & es Indes, depuis l'an 1517. ius- | ques a  
l'an 1610. On y void les cinq dernieres an- | nees du regne  
d'Emanuel, puis le regne de ses suc- | cesseurs, iusques a  
Philippe III. | Mise ci deuant en François, reueue, cor-  
rigee, augmentee en | diuers endroits de ce volume. Avec  
vn ample | INDICE des matieres. | POVR SAMVEL CRESPIN. |  
M.DCX.

2 vol. in-8°, le premier de 24 ff. lim. n. chiff., le dernier blanc, 718 p., 1 f. blanc et 15 ff. n. chiff., le dernier blanc, le second de 4-693 p., 16 ff. n. chiff., le dernier blanc.

Zurich, Stadtbibl., X<sup>I</sup> 758-759<sup>1</sup>.

Autre tirage portant sur le titre, avant l'adresse | A GENEVE | ,  
soit 16 lignes au lieu de 15.

Paris, Bibl. Ste-Geneviève.

---

**« Harmonia Confessionum » de Salvart.**

a) Genève, 1581.

HARMONIA | CONFSSIONVM | FIDEI, | Orthodoxarum, & Re-  
formatarum Ecclesiarum, | quæ in præcipuis quibusque

<sup>1</sup> Exempleaire imprimé sur papier soyeux.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

c) An Harmony of the confessions of the faith... — Londres, J. Legatt, 1643. In-4°.

Londres, Br. Mus., 3505.e.21.

d) The Harmony of protestant confessions... — Londres, J.-F. Shaw, Edimbourg, J. Johnstone, Dublin, J. Robertson, 1842. In-8°.

Londres, Br. Mus., 3504 f 23, et 1353 k 3, deux exemplaires, dont un à grandes marges.

e) Salnar's Harmonia confessionum fidei... hgg. von Pastor Dr theol. Aug. Ebrard in Erlangen. — Barmen, Verlag des Reformirten Schriftenvereins, 1887. In-8°.

Bâle, Universitätsbibl., J. W. 355.

---

## 20. Annotations de Du Bartas.

a) [Genève], 1581-1582.

LES | ŒVVRES DE G. | DE SALVSTE | SEIGNEVR DV | BARTAS. |  
\* \* | REVEVES ET AUGMEN- | TEES PAR L'AVTEVR. | En ceste  
Edition ont esté adioustez l'argument | general sur la  
Iudit & sur la Sepmaine, sommaires | bien amples au  
commencement de chasque liure, | annotatiōs en marge,  
& autres choses propres pour | l'intelligence des mots &  
matieres y contenues. | Par Guillaume de Laimarie, |  
Pour Jaques Chouet. | M.D.LXXXII.

LA | SEPMAINE, | OV CREATION | DV MONDE, DE | G. DE SALVSTE |  
SEIGNEVR DV | BARTAS. | REVEVE, AVGMENTEE, | & embellie en  
diuers passages par | l'Auteur mesme. | En ceste QVINZIEME  
EDITIION | ont esté adioustez l'argument general & am- |  
ples sommaires au commencement de chas- | que liure,  
annotations en marge, & indices | propres pour l'intelli-  
gence des mots & ma- | tieres de tout l'oeuure, par  
S. G. S. | Imprimé pour Jaques Chouet. | M.D.LXXXI.

2 parties en un vol. in-8°, la première de 8 ff. lim. n. chiff., 160 p., la seconde de 10 ff. n. chiff., 240 p. et 136 ff. n. chiff.

Genève, Bibl. Publ., Hf 3312.

Cf. Du Verdier<sup>1</sup>, p. 1137. *Biogr. Univer.*, vol. XVII, p. 239.

b) Paris, 1582.

COMMEN- | TAIRES ET AN- | NOTATIONS | SVR LA | SEPMAINE,  
DE | LA CREATION DV | Monde, de G. de | Saluste, Sei-  
gneur | du Bartas. | A PARIS, | Pour Abel l'Angelier, au  
pre- | mier pilier de la grand' | sale du Palais. | M.D.LXXXII.  
| AVEC PRIVILEGE DV ROY.

LA | IVDIT DE | G. DE SALVSTE, | SEIGNEVR DV | BARTAS. |  
Reueue & augmentee d'argumens, sommaires | Et anno-  
tations. | A Madame Marguerite de France | Royne de  
Nauarre. | A PARIS, | Pour Abel l'Angelier, tenant sa  
bouti- | que au premier pilier de la grand' | sale du  
Palais. | M.D.LXXXII. | AVEC PRIVILEGE DV ROY.

2 vol. in-12, le premier de 32 ff. n. chiff., 354 ff., le second de 6 ff. n. chiff., 88 ff.

Pièces liminaires : 1<sup>re</sup> partie « Au lecteur S. G. S. » ; 2<sup>me</sup> partie « Argument par S. G. S. »

Paris, Bibl. Arsenal, B.L. 7561 A ; Bibl. Prot., 1071.

Cf. Jocher, vol. II, p. 1100. Haag, vol. V, p. 333.

Montet, vol. I, p. 384-385.

Autre tirage : « pour Timothee Ioüan, rue | Fremantel, près  
le | clos Bruneau ».

Paris, Bibl. Arsenal, B. L. 7561<sup>bis</sup> B.

c) La Sepmaine ou création du monde... 16<sup>e</sup> éd. — [Genève],  
J. Durant, 1582. In-16.

Les Œuvres de G. de Saluste... — [Genève], J. Durant,  
1583. In-16.

Genève, Bibl. Publ., Hf 4806-4807.

<sup>1</sup> Il n'indique pas de date : « imp. premierement à Genève 16° puis à Paris 4° & 16° ».



- d)* Les Œuvres de Guillaume de Saluste... — Paris, P. Huet, 1583. In-12.  
La Judith de G. de Saluste... — Paris, M. Gadouleau, 1583. In-12.  
Paris, Bibl. Nat., Rés. Ye 1958.
- e)* Commentaires et annotations sur la sepmaine... — Paris, A. L'Angelier, 1583. In-4°.  
La Judith de G. de Saluste... — Paris, A. L'Angelier, 1583. In-4°.  
Londres, Br. Mus., 640.k.(1-2).  
Paris, Bibl. Arsenal, B. L. 7561<sup>bis</sup>; Bibl. Sainte-Geneviève, Y 4° 442 Rés.
- Autre tirage : [Paris], T. Jouan.  
Zurich, Stadtbibl., W 338.
- f)* Les Œuvres de Guillaume de Saluste... — Paris, J. Fevrier, 1583. In-12.  
La Judith de G. de Saluste... — Paris, J. Fevrier, 1583. In-12.  
Paris, Bibl. Ste-Geneviève, Δ 60041 et Y 1175 Rés.
- g)* Commentaires et annotations sur la sepmaine... — Paris, A. L'Angelier, 1584. In-12.  
La Judit de G. de Saluste... — Paris, A. L'Angelier, 1584. In-12<sup>1</sup>.  
Paris, Bibl. Arsenal, B.L.7561<sup>ter</sup>; Bibl. Ste-Geneviève, Y 1176 Rés.
- h)* La Sepmaine ou création du monde... — [Genève], J. Chouet, 1588. In-12.  
Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol., L. L. n. 2934.  
Londres, Br. Mus., 11475.a.45.  
Autre tirage pour la veuve de J. Durant.  
Zurich, Stadtbibl., Z N 1055.
- i)* La seconde Sepmaine de Guillaume de Saluste... — [Genève], J. Chouet, 1589. In-12.  
Genève, Bibl. Publ., H f 2759.

<sup>1</sup> Il y a d'autres éditions parues en 1584, mais il n'y a aucune raison pour les attribuer à Goulart. Trois sont datées de Paris, avril, septembre et novembre, la dernière contient des commentaires de Pantaléon Thevenin, lorrain. Il y a aussi une édition d'Anvers (Berne, Stadtbibl., f 398).



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Les Peres ou la seconde partie du troisième jour... —  
Rouen, Th. Mallard, 1596. In-12.

Les Trophées ou première partie du quatrième jour. —  
Rouen, Th. Mallard, 1596. In-12.

Paris, Bibl. Nat., Ye 1978-1979; Bibl. Arsenal,  
7561quater et 7564.

o) La seconde Sepmaine de Guillaume de Saluste... — Rouen,  
Th. Reinsart, 1599. In-12.

Zurich, Stadtbibl., W 4461.

p) Les Œuvres poétiques de G. de Saluste... La première  
sepmaine, la seconde sepmaine, les Pères, la loi, les tro-  
phées, la magnificence, Jonas, la Lépanthe, la cantique de  
la paix, la victoire d'Ivry, plus la Judith, l'Uranie, le  
triomphe de la foy, les neuf muses... — [Genève], J. Chouet,  
1601. 3 vol. in-12.

Genève, Bibl. Publ., Hf 386.

Londres, Br. Mus., 11474.e.17.

Paris, Bibl. Arsenal, B. L. 6599.

Autre tirage du troisième volume, La Judith, l'Uranie...  
portant comme adresse « pour Michelle Nicod ».

Saint-Gall, Stadtbibl. Vad., Qb. 5320.

q) Première Sepmaine ou création du monde... La Judith,  
l'Uranie... La seconde Sepmaine... Suite des Œuvres de  
G. de Saluste... — Rouen, Th. Reinsart, 1602. 4 vol. in-12..

Bâle, Universitätsbibl, N. J. VIII 24, A. g. VIII. 7.

Paris, Bibl. Ste-Geneviève, Δ 60.042.

Autre tirage : Rouen, R. du Petit Val, 1602.

Londres, Br. Mus., 11475.b.38.

r) Première Sepmaine ou création du monde... La seconde  
Sepmaine... Suite des Œuvres... — Paris, J. Du Carroy,  
1603. 3 vol. in-12.

Paris, Bibl. Arsenal, B. L. 7562<sup>a</sup> (Seconde Sep-  
maine et Suite); Bibl. Ste-Geneviève, Y 1177  
(Première Sepmaine).

s) La Suite de la seconde Sepmaine. — Paris, J. Houzé, 1603.  
In-12.

Paris, Bibl. Arsenal, B. L. 6603.

- 1) Les Œuvres poétiques de G. de Saluste... — [Genève], P. et J. Chouet, 1608. 3 vol. in-12.

Genève, Bibl. Publ., H f 1927.

Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol., L. L. n. 2392.

Zurich, Stadtbibl., W.C. 1788.

- 11) Les Œuvres poétiques de G. de Saluste... — [Genève], S. Crespin, 1608. In-12.

Paris, Bibl. Nat., Ye 7449 (incomplet des dernières pages).

- 12) Première Sepmaine ou création du monde... — Lyon, Fr. Arnoullet, 1608. In-12.

Suite des Œuvres de G. de Saluste... — Lyon, P. Rigaud, 1608. In-12.

Paris, Bibl. Nat., Ye 7443-7445.

- x) Suite de la seconde Sepmaine... — Rouen, Est. Ferdinand, 1608. In-12.

Paris, Bibl. Nat., Ye 7445.

- 13) La première Sepmaine ou création du monde... La seconde Sepmaine... La Judith... — Rouen, imp. R. du Petit Val, 1608. 3 vol. in-12.

Paris, Bibl. Arsenal, B. L. 6602; Bibl. Nat., Ye 7444 (Seconde Sepmaine seule).

- 14) Les Œuvres de G. de Saluste... — Paris, T. Du Bray, 1610-1611. 2 vol. in-fol.

Londres, Br.-Mus., 642.m.6.

Paris, Bibl. Nat., Ye 20, Rés. Ye 156.

Autre tirage : Paris, Cl. Rigaud.

Genève, Bibl. Publ., H f 387.

Paris, Bibl. Arsenal, B. L. 6601.

Autre tirage : Paris, J. de Bordeaux.

Paris, Bibl. Nat., Rés. Ye 19; Bibl. Ste-Genève, Y. fol. 127 Rés.

- 15) Première Sepmaine ou création du monde... — Rouen, D. Du Petit Val, 1616. 1 vol. in-12 en 2 parties.

Paris, Bibl. Nat., Ye 7453.

bb) [Les deux Semaines de Guillaume de Saluste]... — Paris, 1623. In-fol.

Cf. Nicéron, vol. XXIX, p. 368-9. Haag, vol. V, p. 335, n° XLIV.

cc) Part of Du Bartas, English and French... — Londres, imp. J. Haviland, 1625. Pet. in-4°<sup>1</sup>.

Londres, Br. Mus., 1073.i.5.(1).

dd) [Les deux Semaines de G. de Saluste]... — Paris, 1628. In-fol.

Cf. Montet, vol. I, p. 386.

---

## 21. Annotations des Œuvres Morales et Mêlées de Plutarque.

a) [Genève], 1581-1582.

LES | ŒVVRES MORALES | ET MESLEES DE | PLUTARQUE, | trans-  
latees de Grec en François, reueuës & corrigees | en plu-  
sieurs passages par le Translateur. | Comprises en deux  
Tomes, et enrichies en ceste edition de Prefaces genera- |  
les, de Sōmaires au cōmencement d'vn chascun des Traitez,  
& d'Annota- | tions en marge, qui mōstrent l'artifice & la  
suite des discours de l'auteur. | Avec quatre Indices: le  
premier, des auteurs alleguez & exposez: le second,  
des | Similitudes: le troisieme, des Apophtegmes: & le  
dernier des cho- | ses memorables mentionnees esdites  
œuures. | De l'Imprimerie de François Estiene. | M.D.LXXXI.

<sup>1</sup> Sur le titre, marque typographique représentant deux vases d'où sortent de l'un trois fleurs de lys sur une même tige et surmontées d'une couronne, de l'autre trois roses sur un rosier également surmonté d'une couronne. Du bas des tiges partent deux bras dont les mains s'étreignent au centre. En haut on lit :

*Sequitur victoria junctos*

et en bas :

*Jusqu'a la fin du Mond la lys Françoise  
Fleurisse jointe avec la Rose Angloise*



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

- i)* Les Œuvres morales [et meslées] de Plutarque... — Paris, P. Bertault (tome I) et J. Le Bouc (tome II), 1603. 2 vol. in-8°.  
Paris, Bibl. Ste-Geneviève, I 8° 147 inv. 1107-1108 (tome I), I 8° 148 inv. 1109-1110 (tome II).
- j)* Les Œuvres morales et meslées de Plutarque... — [Genève], imp. J. Stoer, 1604-1603. 2 tomes en un vol. in-fol.  
Zurich, Stadtbibl., XIX 1.
- k)* Les Œuvres morales de Plutarque... — Paris, A. L'Angelier (tome I) et J. Berjon (tome II), 1607. 2 vol. in-8°.  
Bâle, Universitätsbibl., Steff. 2185.
- l)* Les Œuvres morales [et meslées] de Plutarque... — Genève, S. Crespin, 1613. 2 vol. In-8°.  
Berne, Landesbibl., L. 3936.
- m)* Les Œuvres morales et meslées de Plutarque... — Lyon, P. Frelon, 1615. 2 vol. in-8°.  
Bâle, Universitätsbibl., Bc VI 205-206.  
Londres, Br. Mus., 524 f.23, tome II seul.
- n)* Les Œuvres morales de Plutarque... — Paris, P. Gaillard, 1616. 2 vol. in-8°.  
Paris, Bibl. Ste-Geneviève, I. 8° 149-150 inv. 1113-1114.
- o)* Les Œuvres morales [et meslées] de Plutarque... — Genève, imp. J. Stoer, 1621. 2 vol. in-8°.  
Genève, Bibl. Publ., Ca 195.  
Autre tirage sans nom de Genève dans l'adresse.  
Zurich, Stadtbibl., W. F. 1189, tome I seul.
- p)* Les Œuvres morales et meslées de Plutarque... — Genève, imp. J. Stoer, 1627. 2 tomes en un vol. in-fol.  
Genève, Bibl. Publ., Ca 193.  
Londres, Br. Mus., 524.m.4.  
Zurich, Stadtbibl., XVI 3 a.

q) Les Œuvres morales et meslées de Plutarque... — Paris, A. Robinot, 1645. 2 vol. in-fol.

Genève, Bibl. Publ., Ca 191.

Londres, Br. Mus., 29.i.6.

Paris, Bibl. Ste-Geneviève, I f° 51-52 inv. 61-62.

r) Œuvres de Plutarque... — Paris, J.-F. Bastien, 1784. 5 vol. in-4°.

Genève, Bibl. Publ., H c 317.

---

## 22. Traduction des Vies de Plutarque<sup>1</sup>.

a) [Genève], 1583<sup>2</sup>.

LES | VIES DES HOMMES | ILLVSTRES GRECS | ET ROMAINS, |  
Comparees l'vne avec l'autre par Plutarque de Chæronee.  
| TRANSLATEES PAR M. JAQVES AMYOT CONSEILLER DU | Roy &c.  
par lui reueuës & corrigees en infinis passages. Avec les  
vies d'Annibal & de Scipion | l'Africain, traduites de Latin  
en François par Charles de l'Escluse. | Enrichies en ceste  
derniere edition d'amples sommaires sur chacune vie :  
d'annotations morales en | marge qui monstrent le profit  
qu'on peut faire en la lecture de ces histoires : & de qua- |  
tre Indices representans les auteurs, les similitudes, les  
apophtegmes, | & les matieres remarquables en tout  
l'œuure. | Plus, y ont esté aioustees de nouveau les vies  
d'Epaminondas, de Philippus de Macedoine, de Dionysius  
l'aisné tyran | de Sicile, & d'Auguste Cæsar, tirees des  
bons auteurs. Item les vies des excellens Chefs de

<sup>1</sup> Jocher, vol. II, p. 1100, attribue à Goulart, « notas, sommaria et parallela in Plutarchi vitas ». La *Biographie Universelle* mentionne aussi cet ouvrage, vol. XVII, p. 239.

<sup>2</sup> Senebier, vol. II, p. 75, en citant l'édition de Paris, 1606, dit : « Cette édition avait déjà paru chez François Etienne en 1582 ». Il pourrait avoir confondu les *Vitæ* avec les *Moralia*. Nicéron, vol. XXIX, p. 36, cite bien l'édition de François Etienne, 1582, pour les *Moralia*, mais ne dit rien de semblable pour les *Vitæ*.



guerre, | prises du Latin d'Æmylius Probus. Le tout dis-  
posé par S. G. S. | Avec les viues efigies des hommes  
illustres soigneusement retirees des medailles antiques :  
ensemble vne | Chronologie tres-necessaire pour l'intel-  
ligence des temps esquels ils ont vescu. | De l'Imprimerie  
de Ieremie des Planches. | M.D.LXXXIII. | AVEC PRIVILEGE  
DV ROY.

In-fol., 12 ff. lim. n. chiff., 776 ff. chiff., 15 ff. n. chiff.

Genève, Bibl. Publ., Gk 148.

Cf. *Biogr. Univer.*, vol. XVII, p. 239.

b) *Les Vies des hommes illustres grecs et romains...* — Paris,  
G. Beys, 1583. In-fol.

Paris, Bibl. Ste-Geneviève, I. f<sup>o</sup> 47 inv. 57.

c) *Les Vies des hommes illustres grecs et romains...* — [Paris],  
F. Gueffier, 1587. 4 vol. in-8<sup>o</sup>.

Paris, Bibl. Ste-Geneviève, I. 8<sup>o</sup> 144<sup>1</sup> inv. 1099-1100,  
tome I seul<sup>1</sup>.

d) *Les Vies des hommes illustres grecs et romains... plus les  
Vies d'Epaminondas, de Philippus...* — [Genève], G. de  
Læmarie, 1594. 2 vol. in-8<sup>o</sup>.

Bâle, Universitätsbibl., B c VI 207, tome II seul<sup>2</sup>.

e) *The Lives of the noble grecians and romaines...* — Londres,  
imp. R. Field, 1603. In-fol.

Londres, Br. Mus., 10605.i.2.

<sup>1</sup> Haag (vol. V, p. 333) et Montet (vol. I, p. 386) citent cette édition comme ayant 4 vol. in-8<sup>o</sup>, et le dernier ajoute « réimprimé plusieurs fois ». Je n'ai vu que ce volume.

<sup>2</sup> Je n'ai jamais vu le tome I de cette édition. A la fin du tome II sont les neuf vies de Probus. Les *Vies d'Epaminondas, de Philippus...* portent, p. 1037, un titre spécial ayant pour adresse : Lyon, Guillaume de Laimarie. Un autre tirage de ce fragment, portant Genève au lieu de Lyon, se trouve à Saint-Gall à la suite de l'édition de Jacob Stoer de 1617 (ci-dessous, p. 588, p). Guillaume de Læmarie est sans doute le Guillaume de Lesmarie qui vivait alors à Genève et était impliqué dans l'affaire Juranville. Voir ci-dessus, p. 76 et suiv.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

- o) Les Vies des hommes illustres grecs et romains... — Paris, P. Gaillard, 1615. 2 vol. in-8°<sup>1</sup>.  
Paris, Bibl. Ste-Geneviève, I. 8° 144<sup>3</sup> inv. 1103-1104, tome I seul.
- p) Les Vies des hommes illustres grecs et romains... — Coligny [Genève], imp. J. Stoer, 1616-1617<sup>2</sup>. In-fol.  
Bâle, Universitätsbibl., E W I 24.  
Genève, Bibl. Publ., G k 150\*.
- Autre tirage portant Genève au lieu de Coligny<sup>3</sup>.  
Saint-Gall, Stadtbibl. Vad., I b. 151.
- q) Les Vies des hommes illustres grecs et romains... — Paris, C. Morel, 1619. In-fol.  
Bâle, Universitätsbibl., B c I 92.
- r) The Lives of the noble grecians and romains... — Londres, imp. G. Miller pour R. Allot, 1631. In-fol.  
Londres, Br. Mus., 1305.m.
- s) Les Vies des hommes illustres grecs et romains... — Genève, imp. J. Stoer, 1642. In-8°.  
Genève, Bibl. Publ., S 306.  
Saint-Gall, Stadtbibl. Vad., I b 3210.
- t) Les Hommes illustres grecs et romains... — Paris, A. Robinot, 1645. 2 vol. in-fol.  
Genève, Bibl. Publ., G k 151.  
Paris, Bibl. Ste-Geneviève, I. f° 49-50 inv. 59-60.
- u) The Lives of the noble grecians and romans... — Londres, imp. A. Miller pour W. Lee, 1657. In-fol.  
Londres, Br. Mus., 10605.i.11.
- v) Œuvres de Plutarque... — Paris, J.-F. Bastien, 1784. 15 vol. in-4°.  
Genève, Bibl. Publ., H c 317.

---

<sup>1</sup> Identique à l'édition *i* de 1609 sauf le titre et 2 ff. liminaires.

<sup>2</sup> Le titre principal porte 1617, mais le titre spécial des Vies d'Epaminondas, fol. 721, porte 1616.

<sup>3</sup> Les Vies d'Epaminondas... qui suivent sont empruntées à l'édition de G. de Laimarie, 1594 (ci-dessus, p. 586 e et note 2).

## 23. Le Martyrologe de Crespin <sup>1</sup>.

a) [Genève], 1582.

HISTOIRE | DES MARTYRS | PERSECVTEZ ET MIS A | mort pour  
la verité de l'Euangile, depuis le temps | des Apostres  
iusques à l'an 1574. | COMPRINSE EN DIX LIVRES, CONTE- | nans  
Actes memorables du Seigneur en l'infirmité des siens :  
non seule- | ment contre les efforts du monde, mais aussi  
contre diuerses sortes d'assaux | & Heresies monstrueuses.  
| LES PREFACES MONSTRENT VNÈ CONFORMITE DE | l'estat des  
Eglises de ce dernier siecle avec celuy de la Primitiue  
Eglise de Iesus Christ. | Reueuë, & augmentee d'vn tiers  
en ceste derniere Edition. | AVEC DEUX INDICES. L'VN DES  
PRINCIPAVX POINTS | de la vraye et fausse Religion, ample-  
ment traitez, soustenus ou refutez : L'autre conte- | nant  
les Noms des Martyrs mentionnez en ceste Histoire. | APO-  
CALYPSE VI. VER. IX. & X. | Je vy sous l'autel les ames de  
ceux qui auoyent esté tuez pour la parole de Dieu, & pour  
le tesmoi- | gnage qu'ils maintenoyent. Et elles crioyent  
à haute voix, disans, Iusqu'à quand, Seigneur saint | &  
veritable, ne iuges-tu, & ne venges-tu nostre sang de ceux  
qui habitent en la terre ? | M.D.LXXXII.

In-fol., 8 ff. lim. n. chiff., 732 ff., 6 ff. n. chiff.

Genève, Bibl. Publ., Ba 1693\* .

Paris, Bibl. Prot., R. 211.

Cf. Jocher, vol. II, p. 1101. *Biog. Univer.*, vol. XVII,  
p. 239. Charles Frossard, *Bull. Soc. Hist. Prot.*,  
vol. VI, p. 134-135 <sup>2</sup>, p. 136 <sup>3</sup>; vol. XXIX,  
p. 322-4 <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Livre de première importance. En 1570 Goulart s'était borné à traduire le poème latin de Jean Tagaut. (Cf. ci-dessus, n° 1, p. 553-554) En 1582 il réédite l'ouvrage entier et y ajoute deux livres.

<sup>2</sup> Cite Lelong, n° 5852.

<sup>3</sup> N° XI du Relevé des diverses éditions de Crespin fait par Frossard.

<sup>4</sup> Décrit par Ch. Frossard d'après l'exemplaire de la Bibl. Prot.

- b) Histoire des martyrs... — [Genève], 1597. In-fol.  
 Bâle, Universitätsbibl., N E III 26.  
 Genève, Bibl. Publ., Ba 2507.  
 Paris, Bibl. Nat., H 1873.  
 Zurich, Stadtbibl., M 25.
- c) Gross Martyrbuch und Kirchen-Historien... — Hanau, G. Antonius, 1606. In-fol.  
 Bâle, Universitätsbibl., N H I 4.  
 Genève, Bibl. Publ., Ba 4550.  
 Zurich, Stadtbibl., W Z 27.
- d) Histoire des martyrs... — (Genève), 1608. In-fol.  
 Genève, Bibl. Publ., Ba 3071.  
 Zurich, Stadtbibl., Q. 48
- e) [Histoire des martyrs]... — Genève, E. Vignon, 1609. In-fol.  
 Cf. Frossard, *Bull. Soc. Hist. Prot.*, vol. VI, p. 135-136. Montet, vol. I, p. 387.
- f) Gross Martyrbuch und Kirchen-Historien... — Hanau, P. Antonius, 1617. In-fol.  
 Bâle, Universitätsbibl., N. G. I. 5.
- g) Histoire des Martyrs... — Genève, imp. P. Aubert, 1619. In-fol.  
 Berne, Stadtbibl., G 51.  
 Paris, Bibl. Nat., H 1874.  
 Zurich, Stadtbibl., Rc 76.
- h) Sentences remarquables et actes héroïques des martyrs... — Embden, 1660. In-8°.  
 Cf. Frossard, *Bull. Soc. Prot.*, vol. VI, p. 136, N° CVI.
- i) Das Grosse Martyr-Buch und Kirchen-Historien... — Brême, H. Brauer, 1682. In-fol.  
 Bâle, Universitätsbibl., d'Ann. F. 12.  
 Zofingue, Stadtbibl., A.c.5.  
 Zurich, Stadtbibl., M M 19.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

ticien & Medecin de nostre temps : | Nouuellement tourné  
en Francois par S. G. S. | Auec les Tables & Indices  
nécessaires pour le soulagement | des Lecteurs. | EN AN-  
VERS, | PAR HEVDRIK CONNIX. | M.D.LXXXIIII.

In-4<sup>o</sup>, 6 ff. lim. n. chiff., 653 p. et 12 ff. n. chiff.

Bâle, Universitätsbibl., A.g.I.6.

Genève, Bibl. Publ., Od 174.

Londres, Br. Mus., 8631.i.2.

Paris, Bibl. Nat., R 8226.

Cf. Du Verdier, p. 1137. Montet, vol. I, p. 386.

Haag, vol. V, p. 333. Nicéron, vol. XXIX, p. 366.

*Biog. Univer.*, vol. XVII, p. 238.

Autre tirage portant comme adresse Lyon au lieu d'Anvers.

Paris, Bibl. Nat., R 8227.

Cf. Senebier, vol. II, p. 75.

---

## 25. « *Doctrinæ Christianæ Compendium* » d'Ursinus.

a) Genève, 1584.

DOCTRINÆ | CHRISTIANÆ | COMPENDIUM, | Seu, | COMMEN-  
TARII CATECHE- | TICI, EX ORE D. ZACHARIÆ VRSINI, | verè  
Theologi, (qui Heydelbergæ Catecheseos | explicationem  
continuare solebat & iterare) di- | uerso tempore ab ipsius  
discipulis excepti. | Ad Septem Exemplaria, diligenter  
inter se collata, pluri- | bus in locis emendati, varijs  
quæstionibus, thesibus & | argumentis auctiores facti, &  
nunc primùm in lucē editi. | Cum Indice præcipuorum  
Capitum. | GENEVÆ, | APVD EVSTHATIVM VIGNON | M.D.LXXXIIII.

In-8<sup>o</sup>, 12 ff. lim. n. chiff., 902 p. et 17 ff. n. chiff.

Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol., Th. Sys. 593.

Pièce lim. : épître dédicatoire à George Latalski, comte de Labischin, etc., signée « Geneuæ, 15 Calend. Aprilis anno patientiæ Dei, 1584. Tuæ Celsitudini Addictissimus S. G. S. ».

---

## 26. Edition « La Religion Chrestienne declaree » de Matthieu Virel.

a) [Genève]<sup>1</sup>, 1586.

LA | RELIGION | CHRESTIENNE, | DECLAREE | PAR DIA- | LOGVE,  
ET DISTINGVEE EN | trois liures, dont la substance & liaison  
se | trouuera es pages suivantes la preface. | ENSEMBLE VN  
BRIEF-SOM- | maire & conferance d'icelle avec toutes les |  
autres religions. | Composé par MATTHIEV VIRELLE | Ministre  
du Saint Euangile. | Reueu & amplifié de plus de deux  
tiers, par l'auteur | mesme, auant sa mort. | CHEZ EVS-  
TACE VIGNON | M.D.LXXXVI.

In-8°, 9 ff. lim. n. chiff., 209 ff.

Pièces liminaires : épître de S. G. S. adressée à « TRES VER-  
TUEUX ET Excellent Seigneur, Monsieur de la Noue », et datée  
de « S. Geruais, ce 15. de Iuin 1586 ». Entre la préface et le  
texte est intercalé un diagramme : « Sommaire de la religion  
chrestienne compris en les deux mains<sup>2</sup>. »

Londres, Br. Mus., 1360.b.12.

---

## 27. Préface des Opuscules théologiques de Niels Hemmingsen.

a) [Genève], 1586.

D. NICOLAI | HEMMINGII, | SACRARUM LITERA- | RUM IN HAFF-  
NIENSI | SCHOLA PROFESSORIS | CELEBERRIMI | OPVSCVLA THEO-  
LOGICA, | IN VNVM VOLVMEN COLLECTA | & per classes digesta :  
additis varijs Indicibus, Notis, | & præfationibus necessa-  
rijs. | EXCUDEBAT | EVSTATHIVS VIGNON. | M.D.LXXXVI.

<sup>1</sup> Paris au lieu de Genève, selon le catalogue du British Museum.

<sup>2</sup> Le British Museum possède aussi une traduction anglaise de Matthieu Virel d'après un texte latin intermédiaire non spécifié. L'introduction de Goulart n'y figure pas et les remarques de Virel non plus. A la place se trouve une préface par Steph. Egerton, datée de 1594.



In-fol., 6 ff. lim. n. chiff., le dernier blanc, 1680 col., 18 ff. n. chiff.

L'épître dédicatoire aux étudiants en théologie est signée : « Ex musæolo nostro, pridie Nonas Martij, anno MDLXXXVI vobis addictus in Domino S. G. S. »

Berne, Stadtbibl., E 50.

Genève, Bibl. Publ., B b 1549.

Londres, Br. Mus., 3705.f.

b) Nicolai Hemmingii... opuscula theologica... — Genève, J. A. et S. de Tournes, 1654. In-fol.

Paris, Bibl. Nat., Rés. D<sup>2</sup>23.

---

## 28. Les « Excellens Discours » de J. de L'Espine.

a) Bâle, 1587.

EXCELLENS | DISCOVRS | DE I. DE L'ESPINE | ANGEVIN. | TOUCHANT LE REPOS | & contentement de l'Esprit. | Distinguez en sept liures, nouvellement mis en | lumiere, avec sommaires & annotations | qui monstrent l'ordre & la suite | des Discours. | A BASLE. | M.D.LXXXVII.

In-8<sup>o</sup>, 8 ff. lim. n. chiff., 718 p., 1 ff. blanc et 8 ff. n. chiff.

Pièce liminaire : « A Monsieur de la Noue », épître dédicatoire de Goulart datée « de Saint Gervais, ce 20 jour de juin 1587 ».

Paris, Bibl. Nat., D<sup>2</sup> 4107.

Strassbourg, Universitäts et Landes-Bibl.

Cf. Haag, vol. V, p. 334. *Biogr. Univer.*, vol. XVII, p. 239 s. d.

b) Excellens Discours de J. de L'Espine... — Bâle, 1588. In-8<sup>o</sup>.

Paris, Bibl. Nat., R 41743; Bibl. Ste-Geneviève, R. 639 Rés.

c) Excellens Discours de J. de L'Espine... — La Rochelle, Th. Regius, 1588. In-8<sup>o</sup>.

Bâle, Universitätsbibl., K b II 23.

Londres, Br. Mus., 527.f.20.

Paris, Bibl. Nat., R. 18172.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

escrit en italien par un réfugié, devenu pasteur, de Genève, Nicolas Balbini, et fut traduit en français, d'abord par Simon Goulart en 1587 et par Antoine Veissier, historiographe du roi de Prusse, en 1681. Il existe trois éditions de ce livre à la date de 1681-82 à Lyon, à Genève et à Amsterdam ». Je n'ai pu trouver trace de l'édition de 1587. Quant aux éditions de 1681, étant d'un autre traducteur, elles ne sauraient trouver place ici. Il suffit de mentionner que l'édition de Genève<sup>1</sup> se trouve à Paris, à la Bibliothèque nationale (K 14357) et l'édition d'Amsterdam dans le même dépôt (K 9430) et à la Bibliothèque protestante (10568). La préface de cette dernière édition empêche d'assurer avec certitude que Goulart connaissait l'italien, car elle fait mention d'une édition latine prise pour base à défaut de l'édition italienne devenue introuvable. Le traducteur est donné comme étant « le sieur de Lestran ». L'édition de Genève porte une autre préface. Le traducteur, Antoine Vaisier, semble avoir vu le texte italien original car il écrit : « Je sçay, Messieurs, que vous auriez pu la lire dans la langue où Monsieur Nicolas Balbani... vous la laissa, sur la fin du siècle passé. Mais outre qu'elle ne se trouvoit comme plus, et que c'est pour ainsi dire un tresor qu'il m'a falu deterrer... ». Haag mentionne la traduction de Goulart d'après les registres du Conseil<sup>3</sup>.

---

### 30. « Recueil des Choses Mémorables » ou « Mémoires de la Ligue<sup>4</sup> ».

a) [La Rochelle], 1587-1590.

PREMIER VOLUME | DV RECVEIL, | contenant les choses me-  
mora- | bles aduenues soubs la Ligue, | Qui s'est faicte &  
esleuée contre la | Religion Reformée, pour l'abolir. | DV  
PSEAVME 58. | Entre vous Conseillers qui estes | Liguez &

<sup>1</sup> La Vie du marquis Galeas Caracciolo.

<sup>2</sup> La Vie de Galeas Caraciol, marquis de Vico.

<sup>3</sup> « Les mêmes registres [du Conseil] nous apprennent que Goulart avait trad. en franç et Hotman en latin, la *Vie du Marquis Caracciolo* publiée en italien par N. Balbani en 1587 ».

<sup>4</sup> Les éditions de ce « recueil » sont difficiles à distinguer les unes des autres. Le mot « recueil » est employé dans deux sens différents, tantôt désignant l'ouvrage entier, tantôt s'appliquant à l'un des volumes dont il se compose.

bandés contre moy, | Dites vn peu en bonne foy | Est-ce  
iustice que vous faites? | 1587.

LE | SECOND | RECVEIL, | CONTENANT L'HISTOIRE | des choses  
plus memorables aduenues | sous la Ligue. | AVEC VNE  
EXHORTATION | notable aux Rois & Estats Chrestiens |  
adioustee à la fin. | Imprimé nouvellement | M.D.LXXXIX.

2 vol. in-8°, le premier de 796 p., le second de 16 ff. lim. n. chiff., 1055 p. (chiff. 1015) et 2 ff. n. chiff.

Sur le titre du premier volume, vignette représentant, au-dessus d'un ornement, une tête, de face, entre deux branches de laurier entre-croisées. Sur le titre du second, marque de Conrad Bade (Silvestre n° 485) <sup>1</sup>.

La préface du second volume porte pour titre : « A TOVS VRAIS  
CHRESTIENS | & fideles François, paix & benediction, | par  
nostre Seigneur Iesus | Christ », et est signé à la fin : « Ce  
16 may 1589. D. H. B. C. »

Genève, Bibl. Publ., Gg 2685 et 2688.

Londres, Br. Mus., 1193.c.30-31.

Paris, Bibl. Nat., 8° La<sup>25</sup>.1 et 8° La<sup>25</sup>.1 A; le premier volume est à deux exemplaires; Bibl. hist. de la ville, *Recueil Valençay*, tomes XXVII et XXVIII. Cf. Nicéron<sup>2</sup>, vol. XXIX, p. 372-3. Montet, vol. I. Haag, vol. V, p. 333. *Biog. Univer.*, vol. XVII, p. 238. [E. Picot], *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, tome III, p. 31-46, n° 2194.

<sup>1</sup> La marque de Conrad Bade, imprimeur à Paris et à Genève (1546-1561), qui figure sur le tome II et la vignette du tome I<sup>er</sup>, se retrouvent sur d'autres ouvrages contemporains, notamment sur les tirages des œuvres de Du Bartas soi-disant édités à Anvers et probablement imprimés par H. Haultin à la Rochelle (cités ci-dessus, p. 579, n° 20, *k*). M. Emile Picot (*Catalogue Rothschild*, p. 44-45), considère d'ailleurs cette première édition des *Mémoires de la Ligue* comme sortie des presses de Hierosme Haultin et n'attribue à Goulart que les tomes III à VI. Cf. ci-dessus, p. 49-50.

<sup>2</sup> Nicéron (vol. XXIX, p. 372-3) dit en propres termes « divisée en trois volumes imprimés en 1587, 1589, 1590. On les appelle « les Petits Memoires de la Ligue ». Montet et Haag le décrivent comme ayant « 3 volumes in-8°, 1587-90 ». Je n'ai jamais rencontré le troisième volume que comporterait soi-disant cette édition. Au British Museum, comme à la Bibliothèque Nationale et à Genève, il n'y a que les deux volumes décrits ci-dessus; Zurich enfin ne possède que le premier.

b) S. l., 1590-1599.

LE PREMIER | RECVEIL, | Contenant | LES CHOSES PLUS ME- |  
MORABLES ADVENVES | SOUS | LA LIGVE, | Tant en France, An-  
gleterre, qu'autres lieux. | Ps. LVIII. Entre vous Conseillers  
qui estes | Liguez & bandez contre moy, | Dites vn peu en  
bonne foy | Est-ce iustice que vous faites? | M.D.LXXX.

In-8°, 8 ff. lim. n. chiff., 805 p. et 1 ff. bl.

Sur le titre, bois représentant trois colonnes disposées en triangle et portant une couronne, le tout entouré de deux branches de laurier croisées. Une banderolle serpentant entre les colonnes porte : « Firmant consiliū pietas politeia coronam ».

Genève, Bibl. Publ., Gg 283 et Gg 283\*, deux exemplaires<sup>1</sup>.

Londres, Br. Mus., 9072.a.

Paris, Bibl. Nat., 8° La<sup>25</sup>.2; Rés. La<sup>25</sup>.2; Rés. La<sup>25</sup>.2 a.

St-Gall, Stadtbibl. Vad., Ga 9735.

Cf. Nicéron, Vol. XXIX, p. 372. Haag<sup>2</sup>, vol. V, p. 333. *Biog. Univer.*, vol. XVII, p. 238.

LE SECOND | RECVEIL, | Contenant | L'HISTOIRE DES CHOSES |  
PLVS MEMORABLES | ADVENVES | SOUS | LA LIGVE. | Imprimé  
l'an de grace | M.D.LXXX.

<sup>1</sup> Les deux exemplaires sont identiques, mais à la suite du second sont un feuillet blanc additionnel et trois pages chiffrées 867-869, portant en titre de départ : « Note de quelques fautes et obmissions en l'Histoire du dernier voyage des Allemans & autres, en France, pour le Roy de Navarre. »

<sup>2</sup> D'après la *Biographie Universelle*, vol XVII, p 238, le recueil a été réimprimé à Genève, avec des additions, en 6 volumes, de 1590 à 1599. Montet, vol. I, p. 384 et Brunet, 5° édit., vol IV, p. 1142, font aussi mention de cette édition.

A mon avis cette édition a été publiée comme suit : Les recueils I et II ont été réimprimés en gros caractères avec la marque aux trois colonnes en 1590. Le second recueil était d'environ 150 pages plus court qu'auparavant. Le troisième recueil a été imprimé en 1593, et s'il a fait l'objet d'une édition antérieure, celle-ci doit avoir été modifiée, car ce volume porte une préface datée du 15 février 1593. Le quatrième recueil apparaît en 1595, le cinquième en 1598 et le sixième en 1599. Quoique imprimés en différentes années, tous les exemplaires de ces quatre derniers recueils portent la même marque aux deux colonnes et sont imprimés dans le même petit caractère. Les différentes parties de cet ouvrage se rencontrent rarement au complet dans une série homogène et j'ai indiqué pour chaque recueil les références qui lui sont propres. La seule série de 6 volumes que j'ai trouvée, concordant avec l'arrangement indiqué ci-dessus, est conservée à la Bibliothèque publique de Genève sous la cote Gg 283\*.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

In-8<sup>o</sup>, 768 p.

Sur le titre, marque aux deux colonnes.

Page 3 : préface de Samuel du Lis comme au volume précédent.

Genève, Bibl. Publ., Gg 283\* ; Mus. de la Ref., n<sup>o</sup> 1500.

Londres, Br. Mus., 9072.a.

Paris, Bibl. Nat., 8<sup>o</sup> La<sup>25</sup>.2 ; Rés. La<sup>25</sup>.2 ; Rés. La<sup>25</sup>.2 a ; Rés. La<sup>25</sup>.2 A ; Bibl. Ste-Geneviève, L. 8<sup>o</sup> 329. Inv. 1713.

St-Gall, Stadtbibl. Vad., Ga 9735.

LE | CINQUIESME | RECVEIL, CON- | TENANT | LES CHOSES  
PLVS MEMO- | RABLES AVENVES SOVS LA | LIGVE, depuis le  
deuxiesme & dernier | voyage du Duc de Parme en France,  
au com- | mencement de l'an M.D.XCII. iusques à la | fin  
de l'an M.D.XCIII. | Imprimé l'an de nostre Salut, | M.D.XCVIII.

In-8<sup>o</sup>, 8 ff. lim. n. chiff., 831 (chiff. 835) p.<sup>1</sup>

Sur le titre, marque aux deux colonnes.

Genève, Bibl. Publ., Gg 283 et Gg 283\*, deux exemplaires ; Mus. de la Réf., n<sup>o</sup> 1500.

Londres, Br. Mus., 285.h.12.

Paris, Bibl. Nat., 8<sup>o</sup> La<sup>25</sup>.2 ; Rés. La<sup>25</sup>.2 a ; Rés. La<sup>25</sup>.2 A ; Bibl. Ste-Geneviève, L. 8<sup>o</sup> 329. Inv. 1714.

LE | SIXIESME ET | DERNIER RECVEIL, | CONTENANT | LES CHOSES  
PLVS ME- | MORABLES AVENVES SOVS LA | Ligue, depuis le com-  
mencement de l'an | M.D.XCIII. iusques à la paix accor-  
dée | entre les Rois de France et d'Espagne, l'an | M.D.XCVIII.  
Imprimé l'an de nostre Salut, | M.D.XCIX.

In-8<sup>o</sup>, 8 ff. lim. n. chiff., 723 p.

Sur le titre, marque aux deux colonnes.

Genève, Bibl. Publ., Gg 283 et Gg 283\*, deux exemplaires ; Mus. de la Ref., n<sup>o</sup> 1500.

Londres, Br. Mus., 285.h.13.

Paris, Bibl. Nat., 8<sup>o</sup> La<sup>25</sup>.2 ; Rés. La<sup>25</sup>.2 ; Rés. La<sup>25</sup>.2 a ; Rés. La<sup>25</sup>.2 A ; Bibl. Ste-Geneviève, L. 8<sup>o</sup> 329. Inv. 1715.

<sup>1</sup> La p. 113 est chiffrée 117 par erreur, et cette erreur se poursuit jusqu'à la fin du livre.

c) S. l., 1590.

LE PREMIER | RECVEIL, | Contenant | LES CHOSES PLUS  
MEMO- | RABLES ADVENNES | SOUS | LA LIGVE, | Tant en France,  
Angleterre, qu'autres lieux. | Ps. LVIII. Entre vous Con-  
seillers qui estes | Liguez & bandez contre moy, | Dites  
vn peu en bonne foy | Est-ce iustice que vous faites ? |  
Imprime l'an de grace | M.D.LXXXX.

In-8°, 8 ff. lim. n. chiff., 548 p.

Paris, Bibl. Ste-Geneviève, L. 8° 323<sup>1</sup>. Inv. 1696.

d) S. l., 1597.

LE | CINQUIESME | LIVRE DES DERNIERS | TROVBLES DE FRANCE, |  
Contenant | L'HISTOIRE DES CHOSES | PLUS MEMORABLES ADVE-  
NVES | depuis la mort du Roy HENRY III. au mois d'Aouÿt  
1589. iusques au siege de la Fere. | Imprime l'an de nostre  
Salut | M.D.XCVII.

In-8°, 8 ff. n. chiff., le dernier blanc, 364 ff.

Pièces liminaires : PREFACE DE SAMVEL | DV LIS, SVR LE CON-  
TENV | EN CE CINQUIESME LIVRE | des derniers troubles de  
France. | A son frère & cher amy D. M. D. T. | » Daté :  
« Fait ce XIII. de Mars. M.D.XCV. »

Paris, Bibl. Nat., 8° La<sup>25</sup>.2 B.

e) S. l., 1601-4.

LES | MEMOIRES | DE LA LIGVE, | SOVS | Henri III. & Henri IIII.  
Rois de France. | Comprenans en six Volumes, ou Re-  
cueils distincts, | infinies particularités memorables des  
affaires de | la Ligue, depuis l'an 1576, jusques a l'an  
1598. | PREMIER VOLUME. | M.DCII.

In-8°, 8 ff. lim. n. chiff., 540 (chiff. 340) p.

Sur le titre, marque aux deux colonnes.

Genève, Mus. de la Ref., n° 1500.

Londres, Br. Mus., 285.h.8.

Paris, Bibl. Nat., 8° La<sup>25</sup>.2 C; Bibl. Ste-Gene-  
viève, L. 8° 329. Inv. 1710.

Cf. *Biog. Univer.*, Vol. XVII, p. 238.



LE SECOND | RECVEIL, | Contenant l'histoire des choses  
plus memora- | bles aduenues sous la Ligue, depuis l'an |  
1585, jusqu'à l'an 1589. | M.DCII.

In-8<sup>o</sup>, 18 ff. lim. n. chiff., 606 p.

Sur le titre, marque aux deux colonnes.

Fol. lim. F 2 : « A. H. B. B. P. E. B. A tous vrais chres-  
tiens... », préface.

Genève, Bibl. Publ., Gg 283; Mus. de la Ref.,  
n<sup>o</sup> 1500.

Londres, Br. Mus., 285.h.9.

Paris, Bibl. Nat., 8<sup>o</sup> La<sup>25</sup>.2 C; Bibl. Ste-Geneviève,  
L. 8<sup>o</sup> 329. Inv. 1171.

LE | TROISIEME | RECVEIL, | contenant | L'HISTOIRE DES  
CHOSSES | PLUS MEMORABLES AVENUES | sous la Ligue, depuis  
les executions faites à | Blois au mois de Decembre 1588.  
es person- | nes du Duc & du Cardinal de Guise, iusques |  
à la mort du Roy Henri troisieme, au mois | d'Aoust  
M.D.LXXXIX. | Imprimé l'an de nostre Salut, | M.DCI.

In-8<sup>o</sup>, 24 ff. n. chiff., 787 p.

Sur le titre, marque aux trois colonnes.

Genève, Bibl. Publ., Gg 283.

Londres, Br. Mus., 285.h.10.

Paris, Bibl. Nat., 8<sup>o</sup> La<sup>25</sup>.2 C; Bibl. Ste-Gene-  
viève, L. 8<sup>o</sup> 329. Inv. 1712.

LE | QVATRIESME | RECVEIL, CON- | TENANT | L'HISTOIRE DES  
CHO- | SES PLUS MEMORABLES AVE- | nues Sous la LIGVE, depuis  
la mort du | Roy HENRI III. au mois d'Aoust 1589. | iusques  
au deuxiesme voyage du Duc de | Parme pour assuiettir  
la France au Roy | d'Espagne, sur la fin de l'an M.D.XCI. |  
Imprimé l'an de nostre Salut | M.D.CIV.

In-8<sup>o</sup>, 768 p.

Sur le titre, marque aux trois colonnes.

Genève, Bibl. publ., Gg 283.

Londres, Br. Mus., 285.h.11.

Paris, Bibl. Nat., 8<sup>o</sup> La<sup>25</sup>.2 C.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

textes Hebrieux & Grecs par les Pasteurs & | Professeurs  
de l'Eglise de Geneue. | A GENEVE. | M.D.LXXXVIII.

3 parties en 1 vol. in-fol., 548-94-167 ff. et 3 ff. n. chiff.

Genève, Bibl. Publ., B b 353.

Paris, Bibl. Nat., A 325.

Cf. Haag, vol. V, p. 333. *Biog. Univer.*, vol. XVII,  
p. 239.

b) [Genève, 1588. In-4°]?

c) Genève, 1588. In-8°.

LA BIBLE | QUI EST | TOVTE LA SAINCTE | ESCRITVRE DV VIEIL |  
& du Nouveau Testament : | Autrement | L'Ancienne &  
la Nouvelle Alliance. | Le tout reueu & confere sur les  
textes Hebrieux & Grecs par les | Pasteurs & Professeurs  
de l'Eglise de Geneue. | A GENEVE. | M.D.LXXXVIII.

3 parties en 1 vol. in-8°, 4 ff. n. chiff., 412-96-259 ff., 3 ff.  
n. chiff.

Genève, Bibl. Publ., B b 2197.

Londres, Br. Mus., 1159.d.7.

New-York, Publ. Libr.

Paris, Bibl. Nat., A. 325<sup>1</sup>.

d) La Bible qui est toute la Sainte Esriture... — La Rochelle,  
les héritiers de H. Haultain, 1606. In-fol.

New-York, Publ. Libr.

e) La Bible qui est toute la Sainte Esriture... — La Rochelle,  
imp. de H. Haultain, par C. Hertmann, 1616. In 8°. Titre  
gravé.

New-York, Publ. Libr.

f) La Bible qui est toute la Sainte Esriture... — Sedan,  
impr. J. Jannon, 1633. In-8°.

New-York, Publ. Libr.

—————

<sup>1</sup> L'exemplaire de la Bibliothèque Nationale est relié avec les psaumes « Par Jérémie des Planches, 1587 ». Il omet l'Apocryphe. L'exemplaire de New-York, également avec les psaumes, contient l'Apocryphe.

### 32. Histoire de la guerre de Genève avec le duc de Savoie.

a) Bâle, 1589.

EXPOSITIO | VERISSIMA IV- | XTA ET SVCCIN- | CTA. | DE REBVS  
NVPER BELLO GE- | STIS INTER ALLOBROGVN | REGVLVM ET HEL-  
VETICAS | REGIS GALLIARVM AV- | XILIARES COPIAS; | VBI SVO  
LOCO PAVCIS QVO- | QVE MENTIO FIT DE PRÆLIS | VARIO EVENTV  
HACTENVVS | INTER REGIOS EXERCITVS | ET SEDITIOSOS VTRINQ. |  
COMMISSIS. | ADDITIS QVÆ EX ITALIA EODEM | SPECTANTIA BONIS  
AVTORIBUS | SCRIBVNTVR NVNCIAN- | TVRQ. | ISOCRAT. IN PA-  
NEGY. | *Μόνον ἂν τοῦτ' ἀγαθὸν ἀπολάυσαιμεν ἐκ τῶν κινδύνων τῶν*  
*πρὸς ἡμᾶς αὐτοῦς. εἰ ταῖς ἐμπειρίαις ταῖς ἐκ τούτων γενενημέναις*  
*πρὸς τὸν βάρβαρον καταχρήσασθαι δόξειεν ἡμῖν<sup>1</sup>.* | AVGVSTÆ  
RAVRA- | CORVM. | CIO IO XXCIX.

In-4<sup>o</sup>, 12 ff. n. chiff.

Bâle, Universitätsbibl., EA IX 51 n<sup>o</sup> 14; NIV 5 n<sup>o</sup> 5.

Genève, Bibl. Publ., Gf 1221.

Zurich, Stadtbibl., 5. 2046.

Cf. Senebier, vol. I, p. 76-7. Haag, vol. V, p. 333.

Ci-dessus note critique III, III, p. 518.

b) « Histoire de la guerre de Genève avec le Duc de Savoye  
de l'an 1589, revue par les sieurs Varo, Roset & Lect. 1580 ».  
— Genève, 1589 ou 1590. In-8<sup>o</sup>.

<sup>1</sup> A défaut de signes typographiques, nous avons résolu les ligatures de l'original. Plusieurs fautes d'orthographe sont à noter sur ce titre. D'après M. le professeur Charles Bally, à Genève, le texte correct serait :

*Μόνον ἂν τοῦτ' ἀγαθὸν ἀπολάυσαιμεν ἐκ τῶν κινδύνων τῶν πρὸς ἡμᾶς αὐτοῦς, εἰ ταῖς ἐμπειρίαις ταῖς ἐκ τούτων γεγεννημέναις πρὸς τὸν βάρβαρον καταχρήσασθαι δόξειεν ἡμῖν.*

Et la traduction :

« Nous aurions retiré au moins un avantage des dangers que nous avons courus, si les expériences qu'ils nous ont fait faire nous profitaient (dans notre lutte) contre le barbare. »

Cf. Senebier<sup>1</sup>, vol. I, p. 76, II, 75. Montet, vol. I, p. 384. *Biog. Univer.*, vol. XVII, p. 238.

c) S. l., 1591.

Saphoische Historia | Das ist. | Warhaffte vnd ordentliche Er- | zehlung, aller vnd jeder Kriegshandlungen, so zwischen | dem Hertzogen von Saphoya, vnd der Stadt Geneua, sampt jren | Bundgenossen, der Königlichen Kron Franckreich, vnd der | Herrschafft Bern, andern teils, sich bisshero | verlauffen. | Darinne nicht allein alle die vornembsten | Schlachten, Scharmützel vnd Kriegsfälle, so von anfang dieser sa- | chen, nemlich vom Nouember 88. biss auff dieses ablauffenden 91. Jars, zuge- | tragen, Besonders, so auch bey eroberung der vornembsten Schlösser, Festen | vnd Bollwercken d'Arue, Versoy, Cluse, Buringe, Thonnon, vnd Euian sich | begeben, ordentlich beschrieben, Sondern auch in fünff schönen Kupffer- | stücken augenscheinlich dargethan vnd abgerissen, vnd vmb | mehrer nachrichtung willen nach dem Alphabeth | eigentlich erkläret. | Jetzo alles von newem aus Frantzösischer Sprach, da- | rinne es anfanglich von einem vornemen Herrn, welcher den Sachen allen | selbs beygewoner auff's eigentlichst beschrieben, vnd in Abriss vor- | gestelt, auff's fleissigst, trewlichst vnd verstend- | lichst verdeutscht. | Erstlich gedruckt zu Geneua, durch Peter Michel, | Jetzo aber auff's new vorlegt durch Paul Brachfelt. | Anno M.D.LXXXI.

In-4°, 24 ff. n. chiff., 5 pl. et 1 tableau in-fol.

Genève, Bibl. Publ., Gf 1220; Bibl. Soc. Hist.  
Zurich, Stadtbibl., S M 1476.

Cf. ci-dessus note critique III, II, p. 500.

---

<sup>1</sup> Senebier mentionne cet ouvrage dans sa liste des sources, et place l'édition précédente parmi les « œuvres ». Le titre incite à croire que l'un est la traduction de l'autre plutôt que deux ouvrages distincts. En tous cas, Senebier en datant l'ouvrage de 1580 s'est manifestement trompé puisque la guerre eut lieu en 1589. La publication peut se placer au plus tôt en 1589, mais 1580 est sans doute une faute pour 1590. Je n'ai pas rencontré d'exemplaire de cette édition.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

In-16, 8 ff. lim. n. chiff., 365 p.

Genève, Bibl. Publ., Bd 444.

Cf. Montet, vol. I, p. 384. Haag, vol. V, p. 333.

b) Acht vnd zwentzig Christlicher Discurs oder Betrachtungen... jetzt auss dem Frantzosischen Simonis Goulardi verteutschet von Nathane Chytraeo. — Herborn, Chr. Raben, 1593. In-8<sup>o</sup>.

Zurich, Stadtbibl., c 280.

---

### 35. Traduction de la Méditation de Savonarole sur le Psaume 51

[Genève], 1591.

MEDITATIONS | CHRESTIENNES | sur quatre Pseaumes du |  
Prophete Daud : | Composees par Philippe de Mor-  
nay, | seigneur du Plessis Marly. | Meditation sur le  
Pseaume cxxvii. | par P. Pellison, P. | Meditation sur le  
Pseaume LI. traduite | du Latin de Ierosme Sauonarole, |  
par S. G. S. | Pour Iaques Chouët | M.D.XCI.

In-16, 320 p.

P. 229-320: « MEDITATION | sur le Pseaume LI. | faite en latin  
par Ierosme Sauonarole | de Ferrare, & nouvellement | tra-  
duite en françois | par S. G. S. | ».

Genève, Bibl. Publ., Bd 447; bibl. de M. Th.  
Dufour.

---

### 36. Les Apophtegmes.

a) [Genève], 1592.

APOPHTHEGMATVM | SACRORVM | Loci Communes. | EX SACRIS  
ECCLESIASTI- | cis, & secularibus scriptoribus collecti, |  
iuxta alphabeti ordinem digesti, & in | codicem relati,

SIMONIS GOV- | LARTII Siluanectini operâ. | Accessit Aucto-  
rum & Caputum | INDEX. | EXCVDEBAT | IACOBVS STOER, |  
M.D.XCII.

In-8°<sup>1</sup>, 8 ff. lim. n. chiff., 590 p. et 1 f. bl.

Pièces liminaires : épître dédicatoire à Frédéric, comte pala-  
tin du Rhin, datée du 1<sup>er</sup> février 1592; avertissement et index.

Bâle, Universitätsbibl., N.D.IX.20.

Berne, Stadtbibl., Theol. IV, 93.

Genève, Bibl. Publ., B c 3217.

Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol., T.P.2049.

Paris, Bibl. Nat., D<sup>2</sup> 8005 et Z 38885; Bibl. Prot.,  
10455.

Zofingue, Stadtbibl.<sup>2</sup>, B. 78.

Zurich, Kantonalsbibl., Ochs n. 176.

Cf. Senebier, vol. II, p. 76. Nicéron, vol. XXIX,  
p. 367. Montet, vol. I, p. 384. Haag, vol. V,  
p. 333.

b)<sup>3</sup> Genève, 1606. In-12.

---

### 37. Les « *Historiæ Augustæ*. »

Lyon, 1592.

HISTORIÆ | AVGVSTÆ | Tomus primus, | IN DVAS PARTES  
TRIBVTVS : | Ab Imperio c. IVLII CÆSARIS, ad Do- | mitiani  
excessum, Rerum per cxlij. annos | variis mundi partibus  
gestarum | seriem & circumstantias | explicans. | EX PLV-  
TARCHO, DIONE, TACITO, SVETONIO, | collectus. | ACCESSE-  
RVNT | Breuiaria singulis libris præfixa. | Perpetuæ ad  
marginem notæ morales ac politicæ. | Gnomologia histo-

<sup>1</sup> Le catalogue de Zurich, Senebier et Nicéron, l'indiquent in-8°, Haag et Montet, in-4°. Les exemplaires que j'ai vus sont tous in-8°.

<sup>2</sup> Relié avec le « *Morum philosophia historica* ».

<sup>3</sup> Haag dit que Wittenius attribue faussement cet ouvrage à Simon Goulart fils et ajoute « *Draudius* en indique une autre édition française publiée à Genève, 1606, in-12. »



rica. | Orationum, et Rerum insignium INDICES. | Ad Lec-  
torem, de instituto & usu historiæ Augustæ, | PRÆFATIO. |  
LVGDVNI, | Apud Franciscum le Preux. | M.D.XCII.

HISTORIÆ | AVGVSTÆ | Tomi primi | PARS ALTERA, | Conti-  
nens septem Cæsarum, nem- | pe NERONIS, GALBÆ, | OTHO-  
NIS, VITELLII, | VESPASIANI, TITI, | DOMITIANI vitas, ex Dio- |  
ne, Tacito, Plutarcho & Sueto- | nio collectas : cum  
Breuiariis, | Notis, &c. | LVGDVNI, | Apud Franciscum le  
Preux. | M.D.XCII.

HISTORIÆ | AVGVSTÆ | TOMVS SECVNDVS : | Scriptores ab  
Imperio NERVÆ usque ad | Constantium Constantini filium,  
Rerum | per ccc. ann. variis mundi partibus | gestarum  
seriem & circun- | stantias explicantes, | continens. | His  
nunc primum accesserunt | Breuiaria singulis libris  
præfixa. | Perpetuæ ad marginem Notæ morales ac poli-  
ticæ. | Gnomologia historica. | Orationum, Epistolarum,  
& Rerum insignium INDEX. | Subiuncta est ad lectorem, |  
De instituto & usu huius historiæ Præfatio. | LVGDVNI, |  
Apud Franciscum le Preux. | MDXCII.

2 tomes en 3 vol. in-8°, le premier de 8 ff. lim. n. chiff.,  
760 p., le second de 8 ff. lim. n. chiff., p. 761-1324, 58 ff.  
n. chiff., le troisième de 10 ff. lim. n. chiff., 816 p., 34 ff.  
n. chiff.

A la fin de la deuxième partie du tome I<sup>er</sup> : « CHRONOLOGIA |  
AVGVSTA, | seu | TEMPORVM SVPPV- | tatio ab Imperio C. Julij  
Cæ- | saris, vsque ad Domitiani | excessum. | Addita est Con-  
sulum Nomenclatura, nec non | Rerum memorabilium toto  
hoc annorum | curriculo, tum in Oriente, tum in Oc- | cidente  
gestarum, ex probatis | Historiis | EPITOME. | LVGDVNI, | Apud  
Franciscum le Preux. | M.D.XCII. | »

Zurich, Kantonsbibl., RRe 136.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

enendator, cura & studio Caroli Annibalis Fabroti IC...  
— Paris, Impr. royale, 1647. In-fol.

Bâle, Universitätsbibl., E B I 26.  
Genève, Bibl. Publ., Gc 27.  
Zurich, Stadtbibl., Z 57.

---

### 39. Edition de St. Cyprien.

a) [Genève], 1593.

D. CÆCILII | CYPRIANI | CARTHAGINIENSIS | EPISCOPI, ET | glo-  
riosissimi Martyris | OPERA. | IAM DENVO QVAM ACCVRATIS-  
SIME | recognita, collatione facta Editionum Pauli Manutij  
& Gulielmi | Morelij ad exemplaria aliquot manuscripta  
vetustissima, | certóq: ordine, habita temporum ratione,  
in tres | Tomos nunc primum distincta. | ADNOTATIONES  
IACOBI PAMELII, | toti operi sparsim interiectæ, quibus tum  
castigationum ratio & Lectionum | varietas obiter indica-  
tur, tum quicquid ad Antiquitatem | Ecclesiasticam per-  
tinet, paucis explicatur. | AB EODEM RECENS ADIECTA D.  
CYPRIANI | Vita è scriptis ipsius collecta, & Scripturarum  
citatarum | Index locupletissimus. | Indicem operum D.  
Cypriani iuxta priores editiones, reperiet lector | post  
vitam Auctoris. | Editio vltima prioribus emendatior: |  
CVI NVNC PRIMVM ACCESSERVNT NOVA. | Breviaria singulis epis-  
tolis & tractatibus præfixa: perpetuæ Notæ ad marginem,  
quæ Auctoris | methodum indicant: Responsiones passim  
interiectæ ad ea quæ Pamelius pro | dogmatum Pontifi-  
ciorum confirmatione ex Cypriano & veteribus | Theo-  
logis protulit: chronologia item, & Theologiæ | Cypriani  
NOVUS INDEX. | Excudebat Ioannes le Preux. | M.D.XCIII.

D. CÆCILII | CYPRIANI | CARTHAGINIENSIS | EPISCOPI, ET GLO-  
| RIOSISSIMI MAR- | tyris, | OPERUM | TOMVS SECVNDVS. | PRÆ-

FATIONIS LOCO ACCESSERVNT | de Passione D. Cypriani  
narrationes, Vitæ eiusdem Bre- | uiarium ex Hieronymo,  
& de S. Cypriano mar- | tyre Sermo D. Augustini.

D. CÆCILII | CYPRIANI | CARTHAGINIENSIS | EPISCOPI, ET GLO-  
RIOSIS- | SIMI MARTYRIS, | OPERVM | TOMVS TERTIVS : | SEV |  
D. CÆCILIO CYPRIANO AD-SCRIPTA | OPERA, Delectu singulo-  
rum habito, in ordinem redacta : | argumentis, adnotatio-  
nibus, quæ contextus seriem | ostendunt & locos diffici-  
liores expla- | nant, illustrata.

Trois tomes en un vol. in-fol., le premier de 10 ff. lim.  
n. chiff., 264 p., le second de 4 ff. n. chiff. et p. 265 à 456, le  
troisième de 1 f. n. chiff., p. 460 à 628 et 17 ff. n. chiff.

La préface, de quatre pages, datée : « Ex Museo nostro, Prid.  
Non. Mart. Anno patientiæ Dei M.D.XCIII. », porte le titre sui-  
vant : « FIDELIBVS CHRISTI SERVIS, PIETATE | ET ERVDITIONE  
PRÆSTANTISSIMIS, ECCLE- | siarum Belgicarum quæ in Hollandia  
& Zelandia collectæ puram Euangelij | doctrinam profitentur,  
vigilantissimis Pastoribus, symmystis, ac fratribus suis plu- |  
rimùm obseruandis, Simon Goulartius Silvanectinus gratiam  
& pacem à Do- | mino precatur ».

Bâle, Universitätsbibl., F N P I 5.

Berne, Stadtbibl., Theol. f 35.

Genève, Bibl. Publ., Bf 1196.

Londres, Br. Mus., 692.k.5.

Paris, Bibl. Nat., C. 886.

Cf. Montet, vol. I, p. 386. Senebier, vol. II, p. 76.

Niceron, vol. XXIX, p. 368. Haag, vol. V,  
p. 333-4. *Biog. Univer.*, vol. XVII, p. 239.

b) D. Cæcili Cypriani... opera... — Paris, S. Nivelles, 1603.  
3 tomes en un vol. in-fol.

Londres, Br. Mus., 3627.ff.

c) Paris, 1607. In-fol.

Londres, Br. Mus., 475.f.13.

d) D. Cæcilii Cypriani... opera... — Paris, Nivelles, aux frais de S. Cramoisy, 1616. 3 tomes en un vol. in-fol.

Bâle, Universitätsbibl., F L I 4.

e) D. Cæcilii Cypriani... opera... — Paris, 1632. Trois tomes en un vol. in-fol.

Zurich, Kantonsbibl., K III L 12.

---

#### 40. Notes sur les œuvres de Tertullien<sup>1</sup>.

Tertullianus, cum notis Pamelii et S. Goulartii. — Genève, 1593. In-8°.

Cf. Montet, vol. I, p. 386. Senebier, vol. II, p. 76.  
Haag<sup>2</sup>, vol. V, p. 333. *Biog. Univer.*, vol. XVII,  
p. 239.

---

#### 41. Annotations du « Grand Miroir du Monde ».

Lyon, 1593.

LE GRAND | MIROIR DV | MONDE. | PAR IOSEPH DV CHESNE |  
SIEVR DE LA VIOLETTE, | Conseiller & Medecin ordi- | naire  
du Roy. | Deuxiesme edition, reueuë, corrigee & aug-  
mentee | en diuers endroits, & d'vn liure entier, | par  
l'Auteur. | A la fin de chasque liure sont de nouveau  
adioustees am- | ples annotations & obseruations sur le  
texte, pour l'ex- | plication de plusieurs difficultez : & ce  
en faueur des per- | sonnes moins exercees es diuerses  
parties de la philoso- | phie diuine & humaine. Par  
S. G. S. | A LYON. | Pour les Heritiers d'Eustache Vignon. |  
M.D.XCIII.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

### 43. *Morum Philosophia Historica.*

[Genève], 1594.

MORVM | PHILOSOPHIA | Historica; | EX PROBATAIS SCRIP-  
toribus collecta, iuxta Alphabeti | seriem, SIMONIS GOVLAR-  
TII | SILVANECTINI labore digesta : | Nunc primum edita. |  
Accessit Auctorum & Titulorum | INDEX. | EXCVDEBAT |  
IACOBVS STOER, | M.D.XCIV.

In-8°, 6 ff. lim. n. chiff., 491 p. et 12 ff. n. chiff.

La préface est datée du 24 février 1594.

Berne, Stadtbibl, b. 40.

Genève, Bibl. Publ., C b 315, exemplaire interfolié  
et annoté, écriture du xvii<sup>e</sup> siècle.

Londres, Br. Mus., 8461.b.30.

Paris, Bibl. Prot., 1168.

Zofingue, Stadtbibl.<sup>1</sup>, B 78.

Cf. Montet, vol. I, p. 385. Jocher, vol. II, p. 1100.

Senebier, vol. II, p. 76, Nicéron, vol. XXIX,  
p. 368. Haag<sup>2</sup>, vol. V, p. 334.

---

### 44. *Justiniani Augusti Historia.*

Lyon, 1594.

IUSTINIANI | AVGVSTI | HISTORIA, | in qua | Bellum PERSI-  
CVM, in Asia, | VANDILICVM, in Africa, | GOTHICVM, in Eu-  
ropa, | Clarissimorum Ducum, BELISARII præsertim | NAR-  
SETISQVE, prudentia & fortitudine ductum | atque feliciter  
absolutum; opera autem et studio | PROCOPII CÆSARIENSIS, |  
AGATHIÆ MYRRINAEI, | IORNANDIS ALANI, | Libris XIII. luculen-

<sup>1</sup> Relié avec « l'Apophthegmatum Sacrorum. »

<sup>2</sup> Haag ajoute « Wittenius attribue par erreur cet écrit au fils de Simon Goulart ».

ter descriptum, continetur. Quibus subiun- | cti sunt PRO-  
COPII de Iustiniani ædificijs LIB. VI. & | IORNANDIS de regno-  
rum & temporum succes- | sione LIBER. | Noua editio, |  
Cui accesserunt Breuiaria singulis libris præfixa. | Per-  
petuæ ad marginem Notæ morales ac Politicæ. | Gnomo-  
logia historica. | Breuis Chronologia. | Orationum, Epis-  
tolarum, & Rerum insignium In- | dices. | LVGDVNI. | APVD  
FRANCISCVM LE PREVX. | M.D.XCIII.

In-8°, 8 ff. lim. n. chiff., 1136 p., 19 ff. n. chiff.

L'épître dédicatoire « NICOLAO PITHOEO, Campigoberti Do-  
mino », est datée « 10 Februarij, Anno immensæ Dei patientiæ  
M.D.XCIII ».

Bâle, Universitätsbibl., E B XII 31.

Paris, Bibl. Sainte-Geneviève, I.8° 315.

Cf. Montet, vol. I, p. 385. Haag, vol. V, p. 334.

---

#### 45. Traduction de « l'Excellent Traité » de Zanchi.

[Genève], 1594.

Excellent Traité | DV MARIAGE SPIRITVEL | ENTRE IESVS  
CHRIST | ET SON EGLISE. | Composé en Latin par M. HIEROME |  
ZANCHIVS, tresdocte Theologien | de nostre temps : &  
nouuel- | lement tourné en | François par | S. G. S. | PAR  
P. DE SAINCT-ANDRE, | M.D.XCIII.

In-8°, 4 ff. lim. n. chiff., 146 p. et 3 ff. n. chiff.

L'épître dédicatoire : « A... Madame Louise-Juliane de Nas-  
sau... femme de... FRIDERIC IV, Conte Palatin du Rhin », est  
datée : « à Geneue, ce 12 iour de Feurier 1594. ».

Genève, Bibl. Publ., Bc 3332.

Londres, Br. Mus., 3906.aa.

Cf. Senebier, vol. II, p. 76. Montet, vol. I, p. 387.

Haag, vol. V., p. 334.



#### 46. Traduction des « Politiques » de Juste Lipse.

a) [Genève], 1594.

Les | Politiques | DE IVSTE LIPSIVS ; | Comprenans en  
Six Liures la Doctri- | ne qui concerne principalement  
le | deuoir du Prince & Magistrat Sou- | uerain en temps  
de Paix et de guer- | re, au gouvernement de l'Estat. |  
Nouvellement mis de Latin | en François. | PAR IEHAN LE  
PREVX. | M.D.XCIIII.

In-16, 32 ff. lim. n. chiff., 673 p., 6 ff. n. chiff.

L'épître dédicatoire à « Messieurs les Auoyers & Conseillers de l'Illustre Republique de Berne », est datée du 30 juin 1594 et signée S. G. S.

Bruxelles, Bibl. Royale.

Gand, Bibl. Univer.

Zofingue, Stadtbibl., E. 416.

Cf. Haag, vol. V, p. 334. *Bibliographie Lipsienne*,  
vol. II, p. 419.

b) Les Politiques de Juste Lipsius... Deuxiesme édition... —  
[Genève], P. et J. Chouet, 1613. In-12.

Genève, Bibl. Publ., Df 517.

Paris, Bibl. Nat., \* E 2643; Bibl. Sainte-Genève,  
R 850 (et non 849 comme le porte le catalogue).

Saint-Gall, Stadtbibl. Vad., Fa 5479.

c) Les Maximes politiques du docte Juste Lipse... — Cologne <sup>1</sup>  
[Genève], N. Schovte, 1682. In-12.

Darmstadt, Bibl. Gr. Duc.

Dresde, Bibl. Royale.

Karlsruhe, Bibl. Gr. Duc.

Munich, Bibl. Royale.

---

<sup>1</sup> La *Bibliographie Lipsienne*, vol. II, p. 435, indique Cologne; Montet et Haag, Cologny. Il s'agit évidemment de Cologny, près Genève. Je n'ai pas vu d'exemplaire de cette édition.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

TROISIÈSME. | A PARIS, | CHEZ IEAN HOVZÉ, au Palais, en la  
galerie | des prisonniers allant en la Chancellerie. |  
M.D.XCV. | AVEC PRIVILEGE DV ROY.

3 vol. in-4°, le premier de 14 ff. n. chiff., 317 ff. chiff., 1 f. bl.,  
14 ff. chiff. et 1 f. n. chiff., le second de 3 ff. n. chiff. et 258 ff.  
chiff., le troisième de 4 ff. n. chiff., 133 ff. chiff. (par erreur 233)  
et 1 f. n. chiff.

Dédié à Nicolas du Harlay, seigneur de Sancy; Saint-Ger-  
vais, 22 juin 1594.

Portrait de Sénèque, par Léonard Gaultier.

Privilège du 22 février 1595; achevé d'imprimer 15 avril 1595.

Paris, Bibl. Nat., R 5863-5865.

Cf. Nicéron, vol. XXIX, p. 371. Senebier, vol. II,  
p. 78. Jocher, vol. II, p. 1101. *Biog. Univer.*,  
vol. XVII, p. 239. Montet, vol. I., p. 387. Haag,  
vol. V, p. 334.

b) Les Œuvres morales et meslées de Senecque... — Paris,  
J. Houzé, 1604. In-8°.

Dans l'introduction « AU LECTEUR S. G. S. » datée de Saint-  
Gervais, 1<sup>er</sup> août 1603, il est fait allusion à « la première édi-  
tion, publiée il y a près de huict ans »... A prendre cette men-  
tion à la lettre, la première édition serait donc bien de 1595.  
Toutefois, le même avant-propos, avec la même phrase, repa-  
raît sous la date de 1606 dans l'édition qui suit. Il n'est donc  
pas possible de se fier à cette indication.

Paris, Bibl. Sainte-Geneviève, R 549. Tome 1<sup>er</sup>  
seul.

c) Les Œuvres morales et meslées de Senecque... — S. I.,  
J. Arnaud, 1606. 3 vol. in-8°.

Genève, Bibl. de M. Th. Dufour.

Paris, Bibl. Nat., R 51127-51129.

---

## 48. Recueil des Choses Mémemorables, ou Histoire des Cinq Rois.

a) S. l., 1595.

RECVEIL DES | CHOSES MEMORABLES | AVENVES EN FRANCE |  
Sous le regne de | HENRI II. | FRANÇOIS II. | CHARLES IX. |  
& HENRI III. | de la maison de | Valois : | Depuis l'an  
M.D.XLVII. iusques au com- | mencement du mois d'Aoust |  
M.D.LXXXIX. | Contenant infinies MERVEILLES de | nostre  
siecle. | Aucc deux Indices. | Discite Iustitiam moniti, &  
non temnere Christum. | M.D.XCV.

In-8<sup>o</sup>, 8 ff. lim. n. chiff., 324 ff. chiff. et 7 ff. n. chiff.

Genève, Bibl. Publ., Gg 1682.

b) S. l., 1598.

RECVEIL | DES CHOSES MEMORABLES | AVENVES EN FRANCE |  
Sous le regne de | HENRI II. FRANÇOIS II. | CHARLES IX.  
HENRI III. | ET HENRI IV. | Depuis l'an M.D.XLVII. iusques au  
com- | mencement de l'an M.D.XCVII. | DEVXIESME EDITION, |  
Contenant infinies merueilles de nostre siecle. | Aucc  
deux Indices. | Discite Iustitiam moniti, & non temnere  
Christum. | M.D.XCVIII.

In-8<sup>o</sup>, 8 ff. lim. n. chiff., 794 p. et 18 ff. n. chiff.

L'épître dédicatoire : « AUX HONORABLES | & magnifiques Sei-  
gneurs, | LES | Bourgmaistre, Consul, Senateurs | & Gouver-  
neurs | de la Republique de Dordrecht. | », est datée du  
15 mars 1595.

Sur le titre, marque typographique figurant un scorpion,  
entouré de la devise « MORS ET VITA. », employée par Michael  
Du Bois dit Sylvius, imprimeur lyonnais. Cf. Sylvestre, n<sup>o</sup> 1027.

Genève, Bibl. Publ., Gg 299.

Paris, Bibl. Nat., La<sup>21</sup>9; Bibl. hist. de la Ville,  
550078; Bibl. Prot., 13228.

c) Londres, 1598.

AN | HISTORICAL | COLLECTION, | OF THE MOST ME- | MORABLE  
ACCIDENTS, | and Tragical Massacres of France, vn | der  
the Raignes of | HENRY. 2. | FRANCIS. 2. | CHARLES. 9. |  
HENRY. 3. | HENRY. 4. now liuing. | Containing all the  
troubles therein happened, during the said Kings | times,  
vntill this present yeare 1598. | Wherein we may behold  
the wonderfull and straunge alterations of our age. |  
Translated out of French into English. | Imprinted at  
London by Thomas Creede. 1598.

In-12, 6 ff., 292 p., 2 ff.

Londres, Br. Mus., 596.h.18.

d) S. l., 1599.

HISTOIRE | DES CHOSES MEMO- | RABLES AVENUES EN | France,  
depuis l'an M.D.XLVII. | iusques au commencement de  
l'an | M.D.XCVII. | Sous le regne de HENRY II. FRANÇOIS II. |  
CHARLES IX. HENRY III. | & HENRI IV. | Contenant infinies  
merueilles de | nostre siecle. | DERNIERE EDITION. | Discite  
iustitiam moniti & non temnere Christum. | Imprimé  
l'an de nostre salut, | M.D.XCIX.

In-8<sup>o</sup>, 8 ff. lim. n. chiff., 794 p., 18 ff. n. chiff.

Genève, Bibl. Publ., Gg 300<sup>1</sup>.

Londres, Br. Mus., 283.b.6.

Paris, Bibl. Nat., La<sup>21</sup> 10; Bibl. Prot., R. 5025.

e) Montbéliard, 1600.

Historia, oder | Eigentliche, War- | haffte Beschreibung,  
aller Ge- | denckwirdigen Sachen, Geschichten | vnd

<sup>1</sup> Le titre de l'exemplaire de Genève porte deux indications mss. En haut on lit, écriture du XVIII<sup>e</sup> siècle : « A. Desforges », et à droite, après la date M.D.XCVII, « Authore Simone Goulart ». Ces trois derniers mots sont d'une écriture de la fin du XVI<sup>e</sup> ou du début du XVII<sup>e</sup> siècle.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

gekomen. | Naectelijck en getrouwelijck in de Fransche  
Taele beschreven, door | M<sup>r</sup>. SIMON GOULART de Oude<sup>1</sup>.

In-fol., 4 ff. lim. n. chiff., pl., 454 p.

Les feuillets liminaires comprennent : le faux-titre ; la légende des figures du titre gravé ; le titre gravé ; « Den Drucker tot den Leser », avertissement signé « Broer Jansz, Bœck-Drucker » ; « Op de Beroerten van Vranckrijck, door M. S. Goulart de Oude beschreven ». A la suite, carte de France.

Le titre gravé porte<sup>2</sup> : « HISTORIE | VAN DE INLANDSE OOR- | LO-  
GHEN ENDE TROUBLEN | in Vranckryck gedureñ de | Regieringe  
van Henricus 2, | Franciscus 2, Carolus 9, | Henricus de 3 tot  
de | doot van Henricus de | 4. tsedert den Iaere | 1547 tot 1610  
| voorgevallen. | tot Amsterdam by Broer Iansson 1633. | »

On lit dans l'avertissement : « Den Drucker tot den Leser<sup>3</sup> », f. 3<sup>v</sup> : « Den Autheur is M<sup>r</sup> Symon Goulart den Ouden, gheswesen Predicant tot Geneven, een seer vermaert Man, door verscheyden Broecken ende Tractaten die hy in tlicht uytgegeven heest. Hy schrijft met eenen corten stijl, doch sonder partyschap oft verbitteringhe, gelijk men siet dat in vele Historie-schryvers wort gespeurt. Hy begint sijne vertellinghe van het Iaer duysent vyf-hondert seven en veertigh af, tot her Iaer duysent vyf-hondert ses en negentigh toe, alwaer hy op-hout. Maer vol te maecken tot op de doodt van den Coningh Henri-

<sup>1</sup> Guerres et inquiétudes en France sous le règne de Henri II, François II, Charles IX, Henri III. Jusqu'à la mort de Henri IV, commençant depuis l'année 1547 jusqu'à l'année 1610, où dans l'état triste et misérable du dit royaume, et tout ce qui au dit royaume (par des troubles tant intérieurs qu'extérieurs) jusqu'à la mort et le règne paisible de Henri IV est arrivé, est simplement (Sc. « nudement ») et consciencieusement décrit en langue française par M. Simon Goulart Senior.

<sup>2</sup> Histoire des guerres et troubles intestins qui ont eu lieu en France pendant le règne de Henri II, François II, Charles IX, Henri III jusqu'à la mort de Henri IV depuis l'an 1547 jusqu'à 1610. A Amsterdam chez Frère Jansson 1633.

<sup>3</sup> « L'imprimeur au lecteur : L'auteur est M. Simon Goulart Senior, ancien pasteur à Genève, homme très célèbre par plusieurs Livres et Traités qu'il a édités. Il écrit un style court, mais sans parti pris ni amertume, comme on le voit chez bien des historiens Il commence son histoire à l'an mille cinq cent quarante sept jusqu'à l'an mille cinq cent nonante six, où il finit. Mais pour accomplir l'Histoire jusqu'à la mort du Roi Henri IV, j'ai ajouté un appendice de la suite de la chronique de Carion, des histoires principales, eues lieu aux ans 1597, 1598 et 1599 Le reste de la description (de l'année mille six cent jusqu'à la fin) est ce que Daniel Bredan, notaire public à Amsterdam, a recueilli de l'histoire française de Pierre Matthieu, historien du Roy, et aussi d'autres auteurs »

cus de vierde, hebbe ick een By-voeghsel ghetoghen uyt het vervolgh vande Chronijcke Carionis, van de principaelste geschiedenissen in vranckrijck, voor-ghevallen in de Jaeren 1597, 1598, ende 1599. De vordere beschryvinge (van het Iaer duysent ses hondert af tot het eynde toe) heest Daniel Bredan, Notaris publiq tot Amsterdam, uyt de Fransche Historie van Pierre Matthieu, des Conings Historie-schryver, ende ooc uyt andere Autheuren by en vergadert.

Genève, Bibl. Publ., X 11.

---

#### 49. Traduction du Traité de l'Unique Sacrificature de Chandieu.

[Genève], 1595.

TRAICTÉ | THEOLOGIC | ET SCHOLASTIQUE, | De l'vnique Sa-  
crificature & Sacri- | fice de IESVS CHRIST : | contre le con-  
trouué sacrifice de la | Messe. | Escrit en Latin par  
ANTOINE DE CHAN- | DIEV excellent Theologien, & nouvelle-  
| ment mis en François, par | S. G. S. | De l'Imprimerie  
de Iean le Preux. | M.D.XCV.

In-8°, 15 ff. lim. n. chiff., 215 p.

Dans l'épître dédicatoire adressée à Pierre Moreau, pasteur de l'église wallonne de Delft, et datée : « De Saint Geruais ce 20 iour de Mars 1595 », il dit avoir publié plusieurs traductions de Chandieu. C'est en fait une préface générale pour les trois traités.

Genève, Bibl. Publ., Bc 3330.

Paris, Bibl. Nat., D<sup>2</sup> 3896.

Cf. Nicéron, vol. XXIX, p. 367. Senebier, vol. II, p. 76. Montet, vol. I, p. 387. Haag, vol. V, p. 334<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Il y a une grande confusion dans les références à ce livre : Nicéron et Senebier indiquent Genève, in-8°, Montet et Haag, Paris, in-8°. Les exemplaires cités sont conformes aux indications des premiers.



— 02 —

**50. Traduction du Traité de la Rémission  
des Péchés, de Chandieu.**

[Genève], 1595.

TRAITÉ | THEOLOGIC | ET SCHOLASTIQUE, | De la vraye Re-  
mission des | pechez. | Contre les Satisfactions humaines  
& le | controuuvé Purgatoire de l'Eglise | Romaine. |  
Escrit en Latin par ANTHOINE DE CHAN- | DIEV, excellent  
Theologien, et nouvelle- | ment mis en François, par |  
S. G. S. | De l'Imprimerie de Jean Le Preux. | M.D.XCV.

In-8°, 8 ff. lim. n. chiff., 208 p.

L'« Epistre », à Jean Taffin et Jean Hochedé, ministres de l'église wallonne à Amsterdam, est datée « de Saint Geruais ce 15. iour d'Aoust, 1595 ».

Genève, Bibl. Publ., Bc 333r.

Paris, Bibl. Nat., D<sup>2</sup> 656r.

---

**51. Traduction du Traité de la Parole de Dieu,  
de Chandieu.**

[Genève], 1596.

TRAITE | THEOLOGIC | ET SCHOLASTIQUE, | DE LA PAROLE DE  
DIEV, | ESCRITE, | Contre les Traditions Humaines. | Fait  
en Latin par ANTOINE DE CHANDIEV, | excellent Theolo-  
gien. | Plus VN BRIEF ENSEIGNEMENT touchant la mesme |  
parole escrite, ou sont sommairement remarquées | les  
principales matieres considerables en cest | article de doc-  
trine. | Le tout nouvellement mis en Francois par S.G.S. |  
1. Timoth. 3. v. 15. 16. | Tu as conu des ton enfance les  
Saintes lettres, lesquelles te peu- | uent rendre sage a  
salut par la foy qui est en Iesus Christ. Toute | l'Escr-  
iture est diuinement inspiree, & profitable a enseigner,



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

CATALOGI | TESTIVM | VERITATIS, | qui ante nostram æta-  
tem Pontifici, Romano atque | Papismi erroribus recla-  
marunt: | TOMVS SECVNDVS. | Posterioribus LIBRIS XII. COM-  
prehensus, et varia rerum, hoc præsertim | tempore scitu  
dignissimarum, cognitione refertus. | S. G. S. Studio, ut  
et Tomus prior, postrema hac editione | duplo auctior  
redditus, et ordine | dispositus. | Accessit duplex, Testium  
citorum, & Rerum insignium, | INDEX. | M.D.XCVII. | Ex  
typographia Antonii Candidi, | LVGDVN.

2 vol. in-4°, le premier de 8 ff. lim. n. chiff., 832 p. et 8 ff.  
n. chiff., le dernier blanc, le second de 8 ff. lim. n. chiff., 943 p.  
et 10 ff. n. chiff., le dernier blanc.

Pièce liminaire du tome 1<sup>er</sup> : « Nobili viro OTHONI GRYNRADIO,  
s. g. s. », épître dédicatoire datée du 1<sup>er</sup> février 1597; tome II,  
épître au même datée du 1<sup>er</sup> août 1597.

Bâle, Universitätsbibl., F M VIII 48. Tome I seul.  
Genève, Bibl. Publ., Ba 1398<sup>1</sup>.

Paris, Bibl. Nat., D<sup>2</sup> 1975 et H 4876-4877.

Saint-Gall, Stadtbibl. Vad., Ec 745.

Cf. Senebier, vol. II, p. 76-77. Montet, vol. I,  
p. 387. Jocher, vol. II, p. 1101. Nicéron, vol.  
XXIX, p. 368. Haag, vol. V, p. 334.

b) Catalogus testium veritatis... — [Genève], J. Stoer et  
J. Chouet, 1608.

Bâle, Universitätsbibl., H. N. III 15.

Londres, Br. Mus., 483.e.3.

Zurich, Kantonsbibl., II CC 71; Stadtbibl., Gal  
Tz 27.

---

<sup>1</sup> Sur le feuillet de garde, on lit : Jacobus Goulartius | Gallo-Genevensis. |  
1601. » Et au-dessous : « S. G. S. H. V. D. | Johanni Govlartio, Genevensi, | Dedi-  
cabat, dabat, Donabat, | Anno Gratiae Salutiferæ | 1622 | (Mense Octobri, 7. die,  
dicta Lunæ, v. st. | in suo Magno, magnæ Bibliothecæ Musæo, | Castri Suburbii  
Sangervasiani-Genevensis ) ».

### 53. Opuscules théologiques de J. de L'Espine.

[Genevè], 1598.

OPVSCVLES | THEOLOGIQVES | de M. Iean de l'Espine |  
Angeuin. | Comprins en deux Parties, le contenu | des-  
quelles se void és Pages | suyuanes. | Auec Indices pro-  
pres & de bon vsage pour | le Lecteur Chrestien. | Im-  
primé par Iacob Stoer, | M.D.XCVIII.

Seconde Partie | DES | OPVSCVLES | THEOLOGIQVES | de  
M. I. de l'Espine : | Comprenant quatre Traitez | 1. De la  
Prouidence de Dieu. | 2. Du Ministère de l'Eglise. | 3. De  
l'Apostasie. | 4. Des Temporiseurs. | Imprimé par Iacob  
Stoer, | M.D.XCVIII.

2 vol. in-16, le premier de 1044 p. et 13 ff. n. chiff., le second  
de 540 (chiff. 504) ff. et 8 ff. n. chiff.

Premier volume, p. 6-10 : dédicace à M<sup>me</sup> de la Noue, datée  
de Saint-Gervais, le 1<sup>er</sup> janvier 1587, et signée : « S. G. S. »

A la page 10, on lit : « Car ayant de main songneuse amassé  
ce thresor : & iceluy gardé parmi beaucoup de difficultez, fina-  
lement vous l'avez tiré de vostre cabinet, & liberalement com-  
muniqué à tous vrais Chrestiens. Et m'ayant donné charge  
d'agencer l'exemplaire escrit à la main, et d'en procurer l'edi-  
tion... »

Le second volume contient le même sommaire que le Traité  
de la providence de Dieu, publié à part en 1591. Cf. ci-dessus,  
p. 607.

Genève, Bibl. Publ., Bf 513.

Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol., T. S. 663  
(2<sup>me</sup> partie seule).

Paris, Bibl. Nat., Inv. D<sup>2</sup> 8922 (1<sup>re</sup> partie seule).

Cf. Draudius<sup>1</sup>, p. 7. L. Hogu, *Jean de l'Espine*  
(Bibl. Ec. des H<sup>tes</sup> Etudes, fasc. 203, 1913),  
p. 162-163.

---

<sup>1</sup> Draudius cite une troisième partie des opuscules théologiques. A Genève, Jacob Stoer, 1607. Non retrouvée.

## 54. Histoires admirables et memorables de nostre temps.

a) Paris, 1600.

HISTOIRES | ADMIRABLES | ET MEMORABLES | DE NOSTRE TEMPS. |  
Recueillies de plusieurs Autheurs, | Memoires & Auis de  
diuers | endroits. | Nouuellement mises en lumiere par |  
SIMON GOVLART SENLISIEN. | PREMIER LIVRE. | A PARIS, | Chez  
IEAN HOVZÉ, au Palais, en la | galerie des prisonniers,  
allant en | la Chancellerie, | CIO. IO. C. | AVEC PRIVILEGE DV  
ROY.

DEVXIESME | PARTIE, DV | PREMIER LIVRE | DES | HISTOIRES  
ME- | MORABLES ET | ADMIRABLES DE | nostre temps. | 1601.

TROISIESME | PARTIE DV PRE- | MIER LIVRE | DES | HISTOIRES  
ADMIRA- | BLES ET MEMORABLES | de nostre temps. | 1601.

3 vol. in-12, le premier de 155 ff., 1 f. n. chiff., le second de 139 ff., 1 f. n. chiff., le troisième de 118 ff.

Dédié à Jean Goulart, contrôleur des aides à Senlis; Saint-Gervais, 12 mai 1600.

Paris, Bibl. Nat., G. 24073.

Cf. Montet, vol. I, p. 385. Nicéron, vol. XXIX, p. 370. Brunet, Sup. vol. I, p. 358. Jocher, vol. II, p. 1100. *Biog. Univer.*, vol. XVII, p. 238. Haag<sup>1</sup>, vol. V, p. 334-5.

b) Histoires admirables et memorables... — Arras, imp. G. de la Riviere, 1604. In-12.

Paris, Bibl. Prot., 15272.

c) Histoires admirables et memorables... — Paris, J. Houzé, 1606. 2 vol. in-12.

Cf. Brunet, Sup. vol. I, p. 58.

<sup>1</sup> « L'annotateur de la Croix du Maine en cite une édit. de Paris, 1600, 2 vol in-12, sous ce titre: *Thrésor d'histoires admirables et mémorables de nostre temps*, édit. que nous ne trouvons mentionnée dans aucune bibliographie. »



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

- l) Thresor d'histoires admirables... — Paris, 1614. In-12.  
Cf. Senebier, vol. II, p. 78.
- m) Traduction hollandaise. — Delft, 1614.  
Cf. Jocher, vol. II, p. 1101.
- n) Histoires admirables et memorables... — Paris, J. Houzé, 1618. 6 vol. in-12.  
Paris, Bibl. Nat., Z Payen 534; Bibl. Sainte-Genève, Y 3907 Rés.
- o) Thresor d'histoires admirables et memorables... — Genève, S. Crespin, 1620. 2 vol. in-8°.  
Genève, Bibl. Publ., G c 170.  
Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol., Hist. 494.  
Londres, Br. Mus., 1080.g.30.  
Paris, Bibl. Nat., Rés. G 2304-2305 et Z Payen 535 (tome I seul); Bibl. Prot., 15150 et 15379.
- p) Thresor d'histoires admirables et memorables... — Genève, J. Crespin, 1628. 2 parties en un vol. in-8.  
Berne, Stadtbibl., Hist. XXVII, 82.  
Paris, Bibl. Nat., 8° G 7955 et Z Payen 536; Bibl. Prot., 15150 et 15379.
- q) Cabinet der Historien. Bestaende in veel vreemde, notabele en uytstekende Geschiedenissen, door Simon Goulart... — Amsterdam, J. Venckel, 1664. In-12.  
Londres, Br. Mus., 12350.a.  
Zofingue, Stadtbibl., k 188.
- r) Traduction anglaise. 1670. In-4°.  
Cf. Haag, vol. V, p. 335.
- s) Extraits des histoires admirables et memorables... (*Archives curieuses...* de L. Cimber et F. Danjou, première série, vol. III, p. 365-382).

## 55. Les Tableaux de la Mort.

a) [Dix huit tableaux de la mort]<sup>1</sup>. — 1601 ?

b) [Lyon], 1602.

Trente | TABLEAUX | DE LA MORT. | OU, | DISCOUVRS CHRES-  
TIENS | sur nostre preparation au depart | de la vie pre-  
sente. | DISTINGVEZ EN DEUX | LIVRES par S. G. S. | Seconde  
Edition, augmentee de | douze Tableaux. | La mort est  
engloutie en victoire. | 1. Corinth. 15. 54. | Pour Antoine  
de Harsy. | M.DCII.

In-12, 12 ff. lim. n. chiff., le dernier blanc, 591 p. et 3 ff. n. chiff.

Pièce liminaire : épître dédicatoire « A NOBLE ET VERTVEUX SEIGNEVR IAQUES LOYS, A VERTVEVSE ET CHRESTIENNE DAMOISELLE ELIZABETH VIGNIER, SA FEMME », datée et signée : « De Saint Geruais ce VII. iour de May, M.DCII... SIMON GOULART, Senlisien. »

A la fin, 12 sonnets.

Genève, Bibl. Musée de la Réformation, 1695  
(manque le titre).

Paris, Bibl. Prot., 1150.

Cf. Haag<sup>2</sup>, vol. V, p. 334. *Biog. Univer.*<sup>3</sup>, vol. XVII, p. 238.

<sup>1</sup> Dans l'édition de 1602 qui suit et qui est dite « seconde édition », la préface contient les indications suivantes : « Il y a dixhuict mois qu'ayant recourré plusieurs harangues funebres de quelques doctes theologiens, ie m'estudiai d'en dresser en françoise certaines piece[s] pour seruir en ce petit labour à ceux qui n'ont ni n'entendent les liures Latins ains seulement nostre langue vulgaire. La nécessité & l'vtilité de l'argument m'y acouragerent. Je disois en moymesme, que la puissance & le progres des ennemis du nom Chrestien, les troubles esmeus en diuers endroits de l'Europe, les desbauches & dissolutions d'infinies sortes, ayans la vogue presque partout, les miseres estranges pres & loin, apprenoyent assez aux personnes, tant soit peu desireuses de leur salut, que la meditation de la mort estoit vne philosophie vraiment Chrestienne, si jamais elle le fut. Sur cette pensee r'auançai mon dessein, & au mois d'auril de l'an passé, i'en ai mis vne partie en lumiere, qui ayant esté bien recueillie, ie poursuiuis, & dressay vn deuxiesme liure que i'ai conioint au premier, pour les raisons que l'avois alors, & dont la repetition n'est pas inutile... Monsieur ie vous dediai il y a vn an passé les dixhuict premiers tableaux qui sont maintenant comprins au premier livre. » Cet avertissement est daté du 7 mai 1602.

<sup>2</sup> Haag dit : « La 1<sup>re</sup> édit., qui ne comprenait que 30 tableaux et dont nous ne connaissons aucun exemplaire, doit avoir été publiée avant 1605, puisqu'il en existe une trad. allem. imp. à Cassel, 1605, in-8<sup>o</sup> ». Cette édition est évidemment la deuxième.

La *Biog. Univ.*, en citant l'édition de 1606, fait allusion à une précédente.



c) [Trente Tableaux de la Mort]. — Lyon, 1604. In-12.

Cf. Nicéron, vol. XXIX, p. 370. Montet, vol. I, p. 385.

d) Traduction allemande. — Cassel, 1605. In-8°.

Cf. Nicéron, vol. XXIX, p. 370. Haag, vol. V, p. 334. *Biog. Univer.*, vol. XVII, p. 238.

e) [Quarante Tableaux de la Mort]. — Lyon, 1606. In-12.

Cf. Nicéron, vol. XXIX, p. 370. Senebier, vol. II, p. 77. Montet, vol. I, p. 385. Haag, vol. V, p. 334. *Biog. Univer.*, vol. XVII, p. 238.

f) [Quarante Tableaux de la Mort]<sup>1</sup>. — 1607 ou suiv. In-12.

Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol., T.P.547, B B.

---

## 56. Exercices et Combats.

[Genève], 1601.

EXERCICES | ET COMBATS DE | l'Ame Chrestienne, | Contre  
Satan, la Chair, & le Monde. | Liure consolatoire et ins-  
tructif, nou- | uellement mis en Francois | par S. G. S. |  
De l'Imprimerie de Iacob Stoer. | M.DCI.

In-16, 16 ff. lim. n. chiff., 441 p. et 1 f. bl.

Pièce liminaire : « Aux fidèles pasteurs, anciens et diaçres de l'église françoise à Sainte Marie », préfacé signée : « Simon Goulart Senlisien ; De Saint Geruais, ce xxv. iour de Nouembre M.DC. »

Genève, Bibl. Publ., Bd 1037 et Bd 1972 ; deux exemplaires<sup>2</sup>.

Saint-Gall, Stadtbibl. Vad., Ed 3327.

---

<sup>1</sup> Le titre manque. Dans l'épître dédicatoire datée de Saint-Gervais, 3 novembre 1607, Goulart dit : « Je vous presente pour la troisieme et derniere fois . nos Tableaux de la mort, augmentez d'une dizaine de pieces, durant mon sejour en Dauphiné.. L'imprimeur m'impose convenablement de vous faire nouvelle préface De Saint Gervais ce iii jour de novembre M.DCVII »

<sup>2</sup> Sur l'exemplaire de Genève (Bd 1972), la mention « A GENÈVE » a été ajoutée au compositeur, au-dessous de la marque et au-dessus de l'adresse de l'imprimeur.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Autre tirage du tome II : Paris, J. Cottereau.

Paris, Bibl. Nat., G 32504.

d) Les Méditations historiques... comprinse en trois volumes...  
tournez de latin en françois par S. G. S. nouvelle édition  
reveue sur le latin augmenté par l'auteur et enrichie d'un  
tiers par le translateur... — Lyon, veuve A. de Harsy,  
1610. 3 vol. in-4°.

Berne, Stadtbibl., Y 38.

Genève, Bibl. Publ., G b 3.

Londres, Br. Mus., 1195.K.16.

Paris, Bibl. Nat., G 7372.

---

## 58. Traduction de « l'Histoire des Pays-Bas » de Le Petit.

Saint-Gervais [Genève], 1604.

L'HISTOIRE | DES PAYS | BAS, | DEPVIS L'AN MIL CINQ | CENS  
SOIXANTE IVSQUES A LA | fin de l'an mil six cens et deux. |  
Contenant tout ce qui s'y est passé de plus memorable  
tant sous | les gouuernemens de la Duchesse de Parme  
du Duc d'Alue, du | grand Commandeur de Castille, du  
Conseil Royal, de Dom | Iean d'Autriche, du Prince de  
Parme, du Conte de Mans- | feld, des Archeducs Ernest,  
& Albert, que sous le gouuernement | du Prince d'Orange,  
des Estats generaux des Prouinces vnies, | du Comte de  
Leycestre & du Prince Maurice de Nassau. | Auec Som-  
maires, Annotations & Indices. | VOLUME I | A S. GERVAIS |  
Par Iean Vignon. | M.DCIV.

LE | DEUXIESME | VOLUME DES | GUERRES DV | PAYS BAS, |  
CONTENANT CE QVI | s'y est fait depuis l'an 1581. iusques  
à | la fin de l'an 1602. | A S. GERVAIS | Par Iean Vignon. |  
M.DCIV.

2 vol. in-8°, le premier de 16 ff. lim. n. chiff., le dernier blanc, 873 p., le second de 16 ff. n. chiff., les deux derniers blancs, 729 p.

Genève, Bibl. Publ., G d 475.

Paris, Bibl. Nat., M 20669-20670; M 20659, autre exemplaire du tome I.

Saint-Gall, Stadtbibl. Vad., G a 6600.

Cf. Haag, vol. V, p. 334.

---

### 59. Traduction de « La manière de bien et heureusement mourir » de William Perkins.

[Genève], 1604.

REMEDES | contre | Le mal-reiglé Mespris, | L'Oubliance,  
& | La trop grande Apprehension | de la Mort: | CUEILLIS  
AV IARDIN | DE VIE, | Par les Auteurs nommez en la page |  
suyuante. | Soit que nous viuions, nous viuons au Sei-  
gneur: ou soit que | nous mourions, nous mourons au  
Seigneur. Soit donc que | nous viuions, soit que nous  
mourions, nous sommes au | Seigneur. Rom. 14. 8. |  
Pour Jaques Chouët. | M.DCIV.

In-12, 8 ff. lim. n. chiff., 368 p.

Dans l'avertissement: « AU LECTEUR CHRESTIEN », non signé, mais daté du 16 août 1604, on trouve la phrase suivante: « Quant au dernier traité escrit premierement en Anglois par feu M. Guillaume Perkins, excellent prescheur & docteur, traduit puis apres en Latin, & finalement fait en François par S. G. S. »

P. 263-368: « LA MANIÈRE DE | BIEN ET HEUREUSE- | ment mourir, | Par M. Guillaume Perkins, Docteur | Anglois. | Mieux vaut le iour de la mort, que le iour de | la naissance. Eccl. 7.1. »

Genève, Bibl. Publ., B d 1707.

Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol., T.P. 769 A.

b) 2<sup>e</sup> édition ?

c) Remèdes contre le mal-reiglé mespris., troisieme édition augmentée de plusieurs traitez... — Genève, P. et J. Chouet, 1624. In-8<sup>o</sup>.

Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol., T.P. 769.

---

## 60. Le Sage Vieillard.

a) Le sage Vieillard. — Lyon, 1605. In-12.

Cf. Senebier, vol. II, p. 77. Montet, vol. I, p. 385.  
Niceron, vol. XXIX, p. 371. Haag, vol. V, p. 334.

b) Lyon, 1606.

LE SAGE | VIEILLARD, | DESCRIT DE DIVERS | AVTHEVRS, | Par  
S. G. S. | A LYON | Pour Antoine de Harsy. | M.DCVI.

In-12, 20 ff. lim. n. chiff., 430 p. et 2 ff. blancs.

Pièce liminaire : « lettre dédicatoire » adressée à François de Bonne, Sieur Des Diguieres et datée : « De Grenoble, ce xv iour de Septembre M.DCV. »

Au verso du 17<sup>me</sup> f. lim. : « De L'imprimerie de Jean Poyet M.DCVI. »

Berne, Stadtbibl., R 177.

Paris, Bibl. Nat., R 18428 ; Bibl. Arsenal, S.A. 971.

c) The wise Vieillard, or old man, translated out of French into English by an obscure Englishman, a friend and favourer of all wise old-men... — Londres, imp. J. Dawson, 1621. In-4<sup>o</sup>.

Genève, Bibl. Musée de la Réformation, n<sup>o</sup> 1062.  
Londres, Br. Mus., 8405 C 11, 8405 C 12 ; deux exemplaires<sup>1</sup>.

d) Der weise Alte... — Cœthen, 1643. In-4<sup>o</sup>.

Londres, Br. Mus., 8409.cc.9.(1).

---

<sup>1</sup> Dans l'un de ces exemplaires se trouve la note suivante : « The Author of this book is Thomas Williamson At page 1 is his portrait, whole length, cut in wood. »



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

TIEN | Imite du Latin de M. TH. D. B. | par ledit S. G. S. |  
POYR FRAN. LE FEVRE. | M.DC.VIII.

In-8°, 96 p.

P. 49-68 : « THEOD. BEZÆ | Libellus inscriptus | CATO CENSORIUS | CHRISTIANVS. | »

P. 69-79 : « I. DISCOVRS, A | l'Imitation du Censeur | Chrestien | Contre la Profanité. ».

P. 80-86 : « II. DISCOVRS. | Contre L'Atheisme. | »

P. 87 : « III. DISCOVRS | Contre L'Incredulité. | »

Berne, Stadtbibl., F 332 ; manque le Censeur chrestien.

Genève, Bibl. Publ., H f 396.

Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol., T. P. 778 ;  
manquent les pages 1-48.

Paris, Bibl. Arsenal, B L 3505 (ex. complet) ; Bibl. Prot., 10482 ; manque le Censeur chrestien.

Cf. Haag<sup>1</sup>, vol. V, p. 335. Montet, vol. I, p. 387.  
*Biog. Univer.*<sup>2</sup>, vol. XVII, p. 238.

b) S. l., 1609.

LES | QVATRAINS | DV PRESIDENT | FAVRE, | DEDIEZ AV SEI- |  
GNEVR BARON | DE LA PIERRE. | AVSQVELS ONT | ESTE ADIOVSTENZ  
| CENT QVATRAINS | CONSOLATOIRES DV | S<sup>r</sup> DE LA PRIMAV-  
DAYE | GENTIL-HOMME | Angeuin. | POVR FRAN. LE FEVRE. |  
CID.IDC.IX.

In-12, 64-98 p. et 1 f. bl.

P. 3-18 : « Les Quatrains du Sieur président Favre. »

P. 19-35 : « Cent quatrains consolatoires du sieur de la Primaudaye. »

P. 36-64 : « Quatrains de la philosophie chrestienne », CLX quatrains.

<sup>1</sup> Haag mentionne les Quatrains in-12 et ajoute : « Goulart publia avec ces quatrains un petit poème intitulé *Caton ou le censeur chrestien*, qui est une imitation plutôt qu'une trad. du Cato censorius de Bèze. Il y ajouta, comme commentaire, trois discours en vers français, le premier contre la *Profanité*, le deuxième contre l'*Athéisme*, et le troisième contre l'*Incredulité*. »

<sup>2</sup> La *Biographie Universelle* mentionne seulement des « ouvrages ascétiques ». C'est probablement une allusion aux trois traités ou discours ci-dessus

P. 1 (signée E)-16 : « La seconde centurie des quatrains de P. M. »

Manquent les pages 17 à 36.

P. 37 (signée D)-52 : « Cent quatrains de la vie et de la mort, composez en françois par P. M. »

P. 53-73 (chiff. 53) : « Les quatrains du sieur de Pybrac... »

P. 73 (chiff. 53)-76 : « Cinq sonnets du sieur de Pybrac. »

P. 77-98 : « CENT XXXV. | QVATRAINS TIREZ DES | Epistres de Senecque, philosophe Stoique, | traduits des tetrastiches latins | de I. I. B. par | S. G. S. »

Genève, Bibl. Publ., H f 4973.

Autre tirage sous le même titre, comportant seulement les p. 1-35 de la première partie, la p. 36 en blanc, et les p. 37-52 de la deuxième partie.

La p. 35 porte en plus les mots « Spe certa, quid melius? ». La signature C ij manque.

Paris, Bibl. Arsenal, B L 3505.

---

## 64. Vingt-cinq Meditations Chrestiennes.

a) 1608.

Dans l'épître dédicatoire de l'édition de 1610, qui suit, Goullart expose dans quelles circonstances il a écrit ses méditations et ajoute : « Peu à peu ie poussays oultre & en dressay bon nombre, dont ie donnay vne dixaine a vn honorable personnage, qui les imprima l'an 1608. »

b) Genève, 1610.

XXV. | MEDITATIONS | CHRESTIENNES, | De l'Essence, des Noms, de la Nature & des Proprietez | de DIEU : | Recueillies des Theologiens | par S. G. S. | L'INDICE d'icelles Meditations est es | deux pages suivantes. | A GENEVE. | POUR PIERRE & IAQVES CHOVEL. | M.DC.X.

In-12, 24 ff. lim. chiff. et p. 25 à 513.

La préface est datée : « De Saint Gervais ce premier jour du mois de Fevrier, l'an M.DCX. »



ausanne, 47.  
Cf. Nicéron, vol. XXIX, p. 370. Montet, vol. I,  
p. 385. Senebier, vol. II, p. 77. Haag<sup>1</sup>, vol. V,  
p. 335.

---

## 65. Traité de l'assurance chrestienne.

S. l., 1609.

TRAITE DE | L'ASSEURANCE | CHRESTIENNE : | COMPRIS EN  
DOVZE | discours | PLUS VN AVTRE TRAITE | DE L'ASSEURANCE |  
Profane. | Nouuellement recueillis & publiez | par S. G. S.  
| Mon ame, pourquoy t'abas-tu? pour- | quoi fremis-tu  
dedans moy? Atten-toy | a Dieu car ie le celebrerai encore.  
Son | regard, c'est la deliurance mesme. Il est | la de-  
liurance de ma face, & mon | Dieu. Psean. XLII. v. 6.  
& XLIII. v. 5. | CID.IDC.IX. | POVR FRAN. LE FEVRE | Lyonnois.

In-12, 12 ff. lim. n. chiff., 142 p., 1 f. bl., p. 143-207, 2 ff.  
n. chiff.

L'avertissement : « au lecteur Chrestien », est daté du  
24 décembre 1608.

Genève, Bibl. Publ., Bd 946.

Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol., T. P. 547 A.

Cf. Nicéron, vol. XXIX, p. 370. Senebier, vol II,  
p. 77. Montet, vol. I, p. 385. Haag, vol. V, p. 335.

---

## 66. Considérations de la Mort et de la Vie heureuse<sup>2</sup>.

α) Genève, 1610.

TRAICTÉ | DE | L'AMENDEMENT | DE VIE, | compris en quatre  
Liures, | PAR IEAN TAPPIN. | Derniere Edition, à laquelle

<sup>1</sup> Nicéron, Montet, Senebier et Haag l'indiquent in-8° au lieu de in-12; Haag indique le titre ainsi : « Méditations chrétiennes de Dieu, Gen., 1610, in-8° ».

<sup>2</sup> Le « Traicté de l'Amendement » a été publié à part à Amsterdam, 1594, in-8°, et avec les « Marques », mais sans le « Guidon » ni les « Considérations », par de Harsy, à Lyon, 1606, in-8° (Berne, Stadtbibl., e 229). « Les Marques des Enfants de Dieu » ont été publiées à part, à Pons, Th. Portau, 1592, in-8°, et à Genève, Stoer, 1606, in-8°. Des exemplaires de ces deux éditions sont à Genève, Bibl. Publ., à Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol. et à Bâle, Universitätsbibl., NE VII 8. Dans l'édition de 1610 les signatures se suivent d'un bout à l'autre des deux volumes.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

## 67. Le Xenophon de Candolle.

a) Coligny [Genève], 1613.

LES ŒVVRES DE | XENOPHON | DOCTE PHILO- | SOPHE ET VA-  
LEV- | REVX CAPITAINE | ATHENIEN. | NOVVELLEMENT TRADVITES  
EN | François, recueillies toutes en vn volume, & dediees  
| AV ROY, | PAR PYRAMVS DE CANDOLE. | Le contenu en ce  
VOLVME se void en la page suyante. | A COLOGNY. | Par  
PIERRE AVBERT. POUR la SOCIÉTÉ CALDORIENNE. | M.DC.XIII. |  
Avec priuilege du Roy.

In-fol., 4 ff. lim. n. chiff., 777 p., 9 ff. n. chiff., le dernier blanc.

Dans son épître dédicatoire « Au Roy », P. de Candolle dit : « un de vos suiets naturels l'a... equippe a la Francoise ». L'avertissement du « Translateur aux lecteurs de Xenophon » est daté : « Ce premier iour du mois de Ianuier & de l'an M.DC.XIII. » Sur l'exemplaire de Genève, Simon Goulart a signé de sa main, S. G. S., l'avertissement du traducteur aux lecteurs.

Genève, Bibl. Publ., H c 831.

Paris, Bibl. Sainte-Geneviève, I fol. 31..

Cf. *Biog. Univer.*, vol. XVII, p. 239.

b) Les Œuvres de Xenophon... — Yverdon, imp. de la Société helvétique Caldoresque, 1619. In-8°.

Dans l'avertissement on lit : « un de vos suiets naturels l'a... équipé à la Francoise. » Dans l'extrait du « Privilege du Roy », est la phrase suivante : « Nostre amé & feal Pyramus de Candolle, de nostre ville de Marseille, nous a fait humblement remonstrer, comme il a de nouveau & à tres grands frais fait traduire vn liure intitulé LES ŒVVRES DE XENOPHON, excellent Philosophe & vaillant Capitaine, faites Françaises par S. G. S. » On trouve aussi dans l'exemplaire de Genève, après la date, à la fin de l'avertissement du traducteur, les initiales S. G. S., de la main de Simon Goulart.

Genève, Bibl. Publ., H c 296.

## 68. L'Anthologie morale et chrestienne.

a) Genève, 1618.

ANTHOLOGIE | MORALE ET | Chrestienne, | Contenant divers  
OPVSCVLES, DISCOVRS | & TRAICTEZ : Recueillis de plusieurs  
Au- | teurs, anciens & modernes, pour l'instruction | et  
consolation des ames fideles | par S. G. S. | L'INDICE &  
denombrement d'iceux Opuscu- | les, Discours & Traictez,  
est adjousté apres | l'Avertissement au Lecteur. | A GENEVE,  
| POVR SAMVEL CRESPIN. | M.DC.XVIII.

In-8°, 8 ff. lim. n. chiff., 893 p. et 1 f. n. chiff.

L'épître dédicatoire : « à Adrian Junius, Conseiller en la Cour de Hollande, Zelande & Westfrise » est datée du 1<sup>er</sup> janvier 1618.

Genève, Bibl. Publ.<sup>1</sup>, B c 526.

Paris, Bibl. Prot., 7590.

Cf. Nicéron, vol. XXIX, p. 309. Montet, vol. I, p. 385. Haag, vol. V, p. 335. Senebier, vol. II, p. 78.

b) Genève, 1626.

CINQ | DECADES | DE | DIVERS TRAITEZ | ET DISCOVRS, | Re-  
cueillis de l'Escriture Saincte, | pour l'Instruction & Con-  
sola- | tion des Enfans de Dieu. | PAR S. G. S. | A GENEVE, |  
PAR PIERRE AUBERT. | M.D.CXXVI.

In-8°, 8 ff. lim. n. chiff., 732 p., 6 ff. n. chiff., les deux derniers blancs.

L'épître dédicatoire à « Noble et vertueux Seigneur, Jaques Ge[ ]el... » est datée du 6 février 1626.

Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol., T. P. 547, D.  
Cf. Haag, vol. V, p. 335. Montet, vol. I, p. 385.

---

<sup>1</sup> Au verso du plat supérieur de l'exemplaire de Genève, de la main de Goullart : « Pour Monsieur L'Auditeur Trembley, le VII. de Nouembre 1618. S. G. S. »

## 69. Le Sage chrestien.

Le Sage chrestien... — 1622<sup>1</sup>.

Cf. Montet, vol. I, p. 385. Haag<sup>1</sup>, vol. V, p. 335.

---

## 70. Considération de la Sagesse de Dieu.

Consideration de la sagesse de Dieu au gouvernement du monde. — Genève, 1623. In-8°.

Cf. Nicéron, vol. XXIX, p. 369. Senebier, vol. II, p. 78. Haag, vol. V, p. 335. Montet, vol. I, p. 385.

---

## 71. Méditation chrestienne.

Genève, 1623.

MEDITATION | CHRESTIENNE, | Sur les paroles du Seigneur,  
| au 18. ch. de S. Matth. v. 10. | Prenez garde que vous  
ne mesprisiez | vn de ces petits : car ie vous di qu'es | cieux  
leurs Anges voyent tous- | iours la face de mon Pere. | qui  
est es Cieux. | A GENEVE. | PAR PAVL MARCEAV. | M.DC.XXIII.

In-16, 150 p. et 1 f. bl.

P. 3 : épître dédicatoire à Jean Jappe datée du 4 mars 1623.

Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol., T P 547 C.

---

## 72. Traduction du « Traicté de la Conoissance de Dieu » de Du Moulin.

a) Genève, 1625.

TRAITTÉ DE LA | CONOISSANCE | DE DIEV ; | PAR M. PIERRE  
DV | MOVLIN, MINISTRE DE | la parole de Dieu, & Profes- |  
seur en Theologie, en l'Aca- | demie de Sedan. | Nouuel-

<sup>1</sup> Haag classe se livre parmi les œuvres dont il n'a pas trouvé trace.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

logie | à Iène, & Superintendant | de Heldbourg. | Nouvel-  
lement mises en François, par | S. G. S. | A GENEVE, | CHEZ  
PIERRE AVBERT, | M.DC.XXXVII. | Avec priuilege.

In-12°, 8 ff. lim. n. chiff., 144 p.

Dans la dédicace des Consolations, on lit : « Il y a fort longtemps que les Meditations Sainctes... m'ayans esté donnees... ie tournai du Latin en vulgaire François ces Meditations qui demeurerent entre mes papiers... Depuis, ie publiai deux autres Livres de Monsieur Gerhard, par lui intitulez Exercitium Pietatis quotidianum, & l'autre Enrichidion consolatorium... Maintenant i'en renouvelle la publication... L'Imprimeur a trouvé bon de les ioindre tellement ensemble, qu'ils sont distinguez & separez selon la volonté du Lecteur<sup>1</sup>. »

La dédicace des Consolations, écrite pendant le cours de 1627, est adressée à « M. Guillaume Fabry de Hilden, D. Medecin & Chirurgien ordinaire de la puissante Republique de Berne et à Dame Marie Colinet sa femme. » Elle est signée S. G. S.

Genève, Bibl. Publ., Bd 1920.

L'EXERCICE | DE PIÉTÉ. | Distingué en quatre parties : |  
CONTENANT DIVER- | SES PRIERES, ET HVMBLES | Actions de  
graces : | Tiré du Latin de M. IEAN GE- | RHARD, Docteur en  
Theologie | à Iène, & Superintendant | de Heldbourg. |  
Nouvellement mis en François, par | S. G. S. | A GENEVE,  
| CHEZ PIERRE AVBERT, | M.DC.XXXVII. | Avec priuilege.

In-12, 137 p. et 1 f. n. chiff.

Genève, Bibl. Publ., Bd 1975.

b) LII Méditations sainctes. LII Consolations... L'exercice de piété... — Genève, P. Chouet, 1654. In-12.

Lausanne, Bibl. Fac. Libre Théol., T. P. 785.

---

<sup>1</sup> Une note au 8<sup>m</sup>e f. lim. caractérise ce volume de « livret seconde des Sainctes

## 74. Théâtre du Monde.

Amsterdam, 1657.

THEATRE | DU | MONDE, | Contenant | Divers Excellens  
Tableaux | DE LA | VIE HUMAINE. | Représentées | En His-  
toires, Poétiques, Morales & Saintes | qui | monstrent à  
l'homme, le vray Chemin pour | parvenir, a la couronne  
d'honneur. | Mis en vers par le Tresdocte | s<sup>r</sup> SIMON GOU-  
LART. | A AMSTERDAM, | chez DAVID DE WESEL, Libraire, aupres  
| la Bourse, à L'enseigne de la Bible. L'an 1657.

In-8°, 147 p. et 1 f. n. chiff.

Paris, Bibl. Arsenal, B L 8607.

---

## 75. Récit de l'Escalade <sup>1</sup>.

a) Genève, 1867.

L'Escalade, récit officiel du secrétaire d'Etat, écrit le 12 décembre 1602 au matin. Publié pour la première fois par J. Gaberel. — Genève, imp. de J.-G. Fick, décembre 1867. In-12, 13 p.

Genève, Bibl. Publ., Gf 437, vol. LXXIII.

<sup>1</sup> Le récit de l'Escalade, publié d'après le registre du Conseil (12 décembre 1602), par J. Gaberel, en 1867, et la seconde des deux relations publiées par Th. Dufour, en 1880, procèdent certainement d'un même prototype. La comparaison des deux textes montre en effet que les phrases sont les mêmes et que seules quelques additions ou suppressions de minime importance les différencient. Le second récit étant certainement de Goulart (cf. L. Dufour-Vernes et E. Ritter, *Bulletin de l'Institut national genevois*, vol. 25, 1883, p. 363-4, E. Ritter, *Les Récits de l'Escalade, Almanach de Genève, publié par l'Institut National Genevois, année 1903*, p. 40 et ci-dessus p. 139), le premier récit ne peut être aussi que de lui. Sans doute le Secrétaire d'Etat Gautier avait-il demandé un rapport à Goulart, qui ayant déjà rédigé un récit officiel de la guerre avec le duc de Savoie en 1589 et publié les *Mémoires de la Ligue et l'Histoire des Cinq Rois*, était tout désigné pour ce travail. D'autre part, il n'est pas sans intérêt de constater que le récit transcrit dans le registre du Conseil n'offre aucun rapport de style avec la lettre adressée par Gautier aux cantons évangéliques à propos du même événement.



b) Genève, 1880.

Deux Relations de l'Escalade, suivies d'une lettre de Simon Goulart, publiées par Théophile Dufour, directeur des Archives de Genève. — Genève, J. Jullien, 1880. In-12, 22 p.

Genève, Bibl. Publ., Gf 791.

Paris, Bibl. Nat., 8° M. Pièce 1104; Bibl. Prot.,  
11765/209.

Pages 9-14 : « Brief recit de ce qui avint à Genève le Dimanche matin 12<sup>e</sup> jour de décembre 1602, par Mr Goulart, Saint-Gervaisain, ministre du Saint Evangile ».

Pages 15-18 : « Lettre du ministre Goulart à un sien ami ».

---



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Ajouter : Jacques Goulart fut pasteur à Commugny-Coppet de 1611 à 1620. L'anecdote sur un de ses sermons que le Dictionnaire historique du canton de Vaud (tome I, 1914, p. 510) place en 1643 date peut-être de 1613.

La Bibliothèque de Genève conserve sous la cote G b 23, un incunable ayant appartenu à Jacques Goulart : J. Philippe Foresti, de Bergame, *Supplementum chronicarum*, Venise, 1490, in-folio (Hain 2808). Au recto du plat inférieur de cet exemplaire se trouve cette note autographe, biffée plus tard, sauf la dernière ligne : « Jacobus Goulartius Genevensis S. G. S. filius hunc Librum cautè castèque legebat anno Domini 1609, quarto sui Diaconatus anno et vitæ suæ 29 Neoduni. Omnia tentate : quod bonum est tenete. » (Communication de M. Th. Dufour.)

Page 216, note 2, ajouter en note : Goulart était déjà en relation avec Polanus depuis plusieurs années. Une lettre de « A. Polanus » à Simon Goulart, datée de Bâle, 14 janvier 1598, est conservée à la Bibliothèque nationale, collection Dupuy, vol. 268, fol. 206. (Communication de M. Th. Dufour.)

Page 260, ligne 2 : Des bergies — probablement Des Bergeries.

Page 265, note 1, ajouter : Aubigné avait déjà écrit à Goulart en 1616 (Th. Heyer, *ibidem*, fragments, p. 168, 169). Le texte de cette lettre a été publié intégralement dans les œuvres de Th.-A. d'Aubigné, éd. Réaume et de Caussade, vol. I (1873), p. 472-476.

Page 266, note 3, ajouter : Le texte de la lettre a été imprimé par Th. Heyer, p. 170, 171.

Page 269, note 2, paragraphe 2, ajouter : M. Eugène Ritter a publié sous le titre « Genève en 1627 », dans l'*Almanach de Genève, publié par l'Institut national genevois*, de 1903, p. 57-62, la description en prose et dans le même *Almanach*, en 1909, p. 78-80, la pièce de vers. Il a emprunté les deux pièces aux feuillets manuscrits joints au *Geneva*, de Salomon Certon (1618), con-

servé à la Société de lecture. « Cet exemplaire, dit-il, porte sur le titre les noms de ses premiers possesseurs, Simon Goulart et son fils Jean Goulart. C'est l'un des deux, sans doute, qui est l'auteur de la traduction. » Il ne s'agit, en effet, que d'une traduction d'un passage de l'*Itinerarium Galliae*, de Zinzerling (Jodocus Sincerus). Mais comme la première édition de Zinzerling remonte à l'année 1616, il eut été plus juste d'intituler cette traduction « Genève en 1616 ».

Les deux éditions de 1616 et de 1627 ne se trouvent pas à Genève, qui ne possède qu'une édition de 1649 (Bibl. Publ., Fa 437). Des exemplaires en sont conservés à Paris, à la Bibliothèque Nationale (L<sup>25</sup> 4 et L<sup>25</sup> 4 A). En voici la description :

IODOCI SINCERI | ITINERARIUM | GALLIÆ, | Ita accommoda-  
 tum | VT EIVS DVCTV MEDIOCRI | TEMPORE TOTA GALLIA | obiri,  
 Anglia & Belgium adiri possint : nec | bis terve ad eadem  
 loca rediri oporteat : | notatis cuiusque loci, quas vocant,  
 | DELICIAS : | Cum Appendice, | DE BURDIGALA. | (*Marque  
 griffon sur un cube sur une sphère ailée.*) | LVGDVVI, | Apud  
 IACOBVM DV CREVX, | alias MOLLIARD. | ANNO MD.CXVI.  
 | Cum permissu Superiorum.

In-16.

IODOCI SINCERI | ITINERARIUM | GALLIÆ, | Ita accomodatum  
 | VT EIVS DVCTV MEDIO- | CRI TEMPORE TOTA GALLIA | obiri,  
 Anglia et Belgium adiri possint nec bis terve ad eadem  
 loca rediri oporteat cuiuscunque loci quas vocant, |  
 DELICIAS : | Cum appendice, | DE BURDIGALA | Ac verborum  
 INDICE. | (*Marque typographique, torse et deux oiseaux.*)  
 | GENEVÆ, | Apud Petrum Chouët. | M.DC.XXVII.

In-12.

La description de Genève se trouve aux pages 410-413 de l'édition de 1616 et 344-346 de celle de 1627.

Page 296, ligne 14 : au lieu de *Pierre* Martyr, lire *Pierre Martyr*.

Page 297, ligne 28, au lieu de 1587-1599, lire : (1593-1599).

Page 302, ligne 7, au lieu de (1587-1599), lire : (1593-1599).

Page 304, note 3, ajouter : Ph. Tamizey de Larroque a publié en 1879 dans ses *Lettres françaises inédites de Joseph Scaliger*, p. 379-381, 386, des fragments de cinq lettres de Scaliger à Goulart, des 17 août 1603, 9 et 26 mars 1604, 13 janvier et 14 mars 1606, d'après des documents de la collection Dupuy, vol. 496, fol. 218-222. Dans ce même volume 496 se trouvent trois autres lettres de Scaliger à Goulart, des 15 novembre 1602, 7 janvier et 13 juin 1603. Léon Dorez, *Catalogue de la collection Dupuy*, 1899, t. I, p. 484. (Communication de M. Th. Dufour.)

Page 330, lignes 11-12 : au lieu de copicis, lire codicis.

Page 372, ligne 25 : au lieu de duduct, lire dudict.

Page 437, n. 1, ajouter : Une lettre de Simon Goulart fils à S. Lubbert, datée d'Amsterdam, 10 juin 1608, a été annoncée en décembre 1894 dans un catalogue d'autographes à prix marqués de la maison Eugène Charavay fils. (Communication de M. Th. Dufour.)

Page 448, n° XLVIII, ajouter en note : D'après M. Eugène Ritter, ce plan d'ouvrage est une lettre de Simon Goulart adressée en 1611 à David Piaget. Il y en aurait six autres manuscrits, deux à la Bibl. Publ. de Genève (m h g 142 et non coté), un aux Archives d'Etat de Genève, (ms. 145 de l'écriture de David Piaget) et trois dans la collection de M. Albert Rilliet (l'un attribué à Godefroy, les deux autres de l'écriture de David Piaget et de celle de Jean Goulart).

Page 488, ligne 4 : au lieu de semble, lire semblent.

Page 494, ligne 3, au lieu de Récit, lire : Discours ; ligne 11, après *in extenso*, ajouter : sous le titre « Discours de ce qui s'est passé ès environs de la ville de Genève,



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

livres, nouvellement mis en lumière, avec sommaires et annotations qui montrent l'ordre et la suite des Discours. De l'Imprimerie de Denis Preudhomme, 1587.

In-8°, 8 ff. n. chiff., 717 p.

D'après M. Hogu, cette édition serait la première. Il n'indique pas dans sa bibliographie la bibliothèque où elle se trouve.

i) Autre tirage portant à la dernière page : « Sonet du chrestien à son âme. »

Paris, Bibl. Sainte-Geneviève, R640.

j<sup>bis</sup>) *Johannis Spinœi andegevensis de tranquillitate...* — Genève, Stoer, 1600.

j<sup>ter</sup> *Johannis Spinœi andegevensis de tranquillitate...* — Genève, 1614. D'après Draudius.

Par contre, M. Hogu semble avoir ignoré l'édition de Bâle, 1587 (a).

Page 596, ligne 2 : au lieu de Balbini, lire Balbani.

Page 607, n° 33, ajouter : Cf. L. Hogu, *Jean de l'Espine*, p. 160.

Page 607, dernière ligne : au lieu de rout, lire tout.

Page 608, n° 34, ajouter : Suivant une obligeante communication de M. Th. Dufour, il y a une seconde partie, datée de 1595. Un libraire lui a communiqué, en 1888, un exemplaire contenant les deux parties. Voici la description de cette seconde partie :

Seconde partie | DES | DISCOVRS | CHRESTIENS, | Contenant XX. Traitez diuers, pour | l'instruction & consolation | des fideles | NOVELLEMENT MIS | en lumiere par S. G. S. Desquels le | contenu est es pages suyuanes. | (Marque typogr., la même que sur le titre de la 1<sup>re</sup> partie). | CHEZ IACOB STOER. | M.D.XCV.

In-16, 16 ff. lim. n. chiff., 320 p.

Les pièces liminaires comprennent : (2a-3a) : « INDICE DES VINGT Discours comprins en ceste Seconde Partie. » — (3b) : « Fautes notables eschappees en ceste premiere edition. » — (4a)-(14a) : « A NOBLE ET VERTVEVX, ADRIAN TYONG de Dordrecht, Grace & paix de par nostre Seigneur IESVS », épître dédicatoire datée : « Escrit ce 12. iour d'Aoust 1595. S. Goulart S. » — (14b) : « A DIEV TOVT BON ET TOVT PVISSANT. » Vingt-huit vers, soit deux sonnets; au bas, comme signature : « OV BIEN, OV RIEN. » — (15a)-(16b) : « QVELQVES PASSAGES de l'Escriture Saincte, seruans comme de principal argument aux XX. discours comprins en ce liuret : adioustez pour remplir les pages blanches. » Ces passages sont au nombre de vingt.

L'épître dédicatoire débute comme suit : « MONSIEVR, Il y a iustement cinq ans que ie mis en lumiere vn liuret sous le nom de discours Chrestiens, assemblez par moy durant les miseres de la guerre qui nous exerçoit lors, & dõt le feu n'est pas du tout esteint. Depuis, emmi d'autres occupations i'ay de fois a autre recueilli de la diuerse lecture des anciens & modernes Theologiens, quelque suite de tels discours, dõt vous voyez maintenant vne seconde partie... »

---

### Note sur Simon Goulart fils.

De Simon Goulart fils j'ai pris note au cours de mes recherches des ouvrages suivants :

Simon Goulart | van Geneven, | Dediener des Godtlijcken woorts, in de Walsche kerke | tot Amsterdam, nu omtrent 13. Jaren aldaerghestaen | hebbende, heeft in September deses jaers 1615. ghe- | predickt als volght; waer-over hy dadelijck by den | Kercken-Raedt in geschorlt, van de bedieninghe des | Woordts, ende mede van de nuttinghe des H. Avont- | maels. | SIMON GOULART de Geneve, | Ministre de la parole de Dieu, en l'Eglise Walonne | d'Amsterdam, par l'espace de treze ans, a presche au | mois de Septembre, de cest an 1615. ce que s'en suit. | Dont quant & quant il est suspendu par le Consi- | stoire de son Ministere, et de la communion de la | Sainte Cene. | By Govert Basson.

In-4<sup>o</sup>, 8 p.

Londres, Brit. Mus., T. 2245.(15.)



BRIEF TRAITÉ | De la Grace de Dieu | ENVERS LES HOMMES | ET  
DE L'ÉTERNELLE | ÉLECTION DES FIDÈLES | & reprobation des  
infidèles. | 1 Cor. 2. 2. | Je n'ay rien proposé de savoir entre  
vous sinon | Jesus Christ, & iceluy crucifié. | A AMSTERDAM; |  
Chez Broer Jansz. l'An. 1616.

In-8°, 110 p.

Paris, Bibl. Nat., D<sup>2</sup> 4387.

Traicté de la providence de Dieu, et autres poincts qui en  
dépendent, contenant un brief examen et réfutation du sermon  
de Joseph Poujade... contre les cinq articles des remonstrants.  
par Simon Goulart... (S. l.) 1627. — In-12, 260 p. et 2 f.  
n. chiff.

Paris, Bibl. Nat., D<sup>2</sup> 3733.

Tableau de la bonne foy et sincerité de M. Fabrice de Bas-  
secourt, par cy devant deux fois prebtre de la papauté & main-  
tenant un des plus ardens promoteurs du schisme... (S. l.) 1618.  
— In-4°, 30 f.

Paris, Bibl. Nat., Rés. D 4° sup. 10 p. 22.

Pour plus amples renseignements sur Simon Goulart fils, on  
ne peut mieux faire que de consulter les notes de M. A. Bernus,  
qui sont déposées à la Bibliothèque de la Société de l'Histoire  
du Protestantisme français, à Paris. C'est de ces papiers  
qu'est tirée la note suivante qui a trait, peut-être, au dernier  
descendant de Simon Goulart à porter son nom.

« Goulart David, probablement fils de Simon Goulart junior,  
fut nommé en août 1644, pasteur de la communauté remon-  
trante de Zegwaart et Zaetermeer (Hollande méridionale) et  
y mourut déjà le 20 avril 1645 (Tiedeman, *De remonstr.  
Broedeschaf.*, p. 176). »



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

Nos	Pages
XIV. 1583, 13-23 février, Trémilly. Simon Goulart aux pasteurs et professeurs de Genève . . . . .	363-366
XV. 1583, 13-23 mars, Trémilly. Simon Goulart aux pasteurs et professeurs de Genève . . . . .	367-368
XVI. 1583, 14-24 mars, Trémilly. Simon Goulart à Théodore de Bèze . . .	369-370
XVII. 1584, 10 novembre, Genève. Simon Goulart à Joseph-Juste Scaliger. . .	371-373
XVIII. 1586, 16 juillet, Genève. Simon Goulart à David Chaillet . . . . .	374-376
XIX. 1589, 25 août, Genève. Simon Goulart à Guillaume Stucki. . . . .	377-378
XX. 1589, 21 décembre, Genève. Simon Goulart à Guillaume Stucki. . . . .	379-380
XXI. 1590, 2 avril, Genève. Simon Goulart à Guillaume Stucki . . . . .	381-383
XXII. 1590, 21 juillet, Genève. Simon Goulart à Guillaume Stucki . . . . .	384-386
XXIII. 1590, 25 août, Genève. Simon Goulart à Guillaume Stucki . . . . .	387-388
XXIV. 1591, 14 avril, Genève. Simon Goulart à Guillaume Stucki . . . . .	389-390
XXV. 1595, juillet (?), Genève. Simon Goulart à Guillaume du Buc . . . . .	391-393
XXVI. 1597, 23 août, Genève. Simon Goulart à Joseph-Juste Scaliger . . . . .	394-395
XXVII. 1600, 21 août, Genève. Simon Goulart à Gaspar Waser . . . . .	396
XXVIII. 1600, 15 décembre, Genève. Simon Goulart à Joseph-Juste Scaliger . . .	397-399
XXIX. 1602, 23 août, Genève. Simon Goulart à Joseph-Juste Scaliger . . . . .	400-401
XXX. 1603, 4 janvier, Genève. Simon Goulart à un sien ami . . . . .	402-404

N <sup>os</sup>	Pages
XXXI. 1604, 24 août, Genève. Simon Goulart à Joseph-Juste Scaliger . . . .	405-406
XXXII. 1604, 10-20 octobre, Genève. Simon Goulart à Isaac Casaubon. . . .	407-409
XXXIII. 1605, 22 mai, Genève. Simon Gou- lart à Sébastien Schobinger . . . .	410-411
XXXIV. 1606, 3-13 février, Genève, Simon Goulart à Isaac Casaubon . . . .	412-413
XXXV. 1606, 17-27 février, Genève. Simon Goulart à Joseph-Juste Scaliger . . . .	414-415
XXXVI. 1606, 11 août, Genève. Simon Gou- lart à Amandus Polanus . . . .	416
XXXVII. 1606, 30 août, Genève. Simon Gou- lart à Joseph-Juste Scaliger . . . .	417-418
XXXVIII. 1606, 7-17 octobre, Genève. Simon Goulart à Joseph-Juste Scaliger . . . .	419-421
XXXIX. 1607, 10 novembre, Genève. Simon Goulart, au nom de la Compagnie des pasteurs et professeurs, à Isaac Casaubon . . . . .	422-424
XL. 1622, 2 décembre, Genève. Simon Goulart à Sébastien Schobinger . . . .	425-426
XLI. 1623, 8 mai, Genève. Simon Goulart à Sébastien Schobinger . . . .	427-428
XLII. 1624, 27 décembre, Genève. Simon Goulart à Sébastien Schobinger . . . .	429
XLII <sup>bis</sup> . [1605-1627]. Liste d'ouvrages envoyée par Simon Goulart à Sébastien Schobinger . . . . .	430-431
XLIII. 1627, 1 <sup>er</sup> avril, Genève. Simon Gou- lart à Sébastien Schobinger . . . .	432-433
XLIV. 1606, 17 octobre, Amsterdam. Simon Goulart fils à Joseph-Juste Scaliger. . . .	434-435
XLV. 1607, 13 février, Amsterdam. Simon Goulart fils à Joseph-Juste Scaliger. . . .	436-437

N <sup>os</sup>	Pages
XLVI. 1595, 2 août, Nyon. Guillaume du Buc à Messieurs de Berne . . . .	438-440
XLVII. 1595, août. Rapport du Vénérable Consistoire contre Monsieur Goulart . . . . .	441-447
XLVIII. 1619. Chroniques de Genève par Michel Roset; Avertissement au lecteur; S. G. S. sur les Chroniques de Genève . . . . .	448-454
XLIX. 1628-1630. Eloge de Simon Goulart par le sieur d'Aubigné. . . . .	455
L. 1595, 18 août, Genève. Requête des ambassadeurs des Cinq Cantons en faveur de Simon Goulart. . . . .	456-457
LI. 1595, 11 juillet, Genève. Requête de Simon Goulart au Conseil . . . . .	458
LI <sup>bis</sup> . 1595, 30 juillet, Genève. Requête de Simon Goulart au Conseil . . . . .	459
LII. 1620, mars, Anvers. Simon Goulart fils à Simon Goulart . . . . .	460-467
LIII. 1577, 18 novembre, Genève. Jean-François Salvart à Abraham Müssli	468-471
LIV. 1615, 18 mars, Genève. Simon Goulart aux ministres de Metz . . . . .	539-540
LV. 1615, 12 décembre, Genève. Simon Goulart à Ferry, ministre de Metz.	541-542
LVI. 1618, 24 août, Genève. Simon Goulart à Ferry, ministre de Metz . . . . .	543-545
LVII. 1618, 22 octobre, Genève. Simon Goulart à Ferry, ministre de Metz.	546-547
LVIII. 1619, 26 janvier, Genève. Simon Goulart à Ferry, ministre de Metz . . . . .	548-550
LIX. 1619, 24 novembre, Genève. Simon Goulart à Ferry, ministre de Metz.	551-552



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

	Pages
9. <i>Thresor de Musique d'Orlande de Lassus, 1576.</i> . . . . .	558-560
10. <i>Memoires de l'Estat de France sous Charles neufiesme, 1576-7</i> . . . . .	560-563
11. <i>Premier [second] livre du Meslange des pseumes et cantiques... recueillis de la musique d'Orlande de Lassus, 1577</i> . . . .	563-564
12. <i>La République des Suisses, traduction du De republica Helvetiorum, de Josias Simler, 1577.</i> . . . . .	564-566
13. <i>Dix livres de Theodoret, evesque de Cyr... touchant la Prouidence de Dieu... Deux autres livres du mesme auteur, traduction, 1578.</i> . . . . .	566
14. <i>Histoires, disputes et discours des illusions et impostures des diables... par Jean Wier... Deux dialogues de Thomas Erastus, traduction, 1579.</i> . . . . .	567
15. <i>Chronique et histoire universelle... par Jean Carion, traduction et continuation, 1579</i> .	568-569
16. <i>Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France, dite de Bèze; Goulart a collaboré à l'édition, 1580</i> . . . .	569-570
17. <i>Les vrais pourtraits des hommes illustres, traduction des Icones, de Théodore de Bèze, 1581</i> . . . . .	570-572
18. <i>Histoire de Portugal, traduction des ouvrages latins d'Osorio, Lope de Vega et autres, 1581.</i>	572-574
19. <i>Harmonia Confessionum fidei Orthodoxarum &amp; Reformatarum Ecclesiarum... suivie de Observationes brevissimæ in totam superiorem harmoniam...; l'Harmonia est</i>	

	Pages
de Jean-François Salvart, peut-être en collaboration avec Goulart; les <i>Observationes</i> sont de Goulart seul, 1581 . . . . .	574-576
20. <i>Les Œuvres de P. de Saluste, Seigneur du Bartas, La Sepmaine, La seconde Sepmaine, La Judith, La Suite, les Commentaires; notes et arguments, 1581; commentaire, 1582.</i> . . . . .	576-582
21. <i>Les Œuvres morales et meslées de Plutarque, traduction et annotations, 1581-2.</i> . . . .	582-585
22. <i>Les Vies des hommes illustres... comparées... par Plutarque de Chaeronee... translâtées par M. Jaques Amyot... avec les Vies... traduites par Charles de l'Escluse... annotations; à la suite, traduction de neuf Vies de « Æmylius Probus (Cornelius Nepos) », 1582.</i> . . . . .	585-588
23. <i>Histoire des Martyrs dite Martyrologe, de Crespin, édition et continuation, 1582</i> . . .	589-591
24. <i>Les Devins ou Commentaire des principales sortes de divination, de Peucer, traduction du latin, 1584</i> . . . . .	591-592
25. <i>Doctrinae Christianae Compendium, de Zacharias Ursinus, rédigé d'après des carnets de notes, 1584</i> . . . . .	592
25 <sup>bis</sup> . <i>La Pastorale, 1584</i> . . . . .	655
26. <i>La Religion Chrestienne déclarée par dialogue... par Matthieu Virelle; édition, 1586.</i>	593
27. <i>D. Nicolai Hemmingii... Opuscula theologica, édition latine avec préface latine, 1586.</i>	593-594
28. <i>Excellens discours de J. de l'Espine, édition, 1587</i> . . . . .	594-595 et 655-656



	Pages
29. <i>La vie de Galeas Caracciolo, marquis de Vico, de Balbani, traduction de l'italien, 1587</i> . . . . .	595-596
30. <i>Premier [sixiesme] volume du recueil contenant les choses memorables advenues soubs la Ligue, dits Mémoires de la Ligue, 1587-99; la première édition des deux premiers volumes (1587-1589) n'est pas de Goulart</i> . . . . .	596-603
31. <i>La Bible qui est toute la sainte écriture, contribution à la préface et peut-être à la traduction du texte, 1588.</i> . . . . .	603-604
32. <i>Histoire de la guerre de Genève avec le duc de Savoie: Expositio verissima... de rebus nuper bello gestis inter Allobrogum regulum et helveticas... copias..., 1589; Chorographie... Tableau représentant le petit fort d'Arve... Pourtrait de la rencontre... Le fort de Versoy... Prinse du fort de la Cluse..., cinq planches avec textes dénommés par moi Textes Michel, 1591; Saphoische Historia, 1591.</i> . . . . .	491-529 et 605-606
33. <i>Traité de la Providence de Dieu... par M. J. de l'Espine, édition, 1591.</i> . . . . .	607 et 656
34. <i>Vingt-huit Discours chrestiens..., 1591-1595.</i> . . . . .	607-608 et 656-657
35. <i>Méditation sur le Pseaume LI traduite du latin de Jerosme Savonarole publié avec les Méditations chrestiennes sur quatre Pseaumes, de Du Plessis-Mornay, 1591.</i> . . . . .	608
36. <i>Apophthegmatum sacrorum loci communes, compilation, 1592</i> . . . . .	608-609
37. <i>Historiae Augustae, édition latine, 1592.</i> . . . . .	609-610
38. <i>Nicetae Acominati Choniatae... Imperii Graeci historia..., édition gréco-latine du texte de Jérôme Wolf, 1593.</i> . . . . .	611-612



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

	Pages
50. <i>Traité theologic... de la vraye Remission des pechez... par Antoine de Chandieu, traduction, 1595 . . . . .</i>	626
51. <i>Traité theologic... de la Parole de Dieu... par Antoine de Chandieu, traduction, 1596.</i>	627
52. <i>Catalogus testium veritatis, de Flacius Illyricus, édition latine avec adjonctions, 1597 .</i>	627-628
53. <i>Opuscules theologiques de M. Jean de l'Espine, édition, 1598 . . . . .</i>	629
54. <i>Histoires admirables et memorables de nostre temps..., 1600. . . . .</i>	630-632
55. <i>Tableaux de la mort..., 1601 . . . . .</i>	633-634
56. <i>Exercices et combats de l'âme chrestienne, 1601. . . . .</i>	634
57. <i>Les Méditations historiques de M. Philippe Camerarius, traduction, 1603 . . . . .</i>	635-636
58. <i>L'Histoire des Pays-Bas, abrégé de l'histoire de Le Petit, 1604 . . . . .</i>	636-637
59. <i>La maniere de bien et heureusement mourir, traduction de l'ouvrage de William Perkins, publiée dans Remèdes contre le mal-reiglé mespris... de la mort, 1604 . . . . .</i>	637-638
60. <i>Le sage Vieillard, 1605. . . . .</i>	638
61. <i>Considérations de la conscience humaine, 1607, non retrouvé. . . . .</i>	639
62. <i>Considérations sur divers articles de la doctrine chrestienne, 1608 . . . . .</i>	639
63. <i>Sententiæ quædam ex Senecæ epistolis excerptæ... Quatrains tirez des epistres de Senecque, traduits du latin de Jean Jaquemot... Le Censeur chrestien..., 1608 . . . .</i>	639-641

	Pages
64. <i>XXV Méditations chrestiennes</i> , 1608 . . . .	641
65. <i>Traité de l'assurance chrestienne... plus un autre traité de l'assurance profane</i> , 1609.	642
66. <i>Considérations de la mort... Considérations de la vie heureuse</i> , publiées à la suite du <i>Traité de l'amendement de vie par Jean Taffin</i> , 1610 . . . . .	642-643
67. <i>Les Œuvres de Xenophon</i> , traduction, 1613.	644
68. <i>Anthologie morale et chrestienne</i> , 1618 . . . . .	645
69. <i>Le Sage Chrestien</i> , 1623, non retrouvé . . . . .	646
70. <i>Considération de la Sagesse de Dieu</i> , 1622, non retrouvé. . . . .	646
71. <i>Méditation chrestienne sur les paroles du Seigneur au 18 ch. de S. Matth., v. 10</i> , 1623.	646
72. <i>Traité de la Connoissance de Dieu par M. Pierre Dumoulin</i> , traduction, 1625 . . . . .	646-647
73. <i>LII Méditations Sainctes. LII Consolations Excellentes... l'Exercice de piété... par M. Jean Gerhard</i> , traduction, 1637 . . . . .	647-648
74. <i>Théâtre du Monde...</i> , 1657 . . . . .	649
75. <i>L'Escalade, récit officiel...</i> , publié par J. Gaberel, 1867 et <i>Brief recit de ce qui advint à Genève le Dimanche matin 12 jour de décembre 1602 par Mr Goulart, Saint-Gervaisien, Ministre du St Evangile</i> , publié par Théophile Dufour dans <i>Deux Relations de l'Escalade</i> , 1880 . . . . .	649-650

## TABLE DES PLANCHES

---

		Pages.
Pl. I.	Portrait de Simon Goulart. Gravure sur bois du XVII <sup>m</sup> e siècle . . . . Frontispice.	
Pl. II.	L'ancien temple de Saint-Gervais à Genève, état actuel . . . . .	75
Pl. III.	Le temple de Saint-Gervais et le quartier avoisinant au XVII <sup>m</sup> e siècle. Fragment de <i>Geneva civitas antiqua...</i> Amsterdam, N.-J. Visscher, s. d. . . . .	175
Pl. IV.	Théodore de Bèze et Simon Goulart. Extrait de <i>Chorographica Tabula lacus Lemanni</i> , autore Jac. G. Genevensi [1607].	285
Pl. V.	1 <sup>er</sup> spécimen de l'écriture de Simon Goulart, 24 mars 1583 (pièce annexe XVI) .	369
Pl. VI.	3 <sup>m</sup> e spécimen de l'écriture de Simon Goulart, 8 mai 1623 (pièce annexe XLI) . .	427
Pl. VII.	2 <sup>m</sup> e spécimen de l'écriture de Simon Goulart, 30 juillet 1595 (pièce annexe LI <sup>bis</sup> ) .	459
Pl. VIII.	Portrait de Simon Goulart. Gravure à l'eau-forte de Grand, 1815 . . . . .	546



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

- 561, 569, 571, 576, 580, 583<sup>5</sup>, 584<sup>2</sup>,  
586, 587, 588<sup>2</sup>, 590<sup>4</sup>, 591, 592, 594,  
603, 605, 609, 612, 613, 614, 617,  
628<sup>2</sup>, 631.
- Bale, lieu d'impression, 594<sup>3</sup>, 605.
- Bally, Charles, 605.
- Bar (duc de), 132.
- Bar (duchesse de), (voir Catherine de  
Navarre).
- Barbier, 530.
- Bardet, Clément, 158, 159<sup>2</sup>, 160<sup>2</sup>.
- Barjon, Jean, impr., 404, 486<sup>3</sup>, 487<sup>3</sup>. Cf.  
Berjon.
- Barmen, lieu d'impression, 576.
- Barneveld ou Barnevelt, 463<sup>2</sup>, 549.
- Baronius, 313, 415.
- Barnillet, Michel, syndic, 140<sup>2</sup>, 209, 213.
- Bartas (du), (voir Du Bartas).
- Barth, 480, 565<sup>2</sup>.
- Basile (saint), 67, 105, 291, 296, 615<sup>2</sup>.
- Bassæus, 482.
- Bassecourt (de), Fabrice, 257, 466, 467<sup>2</sup>,  
658.
- Basson, Govert, 657.
- Bastien, J.-F., impr. à Paris, 585.
- Baudius, 417.
- Baudoin de Flandres, 611 (note).
- Baum, Martin, 508, 509, 510.
- Baum, W. G., 132, 488, 489, 531.
- Bayle, 475, 480, 482<sup>2</sup>.
- Becker, Georges, 559.
- Belisarius, 616.
- Bellerive (de), 155.
- Berjon, Jean, impr., 568<sup>2</sup>, 584. Cf. Barjon.
- Berlin, lieu d'impression, 591.
- Bernard (saint), 452.
- Berne, Stadtbibl., 560, 561, 564, 565,  
569, 571, 578, 583, 590, 594, 595,  
603, 607, 609, 613, 615, 616, 631,  
632, 636, 638, 640, 647.
- Berne, Landesbibl., 584, 591<sup>3</sup>.
- Bernus, Auguste, 485, 530, 533, 563,  
575, 658.
- Beroald (Beroaldus), 350<sup>2</sup>, 351.
- Bertault, impr. à Paris, 584.
- Bertram, Cornelle (dit Bonaventure),  
6, 81, 438.
- Bertrand, musicien, 560.
- Bertulphe, Jérôme, impr., 557.
- Beys, G., impr. à Paris, 586.
- Bèze, Théodore de (Beza), 6, 7, 8, 9, 10<sup>2</sup>,  
14<sup>2</sup>, 15, 16, 17, 19<sup>3</sup>, 29<sup>3</sup>, 30, 32, 35,  
36, 37, 42, 44, 50, 51<sup>2</sup>, 70, 71, 73,  
78, 80, 82<sup>2</sup>, 83<sup>2</sup>, 85<sup>2</sup>, 86<sup>2</sup>, 101<sup>4</sup>, 102<sup>4</sup>,  
106, 108, 111, 115, 118, 120<sup>4</sup>, 121<sup>3</sup>,  
123<sup>3</sup>, 124<sup>2</sup>, 126<sup>2</sup>, 129<sup>2</sup>, 131, 132<sup>2</sup>,  
133<sup>4</sup>, 134, 144, 151<sup>3</sup>, 153, 157, 175,  
181, 186, 187<sup>3</sup>, 188, 189, 190, 191,  
192<sup>2</sup>, 205<sup>2</sup>, 207<sup>2</sup>, 214<sup>2</sup>, 216, 224, 232<sup>2</sup>,  
286, 292<sup>2</sup>, 294, 302, 307<sup>3</sup>, 308<sup>2</sup>,  
309<sup>5</sup>, 310<sup>6</sup>, 311<sup>4</sup>, 314, 315, 321, 328,  
330<sup>2</sup>, 331<sup>2</sup>, 332<sup>2</sup>, 333<sup>2</sup>, 334<sup>2</sup>, 337,  
339, 340, 343, 344, 348, 349<sup>2</sup>, 351<sup>2</sup>,  
356, 360, 365, 369, 370, 371, 376,  
394, 398, 401, 405, 409, 414, 431,  
441, 442, 443<sup>2</sup>, 489<sup>4</sup>, 498<sup>3</sup>, 530,  
558, 569<sup>2</sup>, 570, 571<sup>3</sup>, 572, 640, 640  
(note), 655.
- Bibliographie Lipsienne*, 618, 618 (note).
- Biographie Universelle*, 561, 562, 563,  
565<sup>2</sup>, 566, 567, 569, 571, 573, 577,  
585, 586, 589, 592, 594, 597, 598,  
598 (note), 601, 603, 604, 606, 613,  
614, 615, 619 (note), 620, 630, 633,  
633 (note), 634<sup>2</sup>, 635, 640, 640  
(note), 644.
- Biolet, Pierre, pasteur, 179.
- Biron (Charles de Gontaut, duc de), 136,  
375, 400.
- Biscop, Simon (voir Episcopius).
- Blondel, Joseph, 155.
- Blondel, Philibert, syndic, 57, 152, 153,  
156, 157, 163, 168<sup>4</sup>, 393, 420<sup>2</sup>, 434,  
435<sup>2</sup>.
- Bodinns, 345<sup>2</sup>.
- Bœuf (de Lausanne), 85.
- Boissonnas, Fréd., 507.
- Boiteux (voir Le Boiteux).
- Bonet, la dame Antoine (voir Guide).
- Bonne (de), François (voir Lesdiguères).
- Bonnenuict, Jude, 397.
- Bous (de), professeur, 242<sup>2</sup>, 244, 248.
- Bonstetten (de), Ulrich (Bonstettius), 380.
- Bony, Orlando, 560<sup>2</sup>.
- Bordeaux (de), Jean, impr. à Paris, 581.
- Bordier, Henri, 533.
- Boreau, S., impr. à Genève, 595.
- Borgeaud, Charles, 124, 531.
- Boucher, demoiselles, 177.
- Boucher, Geneviève (deuxième femme de  
S. Goulart), 47, 48<sup>2</sup>, 177, 275, 276  
(note), 317, 410, 426, 427, 429<sup>2</sup>, 511.
- Boucher, Jean, de Genève, 48, 262, 319.
- Boucher, Jean, de Paris, 47, 511.
- Boucher, Jeanne, 511.
- Bouillon (Henri de la Tour d'Auvergne,  
duc de), 404.
- Bourdillon, Abraham, 133<sup>2</sup>.
- Brachfelt, Paul, impr., 500, 522, 606.
- Brauer, H., impr. à Brême, 590.
- Bredan, Daniel, 624 (note), 625.
- Brederode (de), 464.

- Brême, lieu d'impression, 590.  
 Brentius, 338.  
 Brosse (le sieur de), 496.  
 Brulliot, 509, 510<sup>2</sup>.  
 Brunand, Michel, 508, 510<sup>2</sup>, 511<sup>2</sup>.  
 Brunet, 573<sup>2</sup>, 573 (note), 598, 603, 630<sup>2</sup>.  
 Bruxelles, Bibl. Royale, 618.  
 Bucanus (voir Du Buc, Guillaume).  
 Bucholcer, Abraham, 372.  
 Budé de Verace, Jean, syndic, 145, 146, 157.  
 Bullinger, 28, 288, 330, 334, 335, 338<sup>2</sup>,  
 341, 343, 346, 349<sup>2</sup>, 350, 352, 354,  
 355, 461, 484.  
 Buren (de), 482.  
 Burnan (voir Brunand).  
 Caesar, Caius-Julius (voir César).  
 Caillart, Simon (Caillati), 497.  
 Caille, André, 17.  
 Calvin, Jean, reformateur, 14<sup>2</sup>, 125<sup>2</sup>, 132,  
 187<sup>2</sup>, 198, 239<sup>2</sup>, 262, 263, 293, 294<sup>2</sup>,  
 309<sup>2</sup>, 332<sup>2</sup>, 336, 340, 342<sup>2</sup>, 344,  
 348<sup>2</sup>, 360, 489, 504, 588<sup>5</sup>.  
 Calvisius, Settius, 419.  
 Cambiague, Paul, 155.  
 Cambridge, lieu d'impression, 575.  
 Camerarius, Philippe, 142, 231, 292,  
 301, 635<sup>2</sup> (et note).  
 Candidus, Antonius, impr. à Lyon, 627,  
 628.  
 Candolle (de), Pyramus, 253, 412, 413,  
 644<sup>2</sup>.  
 Cappel, 551.  
 Caracciolo, Galeace (marquis de Vico),  
 49<sup>2</sup>, 73, 293, 297, 302, 342, 595,  
 596 (note).  
 Cardinal-Archiduc (voir Albert VII).  
 Carion, 482.  
 Carion, Jean, 23, 293, 301, 490, 568<sup>2</sup>,  
 624 (note), 625.  
 Carolus Valesius (voir Charles IX).  
 Carpentier, Pierre, 486.  
 Cartier, Gabriel, impr., 482<sup>2</sup>, 565<sup>2</sup>.  
 Casaubon, Isaac, 29<sup>2</sup>, 98, 99<sup>4</sup>, 108, 110,  
 128, 178, 179<sup>2</sup>, 187, 222<sup>2</sup>, 223<sup>4</sup>, 239,  
 240, 248, 290, 294, 303, 305, 307,  
 394, 407, 409, 412, 413, 422, 424.  
 Casaubon, M<sup>me</sup>, 407.  
 Casimir, électeur du Palatinat, 354.  
 Cassegrain, Timothée, 129, 361, 363.  
 Cassel, lieu d'impression, 633 (note), 634.  
 Castagnède (de), Lopez, 28, 292, 572, 573<sup>2</sup>.  
 Castille (commandeur de), 636.  
*Catalogue des livres composant la biblio-*  
*thèque de feu M. le baron James de*  
*Rotschild*, 597, 597 (note), 603.  
 Catharinus (?) Dulcius, 354.  
 Catherine de Médicis (Regina Mater), 354,  
 355.  
 Catherine de Navarre, duchesse de Bar,  
 132<sup>2</sup>, 133, 134, 318.  
 Caton, 640, 640 (note).  
 Caussade, 652.  
 Cedrenus, 384.  
 Certon, Salomon, 652.  
 César, Jules, 64, 327, 450<sup>2</sup>, 609, 610.  
 Chabrey, Daniel, pasteur, 273.  
 Chabrey, Dominique, conseiller, 121, 133,  
 153<sup>4</sup>, 155, 156<sup>2</sup>, 157<sup>2</sup>, 167<sup>2</sup>, 168<sup>2</sup>, 233.  
 Chaffardon, 140.  
 Chaillet, David, pasteur à Neuchâtel, 374,  
 376.  
 Chalas (de), 109.  
 Chammier (Chamier), 397, 415, 417<sup>2</sup>, 420,  
 436.  
 Chandieu (de), Antoine, pasteur, 105, 107,  
 292, 296, 389, 410, 625<sup>2</sup>, 626<sup>4</sup>, 627.  
 Chandieu (de), fils, 389.  
 Chapeaurouge (de), François, 65<sup>2</sup>, 409.  
 Charavay, Eugène, 654.  
 Charlemagne, 450, 452.  
 Charles Quint, 24, 565, 568<sup>4</sup>.  
 Charles IX, de France, 14, 107<sup>2</sup>, 127,  
 297, 298, 302, 320, 347, 348, 355,  
 359, 475<sup>2</sup>, 476, 479, 489, 557, 560,  
 561<sup>4</sup>, 562<sup>6</sup>, 563, 585, 621<sup>2</sup>, 622<sup>2</sup>,  
 623<sup>2</sup>, 624, 624 (note).  
 Charles Emmanuel, duc de Savoie, 32,  
 52, 91, 136<sup>2</sup>, 137<sup>2</sup>, 138, 140, 159,  
 170, 298<sup>2</sup>, 374, 379, 380, 381, 397<sup>2</sup>,  
 398<sup>2</sup>, 400<sup>2</sup>, 401, 402<sup>2</sup>, 490, 496, 499,  
 502, 503<sup>2</sup>, 505, 507<sup>2</sup>, 508<sup>2</sup>, 510,  
 514<sup>4</sup>, 520, 523<sup>2</sup>, 524<sup>2</sup>, 525, 527<sup>2</sup>,  
 605, 606, 649 (note).  
 Chassanion, 543.  
 Chasteauneuf (de), Aimé, syndic, 161,  
 220, 227.  
 Chausse, Aimé, pasteur, 9.  
 Chauve, Antoine, pasteur, 9, 33, 35, 198,  
 201, 421.  
 Chauve, fils, 421, 436.  
 Chauvet, Raymond, pasteur, 6.  
 Chenelat, Aymé, conseiller, 42, 155.  
 Cherbuliez, 219.  
 Chérubin, père capucin, 111, 112<sup>2</sup>,  
 113<sup>4</sup>, 117<sup>2</sup>, 118, 119, 120, 121<sup>2</sup>, 122<sup>2</sup>,  
 125, 135, 173.  
 Chery (de), 367<sup>2</sup>, 370.  
 Chevallier, Pierre, conseiller, 6, 21.  
 Chevallier, P., impr. à Paris, 587.  
 Choisy, Albert, 60, 500.  
 Choisy, Eugène, 32, 76.  
 Chouet, Jacques, impr., 22, 64, 262, 567,



- 569, 576<sup>2</sup>, 578<sup>2</sup>, 579<sup>2</sup>, 580, 581, 595,  
608, 618, 628, 637, 638, 641, 643<sup>2</sup>.  
Chouet, Pierre, libraire, 543, 569, 581,  
595, 618, 638, 641, 643<sup>2</sup>, 648, 653.  
Chupin, Antoine, libraire-impr., 481<sup>2</sup>, 485,  
565, 566, 572.  
Chytraeus, Nathan, 608.  
Cicéron, 372, 573.  
Cimber, L., 632.  
Clément VIII, pape, 137, 398<sup>2</sup>, 400.  
Clèves (duc de), 567<sup>2</sup>.  
Clouzot, Etienne, 553.  
Coethen, lieu d'impression, 638.  
Coligny (de), Gaspard, amiral de France,  
477.  
Colinet, Marie, 648.  
Colladon, Isaïe, 69<sup>2</sup>, 494, 495.  
Cologne pour Cologny, 557, 618, 618  
(note).  
Cologny (pour Genève), lieu d'impression,  
588<sup>2</sup>, 618 (note), 631, 644. Cf. Co-  
logne.  
Combe (de ou de la), Amy, 158, 159<sup>2</sup>, 160<sup>2</sup>.  
Combes (de), Antoine, 47, 511.  
Combes (de), Louis, 48.  
Comblès (de), pasteur à Metz, 542, 545, 547.  
Commelin, Hierome (Jérôme), 372.  
Condé (Louis de Bourbon-Vendôme, prince  
de), 308, 337, 351, 354, 355.  
Condaeus (voir Condé).  
Conforgien (le baron de), 55.  
Conitus (?), 416.  
Connix, Hevdrik, impr. à Anvers (?), 592.  
Constant, 365, 367, 370.  
Constantin, empereur, 610.  
Constantius, empereur, 610.  
Corajod (ou Corajou), Pierre, 112<sup>4</sup>, 113<sup>6</sup>,  
123.  
Corneilles, 371<sup>2</sup>.  
Cottereau, J., impr. à Paris, 636.  
Cotton, le père, jésuite, 543, 551.  
Coulon, pasteur à Metz, 542, 545, 547.  
Cramoisy, S., libr. à Paris, 614.  
Crans (le sieur de), 81.  
Creede, Thomas, impr. à Londres, 622.  
Crespin, Jean, d'Arras, 8, 36, 73, 111,  
215, 231, 297, 301, 488<sup>2</sup>, 554<sup>2</sup> (et  
note), 556, 574<sup>2</sup>, 589 (et note).  
Crespin, Samuel, impr. à Genève, 581,  
584, 587<sup>2</sup>, 631, 632<sup>2</sup>, 645.  
Creuse (voir Guide).  
Critus, 129.  
Cunitz, 132, 488, 489.  
Cusin, Gabriel, 128, 146, 148, 149, 150<sup>2</sup>,  
167, 199, 208<sup>2</sup>, 218, 243, 246,  
254<sup>2</sup>, 255, 260, 416<sup>2</sup>.  
Cyprien (saint), 66<sup>2</sup>, 73, 104, 290, 291,  
296, 304, 532, 556, 612<sup>7</sup>, 613<sup>5</sup>, 614<sup>2</sup>.  
Cyrille (saint), 345<sup>2</sup>, 346, 355.  
Cyrillus (voir Cyrille, saint).  
Daneau, Lambert (Danaeus), 357, 360.  
Dance, Abraham, conseiller, 153<sup>2</sup>, 155  
254.  
Danjou, F., 632.  
Dardier, Charles, 257, 258, 475, 531.  
Daré, Th., impr. à Rouen, 631.  
Darmstadt, Bibl. Gr. Duc., 618.  
Dauphin (voir Louis XIII et Chapeau  
rouge).  
David, 608.  
Dawson, J., impr. à Londres, 638.  
Daxelhofer, Vincent, 89.  
Delahaye, A., impr.-libr. (?), 567.  
Delesmarie, impr., 96. Cf. Laimarie (de).  
Delft, lieu d'impression, 632.  
Denis, Ferdinand, 573.  
Des Bergeries, Nicolas, 260, 652.  
Desbergies (voir Des Bergeries).  
Desdiguères (voir Lesdiguères).  
Desforges, A., 622 (note).  
Des Gallars, Nicolas, 488.  
Des Planches, Jérémie, impr. à Genève  
586.  
Després, syndic de Thonon, 115, 116, 118.  
D. H. B. C., 597.  
Dio Cassius, historien, 609, 610.  
Diodati, Deodato, 260<sup>2</sup>.  
Diodati, Jean, pasteur, 234, 236, 238,  
239, 244, 246, 256, 264, 277, 282,  
322, 403, 404, 463, 543.  
Diodorus Siculus, 433.  
Dionysius, 389, 585.  
D. M. D. T., 601.  
Domitien, empereur, 64, 609, 610<sup>2</sup>.  
Dorez, Léon, 654.  
Douen, O., 480.  
Draudius, 609 (note), 629, 629 (note).  
Dresde, Bibl. Royale, 618.  
Drüsius, 409.  
Du Bartas (Guillaume de Saluste, sieur  
28, 30<sup>2</sup>, 67, 288<sup>2</sup>, 289, 296, 307,  
372, 373, 490, 576<sup>2</sup>, 577<sup>2</sup>, 578<sup>2</sup>,  
579<sup>2</sup>, 580<sup>2</sup>, 581<sup>4</sup>, 582<sup>2</sup>, 597 (note).  
Dublin, lieu d'impression, 576.  
Du Bois, Michel, dit Sylvius, impr., 621.  
Du Bois-Melly, 76, 96, 499.  
Duboule, François, 497.  
Du Bray, impr. à Paris, 581.  
Du Buc, Guillaume (Bucanus, Bucanus  
Buchanus), 81<sup>2</sup>, 82, 85<sup>4</sup>, 86, 87, 88<sup>2</sup>,  
89<sup>2</sup>, 93<sup>2</sup>, 391<sup>2</sup>, 393, 438, 440, 443.  
Du Carroy, impr. à Paris, 580, 587.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

- Froschover, Christophe (Froschoverus), impr., 335, 339<sup>3</sup>, 343, 352<sup>3</sup>, 356, 564.
- Frossard, Charles, 554, 554 (notes), 589, 589 (note<sup>2</sup>), 590<sup>2</sup>.
- Gaberel, J., 649 (note).
- Gadouveau, M., impr., 578.
- Gaillard, P., impr. à Paris, 584, 588.
- Galba, empereur, 610.
- Gallatin, Abraham, 155.
- Gallatin, Claude, syndic, 85<sup>2</sup>, 95.
- Gand, Bibl. Univer., 618.
- Gasparin, 533.
- Gaultier, Léonard, 620.
- Gautier, Jean, secrétaire d'Etat, 155, 649 (note).
- Gautier, Jean-Antoine, 60, 63, 501, 507<sup>2</sup>, 508<sup>2</sup>.
- Ge[ ]el, Jacques, 645.
- Gellius, Aulus, 327.
- Genève, lieu d'impression, 554, 555, 558<sup>4</sup>, 559, 565, 566, 569<sup>3</sup>, 570, 571<sup>2</sup>, 572<sup>2</sup>, 574<sup>3</sup>, 575, 577 (note), 584<sup>3</sup>, 586 (note), 587, 588<sup>2</sup>, 589<sup>2</sup>, 591<sup>2</sup>, 593 (note), 594, 595<sup>4</sup>, 596<sup>3</sup>, 597 (note), 603, 604<sup>3</sup>, 609 (et note), 611, 611 (note), 614, 615 (note), 625 (note), 629, 632<sup>2</sup>, 634 (note), 638, 639<sup>2</sup>, 641, 642, 643<sup>3</sup>, 645<sup>2</sup>, 646, 647, 648, 651, 653<sup>2</sup>, 655<sup>2</sup>, 656<sup>3</sup>.
- [Genève], lieu d'impression, 553, 556, 557<sup>3</sup>, 558, 560, 561, 562, 563, 564, 565<sup>2</sup>, 567, 568, 569<sup>3</sup>, 572, 576, 577<sup>2</sup>, 578<sup>2</sup>, 579<sup>3</sup>, 580, 581<sup>2</sup>, 582, 583, 584<sup>2</sup>, 585, 586, 587<sup>2</sup>, 588, 589, 590<sup>2</sup>, 592<sup>2</sup>, 604, 607<sup>2</sup>, 608<sup>2</sup>, 611, 612, 615, 616, 617, 618<sup>3</sup>, 625, 626<sup>2</sup>, 628, 629, 631<sup>2</sup>, 634, 636, 637.
- Genève, Bibl. Publ., 557, 558<sup>2</sup>, 562, 565<sup>4</sup>, 566<sup>2</sup>, 567<sup>2</sup>, 569<sup>2</sup>, 570, 571<sup>3</sup>, 572<sup>2</sup>, 575, 577<sup>2</sup>, 578, 579, 580, 581<sup>2</sup>, 582, 584<sup>2</sup>, 585<sup>2</sup>, 586, 587<sup>2</sup> (et note), 588<sup>4</sup>, 589, 590<sup>3</sup>, 591<sup>2</sup>, 592, 594, 595, 596, 597, 597 (note), 598, 598 (note), 599<sup>2</sup>, 600<sup>3</sup>, 602<sup>3</sup>, 603, 604, 605, 606, 607, 607 (note), 608<sup>2</sup>, 609, 612, 613, 615<sup>2</sup>, 615 (note), 616, 617, 618, 621<sup>2</sup>, 622, 622 (note), 625<sup>2</sup>, 626, 628, 629, 631<sup>3</sup>, 632, 633, 634, 634 (note), 635, 636, 637<sup>2</sup>, 640, 641, 642<sup>2</sup>, 643, 644<sup>2</sup>, 645<sup>2</sup>, 647, 648<sup>2</sup>, 649, 650, 652, 653, 654, 655.
- Genève, Bibl. de M. Th. Dufour, 565, 608, 620.
- Geneve, Bibliothèque de la Faculté de théologie, 651.
- Genève, Bibl. Soc. Hist., 606.
- Genève, Bibl. Soc. de lecture, 655.
- Genève, Bibl. Tronchin, 655.
- Genève, Musée de la Réforme, 599, 600<sup>2</sup>, 601, 638.
- Gentillet, François, 48, 483<sup>4</sup>.
- Gentillet, Innocent, 480<sup>4</sup>, 481<sup>3</sup>, 482<sup>3</sup>, 483.
- Gentillet, Vincent (erreur pour Innocent), 482<sup>2</sup>.
- Gerhard, Jean, 292, 647<sup>2</sup>, 648<sup>3</sup>.
- Gervais, Jean, 68, 210, 252.
- Gesner, Thomas (Gesnenus), 335, 338, 341, 343, 344, 345<sup>2</sup>, 354, 360.
- Gesselin, J., impr. à Paris.
- Geuder, Jacques, sieur de Heroltzberg et Neuhoff, 635.
- Gigord, député de l'église de Montpellier, 99.
- Godefroy, Denis, 142, 143, 179, 272, 408.
- Godefroy, Jacques, 272, 654.
- Goguel, G., 571.
- Gomarus, 259.
- Gothofredus, Dionysius (voir Godefroy, Denis).
- Goudimel, Claude, 559.
- Goujet (l'abbé), 603.
- Goulart, Anne, 4, 17 (note), 114 (note), 134, 184, 186, 271, 410.
- Goulart, David, petit-fils de Simon Goulart, 658.
- Goulart, Gabrielle, fille de Simon, 27 (note), 28, 185<sup>2</sup>.
- Goulart, Jael (ou Jahel), fille de Simon, 45 (note), 47, 177<sup>2</sup>, 185, 186<sup>2</sup>, 236<sup>2</sup>, 271, 279, 313, 410.
- Goulart, Jacques 1<sup>er</sup>, père de Simon, 2, 10.
- Goulart, Jacques II, fils de Simon, 24 (et note), 185<sup>2</sup> et 185 (note), 186, 219, 271, 396<sup>2</sup>, 404, 405, 409, 410, 527, 528, 628 (note), 652<sup>3</sup>.
- Goulart, Jean 1<sup>er</sup>, frère de Simon, 2, 10<sup>2</sup>, 130, 308, 499<sup>2</sup>, 563, 630.
- Goulart, Jean II, fils de Simon, 37 (note), 185, 185-6, 186, 236, 268<sup>2</sup>, 269<sup>3</sup> (et note), 270, 271<sup>3</sup>, 279<sup>4</sup>, 280, 404, 410, 448, 449, 628 (note), 653, 654.
- Goulart, Jeanne, fille de Simon, 21 (note), 134 (et note), 185, 186, 271, 410.
- Goulart, Marie, fille de Simon, 41 (note), 185<sup>2</sup>.
- Goulart, Simon, 1-535, 539, 540, 541, 542, 543, 545, 546, 547, 548, 550, 551, 553, 554<sup>2</sup>, 555, 557, 559<sup>2</sup>, 560, 563, 573, 575, 585 (note), 589, 593 (note), 594, 596<sup>2</sup>, 596 (note), 597 (note), 603 (note), 608, 609, 611 (note), 613, 614, 614 (note), 615

- (note<sup>3</sup>), 616, 616 (note), 619<sup>2</sup>, 622 (note), 624<sup>3</sup>, 624 (note), 627<sup>2</sup>, 630, 632, 633, 634, 634 (note), 639, 640 (note), 644, 649, 650.
- Goulart, Simon II (Simon Goulartius Genevensis), fils de Simon, 3, 14, 110, 129<sup>2</sup>, 134, 184, 185, 222, 257<sup>2</sup>, 268, 269, 271, 280, 314, 316, 317, 349 (filiolus), 394, 403, 410, 434, 435, 436, 437, 460<sup>2</sup>, 527, 528, 531<sup>2</sup>, 534<sup>5</sup>, 535, 609 (note), 616 (note), 639 (note), 655, 657, 658.
- Goulart, Geneviève, femme de Simon Goulart, 185, 465.
- Goulart, Suzanne, fille de Simon, 12 (note), 184, 185.
- Graffenried (de), Abraham, 56.
- Graffenrier (Voir Graffenried).
- Grand, 219.
- Grégoire XV, pape, 425.
- Grégoire de Nazianze, 12, 286, 291, 296, 297, 555<sup>2</sup>, 556.
- Greivin, Jacques, 567 (note).
- Grenet, Abraham, pasteur, 78, 79, 131, 133, 134, 149, 167, 181, 183, 195<sup>2</sup>, 210, 211, 217, 234, 246, 256, 442<sup>3</sup>.
- Grenus (le baron de), 219.
- Grimeston, Edward, libr. à Londres, 631.
- Gros, Etienne, pasteur, 276.
- Gros, Jean, 504.
- Grotius, 463.
- Grynaeus, 416.
- Grynradus, Otto (Grynrad?), 628.
- Gualtherus (voir Gwalther).
- Guarinus, impr., 328, 329.
- Gueffier, F., impr. à Paris? 586.
- Guicciardini, 482, 651.
- Guide (veuve du sieur), 180, 262.
- Guidey (von), (voir Guitry).
- Guillaume de Nassau, prince d'Orange, 549, 558.
- Guise (Louis II de Lorraine, cardinal de), 599, 602.
- Guise (Henri I<sup>er</sup> de Lorraine, duc de), 362, 364, 398, 599, 602.
- Guitry, 52, 54, 55, 500.
- Gwalther, Rodolphe, 15, 334, 347, 349, 351<sup>2</sup>, 352, 360.
- Haag, Emil et Eugène, 189, 222, 231, 232, 281, 282, 480, 553, 556, 557, 559, 561, 562, 563, 566, 567, 569, 571, 573<sup>2</sup>, 573 (note), 575, 577, 582, 586 (note), 592, 594, 596, 597, 597 (note), 598, 603, 604, 605, 608, 609, 609 (note<sup>2</sup>), 611, 611 (note), 613, 614, 614 (note), 615, 615 (note), 616, 616 (note), 617<sup>2</sup>, 618, 618 (note), 619 (note), 620, 625, 625 (note), 628, 630, 632, 633, 633 (note), 634<sup>2</sup>, 635, 635 (note), 637, 638, 639<sup>2</sup>, 639 (note), 640, 640 (note), 642<sup>2</sup>, 642 (note), 645<sup>2</sup>, 646<sup>2</sup>, 646 (note).
- Haller, Jean (Hallerus), 80, 340, 342.
- Haller (de), Gottlieb-Emmanuel, 481.
- Hanau, lieu d'impression, 590<sup>2</sup>.
- Harsy (de), Antoine, impr. à Lyon, 372, 373, 583<sup>2</sup>, 633, 635<sup>2</sup>, 636, 638, 642 (note).
- Harsy (de), veuve d'Antoine, 636.
- Haultain, Hierosme, impr. à la Rochelle, 579<sup>2</sup>, 579 (note), 595<sup>2</sup>, 597 (note)<sup>2</sup>, 604<sup>2</sup>, 607.
- Haultain, H. (héritiers de), imprimeurs à la Rochelle, 604.
- Hauser, Henri, 475.
- Hautefontaine, Daniel Durant (sieur de), 266, 267.
- Haviland, J., impr. à Londres, 582.
- Heinss, Zacharie, 523.
- Hemmingsen, Nils (Hemmingius), 46, 292, 296, 461, 593, 594.
- Henri, empereur de Constantinople, 611 (note).
- Henri II, de France, 107, 127, 621<sup>2</sup>, 622<sup>2</sup>, 623<sup>2</sup>, 624, 624 (note).
- Henri III, de France, 107, 127, 285, 496, 523, 524, 527, 560, 561, 562, 599<sup>2</sup>, 601, 602, 603, 621<sup>2</sup>, 622<sup>2</sup>, 623<sup>2</sup>, 624, 624 (note).
- Henri IV, de France, 58, 63, 90, 92, 98, 106<sup>2</sup>, 127<sup>2</sup>, 132, 188, 340<sup>3</sup>, 306<sup>2</sup>, 311<sup>2</sup>, 312, 320<sup>2</sup>, 362, 375<sup>2</sup>, 381<sup>2</sup>, 382, 387, 389<sup>2</sup>, 397<sup>2</sup>, 398<sup>2</sup>, 401, 495, 496, 500, 504, 505, 523<sup>5</sup>, 524<sup>2</sup>, 527<sup>2</sup>, 528, 598 (note), 599, 600, 601, 603, 505, 607<sup>2</sup>, 607 (note), 614, 621, 622<sup>2</sup>, 623<sup>2</sup>, 624<sup>2</sup>, 624 (note).
- Henry, Jacques, impr., 482.
- Herborn, lieu d'impression, 608.
- Herodote, 405, 432.
- Heroltzberg (voir Geuder).
- Hertmann, impr.-libraire (?), à la Rochelle, 604.
- Heyer, Henri, 189.
- Heyer, Théophile, 264, 652<sup>2</sup>.
- Heynsius, 417.
- Hieronymus (voir Jérôme, saint).
- Hilaire (saint), 13, 326<sup>2</sup>, 329, 333, 334<sup>2</sup>, 338, 341.
- Hilarius (voir Hilaire, saint).
- Hilden (Guillaume Fabry de), 648.

- Hochedé, Jean, pasteur, 626.  
 Hogerbeetz, 463.  
 Hogu, Louis, 629, 655, 656.  
 Honorat, Barthelemi, impr. à Lyon, 615.  
 Hoogenhuysl (de), impr. à Amsterdam, 591.  
 Hornlocher, Melchior, 457.  
 Hotman, François (Franciscus Hottomanus), 12, 49, 298, 318, 530, 557<sup>a</sup>, 596 (note).  
 Houzé, J., impr. à Paris, 580, 619<sup>a</sup>, 620<sup>a</sup>, 630<sup>a</sup>, 631<sup>a</sup>, 632.  
 Huet, P., impr., 578.  
 Hus, Jean, 553.  
 Iéna, 647, 648<sup>a</sup>.  
 I. I. B., 641.  
 Insulanus, Franciscus, 372.  
 I. R. V. S., 623.  
 Isocrate, 518, 605.  
 Jacobus, Andraeus.  
 Jacoy, 548.  
 Jacques I<sup>er</sup>, d'Angleterre, 276.  
 Jacques VI, d'Ecosse, 571.  
 Janet, J., impr. à Strada, 591.  
 Janet, L.-C., impr. à Strada, 591.  
 Jannon, J., impr. à Sedan, 604.  
 Jansz ou Jansson. Broce, impr. 624<sup>a</sup>, 624 (note), 658.  
 Jappe, Jean, 646.  
 Jaquemot, Jean, de Bar-le-Duc, pasteur à Genève, 120, 122, 128, 131, 143, 144, 150, 159, 160, 164, 175, 181<sup>a</sup>, 183, 189, 192, 199, 209, 210, 211, 224<sup>a</sup>, 227, 228<sup>a</sup>, 231<sup>a</sup>, 232<sup>a</sup>, 233<sup>a</sup>, 234<sup>a</sup>, 236, 238, 244, 248, 252<sup>a</sup>, 253, 287<sup>a</sup>, 306, 315<sup>a</sup>, 373, 421, 639<sup>a</sup>.  
 Jean Chrysostome (saint), 67, 105, 291, 296, 518, 521, 615<sup>a</sup>.  
 Jean le Blanc, 557<sup>b</sup>.  
 Jean le Noir, 557.  
 Jean III, de Portugal, 572, 573.  
 Jérôme (saint), 329, 613.  
 Jocher, 475, 573, 577, 585, 589, 611, 616, 619 (note), 620, 628, 630, 632.  
 Jocisco, André, 564.  
 Johnstone, J., libraire à Edimbourg, 576.  
 Joly, 4, 475, 481.  
 Jon (du), François (voir Du Jon).  
 Jonas, 580.  
 Jordanes, 616, 617.  
 Jornandes (ou Jordanes).  
 Jouan, Timothée, impr., 577, 578.  
 Joyeuse (duc de), 375.  
 Juan (don), d'Autriche, 636.  
 Judith, 577, 578<sup>a</sup>, 579<sup>a</sup>, 580<sup>a</sup>, 581.  
 Jullien, J., libraire à Genève, 650.  
 Junius, Adrian, conseiller en la cour de Hollande, 645.  
 Junius, Franciscus (voir Du Jon).  
 Jupiter Tarpeien, 414.  
 Juranville (de), Magdeleine, née de Loguejoue, 76<sup>a</sup>, 77, 84, 96, 100, 106, 441, 447, 458.  
 Juranville (l'affaire), 76, 85, 90, 91<sup>a</sup>, 95, 96, 105<sup>a</sup>, 110, 122, 172, 307, 307, 310, 586. Cf. Lefort, Guillaume.  
 Justinien, empereur, 616, 617.  
 Juzanvigny (de), 365, 367<sup>a</sup>.  
 Karlsruhe, Bibl. Gr. Duc, 618.  
 Keller, Heinrich, 457.  
 Kohl, 573.  
 Labbe (le père), 611 (note).  
 Labischin (voir Latalski).  
 La Croix (de), Jean, pasteur, 627.  
 La Croix du Maine, 22, 475, 481, 483<sup>a</sup>, 483<sup>a</sup>, 555, 556, 564, 566, 567, 567, 572, 630 (note).  
 La Fave (de), Antoine, 49, 51, 75, 81, 118, 121<sup>a</sup>, 123, 124<sup>a</sup>, 126<sup>a</sup>, 131<sup>a</sup>, 131, 146, 148, 149, 150, 151, 155, 171, 181<sup>a</sup>, 183, 187<sup>a</sup>, 188, 189, 190, 193, 194, 195<sup>a</sup>, 196, 199, 200, 206<sup>a</sup>, 207<sup>a</sup>, 214<sup>a</sup>, 215, 216, 217<sup>a</sup>, 217, 220<sup>a</sup>, 224, 226, 228<sup>a</sup>, 238, 244, 244, 248, 251<sup>a</sup>, 252, 254, 256, 281, 307, 311, 315<sup>a</sup>, 316, 414, 421, 498.  
 Laffitte (de), 544.  
 Lager, Heynrich, 457.  
 Laimane (de), Læmarie, Lesmarie, Guillaume, 576, 586, 586 (note), 586 (note). Cf. Delesmarie.  
 La Maisonneuve (de), Abraham, pasteur, 79, 276, 443.  
 La Maisonneuve (de), François, syndic, 160.  
 La Maisonneuve (de), M<sup>me</sup>, 135.  
 La Mothe (sieur de), 499.  
 L'Angelier, Abel, impr. à Paris, 577, 578<sup>a</sup>, 583, 584.  
 La Noue (de), Bras de Fer, 129, 231, 498<sup>a</sup>, 499, 518<sup>a</sup>, 521, 593, 594.  
 La Noue (de), M<sup>me</sup>, 48, 129, 629.  
 La Noue (de), Guillaume, libraire, 573.  
 Lanson, M., 475, 567.  
 Laon (de), Jean, impr., 571.  
 La Pasle (de), Claude, 345.  
 La Pasle (de), M<sup>lle</sup>, 500.  
 La Pierre (baron de), 640.  
 La Primaudaye (le sieur de), 640<sup>a</sup>.  
 Larchevesque, David, 153<sup>a</sup>.  
 La Rive (de), François, conseiller, 140.  
 La Rivière (de), impr. à Arras, 630.  
 La Rovière (de), P., impr. à Paris, 587.



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

- Malliet (Mallet), Jean, syndic, 108, 142, 145, 146<sup>2</sup>. Cf. Mailliet.  
 Manessier, pasteur à Nyon (?), 407.  
 Manget, 219.  
 Manilius, 327.  
 Manlich, Jacques, conseiller, 65<sup>2</sup>.  
 Mansfeld (comte de), 636.  
 Manutius, Paul, 612.  
 Marceau, Paul, impr., 273, 276, 631, 646.  
 Marchand, Prosper, 481, 482, 531.  
 Marcis, 331.  
 Marcuard, pasteur à Berne, 468.  
 Marguerite de France, reine de Navarre, 577.  
 Marie de Médicis, 398.  
 Marnioles, P., impr., 529.  
 Marsal, 539, 540, 542, 545, 547.  
 Martinengo (comte de), 519.  
 Martinville (dame de), Louise Robot, veuve de Charles Le Fort, sieur de Launay et Venissy, 76, 77, 91, 97, 458.  
 Martyr, Pierre, 12, 13, 292, 295, 296, 308, 330<sup>2</sup>, 332<sup>1</sup>, 334, 337<sup>2</sup>, 340<sup>2</sup>, 342<sup>2</sup>, 344<sup>2</sup>, 351<sup>2</sup>, 352, 356<sup>2</sup>, 357, 654.  
 Massin, pasteur à Vittry, 375.  
 Matthieu, Pierre, 624 (note), 625.  
 Mattignon, 375.  
 Maurice, comte d'Orange, 401, 436.  
 Maurois, 257.  
 Maximilien II, empereur, 24, 568<sup>2</sup>.  
 Meidelbourg, lieu d'impression, 560, 561, 562.  
 Melanchthon, Philippe, 461, 568.  
 Melanthon (voir Melanchton).  
 Melchtal, 482.  
 Menisson, Etienne, seigneur de Tremilly en Champagne, 38, 39, 361, 363, 364<sup>2</sup>, 365, 367, 368, 369, 370.  
 Mercator, 219, 430.  
 Meré, Job, 497 (et note), 499.  
 Merkus, impr. à Amsterdam, 603.  
 Mersmann, H., impr., 579.  
 Mesancherius, 355.  
 Mestrezat, Améd, conseiller, 180.  
 Mestrezat, Jean, pasteur de Paris, 277 (note).  
 Meusel, 531.  
 Meyer, Jehan Conrardt, 457.  
 Michel, Etienne, 504.  
 Michel, Jean, 504<sup>2</sup>.  
 Michel, Peter ou Pierre, 501, 504<sup>b</sup>, 505, 511<sup>2</sup>, 606.  
 Mignon, Marc, 236 (et note).  
 Miller, A., impr. à Londres, 588.  
 Miller, G., impr. à Londres, 588.  
 Mincourt, 263.  
 Minerva, 328.  
 Mollet, 540, 544.  
 Molliard, Jacques du Creux, alias, 653.  
 Mombazon (duc de), 398.  
 Mompensier (voir Montpensier).  
 Monceaux (marquise de), (voir Estrées).  
 Mone, Samuel, beau-fils de S. G. S., 13, 186, 271, 410.  
 Monmaiorius, comes (voir Montmayor).  
 Monnier, Marc, 43, 288.  
 Monsorellus, 355.  
 Montaigne, 572.  
 Montbéliard, lieu d'impression, 622, 623.  
 Montet, 222, 231, 475, 481, 555, 557, 557, 561, 562, 566, 567, 569, 573, 575, 577, 582, 586 (note), 592, 597, 597 (note), 598 (note), 606, 608, 609, 609 (note), 611, 613 (note), 613, 614, 615, 615 (note), 616, 617<sup>2</sup>, 618 (note), 619 (note), 625, 625 (note), 628, 630, 631, 634, 638, 639<sup>2</sup>, 640, 642<sup>2</sup> (et note), 645, 646<sup>2</sup>.  
 Montmayor (comte de), 382, 383<sup>2</sup>.  
 Montmeja (de), Bernard, 12, 286, 305, 555<sup>2</sup>, 560.  
 Montpensier (duc de), 398, 518.  
 Moreau, Pierre, pasteur, 625.  
 Morel, C, impr. à Paris, 588.  
 Morelius, Guillaume, 612.  
 Morelot, docteur, 393.  
 Morlot, Jean, 48.  
 Mouglin, capitaine, 62<sup>2</sup>, 64, 65.  
 Muesli (voir Musculus).  
 Müller, Jean-Baptiste (Mullerus), des Grisons, 14, 28, 311, 325, 326, 327, 331<sup>2</sup>, 333, 335, 336, 338<sup>2</sup>, 651.  
 Munich, Bibl. Royale, 559, 564, 618.  
 Musculus (Abraham Müsli), 360, 468, 477.  
 Nagler, 508, 510<sup>2</sup>.  
 Narses, 616.  
 Nassau (Maurice, prince de), 636.  
 Nepos, Cornelius, 37, 293.  
 Néron, empereur, 558, 610.  
 Nerva, empereur, 610.  
 Neuhoff (voir Geuder).  
 Nevers (duc de), 398.  
 New-York, Publ. Libr., 604<sup>4</sup>, 604 (note).  
 Nicéron (le Père), 222, 231, 273, 477, 481, 530, 555, 560, 566, 567, 569, 572, 582, 583, 585, 587<sup>2</sup>, 592, 597 (note), 598, 609, 609 (note), 611 (note), 613, 615, 616, 617 (note), 620, 625, (et note), 628, 630, 634<sup>2</sup>, 638, 639<sup>2</sup>, 642<sup>2</sup> (et note), 645, 646.

- Nicéas le Choniate, 65, 66, 73, 104, 290, 301, 611<sup>4</sup> (et note).  
 Nicod, Michelle, libraire, 580.  
 Nivelles, S., impr. à Paris, 613, 614.  
 Noæus (voir La Noue).  
 North, Lord, 293<sup>2</sup>.  
 Nyon (le bailli de), 81, 82, 88, 438<sup>3</sup>, 439, 440, 459<sup>2</sup>.  
 Oporin, Jean, 564.  
 Orange (prince d'), Guillaume, 636.  
 Orange (princesse d'), 615.  
 Orry, M., impr. à Paris, 583.  
 Ortelius, Abrahamus, 430.  
 Osorio da Fonseca, 28<sup>3</sup>, 240, 292, 572<sup>2</sup>, 573<sup>2</sup>.  
 Othon, empereur, 610.  
 Pagnini, 430, 431.  
 Pamelius, 612<sup>2</sup>, 614.  
 Paris, lieu d'impression, 565, 567, 569, 573<sup>3</sup>, 577<sup>3</sup> (et note), 578<sup>8</sup>, 578 (note), 580<sup>2</sup>, 581<sup>3</sup>, 582<sup>2</sup>, 583<sup>3</sup>, 584<sup>3</sup>, 585<sup>2</sup> (et note), 586, 587<sup>3</sup>, 588<sup>4</sup>, 591<sup>2</sup>, 593 (note), 597 (note), 612, 613<sup>2</sup>, 614<sup>2</sup>, 619<sup>3</sup>, 620<sup>2</sup>, 625 (note), 630<sup>3</sup> (et note), 631<sup>3</sup>, 632<sup>2</sup>, 635, 636.  
 [Paris], lieu d'impression, 578, 586.  
 Paris, Bibl. de l'Arsenal, 557<sup>2</sup>, 577<sup>2</sup>, 578<sup>2</sup>, 579<sup>3</sup>, 580<sup>3</sup>, 581<sup>2</sup>, 638, 640, 641, 649.  
 Paris, Bibl. Nat., 557, 560, 561, 562, 563, 566<sup>2</sup>, 568, 569<sup>2</sup>, 571<sup>3</sup>, 572, 575, 578, 579<sup>3</sup>, 580, 581<sup>7</sup>, 590<sup>2</sup>, 594<sup>4</sup>, 595<sup>2</sup>, 596<sup>2</sup>, 597 (et note), 598, 599<sup>3</sup>, 600<sup>3</sup>, 601<sup>3</sup>, 602<sup>3</sup>, 603, 604<sup>2</sup>, (et note), 609, 611<sup>2</sup>, 613, 615, 618, 620<sup>2</sup>, 621, 622, 623, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631<sup>2</sup>, 632<sup>3</sup>, 635, 636<sup>2</sup>, 637, 638, 639, 650, 651<sup>3</sup>, 652, 653, 654, 658<sup>3</sup>.  
 Paris, Bibl. Prot., 555 (?), 560, 561, 562, 563<sup>3</sup>, 577, 589, 589 (note), 592<sup>2</sup>, 595<sup>3</sup>, 596, 609, 615, 616, 621, 622, 630, 631, 632<sup>2</sup>, 633, 635, 640, 645, 650, 658.  
 Paris, Bibl. Sainte-Geneviève, 562, 563, 574, 578<sup>3</sup>, 579, 580<sup>2</sup>, 581, 583<sup>3</sup>, 584<sup>2</sup>, 585, 586<sup>2</sup>, 587<sup>2</sup>, 588<sup>2</sup>, 594, 600<sup>3</sup>, 601<sup>2</sup>, 602<sup>2</sup>, 615, 617, 618, 620, 631<sup>3</sup>, 632, 644, 656.  
 Paris, Bibl. de la Ville, 563, 597, 621.  
 Paris, Bibl. de M. N. Weiss, 560<sup>2</sup>, 561.  
 Parme (prince de), (voir Farnèse).  
 Parme (Alexandre Farnèse, duc de), 599, 600, 602, 636.  
 Parme (Marguerite, duchesse de), 636.  
 Pas (de), Philippe, 307, 555, 559.  
 Patricus(?), 432.  
 Pattison, Mark, 142 (note), 223<sup>3</sup>.  
 Paul V, pape, 411<sup>2</sup>.  
 Pelissari, Etienne, 350.  
 Pelissari, Jean-Antoine (Pelissarius, Johannes), 350.  
 Pellison, P. P., 608.  
 Perkins, William ou Guillaume, 176, 292, 296, 637<sup>3</sup>.  
 Perrin, pasteur à Nyon, 414, 417, 420.  
 Perrin, François, impr., 572.  
 Perrissin, 504.  
 Perrot, Charles, 9, 19, 21, 34, 51, 102<sup>3</sup>, 113<sup>2</sup>, 120, 123, 128, 129, 135, 146, 175, 186, 200, 201<sup>3</sup>, 202<sup>2</sup>, 232<sup>2</sup>, 239<sup>3</sup>, 248, 259, 307, 310, 314, 421, 436.  
 Perrot, Samuel, pasteur, 246, 256, 260.  
 Perrot, Timothée, 245, 270, 448.  
 Perse, 408.  
 Peucer, Gaspard, 41, 73, 292, 297, 299, 568, 591<sup>2</sup>.  
 Philippe II, d'Espagne, 52, 137, 400, 599, 600, 602, 603.  
 Philippe III d'Espagne, 574.  
 Philippe de Macédoine, 585, 586, 587.  
 Phocas, 384.  
 Piaget, David, pasteur, 449, 654.  
 Picot, Emile, 597, 597 (note).  
 Picot, Nicolas, 7.  
 Picot, Suzanne, première femme de Simon Goulart, 7, 47, 184, 321.  
 Picot, pétardier, 138.  
 Picot-Mallet, 509<sup>2</sup>.  
 Pictet, Ami, syndic, 94, 166, 391.  
 Pinault, Jean (Pynauld), pasteur, 9, 35, 38, 109, 120<sup>4</sup>, 121, 130, 133, 140, 144, 145<sup>5</sup>, 150<sup>2</sup>, 155, 158<sup>2</sup>, 160<sup>3</sup>, 161<sup>2</sup>, 163, 172<sup>2</sup>, 177, 179<sup>3</sup>, 183, 189<sup>2</sup>, 190, 200, 201, 204<sup>2</sup>, 205<sup>2</sup>, 206<sup>2</sup>, 207, 224, 232, 417, 420, 436<sup>2</sup>.  
 Pinault, Suzanne, 177.  
 Piscator (Johann Fischer), 216, 416<sup>2</sup>.  
 Pithæus, Petrus (voir Pithou).  
 Pithou, Nicolas, sieur de Champgobert, 617.  
 Pithou, Pierre, 331.  
 Planchant, Jacques, impr., 482, 566.  
 Plantin, impr., 181, 317.  
 Platon, 372, 452.  
 Plautus, 327.  
 Plom (seigneur du), (voir Esprinchart).  
 Plotinus, 432.  
 Plutarque (Plutarque), 28, 32, 37, 40, 73, 291, 293<sup>2</sup>, 432, 452, 490, 582<sup>2</sup>, 583<sup>3</sup>, 583 (note), 584<sup>3</sup>, 585<sup>4</sup>, 585 (note), 587, 588, 609, 610.  
 P. M., 641.



- Polanus, Amandus, 416, 652.  
 Polybe, 413.  
 Pompeius, Festus, 329, 336, 340, 342<sup>2</sup>, 344.  
 Pons (Charente-Inférieure), lieu d'impression, 642 (note).  
 Pontisualitanus (Comes), 380.  
 Porteau ou Portau, Thomas, impr., à Pons et à Saumur, 639, 642 (note).  
 Portus, François, 205, 486.  
 Poterat, Jean, 114 (note).  
 Poterat, Jean-Sébastien, 114 (note).  
 Poterat, Timothée, beau-fils de Simon Goulart, 114-115 (note), 186, 410.  
 Poterat, Timothée, fils, 114 (note).  
 Poujade, Joseph, 658.  
 Poupo, Pierre, poète, 62, 287, 288, 289, 307.  
 Poyet, Jean, impr., 638.  
 Preudhomme, Denis, impr., 656.  
 Preux (le), (voir Le Preux).  
 Prevost, Pierre, pasteur, 128, 150, 157<sup>2</sup>, 159<sup>2</sup>, 178, 183, 198, 215, 228, 260, 264, 271, 277.  
 Probus, Æmilius, 37.  
 Procope, 616, 617.  
 Prudhomme, éditeur à Paris, 591.  
 Ptolemaeus, 430.  
 Pybrac (le sieur de), 641.  
 Quinson, 412, 413.  
 Raben, Chr., impr. à Herborn 608.  
 Raconis, 454 (note).  
 Radaeus, impr., 525.  
 Ragueau, Jean, de Genève, 5.  
 Rahtgeb, Jacob, 623.  
 Read, Charles, 531.  
 Réaume, 652.  
 Reformirten, Schriftenvereins (Verlag des), 576.  
 Regius, Th., impr. à la Rochelle, 594.  
 Reinsart, Thomas, 580<sup>2</sup>.  
 Religious Tract Society (the), 572.  
 Remy, Jean, impr. (?), 570<sup>2</sup>.  
 Reuss, Rodolphe, 132, 309, 488<sup>4</sup>, 490, 531.  
 Reves (de), 304, 371, 394, 397, 405, 414, 417, 419, 434, 436.  
 Rigaud, Claude, impr. à Paris, 581.  
 Rigaud, J.-J., syndic, 509<sup>2</sup>.  
 Rigaud, P., impr. à Lyon, 581.  
 Rigot, Pierre, conseiller, 140.  
 Rigot, M<sup>me</sup>, née Casaubon, 409, 422, 423.  
 Rilliet, manuscrit dit, 268.  
 Rilliet, Jean, syndic, 233.  
 Rilliet, Albert, 654.  
 Risler, éditeur à Paris, 591.  
 Ritter, Eugène, 649 (note), 652, 654.  
 Robertson, J., libraire à Dublin, 576.  
 Robinot, A., impr. à Paris, 585, 588.  
 Robot, Loyse (voir Martinville).  
 Roch, Humbert, 153, 155.  
 Rochelle (la), lieu d'impression, 579<sup>2</sup>, 595<sup>2</sup>, 596, 604<sup>2</sup>, 607.  
 Roches (de), Jean, 154.  
 Rodolphe II, empereur, 24.  
 Rodolphe de Habsbourg, 565.  
 Roget, A., 493 (note).  
 Rondot, Nathalis, 504, 510.  
 Roset (chroniques de), 270.  
 Roset, Daniel, conseiller, 493<sup>4</sup> (et note 494<sup>2</sup>, 518<sup>2</sup>, 521<sup>2</sup>).  
 Roset, Michel, syndic, 6, 42, 53, 103, 108, 121, 157, 166, 225, 227, 233, 305<sup>2</sup>, 322, 338, 355, 357, 359, 440, 484<sup>2</sup>, 492<sup>2</sup>, 493<sup>2</sup>, 494, 497, 518<sup>2</sup>, 521<sup>2</sup>, 605.  
 Rosier, 158.  
 Rotan ou Rota, Jean-Baptiste, pasteur, 14, 34, 51, 307, 310, 314, 342, 344, 349<sup>2</sup>, 351<sup>2</sup>, 352, 356.  
 Rothschild (le baron James de), 597, 600.  
 Rouen, lieu d'impression, 379<sup>2</sup>, 580, 581<sup>2</sup>, 631.  
 Rousseau, Jean-Jacques, 293.  
 Royer, Jacques, pasteur, 209, 210<sup>2</sup>, 211<sup>2</sup>, 212<sup>2</sup>, 214, 220, 221<sup>2</sup>, 229<sup>2</sup>, 230<sup>2</sup>, 231<sup>2</sup> (note), 248, 281, 315, 316.  
 Ruault, Thomas, impr., 579.  
 Sabaudia, dux (voir Charles-Emmanuel).  
 Sadeel (voir Chandieu).  
 Saintes (de), (voir Saintes).  
 Saint-André (de), Pierre, impr., 558<sup>2</sup>, 559<sup>2</sup>, 569<sup>2</sup>, 575, 617.  
 Saint-Gall, Stadtbibl. Vad., 569, 580, 586 (note), 588<sup>2</sup>, 598, 599<sup>2</sup>, 600, 610, 623, 628, 631<sup>2</sup>, 634, 637, 647.  
 Saint-Gervais pour Genève, 636<sup>2</sup>, 641.  
 Saint-Trivier, 525, 528.  
 Sainte-Suzanne près Montbéliard, lieu d'impression, 571.  
 Saintes (de), 346.  
 Salenoa (de), (voir Salenove).  
 Salenove (comte de), 503<sup>2</sup>, 514, 515.  
 Salnar (voir Salvart).  
 Salone (voir Salenove).  
 Salvart (Salvard), Jean-François, 16, 20, 31<sup>2</sup>, 73, 291, 292, 296, 468, 471, 490, 574, 575<sup>2</sup>, 576.  
 Samuel, prophète, 262.  
 Sanciergus, 519.  
 Sanctus-Trevierus (voir Saint-Trivier).  
 Sancy (de), (Sansy), 54, 493 (et note 500, 519<sup>2</sup>).



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.

- Thomas, 482.  
 Thomas, Thomas, impr. à Londres, 575.  
 Thou (de), Jacques-Auguste, 187, 412, 413.  
 Thucydides, 432.  
 Tiedeman, 658.  
 Titus, empereur, 610.  
 T'jong (voir Tyong).  
 Toulouse, lieu d'impression, 591.  
 Tournes (de), 135.  
 Tournes (de), J.-A., impr. à Genève, 594.  
 Tournes (de), S., impr. à Genève, 594.  
 Toussain, Daniel, 240, 643<sup>o</sup>.  
 Toviolo, 273.  
 Trelcat, Louis, 534.  
 Trembley, Etienne, 68, 69<sup>o</sup>, 70, 322.  
 Trembley, Jacques, pasteur, fils de Jean, 245.  
 Trembley, Louis, auditeur, 645 (note).  
 Trembley, Jean, pasteur, 9<sup>o</sup>, 10-11, 14, 178, 245, 322, 394.  
 Tremilly (voir Menisson, Etienne).  
 Trithemius (Trittemius), 350, 357.  
 Triuncuranus (voir Aubéry, Claude).  
 Tronchin, Rémi, 155, 242, 244.  
 Tronchin, Théodore, pasteur, 540, 541, 543.  
 Turretini (Turretin), Benedict, professeur en théologie, 543.  
 Tyong, Adrien-Junius, 66, 532, 535, 611, 645 (?), 657.  
 Ursinus, Zacharias, 41, 291, 296, 592<sup>o</sup>.  
 Uytendogart (Utenbogart), 239, 258 (et note), 532.  
 Vadian, 431.  
 Valentinien, 555.  
 Valois (maison de), 318.  
 Vanderbush, 452.  
 Vander Myle (Van der Myle), 394, 462.  
 Varro, 327.  
 Varro, Varo, Ami, syndic, 21, 42, 53, 305, 492, 605.  
 Vassans (les), 436.  
 Vatable, 431.  
 Vatevil (voir de Watteville).  
 Veissier, Antoine, 596<sup>o</sup>.  
 Venckel, J., impr. à Amsterdam, 632.  
 Venise, lieu d'impression, 652.  
 Verace (de), (voir Budé).  
 Vermigli, Pietro (Pierre Martyr), 556.  
 Veron, jésuite, 543, 546, 551.  
 Vespasien, empereur, 610.  
 Vico (marquis de), (voir Caracciolo).  
 Vignier, Elizabeth, 633.  
 Vignon, Eustache, impr. à Genève, 14, 20, 262, 322, 590, 592, 593<sup>o</sup>, 611, 614.  
 Vignon, héritiers d'Eustache, impr., 611, 614, 651.  
 Vignon, Jean, impr., 569<sup>o</sup>, 636<sup>o</sup>.  
 Villarnou (de), M<sup>me</sup>, 549.  
 Villerme (Wilhelm), 498.  
 Villierius, 469, 470.  
 Violette (le sieur de la), (voir Duchesne).  
 Virel, Mathieu, 46, 296, 593<sup>o</sup> (et note).  
 Viret, Pierre, 125.  
 Viry (de), 519<sup>o</sup>.  
 Vitellius, empereur, 610.  
 Vulcanius, 345<sup>o</sup>, 350<sup>o</sup>, 357.  
 Vulson, (Pierre?), 183<sup>o</sup>.  
 Waser, Gaspar (Waserus), 377, 396<sup>o</sup>, 527.  
 Watkins, R., impr., à Londres, 579.  
 Watteville (de), Jean, 493 (note).  
 Weiss, Charles, 475, 480.  
 Weiss, Nataneel, 531, 560<sup>o</sup>.  
 Wesel (de), David, 649.  
 Wier ou Weyer (Wierus), Johann, 21, 22, 41, 73, 292, 293, 299, 300<sup>o</sup>, 567<sup>o</sup>.  
 Williamson, Thomas, 638 (note).  
 Wittenius, 609 (note), 616 (note).  
 Wolf, Heinrich, impr., 560, 561, 562.  
 Wolf, Jérôme, 65, 611<sup>o</sup>, 611 (note).  
 Wyriot, Nicolas, impr. à Strasbourg, 559.  
 Xénophon, 253, 263, 281, 291, 644<sup>o</sup>.  
 Yverdon, lieu d'impression, 644.  
 Zanchi, Girolamo (Hieronymus Zanchius), 72, 73, 105, 292, 296, 617<sup>o</sup>.  
 Zinzerling, alias Jodocus Sincerus, 653.  
 Zofingue, Stadtbibl., 590, 595, 609, 615, 616, 618, 632.  
 Zonaras, 611.  
 Zurich, Kantonsbibl., 575, 609, 609 (note), 610, 614, 628.  
 Zurich, Stadtbibliothek, 554, 569, 574, 578<sup>o</sup>, 580, 581, 584<sup>o</sup>, 587, 587 (note), 589<sup>o</sup>, 591, 597 (note), 605, 606, 608, 611, 612, 623, 628, 631<sup>o</sup>, 647.

# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
Avant-propos . . . . .	VII

## CHAPITRE PREMIER.

### *Jeunesse et débuts 1543-1580.*

La naissance et la famille de Goulart. — Pseudonymes. — Mariage. — Appel à Saint-Gervais. — Voyage à Senlis 1572. — La Saint-Barthélemy. — Premiers écrits : poèmes, traductions, œuvres historiques. — Voyage à Feurs-en-Forez 1576. — Correspondance avec Josias Simler . . . . . 1

## CHAPITRE II.

### *Goulart écrivain 1581-1594.*

Ses prédications. — Sa grande activité littéraire. — L'affaire des adultères 1581. — Voyage à Tremilly-en-Champagne 1583. — Goulart et l'Alliance perpétuelle avec Berne et Zurich 1584. — Les appels à Lausanne et à Orange. — Mort de sa femme. — Second mariage. — Goulart aumônier des troupes 1589. — Ses souffrances morales, ses vues politiques

	Pages
et ses récits de la guerre de 1589. — La période humaniste. — Second appel à Lausanne. — Correspondance avec Guillaume Stucki. . . . .	27

### CHAPITRE III.

#### *Goulart dans l'opposition 1595-1603.*

L'affaire Juranville 1595. — Troisième appel à Lausanne. — Prédication contre Henri IV. — Ecrits théologiques et historiques. — La dispute de Thonon 1597-1598, Goulart désire relever le défi du Père Chérubin. — Mariage de ses enfants. — Goulart nommé chapelain de la duchesse de Bar 1600. — L'appel à Lyon. — L'Escalade 1602 : le rôle de Goulart, ses récits de l'événement, le lendemain. — Les luttes de 1603 : l'affaire du semainier à Saint-Pierre, l'affaire des élections de novembre 1603. — Activité politique . . . . .

	75
--	----

### CHAPITRE IV.

#### *Goulart au pouvoir 1604-1612.*

Sa maladie. — Travaux littéraires. — Luttes à la Compagnie pendant les dernières années de Théodore de Bèze. — Goulart s'offre pour Neuchâtel. — Voyage à Grenoble. — Mort de Bèze 1605. — Sa succession. — Jacques Lect et la proestasié annuelle. — Les Proestasié de La Faye 1606, de Goulart 1607 et de Jacquemot 1608. — Goulart doyen 1608. — Jacques Lect impose sa volonté à la Compagnie. — Goulart proestos 1609-1612. — Portrait de sa famille en 1605 . . . . .

	175
--	-----



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# Connaissez Votre Bible

L'abonnement complet  
à Forgotten Books  
procure un accès  
illimité à plus de 28000  
volumes de littérature  
chrétienne pour  
\$8.99/mois

**HOLY  
BIBLE**

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

	<b>Pages</b>
II. — La traduction du « De Republica Helvetio- rum » de Simler . . . . .	480
III. — L'Histoire ecclésiastique dite de Bèze . . .	488
IV. — Goulart et la guerre de 1589-1593 . . . .	491
V. — L'Histoire des Cinq Rois . . . . .	530
Pièces annexes LIV à LIX . . . . .	537
Bibliographie des œuvres de Simon Goulart . . .	553
Addenda et corrigenda . . . . .	651
Table des pièces annexes . . . . .	658
Table de la bibliographie . . . . .	662
Table des planches . . . . .	670
Index des principaux noms cités . . . . .	671





**GENÈVE**

**IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG**



**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# PLONGEZ DANS LE FANTASTIQUE, LA MAGIE, LA MYTHOLOGIE ET LE FOLKLORE

L'abonnement complet à  
Forgotten Books donne accès  
à 797,885 livre anciens et  
modernes, de fiction  
et de non-fiction.

**Continuer**

Une politique d'utilisation équitable s'applique.